

**L' Université  
de Montréal**



# **L'Université de Montréal**

## La quête du savoir

Hélène-Andrée Bizier



L'Université de Montréal tient à exprimer sa gratitude  
au ministère des Communications du Canada  
et  
à la société Hydro-Québec  
pour leur contribution remarquable à la publication de cet album.

Ces généreux donateurs  
permettent ainsi de valoriser l'enseignement supérieur chez nous  
et de mieux faire connaître ou reconnaître  
le haut lieu du savoir qu'est l'Université de Montréal.

La communauté universitaire reconnaît  
leur adresse des remerciements très sincères.

*Recherche iconographique*  
Michèle Picard

*Collaborateurs à la recherche documentaire*  
Gisèle Bizier  
Denis Plante

*Révision*  
Louise Chabrier  
Madeleine Souvé

*Conception graphique*  
Langevin, Turcotte inc.

*Directeur de l'impression*  
Henri Rivord

*Photogravure*  
Graphix Studio

*Composition*  
Compo Em

*Impression*  
Imprimerie Boulanger

*Reliure*  
Coopérative Harpell

Tous droits de traduction et d'adaptation réservés.  
Toute reproduction d'un extrait quelconque de ce livre  
par quelque procédé que ce soit, et notamment par  
photocopie ou microfilm, est strictement interdite sans  
l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Éditions Libre Expression 1993

Dépôt légal  
1<sup>er</sup> trimestre 1993

Données de catalogage avant publication (Canada)

Bizier, Hélène-Andrée  
Histoire de l'Université de Montréal  
Comprend un index.  
ISBN 2-89-111-522-8

1. Université de Montréal - Histoire.  
2. Universités - Québec (Province) - Montréal - Histoire

I. Titre  
LE3 M671 B859 378 714'28 C93-096091-2



# Sommaire

<b>Préface</b>	11
<b>CHAPITRE 1</b>	
<b>La quête du savoir</b>	15
Fille d'Esculape	28
Le jugement de Rome	46
L'écale des prêtres	48
<b>CHAPITRE 2</b>	
<b>Sortir du silence</b>	53
L'Université vagabonde	58
L'hôpital de l'Université	74
Les praticiens de la loi	83
La faculté des collègues	92
L'école des dentistes	98
Le président de tous les étudiants	108
L'écale des idées	124
<b>CHAPITRE 3</b>	
<b>Le cycle infernal</b>	127
Maux d'argent	136
La petite faculté de luxe	154
Portrait de famille	164
Pour s'adonner à des études désintéressées	173
Pour s'intéresser aux problèmes de l'heure	180
<b>CHAPITRE 4</b>	
<b>La maison de la nation</b>	183
De la naissance de quelques facultés	192
L'école des soigneurs de chevaux	206
La culture du doute	230
<b>CHAPITRE 5</b>	
<b>Au service de l'intelligence</b>	239
L'enseignement commercial supérieur	256
L'académie des ingénieurs	266
En plein essor	280
<b>ANNEXE 1</b>	
Les dirigeants universitaires	288
<b>ANNEXE 2</b>	
Unités de recherche, hôpitaux et instituts affiliés	292
<b>CHRONOLOGIE</b>	296
<b>SOURCES DES ILLUSTRATIONS</b>	303
<b>INDEX</b>	306



*Cette institution est née parce que des idéalistes tels que Simon Sanguinet, le premier qui voulut y consacrer sa fortune, rêvaient de lumière pour leurs compatriotes. Il a fallu ensuite l'énergie d'un Ignace Baurget et la volonté de personnes associées dans la création d'organismes ou d'écoles professionnelles destinées à dépasser l'empirisme, pour que soit forgée la base des facultés. Ensuite, seulement, l'Université est venue rallier les hommes et les femmes d'ici autour du même idéal.*

*Cet album est un hommage à cette œuvre tissée de difficultés, à ses artisans ainsi qu'aux Émile Chartier, Olivier Mouroult et Léon Lortie qui ont, avant moi, esquissé un portrait de l'Université de Montréal qui est racontée ici pour la première fois.*



**C**'est avec plaisir et fierté que nous saluons la parution de cet album historique sur l'Université de Montréal, un ouvrage qui relate bon nombre de faits et gestes des professeurs et des étudiants, des administrateurs et des employés, des diplômés et de nombreux amis qui, ensemble, ont tracé la voie qui mène vers la communauté universitaire de 1993.

Madame Hélène-Andrée Bizier a brillamment relevé le défi d'écrire l'histoire de l'Université de Montréal dans un style vivant et riche d'anecdotes qui illustre fort bien les relations de l'Université avec la société montréalaise et québécoise. Son œuvre comblera l'attente de tous les publics, qu'il s'agisse des différents groupes qui composent la famille universitaire ou des nombreuses personnes qui, à divers titres, s'intéressent à l'histoire de Montréal. Je la remercie de sa compréhension, de sa patience et de son apport remarquable au rayonnement de l'Université.

La genèse et le contenu de cet album historique procèdent du désir bien légitime de l'Université de Montréal de se remémorer les circonstances de sa création et de retracer les étapes de son développement. Au fil des pages, on constatera que la vie ne fut pas toujours facile pour nos devanciers; elle ne l'est guère davantage pour nous. Mais aujourd'hui comme hier, participer à l'édification d'une grande université est une source extraordinaire de satisfaction.

Une institution comme la nôtre est une œuvre collective. Après avoir pris connaissance des péripéties qui ont jalonné son histoire et des difficultés qui ont entravé son développement – que l'on pense aux incendies de la rue Saint-Denis, à l'incapacité de payer le personnel durant la crise des années 1930, aux avatars de la construction de l'immeuble du mont Royal –, on referme cet album avec la conviction que l'apport de chaque génération a été indispensable pour façonner la personnalité actuelle de l'Université de Montréal.

On comprend aussi qu'une telle institution doit beaucoup à son milieu et à la société qui la soutient; on reconnaît que le caractère collectif de l'œuvre s'étend bien au-delà de la seule communauté universitaire. Très tôt, les campagnes de souscription ont contribué à lui garantir sa marge de manœuvre financière. Très tôt aussi, ses diplômés lui ont accordé un appui important par leur générosité. Dès qu'il y eut des professeurs de carrière, ceux-ci ont manifesté un vif souci du développement de leur université; avec conviction, ils ont fait valoir la nécessité d'explorer tous les domaines du savoir humain et de la pratique professionnelle tout comme celle d'enrichir les bibliothèques et les laboratoires afin de donner la meilleure formation possible à leurs étudiants.

L'Université s'est adaptée au changement et sa population étudiante, loin d'être limitée aux classes privilégiées, reflète la composition de la société dans son ensemble. Aujourd'hui, toutes les personnes qui passent un excellent dossier scolaire et qui sont pourvues des capacités intellectuelles et de la motivation nécessaires pour entreprendre des études

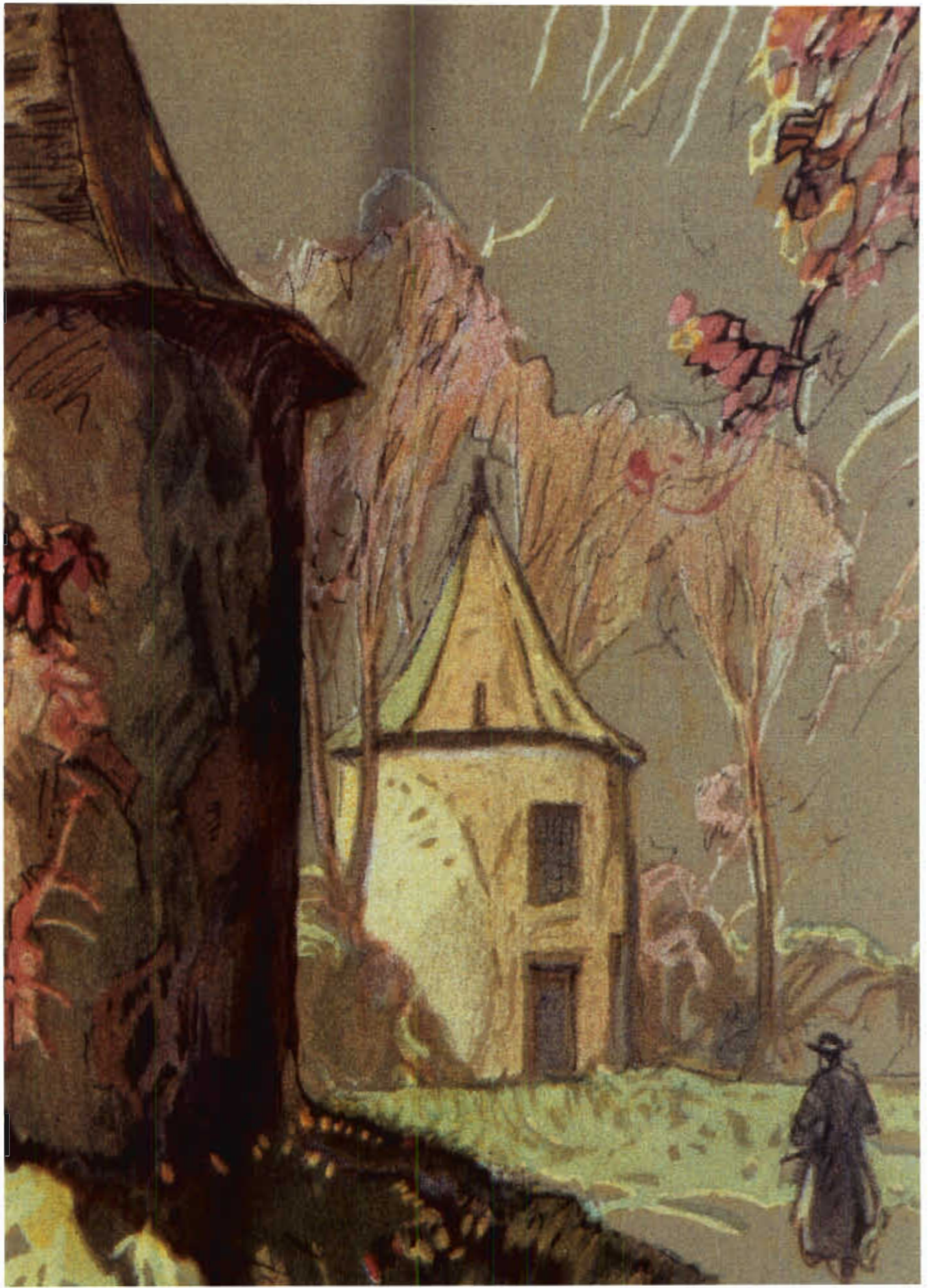
supérieures sont les bienvenues à l'Université de Montréal. Elles y trouvent un milieu exigeant, mais combien stimulant, qui leur permet, au terme de laborieuses années de travail, de devenir à leur tour membres de la famille des diplômés de l'Université de Montréal.

Nous pouvons à bon droit être fiers du travail accompli et de l'ampleur du progrès réalisé depuis la création à Montréal de la succursale de l'Université Laval. La ténacité de nos prédécesseurs tout comme leur foi dans ce projet ont permis de jeter les bases de l'Université d'aujourd'hui qui, avec l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales, est devenue une université réputée qui se classe parmi les plus grandes et les plus dynamiques au Canada.

Parvenu presque au terme d'un rectorat de huit ans, je suis particulièrement heureux de la publication de cette œuvre historique qui nous permet d'apprécier et d'aimer encore davantage notre université. La parution de cet album marque un moment privilégié dans le processus de réflexion que l'Université de Montréal a engagé sur elle-même au cours des dernières années, notamment en matière de planification. Je suis convaincu que la communauté universitaire, tout comme le public en général, les diplômés et les amis, y trouveront un encouragement à soutenir les efforts de l'Université en vue de l'accomplissement de sa double mission d'enseignement et de recherche.

Gilles G. Cloutier









**E**n 1635, sept ans avant la fondation de Montréal, le premier collège classique est créé dans la ville de Champlain: le Collège de Québec. À la même époque, en Nouvelle-Angleterre, les Bostonnais fondent l'Université Harvard. Pendant toute la durée du régime français, le Collège de Québec est la seule institution dispensatrice de haut savoir au pays. Il répond aux besoins du milieu en proposant, par exemple, un cours d'hydrographie aux aspirants pilotes. En 1653, le jésuite François Le Mercier compare l'enseignement dispensé par les maîtres du Collège à celui des meilleurs du genre en Europe: « Surtout ici à Québec, à cause du grand nombre des nôtres [jésuites], le Collège donne une idée non négligeable des plus importants collèges d'Europe. Spécialement en ce qui regarde la discipline religieuse. Pour ce qui est de la discipline des lettres, nous n'avons eu jusqu'ici que deux classes, l'une de grammaire et l'autre de mathématiques, bien que je puisse ajouter une troisième où l'on enseigne aux enfants à lire et à former les caractères de l'écriture. Ce soin incombe en entier à deux de nos pères. »

Vieilles tours de Saint-Sulpice. Le sulpicien François Cochoy de Belon est délégué à Montréal en 1680. Chargé du soin et de l'éducation d'une centaine d'Amérindiens vivant depuis 1676 sur le versant centre-sud du mont Royal, sous la protection des Français, il fait une « école » de ce territoire de 20 arpents sur 30. On y enseigne le travail, mais également le français, le chant et la musique

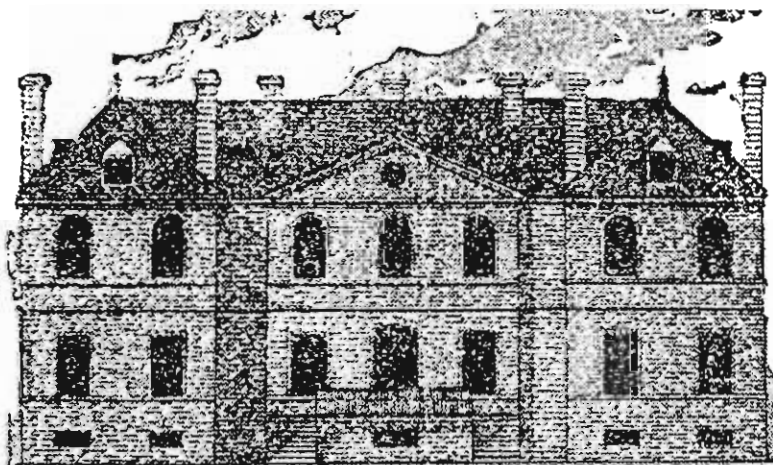


François de Montmorency-Laval, premier évêque de Québec. En 1663, il fonde le Grand Séminaire, première institution d'enseignement supérieur au Canada. On y formera « les jeunes clercs qui paraîtront propres au service de Dieu ».

Les communautés religieuses et séculières se chargent spontanément de cette responsabilité ; leur contribution, admirable, n'est pas entièrement désintéressée puisqu'elles font œuvre humanitaire en souhaitant l'éclosion de nouvelles vocations. La fondation du Grand Séminaire de Québec par Monseigneur de Laval, en 1663, vise le recrutement des « jeunes clercs qui paraîtront propres au service de Dieu et auxquels, à cette fin, on enseignera la manière de bien administrer les sacrements, la méthode de catéchiser et prêcher apostoliquement, la théologie morale, les cérémonies, le plain-chant grégorien et autres choses appartenantes au devoir d'un bon ecclésiastique ».

La Nouvelle-France assiégée, sa capitulation et enfin sa prise de possession par les troupes britanniques, en 1760, provoquent la fermeture du Collège des jésuites. Quelques membres de la Compagnie de Jésus vont demeurer au pays et tenter, sans succès notable, de sauver les restes de leur œuvre. La relève est assurée par les prêtres du Séminaire de Québec qui créent une maison d'enseignement destinée aux garçons. Le Petit Séminaire est alors la seule institution d'enseignement « supérieur » au pays. L'œuvre des jésuites à Québec, celle des sulpiciens à Montréal et la prolifération des écoles dirigées par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, héritières de Marguerite Bourgeoys, n'ont pas suffi à relever le niveau général de l'éducation.

C'est dans le château de Vaudreuil que le collège de la Longue-Pointe se transpose en 1773 ; il prendra le nom de Collège Saint-Raphaël, avant son incendie en 1803.



Presbytère de la paroisse Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe.





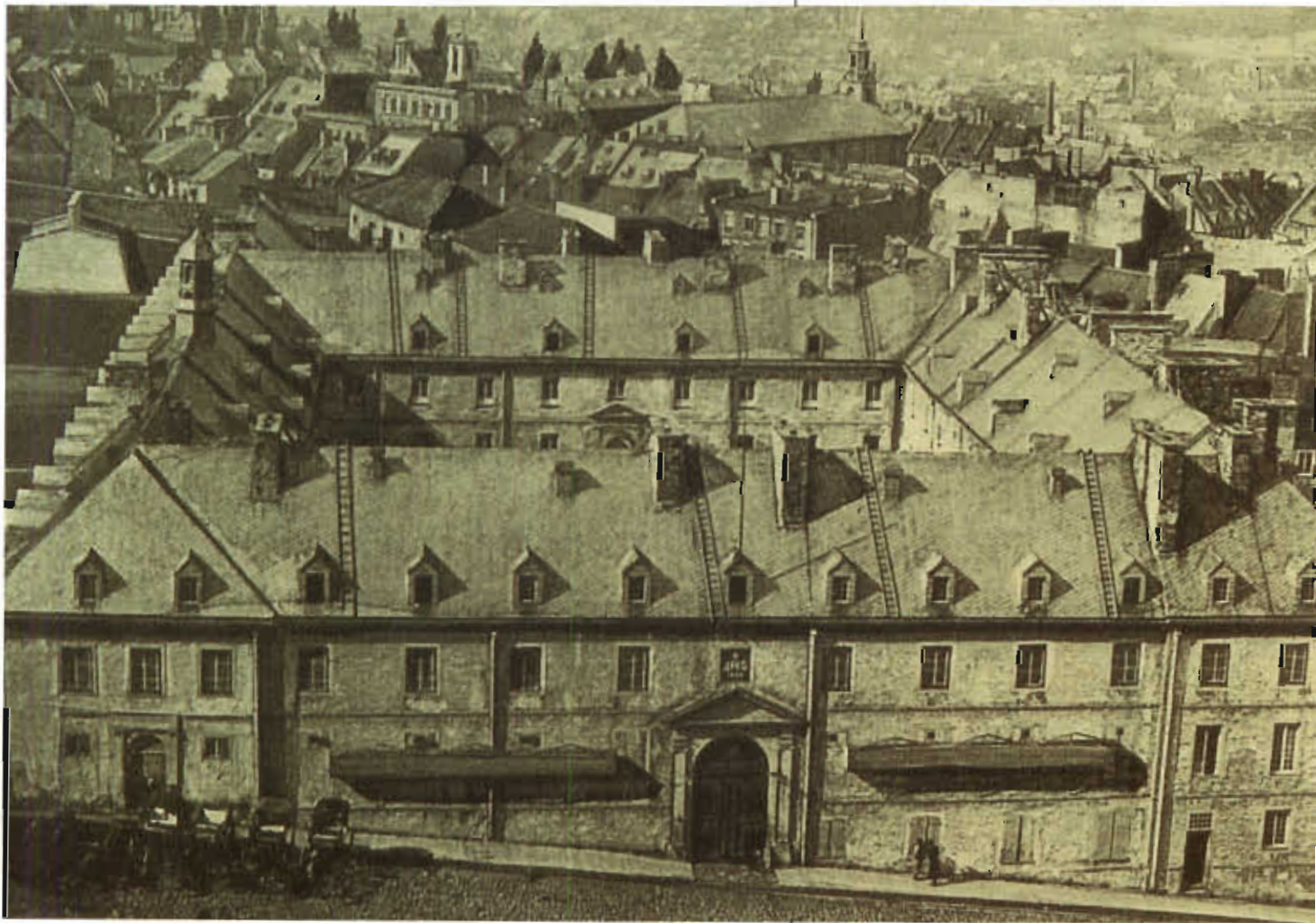
En 1762, le gouverneur James Murray, frappé par l'ampleur du problème, écrit, en parlant des Canadiens : « En général, ils sont excessivement ignorants ; le gouvernement d'autrefois n'a jamais permis l'établissement d'une presse dans la colonie et très peu savent lire et écrire. »

Le 1<sup>er</sup> juin 1767, trois ans après la fin du régime militaire, le sulpicien Jean-Baptiste Curatteau ouvre une école d'enseignement secondaire dans le presbytère de la paroisse Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe, à l'extrémité est de l'île de Montréal. Il y reçoit des externes et y loge des internes. Cette école est l'embryon du Collège Saint-Raphaël qui ouvrira ses portes en 1773, sous la direction de Curatteau, dans l'ancien château de Vaudreuil, près de l'actuelle place Jacques-Cartier. La création de cette institution offre enfin la possibilité de fréquenter une école du niveau de celle de Québec, sans obliger l'élève à séjourner à Québec pendant toute la durée de ses études. Formé à Montréal jusqu'en rhétorique, l'étudiant qui voudra étudier la philosophie et la théologie ira à Québec.

### **L'université de la province de Québec**

À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si les collèges ne forment toujours qu'un très petit nombre d'élèves, l'idée d'une université nationale germe dans plusieurs esprits. Le 24 juillet 1770, les Lanaudière, Panet, Boucherville,

En 1635, les jésuites adoptent la formule d'une « petite école » pour l'institution connue sous le nom de Collège des jésuites et qui est destinée à l'éducation des enfants amérindiens et français. On peut lire dans les *Relations des jésuites de l'année suivante* : « Nous nous étonnons de tant voir environnés de tant de jeunesse en ces commencements. »



Offre de service d'un professeur d'anglais « langue vivante », parue dans *La Gazette de Québec*, le 22 septembre 1766.

Laforce, Perras, Courval, Frémont, Marcoux, Riverin et d'autres, citoyens des villes de Montréal, de Québec et de Trois-Rivières, signent la première requête en faveur de l'enseignement supérieur. Ils réclament pour les descendants des fondateurs de la colonie la réouverture du Collège des jésuites, jamais remplacé, font-ils valoir, par l'œuvre du Séminaire. En huit pages, ils s'appliquent à convaincre le général Guy Carleton, gouverneur du Canada, de plaider, auprès du roi, la cause de ses sujets catholiques qui ont trouvé un moyen peu coûteux « d'élever la jeunesse dans les bonnes mœurs, dans la probité, dans la vertu, dans l'étude des langues, dans les sciences de la philosophie, des mathématiques, du génie, de la navigation, du droit civil, et généralement dans tous les arts et toutes les sciences humaines qui rendent l'homme utile à la société et qui font l'honneur d'une nation [...] ».

Le collège fonctionnerait, en partie, grâce à la collaboration des Canadiens. Les quelques jésuites restés au pays et d'autres ecclésiastiques enseigneraient les mathématiques, le droit, la rhétorique, la langue anglaise et les « langues sauvages ». Le collège ne serait pas complet sans la contribution de six professeurs venus d'Europe, « choisis capables d'enseigner les hautes sciences, et cela pour une fois seulement ». Ainsi, « le Collège se trouverait formé et fournirait en quelques années d'ici des sujets naturels du pays capables d'enseigner à leur tour, de remplacer leurs premiers maîtres et d'y perpétuer les Arts et les Sciences sous l'autorité de l'évêque et ses successeurs [...] ».

Les pétitionnaires de 1770 ont déploré les conséquences d'une situation où l'accès à la connaissance prive une large fraction de la population des emplois qui pourraient autrement être partagés entre les anciens et les nouveaux sujets britanniques. Ils ont également souligné le fait que les plus heureux, les plus fortunés pouvaient s'instruire en France, dans la colonie de la Nouvelle-Angleterre et en Angleterre.

Au mois de mai 1787, Guy Carleton, récemment élevé au titre de Lord Dorchester, inaugure son deuxième mandat de gouverneur général en commandant une vaste enquête dont l'un des aspects est de trouver les moyens « d'augmenter l'éducation » dans la colonie. Une note rédigée au mois d'octobre de la même année par le sulpicien Jean-Baptiste Curatteau montre que, depuis la Conquête, la situation n'a fait qu'empirer : « Le pays maintenant n'est plus reconnaissable, presque plus qu'une écorce de religion : l'esprit d'intérêt et de commerce, dont la bonne foi est bannie, est l'âme qui fait vivre le plus grand nombre. Pourvu que la jeunesse sache bien écrire et chiffrer, voilà l'éducation. C'est tout dire que de plus de 80 pensionnaires que j'avais au collège, j'en ai cette année 26 ; les écoles anglaises et protestantes enlèvent tout. Je ne sais plus comment soutenir l'œuvre du collège que j'ai établi. »

Deux ans plus tard, le juge William Smith, président de la commission formée par le gouverneur, produit un rapport favorisant la création d'une université neutre qui, loin de se limiter à la diffusion de l'enseignement supérieur, serait responsable de l'organisation et du fonctionnement de tout le système d'éducation. Or, Monseigneur Jean-François Hubert, évêque du vaste diocèse de Québec qui englobe Montréal, s'y objecte. Selon lui, le



**C**OMME il a été mis dans la Gazette du 15 de ce Mois, à l'article de Paris du 19<sup>e</sup> Mai dernier, *Que Mr. CADET avoit été de nouveau arrêté et conduit à la Bastille*: C'est pour avertir que c'est un bruit sans fondement, ayant reçu de mon dit Sieur CANTON les lettres du 23 et 25 Mai, et du 11 Juin derniers.

*A Québec, le 18 Septembre, 1766.*

HOUDIN.

**A**S it was mentioned in the Gazette of the 15th Instant, in the Paris Article of the 19th of May last, that Mr. Cadet was arrested a new, and conducted to the Bastille: This is to inform the Public, that this Report is groundless, as I have received Letters from said Mr. Cadet, of the 23d and 25th May, and 11th of June last.

*Quebec, 18th September, 1766.*

†||

HOUDIN.

*Ceci est pour avertir LES HABITANS FRANÇOIS de la Ville de Québec*

**QUE PATRICE M<sup>c</sup> CLEMENT**, enseignera aux enfans François (à son Ecole au Collège des Jésuites) à lire, à écrire, et à parler la Langue Angloise, à un prix fort raisonnable: Ceux qui voudront bien lui envoyer leurs Enfans, peuvent s'assurer qu'ils seront instruits avec soi. Et comme toutes les affaires publiques de cette Province se font à présent, et se feront à l'avenir, en Langue Angloise, il espère que les Citoyens ne négligeront pas cette occasion de faire instruire leurs Enfans dans une Langue vivante, dont la connoissance ne peut manquer de leur être utile dans la suite de leurs jours.

Il enseigne aussi l'Arithmétique dans toutes ses différentes parties, ainsi que l'Art de tenir les Livres suivant la méthode du Sieur Mair, la Géométrie, Mesurage et Arpentage, &c. &c.

*N. B. Il loge chez Monsieur GRAY, et on pourra le trouver à son Ecole.*

### A SECOND DIVIDEND!

**W**ILL be made to the Creditors of *John Lequesne* on Tuesday 30, if they send their Accounts to *Thomas Aylwin* attested, on or before Saturday the 27th Instant. The Creditors will meet at *Simpson's Coffee-house* this Evening at Six o'Clock, on special Business.

*Québec, September 15<sup>th</sup>, 1766.*

### UN SECOND DIVIDEND!

**S**E fera parmi les créanciers de *Jean Lequesne*, Mardi le 30, s'ils envoient leurs comptes attestés à *THOMAS AYLWIN*, Samedi le 27 de ce mois, ou avant.— Les Créanciers s'assembleront ce soir, à six heures, au Café de *Simpson*, pour des affaires particulières.

*A Québec, le 15 Septembre, 1766.*

### P E T E R T R A V E R S,

**I**NTENDING shortly to go to England, will sell the remainder of his Goods, consisting of Articles well assorted, and fit for the Country, much under the common Advance.

All Persons who have any Demands upon the Partnership of *Peter Travers & C<sup>o</sup>* are requested to bring in their Accounts, that they may be discharged: And all those indebted to said Partnership, it is hoped, will make speedy Payment, as very little longer Delay can be given.

*Québec, the 1st September, 1766.*





projet est prématuré, la population n'est pas prête, il y a peu d'enfants, les quatre principales villes, William-Henry (Sorel), Trois-Rivières, Québec et Montréal, ne sont guère plus que des bourgs et, surtout, il n'existe pas de réseau collégial capable d'alimenter l'université en étudiants. Enfin, élément non négligeable dans un contexte où l'Église tend à préserver son rôle face à la population d'origine française, l'évêque s'inquiète de la place et des prérogatives qui seraient dévolues aux représentants de l'Église canadienne dans la direction et l'orientation d'une université.

Dans sa réponse au juge William Smith, Monseigneur Hubert ranimait la proposition contenue dans la requête de 1770 et suggérait, en alternative à la création de l'université neutre, la réouverture du Collège des jésuites : « Ce même collège ne pourrait-il pas, par la suite des temps, être érigé lui-même en université et se soutenir en partie par les fonds actuellement appartenant aux jésuites ? » Le prélat s'oppose donc au désir des enquêteurs qui prévoyaient financer l'université et une partie du réseau des écoles et collèges du Canada grâce au produit de la vente de ces biens. L'Église canadienne, qui voit un sacrilège dans tout projet affectant la destination ultime de la fortune des jésuites, réprouvera la plupart des initiatives qui pourraient en priver les catholiques.

Cette préoccupation socioreligieuse n'est pas partagée par tous les Canadiens français, plusieurs osant même prétendre qu'il est plus profitable d'étudier dans une université neutre que de ne pas étudier du tout. Le meilleur exemple de cet état d'esprit est illustré par l'initiative de Simon Sanguinet. Né en 1733, Sanguinet aurait étudié à Québec avant de se lancer dans le commerce à Montréal. Cumulant, à partir de 1768, les fonctions de notaire et d'avocat, il acquiert la seigneurie de La Solle, située sur la rive sud de Montréal entre La Proirie et Beuhornois. Deux fois marié, sans enfants, dépeint sous les traits d'un original, Sanguinet s'intéresse à l'éducation supérieure. C'est ce qu'indique le testament qu'il dicte à son confrère Louis Chaboillez, le 14 mars 1790, deux jours avant son décès. On sait, d'après



C'est dans l'une des deux tourelles du « fort des Prêtres », construit sur le flanc sud du mont Royal, en 1694, que Marguerite Bourgeoys enseigna aux enfants amérindiens. Reconstitué au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ancien fort allait abriter le Grand Séminaire et le Collège de Montréal.

Extrait du testament de  
Simon Songuinet, le  
14 mars 1790.

Châlain ancien Cour à l'usage qui s'en est tenu en —  
avec une maison de requiescence avec un docteur, et la même  
les religieuses de la Communauté pour le service de son corps.  
Donne le legs le dit Testateur à D<sup>lle</sup> Simonne —  
Compant qui est regardé comme la petite fille de son père  
illicite; les biens situés à l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
sur le territoire de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
Celle au lieu de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
les Bâtimens, maison de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
avec toutes les armoires, volailles, gibier et tous les  
meubles qui sont dans la dite maison sur la dite terre, —  
pour servir de tout en l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
pour servir de tout en l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
toutes les hardes et linges de son corps dans la maison de l'acte  
époux, avec un lit complet garni, et un autre pour la  
dame de Deux Mille Châlain ancien Cour en son jour  
payé en argent, ou en meubles de son corps, son Châlain.  
Donne le legs le dit Testateur à son frère Joseph  
Songuinet et à D<sup>lle</sup> Marguerite Beaumont son épouse  
et mande au survivant d'eux, une rente annuelle viagère  
de la somme de Deux cent Châlain ancien Cour  
par an.

Voulant ordonner le dit Testateur que les rentes viagères  
qu'il a données, et depuis l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
extinctes, qu'elles soient reversibles à l'instant de la  
mort de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte de l'acte  
perpetuelle en faveur des Enfants les plus nés d'eux

670  
S



La Gazette de Québec du 24 mars suivant, qu'il a pris connaissance du rapport Smith. « On nous apprend que vers le temps qu'il a fait son testament, on a trouvé sur son lit un exemplaire du rapport du Comité du conseil sur les moyens d'éducation récemment publié [...]. » Ayant pourvu aux besoins de sa femme, il teste sans douter de la générosité de ses proches, en exprimant clairement le désir de contribuer à la création d'une université, comme l'indique l'article 10 de son testament où il « veut et ordonne que sa seigneurie de La Salle, moulin à eau et à farine et à scie, avec sa maison en ville rue Saint-Joseph et l'emplacement qui en dépend, soient et appartiennent par charité à l'université qui doit s'établir en cette province pour l'éducation de la jeunesse à la charge que ses parents y recevront l'éducation gratis; et jusqu'à ce que ladite université soit établie, les exécuteurs testamentaires auront l'administration des revenus de la seigneurie et maison en ville, et que ces revenus seront mis en masse pour l'usage de ladite université et lorsqu'elle sera fondée, l'administration sera remise aux directeurs de ladite université aussitôt qu'ils seront nommés. »

La Gazette de Québec d'applaudir : « Dans les diverses situations relatives à la vie féodale, M. Sanguinet a acquis le caractère d'un vertueux et respectable citoyen, mais ce qui doit transmettre sa mémoire à la postérité avec vénération et gratitude, et doit la rendre chère à tous les amis de l'humanité et du bien-être de la province, est le don généreux qu'il a fait en faveur d'une université. »

Malgré les vœux du disparu, son testament est contesté par ses héritiers légaux, mais des voix, nombreuses, se mobilisent en faveur de l'exécution des volontés de Sanguinet dont le geste renforce la position des enquêteurs de la commission Smith. À l'évêché, où tous ne partagent pas la rigueur de vue de Monseigneur Hubert, Charles-François Bailly de Messein, son coadjuteur, ironise sur le principe élaboré par son supérieur : « S'il faut attendre que nous ayons défriché les terres jusqu'au cercle polaire et que, sans maîtres et que sans professeurs la jeunesse se forme seule pour une université, selon toutes les apparences nous pourrions bien nous trouver quelque beau matin transportés dans la vallée de Josaphat et certainement à la gauche des Docteurs de l'Église [...]. »

À la fin du mois d'octobre 1790, risquant la révocation, Bailly de Messein signe la pétition qui circule parmi les avocats, notaires, médecins, érudits et hommes politiques du Canada. Déposé le 31 octobre, le document porte 175 signatures d'anglophones et de francophones, de protestants et de catholiques qui demandent à Lord Dorchester de veiller à l'exécution des volontés de Simon Sanguinet et d'ajouter à ce legs les biens des jésuites, sous forme de don ou de fondation. « Qu'une université soit érigée dans cette province, dans laquelle la jeunesse puisse être instruite dans les langues et les sciences (la théologie exceptée) et que ladite université soit établie sur les principes et termes les plus libéraux; qu'elle soit libre et ouverte à toutes dénominations chrétiennes, sans aucun égard aux différents principes de religion, et que Votre Excellence veuille bien leur accorder une Charte de Sa Majesté pour ériger une université en cette province de Québec, sous le nom et titre de l'Université de la province de Québec, et qu'elle soit établie à tel

endroit et sous tels règlements qu'il paraîtra convenable à Sa Majesté. » Malheureusement pour le projet, les héritiers Sanguinet eurent gain de cause, sans pour autant détruire l'idée d'une université qui germa depuis une trentaine d'années.

Les biens des jésuites apparaissent alors comme l'unique source de financement disponible pour le développement de l'instruction au Bas-Canada. Un article de la capitulation de Québec interdisait toute forme de recrutement pour la Compagnie de Jésus et prévoyait qu'au décès du dernier des membres de la communauté restés au Canada, les propriétés foncières de la Compagnie seraient transférées à l'État. Le 8 mars 1800, quelques jours avant le décès de Jean-Joseph Casault, le dernier des jésuites, le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes ordonne la saisie de tous les biens, terres et propriétés ayant appartenu à la communauté, dans quelque ville qu'ils se trouvent.

La perspective de partager cette ressource avec les anglo-protestants irrite le clergé catholique et excite sa méfiance. Celle-ci est à son comble le 8 avril 1801 quand le lieutenant-gouverneur sanctionne la *Loi créant l'Institution royale pour l'avancement des sciences*, un organisme chargé de créer un réseau d'« écoles royales » destiné à répandre les bases de l'instruction dans toutes les couches de la société. Même si le recours à ces écoles est libre et que l'Institution royale n'exerce aucune autorité sur les écoles existantes et sur celles qui dépendent des communautés religieuses, l'initiative est mal reçue et les paroisses catholiques sont fortement invitées à résister aux offres qui leur seront faites. Moins d'une vingtaine de paroisses vont effectivement se prévaloir des avantages des écoles royales et s'engager, ainsi que le prévoit la loi, à acquitter toutes les charges associées à leur construction et à leur entretien.

L'existence de l'Institution royale pour l'avancement des sciences est, aux yeux des Britanniques qui ont élu domicile au Canada et choisi d'y prendre racine, le seul moyen d'assurer à leurs enfants et petits-enfants l'instruction que les communautés religieuses dispensent aux catholiques. Malgré l'intérêt soulevé par le projet, les lenteurs administratives, l'indifférence des députés et des ministres et l'obstruction des catholiques vont entraver la constitution d'un bureau de syndics, si bien que, neuf ans après sa fondation, l'Institution ne fonctionne toujours pas.

Vers 1810, l'Écossais James McGill et le révérend John Strachan, lequel habite Cornwall, ont plusieurs entretiens dont les conclusions vont accélérer l'évolution de l'enseignement supérieur. McGill, qui mène de front les carrières de marchand et d'homme politique, aurait, selon la petite histoire, fréquenté l'université en Écosse et, plus tard, émigré aux États-Unis, puis au Canada. Prospère, il veut exprimer sa gratitude à l'égard du pays où il s'est enrichi, en laissant derrière lui un témoignage indélébile. « Nous avons parlé, écrit Strachan, de plusieurs personnes qui étaient mortes dans le Bas-Canada et qui n'avaient laissé aucun monument au pays dans lequel ils avaient réalisé de grandes fortunes. Et je mentionnais particulièrement une université parce que les Anglais n'avaient aucun séminaire pour dispenser l'éducation académique. Nous avons eu des conversations nombreuses sur

C'est au début du mois d'octobre 1839 qu'on posa la première pierre de l'édifice principal dans laquelle on mit quelques pièces de monnaie gravées à l'effigie de la jeune reine Victoria ainsi qu'un document en latin énumérant les personnalités associées à la réalisation du projet du McGill College.







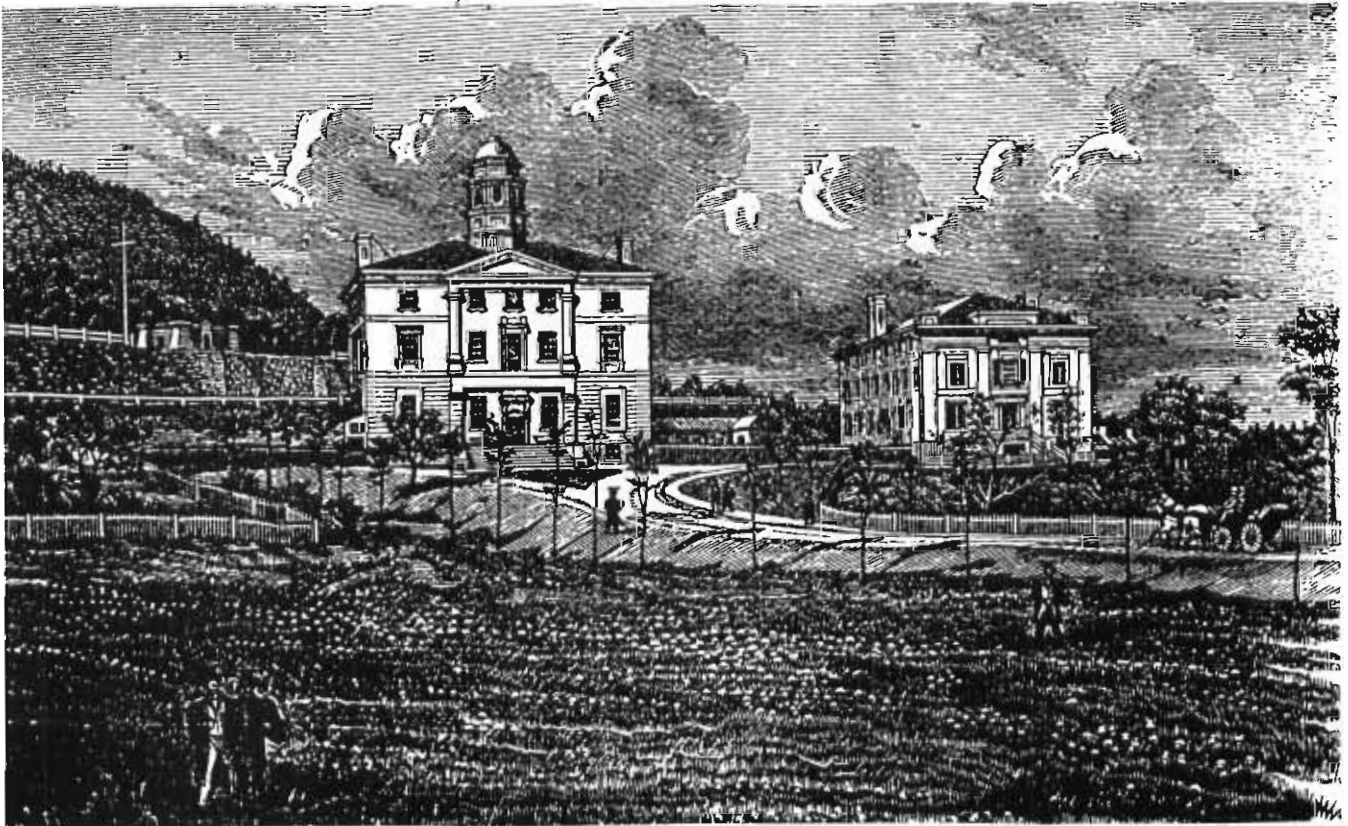
le sujet et il partit déterminé à faire quelque chose [...]. »

Le 8 mars 1811, James McGill rédige un testament qui porte la marque de ses conversations avec Strachan puisqu'il fait de l'Institution royale pour l'avancement des sciences son héritière. Il meurt deux ans plus tard, laissant une veuve, Charlotte Guillemin. Au décès de celle-ci, Francis Desrivières, un neveu de son premier mari, s'oppose à l'exécution des volontés de McGill dont le legs constitué d'une vaste propriété, désignée sous le nom de Burnside, et d'une somme de 10 000 £ est destiné à l'Institution royale pour l'avancement des sciences. S'appuyant sur le fait que ni l'organisme ni le collège n'ont d'existence légale, l'héritier Desrivières gagne du temps, coulant de belles années à jouir des revenus du donateur qui devraient lui appartenir en propre si l'Institution royale pour l'avancement des sciences n'est pas formée dans les dix ans suivant l'ouverture du testament.

Contrairement à ce qui s'est passé à l'époque où le testament de Simon Sanguinet était contesté par ses frères, les exécuteurs testamentaires de McGill mettent tout en œuvre pour engager les autorités coloniales dans ce dossier. Le legs de McGill n'étant pas suffisant pour permettre la création d'une université complète, ils proposent de le grossir avec les fameux biens des jésuites. Les années s'écoulent en procédures, au grand plaisir d'un Desrivières persuadé que le temps lui donnera raison. En partie grâce à un emprunt prélevé sur les biens des jésuites et qu'ils dépensent en frais d'avocat et en constitution de dossiers, les exécuteurs testamentaires obtiennent, le 21 mars 1821, l'émission d'une charte gouvernementale.

À partir de cette date, l'Institution royale pour l'avancement des sciences défend elle-même le dossier du futur McGill College. Elle multiplie les interventions auprès du gouvernement et poursuit la lutte contre Desrivières

Deux des premiers bâtiments érigés en 1839 et en 1843 sur la vaste propriété nommée Burnside, consacrée par James McGill, en même temps qu'une partie de sa fortune, aux fins de l'enseignement supérieur



en empruntant, à son tour, à la source providentielle constituée par les biens des jésuites. Le collège, fondé grâce au legs de James McGill, ouvre enfin ses portes le 25 juin 1829. Il s'appuie alors sur une école existante, la Montreal Medical Institution, qui en devient la première faculté et dont l'éclatement, plus tard, servira de base à la première école de médecine de langue française à Montréal.

### **L'université catholique de l'Amérique britannique**

Le sujet de l'université est naturellement subordonné à celui des écoles et les projets de loi qui marquent la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle présupposent un partage des responsabilités entre protestants et catholiques, entre évêques, entre leurs inspecteurs... Le clergé catholique persévère dans ses réticences à confier aux protestants une part de ses prérogatives en matière d'éducation. Déniant à l'État tout droit de regard à ce chapitre, il s'appuie sur le principe voulant que les parents aient le devoir de veiller à l'âme de leurs enfants et qu'ils ne doivent pas mettre cette âme en péril sous prétexte de vouloir parer à l'ignorance. Ainsi présentée aux Canadiens français par leurs guides spirituels, l'éducation est une préoccupation fallacieuse. Le 31 juillet 1819, *Le Spectateur canadien* publie le commentaire d'un lecteur scandalisé par les progrès de l'ignorance. « Rien n'égale en ce pays la coupable indifférence de ses habitants pour le progrès de l'éducation. L'ignorance la plus profonde règne dans nos campagnes; le cultivateur aisé regarde comme mal employée une modique somme qu'il donnerait pour l'instruction de ses enfants, tandis qu'il prodigue l'or pour décorer l'intérieur des églises. »

Certains catholiques, influencés par la laïcisation de l'enseignement telle qu'elle s'est opérée en France à la faveur de la Révolution, souhaitent que l'Église canadienne assouplisse une position qui confine le peuple à l'infériorité. Ceux-là sont soupçonnés du pire: « Un esprit d'insubordination et d'irrégion machine dans les ténèbres un système de subversion générale. » Pendant que prévalent les considérations d'ordre religieux, des arguments politiques s'imposent ailleurs. Ainsi, en 1821, les autorités coloniales encouragent la formation d'un réseau d'écoles catholiques. Dans une lettre adressée le 10 juin 1821 à Lord Henry Bathurst, ministre des Colonies, le gouverneur George Ramsay, comte de Dalhousie, écrit: « Dans cette province, la religion catholique est certainement la meilleure défense que nous puissions avoir contre nos voisins, et l'on devrait lui accorder tout l'encouragement possible dans le but de promouvoir l'éducation et les sciences. La grande objection que l'on a, c'est d'être soumis à la direction de l'Institution royale dont l'évêque protestant est le président. » Favorisée là où on s'y attend le moins, l'éducation des masses est source d'angoisse ailleurs. Le 9 mars 1824, le roi accorde la sanction royale à la loi des écoles de fabriques, définies comme des commissions scolaires paroissiales. De leur côté, les curés, craignant que l'instruction de leurs paroissiens n'érode leur influence, font preuve d'« insouciance » en n'agissant pas comme contrepoids dans l'évolution des écoles de l'Institution royale.



## FILLE D'ESCULAPE

« On devenait médecin après avoir complété une cléricature de quatre ou cinq années chez un praticien reconnu qui ne pouvait donner que ce qu'il possédait. Bien souvent le clerc était aussi bien valet, cocher, commissaire, qu'étudiant. Son patron lui enseignait à faire des bols, des pilules, des élixirs, des sirops; il l'amenait parfois chez ses malades, ses accouchées, et lui prêtait les quelques traités de médecine qu'il avait. »

Sylvio Leblond

Salles de l'Hôtel-Dieu de Montréal, au début du XX<sup>e</sup> siècle.

En attendant la création d'une université qui ne soit, suivant la requête plusieurs fois réitérée des évêques du Canada, ni neutre ni protestante, ceux qui veulent pratiquer la médecine – les Pierre Beaubien, Jean-Baptiste Meilleur, Hector Peltier ou Guillaume Vallée – traversent les frontières. Ils vont aux États-Unis, en France, en Angleterre ou en Écosse puiser les connaissances qui leur permettent de pratiquer la profession médicale.

Dans la plupart des cas, les grands collèges les ont préparés à l'enseignement dispensé dans les institutions étrangères de haut savoir, mais, à leur retour au pays, les jeunes médecins

sont confinés à l'isolement. Qu'ils aient côtoyé René Laennec, qu'ils aient contribué à d'importantes découvertes, qu'ils aient été sensibilisés à des techniques aussi révolutionnaires que l'utilisation du chloroforme ou qu'ils aient répandu l'usage du stéthoscope, ils doivent partager le champ de la pratique médicale avec des charlatans ou des médecins formés suivant une tradition héritée du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les médecins compétents sont donc peu nombreux. Accaparés par les multiples activités des généralistes, ils sont médecins de famille et de communautés. Quatre saisons sur quatre, ils vont vers les malades qui sont gardés chez eux et ils se penchent sur les quelques indi-



gents et accidentés qui ont trouvé refuge dans les salles de l'Hôtel-Dieu des hospitalières de Saint-Joseph ou de l'Hôpital général des sœurs grises. Par manque d'un noyau fort et faute d'émulation, ils ne s'adonnent pas à la recherche et ils n'interviennent pas, comme ils le feront plus tard, en matière de santé et d'hygiène publique.

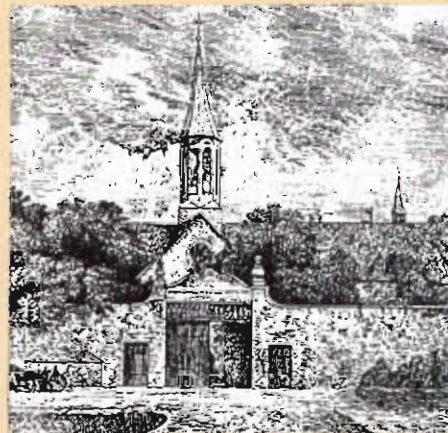
### **L'École de médecine McGill**

En 1818, pendant que le legs de James McGill fait l'objet d'une contestation devant les tribunaux, les membres de la Lady Benevolent Society invitent

quelques médecins à collaborer avec elles à la mise sur pied de la House of Recovery. Ces médecins, qui se rassemblent alors sous la bannière de la Montreal Medical Association, vont contribuer plus tard à la création d'un hôpital protestant, le Montreal General Hospital, dont les portes s'ouvrent le 1<sup>er</sup> mai 1822.

C'est dans cette institution, aujourd'hui l'hôpital Saint-Charles-Barronée, que les docteurs William Caldwell, John Stephenson, William Robertson, Andrew F. Holmes et Henry Loedel jettent les bases d'une école de médecine connue sous les noms de Seminar of Medical Learning, puis

Au-dessus de la porte d'entrée donnant sur la cour du bâtiment du square Youville, cette inscription : « Hôpital général des sœurs grises ». En ouvrant leurs salles des malades oux

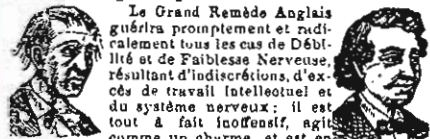


médecins désireux d'initier les étudiants à la pratique de la profession, les communautés religieuses hospitalières ont contribué à la structuration de la science médicale et jeté les bases des hôpitaux universitaires.





### Remède Spécifique du Dr. Wm. GRAY.



Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscrétions, d'excès de travail Intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un obarme, et est employé AVANT usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: 81 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la malle franco de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franco de port. Adressez-vous à:

WM. GRAY & CIE., WINDSOR, ONTARIO, CANADA.  
Vendu à Montréal et en Canada par tous les Pharmaciens. 8-33-52-139

## TRAITÉ

### SUR LES MALADIES DES Enfants.

Par MICHEL UNDERWOOD, M. D. Licencié dans l'art d'accoucher du Collège Royal des Médecins à Londres.

DEUXIÈME PARTIE.

Contenant des Règles générales pour le soin et la conduite des Enfants dès le moment de la naissance.

« La mère veut que son enfant soit heureux, qu'il le soit elle y consent, en cela elle a raison; quand elle le trompe sur les moyens, il faut l'indiquer. »

ROUSSEAU.

DEUXIÈME ÉDITION.

QUEBEC:

Imprime à la Nouvelle Imprimerie.

1857.

de Montreal Medical Institution. Ce cours conféra aux médecins de l'hôpital protestant l'autorité sur la formation médicale. C'est donc tout naturellement que, l'héritier de McGill ayant échoué dans ses démarches visant l'annulation du testament, ce cours ait servi d'embryon à la toute nouvelle École de médecine de l'Université McGill, au mois de juin 1829.

En 1841, le Bureau médical de Montréal, dont les membres ont été formés de la manière la plus orthodoxe possible et dont plusieurs ont même étudié dans des universités étrangères, saluait du gouvernement du Bas-Canada l'imposition de règles d'admission strictes et la fin d'un régime archaïque auquel ni le Bureau médical de Montréal ni le Bureau médical de Québec n'ont pu mettre fin. On gère l'aléatoire: les examens sont bâclés et la pratique ne répand pas aux critères qui devraient préserver l'honorabilité de la profession. Deux ans plus tard, la patience des requérants est récompensée par la création d'un comité chargé d'étudier la situation et de formuler des recommandations. Les travaux de ce comité aboutiront, en juillet 1847, à la formation du Collège des médecins et chirurgiens de la province du Bas-Canada.

### L'École de médecine et de chirurgie de Montréal

Les médecins s'entendent sur l'urgence d'encadrer la profession, mais ils sont divisés quand il s'agit de subir le monopole exercé par les médecins de l'École de médecine de McGill. S'il existe des charlatans, si d'autres profitent des failles du système, il existe également de nombreux praticiens francophones et anglophones qui observent les règles de l'art. La contestation se cristallise en 1843, alors que cinq médecins incontestablement

qualifiés ouvrent une école de médecine neutre et bilingue qui réunit des médecins de langue française et de langue anglaise. Il s'agit de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal surnommée l'École de médecine Victoria après l'inauguration de la Faculté.

L'institution reçoit sa charte civile le 29 mars 1845. Entre autres privilèges, elle obtient celui de décerner des diplômes aux étudiants qui auront assisté aux 120 heures de lectures données dans l'une ou l'autre des langues en usage dans le pays. Non seulement ce pouvoir lui est-il reconnu, mais, sur la recommandation de l'institution, « une licence pour pratiquer pourra conséquemment être émanée en faveur de tel aspirant en la manière usitée, et sur le paiement des honoraires ordinaires ». Les licences émises par l'École ouvrent la voie à la pratique de la « médecine, de la chirurgie, de l'art obstétrique ou de la pharmacie ».

Le statut de l'École de médecine est ébranlé en 1847 par la formation du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada. La sévérité des règlements du Collège prive l'École de son autonomie en subordonnant sa charte civile à la charte royale de l'École de médecine de l'Université McGill. Devant ces faits, l'École se soumet et organise l'année universitaire 1847-1848 sous la férule de McGill dont l'autorité avait été, quatre ans plus tôt, ôprement contestée. « Les élèves qui auront complété leur cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université McGill d'après un arrangement fait entre ces deux institutions [...] », lit-on dans *La Minerve* du 18 octobre 1847.

L'« arrangement » dure deux ans. Il prend fin avec le départ de trois de ses fondateurs protestants, les docteurs Francis C. Thomas Arnoldi, Francis Bagdley et William Sutherland, qui réin-

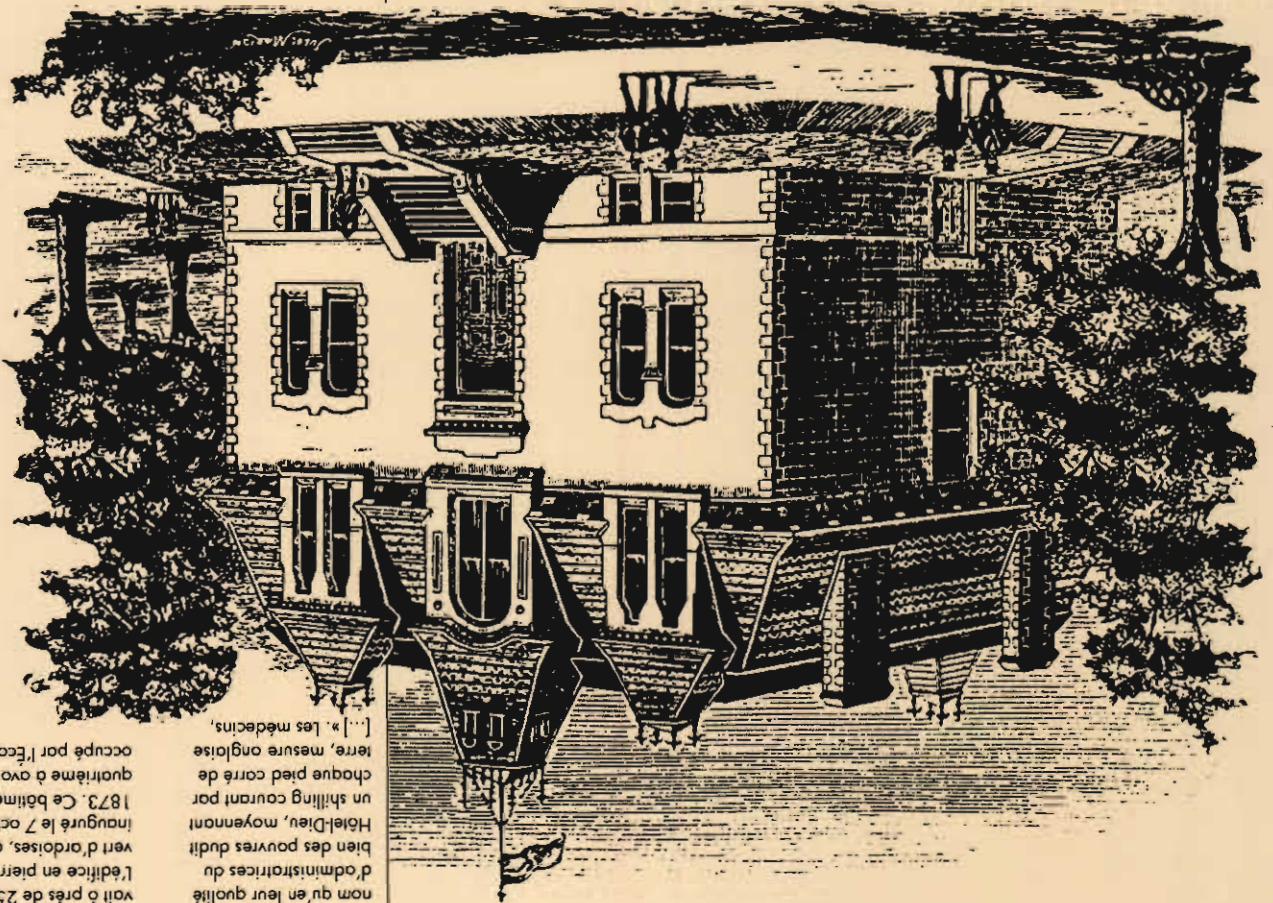


Le 1<sup>er</sup> octobre 1872, les sœurs hospitalières de Saint-Joseph vendent aux médecins le terrain où sera construite l'École de médecine. Elles le font « tout en leur propre nom qu'en leur qualité d'administratrices du bien des pauvres dudit Hôtel-Dieu, moyennant un shilling courant par chaque pied carré de terre, mesure anglaise [...] ». Les médecins, s'ont engagés personnellement à rembourser les dettes associées à l'achat du terrain et à la construction de l'École, étoient solidaires d'une dette qui, en 1878, s'élevait à près de 25 000 \$. L'édifice en pierre, couvert d'ardoises, a été inauguré le 7 octobre 1873. Ce bâtiment est le quatrième à avoir été occupé par l'École.

**L'École de médecine Victoria**

L'École de médecine et de chirurgie de Montréal veut prouver que la qualité de l'enseignement est une question de compétence et non de charte. Elle imite donc McGill, dont les diplômés ne sont pas soumis à l'examen spécial du Collège des médecins et chirurgiens, en se donnant en français. Enfin, pour vaincre l'obstacle qui obligeait l'École à asséoir son enseignement sur la fréquentation d'un hôpital général ayant un minimum de 50 lits, Manseigneur Bourget obtient, le 23 octobre 1850, l'appui des sœurs hospitalières de Saint-Joseph qui ouvrent l'Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul aux étudiants et à leurs professeurs.

En 1861, à l'étroit dans l'Hôtel-Dieu construit par Jeanne Mance rue Saint-Paul, les hospitalières de Saint-Joseph transportent leurs malades dans l'immeuble construit à l'extérieur de la ville, sur un promontoire appelé mont Sainte-Famille.



Le 1<sup>er</sup> octobre 1872, les sœurs hospitalières de Saint-Joseph vendent aux médecins le terrain où sera construite l'École de médecine. Elles le font « tout en leur propre nom qu'en leur qualité d'administratrices du bien des pauvres dudit Hôtel-Dieu, moyennant un shilling courant par chaque pied carré de terre, mesure anglaise [...] ». Les médecins, s'ont engagés personnellement à rembourser les dettes associées à l'achat du terrain et à la construction de l'École, étoient solidaires d'une dette qui, en 1878, s'élevait à près de 25 000 \$. L'édifice en pierre, couvert d'ardoises, a été inauguré le 7 octobre 1873. Ce bâtiment est le quatrième à avoir été occupé par l'École.



Mosaïque des diplômés de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, affiliée à l'Université Victoria de Cobourg, 1890-1891.

*Hôtel-Dieu de Montréal.*—Cet hôpital contient 160 lits. Deux salles sont destinées pour les hommes et deux pour les femmes. Le service médical est fait, tous les trois mois, par les Drs. Munro, Peltier, Boyer, Bibaud, Beaubien, Trudel, d'Orsemeens et Coderre. Les élèves en médecine sont admis à la visite des médecins, tous les jours de midi à 2 heures P. M. La clinique chirurgicale est donnée à l'hôpital, tous les mercredi et vendredi par le Dr. Munro, et la clinique médicale, tous les mardi et jeudi par le Dr. Boyer.

L'Hôtel-Dieu sera toujours regardé comme une des premières institutions du pays par son administration intérieure. Sa situation au centre de la ville rend son accès facile aux malades et commode pour les élèves en médecine.





définitivement ses chances d'obtenir le statut universitaire qu'elle réclame depuis sa fondation. L'échec de plusieurs tentatives de rapprochement avec l'Université Laval aboutira, en 1866, à l'affiliation de l'École à une université méthodiste, l'Université Victoria, située à Cobourg, en Ontario. C'est ainsi qu'ayant fait valoir les avantages d'une institution catholique de langue française, l'École de médecine et de chirurgie de Montréal doit, pour assurer son indépendance, consentir à une affiliation plus théorique que réelle à une université protestante. Cobourg ne menaçait pas les traditions et ne compromettait pas la foi des étudiants, dira un contemporain, « pour la meilleure des raisons : ils n'allaient jamais à Cobourg ».

La création, en 1876, de la succursale montréalaise de l'Université Laval et l'obligation imposée à la maison mère de fournir à Montréal le même enseignement qu'à Québec marquent l'entrée de l'enseignement de la médecine à Montréal dans une autre série d'infructueuses tentatives d'affiliation. Au départ, l'École semble acquiescer à la proposition de Laval et tout laisse croire qu'elle participera, en même temps que le Séminaire et l'École de droit, à la structuration de la succursale.

L'École et l'Université vont conclure un accord qui permettra à l'évêque de Montréal d'annoncer, le 22 décembre 1877, l'établissement des facultés de l'Université Laval à Montréal : « L'École de médecine de Montréal, qui a bien mérité

Après 1880, mais à une date indéterminée, la Faculté de médecine, dont les cours ont été inaugurés à l'intérieur même du château Ramezay, se déplace dans un immeuble dont la façade donne sur la place du Marché-Neuf, devenue depuis place Jacques-Cartier.



Le Collège Bishop de Lennoxville, dans les Cantons de l'Est. Il fut ainsi nommé parce qu'il dépendait de l'évêque anglican.







C'est dans les murs du vieux château Ramezay, en face du premier hôtel de ville de Montréal inauguré le 11 mars 1878, que s'est dessiné le premier quartier latin montréalais. L'administration de l'Université Laval à Montréal s'y installe officiellement en 1878.

La Faculté de médecine l'y rejoint vraisemblablement dans le cours de l'année universitaire 1879-1880. Elle occupe alors l'aile sud-ouest du château. À cette époque, la Faculté de droit est encore logée au Cabinet de lecture paroissial, un immeuble situé non loin de l'église Notre-Dame. La Faculté de médecine s'établira plus tard dans un immeuble situé entre le château et une taverne installée à l'angle de la place du Marché-Neuf et de la rue Notre-Dame. En lettres de fer, au-dessus de la porte : « Faculté de médecine, Université Laval ».

du diocèse et de la province tout entière, à cause du dévouement de ses professeurs, continuera l'œuvre par laquelle elle a contribué jusqu'ici à former tant de médecins, qui ont fait honneur à leur profession. Ses professeurs entrent dans cette nouvelle organisation; ils auront, pour les seconder, d'autres hommes distingués, et nous n'avons aucun doute que l'on continuera, avec plus de zèle et plus de succès encore que par le passé, à former les jeunes gens à cette importante branche des professions libérales. » En outre, l'École de médecine et de chirurgie de Montréal participe, le 6 janvier 1878, aux cérémonies marquant l'inauguration solennelle de la succursale de l'Université Laval à Montréal dans la grande chapelle du Séminaire des

sulpiciens, rue Sherbrooke. Malgré les apparences, jamais on n'avait été si proche d'une rupture. Celle-ci fut consommée à la veille de l'ouverture des cours de l'année universitaire 1878-1879 quand Laval, exerçant ses prérogatives sur la composition du corps professoral, tenta d'en écarter certains médecins. L'École, toujours libre d'enseigner, d'examiner et de distribuer les diplômes de l'Université de Cobourg, refusa l'alliance Québec-Mantréal.

Ces accords noués et dénoués engendrèrent des frictions au sein même de l'École où certains de ceux qui favorisaient la cause de l'Université Laval décidèrent de jeter les bases de la faculté promise. Dépourvue d'adresse, d'équipement, de laboratoires et de salles de

cours, la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal n'en devient pas moins l'ennemie de l'« École de médecine Victoria » de l'avenue des Pins, où les irréductibles poursuivent leur enseignement en veillant jalousement à leur autonomie.

### **La Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal**

Trois ans après la fondation de la succursale de l'Université Laval à Montréal, la ville abrite donc trois écoles de médecine rivales. La première et la plus ancienne, celle de l'Université McGill, tente, à travers le Collège des médecins, d'exercer le contrôle sur l'ensemble de l'enseignement. Sa fille et sa cadette, l'École de médecine Victoria, avec ses cliniques à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital de la Miséricorde, répond aux exigences de l'enseignement supérieur et refuse de passer sous la férule de l'Université Laval. La plus jeune, la Faculté de médecine de l'Université Laval, complètement démunie, va tenter l'impossible pour absorber l'École dont elle vient de se séparer et, du même coup, obtenir le droit de fréquenter les cliniques des hôpitaux universitaires. Cet aspect de l'apprentissage en milieu hospitalier est essentiel à l'obtention d'un diplôme correspondant aux critères de la loi médicale. Conscientes de leur poids dans la solution du problème de la Faculté de médecine de la succursale, les communautés fondatrices de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital de la Miséricorde restent fidèles aux praticiens et aux professeurs de l'École de médecine Victoria et refusent de céder aux pressions exercées sur elles dans le but de favoriser la Faculté au détriment de l'École. Conclusion inattendue: l'Université, qui avait dénoncé l'affiliation de l'École de médecine à une université protestante et qui s'était pourtant

adjoind deux professeurs protestants... fut forcée d'inaugurer ses cours dans une salle du Séminaire des sulpiciens et ses cliniques au Montreal General Hospital! Jean-Philippe Rottot était le doyen de l'École et Emmanuel Persillier-Lachapelle, le secrétaire. Faute d'une entente avec les hôpitaux catholiques existants, les médecins vont aménager, rue Notre-Dame, un hôpital adapté à leurs besoins immédiats.

Ce conflit historique a rudement éprouvé l'harmonie entre les archevêchés de Montréal et de Québec, entre les médecins de Laval et de Victoria, entre les étudiants de l'École et ceux de la Faculté et entre les Montréalais, divisés entre adversaires et partisans de Laval. Le lancinant débat, dont l'écho a plusieurs fois traversé l'Atlantique jusqu'à Rome, a nourri, de 1852 jusqu'à l'inauguration de la succursale en 1876, un puissant mouvement favorable à la création d'une université montréalaise autonome.

En 1889, Rome ayant désigné l'Université Laval comme pouvant seule agir à titre d'université, l'École de médecine et de chirurgie de Montréal ne pouvait plus prétendre jouer ce rôle dans le secteur de la médecine. De concession en concession, l'École réussit à faire valoir ses privilèges de pionnière et la contribution de ses artisans de manière à ce que la fusion, confirmée par une loi du 30 décembre 1890, reflète non pas un échec diplomatique, mais une honorable union. En cette fin d'année, en effet, « l'École de médecine et de chirurgie de Montréal constitue désormais la faculté médicale de l'Université Laval à Montréal ».





À la veille des événements qui, en 1837 et 1838, vont déchirer la population des Haut et Bas-Canada, quelques dizaines d'écoles fonctionnent. Elles appartiennent à quatre catégories : écoles de fabriques organisées autour de la paroisse, écoles de syndics relevant de la Chambre d'assemblée, écoles de l'Institution royale pour l'avancement des sciences, écoles et séminaires fondés et dirigés par les congrégations. Ces dernières ont assumé, depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la mise sur pied de plusieurs collèges d'enseignement secondaire. Au Séminaire de Québec (1765) et au Collège Saint-Raphaël (1767), devenu Collège de Montréal en 1806, se sont ajoutés le Séminaire de Nicolet (1803), le Séminaire de Saint-Hyacinthe (1812), le Collège Saint-Roch de Québec (1818), le Collège de Chambly (1825), le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (1829) et, enfin, le Collège de l'Assomption (1832).

Dans son fameux rapport diffusé au début de l'année 1839, John George Lambton, Lord Durham, avait juxtaposé l'attrait et l'indifférence des Canadiens français pour l'éducation, deux sentiments contradictoires qu'il n'a pas été seul à observer : « La masse de la population est encore formée des durs travailleurs de la campagne [...] ; il est impossible d'exagérer leur ignorance ; ils sont dépourvus au point qu'ils ne savent ni lire ni écrire. » Et ailleurs, évoquant leur intérêt pour l'enseignement supérieur qui a conduit à la création de nombreux collèges classiques, il écrit : « Je ne connais pas de peuple où l'on donne davantage pour l'instruction élémentaire supérieure ou chez qui elle règne réellement sur une plus grande échelle par rapport à la population. » Au cours du siècle qui va suivre, des mesures vont être appliquées dans le but de créer un réseau scolaire acceptable à toutes les clientèles, mais aucune ne saura corriger une situation qui ne sera redressée qu'en 1943, quand la fréquentation scolaire deviendra obligatoire pour tous les enfants.

Jusqu'en 1836, le Bas-Canada catholique est regroupé sous l'autorité exclusive de l'évêque de Québec dont le diocèse est formé de 98 paroisses. La plus considérable d'entre elles est celle de Notre-Dame de Montréal dont les limites débordent l'ancienne seigneurie des Messieurs de Saint-Sulpice pour s'étendre jusqu'aux Laurentides et dans l'Outaouais. Le 13 mai 1836, au terme de démarches qui ont duré plus de quinze ans, Rome accorde le statut de diocèse à cette vaste paroisse plus peuplée que le reste du diocèse de Québec. À sa tête, Jean-Jacques Lartigue, un Montréalais de naissance apparenté aux principales familles terriennes, est soutenu par un coadjuteur originaire de Lévis, dont l'influence sera déterminante dans l'avenir des universités : Ignace Bourget.

Le 31 mai 1842, les jésuites, qui ont été encouragés par Jean-Jacques Lartigue à revenir au Canada pour y reprendre leurs fonctions d'enseignants et poursuivre l'évangélisation des Amérindiens, sont accueillis par son successeur, Monseigneur Ignace Bourget. Celui-ci caresse l'idée de rendre leurs biens aux jésuites en les appuyant dans la création d'un collège qui, placé sous leur direction, adopterait bientôt la structure d'une université catholique. « Vous avez ici, écrivait Ignace Bourget au mois d'août 1840, de grands biens qui à la vérité sont entre les mains de notre gouvernement, mais qui n'y sont,

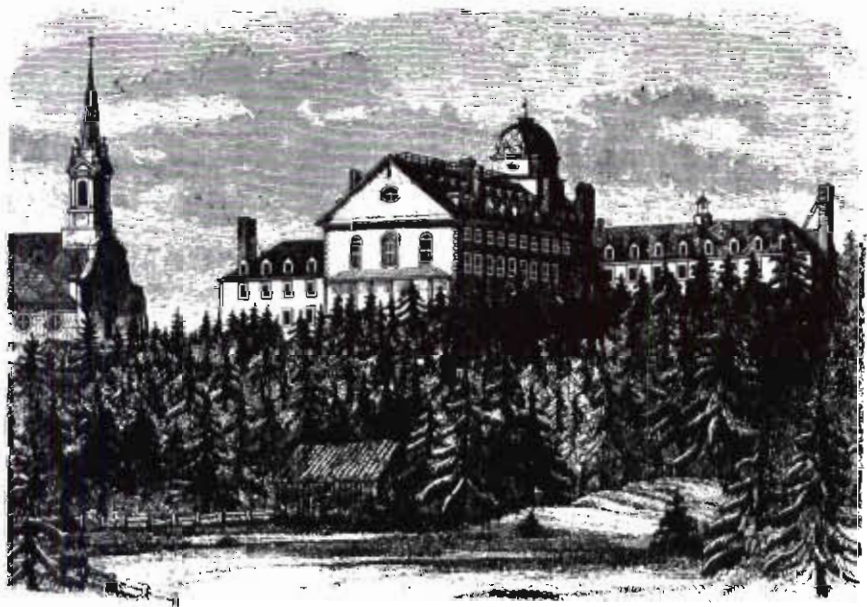


je crois, qu'en dépôt. Car certains traits de Providence qui ont eu lieu à l'égard de ces biens, depuis qu'ils sont passés en ces mains étrangères, donneraient à espérer qu'ils vous seraient rendus si vous étiez sur les lieux.» Ils y viennent avec l'intention de s'établir à La Prairie où, pendant les douze premières années de leur retour dans leur ancienne seigneurie, ils prennent charge de la cure et jettent les bases d'un premier collège. Ils se replieront plus tard sur Montréal où, en 1848, ils vont fonder le Collège Sainte-Marie dont le rectorat sera confié à leur supérieur, le père Félix Martin.

Poursuivant son objectif, l'évêque de Montréal soumet aux évêques catholiques du Canada l'idée de revendiquer les propriétés des jésuites pour l'usage exclusif de l'Église catholique canadienne. L'initiative conduit les prélats à rédiger une requête en ce sens et à l'expédier au gouverneur, Charles Metcalfe. C'est alors qu'intervient Louis-Hippolyte La Fontaine, procureur général du Canada-Uni, qui suggère à l'évêque de Montréal d'ajuster cette requête aux objectifs du gouvernement central qui souhaite consacrer les biens de la Compagnie de Jésus à l'éducation. Diplomatie oblige... mais les évêques craignent qu'une intervention de leur part en faveur d'une université catholique n'aboutisse à la création de l'université neutre, toujours réclamée par plusieurs Canadiens français imbus de valeurs libérales. Un



Après quelques années possédés dans une maison de bois de la rue Saint-Alexandre, les jésuites transportent le Collège Sainte-Marie dans un immeuble voisin, le « grand collège », construit en 1851. Plus sobre que le projet ci-contre, l'édifice comportait un dôme, démoli quelques années plus tard lorsqu'il a fallu lui ajouter un étage.



Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocotière



## Les corps du délit

Nos universités n'ont jamais eu de grands moyens, aussi ont-elle dû, pour se doter du matériel nécessaire aux études, compter sur des dons et sur mille petits hasards qui pourvoient à l'essentiel. Devant la pénurie de corps destinés à leur instruction, les étudiants se montrèrent débrouillards et s'engagèrent dans la direction du viol des sépultures. Assistant aux funérailles le jour, déterrèrent leurs « sujets » la nuit, ils inquiétèrent longtemps les habitants des villes et des campagnes qui lisaient des nouvelles comme celle-ci, rapportée par *La Minerve* du 12 décembre 1864 : « Hier matin, vers 5 heures, un porteur de lait a trouvé, devant "Mount Pleasant Terrace", près de la montagne, un cadavre renfermé dans un sac; c'était sans doute un corps exhumé de quelque cimetière par des étudiants qui l'auraient échappé là. » Ou comme cet entrefilet paru dans *Le National* du 5 février 1876 : « On doit se rappeler qu'il y a une couple de semaines, les journaux ont parlé à diverses reprises de vols de cadavres, faits par MM. les étudiants en médecine, entre autres celui de Saint-Constant. Or, il fut impossible de découvrir où avaient été placés les cadavres volés à cette dernière place, et l'on avait complètement abandonné les recherches lorsqu'on s'adressa à M. Cinq-Mars, habile détective de cette ville. Cet agent se mit en campagne et parvenait hier à remettre entre les mains des familles les corps de Céline Boimonneau, femme de Zotique Bellefeuille, et celui de Joseph Lafrenière, dit Pominville. »



autre événement associé à la question des biens des jésuites va contribuer à raffermir la position des prélats bas-canadiens : l'intervention de l'évêque de Toronto qui favorise un partage des biens entre tous les catholiques du pays.

Deux ans plus tard, les prélats catholiques ont enfin choisi de favoriser l'éducation supérieure et de placer la population d'origine française sur le même pied que ses compatriotes d'origine britannique qui disposent de quelques institutions de type universitaire en Nouvelle-Écosse, au Québec et en Ontario. Le document, intitulé « Projet d'établissement d'éducation à faire si les biens des jésuites sont remis à l'Église catholique du Canada », s'adresse au gouverneur : « Vos pétitionnaires n'hésitent pas à prendre l'engagement solennel de fonder, à même les revenus de ces biens, un ou plusieurs établissements d'éducation supérieure dans lesquels seront enseignées telles branches de sciences que pourraient requérir les besoins du pays, et même d'y établir des cours de médecine, de droit, d'économie domestique et même des beaux-arts, adaptés aux besoins de toutes les classes de la société, dès qu'il se présenterait un nombre suffisant d'élèves pour suivre ces cours [...] »

Les évêques s'appuient sur une tradition de tolérance et sur des privilèges acquis après la Conquête par la population d'origine française. Montrant qu'ils n'ont pas oublié la promesse des souverains anglais de protéger la foi catholique au Canada, ils leur demandent de « laisser intacte à ses enfants cette part la plus belle de l'héritage de ses pères, sous la protection d'un gouvernement plein de bienveillance et de justice ». La population « a donc le droit de désirer un enseignement complet, qui convienne aux classes industrielles et commerciales, et qui satisfasse en même temps aux besoins des classes élevées de la société et des hommes de profession, avec toutes les garanties d'orthodoxie et de moralité que demandent les intérêts de la foi [...] ». Selon les auteurs du document, seule l'Église dispose du pouvoir légitime de veiller sur la formation des étudiants catholiques : « Disons donc que l'autorité religieuse, pour remplir sa mission, doit s'exercer sur le choix des maîtres, le cadre de l'enseignement et les mesures réglementaires [...]. Le dessein des évêques catholiques du Canada serait donc de fonder une université où l'on pourrait prendre les degrés qui permettent d'exercer les professions libérales. »

Cette requête à laquelle le gouverneur n'aurait pas répondu a permis à ses signataires d'embrasser le vaste champ de l'éducation supérieure et d'examiner plusieurs types d'orientation personnelle et professionnelle. Leur « Projet d'établissement d'éducation » examine les études collégiales, les « cours spéciaux pour le commerce et l'industrie » et « les cours spéciaux pour les cours universitaires ». Enfin, les prélats énumèrent les facultés formant le noyau des « études supérieures de l'université » : droit, médecine, belles-lettres, sciences naturelles, histoire, philosophie, mathématiques, noyau inspiré de la structure de l'université belge de Louvain.

Le 26 mai 1846, la Chambre d'assemblée du Canada-Uni opte en faveur de l'application des revenus des biens des jésuites à l'éducation tant des catholiques que des protestants du Bas-Canada. La loi est sanctionnée le 9 juin. Formellement invités, en 1847, à mettre un terme à leurs démarches, les évêques obtempèrent. Il faut attendre 1851 pour assister à l'exhumation



du projet d'une université catholique. L'initiative en est attribuée à Ignace Bourget qui suggère que ce sujet soit abordé lors du premier concile de la province ecclésiastique du Canada (Montréal, Kingston, Bytown [Ottawa] et Toronto en font partie) prévu pour le 15 août 1851, à Québec. « Votre Grandeur », écrit-il à Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, administrateur du diocèse de Québec, « croirait-elle que le concile devrait s'occuper de la fondation d'une université et de l'érection régulière de collèges dépendant de cette maison mère? Ne serait-il pas temps de prendre les devants et de nous faire constituer légalement maîtres de l'enseignement catholique? Pourrait-on refuser au Bas-Canada ce qu'on a accordé au Haut? Le gouvernement ne serait-il pas forcé par la nécessité des choses de nous accorder les privilèges ordinaires aux universités lorsqu'on ne lui demanderait aucuns fonds provinciaux pour la dotation de notre institution qui nous mettrait sur le pied d'égalité avec McGill University et Queen's College? La crainte que les laïcs ne s'emparent plus tard ici, comme en France, de l'éducation ne serait-elle pas une raison pressante pour nous de travailler du moins à réaliser ce projet? Ne serait-elle pas aussi pour le Séminaire et les collèges un urgent motif de s'entendre à l'amiable entre eux pour n'être pas exposés au monopole universitaire? N'est-il pas vrai que le Séminaire de Québec serait, *plaudentibus omnibus*, choisi pour être l'Université catholique de notre Amérique britannique? Quelle force nous aurions dans une pareille institution, après que nous aurions obtenu, comme de droit, la sanction pontificale! C'est une idée comme une autre que j'envoie à la bonne aventure. Elle fera ou ne fera pas son chemin, c'est autre chose. Je la dépose, pour ce qu'elle vaut, aux pieds de Votre Grandeur. »

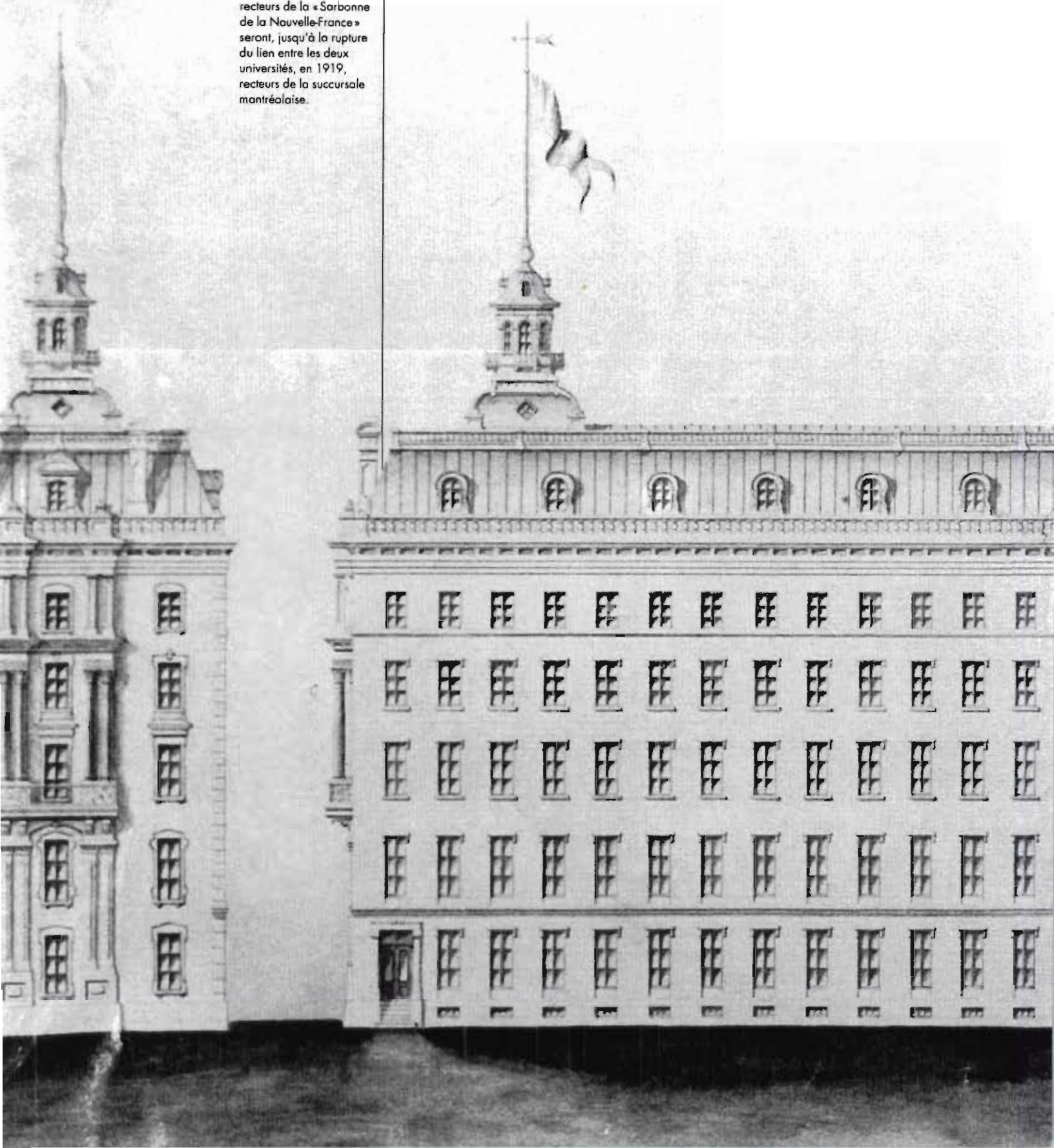
Lorsqu'il pense à l'institution qui pourrait devenir « l'Université catholique pour toute l'Amérique britannique », Ignace Bourget est guidé par un triple objectif. Premièrement, créer, par l'affiliation des collèges classiques du Bas-Canada, une université provinciale « dont la tête aurait été le Séminaire de Québec et dont les membres auraient été nos divers collèges, que nous aurions ainsi rehaussés en les rendant collèges universitaires ». Deuxièmement, damer le pion aux tenants de l'université neutre, moteurs d'un projet où la morale religieuse est placée sur le même pied que « la partie instructive » dont l'orientation relève, selon eux, de « la patrie, cette grande réunion de tous les intérêts ». Troisièmement, éviter que les diplômés des collèges classiques ne soient absorbés par l'Université McGill dont l'évolution, lente dans ses débuts, adapte un rythme qui souligne cruellement le retard des catholiques en matière d'éducation supérieure. C'est une rivale qui risque, au gré de son développement, d'attirer les jeunes gens qui chercheront les moyens de s'introduire, comme on dit alors, dans « les branches du commerce et de l'industrie ».

### **L'université du diocèse de Québec**

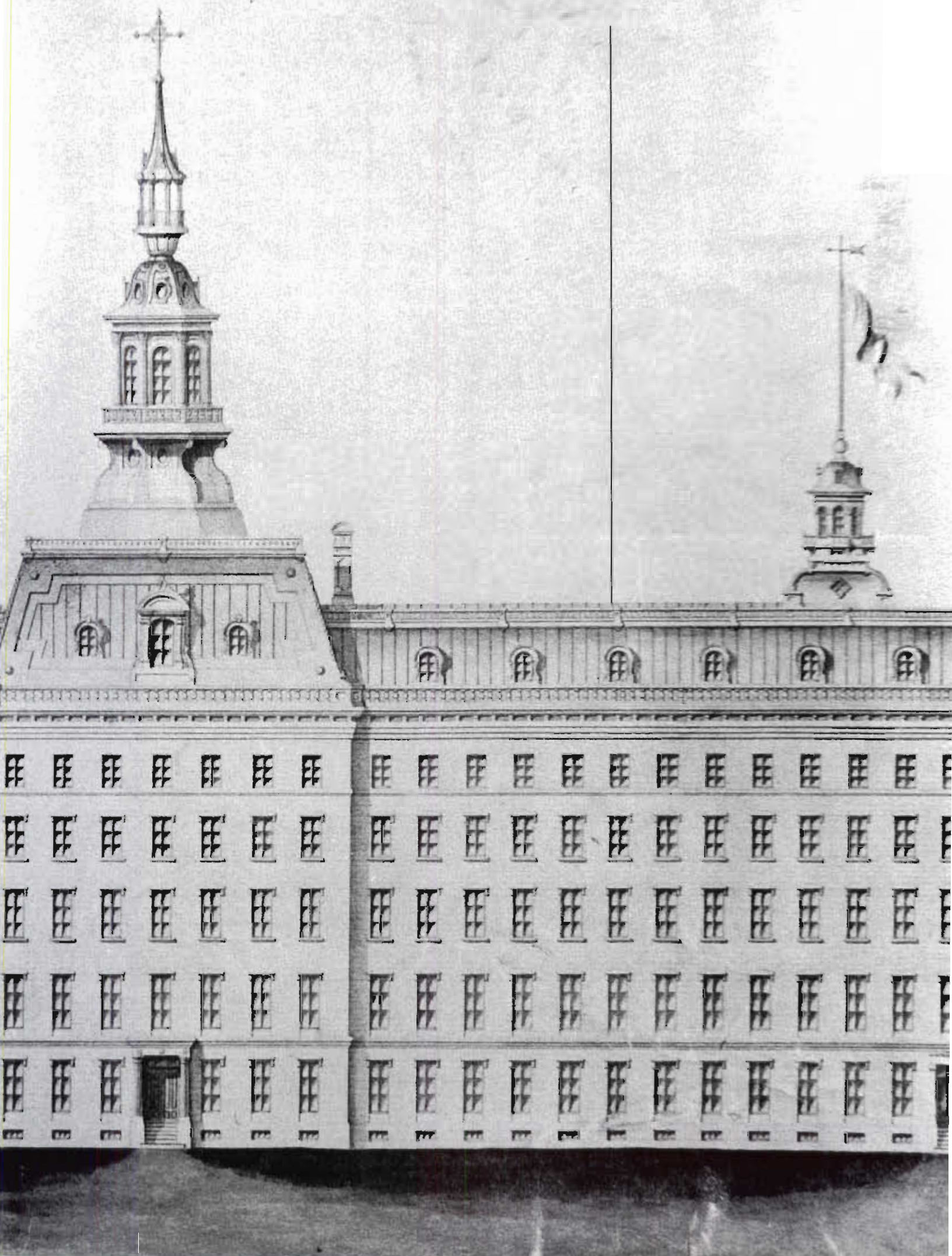
Au cours des quelques mois qui ont précédé l'intervention de l'évêque, les Montréalais ont fondé deux écoles professionnelles destinées à un long avenir. Fondée en 1843, l'École de médecine et de chirurgie de Montréal a



Au cours de l'année qui suit la création de l'Université Laval, son fondateur et premier recteur, Louis-Jacques Casault, fait construire l'École de médecine, puis il commande à l'architecte Charles Baillargé les plans du pavillon principal qui sera érigé à quelques pas du Séminaire de Québec, rue Sainte-Famille. Les recteurs de la « Sorbonne de la Nouvelle-France » seront, jusqu'à la rupture du lien entre les deux universités, en 1919, recteurs de la succursale montréalaise.









trouvé, en obtenant l'autorisation de pratiquer à l'Hôtel-Dieu, le moyen de se qualifier pour la distribution des diplômes universitaires. D'autre part, le Montréalais Maximilien Bibaud a ouvert son École de droit dans les locaux du premier Collège Sainte-Marie. Les médecins catholiques de langue française disposent donc d'instruments de formation équivalents à ceux de leurs confrères du McGill College. Quant aux notaires et aux avocats, ils peuvent enfin, sur place, s'initier aux doctrines du droit et du notariat et obtenir une « licence de pratique ».

Au début de l'année 1852, le diocèse et le Séminaire de Québec, qui ne se connaissent pas de ressources humaines ou financières pouvant leur permettre de gérer une université destinée à l'ensemble des catholiques du Canada, réévaluent le projet de l'évêque de Montréal. Le projet qu'ils vont caresser sera de créer une université de taille réduite, destinée aux étudiants des collèges classiques du diocèse de Québec. Dans la lettre du 11 avril 1852, où il énumère les raisons qui militent contre la création d'un « grand établissement universitaire, unique pour toute la province », l'évêque de Québec adopte le principe de l'université diocésaine en affirmant qu'il est « plus convenable et plus sûr dans les circonstances où nous nous trouvons, d'en faire un petit, plus en rapport avec nos moyens présents, et qui cependant pourrait grandir en assez peu de temps, pour produire bientôt tout autant de bien qu'un autre qui afficherait de plus grandes prétentions ».

Malgré les modifications nombreuses à son projet initial et malgré le fait qu'il en soit virtuellement écarté, Monseigneur Bourget poursuit dans la voie de la conciliation. Que la future université reconnaisse les écoles professionnelles de Montréal et leur droit à décerner des grades universitaires, qu'elle favorise l'affiliation des collèges, qu'elle ajuste son idéologie religieuse à celle des Montréalais, moins « libéraux » quand il s'agit de concéder des prérogatives à l'État, il n'en demande pas plus. Sauf le 4 mai, lorsque, dans un sursaut intuitif, il annonce son intention de laisser le diocèse de Québec forger son université pendant que Montréal constituera la sienne.

Finalement rallié aux objectifs des Québécois, Ignace Bourget écrit, le 14 mai 1852, lendemain de la signature de l'arrêté en conseil favorisant l'établissement de l'université du Séminaire : « Nos collèges pouvant participer aux privilèges de cette institution, je serai justifiable à leurs yeux, si plus tard on venait à dire que j'ai porté plus d'intérêt à un établissement étranger qu'à ceux de ce diocèse. La raison qu'il faut s'unir pour donner à une pareille institution toute l'importance qu'elle peut et doit avoir sera toujours péremptoire pour moi. » Cette union équivaut à un mariage de raison entre des conjoints disproportionnellement nantis. D'un côté, Québec auréolée du prestige d'une université, mais n'ayant que la Faculté de théologie à offrir aux étudiants désireux de s'instruire. De l'autre, Montréal avec ses écoles de droit, de médecine et de théologie.

La charte impériale porte la date du 8 décembre 1852. En y apposant sa signature, la reine Victoria encourageait la création de la première université catholique de langue française en Amérique et faisait du Séminaire de Québec le dépositaire des destinées universitaires des Canadiens français. Un an plus tard, exactement, l'archevêque de Québec, Pierre-



Flavien Turgeon, mettait le point final à la lettre pastorale qui devait être lue au prône des églises de son diocèse le dimanche suivant. Cette annonce précisait que la première université de langue française en Amérique du Nord, reconnue et bénie par Rome, porterait le nom du premier évêque de Québec, Monseigneur François de Montmorency-Laval, fondateur du Séminaire de Québec.

### L'Université Laval à Montréal

Contrairement aux vœux de l'évêque de Montréal qui souhaite que le lien éducatif entre les deux diocèses soit fertile, les relations qui s'établissent entre l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, l'École de droit du Collège Sainte-Marie et l'Université Laval sont hostiles. Plutôt que de se soumettre à cette intrusion dans leurs affaires, les deux écoles préféreront maintenir leurs relations avec les universités «étrangères», nourrissant par leur résistance la querelle universitaire. Leur refus de s'affilier force Monseigneur Bourget à se tourner vers Rome où il défendra le caractère particulier de son diocèse et fera comprendre qu'une université établie dans la ville de Québec ne peut pas desservir tous les catholiques de langue française du pays. Ses arguments sont nombreux: l'irrégion qui menace les jeunes



Deuxième évêque de Montréal, Ignace Bourget concentre une grande partie de ses énergies à jeter les bases d'un réseau d'institutions éducatives et charitables.

qu'il confie à des communautés religieuses. Il est à l'origine du projet d'université catholique d'où sont issues les universités Laval et de Montréal.



Banquet en hommage à Monseigneur Ignace Bourget le 16 novembre 1872.

Montréalais attirés par McGill; les coûts reliés ou fait d'étudier dans une ville lointaine; l'importance numérique de la population de la province ecclésiastique de Montréal; le dynamisme commercial, industriel et culturel de la ville incomparablement mieux défini que celui de la ville rivale; l'association des écoles de droit et de médecine à des institutions impies qui menacent l'influence de l'Église de Montréal pourtant plus proche de la doctrine de Rome que celle de Québec... En 1873, il repousse la proposition d'établir une succursale de l'Université Laval, affirmant qu'en essayant de l'établir l'évêque de Montréal «ne pourrait que ruiner son autorité et son influence».

Rome va finalement rejeter sa demande et se rendre à la requête de l'Université Laval qui ovoid associé sa disparition à la création d'une université montréalaise autonome, et sa survie et son essor au projet de succursale. Le 1<sup>er</sup> février 1876, la Congrégation de la Propagande conférait à Laval le privilège d'être et de demeurer la seule université catholique au Québec.



L'institution québécoise obtenait simultanément le droit d'ouvrir une succursale à Montréal. Le 9 mars suivant, au nom des cardinaux qui en avaient ainsi décidé, le cardinal Alexandre Franchi, qui avait personnellement favorisé l'autonomie d'une université montréalaise calquée sur Laval, adresse à l'évêque de Québec une lettre exposant les motifs qui avaient guidé ses confrères: « Ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'Université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Église et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. Que néanmoins, cette université devant servir d'une manière particulière pour tous les diocèses de la province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux, et un avantage pour l'université elle-même. »

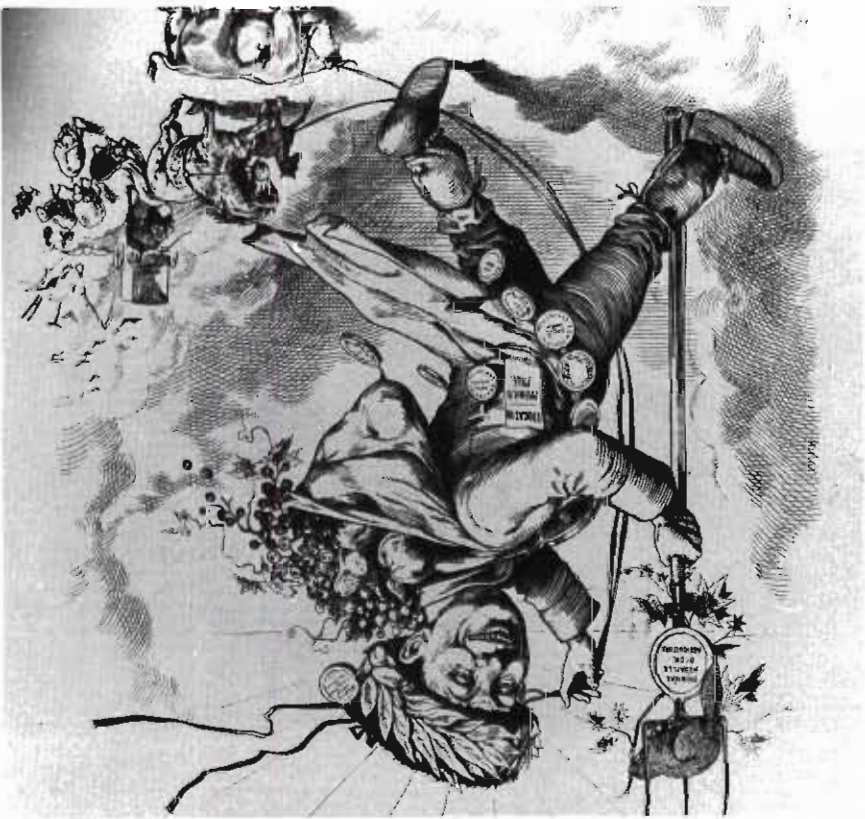
Ayant reconnu le bien-fondé de la plupart des arguments invoqués par les Montréalais, y compris l'impossibilité d'affilier les écoles de droit et de médecine, le représentant de Rome affirme: « Il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval [...] ». Suivent dix conditions, dont certaines contiennent le ferment qui continuera d'alimenter la querelle universitaire: l'établissement de la succursale aux frais du diocèse, l'uniformisation des cours dans les deux universités, l'intégration par les facultés de droit et de médecine de Laval des professeurs des grandes écoles montréalaises et la sous-représentation de Montréal au sein du conseil universitaire « qui doit être composé des directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté par ordre de nomination ». Cet aspect de la représentation rendra impraticable l'intégration de l'École et de la Faculté de médecine puisque les médecins de l'École refuseront d'être placés sous l'autorité de leurs confrères de la Faculté qui sont les seuls à pouvoir répondre au critère d'ancienneté. Le document créant la succursale confirme en outre la volonté de Rome de laisser entre les mains du clergé la conduite morale et pédagogique de l'institution.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les administrateurs de Montréal sont inspirés par le désir de lui donner un visage moderne. La destruction par le feu, le 6 juin 1803, des jardins des jésuites, de l'ancien château de Vaudreuil qui abritait le Collège Saint-Raphael et d'une dizaine de maisons dans la partie est de la ville favorise l'aménagement d'une place de marché public

le Marché-Neuf. L'hôtellerie, l'industrie et le commerce, jusque-là concentrés dans l'ouest, font une percée dans l'est. La rue Notre-Dame devient l'une des plus animées et des plus prestigieuses. On y érige les premiers monuments, le Palais de justice, l'hôtel de ville et les premiers restaurants français. Les premières grandes écoles s'y établiront. L'Université Laval suivra en 1876. C'est là le premier quartier latin des francophones montréalais.







Le 15 mai, les « Lettres apostoliques de Notre Saint-Père le pape Pie IX, érigeant canoniquement l'Université Loyal, dans la ville de Québec » confirment la décision du mois de mars précédent. Le lendemain, vaincu par l'incompréhension de Rome qui vient de placer Montréal sous la tutelle de l'Université Loyal, Ignace Bourget démissionne. Il a 77 ans. Son successeur, Édouard-Charles Fabre, sera le témoin des querelles, des déchirements et des alliances dont les écoles de médecine et de droit continueront d'être les creusets. De 1876 à 1883, de nombreux émissaires vont, plaidant soit la cause de Montréal, soit la cause de Loyal, transporter jusqu'au Vatican la question universitaire. Des ambassadeurs viendront de Rome prêter l'oreille aux doléances des uns et des autres et généralement donner tort aux inter-prétations québécoises du décret de 1876, voulant que la dépendance de Montréal soit absolue. Toutes ces démarches auront pour principales conséquences de souligner la turbulence du berceau du catholicisme nord-américain et, surtout, elles accrédi-teront le séculaire antagonisme de Québec et de Montréal.

Le 27 février 1883, l'assé d'arbitrer cette lutte, coûteuse pour elle et pour les diocèses en cause, Rome promulgue un décret, *Cum Universitas Lavalensis*, qui enjoit « tous les fidèles, ainsi [que les] ecclésiastiques de quelques degré et dignité que ce soit en Canada, de ne point oser à l'avenir, par eux-mêmes ou par d'autres, par des actes ou dans des écrits, surtout s'ils sont rendus publics, tramer quoi que ce soit contre ladite université et sa succursale, ou l'attaquer d'une manière quelconque, mais que plutôt, s'abstenant de mettre le moindre empêchement à l'exécution dudit décret et de la cons-titution apostolique susdite, tous s'appliquent suivant leurs forces à favoriser ladite institution et à lui prêter secours et protection ».



## LE JUGEMENT DE ROME

**A**yant à nouveau soupesé la requête de l'évêque de Montréal qui demandait la création d'une université montréalaise indépendante de l'Université Laval, la Congrégation de la Propagande recommande, le 1<sup>er</sup> février 1876, que sa réponse soit ocheminée à l'archevêque de Québec qui devra ensuite la communiquer à ses suffragants. Elle est rédigée, à Rome, le 9 mars suivant :

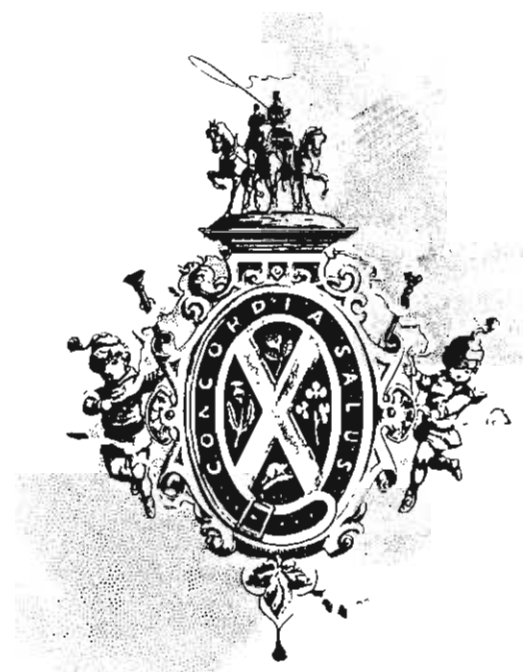
« [...] on en a, écrit le cardinal Alexandre Franchi, reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle-fondation compromettrait l'existence de l'Université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Église et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. Que néanmoins, cette université devant servir d'une manière particulière pour tous les diocèses de la province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux et un avantage pour l'université elle-même. Que ce but pourra s'obtenir, en laissant intactes les dispositions fondamentales de Laval, son administration financière et tout ce qui regarde les relations entre ladite université et le séminaire archidiocésain, et en accordant aux évêques, sous la présidence de l'archevêque, la haute surveillance sur tout ce qui concerne la discipline et la doctrine, soit relativement aux professeurs soit par rapport aux élèves. Que pour cela le recteur de l'Université, dans une réunion annuelle des évêques, devra faire connaître exactement l'état de la même Université sous les deux rapports mentionnés, et les évêques auront le droit de faire leurs observations et de proposer les changements et les améliorations qu'ils jugeront opportuns, sauf, comme il est dit plus haut, les dispositions fondamentales de l'Université. Qu'en général, il y aura toujours liberté, même obligation pour les évêques, d'exercer cette haute surveillance, en réclamant l'attention de l'archevêque et du recteur de l'Université sur tout ce qu'ils jugeront à propos de conseiller, sans jamais cependant recourir au moyen de la presse laquelle, d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions qu'à remédier au mal et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université et souvent même à l'honneur de la cause catholique. Que l'on reconnaît la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal, qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit et de médecine, existant dans ladite ville, ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités. Que du reste, comme il est évidemment impassible de la part de Laval d'accorder l'affiliation auxdites écoles, laquelle équivaldrait à l'érection d'une université pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité imposée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval [...]. »

Le clergé obtempère, mais les Montréalais, acteurs ou témoins de l'essor commercial et industriel de leur ville, sont de plus en plus réticents à considérer l'Université Laval comme étant la leur. Parce que les cours doivent être « uniformes à Laval et à Montréal », il ne leur est pas permis d'ouvrir des écoles de commerce, d'architecture ou de génie dont les Canadiens français ont un urgent besoin s'ils veulent prendre leur part de la prospérité qui s'annonce. Craignant de voir leur aide détournée au profit de Québec, les « élites » ne dotent pas l'université et promettent de le faire seulement quand elle aura obtenu pleins pouvoirs sur sa gestion et sur ses orientations. C'est dans cette perspective qu'est constitué en 1887 un syndicat financier conçu pour doter l'université de bâtisses convenables.

Une première étape vers l'autonomie est franchie le 2 février 1889 par la publication de la constitution *Jam Dudum*. Le document, d'une texture diplomatique certaine, confirme d'abord la suprématie de l'Université Laval, « seule reconnue et regardée par nous comme l'université catholique du Bas-Canada », et annonce le maintien d'une certaine dépendance académique pour la succursale qui doit être « conservée comme un autre siège de la même université ». Le symbole ultime de cette appartenance, le diplôme émis par l'Université de Montréal, continuera d'être soumis à l'approbation du conseil universitaire de Laval qui le décernera, comme autrefois, moyennant redevances. Le sceau de la maison mère, en créant l'illusion d'une soumission académique, continuera d'irriter les Montréalais. L'Université Laval et sa « succursale » partagent le même recteur, mais depuis la création de l'archidiocèse de Montréal, au printemps 1886, le vice-recteur de l'université montréalaise répand de ses actes et de ses engagements aux évêques de la province ecclésiastique de Montréal. Victoire sur Québec : Montréal peut choisir ses professeurs et désigner les doyens de ses facultés.

La vie administrative de l'institution montréalaise est confiée au syndicat financier créé deux ans plus tôt. À quelques nuances près, l'Université de Montréal est autonome, entièrement gérée par l'archevêché. Libérée de liens administratifs qui ralentissaient son essor, l'institution, officiellement désignée sous le nom d'Université Laval à Montréal, peut envisager la construction d'immeubles permanents, négocier une paix définitive entre l'École et la Faculté de médecine, rassembler ses facultés sous un seul toit, en créer de nouvelles et voir s'ébaucher, enfin, l'esprit de corps dont la querelle a retardé l'épanouissement.

Pendant la trentaine d'années qui vont suivre, le silence imposé par le pape Léon XIII sera respecté ; il avait accordé à Montréal une partie de l'autonomie à laquelle elle aspirait, croyant ainsi l'avoir amplement satisfaite sans brimer Laval : « [...] par-dessus tout, c'est notre persuasion que les catholiques du Canada, laissant de côté leurs dissensions et réunissant leurs forces, mettront constamment leurs sains à rendre de plus en plus stable cette belle université de manière qu'elle ne rencontre de jour en jour que des circonstances plus prospères et plus favorables. »





## L'ÉCOLE DES PRÊTRES

« J'ai de grandes actions de grâces à rendre au Seigneur pour la nouvelle faveur qu'il vient d'accorder à ce diocèse, en inspirant à MM. de Saint-Sulpice le louable dessein de se charger de la direction du séminaire diocésain. Ils entreprennent cette œuvre avec une joie et un zèle qui semblent présager un heureux succès. Votre Grandeur voudra bien rendre notre louange parfaite en disant un Te Deum à cette fin. »

Ignace Bourget

Le Grand Séminaire et le Collège de Montréal, rue Sherbrooke. Onze ans avant que Montréal ne soit formé en diocèse, ce qui est réalisé en 1836, Jean-Jacques Lartigue organise des cours de théologie donnés dans la paroisse Saint-Jacques. Un des premiers étudiants, Ignace Bourget, deviendra le deuxième évêque de Montréal. Poursuivant l'œuvre de son prédécesseur, il confiera aux sulpiciens la tâche de former les prêtres du diocèse de Montréal.

« Depuis 200 ans que votre Séminaire est établi dans ce pays, il a fait sans doute, et il fait encore beaucoup de bonnes œuvres; mais il ne faisait pas la sienne, écrit-il, le 1<sup>er</sup> novembre 1840, ou supérieur du Séminaire. Le voici maintenant en possession de son bien et de son héritage. »

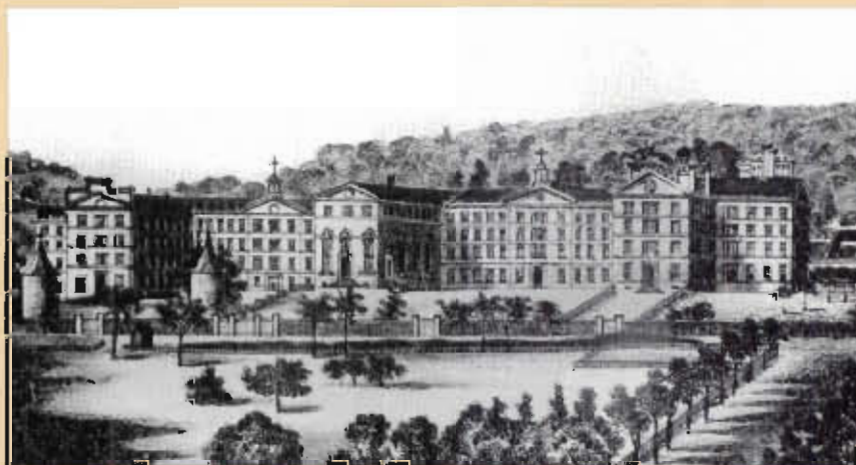
La cour de récréation des grands, au Grand Séminaire de la rue Sherbrooke, à Montréal.

Les prêtres canadiens qui avaient complété leurs études à Rome ou à Paris étaient bouleversés par l'ignorance de leurs confrères. Parlant latin avec un accent réputé incompréhensible, incapables d'interpréter les Écritures et le droit canon ou de défendre leur engagement religieux, les aspirants à la prêtrise étaient initiés à la théologie à l'école du bon vouloir.

En 1825, Jean-Jacques Lartigue, évêque auxiliaire de Montréal, dirige sous la férule de Monseigneur Octave Plessis un diocèse officiellement constitué le 13 mai 1836. Ce jour-là, l'« évêque de Québec à Montréal » devient l'évêque de Montréal. Le premier. L'avancement de ce sulpicien est mal vu par ses pairs et il

devra, faute de pouvoir établir le siège de l'évêché dans l'église Notre-Dame, faire de Saint-Jacques sa cathédrale. C'est dans cette église, dont il a pris possession en 1825, que s'ouvre l'École de théologie destinée à la formation de sulpiciens, une « compagnie » réputée française qui attire peu de Canadiens. Il instaure des règlements plus sévères, imposant aux aspirants prêtres un séjour obligatoire d'une année dans un séminaire afin qu'ils s'y consacrent à l'étude de la théologie.

Quinze ans plus tard, on fonde le Grand Séminaire dans l'immeuble du Collège de Montréal, rue Saint-Paul. L'article 1 du concordat intervenu entre le Séminaire et Monseigneur Ignace Bourget, successeur de Jean-Jacques



Lartigue, indique la place occupée désormais par les sulpiciens dans la formation religieuse des diocésains, qui leur est confiée « pour toujours et irrévocablement ».

La cohabitation du Grand Séminaire et du Collège de Montréal, connu depuis longtemps sous le nom de Petit Séminaire, fait de ce dernier un lieu d'interaction : les collégiens s'intéressent à la vie de leurs aînés et songent à les suivre ; les séminaristes consacrent quelques heures d'enseignement aux jeunes collégiens. En 1857, cinq ans après la fondation de l'Université Laval à Québec, le Grand Séminaire, composé de quatre professeurs et de 46 étudiants, déménage dans la « maison de campagne » de

la Compagnie de Saint-Sulpice. Cette vaste propriété située rue Sherbrooke, à l'ouest de la Côte-des-Neiges, est bien connue des étudiants qui s'y rendaient à pied pour suivre certains cours. Elle tiendra les futurs prêtres à l'écart des tentations de la vie urbaine et les invitera au recueillement. En 1862, le Collège de Montréal s'installe à son tour sur la rue Sherbrooke.

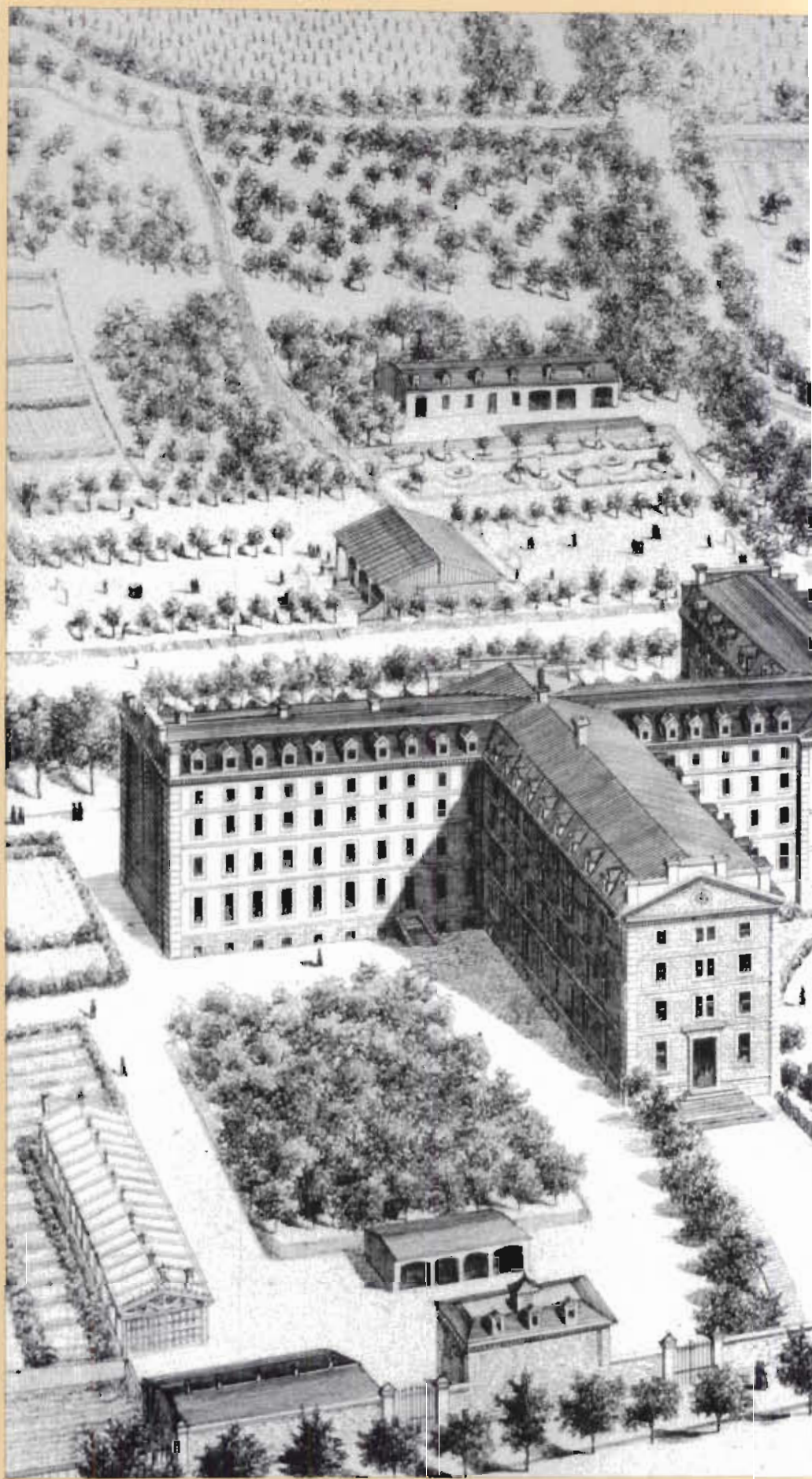
La naissance de la succursale de l'Université Laval va confirmer Messieurs les sulpiciens dans leur rôle d'éducateurs en leur permettant, à partir du 2 avril 1878, de jeter les bases de la Faculté de théologie et de préparer les séminaristes aux grades universitaires.

Prêtres rassemblés au Grand Séminaire de Montréal dans le cadre des quatrièmes journées d'études sacerdotales qui ont eu lieu à cet endroit du 4 au 7 février 1945.

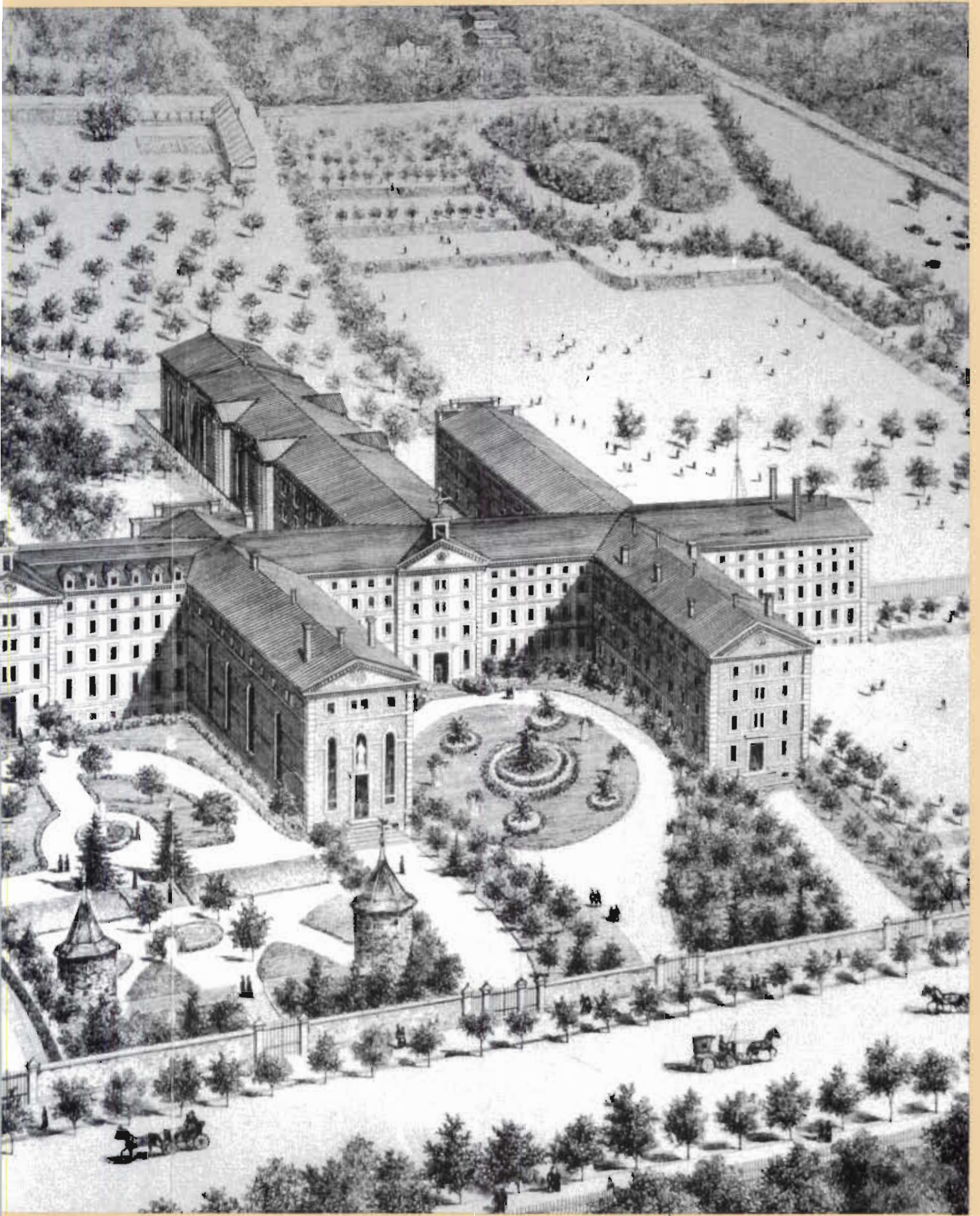




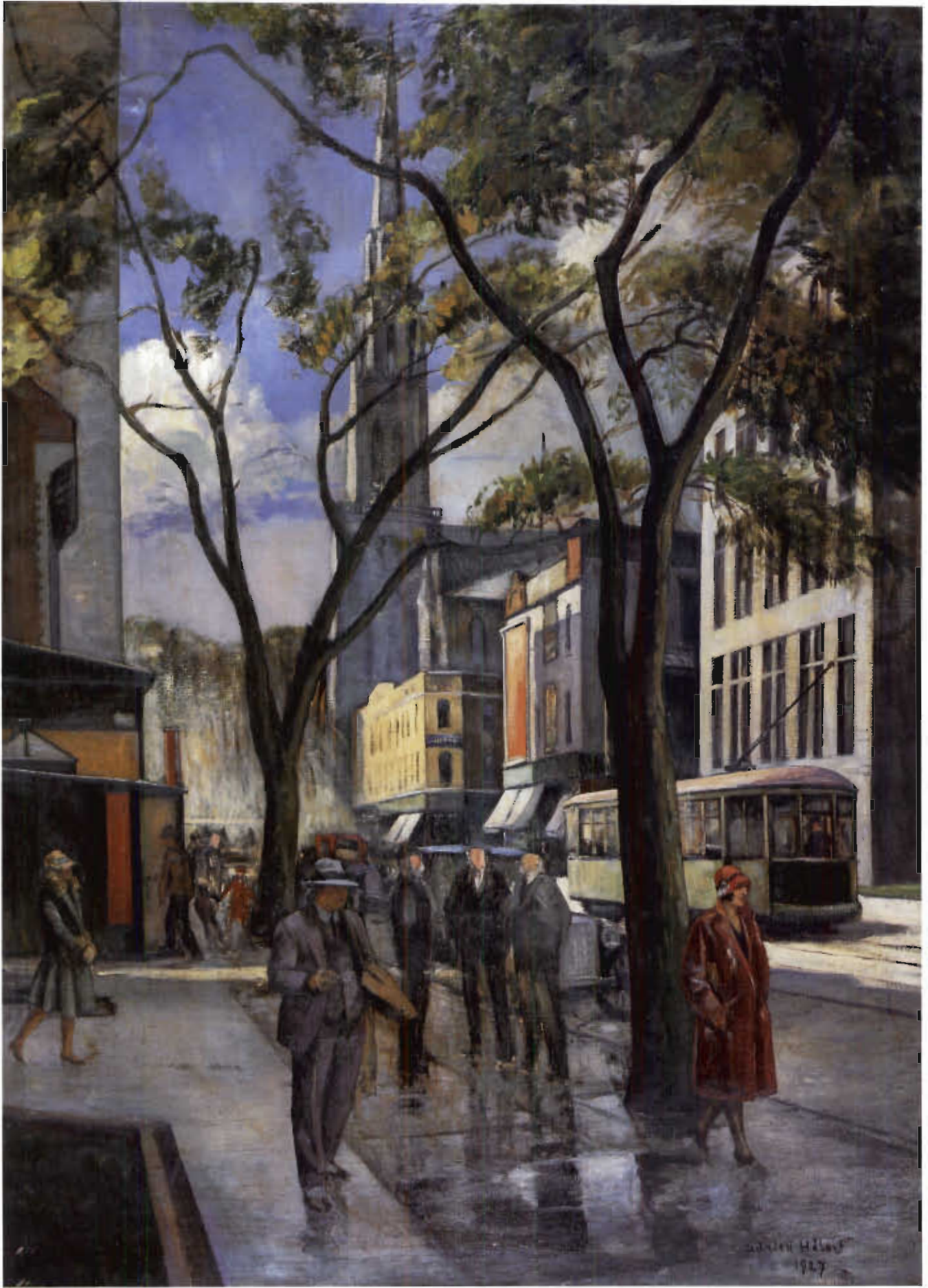
Le Grand Séminaire de  
Montréal.











## Sortir du silence

**V**ers la fin des années 1880, Montréal s'apprête à célébrer le 250<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. De nombreux travaux de construction, conduits à travers la ville, illustrent la détermination des Montréalais d'origine française à s'affirmer sur tous les fronts, y compris celui de l'éducation. En septembre 1888, les parents qui, selon l'expression consacrée à l'époque, « poussent » leurs enfants aux études et décident de leur orientation future, conduisent leurs adolescents au Collège Mont-Saint-Louis, rue Sherbrooke, qui a été inauguré même si les travaux de construction ne sont pas complétés. Dessinée en boulevard, cette artère est la préférée des voyageurs qui l'empruntent pour traverser l'île de part en part. La tendance à y déployer ce que la ville a de plus beau se manifeste déjà. Le défilé des ouvriers des carrières ne fait que débiter. Il se poursuivra pendant les quinze à vingt prochaines années, le temps d'élever un monument à la bourgeoisie mont-réalaise : ces demeures sobres et solides qui, à l'ombre du square Saint-Louis et du collège, accueilleront soit des familles de professionnels et des



Rue Saint-Denis, devant  
l'Université de Montréal  
en 1927.





cabinets de consultation privés, soit des clubs sociaux, ou encore le cercle universitaire et quelques collèges privés laïques auxquels le mépris vaudra le nom de «boîtes à bachot». La société, plus composite, s'enrichit de poètes et d'écrivains qui, on ne sait par quelle magie, se rassemblent autour du square dont le vieux réservoir, couvert, a cédé la place à quelques allées réservées aux promeneurs.

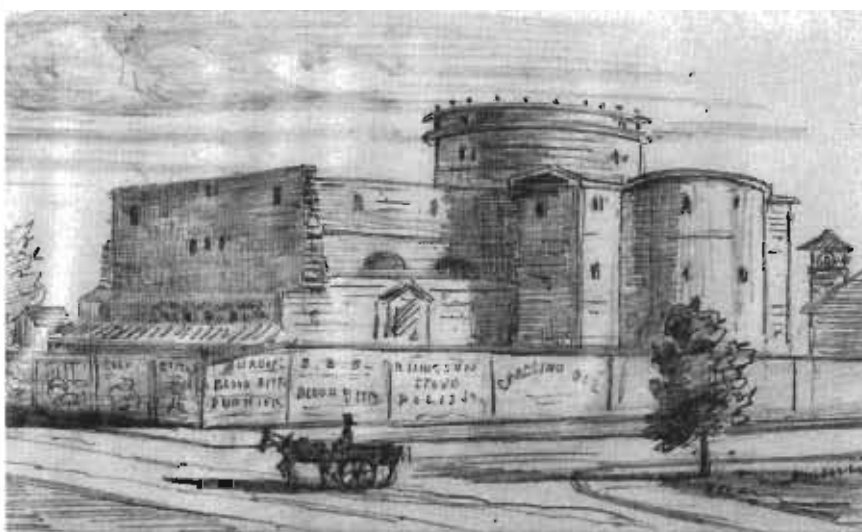
Le mouvement qui draine les Conadiens français vers le nord est provoqué par l'intensification du commerce en bordure du fleuve où l'air est devenu irrespirable. Sortant du silence où elle s'était repliée après l'incendie de l'édifice du Parlement en 1849, Montréal s'affirme et se donne le profil d'une véritable métropole. D'une capitale même, rivale de Québec, à qui elle a arraché les privilèges de la douane en devenant le port d'entrée des marchandises en transit vers les États-Unis, le Haut-Canada et les colonies anglaises situées à l'ouest et dont le développement rapide enrichira le commerce local. La fourrure se meurt; vive l'exportation du beurre, du fromage, du blé et du bois!

L'inauguration de l'hôtel de ville, en 1878, a mis un terme à l'errance des administrateurs municipaux et permis au conseil de quitter la grande salle du marché Bonsecours pour s'établir sur la crête de la rue Notre-Dame. Maturité? Consciente d'entrer dans une ère nouvelle, Montréal est également capable de protéger ses souvenirs, son histoire. Deux ans avant que les étudiants de l'Université Laval ne s'exilent rue Saint-Denis, la Ville a acheté le vieux château Ramezay. L'ayant sauvé de la démolition, elle contribuera à sa transformation en musée. Rivalisant de générosité, ceux qui possèdent des objets anciens ou significatifs les offriront aux historiens et aux «antiquaires» qui assumeront la garde du bâtiment et du trésor hétéroclite qu'il contient.

En protestant contre le projet du Canadien Pacifique qui voulait construire une gare sur le site de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours ou sur le Champ-de-Mars, les Montréalais ont sauvé l'œuvre de Marguerite Bourgeoy et obtenu que la gare de chemin de fer et l'hôtel qui la complète soient aménagés dans l'axe de la rue Berri, face au square Viger. Les voyageurs étrangers ne descendront plus exclusivement au Windsar, inauguré en 1889.

Après l'incendie qui détruisit l'église et le palais épiscopal de la rue Saint-Denis, en 1852, Monseigneur Ignoce Bourget désigne le site de la future cathédrale, sur un terrain appelé mont Saint-Joseph, dominant l'ancien cimetière Saint-Antoine. Malgré la consternation des paroissiens habitués à croiser leur évêque dans la partie est

de la ville, Monseigneur Bourget persiste dans sa décision et, le 25 juillet 1857, il fait élever une croix qui, jusqu'au début des travaux, témoigne de l'intention d'ériger un temple catholique au cœur d'un quartier protestant. La future cathédrale Marie-Reine-du-Monde est présentée ici au cours des travaux, en octobre 1881.



Rien n'empêchera cependant le square Viger de périliter et de plus en plus de familles en abandonnent les abords pour monter vers le nord de la paroisse Saint-Jocques.

Historiquement associés au développement de l'est de la ville, les Canadiens français se donnent aussi un monument dans l'ouest, en face du square Dominion. Ce monument, c'est la cathédrale Saint-Jacques-le-Majeur, inaugurée par les Montréalais le jour de Pâques 1894. On se répète qu'en choisissant le site de l'ancien cimetière Saint-Antoine pour y construire le premier véritable palais épiscopal, Monseigneur Ignace Bourget signifie aux Montréalais d'origine britannique que leurs concitoyens entrent à leur tour dans l'histoire moderne de la ville.

### **Grandir ou mourir**

Le 24 juin 1894, dans le cadre d'une grande fête populaire au parc Sohmer, on célèbre l'ouverture officielle du Monument national. Construit avec l'argent du peuple qui y a contribué par une loterie, le Monument est déjà surnommé l'Académie nationale. Malgré ses attributs de salle de spectacle, le Monument national n'est pas destiné au divertissement. Il sera, sur le boulevard Saint-Laurent – la *Main* qui coupe la ville en deux –, en face du marché le plus animé et le plus cosmopolite du pays, une écale populaire, le haut lieu des cours et des conférences publiques. Invités par l'Université et les corporations privées qui gravitent autour d'elle, les travailleurs viendront s'y initier à la géologie, à la mécanique, à l'agriculture ou à la métallurgie. Les premiers cours d'hygiène vont attirer les femmes mal préparées à la vie urbaine et aux multiples inconvénients des logements insalubres. Le sculpteur Philippe Hébert plantera le drapeau des beaux-arts au cœur du Monument national, où l'apprentissage de la sculpture, du dessin et l'initiation à l'histoire de l'art ajouteront à l'enseignement technique un volet culturel encore inédit à Montréal. Au sous-sol, par ses reconstitutions des grandes scènes de l'Évangile et des plus célèbres paysages du monde, le musée Éden montre ce qui ne se voit d'ordinaire que dans les encyclopédies. Avant d'être déposé parmi les ordures du marché et recueilli par les professeurs de l'Université Laval à Montréal, le corps du géant Beaupré, qui sera conservé dans les locaux du département d'anatomie sera, en 1910, l'attraction la plus spectaculaire du musée.

L'éducation est le sujet de l'heure. On ne parle que de cela. À la Chambre de commerce, fondée le 2 février 1887, on a cherché le moyen de relever le niveau des études commerciales au Québec. Faut-il, se demandent ses directeurs, créer une « école des sciences de l'économie politique commerciale » au sein même de l'École Polytechnique de l'Académie du Plateau ou concevoir une institution autonome qui serait calquée sur la très fameuse École des Hautes Études Commerciales de Paris ?

L'éducation, on en parle également parmi les évêques de l'archidiocèse et chez les sulpiciens dont l'initiative la plus spectaculaire, la bâtisse universitaire de la rue Saint-Denis, qui n'est même pas complétée, est menacée par la reprise des hostilités entre Québec et Montréal, au mois d'avril





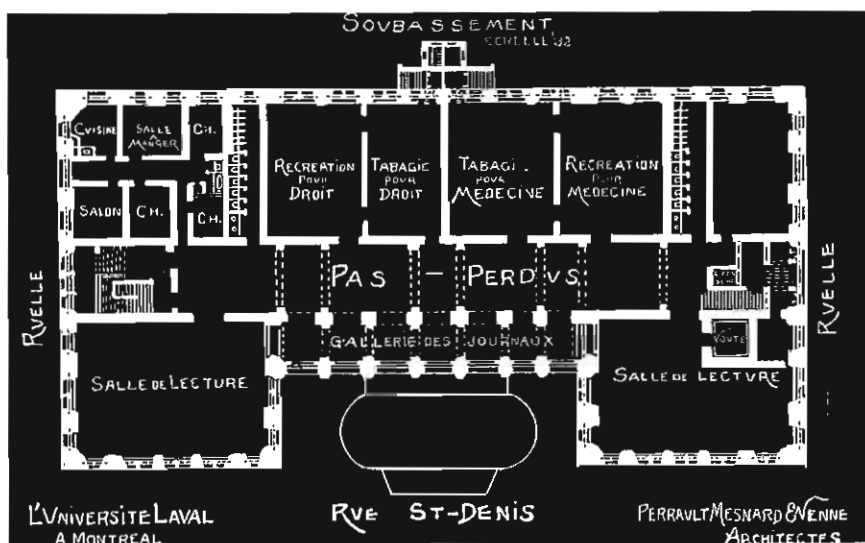
Acheté par la Ville de Montréal en 1895, après le départ des administrateurs et des facultés de médecine et de droit de l'Université Laval à Montréal, le château Ramezay est confié à la Société de numismatique et d'archéologie de

Montréal qui s'y établit en 1897. Le château, qui était promis à la démolition, deviendra le musée de la Société qui y entreposera et exposera ses collections de tableaux, de pièces de monnaies et d'autres objets divers

1894. À cette époque, Rome scelle définitivement le statut de la succursale de l'Université Laval à Montréal et en confirme l'indépendance administrative. Le Séminaire de Québec, à qui Montréal a déjà remboursé les dépenses encourues depuis l'ouverture de la succursale en 1876, demande soudain une compensation pour ses investissements dans la création de l'Université Laval depuis 1852! Craignant que le succès ne cauranne les démarches des émissaires de Québec auprès de Rome et ne vienne ruiner l'université montréalaise, les évêques de l'archidiocèse de Montréal y délèguent le vice-recteur de l'institution, Jean-Baptiste Proulx, considéré par les Montréalais comme un recteur à part entière. Malgré la paix imposée par Rome, les défilés des divers représentants se poursuivent.

L'action de Proulx est dictée par les évêques de Montréal. Un document portant l'inscription « Rome, 10 janvier 1895 », adressé au préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, énumère les avantages que le Séminaire de Québec tirerait d'une décision contraire à sa demande: « [...] il y gagnerait, enfin, en ne créant pas, par le désappointement, dans l'esprit d'évêques vénérables un sentiment pénible, en ne réveillant pas chez un trop grand nombre de laïcs des griefs assaupis, en ne prêtant pas flanc, dans le public, à des saupçons mal fondés, j'aime à le croire, mais toujours préjudiciables, allant à insinuer que ce n'est pas tant le désir d'avoir de l'argent que poursuit le Séminaire de Québec que le fait que l'Université Laval à Montréal n'en ait point ». Rome, qui ne souhaite pas participer à la guérilla qui s'annonce, ne rouvre pas l'entente de 1889 mais n'approuve pas non plus l'interprétation du Séminaire de Québec qui prétendait y lire son droit à une « indemnité monétaire sur la province ecclésiastique de Montréal ». L'ambassade du vice-recteur a ramené la paix et permis d'envisager dans la sérénité l'inauguration de la maison de l'Université, rue Saint-Denis.

Quelques semaines avant l'événement prévu pour le 8 octobre 1895, un comité, formé du vice-recteur Proulx, du supérieur des sulpiciens et des administrateurs, doyens et professeurs des facultés, établit l'ordre des préséances. L'affaire est délicate. Irrités par Québec, appuyés par les donateurs qui ont contribué à la réalisation du projet et dont la plupart refusent le moindre droit de regard de Québec sur les affaires montréalaises, les admi-



nistrateurs, le vice-recteur en tête, choisissent de célébrer entre Montréalais et de convier le recteur de l'Université Laval, Monseigneur Joseph-Clovis Laflamme, « à assister » à la cérémonie, sans y prendre la parole : « [...] nous avons décidé de n'inviter, à part le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et les ministres du gouvernement provincial, personne en dehors de la province ecclésiastique de Montréal ». Sensible aux arguments de Proulx qui soulignait que les « frottements constitutionnels sont devenus presque impossibles » entre les deux institutions, le recteur de l'Université accepte de participer aux cérémonies. Il ignore alors qu'il occupera une « place à part » et que, loin de présider la séance, il y assistera aux côtés des évêques de la province ecclésiastique de Montréal, qui sont alors réunis en concile à Montréal. Québec n'a pas de présence symbolique significative.

À huit heures, le matin du 8 octobre 1895, plusieurs centaines de personnes, imprégnées de la certitude que « l'œuvre universitaire est une œuvre sociale, patriotique et catholique », se rassemblent devant la cathédrale Saint-Jacques-le-Majeur. En costume d'apparat, portant l'insigne de l'Université, gouverneurs, doyens des facultés, professeurs et étudiants, avec ou sans leur bonnet, formés en rangs serrés, assistent à la première des cérémonies du jour : la messe basse du Saint-Esprit. Cette célébration, traditionnellement réservée à la famille universitaire qui, au début de chaque année, réclame la lumière de l'Esprit-Saint, n'a jamais été plus symbolique. Cherchez la Voie, la Vérité, la Vie, dit-on à l'assistance, en lui rappelant que la transmission des connaissances doit servir le bien commun.

Au printemps 1893, le Comité de construction de l'Université Laval à Montréal retient la candidature de quatre architectes qui sont invités à soumettre les plans d'un bâtiment qui sera élevé « sur la rue Saint-Denis, borné au nord par une ruelle de trente-quatre pieds de large, en arrière des magasins de la rue Saint-Denis [...] ». Les architectes concurrents pourront s'inspirer du style de leur choix, exception faite du style gothique, et ils doivent prévoir des espaces pour la « Faculté de droit, la Faculté de médecine, des salles pour la Faculté des arts, l'administration, les musées, les bibliothèques, etc. ».

*des Laurentides  
7 avril 1893*



*Je vous expédie une copie des projets  
du concours ouvert aux quatre archi-  
tectes invités.  
Je demeure avec une haute  
considération,  
Honorables Juges,  
Votre très-humble serviteur  
J. J. Payette fils  
A. G. R.*



## L'UNIVERSITÉ VAGABONDE

« L'Université n'est pas belle,  
Priez pour elle ;  
C'est une sombre et vieille bâtisse,  
De profundis.  
Mais bientôt ses hautes tourelles,  
Priez pour elle ;  
Luiront au boulevard Saint-Denis(s),  
De profundis. »



L'ouverture officielle des cours de la Faculté de droit a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1878 dans l'église Notre-Dame-de-Bonsecours, où est célébrée la messe du Saint-Esprit destinée à illuminer l'âme et l'intelligence des professeurs et des étudiants. Les cours débutaient le soir même par une « séance solennelle » tenue dans la bibliothèque paroissiale appelée Cabinet de lecture paroissial. Les premiers professeurs seront Côme-Séraphin Cherrier, Samuel Cornwallis Monk, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, Thomas-Jean-Jacques Laranger, Joseph-Adalphe Chapleau, Louis-Amable Jetté et Joseph-Alphonse Ouimet.

À l'époque où l'Université se structure, sa ferme est primaire car, puisque l'on veut perpétuer le modèle d'une société réglée sur des principes de foi, de justice et de charité, l'éventail des cours qu'elle propose se dit en trois mats : théologie, droit, médecine.

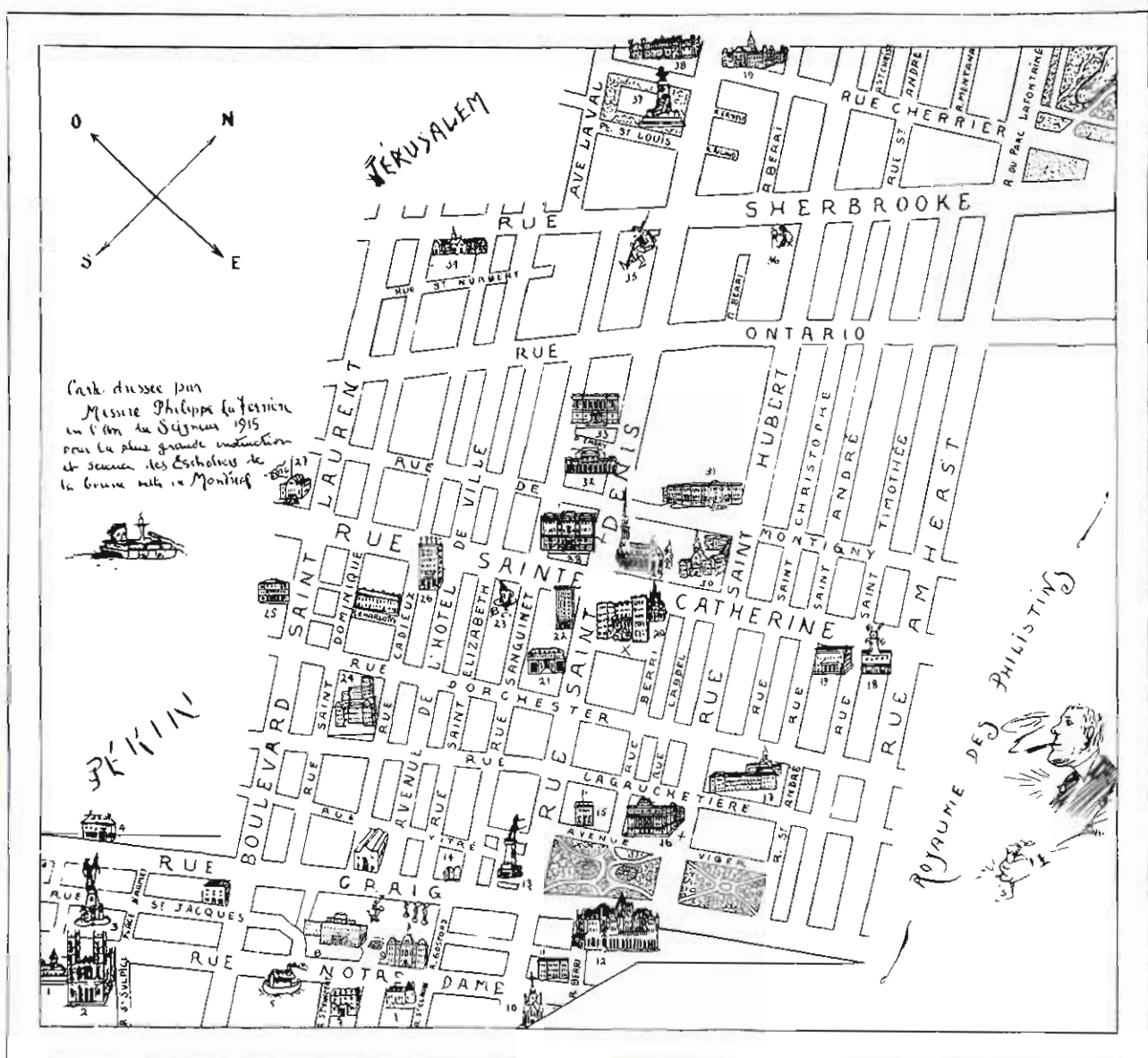
En 1878, après quelques mois d'indécision, les administrateurs de l'Université Lovol à Montréal décident de loger l'institution dans un immeuble vétuste et de dimensions modestes, le château Ramezay, ancienne demeure du gouverneur de la ville. Le Grand Séminaire de la rue Sherbrooke Ouest accueille les étudiants en théologie pendant que la Faculté de droit se ferme dans un immeuble appartenant aux sulpiciens, le Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame. En 1882, les étudiants en droit rejoignent leurs confrères de la Faculté de médecine qui, depuis trois ans, logent dans le vieux château Ramezay.

Le quartier procure aux étudiants de nombreuses occasions de se distraire. Le Marché-Neuf (actuelle place Jacques-Cartier) s'est prolongé jusqu'à la rue Saint-Paul et comprend les échoppes agglutinées autour du bâtiment du marché Bonsecours et de la chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours. Hôtels et tavernes, attestant la prospérité de ce Montréal ancien, sont fréquentés assidûment et de manière remarquable par les étudiants dans des salles de cours exiguës et poussiéreuses du château Ramezay. Leurs maigres avoirs souvent dilapidés dans les premières semaines de leur séjour dans la ville, les étudiants ont du mal à adapter une vie réglée sur l'horaire des cours au château, au vieux Palais de justice ou dans le dispensaire du vieil

hôtel Donégano que des travaux mineurs ont transformé en hôpital. De biais avec le château, l'hôpital de la rue Notre-Dame n'est qu'à un saut de l'école. Peut-on rêver mieux que ce quartier latin ?

Oui, pensent les administrateurs de la catholique et très morale université qui, tout en déplorant les aspects tentateurs du quartier, observent également la croissance du nombre des étudiants. Si la succursale s'incruste dans le château, ils ne seront jamais plus de 500 et, même si Lovol y consentait, on ne pourra pas élargir le champ des matières enseignées. En 1881, 1882 et 1883, Rome répond à ceux qui contestent l'obligation légale pour Montréal de se soumettre au rescrit de 1876 et de ne plus contester son autorité ou le bien-fondé de ses décisions. À partir de ce moment, les Montréalais apprennent à considérer l'institution sous l'angle de la pérennité. Puisqu'elle est appelée à survivre à l'adversité, ils rêvent pour elle d'un cadre qui convienne à Montréal et à l'opinion que la ville a d'elle-même.

En 1886, Rame, qui n'osait pas ménager l'Église canadienne, panse les plaies les plus vives en distribuant quelques honneurs aux plus prestigieux de ses représentants. Ainsi, l'archevêque de Québec devient cardinal et les évêques de Montréal et d'Ottawa sont élevés à la dignité d'archevêque. Le diocèse de Sherbrooke entre dans la famille de l'archidiocèse de Montréal, ce qui ajoute quelques milliers de catholiques à la population déjà appelée à recourir aux services de l'université. Sur un mot d'ordre passé d'un évêque à l'autre, le mot « succursale » est progressivement retiré du vocabulaire officiel.



INDEX

- 1—Séminaire de St Sulpice.
- 2—Notre-Dame de Montréal.
- 3—Statue de Maisonneuve.
- 4—Aux fêtes canadiennes.
- 5—L'Arche.
- 6—Temple de Thémis.
- 7—Le Devoir.
- 8—Le Château Ramsay.
- 9—Palais municipal.

- 10—Notre-Dame de Bonsecours
- 11—Hôpital Notre-Dame.
- 12—Gare Vigier
- 13—Statue de Clénier
- 14—Les vieux livres.
- 15—Le consulat de France.
- 16—Ecole des Hautes études.
- 17—La Maternité.
- 18—Le Moulin Rouge.
- 19—Le Théâtre Canadien-français.

- 20—Université Laval
- 21—Desjardins.
- 22—Edifice Dandurand.
- 23—Café Baillargeon.
- 24—Hôpital Général.
- 25—Monument National
- 26—La Patrie
- 27—Casernie des calets.
- 28—Ecole Polytechnique
- 29—St-Jacques.

- 30—Hospices.
- 31—Ecole dentaire.
- 32—Théâtre St-Denis.
- 33—Bibliothèque St-Sulpice.
- 34—Asile du Bon-Pasteur.
- 35—La montée du Zouave.
- 36—La mansarde du sieur La Ferrière
- 37—Crémazie.
- 38—Casernie du 65ème.
- 39—Les Sourdes-Muettes.





La place du Marché-Neuf, aujourd'hui place Jacques-Cartier.

La restructuration de la Faculté des arts, en 1887, permet l'affiliation de l'École Polytechnique à l'Université Laval à Montréal. Les diplômés des finissants de cette école attestent enfin le niveau universitaire des programmes.

La décision de déménager dans un immeuble construit pour elle est déjà prise quand, en 1887, l'institution demande au législateur d'accepter la création du Syndicat financiers de l'Université Laval à Montréal. Libre de toute attache avec la maison mère de Québec, l'organisme est le propriétaire exclusif de « tous les biens affectés auxdites facultés de l'Université Laval à Montréal ». Il prend désormais seul les décisions administratives qui le concernent. Aussitôt créé, il fait appel à ceux qui ont profité de l'existence de la succursale, c'est-à-dire aux « anciens élèves diplômés de toutes les facultés de l'Université Laval résidant actuellement dans la province ecclésiastique de Montréal et ceux des anciens élèves de Montréal qui résident

à l'étranger ». Moyennant une contribution minimale de 5 \$, les anciens sont éligibles aux quatre sièges qui leur sont réservés à l'intérieur du Bureau des gouverneurs qui accueille également le vice-recteur, des représentants de l'archidiocèse, des professeurs de l'Université ainsi que les directeurs des collèges affiliés.

À la suite d'un concours lancé aux architectes canadiens et américains, une quarantaine de projets ont été soumis au syndicat. Dix-sept retiennent l'attention des juges qui acceptent finalement les plans des architectes montréalais Perrault, Mesnard et Venne. Ce plan d'ensemble, qui ne sera jamais réalisé, accompagnait la requête adressée par le syndicat au supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice, le 27 janvier 1888. Ce texte dressait le bilan de la contribution des sulpiciens à l'éducation des Montréalais et sollicitait des Messieurs qu'ils se chargent du financement et de l'exécution des travaux: « L'état provi-



soire de l'Université Laval à Montréal ne saurait durer plus longtemps sans compromettre l'avenir. Nous sommes arrivés au point où il faut avancer ou reculer. Les promoteurs et les zéloteurs de l'œuvre ne voient qu'un seul moyen d'avancer, c'est d'élever un édifice convenable pour y installer les facultés d'une manière définitive. Tant que nous n'aurons pas donné à l'université catholique à Montréal cette évidente garantie de stabilité, les étudiants catholiques auront toujours un prétexte pour ne pas suivre les cours [...]. Cambien la population catholique de Montréal sera reconnaissante quand elle verra s'élever par ses soins, au centre des quartiers qu'elle habite, un édifice monumental destiné, comme celui [McGill] qui couronne déjà les hauteurs du *West End*, à l'éducation supérieure de ses enfants. »

Devant les sulpiciens et bientôt dans les pages des journaux montréalais, s'étalent les dessins du futur siège de l'université. Comme sa rivale, McGill, elle devait être construite sur la rue Sherbrooke, en plein cœur d'un quartier appelé à la soutenir. D'inspiration Renaissance, l'immeuble aurait occupé l'angle sud-est des rues Sherbrooke et Saint-Denis, sa façade orientée vers le nord de l'île, et ses ailes, au nombre de quatre, descendant en cascade vers le sud jusqu'à la rue Ontario, épousant la belle pente du coteau Baron. Jamais un immeuble n'aurait mieux convenu au terrain ayant appartenu à l'avocat Côme-Séraphin Cherrier, lui-même un des apôtres de l'enseignement supérieur au Canada français. « Simple, non surchargé d'ornements, mais majestueux et d'un aspect élégant tout à la fois », on l'évalue à un million et des poussières. C'est trop pour les sulpiciens. Trop pour le syndicat. Trop pour les Montréalais.

Dans l'attente de jours plus prospères, on rangea ces plans dans

des cartables sur lesquels la poussière s'accumula jusqu'à l'oubli. Le projet, après avoir rallié l'opinion publique montréalaise, avortait faute d'écus. On continuera jusqu'en 1895 d'étudier sur la rue Notre-Dame, de fréquenter soit la salle des pas perdus du Palais de justice ou les dispensaires de l'hôpital Notre-Dame.

### L'université nationale

Le 2 février 1889, la constitution ramaine *Jam Dudum* concède à la succursale de l'Université Laval à Montréal le pouvoir de s'administrer et de nommer les professeurs et les doyens de ses facultés. Seuls liens de dépendance, mais combien irritants : l'institution et les diplômés continuent de porter le nom et le sceau de la maison mère. Quatre ans plus tard, assurés d'appuis réels, les sulpiciens procurent au syndicat financier les moyens de mener à terme le projet de construction de l'université en affrant un terrain situé à l'angle sud-est des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis. Les Messieurs ajoutent à ce don un prêt de 74 000 \$ sans intérêts, remboursable en 1918, et 5 000 \$ pour l'acquisition de matériel. De leur côté, les évêques de l'archidiocèse s'engagent à verser 100 000 \$ répartis sur vingt ans.

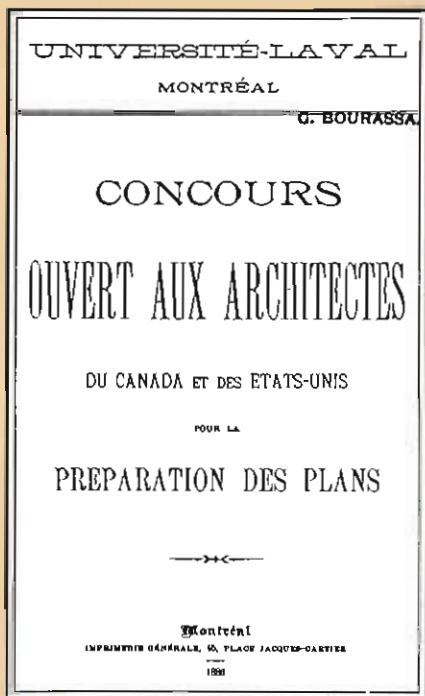
Un deuxième concours est ouvert. Neuf projets sont soumis à l'analyse du syndicat qui retient celui des architectes Perrault, Mesnard et Venne. Plus sobre mais plus vaste que le précédent, il est conçu pour un peu plus d'un millier d'étudiants destinés, tradition oblige, à la médecine et au droit. Il abrite des salles de cours, une salle de récréation, une bibliothèque, des laboratoires ainsi qu'une vaste salle de réception « éclairée à l'électricité » et pouvant recevoir 1 800 personnes. Et le nec plus ultra : on y trouve même un ascenseur !

L'année universitaire 1894-1895



Sur la propriété où s'élevait le Collège des jésuites, le gouvernement fait construire un premier Palais de justice dont les travaux sont complétés en décembre 1800. L'incendie de 1844 le rase presque complètement, mais il sera remplacé par un nouveau bâtiment construit entre 1851 et 1857 sur le même site. L'incendie laissa presque intacte la bibliothèque des avocats qu'on installa dans l'ancienne prison qui était adossée au Palais de justice. Quand on procéda à sa démolition, en 1849, on transféra la bibliothèque dans le château Ramezay où elle demeura jusqu'à l'inauguration du nouveau Palais de justice.





Projet d'université conçu pour épouser la pente du coteau Baron, à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Denis.

est la dernière de l'ère de la dispersion. À la veille des vacances estivales, les étudiants en droit font leurs adieux ou château, à l'hôtel de ville et à la place Jacques-Cartier. Pour souligner l'événement, ils se rassemblent et défilent : « Nous quittâmes le marché Bonsecours, traversâmes glorieusement le Champ-de-Mars en chantant », sur l'air de la Marche des vieilles cocottes, la fin de la « sombre et vieille bâtisse » de la rue Notre-Dame.

Joseph-S. Archambault raconte qu'au cours de leur marche il leur apparut, « comme dans un conte de fée [...], rue St-Denis, un palais splendide nous tendant ses portes comme les bras d'une bien-aimée ; et notre jeunesse, avec pour drapeau les couleurs ensaïllées de notre enthousiasme, s'engouffra dans ce palais dont la fraîcheur et la beauté nous donnaient comme un avant-goût des sublimes magnificences du temple de Thémis ».

Cette visite de l'immeuble inachevé, sorte d'inauguration, précédait de quelques mois les cérémonies officielles et la prise de possession véritable des lieux, le mardi 8 octobre 1895. Elle débuta par la messe du Saint-Esprit, célébrée dans l'église cathédrale Saint-Jacques par Monseigneur Édouard-Charles Fabre, et fut suivie, en soirée, par une conférence où se succédèrent huit

orateurs qui discoururent à l'unisson sur la naissance et l'avenir d'une université « notionale ».

### Le quartier latin

Après 1895, le quartier latin prend forme au cœur de la paroisse Saint-Jacques. La prospérité de celle-ci n'est pas le fruit du hasard. Elle a été voulue par les vieilles familles terriennes de Montréal : les Viger, Cherrier, Papineau, Lacroix et autres. Celles-ci, parentes ou amies des prélats, ont soutenu l'intérêt de ces derniers pour l'éducation supérieure et contribué de leurs deniers aux projets élaborés dans leur paroisse par les sulpiciens. Par le don de terrains, elles ont attiré les communautés religieuses françaises vouées à l'enseignement et, ainsi, favorisé la création de collèges, d'écoles et d'instituts dont une grande partie ont été fondés dans la paroisse Saint-Jacques. Contre-poids d'un système imparfait, les « boîtes-à-bachots » fleuriront plus tard dans le voisinage des couvents et des beaux collèges comme le Mont-Saint-Louis.

La paroisse Saint-Jacques, qui doit son nom à Jean-Jacques Lartigue, se développe donc autour du clocher de l'église cathédrale et officie son caractère de paroisse catholique, canadienne-

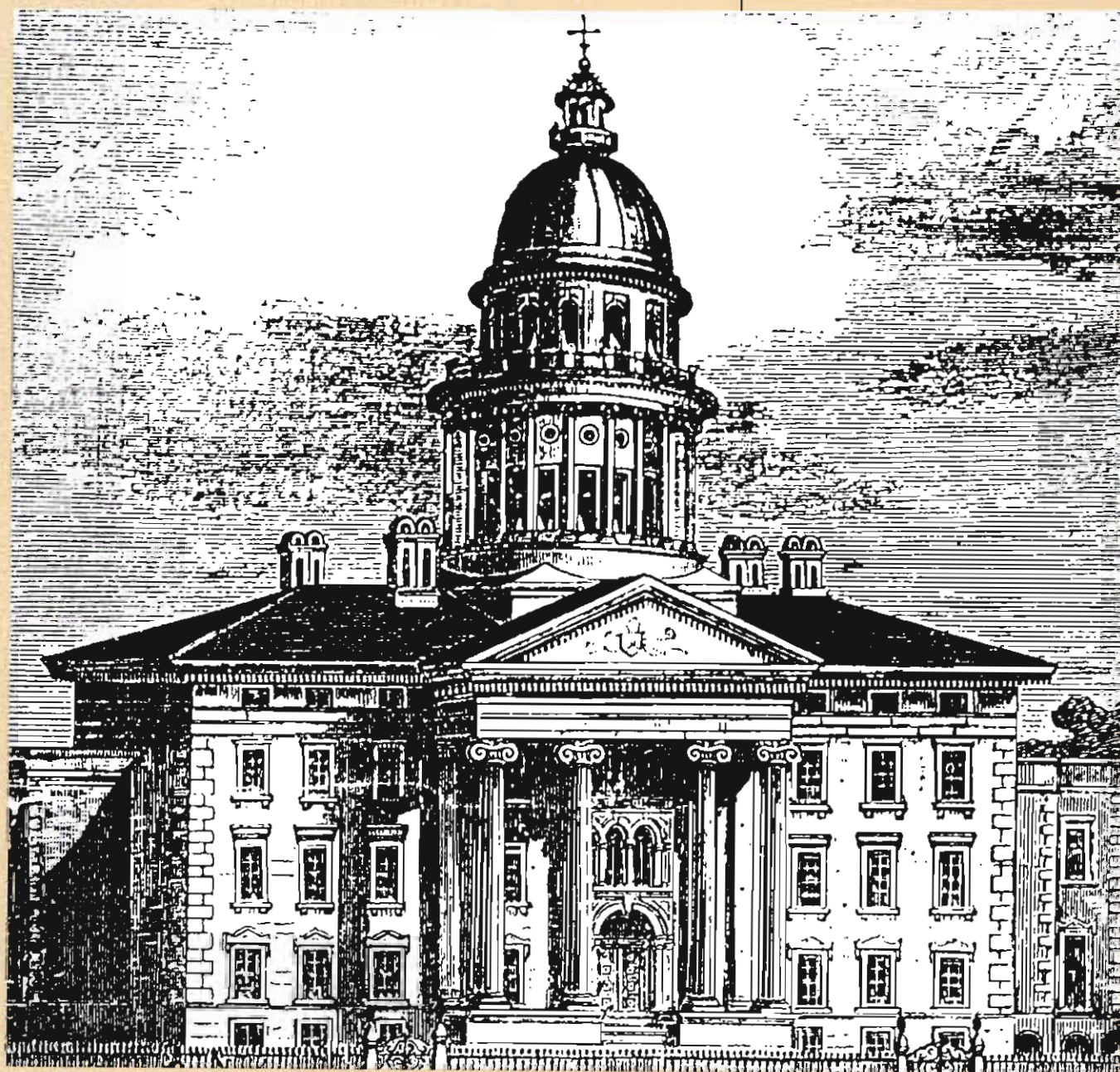




françoise et bourgeoise. Élitiste. Sur les rues Saint-Denis, Saint-Hubert, Laval, Hôtel-de-Ville, et jusqu'au nord du coteau Boran, se multiplient ces élégantes maisons semblables à celles des rues De Bleury et Saint-Urbain où vivent les familles associées à l'activité des écoles de l'ancien Plateau. L'exercice des professions reliées à la formation universitaire y sera intense : oculistes, dentistes, ingénieurs, nataires, avocats, professeurs privés, obstétriciens, gravent leur nom sur des plaques de branze et proposent leurs services par la voie des journaux.

Ils ne voudront pas s'éloigner de l'*alma mater* où plusieurs enseignent d'ailleurs « à la leçon ». Avec les marchands, fournisseurs de costumes, de papier et d'accessoires de bureaux, avec les courtiers, les importateurs, les libraires, les restaurateurs et autres, ils ajoutent à la vie universitaire cette dimension humaine qui confère une partie de son relief au quartier latin. Des clubs privés, rassemblant les membres des partis politiques et les hommes d'affaires, trouvent plus que convenable de s'établir autour du square Saint-Louis.

Le palais épiscopal de la paroisse Saint-Jacques-le-Majeur, tel qu'il apparaissait avant sa destruction dans l'incendie du mois de juillet 1852.







L'Académie commerciale catholique est construite sur le site actuel de la Place des arts, sur un terrain rehaussé. Les modifications apportées au terrain lui vaudront le surnom de « plateau » qui s'étendra à tout un quartier quand l'Académie se déplacera vers le parc Lafontaine. Vers 1920, alors que le quartier latin fleurit aux environs de la rue Saint-Denis, l'enseignement secondaire et technique renforce sa position dans le secteur où la Commission des

écoles catholiques de Montréal est établie depuis sa fondation. Dans le quadrilatère formé par les rues Sainte-Catherine, Sherbrooke, Saint-Urbain et Jeanne-Mance et dominé par l'Académie commerciale du Plateau, berceau de l'École Polytechnique, vont s'ajouter l'École des beaux-arts et sa « section » architecture, l'École du meuble, le Commercial High School, le Collège Mont-Saint-Louis, l'École technique et, plus au sud, le Collège Sainte-Marie.



J. X. Archaibault  
C.P.

## ON FERAIT UN MUSÉE DE L'HOTEL DE VILLE ACTUEL

On construirait un édifice municipal plus spacieux et plus moderne sur le terrain maintenant occupé par l'Académie Commerciale Catholique, mieux connue sous le nom d'école du Plateau. --- Les projets antérieurs n'ont pas manqué.

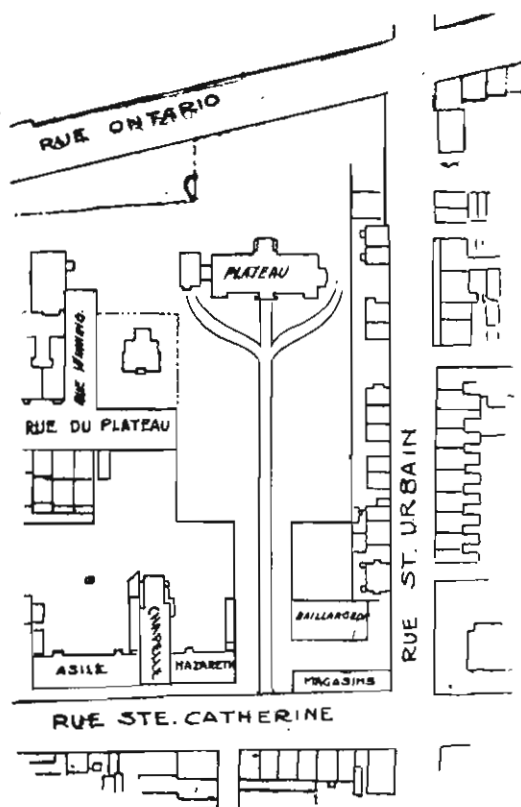
Le directeur d'un des principaux services municipaux disait hier devant un reporter de la "Presse" qu'il est question d'abandonner l'hôtel de ville actuel, devenu trop petit pour les besoins de l'administration et d'en construire un nouveau à la place actuellement occupée par l'Académie Commerciale Catholique, mieux connue sous le nom d'École du Plateau.

La ville, disait-il, prendrait possession par expropriation de tout le carré borné par la rue Ontario, la rue Saint-Urbain, la rue Sainte-Catherine et une ligne droite partant de cette dernière et passant par les bornes Ouest de la propriété de la commission scolaire catholique jusqu'à la rue Ontario. L'expropriation porterait en ce cas non seulement sur la propriété de la commission mais sur toutes les constructions érigées sur la rue Sainte-Catherine, y compris une partie de la propriété des Soeurs Grises (Nazareth), et sur la rue Saint-Urbain.

Depuis longtemps on se plaint que l'hôtel de ville est devenu trop étroit, que des services qui devraient se trouver réunis sont dispersés dans les quatre étages. On a essayé de décentraliser les services: les quartiers généraux du corps des pompiers sont allés se loger à la caserne No 20, le télégraphe d'alarme a déménagé pour aller prendre le dernier étage de la caserne No 5. On a parlé de loger la Cour des Recorders et les quartiers généraux de la police dans un édifice situé de l'autre côté de la rue Gosford, d'envoyer le service d'Hygiène et le service de l'Aqueduc à l'ancien hôtel de ville de Sainte-Cunégonde. Mais tous ces projets n'étaient que des expédients, ou les chefs de services ne voulaient pas s'en aller, ou le terrain coûtait trop cher, ou l'on se heurtait à une foule d'autres obstacles.

On a prêté à M. Payette, alors qu'il était président de la commission des Finances, l'idée de demander le Champ de Mars au Gouvernement pour y construire un immense hôtel de ville. D'autres ont projeté de réunir, comme par exemple à Philadelphie, les services municipaux et les tribunaux civils et criminels, dans un gigantesque édifice qui se serait étendu de la rue Saint-Gabriel à la rue Gosford et de la rue Notre-Dame au Champ de Mars. C'était un château en Espagne.

Il semble que l'idée émise par le fonctionnaire dont nous tenons cette information, soit la plus facile à mettre à exécution. L'emplacement serait encore plus central que celui où se trouve aujourd'hui l'hôtel de



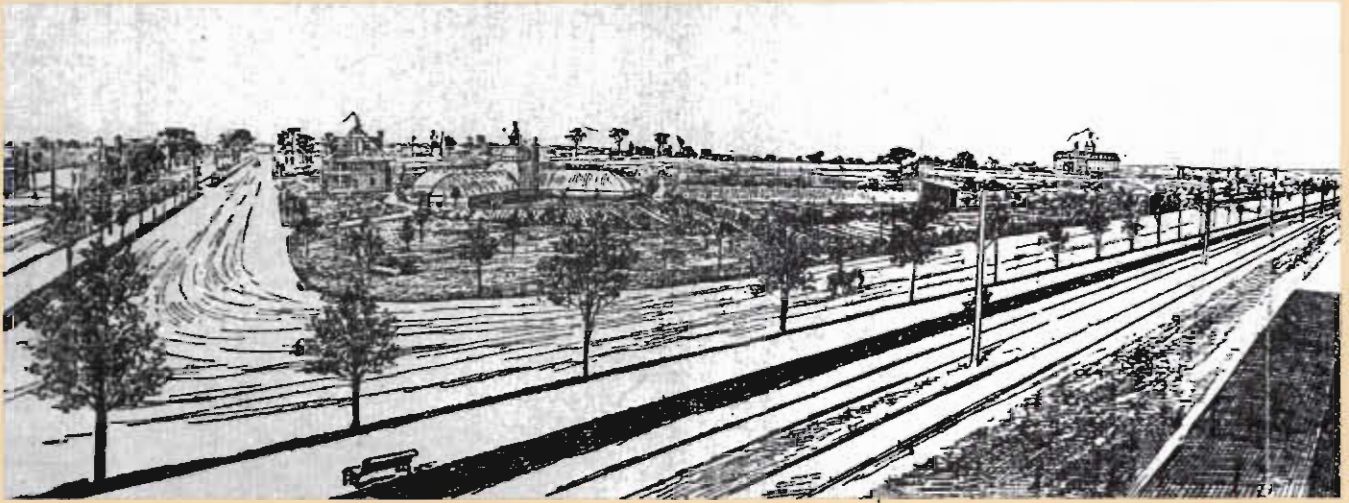
PLAN DU TERRAIN OU SERAIT CONSTRUIT UN NOUVEL HOTEL DE VILLE ET DES EXPROPRIATIONS QUI L'FAURAIT FAIRE.

ville, surtout lorsque la ville se verra agrandie par les annexions.

Mais que deviendrait alors l'édifice de la rue Notre-Dame? On ne peut pas dire certes pas un instant à le démolir car son architecture est grande bien proportionnée et fait un monument à conserver.

On pourrait d'ailleurs l'utiliser facilement, et les projets ne man-

C'est ainsi qu'on pourrait en faire un musée. Ou bien on en ferait une bibliothèque publique. Il faut mettre la collection Gagnon que part. Au Monument National, la place est devenue trop petite pour la bibliothèque technique et c'est miracle qu'on puisse y lire et y travailler, avec les solaires qui se donnent à chaque instant dans la grande salle.



Conçu alors que l'université recevoit un minimum d'élèves et qu'elle était gérée comme un grand collège homogène, le bâtiment de la rue Saint-Denis ne tarde pas à afficher ses défauts. L'insuffisance des locaux devient criante quand, voulant accueillir la bibliothèque et les étudiants de Polytechnique dont les diplômés sont alors soumis à l'approbation de la Faculté des arts, l'Université doit y renoncer, ainsi qu'à toute forme d'expansion dans ses propres murs.

En 1911, le conseil municipal de Montréal et l'Association Saint-Jean-Baptiste unissent discrètement leurs forces pour mettre au point une solution à deux problèmes majeurs. Le premier concerne l'absence de bibliothèque municipale à Montréal. Ce problème insoluble, manipulé en tout sens depuis 1902, achoppe en particulier sur l'éternelle question du site. Le deuxième problème est relié à l'avenir de l'Université. Le conseiller Victor Morin et le secrétaire général de l'Association Saint-Jean-Baptiste ont caressé l'idée de faire acheter l'Université Laval à Montréal par la Ville qui y aurait aménagé la bibliothèque. Cela fait, l'Université n'aurait eu qu'à se lancer dans la construction d'un nouveau siège social. Plus vaste. Plus élégant et mieux situé. En face de l'ancienne ferme Logan [parc LaFontaine], par exemple, ou à deux pas de l'Hôtel-Dieu de l'avenue des

Pins, question de s'occrocher comme McGill et le Grand Séminaire aux pentes du précieux mont Royal.

Malgré la mise sur pied de quelques compagnes de souscription depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, l'institution n'est pas encore prête à s'établir dans de nouveaux locaux. C'est en tout cas la conclusion à laquelle en viendront le chanoine Gaspard Dauth, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, et la « commission de la vente » chargée d'évaluer ce dossier.

Le projet de vente de l'immeuble et celui qui prévoit la réunion de toutes les facultés et écoles affiliées auront cependant contaminé l'esprit des administrateurs de l'Université désormais hantés par une idée fixe : s'éloigner du quartier latin, déménager.

En 1888, le gouvernement du Canada, qui avait acquis la ferme Lagan pour l'entraînement des militaires, laue ce terrain à la Ville de Montréal qui, en contrepartie, s'engage à procéder à son « embellissement ». En 1889 elle fait transporter sur ce terrain les serres qui,

depuis 1865, attiraient les Montréalais au square Viger. Ce terrain inspirera, au début du XX<sup>e</sup> siècle, le projet d'un quartier latin éclaté auquel auraient été greffés le nouvel hôpital Notre-Dame, la bibliothèque municipale de Montréal et les institutions en voie d'être créées.



Ce 8 octobre est particulier. Le soir, alors que les évêques et les administrateurs de l'Université causent dans le salon des gouverneurs, en attendant de s'engouffrer dans l'ascenseur électrique pour monter dans la salle des promotions, la foule se dispute l'entrée de « l'ornement de la rue Saint-Denis ». Plus de 3 000 invitations et billets d'entrée ont été distribués ; moins de la moitié vont réellement permettre aux invités d'entrer dans l'immeuble. Sur le trottoir et dans la rue, le public admire le péristyle et envie l'« élite » montréalaise, formée en rang sombre, qui, dans un froissement de soie et de grosse serge, pénètre dans le saint des saints. Les laissés-pour-compte rebroussement chemin, laissant derrière eux « la bâtisse inondée de lumière et qui semblait aussi réjouie que ceux qu'elle contenait ». Ce soir, poussière et murs décrépis, manifestations des étudiants de médecine et de droit réclamant des locaux plus vastes, mieux éclairés et mieux chauffés, des laboratoires et des bibliothèques, sont rangés parmi les souvenirs.

L'immeuble s'offre, magnifique, dans un écrin de style Renaissance, simple et élégant, sans prétention. Pour ceux qui ont connu l'hier de l'apprentissage, le luxe est absolu. Jamais des étudiants n'auront été mieux traités. Mieux logés. L'avenir est le seul sujet de conversation permis avec, bien sûr, les colonnes qui le soutiendront : la langue, la foi et l'éducation. Le commerce et l'industrie. Le passé est exorcisé. Finie la dauleuse dépendance. Montréal s'organise sur tous les fronts. Les Canadiens français, riches en propriétés foncières, se redressent. Entrés dans le commerce par les emplois subalternes, ils montrent une étonnante aptitude et un intérêt non moins impressionnant pour l'organisation, l'administration, la direction d'entreprises qu'ils conduisent même à la prospérité !

Les yeux n'en finissent plus d'admirer. Est-il possible que les nombreuses personnes présentes puissent tenir dans la salle des promotions, cette pièce magnifique conçue pour les conférences publiques autant que pour les concerts et les cérémonies annuelles de remise des diplômes ? Silence ! Pendant trois heures consécutives, les huit orateurs invités les abreuvant à une source unique. De l'archevêque de Montréal, Édouard-Charles Fabre, jusqu'au lieutenant-gouverneur, Adolphe Chapleau, ils insistent sur « l'excel-

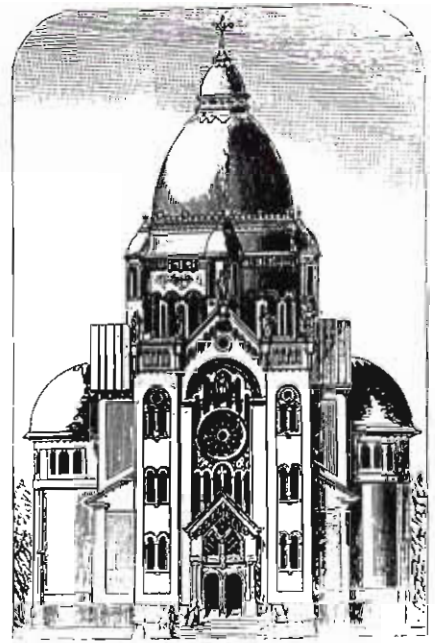
L'Université Laval à Montréal, rue Saint-Denis.



lence des hautes études organisées par une université catholique, leurs résultats pour la gloire et la force de la Religion et du Pays».

Il n'a échappé à aucune des personnes mêlées de près aux affaires de l'Université qu'un siège est resté inoccupé. C'est celui du recteur de l'Université Laval qui, après avoir passé la journée à Montréal, est rentré à Québec sans assister à la cérémonie. L'événement intrigue les lecteurs des principaux quotidiens de Québec et de Montréal qui spéculent sur la part du vrai et du faux dans les versions officielles de l'incident diplomatique. Vrai : quelques heures avant l'inauguration, le vice-recteur Proulx éconduisait un émissaire de l'archevêque de Montréal venu lui demander de modifier l'ordre des préséances pour associer Monseigneur Laflamme à l'histoire et à l'essor de l'institution. Vrai : en remerciant les artisans de l'université montréalaise, Proulx s'est abstenu de toute référence à Laval. Vrai : à la veille de mettre un terme à leur concile, les évêques, seuls responsables de la nomination de Proulx, lui ont donné son congé. Signée par Monseigneur Paul Larocque, évêque de Sherbrooke, la lettre retirant à Proulx la fonction de vice-recteur semblait laisser entendre que ce dernier avait attendu le retour de la paix et de l'équilibre pour solliciter la permission de se consacrer à d'autres œuvres : « Se conformant au désir exprimé dans votre lettre du 4 courant, les évêques de la province de Montréal ont pris en sérieuse considération vos lettres des 30 juin et 31 juillet de cette année dans lesquelles vous insistiez pour qu'il vous soit permis de prendre votre retraite des affaires universitaires à Montréal. Croyant vous être agréables, les évêques consentent, non sans un regret sincère, à vous donner un successeur au poste que vous avez rempli avec tant de succès depuis six ans. » Vraies ou fausses, ces lettres ? En fait, on s'interroge sur les dates des lettres dans lesquelles le vice-recteur demande son congé alors même qu'il était sur le point d'aller défendre son œuvre au Vatican, documents dont l'ex-vice-recteur autorisait la publication et qui parurent dans *La Presse* et *La Minerve*.

Le vice-recteur retourna à la cure de Saint-Lin, en laissant derrière lui une institution dont il avait résolu les pires problèmes et, s'il souffrait de la position humiliante où on le plaçait, soi-disant à sa demande, il laissait un



L'église Notre-Dame-de-Lourdes, rue Sainte-Catherine à Montréal le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 1919, le chanoine Émile Charlier, secrétaire général de l'Université de Montréal, annonce aux fidèles réunis dans l'Église Saint-Jacques que la « messe universitaire aura lieu chaque dimanche à l'Église Notre-Dame-de-Lourdes » qui, depuis 1912, était considérée comme la chapelle des étudiants. Le 14 mai

1942, la Société d'administration, qui avait enfin reçu de Québec les sommes nécessaires pour compléter les travaux du compus Cormier, se décauvrait, du côté des « dépenses diverses », un excédent budgétaire de 100 \$ Elle plaça aussitôt cette somme à la disposition du recteur afin qu'il puisse « faire une souscription du même montant à la restauration de l'église Notre-Dame-de-Lourdes. »















« Aux yeux des professeurs d'aujourd'hui, surtout des jeunes, ces anciens professeurs auraient paru vieux jeu. On aurait tort de leur reprocher les imperfections de leur époque. Ces hommes possédaient la science médicale d'alors; ils savaient l'enseigner;

leur réputation ne fut jamais entamée même par les attaques les plus retentissantes; ils avaient des qualités qui deviennent rares aujourd'hui: ils étaient modestes et peu exigeants. »

joyau derrière lui. Il avait accompli une importante mission qu'on peut résumer ainsi: expérimentation de l'autonomie administrative, liquidation de la dette contractée après 1876 envers le Séminaire de Québec, instauration de l'équilibre entre les influences laïques et ecclésiastiques dans la composition du corps universitaire, union des écoles de médecine et règlement des questions monétaires qui les divisaient, et reconnaissance de l'autonomie des facultés au sein de l'Université.

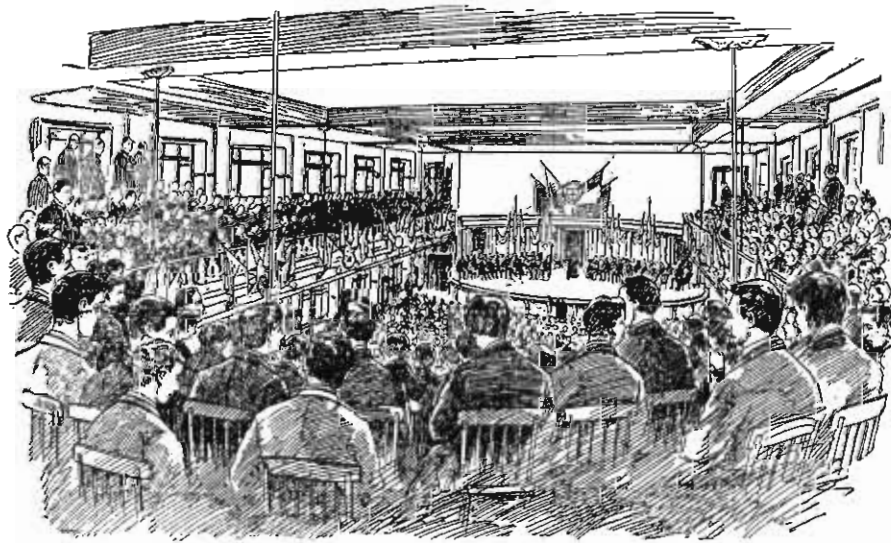
### **La bousculade des écoles**

Sans le savoir, l'Université n'est d'aucun secours pour les facultés-mères. Fandues dans le grand tout, pour garantir leur statut universitaire, les facultés de médecine et de droit continuent de veiller à leur propre développement et expansion. Après 1895, la première réévalue son corps professoral et cible ses faiblesses, dont la plus significative se cache dans le salaire annuel de 500 \$ consenti à ses professeurs. Le triple de cette somme, toutes dépenses payées, est versé à leurs confrères de McGill. Praticiens enseignant « à la leçon », payant de leur poche les ouvrages scientifiques, les professeurs de médecine de la rue Saint-Denis sont dépréciés par la formation qu'ils ont reçue. Évaluant en vase clos, sans contact réel avec les chercheurs qui, ailleurs dans le monde, bauleversent l'univers médical, ils ne jouissent d'aucun prestige scientifique et ils ne peuvent donc pas réclamer le concours des jeunes

fondations américaines disposées à soutenir la formation médicale et la recherche en Amérique du Nord. Désirant, en outre, perpétuer le caractère catholique et français de l'enseignement supérieur et ayant vainement invité de prestigieux médecins à s'établir à Montréal, les professeurs de la Faculté se tournent vers les étudiants et encouragent les plus prometteurs d'entre eux à se spécialiser à l'étranger.

Toutes les composantes de l'Université, y compris l'École Polytechnique, affiliée depuis 1887, obéissent à ce réflexe qui consiste à recourir aux ressources de l'extérieur pour assurer leur fonctionnement. Même les facultés des arts et de théologie favorisent l'émergence d'une classe particulière de diplômés, celle des «retours d'Europe». Formés à une école plus scientifique, initiés à des théories et à des méthodes qui n'ont pas d'exemple à Montréal, ces derniers paradent non sans arrogance, irritant la susceptibilité de leurs anciens maîtres. On leur reproche ce mépris que les années se chargent d'atténuer, mais on les admire parce qu'ils dorment le blason des facultés et qu'ils rehaussent le niveau des études. Les «retours d'Europe» savent que l'institution est pauvre et que leurs requêtes épuisent les administrateurs. Ils exigent mieux et plus : des instruments de recherche adéquats, des bibliothèques et des musées scientifiques. Les champs d'intérêt s'élargissent. On étudie le droit international, la sociologie, l'ethnologie, la démographie. On rafraîchit l'histoire du Canada français et on révèle aux Montréalais l'existence d'une littérature canadienne-française. On veut introduire l'étude du grec dans les collèges et on demande à l'Université de sélectionner ses étudiants parmi les meilleurs finissants des collèges et non plus d'admettre, pêle-mêle, tous ceux qui s'y présentent, bons ou mauvais.

Pour affronter le XX<sup>e</sup> siècle, l'Université tend à se farger une image moderne. Ce mouvement est surtout visible à travers la Faculté de médecine dont l'action se fait sentir auprès de l'ensemble de la population. Les médecins interviennent en particulier au chapitre de l'hygiène et de la santé publique. Ils dénoncent l'insalubrité du fleuve Saint-Laurent et des cours d'eau comme étant la cause de nombreuses épidémies. Des commissions formées de représentants de toutes les municipalités s'organisent pour étudier le plan d'un réseau moderne d'égouts collecteurs et de canalisation des ruisseaux et des



Les invités rassemblés dans la grande salle de promotion de l'Université Laval pendant le discours du lieutenant-gouverneur, sir Adolphe Choupeau.





fossés. Les baignades dans le fleuve sont interdites : finies les épidémies estivales d'otites ! On vante les bienfaits de l'exercice, de la natation, des marches à la montagne. On préconise la diffusion de nouveaux principes d'hygiène. Mais, comment s'y prendre quand la plupart des maisons ne comportent pas d'installations sanitaires ? Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on construit les premiers bains publics. En 1918, la plupart des quartiers auront le leur. Les plus modernes comportent des douches et une piscine et ils fonctionnent selon un horaire qui favorise les chefs de familles ouvrières. Et, selon les principes qui réglementent l'hygiène... familiale, les femmes se baignent entre elles et avec les enfants, filles et garçons. Les hommes entre adultes mâles. Point.

Les médecins parlent de microbes, de virus et de maladies pulmonaires, surtout de la tuberculose. Ils préparent leurs patients à affronter le « mystérieux placard aux rayons X ». Ils forcent l'Université à participer au sauvetage de la maison natale de leur maître en France, le grand Pasteur, dont ils immortaliseront la contribution, en 1922, en donnant son nom au petit square situé en face de l'église Saint-Jacques et de l'École Polytechnique. N'est-ce pas grâce aux travaux de Pasteur que les médecins ont pu associer pauvreté et carences alimentaires à plusieurs maladies ? Ils attribuent à ces éléments, à l'omniprésence des mouches dans la ville et à l'insalubrité du lait, la persistance de la mortalité infantile. Fait remarquable, Montréal, qui ne voyait dans la perte de ses enfants que l'application brutale de la loi du plus fort, mesure maintenant la valeur et l'importance de cette relève. Des commissions municipales et provinciales d'hygiène sont créées. La vaccination, honnie par les masses qui ne comprennent pas comment on puisse guérir un mal en l'inoculant à une personne saine, entre péniblement dans les mœurs.

Le 25 avril 1908, le gouvernement du Québec sanctionne deux lois importantes. L'une crée l'hôpital Saint-Luc, du nom du patron des médecins, et l'autre crée l'hôpital Sainte-Justine, du nom d'une enfant martyrisée sous le règne de Néron, mais surtout à cause de Justine Lacoste-Beaubien, sa principale fondatrice. La vocation des deux hôpitaux est complémentaire. L'hôpital Saint-Luc, réclamé par « des médecins hygiénistes de la cité de Montréal », s'impose « dans le but de secourir les pauvres et notamment les enfants des écoles » qui « souffrent des maladies des yeux, des oreilles, du nez, de la gorge et des dents ». Sainte-Justine, dont la mise sur pied est attribuable à quelques femmes qui, pour y arriver, ont obtenu d'être libérées de l'incapacité juridique associée à leur statut de femmes mariées, va « recevoir, soigner et élever [...] les bébés et les enfants malades, nécessiteux ou autres, de quelque religion ou nationalité qu'ils soient ». Les deux hôpitaux vont s'appuyer sur les médecins de l'Université Laval à Montréal. Ces derniers, dont les émoluments n'ont guère augmenté, enseignent, animent les cliniques de la Goutte de lait, encouragent la formation de « gardes-malades » laïques pour le soin des malades à domicile et pour l'animation des cliniques d'hygiène.



Dans l'allocution d'ouverture des cours, à l'automne 1900, le vice-recteur, Monseigneur Zatrique Rocicot, parle d'une « innovation heureuse » qui « réclame des éloges. C'est la formation technique d'un certain nombre de jeunes filles qui, après avoir fait, sous la direction des médecins et des religieuses, un stage suffisant et obtenu leur diplôme de gardes-malades, pourront exercer leurs fonctions dans les familles et y rendre d'inesestimables services ».



## L'HÔPITAL DE L'UNIVERSITÉ



Le premier hôpital Notre-Dame inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 1881. Invité à prononcer le discours d'ouverture des cours pour l'année universitaire 1880-1881, à la succursale de l'Université Laval à Montréal, le vice-recteur, l'abbé L. Beaudet, souligne l'importance et le prix qu'il faut attacher au nouvel hôpital. « La loi, vous le savez, exige que toute faculté ou école de médecine ait accès à un hôpital d'au moins 50 lits. Cet hôpital lui monquait l'an dernier.

On a dû y suppléer au prix d'ennuis et d'inconvénients de tous genres. Aujourd'hui, grâce à l'initiative de monsieur le curé de Notre-Dame, grâce au zèle et au dévouement de MM. les professeurs, et, j'aime à le dire aussi, grâce au concours généreux d'un bon nombre de citoyens, l'hôpital Notre-Dame, béni le 25 juillet dernier par Sa Grandeur Monseigneur de Montréal, offre à nos étudiants tous les avantages qu'ils peuvent désirer. »

**A**u moment de la création de la succursale de l'Université Laval, seule l'École de médecine et de chirurgie de Montréal disposait des éléments nécessaires à un enseignement médical conforme aux exigences du Collège des médecins. En plus de l'accès libre à l'Hôtel-Dieu et à la maternité de l'hôpital de la Miséricorde, l'École s'était développée dans un immeuble situé en face de l'hôpital des hospitalières, et des laboratoires, des salles de cours et un amphithéâtre ajoutaient à sa richesse. Quant à la Faculté de médecine, ses avais se résumaient dans la volonté de succès des Jean-Philippe Rattot et Emmanuel Persillier-Lachapelle.



En 1879, les médecins de la Faculté abandonnent des salles mises à leur disposition par les sulpiciens et rejoignent les administrateurs de la succursale qui se sont installés au château Ramezay. Sur place, ils vont mesurer le potentiel d'un immeuble assez vaste pour contenir un hôpital. Il s'agit d'un hôtel désaffecté, en mauvais état, que l'énergie de bénévoles pourrait remettre sur pied : l'hôtel Donegana. Ouvert en 1847 par Jean-Marie Donegana, il s'élevait, sur la rue Notre-Dame, à l'angle nord-ouest des rues Bonsecours et Notre-Dame, à

quelques pas du centre des affaires et de la place du Marché-Neuf (place Jacques-Cartier). Considéré comme l'un des « ornements de la ville », aménagé à la mode des grands hôtels d'Europe, le Donegana était doté d'un cellier qui faisait le bonheur de plusieurs bons clients, dont l'homme politique George Étienne Cartier. Le Donegana fut incendié en 1849 et rasé au sol. Sa réputation et son « lustre » passé inspirèrent la construction d'un établissement portant le même nom, un peu plus à l'est, à l'angle des rues Berri et Notre-Dame. En 1880, dédaigné par les clients qui préféraient les abords du Marché-Neuf, le vieux Donegana séduisit les directeurs de la Faculté de médecine et s'engagea avec bonheur dans l'univers hospitalier.

Le défi consistait à dater la population montréalaise d'un deuxième hôpital général catholique et à procurer, en même temps, des cliniques à la succursale. McGill s'était donné le Montreal General Hospital, l'École de médecine et de chirurgie avait obtenu l'exclusivité de l'Hôtel-Dieu et le Bishop College avait, en 1871, créé le Western Hospital. La Faculté n'avait plus qu'à créer le sien.

Le nouvel hôpital reçut le nom de Notre-Dame. On savait déjà, lorsque ses portes s'ouvrirent le 1<sup>er</sup> juillet 1880, qu'il vivrait longtemps de l'aide publique et des innombrables kermesses que les dames patronesses organiseraient pour en assurer le financement.



Kermesse au profit de  
l'hôpital Notre-Dame  
tenue sur la place  
d'Armes, en 1884.



SOUVENIR DE LA GRANDE KERMESSE DE 1884  
AU PROFIT DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME, MONTREAL



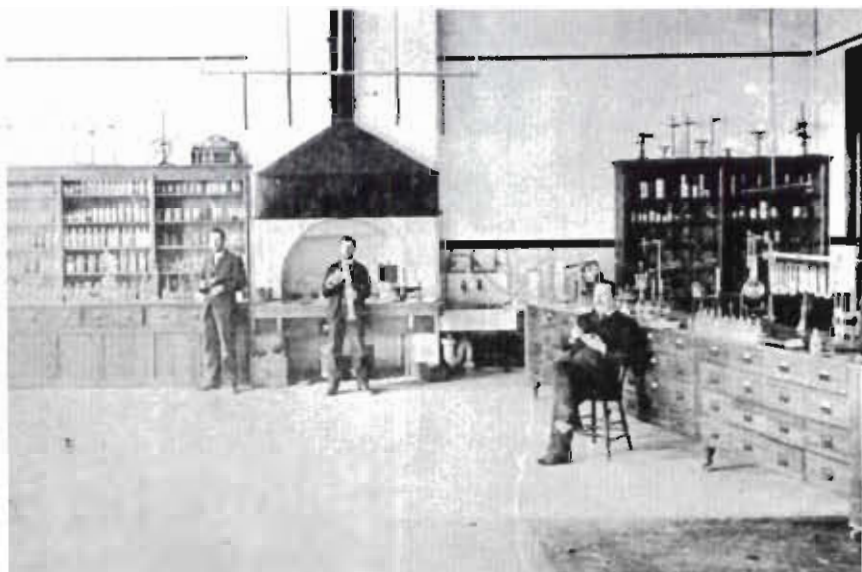


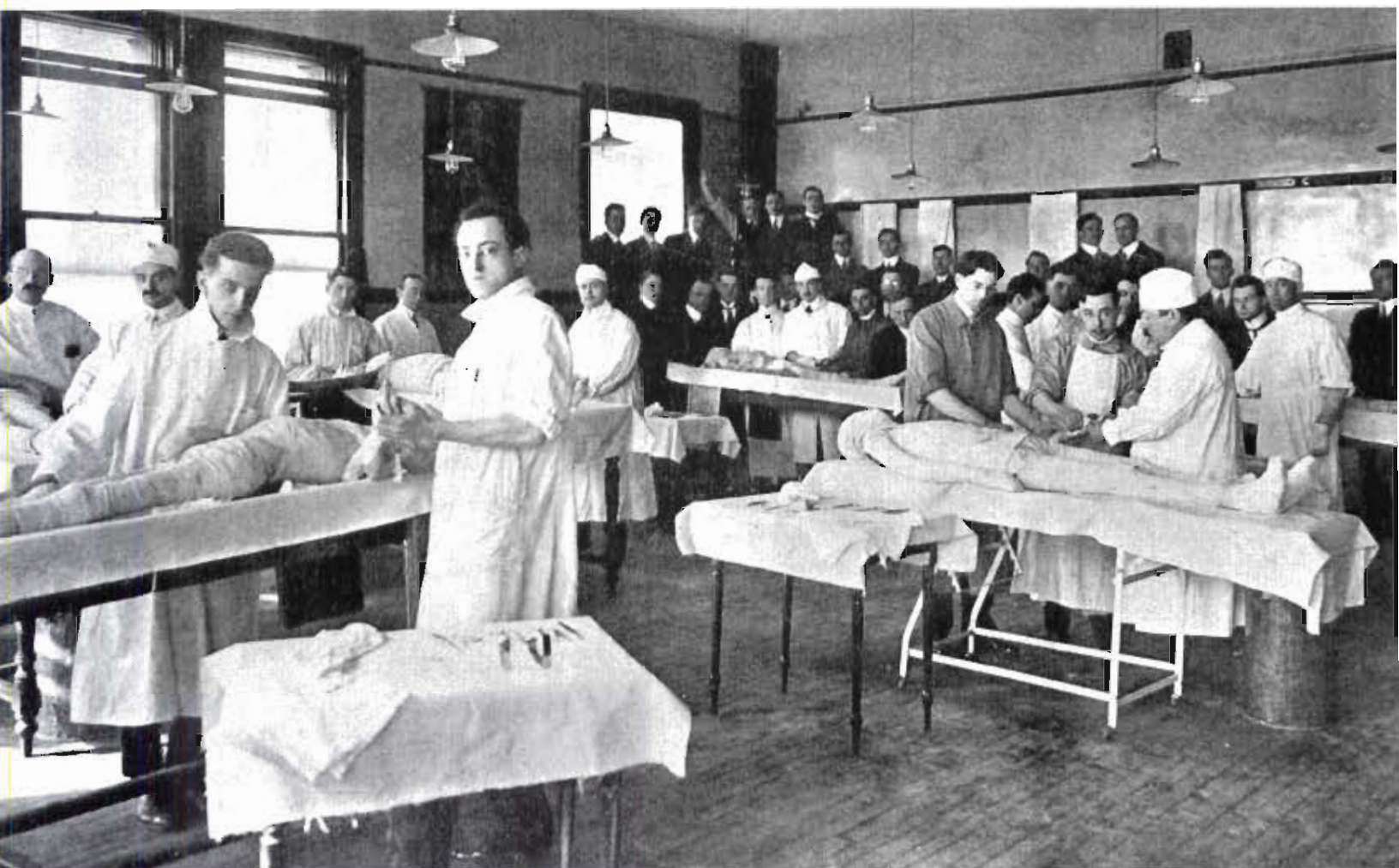
Labaratoire de chimie de l'Université de Montréal.

Est-elle trop exigeante cette Faculté qui s'est enrichie de chaires de chimie, de toxicologie et de chirurgie et qui demande que les étudiants admis dans ses rangs aient acquis un minimum de connaissances scientifiques? C'est elle qui a freiné la création de l'École de pharmacie de l'Université Laval, officiellement inaugurée le 20 septembre 1906. Dix ans plus tôt, le Collège de pharmacie dénonçait la concurrence des médecins qui, pratiquant eux-mêmes la pharmacie, élevaient le niveau des examens, au point que seuls les étudiants en médecine pouvaient les réussir... La nouvelle école a donc fait le pari de l'effort. Pendant de longues années, les professeurs de l'École de pharmacie enseignèrent gratuitement et acquitteront personnellement les frais d'aménagement des laboratoires que l'Université ne peut fournir. Ne fait-on pas la même chose partout?

Les notaires ont déjà adressé un reproche semblable à la Faculté de droit qu'ils ont accusée de mépriser le notariat et de ralentir leur formation. Ils alléguent à ce sujet que les programmes ne tenaient pas compte de leur présence et que, dans l'ensemble, les professeurs traitaient de matières ne profitant exclusivement qu'aux futurs avocats. En 1897, ayant enfin obtenu la chaire de cours pratiques de 25 heures qu'ils sollicitaient depuis l'ouverture des cours de droit au Collège Sainte-Marie, les notaires s'engageaient à leur tour dans le bénévolat.

Imitant la Faculté de médecine, celle de droit se développe indépendamment de la structure administrative. Il est notoire que son fonctionnement est moins anéreux et que ses récriminations au sujet d'une bibliothèque sont moins troublantes que la légendaire absence de microscopes dans les laboratoires de médecine... Il est également notoire que ses professeurs font carrière dans de beaux cabinets et que, s'ils sont bénévoles, au presque, à l'Université, ils ne le sont pas ailleurs où les affaires leur réussissent plutôt bien. Personne ne craint la disparition d'une faculté qui courtise, c'est connu, plusieurs âmes généreuses. Des donateurs à qui il plaît de prélever sur leur succès un tribut qu'ils versent à Thémis. Flamboyante, brillante et bruyante, la Faculté de droit est la plus sociable et la plus enjouée et, alors même qu'elle s'amusait du dépit des futurs notaires, rien ne l'empêche de rallier les étu-





dians de toutes les écoles supérieures de Montréal pour qu'ils participent au « parlement modèle », où députés et ministres des partis libéral et conservateur sont élus parmi les futurs dentistes, avocats, notaires, polytechniciens, comptables, médecins ou pharmaciens... Une sorte d'anticipation sur leur gloire future.

Personne ne se souvient du nom de celui qui avait dit aux Canadiens français qu'il leur « faudrait grandir ou mourir », mais l'exhortation est gravée dans l'esprit de ceux qui prétendent jouer un rôle dans l'évolution du Québec. L'École Polytechnique, enfant chérie de la Commission des écoles catholiques de Montréal, a obtenu son incorporation en 1894. Deux ans plus tard, sans qu'il soit question d'une affiliation que l'Université n'est d'ailleurs pas autorisée à conclure, Polytechnique est invitée à effectuer un rapprochement plus que symbolique et à partager l'immeuble de l'Université, rue Saint-Denis. Mais le projet est irréalisable. En 1898, après avoir exploré la ville à la recherche de l'endroit idéal, l'École achète un terrain situé en face de l'église Saint-Jacques. Les plans de l'immeuble sont réalisés gratuitement par l'architecte Émile Vanier et approuvés au mois d'avril 1902, avant même que l'École n'ait les moyens d'entreprendre les travaux. La manne tombe du testament de Joseph-Octave Villeneuve. Ex-maire de Montréal, homme d'affaires puissant, il lègue à l'Université Laval de Montréal la somme de 25 000 \$, destinée à l'« enseignement » polytechnique. Pour contourner cette clause et favoriser

Laboratoire de chirurgie opératoire de l'Université de Montréal.





la construction de l'immeuble, l'Université et l'École s'entendent pour donner au legs la forme d'un prêt. Les travaux qui ont débuté au mois de juin suivant prennent officiellement fin le 28 janvier 1905.

L'événement n'appartient pas à la catégorie des faits divers. L'institution a le vent dans les voiles. Tous ses diplômés trouvent un emploi et la formation qu'ils ont reçue, d'année en année mieux adaptée au contexte géographique et climatique canadien, leur permet d'éclipser les ingénieurs américains et britanniques. La Ville de Montréal s'est engagée à donner « une bonne position » dans le service municipal au premier élève de chaque promotion, et le départ forcé, pour ne pas parler de la « déportation », des ingénieurs américains embauchés par le Grand Tronc met plusieurs dizaines d'emplois à la disposition des diplômés de Polytechnique. Si bien lancée,

l'École crée un cours spécial d'architecture qui, jusqu'en 1923, année où il sera transféré à la nouvelle École des beaux-arts, formera la première génération d'architectes québécois de langue française.

Pendant qu'Eudore Dubeau négocie l'entrée de l'École de chirurgie dentaire parmi les écoles affiliées à l'Université, la création d'une école des hautes études commerciales continue de préoccuper les Montréalais, en particulier ceux qui veillent sur l'essor de Polytechnique. Pour ceux-là, le développement de l'une ne va pas sans l'appui de l'autre. Entre 1902 et 1906, on continue de crier à l'urgence, mais le projet, malgré quelques sursauts, est virtuellement mis en veilleuse. Il est ranimé au mois de septembre 1906, quand Honoré Gervois, député fédéral de Saint-Jacques et professeur à l'Université, inaugure les cours de la Faculté de droit en préconisant la création d'une chaire des hautes études commerciales à l'Université. L'espoir renaît. Le 19 septembre, la Chambre de commerce, qui tient à l'idée d'une école complète, demande au premier ministre du Canada, Wilfrid Laurier, au premier ministre du Québec, Lomer Gouin, et aux représentants du peuple de bien vouloir considérer l'octroi d'une subvention annuelle « à l'Université Laval de Montréal pour aider celle-ci dans l'œuvre de la fondation d'une école ou faculté de l'enseignement des hautes études commerciales ». Le 30 novembre suivant, l'Université, qui a mis sur pied un comité de construction, travaillé de concert avec le comité de l'École des Hautes Études Commerciales et cherché à réaliser le projet, y renonce. Elle est, « faute de ressources financières actuellement suffisantes et eu égard à l'insécurité des revenus futurs », impuissante à le mettre en œuvre en suivant les objectifs de ses promoteurs. Les administrateurs souhaitent néanmoins que l'Université favorise le projet d'affiliation « afin d'assurer à l'École le bénéfice du prestige universitaire, et de lui donner en même temps le caractère des institutions qui jouissent déjà de ce privilège ». La Chambre de commerce en prendra l'initiative.

Sur le plan académique, cette époque est celle qui voit diminuer graduellement le nombre des professeurs qui enseignent à la leçon. Les facultés se développent par la fusion et la création d'écoles et l'Université éprouve de sérieuses difficultés à contrôler son propre essor et à évaluer correctement ses ressources. Néanmoins, sans être totalement maîtresse de ses destinées, elle définit plus clairement ses structures. L'université catholique de Montréal se détache progressivement des préoccupations d'ordre moral et religieux qu'elle délaisse au profit de la recherche, de la justice sociale et du développement des programmes. Elle est encore « une toute petite affaire » qui tend à se dégager du modèle français des débuts pour s'ajuster progressivement au modèle nord-américain et permettre à ses étudiants d'avoir accès aux universités du continent. Recherche d'équivalence, de parité, etc.

Pendant que les clercs et les entrepreneurs réclament l'ouverture de l'Université aux hommes de talent, certains saupèsent les conséquences de l'ouvrir aux femmes que l'éducation, c'est connu, éloigne de leurs devoirs fondamentaux. Le 8 octobre 1908, on inaugure officiellement l'École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles qui prend place parmi les collèges affiliés à l'Université. Les diplômées de cette École, détentrices du baccalauréat



Publicité des cigarettes Turret publiée dans Le Quartier Latin, le 20 mars 1930.



Salle à dîner du  
**Café St-Jacques**  
Limitée

415, rue Ste-Catherine Est coin St-Denis

Le restaurant le plus chic et le mieux aménagé de la métropole. Cuisine canadienne de tout premier ordre capable de satisfaire le gourmet le plus exigeant.

L'endroit est indiqué pour vos banquets, réunions d'asso ou parents

Publicité du Café Saint-Jacques publiée dans Le Quartier Latin, le 21 mars 1929.



« Boum!

Boum, à la Ka Boum

À la Ka Wô Wô Wô!

Ching, à la Ka Ching

À la Ka Châ Châ Châ!

\*\*\*

« Boum, à la Ka Boum

À la Kazis Boum Ba!

Laval! Laval! Laval!

Rah! Rah! Rah!

Laval! »

paur filles des sœurs de la Congrégation de Natre-Dame, seront les premières à accéder à l'Université. « Le but de cette fondation », lit-on dans un document publicitaire diffusé par l'Université, « est de répandre aux exigences des temps actuels. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à bien suivre la marche des idées contemporaines, remarque bien vite le courant qui pousse les femmes vers l'acquisition de connaissances intellectuelles plus étendues. Ce désir de s'instruire est légitime, mais encore est-il besoin qu'il soit bien dirigé. »

### Boum! Boum, à la Ka Boum!

La rumeur veut que les étudiants en droit soient les plus turbulents et les plus... paresseux. En réalité, quelle que soit l'école ou la faculté à laquelle ils appartiennent, les étudiants réservent leur énergie pour l'apprentissage de la vie. Le jour, devant les professeurs qui s'acharnent à vouloir transmettre leur savoir, ils rêvent à ce qu'ils ont vu et fait la veille. À ce qu'ils feront demain. La nuit, ils lisent les œuvres de Balzac et de Dumas. Ils mourraient plutôt que de ne pas assister au spectacle des troupes de théâtre ou d'opéra en tournée en ville. Les avocats prétendent s'y rendre pour apprendre à déclamer, les médecins pour voir les belles s'évanouir et tous, pour apprendre à faire la cour aux filles. Ils fréquentent les cafés et les restaurants : Cordon Bleu, Taverne Saint-Régis ou Café de Paris. Trop pauvres pour s'offrir les concerts du Ritz qui ne désemplit pas depuis son ouverture en 1912, ils vont entendre un certain Wilfrid Pelletier qui pianote devant les films donnés au National et au Nationoscope. Ce ne sont pas les cancre qui s'épuisent à voir mourir l'Aiglon, qui découvrent l'adultère chez Feydeau et le grand amour dans *Carmen*. Il s'agit, au contraire, des plus brillants. Ceux qui pestent contre les



# L'ÉTUDIANT

AFFIRMONS-NOUS!

Vol. 1

Montréal, 21 Décembre 1911

No 1

leçons de gymnastique sont les mêmes qui arpentent la rue Sainte-Catherine entre Saint-Denis et le square Phillips ; ceux qui trouvent trop cher le chocolat chaud de Kerhulu sont les mêmes qui vident leurs poches pour le seul plaisir de s'attabler à côté d'Henri Bourassa et de deviner qui sera semoncé dans *Le Devoir* du lendemain.

Ils s'y connaissent d'ailleurs en journalisme. Droit et médecine produisent le plus grand nombre de scribes. Leur première tribune a été un hebdomadaire de huit pages, le *Journal des Étudiants*, lancé dix jours après l'inauguration de l'immeuble de la rue Saint-Denis. En 1902, des journalistes, des professeurs et des étudiants se sont donné une association connue sous le nom de « Maison des Étudiants », dont le but était de « réunir les étudiants dans l'intérêt de leurs études, d'établir entre les membres de cette associa-

tion des liens de solidarité et de fraternité afin de procurer à chacun aide et assistance, et de travailler au développement physique et moral de la jeunesse studieuse». Les moyens d'action de cette association, qui va farterment inciter ses membres à porter le béret universitaire, emblème de leurs hautes aspirations, sont: «le journal ou bulletin, les publications et mémoires, les conférences, cours, expositions et établissement de bibliothèques, les jeux, les exercices physiques et les sports, les prêts et bourses, ainsi que l'assistance de toutes les façons». La Maison des Étudiants arrive à point pour procurer des loisirs à ces jeunes qui ont forcé le chef de police à intervenir auprès de l'Université pour déplorer qu'«après les heures de cours, certains étudiants stationnent aux coins des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis», où ils entravent la circulation. «Aussi, écrit le chef de police, je regrette d'avoir à vous en faire le pénible aveu, à cet endroit, certains étudiants insultent les femmes et les jeunes filles par leurs propos parfois scandaleux, et leurs remarques inopportunes.»

Le 21 décembre 1911, paraît le premier numéro de *L'Étudiant* qui se donne pour mission de «claironner formidablement le grand cri de Laval». Un cri d'ailleurs bien étrange et mal adapté pour, comme le suggère le rédacteur, moduler «doucelement l'insaisissable ardeur de nos vingt ans». Les étudiants l'entonnèrent en 1912, quand ils rendirent visite à leurs confrères de McGill pour les assurer de leur soutien si la police s'avisait de les harceler encore... Ils l'entonnèrent chaque année, lors de l'enterrement solennel du béret.

Blessé de guerre, *L'Étudiant* n'est pas publié à la rentrée de 1914. Il ne paraît qu'en décembre, pour s'engager dans la lutte en faveur de l'ouverture d'écoles françaises en Ontario. À nouveau décapité, il est remplacé par *L'Escholier*, journal libre, avec cette devise élémentaire: *Nous paraissions, nous paraîtrons!* Le «gazette du quartier latin» fait fureur sur le campus et compte de nombreux collaborateurs qui, cachés sous un pseudonyme, écrivent des poèmes ou des pamphlets, dénoncent la participation canadienne à la guerre au appellent les femmes à moins d'indépendance, à plus de cœur et de retenue. Au mois de septembre 1918, prélude à de grands changements, *L'Escholier* disparaît. Le 9 janvier 1919, un nouveau journal est distribué sur le campus: *Le Quartier Latin*.

### Comme un fruit mûr...

En 1918, vers la fin d'une guerre à laquelle plusieurs étudiants et professeurs ont participé, l'Université Laval à Montréal existe bel et bien. On a fondé l'Institut Bruchési en 1911, inauguré la bibliothèque Saint-Sulpice en 1915 et, deux ans plus tard, celle de la Ville de Montréal, dont la clientèle initiale est composée d'étudiants et de personnes qui gravitent autour de l'Université dant les ramifications débordent le territoire de l'île, vers le lac des Deux Montagnes où l'Institut agricole d'Oka et l'École de médecine comparée et de science vétérinaire forment des agronomes et des vétérinaires.

Malgré les très importants progrès accomplis de 1905 à 1916, l'Université s'est résolue, pour survivre, à quémander de l'argent. Mais cam-



Caricature publiée dans *L'Étudiant*, le 21 décembre 1911.







pagnes de financement et sollicitations auprès des personnes riches et des institutions privées n'ont pas apporté de résultats concrets comparativement à ceux de McGill qui, en cinq jours, a déjà réuni un million de dollars! En dix années d'une campagne de financement sous forme de vente de primes d'assurance, l'Université a récolté quelques centaines de milliers de dollars. Des miettes dépensées prudemment.

Les Montréalais d'origine française justifient leur contribution financière dérisoire par la dépendance de l'Université vis-à-vis de Laval et assurent qu'il en irait autrement si Montréal cessait d'être une succursale. L'argument vient, semble-t-il, des donateurs potentiels qui, considérant l'Université comme une enclave de Québec au cœur de Montréal, ne voudraient pas qu'elle s'épanouisse dans les conditions actuelles. Le concert est unanime et on y croit. Ils ont déjà donné. Ils donneront plus tard, quand l'argent prélevé pour l'Université sur les messes dites dans l'archidiocèse de Montréal ne profitera plus, par ricochet, à Laval. Ils donneront plus tard, quand les diplômes des Montréalais ne porteront plus le sceau, l'emblème et la devise de l'Université Laval. Pour cela, il faudra un miracle. Ou le renouveau de Laval à ses droits et privilèges. En 1912, alors que les principaux éléments de l'Université ont pris corps, M. Manseigneur Paul Bruchési, qui a succédé à M. Manseigneur Édouard-Charles Fabre en 1897 et qui agit comme vice-chancelier, demande qu'on analyse la situation. Un comité formé dans le but d'étudier les modalités de modification des statuts de l'institution disparaîtra dans les brumes de la guerre sans avoir produit de rapport.

Le temps n'arrange rien. L'Université offre toujours l'image d'une institution disparate, démunie et incomplète. Elle brille parfois, grâce aux écoles et aux facultés prudemment abritées derrière un statut juridique qui assure leur indépendance financière. Des facultés qui, tout en espérant le détachement complet d'avec Laval, considèrent que la renonciation à leur autonomie individuelle les détruira! En comparaison, l'Université McGill, enrichie par la générosité de quelques générations de diplômés et d'amis, respire la prospérité. On y pratique tous les sports, y compris le ski et le golf que ses étudiants et professeurs d'origine étrangère ont introduits au Canada. L'étudiant montréalais qui n'est pas tourmenté par les questions linguistiques ou religieuses peut se tourner en toute quiétude vers cette institution, qui, même si elle s'inspire du modèle anglais, a pris les moyens de se rapprocher des universités américaines.

## LES PRATICIENS DE LA LOI

Le 30 mai 1849, lors de l'incorporation du Barreau du Bas-Canada, il n'existe encore aucune école de droit. Pour obtenir un diplôme ou l'autorisation de pratiquer le droit, un étudiant doit compléter de quatre à cinq années de cléricature. L'organisme statue qu'« aucune personne ne sera admise comme avocat, conseil, procureur, solliciteur et praticien en loi, à moins d'avoir atteint l'âge de 21 ans révolus, et d'avoir étudié régulièrement et sans interruption, sous brevet passé devant notaire, comme clerc ou étudiant chez un avocat pratiquant, pendant cinq années consécutives et entières [...] ».

Au printemps 1851, Maximilien Bibaud, appartenant à une famille où l'intelligence vive est un trait commun, est reçu avocat. Désirant consacrer sa vie à l'enseignement du droit, il obtient le soutien de plusieurs personnalités influentes qui plaident sa cause auprès de Monseigneur Ignace Bourget. Celui-ci, vaincu par les arguments de George Étienne Cartier et d'Augustin-Norbert Morin, l'autorise à prendre des élèves et à enseigner le droit. Il est convenu que l'école de Bibaud sera reçue dans les locaux du Collège Sainte-Marie dès que les nouveaux locaux seront accessibles. Bibaud demande à son frère Gaspard, professeur à l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, de l'accueillir avec les six premiers étudiants de l'École de droit de Montréal.

L'année suivante, quand l'Université Laval reçoit sa charte impériale, le Collège Sainte-Marie et l'École de médecine et de chirurgie refusent l'affiliation proposée par Québec et persévèrent dans une voie d'autonomie qui les

caractérisera aussi longtemps que ne leur sera pas reconnu un statut particulier. En 1854, Maximilien Bibaud réagit vivement au fait d'avoir été exclu des personnalités honorées à l'occasion des cérémonies marquant l'inauguration officielle des cours à l'Université Laval de Québec. Félix Martin, le recteur du Collège Sainte-Marie, prenant fait et cause pour le professeur de droit, s'adresse au recteur de l'Université Fordham à New York, sollicitant l'honneur de décerner à des personnalités montréalaises un doctorat en droit. Le père Tellier, jésuite, accueille favorablement la demande de son confrère et, le 12 février de l'année suivante, le titre de docteur en droit vient couronner quelques-unes des carrières montréalaises les plus remarquables, celles des Denis-Benjamin Viger, George Étienne Cartier, Augustin-Norbert Morin, Jean-Baptiste Meilleur, Côme-Séraphin Cherrier et de Maximilien Bibaud lui-même ! Laval est horrifiée « qu'une pareille institution [Fordham] se donne la mission d'exporter par douzaine à l'étranger des diplômes de docteur en droit; qu'elle établisse dans un pays comme celui-ci, où il existe des universités reconnues par la loi, une espèce d'agence, comme ferait une compagnie d'assurance ou une fabrique de remèdes patentés, c'est à nos yeux quelque chose de vraiment surprenant, surtout de la part d'hommes aussi sages que le sont les RR.PP. jésuites de Fordham et de Montréal [...] ».

L'évêque défendit la bonne foi des jésuites et, même si Bibaud continuait à vouloir donner à son école un statut universitaire équivalent à celui que réclamait l'École de médecine et de chirurgie

« Nous voyons par les écrits de Cugnet que, sous la domination française, le procureur général du roi en cette colonie donnait des conférences de droit et que ses élèves, sur ses certificats de capacité, étaient admis conseillers assesseurs au Conseil supérieur. D'avocats, il n'y en avait point en Canada. La Conquête fit cesser cet enseignement, et, durant 90 ans, les étudiants n'ont eu d'autre aide que quelques leçons spontanément données et à de longs intervalles. »

Maximilien Bibaud







de Montréal, tout sembla rentrer dans l'ordre. Le nombre de ses étudiants s'accrut jusqu'en 1863, quand le Barreau observa des lacunes dans la compétence des sujets examinés. Trois ans plus tard, pour des raisons qu'il jugea à propos de ne pas livrer au public et à cause de l'entrée en vigueur du *Code civil* et des changements provoqués par la confédération des provinces du Canada, Bibaud ferma les portes de l'École de droit du Collège Sainte-Marie. Personne ne prenant la relève, les futurs avocats devant, pendant la dizaine d'années suivantes, étudier et vivre à Québec ou encore s'inscrire à l'Université McGill, « boulevard du protestantisme », où le droit est enseigné depuis 1853.

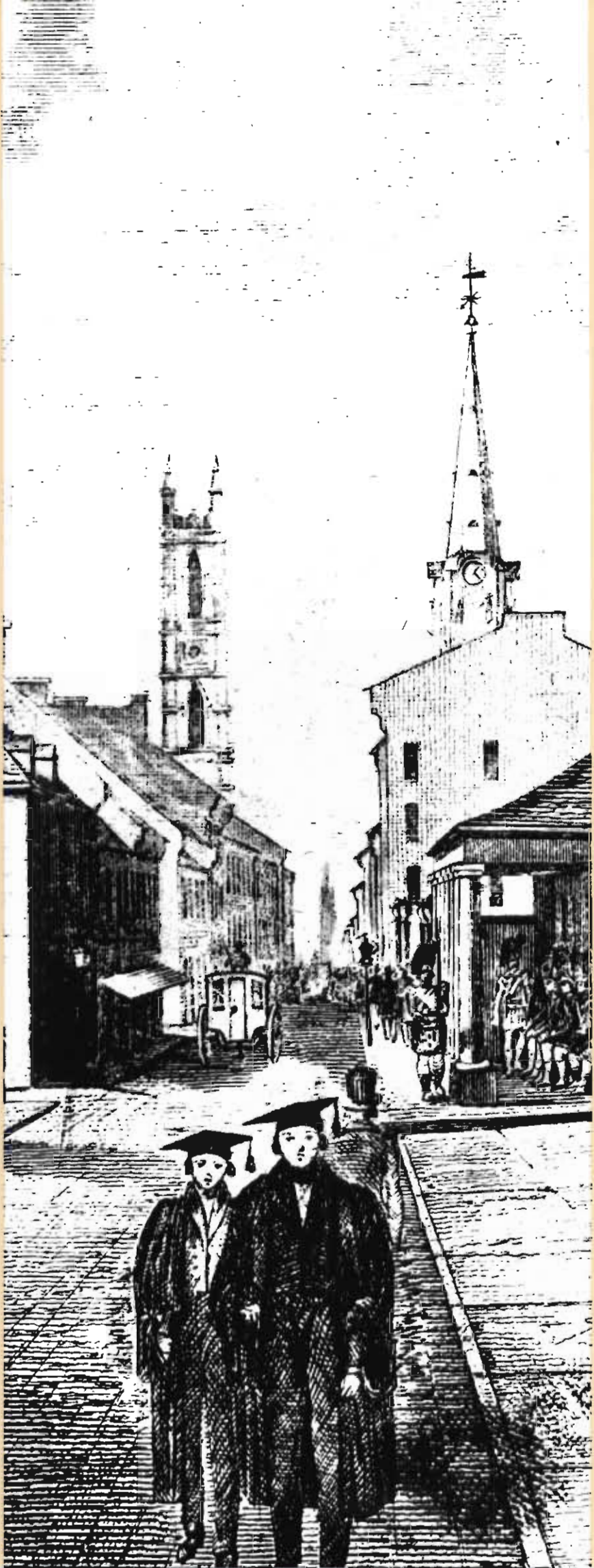
### **La Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal**

La Faculté de droit de l'Université Laval à Montréal, dont la création est annoncée en 1877, prend forme au moment de l'inauguration officielle des cours, le 1<sup>er</sup> octobre 1878. Les étudiants en droit se rassemblent alors au deuxième étage du Cabinet de lecture paroissial, la bibliothèque que les sulpiciens ont fondée rue Notre-Dame, un peu à l'ouest de la place d'Armes. La Faculté de droit conservera cette adresse jusqu'en 1882, alors qu'elle rejoindra la Faculté de médecine et les bureaux administratifs de l'Université Laval à Montréal, dans un édifice défraîchi, voisin du château Ramezay.

Au mois d'octobre 1895, 125 jeunes étudiants forment le contingent de la Faculté qui dit adieu aux environs du vieux Palais de justice, de l'hôtel de ville, de la place Jacques-Cartier et du marché Bansecours, pour s'établir dans le nouvel immeuble de la rue Saint-Denis. La bâ-

tisse devrait être assez grande pour accueillir plusieurs générations d'étudiants. Or, dès qu'on augmente le nombre des matières et des professeurs, dont la plupart enseignent à la leçon, les deux salles de cours ne suffisent plus. La Faculté ajoute alors à ces locaux quelques salles d'un immeuble de la rue De Montigny (boulevard De Moissonneuve).

Peu après l'accès de l'Université à l'autonomie, la Faculté met l'accent sur le droit commercial, le droit administratif et initie les étudiants à l'économie sociale et politique et, après 1925, au droit international et public. Cette faculté est la plus riche de toutes celles qui forment l'Université quand celle-ci croule sous les problèmes financiers et qu'elle suspend les travaux d'aménagement et de construction du campus Cormier, en 1931. À cette époque, la Faculté se retire du projet de campus et affirme son intention de demeurer au cœur du quartier latin. « D'une façon ou de l'autre la Faculté de droit se propose donc de s'organiser chez elle et de mieux organiser les études de ses élèves. » C'est seulement à la veille de la relance définitive des travaux du mont Royal que la Faculté de droit manifestera la volonté de rallier l'Université et de s'y installer en même temps que les autres, à l'automne 1942.







Au lendemain du décès de Monseigneur Georges Gauthier, survenu le 31 août 1940, les journaux soulignaient son ouverture d'esprit, une prédisposition dont devoit bénéficier l'Université de Montréal. « Monseigneur Gauthier, peut-on lire dans *Le Devoir* du 1<sup>er</sup> septembre, était un homme remarquablement

doué, d'une large et profonde culture qui se tenoit ou courant de toutes les inventions modernes et qui eut à cœur, malgré certaines critiques, de tenir l'enseignement à jour. Au conseil pédagogique, il fut plus d'une fois l'initiateur et le promoteur de réformes qui s'imposaient. »

Pour entraîner l'Université sur la voie du dépassement autant que pour empêcher la création d'une université laïque de langue française, il est plus que jamais impérieux de rallier les écoles et les facultés sous la bannière montréalaise. Au mois d'octobre 1917, Monseigneur Georges Gauthier, coadjuteur de l'évêque de Montréal, devient vice-recteur de l'Université. Sa mission : réaliser la fusion de la manière la plus harmonieuse possible. Les évêques de la province ecclésiastique de Montréal appuient unanimement des démarches qui, si elles devaient irriter Québec, seraient immédiatement réproouvées par Rome. Il s'agit donc de faire cheminer l'Université Laval dans le sens voulu par Montréal pour placer ensuite Rome devant un fait accompli. Selon le mot d'un administrateur, les articles qui définissent le statut de l'Université Laval à Montréal lui « interdisent de tenter quoi que ce soit contre Québec », mais ils « ne lui défendent pas de tout entreprendre pour Montréal » qui doit, « comme un fruit mûr, se détacher du tronc ».

Le 28 janvier 1918, l'archevêque et les évêques de l'archidiocèse de Montréal adressent une lettre au conseil universitaire de Laval. Le ton trahit l'impatience et l'anxiété : « Nous osons vous demander si vous ne pensez pas que le moment soit arrivé de donner à la succursale de Montréal son complet développement ? [...] Nous sommes insuffisamment armés pour la lutte. Chez nous, l'enseignement vaut, nous le croyons, celui de McGill, et dans certaines de nos facultés, il lui est nettement supérieur. Ce qui nous manque et ce que les protestants ont créé à coups de millions, ce sont les instruments de travail : les laboratoires et les musées. Nous sommes de ce chef dans un état d'infériorité trop accusé. »

Le 2 février 1918, le président du Bureau des gouverneurs, le sénateur Liguori Bêique, signe cette résolution du comité exécutif :

« Considérant qu'il est d'une importance souveraine pour l'honneur du nom catholique que notre Université prenne la première place, celle qui lui revient de droit, dans le développement général de notre ville et de notre région de Montréal, qu'elle y soit un foyer de science et de culture intellectuelle, et qu'elle faillirait à sa tâche essentielle si elle n'y assurait pas l'avenir de l'enseignement supérieur et la formation de cette élite sans laquelle les catholiques ne peuvent espérer s'imposer à la considération et au respect ;

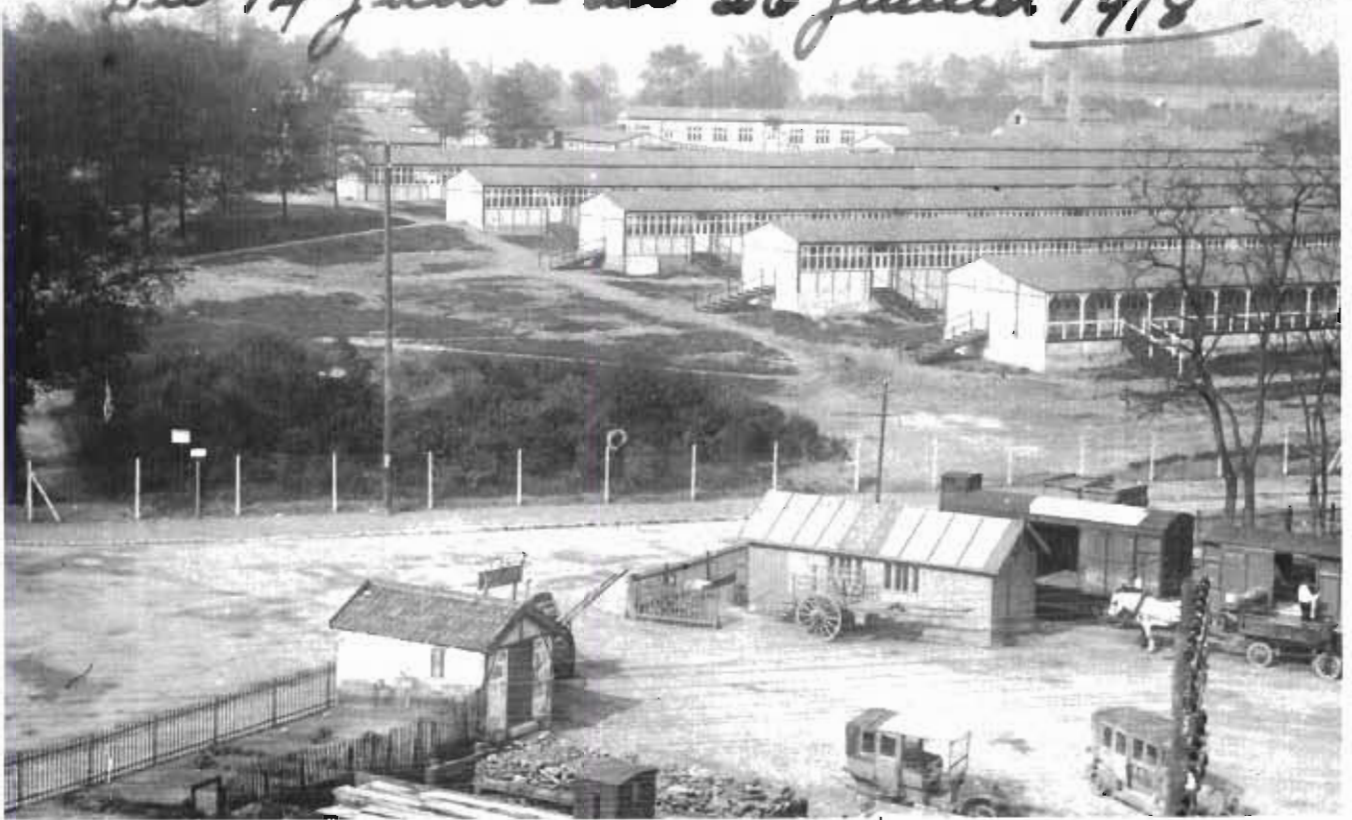
« Considérant que l'organisation actuelle de notre Université ne répond plus à de pareilles exigences, que notre Université ne peut nous rendre les services que nous devons en attendre, que si elle dispose de tous ses moyens d'action, et que la première condition de son progrès et de son influence exige qu'elle soit autonome et régulièrement organisée ;

« Considérant que la transformation de notre Université disposerait l'opinion publique en sa faveur et qu'il est absolument pressant que nous intéressions à l'œuvre universitaire, l'œuvre essentielle entre toutes, ceux de nos compatriotes que la fortune a favorisés ;

« Le Bureau des gouverneurs demande au corps des administrateurs si le moment n'est pas venu d'attirer sur ce sujet de primordiale importance l'attention de nos facultés et de nos écoles affiliées.

« Il propose qu'une commission, composée des doyens des facultés et

*Vue générale de l'hôpital - Laval  
à Joinville le Pont - près de Paris  
c'est ma dernière carte  
Du 14 juin - au 26 juillet 1918*



des présidents des écoles, de représentants du Bureau des gouverneurs et du corps des administrateurs avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres au besoin, se réunisse sans retard pour rédiger, discuter et proposer un projet définitif d'autonomie et de fusion, après quoi tous ensemble, gouverneurs, administrateurs, facultés et écoles demanderont à NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique de Montréal de faire auprès des autorités compétentes les démarches nécessaires. »

Sur cette déclaration d'indépendance va s'élaborer la stratégie d'action des prochains mois. Au début du mois de février, Montréal forme une commission de la fusion qui se donne une sous-commission. En trois sessions intensives, celle-ci étudie les chartes d'une douzaine d'universités étrangères, élabore trois projets différents et s'arrête à l'un d'entre eux. Présenté le 22 mars, ce projet est déposé devant le conseil d'administration qui, le 4 avril, ordonne au vice-recteur de le « faire transmettre, pour révision, aux différentes facultés et écoles et de réclamer d'elles un avis aussi prochain que possible », soit avant la fin de l'année universitaire. Écoles et facultés s'exécutent.

Au début de la guerre de 1914-1918, la Faculté de médecine de l'Université Laval à Montréal organise un centre médical destiné à venir en aide aux malades et blessés des champs de bataille outre-mer. Le succès d'une souscription publique auprès des Montréalais permit à la Faculté de supporter les frais encourus par la mise sur pied de l'hôpital volant dont la direction fut confiée au lieutenant-colonel Georges-Étienne Beauchamp, médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur

à l'Université. Trente-deux médecins se joignent à l'équipe qui, après un séjour de quelques mois en Angleterre, se déplace vers la banlieue de Paris, puis à Troyes, en Champagne. À cet endroit, ils soignent 20000 blessés, procèdent à 2000 opérations et font 150000 pansements... L'hôpital militaire Laval n° 6 a été déplacé vers Joinville-le-Pont au début de l'été 1918, dans des bâtiments construits par la Craix-Rouge canadienne.



En attendant la réponse de l'Université Laval, Montréal nourrit son optimisme à la rumeur voulant que Québec ait verbalement exprimé sa mansuétude et manifesté une certaine compréhension. La réponse officielle, retenue pendant trois mois, porte la date du 11 mai 1918. Québec ne changera pas l'ordre des choses : « Avant de répondre à une question si grave », écrit le cardinal Louis-Nazaire Bégin à l'évêque de Montréal, « nous avons cru qu'il était de notre devoir de réfléchir et surtout de nous renseigner sur les circonstances qui ont motivé ou amené l'état de choses actuel [...]. En présence de ces faits, et n'oyant jamais été informé que le Saint-Siège avait changé de sentiment au sujet de la succursale, le conseil universitaire, après mûres délibérations, en est arrivé unanimement à cette conclusion : que ne voulant pas se départir de la sage conduite de ses prédécesseurs, il ne croit pas devoir ni pouvoir exprimer, soit pour soit contre la séparation, une opinion qui pourrait aller à l'encontre non seulement des volontés, mais même des simples désirs de Rome. Il aime mieux s'en rapporter à la sagesse du Saint-Siège auquel il est toujours disposé à obéir aujourd'hui et demain comme autrefois. »

Entre-temps, la position des facultés et des écoles s'est clarifiée : toutes adhèrent au principe de la fusion, sans toutefois se compromettre sur les modalités de son application. Sans s'y engager formellement, elles adoptent des textes semblables à celui de l'École de pharmacie : « Le conseil de l'École, indiquoit la résolution du 14 juin 1918, croit donc devoir exprimer l'opinion que le temps est venu de créer à Montréal une université indépendante et autonome. Il croit que ce progrès s'impose si l'on veut rendre à la jeunesse de cette partie du pays, qui se destine aux études supérieures et professionnelles, tous les services qu'elle est en droit d'attendre d'une véritable université, et lutter avantageusement contre l'influence des universités protestantes si efficacement organisées et richement dotées. »

Ces appuis en main, les évêques rédigent un document très explicitement intitulé : « Indépendance de la succursale de l'Université Laval, Montréal, Canada – Mémoire soumis au Saint-Siège par l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal ». Complété le 15 août, le dossier doit être acheminé à Rome à l'insu de Québec.

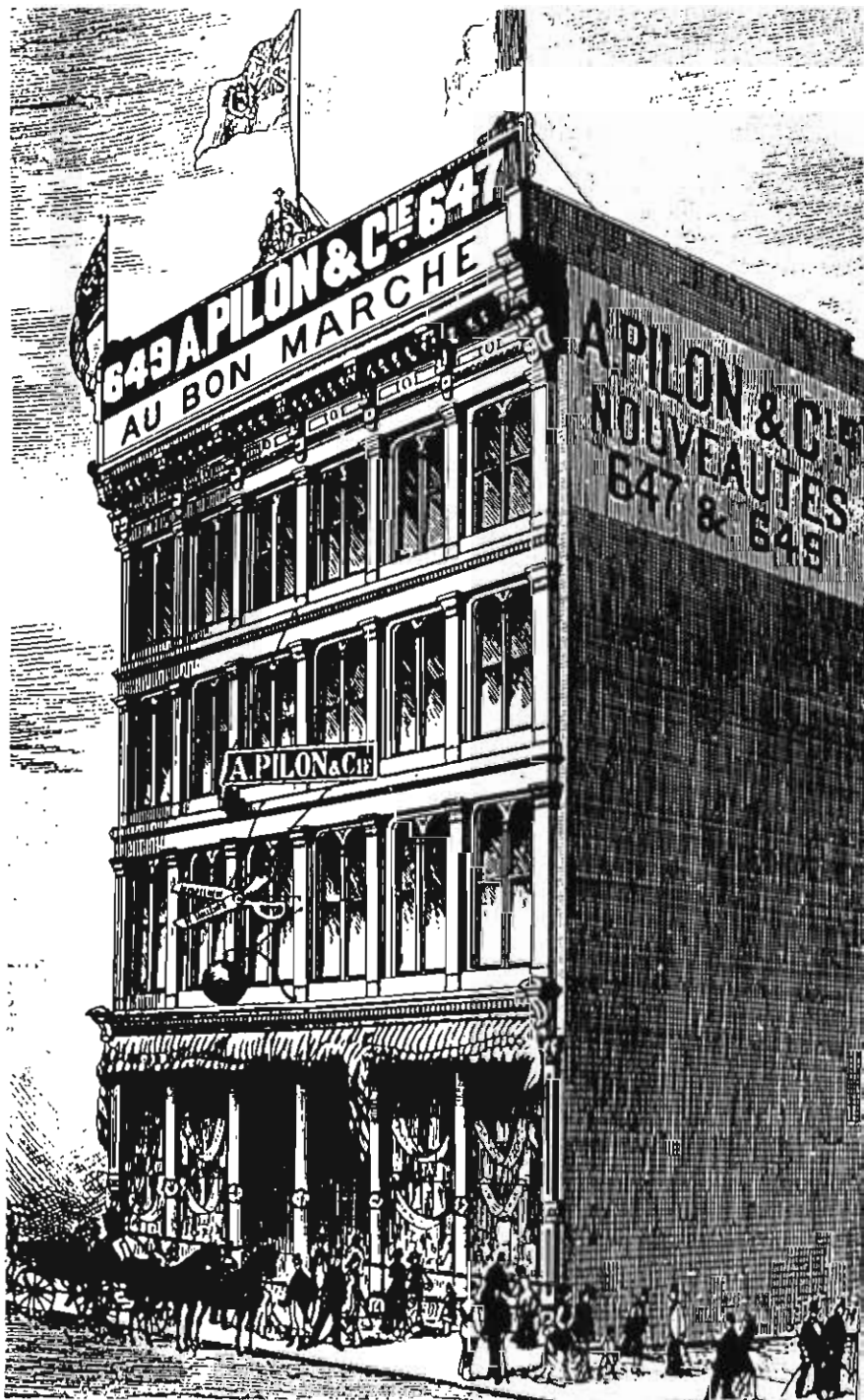
Le hasard va fournir à l'évêque de Montréal le moyen de faire parve-

FONDÉE EN 1866

<p><b>BECHARD, DULUY, &amp; CIE.</b> LYON, FRANCE FABRICANTS et TEXTURIERS DE <b>TISSUS NOIRS</b> PURE LAINE. MÉRINOS A SOUTANES. MÉRINOS A COSTUMES. CACHEMIRES FRANÇAIS. MOUSSELINE DE LAINE. DRAPS IMPERATRICE. DEBRIGES. (Kend Telling.) Et différents autres TISSUS NOIRS Des plus grandes Fabriques de FRANCE ET DE BELGIQUE.</p>		<p><b>LONDRILL, WULFF &amp; CO.</b> BRADFORD, ANGLETERRE. FABRICANTS ET COMMISSIONNAIRES En Gros de MÉRINOS ANGLAIS. (Pure Laine, CACHEMIRES ANGLAIS. (Pure Laine, CACHEMIRES ANGLAIS Union. PARAMATTAS, HENRIETTAS, SARATTAS, CORDES DE PENE. COURGERS. ALFACAS. Et de tous autres TISSUS des plus grandes Fabriques D'ANGLETERRE ET D'ECOSSE.</p>
---	--	---

**DUPUIS FRÈRES,**  
COIN DES RUES SAINTE-CATHERINE ET ST-ANDRÉ, MONTREAL,  
ET 71 CANNON STREET, MANCHESTER, ANGLETERRE.

nir ce document sans éveiller l'attention. Invité par le gouvernement fédéral à se joindre aux personnalités déléguées auprès des soldats canadiens encore stationnés en France et en Angleterre, Monseigneur Bruchési désigne un remplaçant, l'évêque-auxiliaire et vice-recteur de l'Université Laval à Montréal, Georges Gauthier. Ce dernier quitte Montréal le 25 août, non sans avoir glissé quelques copies du mémoire dans ses bagages. « Monseigneur le vice-recteur », dira Bruchési aux personnes présentes à la cinquante-cinquième réunion du conseil d'administration, « est muni d'un dossier tel que, si Rome croyait ne pas devoir concéder encore à l'Université de Montréal son indépendance, elle se trouveroit à rejeter les demandes de toutes les facultés et écoles à la fois de la section montréalaise de

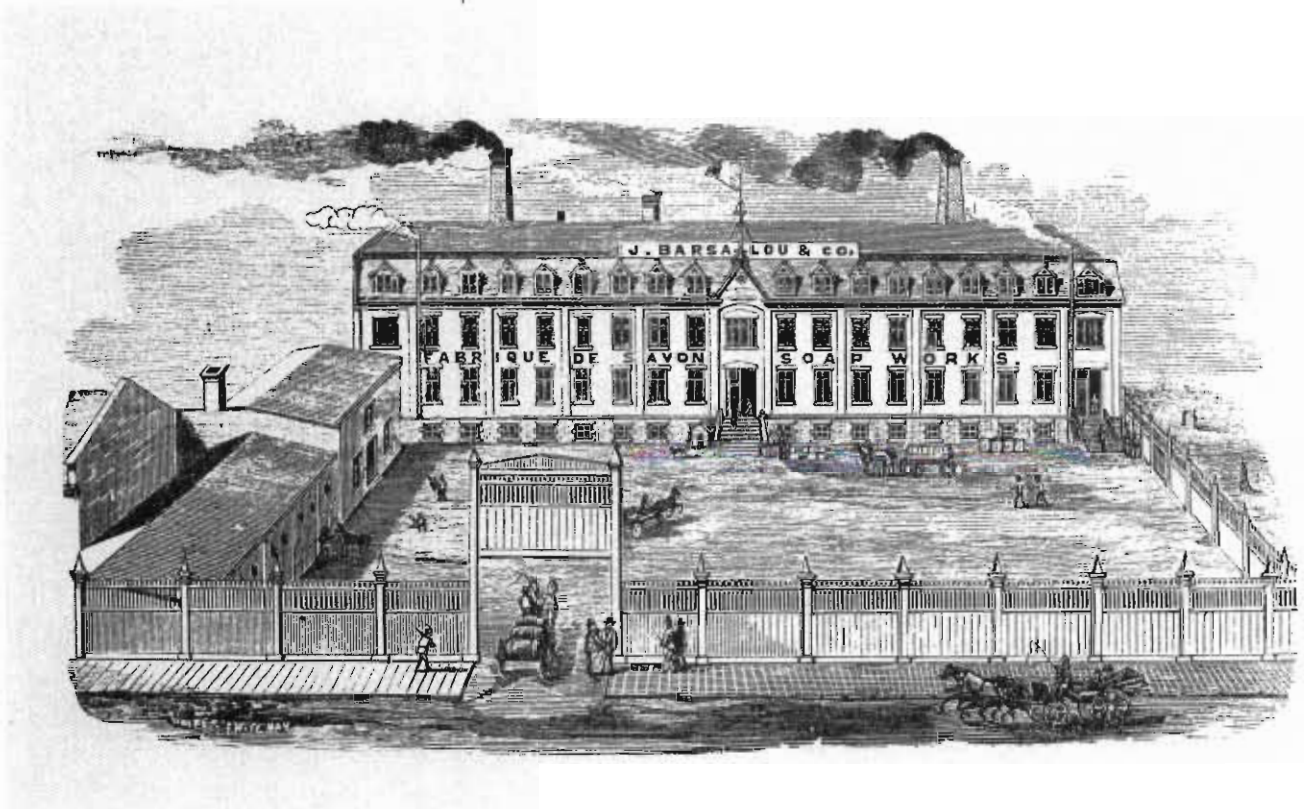




l'Université Laval, à ne pas tenir compte de l'absence de toute opposition à ses demandes de la part de la section québécoise et à faire la sourde oreille aux instances pressantes de tout ce que notre société compte de personnages influents. »

En une soixantaine de pages, le document décrit Montréal et souligne l'augmentation de la population et l'évolution de ses besoins en matière d'éducation supérieure. En 1876, lors de la formation de la succursale, les diocèses de Montréal, de Saint-Hyacinthe et de Sherbrooke formaient la « province ecclésiastique de Montréal », une région éclatée comptant alors moins d'un demi-million de personnes peu au pas scolarisées. Avec l'intégration des diocèses de Valleyfield et de Joliette à la province ecclésiastique de Montréal, en 1892 et en 1904, la clientèle catholique de la succursale de Montréal passe à près de 900 000 personnes. Pour l'île de Montréal seulement, la population totale est passée de 117 865 à 758 140 personnes. De ce nombre, les deux tiers sont catholiques : « Nos jeunes gens, indique le mémoire, ne vont pas à Québec pour suivre les cours universitaires. L'expérience nous le démontre depuis 40 ans. Et cela se comprend du reste. Montréal est un centre de commerce et d'affaires qui peut leur fournir de plus grandes facilités de se créer un cercle de connaissances et de clients. Il faut donc que nous fassions droit sur place à leurs demandes et à leurs besoins. »

En parallèle à une documentation précise, le mémoire s'attarde à des détails qui montrent que dans ce dossier l'honneur des Montréalais est écorché : « L'on ne comprend rien à notre situation quand nous disons que les mesures d'ordre général qui regardent nos élèves sont décidées et mises en vigueur par chaque faculté et école, et non par un corps central ayant autorité. De même en est-il quand nous recevons quelque visiteur distingué,



gouverneur général ou professeur venu d'Europe. Dans une ville de l'importance de Montréal, notre succursale représente, qu'on le veuille ou non, la population française et catholique. Personne ne comprend que nous n'ayons pas le droit de décerner le moindre diplôme *ad honorem* et qu'il nous faille pour cela recourir à l'université de Québec, qui croit de son devoir de tenir à ce privilège [...]. »

Montréal a mal à sa fierté, et l'Église, si elle n'y prend pas garde, pourrait subir l'humiliation de la perte de contrôle de l'enseignement supérieur. Les évêques insistent sur la puissance de la pression exercée par les laïcs pour enfin libérer Montréal d'un lien archaïque et embarrassant : « Nous avons un groupe de laïcs catholiques bien disposés, sur lesquels nous ne pourrions conserver notre influence que si nous prenons l'initiative des progrès qui s'imposent, et dont le premier et le plus important regarde notre université. Autrement, nous serons devancés par eux ou par le gouvernement, et ce sera tout autant de perdu et de compromis pour l'influence de l'Église. » Il y a longtemps que le fantôme de l'université bilingue et neutre est sorti du placard. Il a hanté les couloirs du parlement québécois et incité le gouvernement du Québec à dater la ville d'institutions libres de toute tutelle religieuse : « Nous avons de ce fait une preuve frappante dans les deux écoles que le gouvernement a érigées ces derniers dix ans à Montréal : l'École des Hautes Études Commerciales et l'École Polytechnique. Voilà des écoles absolument nécessaires, réclamées depuis longtemps par les Chambres de commerce et par tous les corps publics, et dont une université complètement organisée aurait dû prendre l'initiative, comme l'a fait d'ailleurs à nos côtés l'université protestante de McGill. Comme notre organisation actuelle ne nous permet pas d'y pourvoir, c'est l'État qui s'en est chargé. [...] Nous sentons vivement que nous ne sommes pas à la hauteur et au point, et nous laissons aux laïcs l'impression que nous ne sommes pas pour le progrès. Et que l'on veuille le remarquer : il ne s'agit pas ici de progrès au sens assez vague où l'entendent les ennemis de l'Église. Il s'agit, encore une fois, pour nous, d'organiser dans notre région le haut enseignement catholique, de façon qu'il réponde aux exigences des temps. »

Rome est disposée à accepter le détachement seulement s'il ne provoque pas d'embarras financier pour Québec : « Depuis 1912, le gouvernement fait à chacune des universités de la province un octroi annuel de 25 000 \$ [...]. Québec reçoit son octroi comme les autres [...], ce qui peut compenser largement les [8 000 \$ ou 10 000 \$] que la succursale lui paie pour les droits de diplômes et qu'elle perdra par la concession de l'autonomie. Ajoutons que, du 17 décembre 1889 au 23 juin 1894, l'Université Laval de Québec a touché, en vertu d'un indult du Saint-Siège, sur toutes les messes de notre province ecclésiastique envoyées à l'étranger, la somme de cinq sous. Cette retenue a rapporté à Québec la somme considérable de 31 258,45 \$ [...] : ce qui a permis à la succursale de payer largement la dette de 19 673,10 \$ [...] que Québec lui réclamait. Aussi, aujourd'hui, grâce à cet octroi annuel de la législature et à l'extinction de notre dette, la transformation de notre succursale en université indépendante ne causerait, à notre avis, aucun préjudice matériel à Québec. »



## LA FACULTÉ DES COLLÈGES

« Nous exercerons en même temps une action plus efficace et plus étendue sur la jeunesse des paroisses qui nous sont confiées. Déjà les jeunes étudiants dans les professions libérales sont en grand nombre sous notre contrôle. Les liens se resserreront et s'affermiront. De sorte que nous favoriserons à la fois notre œuvre d'éducation ecclésiastique et notre œuvre paroissiale. Nous pourrons, par les examens passés sous nos yeux, faire de nos propres élèves des bacheliers ès lettres, ès sciences, ès arts, nous signalerons les plus forts sans nuire aux plus faibles qui auraient une bonne vocation [...], nous aurons à notre disposition un moyen d'élever le niveau des études. »

Frédéric-Louis-de-Gonzague Colin

### Académie Ste. Marie

COIN DES RUES CRAIG ET VISITATION.

Sous le contrôle de Messieurs les Commissaires Catholiques de Montréal. Cours commercial complet. Classe d'affaires pour les jeunes gens qui se destinent à la comptabilité.  
Ré-ouverture des classes. MERCREDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain.

A. D. LACROIX,  
PRINCIPAL.

6-35-126

Pendant les années qui suivent sa fondation, l'Université Laval à Montréal n'entretient que trois facultés : théologie, droit et médecine. Les deux premières fonctionnent correctement, la troisième, on le sait, est au cœur de déchirements qui mettent son existence même en péril. À cette époque et pour près d'un siècle encore, la clientèle étudiante est formée dans les collèges classiques et les petits séminaires qui sont disséminés à travers l'archidiocèse et dont le nombre augmente au rythme de l'enrichissement des paroisses et de la fondation de nouveaux diocèses. Les programmes d'études varient d'une institution à l'autre, en fonction des préoccupations des directeurs ou de la compétence des professeurs. Ici on favorise le commerce, ailleurs la formation morale et religieuse, de sorte que les étudiants inscrits à l'université ne sont pas également préparés aux examens d'admission.

C'est pour résoudre ce problème que l'Université cherche, vers 1885, à s'enrichir d'une quatrième faculté, sorte de collège universitaire, dont les programmes ajustés aux préalables exigés par les facultés de médecine et de droit devant être adoptés par les institutions d'enseignement secondaire. La Faculté des arts est à la veille de voir le jour. Sa mise sur pied, d'abord proposée aux jésuites qui l'ont refusée, est confiée aux sulpiciens, c'est-à-dire à Frédéric-Louis-de-Gonzague Colin, ex-supérieur du Grand Séminaire qui est, depuis 1881, supérieur de la Compagnie de Saint-Sulpice ou Canada.

Prenant part à l'organisation de la succursale et à celle de la Faculté de théologie, il conçoit la nouvelle faculté

en fonction du contexte particulier de Montréal, ville commerciale où une partie des affaires se transigent dans les langues française et anglaise. Comme il veut que la succursale de Montréal soit sur le même pied que McGill où fonctionnent déjà les facultés de droit, de médecine et des arts, il prévient l'introduction de cours de mathématiques, de lettres et de sciences dans le programme des collèges affiliés. L'adhésion des collèges à ce projet implique une certaine dépendance de leur part et rares sont ceux qui l'acceptent spontanément. Après quelques années de négociations, les collèges emboîtent le pas au Collège de Montréal, qui, en janvier 1887, est le premier à s'affilier à la succursale. Il est suivi, le 18 mai suivant, par l'École Polytechnique qui y consent pour conférer à ses diplômes le caractère universitaire qu'ils n'ont pas encore.

La Faculté des arts ne figure pas parmi les constituantes énumérées dans la charte civile de 1920. L'École Polytechnique, annexée le 18 mai 1887, devient école affiliée, et l'Université crée, en 1920 et 1921, trois nouvelles facultés : lettres, sciences et philosophie.

Au mois de janvier 1922, l'Université de Montréal, qui se donne un cadre adapté à sa nouvelle identité, renouvelle les contrats d'affiliation des





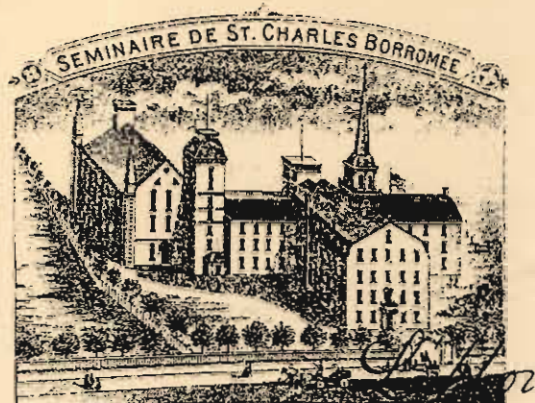
collèges et petits séminaires autrefois liés à l'Université Laval: Collège de Montréal, Séminaire de Saint-Hyacinthe, Séminaire de Sainte-Thérèse, Collège de L'Assomption, Séminaire de Joliette, Collège Bourget (Rigaud), Collège de Saint-Laurent, Séminaire Saint-Charles-Borromée (Sherbrooke), Collège de Valleyfield, Collège Saint-Jean-sur-Richelieu et École d'enseignement secondaire pour filles, futur Collège Marguerite-Bourgeoys. Cette dernière institution, qui, depuis son affiliation en 1908, détenait le privilège exclusif de former les filles admises à l'Université, le perdra en 1933. Les congrégations religieuses de femmes fonderont à leur tour des collèges de jeunes filles qui seront affiliés à l'Université après 1935. Il s'agit, entre autres, des collèges Saint-Maurice, Basile-Moreau, Marie-Anne et Jésus-Marie. Ces maisons et celles qui, comme les collèges Saint-Ignace et Regina Assumpta, leur emboîteront le pas au milieu des années 1960 jouiront du prestige lié à une affiliation, parfois dénoncée, et rivaliseront entre elles pour associer leur nom aux diplômés universitaires.

Entre 1920 et 1927, la Faculté des arts n'existe plus, mais sitôt amorcée l'affiliation des collèges, l'Université propose le retour à une structure de gestion des programmes d'enseignement et des examens. Étudié par le Comité permanent de l'enseignement, ce projet fait l'objet d'un rapport favorable qui conduit, au mois d'avril 1927, à la création d'une nouvelle Faculté des arts. Dès cette époque, celle-ci resserre les critères d'admission à l'Université et amorce une réflexion qui va, plus tard, obliger toutes

les facultés à n'admettre que les étudiants ayant complété le cours conduisant au baccalauréat ès arts.

Réorganisée en 1951, la Faculté des arts élargit son champ d'action jusque dans les écoles normales, où elle est responsable du baccalauréat en pédagogie, et à l'Université même, où elle ouvre aux adultes un programme de cours, conduisant ainsi à une réforme plus vaste. Du milieu des années 1930 jusqu'à la fin de l'année universitaire 1969-1970, la Faculté des arts ne décerna qu'un grade, celui de bachelier ès arts qui, comme l'indiquaient les documents d'information, atteste « la culture générale de son possesseur » et ne consacre « nullement des études de spécialisation, comme chez les Anglais ».

Après avoir, depuis 1964-1965, modifié ses programmes pour que les quelque 121 établissements rattachés à la Faculté des arts puissent offrir un cours semblable à celui des nouveaux collèges d'enseignement général et professionnel, qui s'apprêtaient à ouvrir leurs portes, l'Université modifia une partie importante de sa structure d'enseignement. En 1970, après une période de transition où les critères d'admission aux collèges classiques s'assouplirent, en particulier au chapitre des langues grecque et latine, la Faculté des arts cessa d'admettre de nouveaux étudiants. Deux ans plus tard, ces collèges classiques ayant été remplacés par les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), l'Université consacrait la disposition de la Faculté des arts qui avait joué un rôle important de coordination de l'enseignement classique.







Le sceau de l'Université de Montréal se compose de l'écu du blason entouré d'un cercle portant le nom de l'université, de la devise, de deux feuilles d'érable et deux feuilles de chêne

Ces arguments ne suffisent pas à Rome où, après avoir donné à Georges Gauthier « l'assurance non douteuse d'une résolution favorable à Montréal », on décide d'entendre les deux parties. Le dimanche 23 février 1919, l'archevêque Bruchési, qui comptait bien utiliser à son profit ses origines italiennes, partait pour Rome non sans avoir dit la messe et récité les « prières de l'itinéraire » en présence des professeurs, des ecclésiastiques et d'une foule nombreuse venue l'appuyer dans cette ultime démarche.

Deux mois sont nécessaires au prélat pour démontrer que le seul vestige des liens unissant l'Université Laval et sa succursale concerne les diplômes et les redevances qui y sont liées. Au cours d'une réunion plénière de la Sacrée Congrégation, tenue le 29 avril 1919, les cardinaux accèdent aux prières de l'archevêque et des évêques de la province ecclésiastique de Montréal.

- « 1.- La succursale de Montréal doit être érigée en une université autonome, pourvue de tous ses droits et privilèges ;
- 2.- Elle portera le nom d'Université de Montréal ;
- 3.- Elle sera constituée de telle sorte que tout ce qui concerne les statuts et l'organisation des études et tout ce qui se rapporte à son fonctionnement sera réglé d'après les lois et constitutions du Saint-Siège, surtout d'après la constitution de Sa Sainteté le pape Léon XII, *Quod divina sapientia*, du 25 août 1824 ;
- 4.- Les maisons d'enseignement situées dans la province ecclésiastique de Montréal, qui jusqu'ici relevaient de l'Université Laval, seront affiliées à l'avenir à l'Université de Montréal ;
- 5.- Enfin, la Bulle d'érection ne doit pas être expédiée avant que l'université ait obtenu la charte civile ni avant que les facultés, qui se sont déclarées prêtes à abdiquer leur autonomie et à ne former en quelque sorte qu'un seul corps avec la nouvelle Université de Montréal, aient réellement pris cette mesure. Cet avis, des Éminentissimes Pères les cardinaux, Sa Sainteté le pape Benoît XV l'a ratifié et confirmé dans l'audience accordée le même jour au soussigné, secrétaire de la même Sacrée Congrégation. Donnée à Rome, au secrétariat de la Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités, le 8 mai 1919.

Le préfet :

Cajetan, cardinal Bisleti

Le secrétaire :

Jacques Sinibaldi

évêque de Tibériade. »

« Êtes-vous content, cher monsieur ? », aurait demandé Benoît XV à Paul Bruchési qui avait été ordonné en même temps que lui.

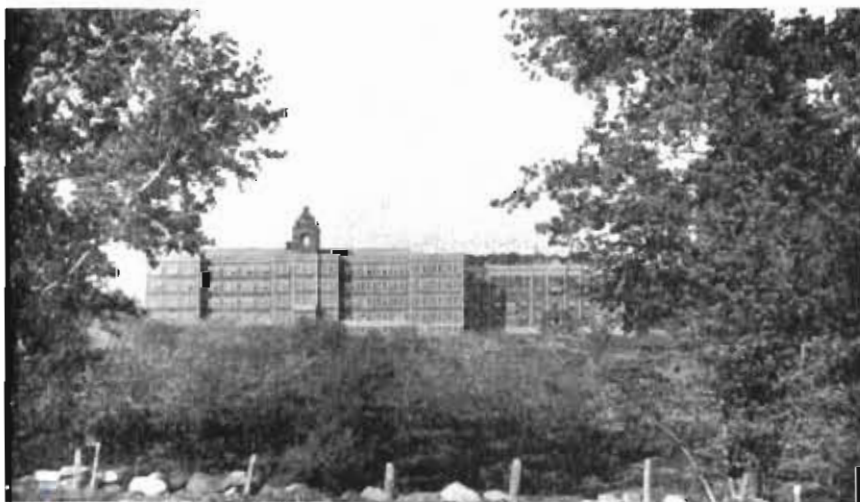
Montréal a gagné. Le mot succursale appartient désormais à l'histoire. Ainsi que le souhaitent les Montréalais, la Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités acceptait le nom qu'ils avaient voulu donner à l'ex-succursale, soit celui d'Université de Montréal. Le nom français de la nouvelle université ne soulevait pas d'ambiguïté. Dans sa ver-

sion latine, *Universitas Montis Regii*, il ressemblait à certains autres mais « cette désignation [française], selon Émile Chartier, prévenait la confusion avec le Montréal de Sicile, *Montis Regalis*, et le Montréal de France, *Regiomontani*; elle écartait en même temps les hybrides *Marianapoli* et *Morionopolitanæ* [...] ».

### La naissance d'une université

En moins d'un an, on a changé le cours des choses, mais le plus difficile reste à faire. Il s'impose de respecter l'article 5 du rescrit qui confirme la volonté de Rome : « la Bulle d'érection ne doit pas être expédiée avant que l'université ait obtenu la charte civile ni avant que les facultés, qui se sont déclarées prêtes à abdiquer leur autonomie et à ne former en quelque sorte qu'un seul corps avec la nouvelle Université de Montréal, aient réellement pris cette mesure ». Le 14 août, les administrateurs et les gouverneurs de l'Université se voient confier la mission « d'opérer la fusion promise, d'obtenir de tous les sacrifices indispensables et d'aller ensuite à Québec faire adopter la charte nouvelle ». Copie du document est distribuée aux écoles et aux facultés qui désignent à leur tour des délégués invités à former une commission dont la plénière doit avoir lieu au début du mois de septembre. Quinze jours leur sont alloués pour exprimer et rédiger leurs « desiderata particuliers ».

Le rescrit de Rome était conditionnel à la fusion des facultés et des écoles ; toutes furent sollicitées par Monseigneur Gauthier. Antonio Perrault, avocat responsable du dossier universitaire devant le gouvernement, décrit son rôle dans le processus de fusion et cite l'exemple de son passage à la Faculté de droit : « Grâce à sa parole convaincante, à son daigté, à la très grande popularité dont il jouissait chez les laïcs, il avait réussi à faire consentir ces facultés et écoles à leurs [nouvelles] chartes respectives et à entrer dans le rang unique qui devait constituer l'Université de Montréal. Je n'ai pas oublié le soir où il vint demander ce sacrifice au conseil de la Faculté de droit. Celle-ci, grâce à une prudente administration, avait une importante réserve de fonds. Devrions-nous tout abandonner ? Garder certains privilèges pour les anciens professeurs ? Quelques collègues penchaient vers l'affirmative. En dix minutes, Monseigneur Gauthier fit s'envoler cette opposition et,



L'Institut agricole d'Okou.





L'hôpital Notre-Dame, rue  
Sherbrooke.

à la demande de son doyen, sir Horace Archambault, la Faculté renança à sa charte, abandonna ses réserves d'argent à la nouvelle institution, sans rien exiger en retour. »

Malgré les efforts de Monseigneur Gauthier, trois des écoles affiliées maintiennent leur statut: l'École Polytechnique, l'École des Hautes Études Commerciales et l'Institut agricole d'Oka. On ne clarifia jamais publiquement les motifs de leur refus de renoncer à leur statut, chacune ayant choisi de ne pas insister sur une attitude qui entravait pourtant l'essor commun et excluait l'Université de champs d'action attrayants et de plus en plus populaires. Privée de la richesse et du potentiel des grandes écoles, l'Université héritait néanmoins d'une structure universitaire déjà rodée, formée de facultés et d'écoles: les facultés dites fondamentales – théologie, droit et médecine –, l'École de médecine comparée et l'hôpital vétérinaire, l'École de chirurgie dentaire et l'hôpital dentaire, et l'École de pharmacie. La nouvelle administration remisait temporairement la Faculté des arts au chapitre des institutions désuètes, et le projet de charte annonçait la naissance des facultés de philosophie, des sciences, des lettres, ainsi que des sciences sociales, économiques et politiques.

Animateur de la fusion, Monseigneur Gauthier pense l'Université et sa charte avec une ouverture d'esprit qui inquiète une faction d'ecclésiastiques qui auraient préféré le statu quo. *Le Devoir* fait campagne, reprochant à la charte qui se prépare de manquer à la mission catholique qui devrait continuer d'être la sienne. Les rédacteurs de la charte obéissent à la semonce et introduisent un article qui devrait ramener la paix: «L'Université a pour objet de donner, conformément aux principes catholiques, l'enseignement supérieur dans ses facultés et ses écoles professionnelles.» L'obstruction persiste. Monseigneur Gauthier prie alors Antonio Perrault, avocat de l'Université et responsable de l'aspect juridique de la charte, d'intercéder auprès d'Henri Bourassa. «Si cette loi n'est pas adoptée cette année, aurait dit Perrault, je crains que nous attendions une cinquantaine d'années avant d'avoir pareille opportunité. En fin de compte que voulez-vous? Aider à la fondation de cette Université ou tuer le projet?» Les mains derrière le dos, Henri Bourassa aurait répondu: «Je crois qu'il vaut mieux tuer le projet.» Les administrateurs se féliciteront de ce que le leader d'opinion ne publiera rien de ses vigoureuses protestations auprès du gouvernement et des autorités ecclésiastiques.

C'est dans une atmosphère de fête que les facultés et les écoles entrent dans l'église Saint-Jacques, le 1<sup>er</sup> octobre 1919, pour la messe du Saint-Esprit. Décapitant la rumeur d'une victoire des ennemis de l'Université agissant dans l'ombre pour un retour à la situation antérieure, l'abbé Émile Chartier prend la parole après la messe et le sermon du prédicateur, pour déclarer: «Les seules nouvelles acceptables relatives à l'Université sont les nouvelles officielles.» Première des nouvelles: conformément à la valanté de Monseigneur Bruchési, l'Université a été confiée à Monseigneur Gauthier qui agira officiellement comme recteur et à Émile Chartier qui en sera le premier secrétaire général. Après avoir été invités à freiner d'avance leur exubérance, les «eschaliers», bannière universitaire en tête, amorcent la première parade de l'histoire de la nouvelle université.

L'École Polytechnique, rue Saint-Denis.



Hautes Études Commerciales

L'École des Hautes Études Commerciales, avenue Viger.



## L'ÉCOLE DES DENTISTES

« J'ai pris cette profession au bas de l'échelle sociale, et tellement mal considérée [...]. Et je crois pouvoir dire, sans vantardise, que par mon travail et mon énergie, j'ai élevé la profession dentaire au même niveau que les autres professions libérales. »

Eudore Dubeau

En 1869, au moment où ils se forment en association, il n'y a guère plus d'une quinzaine de dentistes pratiquant au Québec, dont dix dans la seule région de Montréal. De l'aveu même de leurs représentants, leur nombre augmente, après 1885, « par suite de l'encombrement des professions libérales », un phénomène ayant incité les jeunes gens à jeter « leur vue sur l'art dentaire ». En 1892, la Société dentaire du Québec fonde le Collège dentaire de la province de Québec, une école bilingue dont les portes s'ouvrent au square Phillips, dans l'ouest de la ville. Pendant quatre ans, l'institution réclame l'affiliation à l'une ou à l'autre des deux grandes universités : Laval ou McGill. Malgré l'échec de ces démarches, le Collège continue de former des dentistes qui, après trois années d'études et de travail au dispensaire, quittent le Collège sans diplôme reconnu.

En 1894, la section française se détache du Collège et tente, à nouveau, de s'affilier à l'Université Laval. Deux ans plus tard, le Collège, dont la section anglaise a enfin été agréée par l'École de médecine de l'Université Bishop à Lennoxville, reçoit les premiers étudiants en chirurgie dentaire. En 1903, le collège du square Phillips ferme ses portes.

C'est alors qu'en solitaire Eudore Dubeau, « ex-professeur au Collège dentaire de la province de Québec », décide de donner à l'enseignement de la chirurgie dentaire en langue française de nouvelles assises. Ce jeune passionné, qui s'était fait connaître parmi les disciples d'Esculape grâce à de fougueux articles en faveur de l'hygiène buccale parus dans *L'Union médicale du Canada*, ose prendre la relève du défunt collège.

Rassemblant ses économies, il achète l'équipement laissé sur place et le transporte dans une vieille demeure située à quelques pas de la succursale de l'Université Laval, à l'angle des rues Sainte-Catherine et Hôtel-de-Ville. C'est là qu'il fonde le Collège de chirurgie dentaire de Montréal, sorte de prolongement de la section française du Collège dentaire, dont les cours sont inaugurés en 1904, peu après l'affiliation avec l'Université Laval.

Un premier déménagement, au quatrième étage de l'immeuble du journal *La Patrie*, est suivi, en 1908, d'un déplacement vers la rue Saint-Hubert, dans l'hospice Saint-Joseph. Le 11 octobre 1913 le Collège de chirurgie dentaire prend possession d'un édifice neuf,

**Merveilleuse Découverte,**

CONTRE LE

**MAL DE DENTS.**

**GRAIN D'ARGENT ANODIN,**

ET

**Huile Magnétique**

DE

**MOÏRE.**

Il fait disparaître le MAL DE DENT instantanément et exempte l'extraction des dents. Cette préparation diffère entièrement de tout ce qui a été offert au public jusqu'à présent.

**Cette HUILE MAGNETIQUE**

produit une action magnifique sur les nerfs et les gencives, et fait disparaître immédiatement sans douleur, tous les maux de dents.

PREUX 50 Centims la Bouteille,

Avec le Fil Magnétique et la Laine préparée pour son application.

Expédié franco de port à n'importe quelle adresse, sur réception du prix.

Vendu par tous les Chimistes et Droguistes.

JOSPH. J. VELAUX, Droguiste,

No. 50, rue St. Joseph, St. Enoch,

Agent pour Québec.

Sept. 1886.—p.—100.

situé à quelques pas de l'hospice, à l'angle des rues Saint-Hubert et De Montigny. Aménagé d'après les normes américaines les plus sophistiquées, il est coiffé d'une inscription qui définit clairement le rôle qu'il entend jouer dans la communauté montréalaise: «Hôpital dentaire Laval».

Un guide de Montréal publié en 1916, à l'occasion du 8<sup>e</sup> congrès bisannuel de l'Association dentaire canadienne, décrit en termes élogieux cette «école, destinée à la jeunesse canadienne-française de ce pays, et dont la nécessité s'imposait par suite des progrès considérables qu'a faits la chirurgie depuis quelques années [...]. Les cours théoriques, les cliniques et les démonstrations se donnent dans un spacieux immeuble [où] se trouvent aussi de magnifiques salles d'opération avec fauteuils de dentistes et laboratoires parfaitement outillés. L'infirmerie est ouverte, au même endroit, tous les jours de 9 heures à midi; les pauvres y reçoivent, sous la direction de cliniciens compétents, des soins gratuits ne comportant qu'une légère rétribution pour le coût du matériel.»

En 1920, le Collège, qui a appuyé les démarches visant l'indépendance de la succursale, est au nombre des institutions affiliées à intégrer à l'université naissante. Ce statut n'est pas celui que convoite Eudore Dubeau. Au cours de l'année 1920, il réclame de la Commission des études qu'elle reçoive son collège parmi les facultés. Il invoque, entre autres arguments, le fait que, «des quatre écoles dentaires existant au Canada et formant partie des universités McGill, Dalhousie, Toronto et Montréal, l'École de chirurgie dentaire de Montréal est la seule qui n'a pas été transformée en faculté». Ayant essuyé un premier refus au mois de décembre, Dubeau réitère aussitôt sa demande et obtient gain de cause le 21 avril 1921. Sous le nom d'École de chirurgie dentaire de Montréal, le Collège est la première institution affiliée à changer de statut.

Elle prend bientôt son essor, multipliant les programmes et introduisant parmi les disciplines à l'étude celle, très sophistiquée, de «redresseur de dents». L'orthodontie, ou science de la dent droite, n'est guère populaire auprès des



L'école et l'hôpital de chirurgie dentaire fondés par Eudore Dubeau sont, jusqu'en 1913, établis rue Saint-Hubert, dans l'ancien hospice Saint-Joseph. Près de cet immeuble on trouvait alors l'Institut Bruchési, l'Académie Saint-Ignace et «trois maisons de protection pour les jeunes filles».





On conserve, au musée Eudare-Dubeau de la Faculté de médecine dentaire, manuels anciens, instruments de travail et mobilier appartenant à l'histoire de la profession.

Inauguré au mois de mai 1935, dans l'immeuble de la rue Saint-Hubert, le musée contenait 200 volumes dont plusieurs incunables, des gravures et des caricatures américaines qui avaient été rassemblés par le docteur Paul Geoffrion.



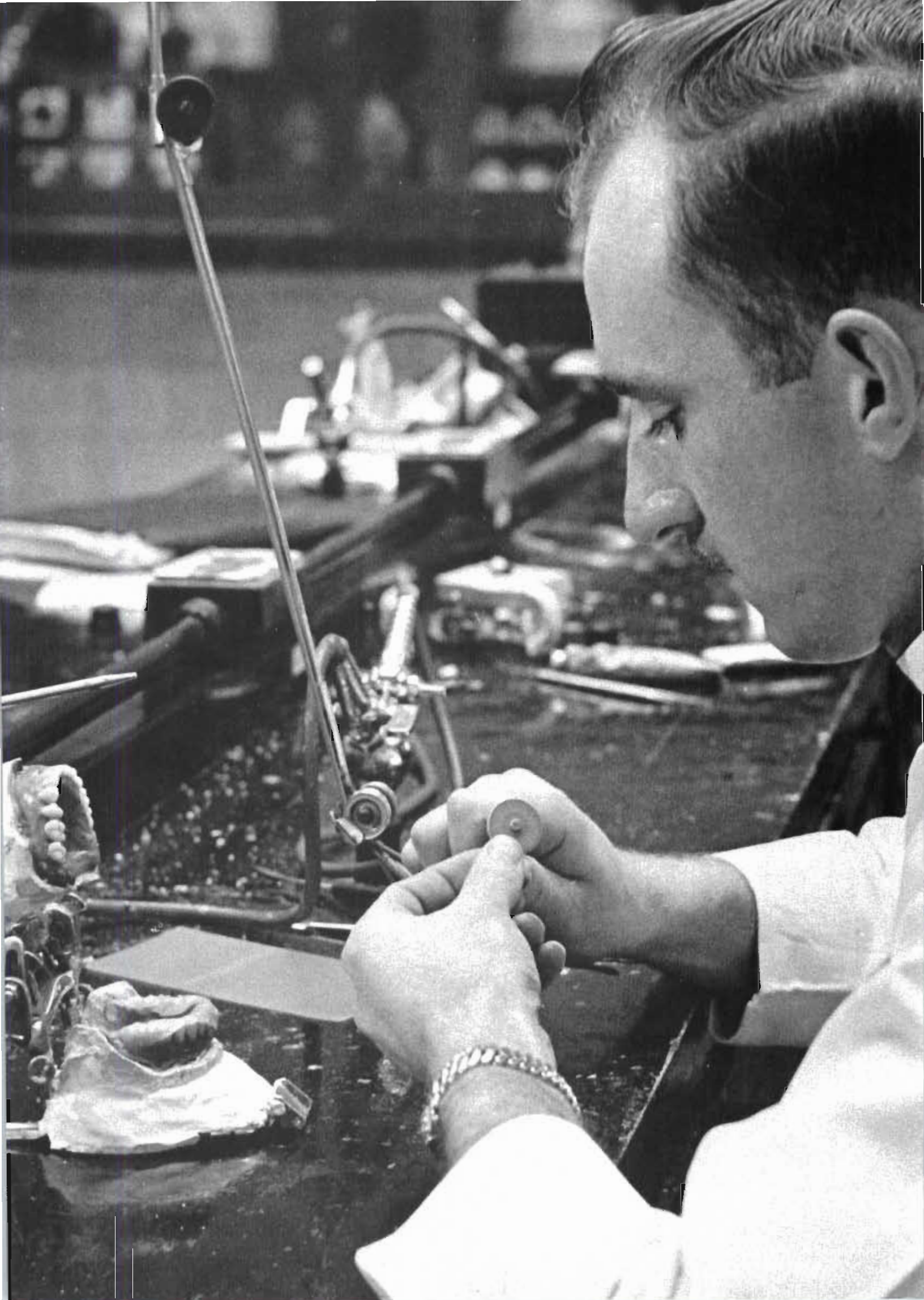
patients qui, pendant des siècles, ont appris à craindre les barbiers et autres virtuoses de la pince à arracher les dents. Le docteur Paul Geoffrion participa avec le docteur Dubeau à la mise sur pied du premier service d'orthodontie qui propose des consultations publiques, les mardis et jeudis après-midi : « Le premier pas était fait, le service était créé mais les petits patients se faisaient attendre et il fallait même les payer pour effacer leurs mentons en galoche, ou redresser leurs

maxillaires aplatis. Cependant, au bout de quelques années, devant les résultats obtenus, ceux-ci se présentèrent de plus en plus nombreux. À chaque rentrée de septembre, nous devions à notre chagrin renvoyer des centaines d'enfants, car pour les traiter tous, il aurait fallu de l'argent et l'Université n'en avait pas. »

En 1925, l'École, dont les relations officielles avec les grandes universités américaines datent de 1921, obtient la cote A de la fondation Carnegie pour la qualité de son programme et de son enseignement. Seule en Amérique du Nord à dispenser l'enseignement de la médecine dentaire en langue française, elle rayonne aussi en Europe dès 1915. En 1941, un de ses diplômés, le docteur Jules Théboud, dirige l'enseignement de cette discipline en Haïti pendant que des pays de l'Europe, de l'Amérique du Sud, de la Chine ou du Japon, des étudiants s'inscrivent à l'Université de Montréal.

En 1913, l'école et l'hôpital de chirurgie dentaire prennent possession d'un bâtiment neuf. La porte d'entrée de la rue De Mantigny (actuel boulevard De Maisonneuve) s'ouvrait sur la résidence des étudiants et celle de la rue Saint-Hubert s'ouvrait sur la faculté et sur la clinique ou hôpital dentaire.







## Sous la cendre

Le 13 novembre 1919, dans le cadre des activités de l'Action française, le recteur inaugure une série de conférences intitulée « Noblesse oblige » par un exposé sur la « mission de l'Université ». L'évolution de l'institution, considérée comme le fer de lance du patriotisme, est un sujet d'actualité. Devant un auditoire qui a payé 0,50 \$ ou 0,75 \$ pour l'entendre, il parle des orientations que prendra la maison de la rue Saint-Denis : « [...] la préparation de nos jeunes gens, dans une faculté des sciences bien organisée, aux diverses carrières industrielles qui s'ouvrent devant eux ; la création d'une école des sciences politiques et sociales, d'une faculté des lettres avec le complément nécessaire d'un cours de philosophie supérieure qui donne à nos professeurs, à nos élèves, au public instruit, la solution de certains problèmes ; la préparation du personnel enseignant et l'attribution des principales chaires de nos facultés et de nos écoles à des professeurs de carrière ; le développement de nos laboratoires d'analyse et de recherche ; la création de pensions de retraite pour nos vieux professeurs [...] ».

Un événement tragique va conférer au projet universitaire une dimension inattendue et forcer le public et les législateurs à traiter prioritairement la question de son développement. À 21 heures, dans la soirée du samedi 22 novembre, quelques étudiants, réunis pour compiler « les bulletins de l'élection de la Faculté de médecine qui avait eu lieu dans la journée », sont interrompus par un bruit d'enfer. Au même moment, le gardien de nuit s'approche de la cage de l'ascenseur où il voit des étincelles, puis l'ascenseur qui s'écroule, en flammes, au sous-sol ! Quelques minutes plus tard, le feu dévore les étages supérieurs du bâtiment, et le vent glacial, qui charrie les étincelles et gêne le travail des pompiers, fait peser la menace d'une conflagration majeure sur tout le quartier latin.

Les témoins de l'incendie qui ravagea l'Université remarquèrent, à travers les flammes et les étincelles portées par le vent, des milliers de feuilles de papier qui flottaient dans l'air jusqu'au-dessus de la rue Sainte-Catherine.



Les journaux du lundi témoignent de l'ampleur du drame. Les associations ouvrières, les Chevaliers de Colomb, la Société Saint-Jean-Baptiste et nombre d'autres promettent leur aide. L'Université McGill, l'une des premières institutions à se manifester, offre ses laboratoires de médecine. Les écoles affiliées, les bibliothèques ouvrent leurs portes aux professeurs et aux étudiants. Pour que l'Université survive à l'épreuve, l'obtention de la charte civile doit devenir prioritaire. Si, hier encore, on pouvait attendre que le projet de loi chemine lentement, il importe aujourd'hui de donner à l'institution le simple droit d'organiser sa survie.

Un communiqué de presse, diffusé le 24 novembre par les conseillers juridiques de l'Université, annonce qu'ils sont sur le point d'intervenir. Consulté à propos des précautions à prendre pour que le projet ne soit pas rejeté, le premier ministre Lomer Gouin fournit à l'avocat Antonio Perrault l'assurance qu'un projet modifié à la satisfaction des critiques serait adopté sans difficultés, s'il est appuyé par les sept personnalités rassemblées par le recteur pour analyser et critiquer la charte avant qu'elle ne soit déposée. Gauthier et Perrault craignent les lenteurs des discussions à sept. Les sages ne se réuniront donc qu'une fois, à Québec, quinze minutes avant l'ouverture de la séance du comité des bills publics. « Tous se hâtèrent de prendre connaissance de la loi et des amendements. Sans discussion j'obtins leur approbation écrite que je remis à sir Lomer Gouin, président du comité des bills publics. » Le 13 décembre, le recteur Georges Gauthier présentait le projet de loi à un auditeur ministériel conquis.

Entre-temps, en prévision de la campagne de souscription qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 1920, les évêques se sont engagés. Leur lettre collective du 25 décembre 1919 promet « les plus précieuses bénédictions de Notre-Seigneur sur l'Université de Montréal à son berceau, sur ses professeurs et ses élèves et sur tous ceux qui aideront au soutien et au développement de cette institution dont les intérêts se confondent désormais avec ceux de la religion et de la patrie ». Le soutien à l'Université, par un don important ou une humble aumône, est un témoignage de foi. Au début de la campagne, le sulpicien Olivier Maurault pronance une conférence sur l'Université et confirme le bien-fondé d'une rumeur qui circule depuis le lendemain de l'incendie : la Ville de Montréal contribue à la campagne de souscription en donnant à l'Université une bonne maitié du parc Jeanne-Mance !

Ce n'est rien encore ; 200 personnes, la plupart des anciens de l'Université qui ont profité des circonstances pour se constituer en association, ont mis l'épaulé à la roue. De Vaudreuil à Waterloo, de Saint-Vincent-de-Paul jusqu'aux Laurentides, les petites gens donnent. Les plus riches ou les plus immédiatement concernés par le succès de l'œuvre se délestent de sommes qui paraissent extravagantes pour l'époque : Georges Gauthier : 30 000 \$ ; Paul Bruchési : 30 000 \$ ; le sénateur Marcelin Wilson : 100 000 \$. On rivalise de générosité, ainsi qu'en témoigne cette anecdote racontée par le secrétaire général Émile Chartier : « Dès le lendemain de la conflagration, M. Wilfrid Hébert, procureur des Messieurs [les sulpiciens], vint m'y donner une nouvelle preuve de la générosité empressée de sa Compagnie. "Dès hier soir, nous avons résolu d'atténuer le coup qui vous frappe. Le conseil vous







offre un million. Aimez-vous mieux que nous le versions d'un seul coup ou si vous accepteriez de le recevoir en quatre annuités de 250 000 \$ chacune ? » »

Quand, le 14 février 1920, la Législature sanctionne la loi constituant en corporation l'Université de Montréal, l'institution se croit prête et capable d'affronter tous les défis.

### **Elle doit se construire, se fonder**

L'Université, libre, dispose d'un capital de près de 700 000 \$, reliquat de l'ancienne administration. S'y ajoutent 993 286 \$, fruits de la générosité du public, ainsi que les deux millions provenant du gouvernement du Québec et des Messieurs de Saint-Sulpice, millions dont le versement doit se faire par annuités. Les revenus de l'immatriculation et d'autres sources, évalués à près de 200 000 \$ par année, complètent une fortune dérisoire, quand on pense aux projets multiples à réaliser.

Entre décembre 1919 et février 1920, 500 000 \$ ont été injectés dans la réfection de l'immeuble incendié qu'on modernise tant bien que mal et qui s'enrichit de laboratoires destinés à la future Faculté des sciences. Ces aménagements, la création même de cette nouvelle faculté et la décision de l'Université d'ajouter une année pré-médicale au cours de médecine et, éventuellement, aux disciplines reliées à la santé, répondent à un objectif précis : obtenir l'aide de la toute-puissante fondation Rockefeller. Après avoir d'abord refusé son soutien à la Faculté de médecine en alléguant que celle-ci n'était pas à la hauteur de ses standards, la fondation contribue pour 25 000 \$ à son développement. Même si les travaux de reconstruction sont effectués prudemment, plus d'une fois l'Université sera tentée de puiser à ce don : « Envers la fondation Rockefeller, il vaut mieux prendre une autre attitude ; sans doute ce serait un moyen de dégrever le budget de la reconstruction, mais si cette dernière a coûté beaucoup plus, ce n'est pas un motif suffisant, semble-t-il, pour que les laboratoires nécessaires aient beaucoup moins. Les mêmes raisons », écrit le docteur Ernest Gendreau au conseil d'administration, « m'ont empêché d'acheter sur les fonds de l'année pré-médicale les stations de météorologie, de sismographie et de télégraphie sans fil reconnues d'utilité immédiate par les membres du conseil de la Faculté des sciences. »

Ainsi, l'argent recueilli pour l'élaboration d'une structure d'enseignement, l'embauche de professeurs étrangers, l'achat de matériel scientifique, la création de musées pédagogiques et de facultés nouvelles est parfois utilisé à d'autres fins que celles prévues. Au lieu de réaliser le rêve ébauché depuis 1876 d'une université canadienne-française et montréalaise prestigieuse, doyens, élèves et professeurs époussetent les cendres et respirent l'odeur humide et moisie laissée par l'incendie. Les circonstances obligent à penser réparation et colmatage. Plutôt que d'assister aux travaux d'agrandissement de l'université, plutôt que de participer à la phase exaltante de la cohabitation sous un seul toit et de l'osmose que celle-ci devait engendrer, les groupes se séparent et la diaspora s'instaure. Impossible pour les facultés de médecine et de pharmacie d'envisager leur essor physique dans de semblables condi-



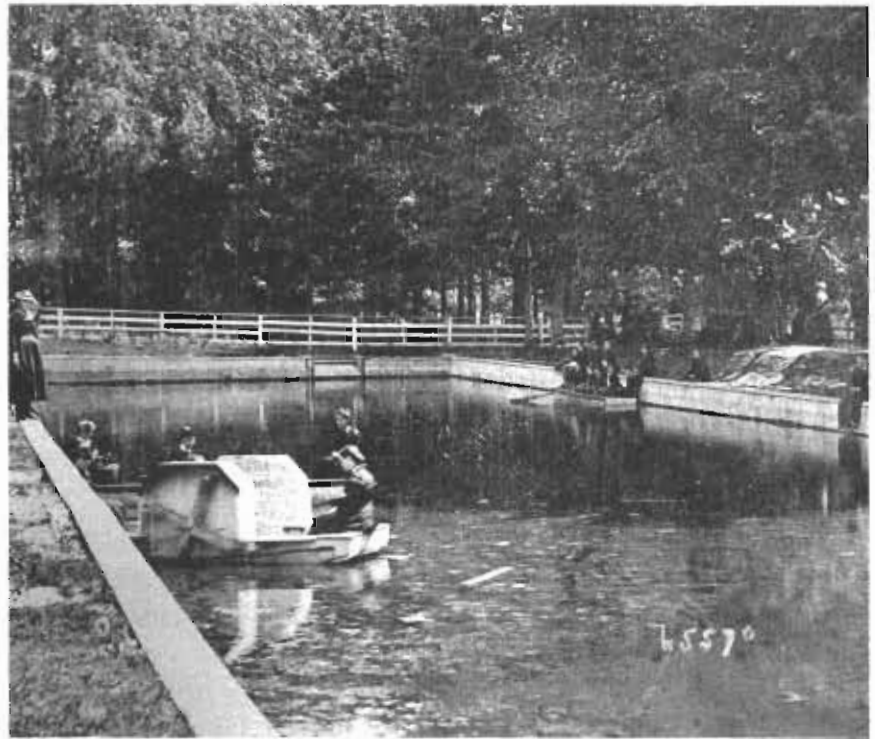
## La rentrée de 1918

L'épidémie de grippe espagnole vide les écoles, les couvents, les collèges et les universités. À compter du 7 octobre, les étudiants externes se terrant chez eux et fuient, ainsi que le prescrivent les services d'hygiène municipaux et le Conseil supérieur d'hygiène du Québec, les assemblées de plus de 25 personnes. Les pensionnaires perdent les derniers de leurs droits: ni promenades ni visites au parloir. La vie reprendra son cours normal le dimanche 10 novembre, quand les églises rouvrent leurs portes aux fidèles. Réuni le mercredi 6 novembre, le conseil d'administration de l'Université Laval à Montréal dresse le bilan d'une tragédie qui a coûté un mois au calendrier pédagogique et plus de vies qu'on ne l'aurait d'abord cru. Au Québec, 30 000 personnes ont été touchées et 3 000 d'entre elles sont décédées.

Devant les membres du conseil, Monseigneur Paul Bruchési évoque le rôle des étudiants de l'Université, « ceux de médecine surtout » qui « se sont dévoués sans compter au service des malades: 27 diplômés de Montréal, dont trois professeurs, sont tombés victimes du fléau; environ 140 élèves sont allés à travers la province prêter main-forte aux praticiens épuisés. Les meilleurs témoignages arrivent à ce sujet de Magog, Sherbrooke, Farnham, Shawinigan, Trois-Rivières, Victoriaville, Nicolet [...] ».

Malgré ce deuil, il faut compenser les retards causés par l'épidémie. On décide donc des mesures suivantes pour l'année universitaire 1918-1919:

- a) les vacances de Noël et du jour de l'An limitées entre le 31 décembre et le 7 janvier;
  - b) celles des Jours gras supprimées complètement;
  - c) celles de Pâques réduites du mercredi saint au soir au mardi matin après Pâques.
- En même temps, le conseil souhaite qu'on abrège autant que possible la durée des périodes d'examen. »



tions. Les principaux administrateurs, le vice-recteur et le secrétaire général, hébergés rue Saint-Hubert par l'École de chirurgie dentaire, ne retourneront jamais rue Saint-Denis.

Les années 1920 devaient être celles de l'épanouissement de l'exsuccursole; lo voici qui rogne sur les dépenses courantes. Les professeurs qui, dans leur faculté respective, jouissaient autrefois d'une plus grande liberté d'option et décidaient des marques des produits et des sources d'approvisionnement, s'inquiètent des initiatives des administrateurs qui cherchent les aubaines. Les chefs de département des facultés de médecine et des sciences et de l'École de pharmacie s'insurgent contre cette façon de faire, soutenant que « le matériel de laboratoire ne se prête pas à la concurrence dans les soumissions », et proposent des mesures de décentralisation.

De vrais, de sérieux problèmes guettent l'Université, mais les facultés et les écoles, habituées à évoluer indépendamment des structures administratives, parviennent à maintenir leur influence à l'intérieur de l'archidiocèse. N'oyant jamais compté sur des assises matérielles solides, elles s'opposent sur l'énergie et l'enthousiasme obstiné de leurs animateurs. Les professeurs, invités à réfléchir sur l'avenir et l'évaluation de leur discipline respective, préparent des cours et des conférences dont une grande partie s'adressera aux enseignants à qui incombe la tâche de présenter l'Université aux étudiants des collèges. La radiophonie, après avoir pris son élan à bord des trains du Canadien National, est carrément lancée par l'ouverture, ou début des années 1920, des stations montréalaises CFCF et CKAC. Édouard Montpetit, fasciné par ce médium révolutionnaire, étudie, dès cette époque, la possibilité d'exploiter cette ressource inespérée pour répandre le « savoir »... et remplir la mission de l'institution auprès de la population. L'antenne dont il veut se servir est là, toute proche: le coq gaulois qui coiffe la girouette de l'église Saint-Jacques.

Les maisons d'enseignement établies dans la paroisse Saint-Jacques se sont multipliées. On y adopte les critères d'accès à l'éducation supérieure. L'émulation est tangible; à partir du Jardin de l'enfance des sœurs de la Providence qui reçoit des jeunes qui peuvent, à travers le circuit établi aux environs de la rue Saint-Denis, passer de la maternelle au primaire, du secondaire au collège classique, avant d'entrer à l'université, puis de faire carrière au Palais de justice ou à l'Assemblée législative... Les filles goûtent les charmes des déclinaisons latines à l'Académie Saint-Denis des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, où on dispense depuis 1916 un cours de lettres et sciences. Les plus audacieuses étudieront à Villa-Maria en espérant devenir médecin ou avocat. Les autres seront secrétaires dactylo à moins qu'elles ne se rangent sagement et qu'en mères instruites elles incitent leurs enfants à poursuivre leurs études.

L'Université affirme sa présence. Son action, dont les journaux se font quotidiennement l'écho, donne à la communauté montréalaise l'impression que ce très petit noyau de sages ou de savants est essentiel à son développement. Les administrateurs s'appliquent, dès 1921, à tempérer l'influence – néfaste sur l'opinion publique – des allusions trop courantes à l'exiguïté, à la précarité, à l'insuffisance des locaux ou à la difficulté de recruter des professeurs compétents. L'idée de systématiser l'information positive prendra forme en 1926 quand, après une série d'épreuves et de campagnes publiques dont l'institution a été la cible, Édouard Montpetit dépose devant la Commission des études un rapport qui conclut à la nécessité de voir apparaître plus souvent le nom de l'Université dans les communiqués émanant des facultés et que la publicité « résulte des activités universitaires ».



En 1820, l'administrateur britannique James Monk achète un terrain situé en pleine campagne, auquel on accède en traversant le mont Royal. La propriété et la maison qui y seront construites seront connues sous le nom de Manklond's et serviront de résidence officielle au gouverneur général de 1844 à 1849. Utilisé à des fins hôtelières, l'ensemble est acheté par la Congrégation de Notre-Dame qui le transforme en couvent et lui donne le nom de Villa-Moria.



## LE PRÉSIDENT DE TOUS LES ÉTUDIANTS...



À la fin de l'été 1919, une Angleterre reconnaissante délègue au Canada un ambassadeur de charme, le prince Édouard VIII. Pendant un peu moins de trois mois, du 15 août au début novembre, il paie de sa personne l'effort de guerre des Canadiens. Bals, banquets, inaugurations, il se prête à tout et à tous. Pour plaire aux Montréalais dont il est la coqueluche, il s'arrête deux fois dans leur ville.

En prévision du retour du visiteur, Médéric Martin proclame les 27 et 28 octobre journées de fêtes publiques. L'hôtel de ville s'ouvre à une réception démocratique où le prince, assis entre l'Union Jack et le Tricolore, est offert à la vue des curieux ravis qui défilent pour le voir.

Le programme de Son Altesse Royale, qui loge au Ritz Carlton, est chargé : banquet municipal, bal militaire à l'Arsenal de l'avenue des Pins, bals de société au Windsor et au Ritz, revue des troupes au parc LaFontaine, lunch d'apparat à la Palestre nationale, feux

d'artifice sur le mont Royal où, en guise d'apothéose, une pièce pyrotechnique présente « la figure illuminée du prince » se découpant dans « le firmament entre la feuille d'érable et la fleur de lys ».

Le prince consacre quelques heures de son temps à l'université de la rue Saint-Denis qui se pare prématurément du nom d'Université de Montréal. Il s'y rend, entre autres, parce qu'on se souvient de ces « soldats de 19 ans » visés par l'avis d'enregistrement du 30 mars 1918. Plus de 200 ont été recrutés parmi les étudiants de l'Université Laval à Montréal, parmi les médecins, ingénieurs et autres diplômés dont certains se sont présentés au front où ils ont perdu la vie.

À l'issue du lunch du 30 octobre, « le visiteur royal a quitté la Palestre [à bord d'une Rolls Royce] pour se rendre à l'Université de Montréal. L'auto a passé par les rues Saint-Hubert, Sherbrooke et Saint-Denis. » Les confettis pleuvent. La foule salue le prince de Galles en chantant « God Save the King » et « Ô Canada ». Descendant de voiture, le





prince a du mal à fendre la foule pour se rendre à l'estrade extérieure où les notables se pressent. Le recteur l'accueille avec bienveillance. Il souligne la jeunesse du prince, sa maturité « précoce » et l'assure de « notre inaltérable loyauté ». La Presse du lendemain décrit scrupuleusement l'événement : « Nap. Lafleur, président des étudiants en droit, et C.-E. Fauteux, ancien vice-président, s'avancèrent alors sur la tribune et présentèrent au prince une canne et un béret aux cauleurs de la Faculté de droit ; sur l'anneau argenté de la canne on pouvait lire cette inscription française : Faculté de droit de l'Université de Montréal. En remettant ce don au prince, M. Lafleur s'exprima ainsi : "Pour vous montrer tout notre zèle et notre dévouement, nous vous remettons ces insignes et nous vous nam-

mons président de tous les étudiants de notre université." » Plus tard, alors que le prince voulut sortir de l'immeuble, il fut « porté en triomphe jusqu'à son automobile et les agents eurent peine à éloigner les étudiants qui voulaient donner une pignée de main à leur nouveau confrère ».

La visite princière au Canada revêtait, pour l'ensemble des universités, une signification particulière puisque c'est le prince qui porta ici la bonne nouvelle concernant la fameuse bourse Cecil-Rhodes, dont l'attribution avait été suspendue pendant la guerre. À compter de 1920, c'est-à-dire à temps pour la rentrée d'octobre, les étudiants canadiens pourraient à nouveau soumettre leur candidature pour un séjour à l'Université d'Oxford.



On fait donc ressortir les interventions des facultés de l'Université de Montréal à travers la santé et l'hygiène publiques, les affaires, le développement urbain, l'histoire et l'histoire de l'art, les sciences et la pédagogie. Pour établir des assises solides et coordonner les interventions en matière d'hygiène publique et de médecine préventive, la Faculté de médecine organise l'enseignement de la bactériologie et inaugure un laboratoire où, sous la direction du docteur Armand Froppier, on fabrique, dès 1926, le vaccin BCG contre la tuberculose, qui est distribué à Montréal, puis dans le reste du Québec et plus tard jusqu'en Saskatchewan. En 1932, le laboratoire produit des vaccins distribués par un établissement voisin de l'université : « Pour se le procurer, les médecins ou les parents n'ont qu'à s'adresser au dépôt du "BCG". Ce dépôt se trouve à la pharmacie Gaudet & Harris, coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis. Téléphone: Harbour 4146. »

La mise sur pied d'une école d'hygiène s'impose. L'étude de ce projet par les docteurs Téléphore Parizeau et Alphonse Bernier conduira, en 1938, à la création de l'Institut Pasteur, ancêtre de l'Institut de microbiologie et d'hygiène. La tuberculose, surnommée peste blanche, recule. Préoccupée par les ravages du cancer, la Faculté de médecine va détenir une des clés pour le traitement et la recherche sur le cancer : un gramme de radium. Cette substance, dont on ne connaît pas encore tous les pouvoirs, a été confiée par le gouvernement du Québec au docteur Ernest Gendreau, directeur de l'Institut du radium. Fondé en 1922, affilié, un an plus tard, à la fondation Curie, l'Institut est complété par l'ouverture de l'Hôpital du radium, en 1926, sous la surveillance de la Commission du radium.

Des représentants de l'Université de Montréal voyagent et participent à des congrès, des colloques, des causeries et des cours publics. On les rencontre sur des tribunes canadiennes et européennes et, timidement, mais de plus en plus fréquemment, ils assistent à des colloques qui ont lieu aux États-Unis. Ces voyageurs, qu'ils s'appellent Émile Chartier, Édouard Montpetit, Georges Baril ou Téléphore Parizeau, ont un mandat : celui d'ouvrir les yeux. « Cela nous sera utile quand nous reconstruirons sur un nouvel emplacement. »

L'institution multiplie les démarches pour obtenir que les universités étrangères reconnaissent la valeur de ses diplômes. Pour favoriser l'éclosion de la relève, l'Université voudrait offrir à un grand nombre d'étudiants montréalais des séjours de formation à l'étranger. Parmi les dons qui serviront à concrétiser cet objectif, quelques-uns sont le fait d'anciens étudiants. Le gouvernement français offre une année d'études en France et celui du Québec assume les frais de séjour de ceux qui joindront les rangs des « retours d'Europe » d'autrefois. Des organismes réputés interviennent pour favoriser ce processus. C'est le cas de la maison Rougier Frères et de la fondation Rockefeller. Non seulement cette dernière subventionne-t-elle l'année pré-médicale, mais elle oriente le concept du campus qui devrait, selon une formule américaine, graviter autour de la Faculté de médecine. D'autres collaborations, acquises grâce à l'énergie déployée par les quelques permanents de l'administration universitaire, permettant à des étudiants doués, mais dépourvus de fortune et d'appuis, de séjourner à l'extérieur du pays.

B. C. G.

H-601

BACTERIE

B. C. G.

B





Le séjour d'étudiants montréalais à l'étranger, à Bruxelles, Louvain, Strasbourg, Lyon ou Oxford, est complété par un système d'échange et d'emprunt de professeurs dont le rôle consiste – on le souhaitait vingt ans plus tôt – à élever le niveau des connaissances dispensées par l'université. Les premiers résultats des initiatives amorcées en 1922 et en 1923 sont encourageants. « La France, dira le recteur Vincent Piette, s'est plu à proclamer la valeur de nos études en accordant à la plupart de nos diplômés l'équivalence avec les siens, en ouvrant à nos étudiants ses concours d'agrégation [...]. La Sorbonne de Paris n'a pas dédaigné de faire une place dans son enseignement à tout ce qui concerne notre pays. À tour de rôle, trois de nos maîtres, agréés comme professeurs à sa Faculté des lettres, exposeront le passé, le présent et l'avenir du Canada économique et social, administratif et politique, intellectuel et artistique. L'un d'entre eux [Édouard Montpetit] s'est acquitté de sa partie en 1925, et l'on sait avec quel brillant succès. » Ces succès sont couronnés par l'initiative conjointe des gouvernements de France et du Québec qui aident l'Université dans la fondation, le 30 mai 1926, de l'Institut scientifique franco-canadien dont le rôle consistera à financer le séjour au Canada des « maîtres les plus éminents de la science française » et à organiser avec eux « un enseignement scientifique supérieur », des « échanges réguliers de professeurs entre les universités canadiennes et les universités françaises » ainsi que des « missions et voyages d'étude portant sur des points bien définis d'avance ».

### **Un site de rêve...**

En offrant une partie du parc Jeanne-Mance à l'Université, la Ville de Montréal a ravivé, parmi ses administrateurs et ses doyens, le virus du déménagement. L'incendie de novembre 1919, véritable symbole de la coupure d'avec Laval, a empiré le mal. Le 20 mars suivant, les administrateurs de l'Université décident de vider la question « du terrain qu'il faudrait pour répondre aux besoins futurs de l'Université [...] et sans prendre de décision sur le chaix qui devrait être fait, il est résolu qu'on demande à la Cité de Montréal de vouloir bien donner ce terrain ; et de recevoir une députation de membres de l'Université à ce sujet ». Les requérants sont bien reçus et la Ville reconnaît sans hésiter « que cette université devrait être reconstruite dans un endroit plus propice à son développement et où elle pourrait grouper ses facultés ». Mais la Ville a disasé trop vite du patrimoine des Montréalais et doit, pour réaliser sa promesse, obtenir la permission de Québec. Aussi, dès le printemps 1921, le recteur, Georges Gauthier, et le secrétaire général, Édouard Montpetit, entreprennent eux-mêmes les démarches auprès du Conseil législatif de Québec pour qu'un amendement soit apporté à la charte municipale de Montréal. Cette modification ayant été acceptée, le recteur revient devant le conseil municipal qui est sur le point de s'engager quand, le 3 mars 1922, un incendie détruit l'hôtel de ville, obligeant son conseil à siéger à la bibliothèque de Montréal.

Contrairement à ce qu'avaient pu craindre les administrateurs de l'Université, la Ville ne reporte pas indéfiniment cette question et, à sa réu-



nion du 22 mai, elle donne à l'Université les 60 arpents que convoite cette dernière. Il s'agit de deux lots distincts, séparés l'un de l'autre par une bande d'une trentaine de mètres. Le premier est une enclave intégrée au parc Jeanne-Mance, et le second, une carrière désaffectée, située aux confins de la paroisse de la Côte-des-Neiges. Comment croire, se demande le *Montreal Star* du 31 mai, qu'on puisse constituer un campus à partir de deux éléments que rien ne relie entre eux? Le sénateur Liguori Béique, président de la Commission d'administration, affirme au journal que l'Université n'a pas l'intention de se lancer dans de grands travaux, mais qu'il n'est pas exclu que les terrains soient, plus tard, échangés contre d'autres. Il s'agit, en somme, d'un terrain en banque...

C'est la meilleure explication qu'on ait trouvée pour faire taire les groupes d'amis de la montagne qui s'opposent au morcellement du parc. Dix ans plus tard, dans une lettre au maire Camillien Haude, Vincent Piette, qui a succédé à Georges Gauthier en 1923, fera écho à la bruyante campagne menée à l'encontre du projet: « Des citoyens éminents, surtout du côté anglais, Lord Shaughnessy en tête, et 34 sociétés anglaises s'occupant du bien-être de l'enfance, des parcs publics et des terrains de jeux, ont protesté vivement contre l'octroi de ce terrain par la Ville. Leurs protestations ne se sont pas seulement exprimées en public, par les journaux, mais elles ont aussi été portées devant le conseil et sont parvenues jusqu'aux assemblées de notre administration universitaire. » Cette dénonciation aura l'effet contraire à celui recherché puisque l'Université voudra s'accrocher aux flancs du mont Royal pour dominer, non pas le centre-ville, mais le paysage laurentien...

L'hôtel de ville de Montréal ou lendemain de l'incendie du 3 mars 1922.



S'il est vrai, comme l'affirmait le sénateur Béïque, que l'institution n'est pas à la veille d'entreprendre des travaux de construction, il est par contre démontré que les administrateurs attendent avec impatience le moment de plier bagage. Sans égard pour les nombreuses ressources qui donnent tout son relief au quartier latin, ils en dénoncent l'atmosphère qui, laissent-ils entendre, compromet l'avenir des étudiants. « Les développements rapides de notre ville, dont le commerce et l'activité bruyante envahissent nos établissements actuels, nous forcent à chercher ailleurs la tranquillité et le recueillement nécessaires aux études sérieuses. » Les plans d'avenir, ajoute Vincent Piette, « sont ce qu'est l'importance de la protection et de la bonne formation physique intellectuelle et morale de notre belle jeunesse qui est la fleur de notre nation et l'élite sociale de demain ».

Deux autres incendies, allumés aux premiers froids de l'automne 1922, obligent l'Université à transformer en but véritable un objectif qui, en dépit de la tempête soulevée par l'affaire des terrains, semblait velléitaire. Dans la nuit du 13 au 14 novembre 1922, le feu se déclare au siège social de la rue Saint-Denis, détruisant les deux étages supérieurs, une partie des laboratoires et du musée de la Faculté de médecine. Le Département de physiologie générale et expérimentale, logé au sous-sol, nage sous plus de quatre mètres d'eau ! Encore une fois, les facultés vont mendier l'hospitalité. Le deuxième incendie est découvert peu après 22 heures, le 30 novembre suivant, dans l'immeuble que l'École de médecine dentaire partage avec l'École de médecine vétérinaire, rue Saint-Hubert. Les classes de langues vivantes du professeur Henri Jasmin et les bureaux de l'administration de l'Université sont sérieusement endommagés. Bilan : en trois ans, toutes les facultés ont été touchées. L'Université est plus fragile, plus désorganisée que jamais. Ni les grandes écoles affiliées, Polytechnique et Hautes Études Commerciales, déjà à l'étroit, ni la bibliothèque Saint-Sulpice ne pourront suppléer longtemps la pénurie de locaux convenables. L'opération calmatage redémarre.

L'École de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal.





La bibliothèque publique  
du Séminaire Saint-  
Sulpice et le plan de la  
salle de conférence,  
œuvre de l'architecte  
Eugène Payette



LOI  
CONSTITUANT EN CORPORATION  
L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

SANCTIONNÉE LE 14 FÉVRIER 1920



ROME  
IMPRIMERIE POLYLOTTE VATICANE  
1925

Chorte civile de  
l'Université de Montréal,  
14 février 1920.

L'état d'esprit est tel, la situation si pénible qu'aucune cérémonie officielle de collation des grades n'aura lieu en 1923, 1924 et 1925. Le recteur Vincent Piette préside celle du 28 mai 1926 qui rassemble notables, membres des corps universitaires et diplômés à l'intérieur du théâtre Saint-Denis, que son propriétaire a gratuitement mis à la disposition de l'Université. Le rapport livré par le recteur à cette occasion refait l'historique des premières années d'autonomie. Émergeant d'une époque qu'elle ne peut imaginer plus obscure, l'Université veut embrayer sur des années de lumières et participer à l'évolution des connaissances. « Jusqu'ici, dit Vincent Piette, notre Université n'a été, par la force des circonstances, qu'une institution d'enseignement. Cette expression surprendra peut-être : qu'est-ce que pourrait être d'autre une université ? Elle pourrait poursuivre la recherche, s'employer non seulement à répandre la science, mais à la faire avancer [...]. » Mais il faut, pour cela, plus d'argent que n'en a l'Université : « Nos laboratoires nous permettent de nous y livrer, mais il faut trouver des chercheurs que la vie n'attire pas vers d'autres rêves et qui consentent à se consacrer à l'étude. Avec plus de ressources à notre disposition, nous pourrions libérer le talent de certaines servitudes matérielles et donner à la nation des hommes qui lui rendraient au centuple le peu qu'on leur aurait donné [...]. »

Comment faire mieux que piétiner ? L'Université veut résoudre un problème réel, issu des incendies. Elle veut planifier l'augmentation du nombre des facultés et se préparer à recevoir de plus en plus d'étudiants. Elle veut donner à la Faculté de médecine les instruments que celle-ci réclame pour doter la communauté d'un hôpital universitaire, et le faire sans priver le nouvel hôpital Notre-Dame – qu'elle a désigné pour ce rôle – de la collaboration des médecins. Elle veut tourner le dos au quartier latin, mais il faudrait un miracle pour qu'elle puisse construire ailleurs.

À la fin du mois d'octobre 1923, le recteur entreprend une série de visites sur le site de la carrière désaffectée, l'un des deux terrains que la Ville a donnés à l'Université. Un de ses « invités », Émile Chartier, décrit cette journée qui débuta au moment où « le recteur tomba comme un bolide » dans son bureau, réclamant l'avant-midi du vice-recteur surpris, mais disposé à toutes les promenades : « Sa Ford monta la rue Saint-Denis, bifurqua à gauche sur Mont-Royal, tourna à droite sur Saint-Laurent, prit Bellingham et enfila Maplewood jusqu'à Decelles. Là, nous sautâmes à terre. Monseigneur Piette élargit les bras tant qu'il put pour y encercler le flanc du mont Royal, depuis la carrière de Bellingham jusqu'à l'avenue longeant les deux cimetières de la métropole. " Que diriez-vous de cela comme site de la nouvelle université ? [...] Il y a là 53 arpents inoccupés ; la ville nous les échangeera sûrement contre le terrain qu'elle nous a donné sur l'autre flanc. En achetant les autres terrains, bâtis ou non, nous atteindrions 85 arpents. " »

Quelques minutes plus tard, les deux hommes redescendent vers la voiture du recteur. Près du véhicule, l'architecte montréalais Ernest Carmier les attend. Il a été convoqué par le recteur qui l'entraîne à son tour dans une ascension du mont Royal. Émile Chartier écoute, observe les deux hommes. Au recteur qui veut savoir ce que l'ingénieur, architecte, sculpteur et peintre paysagiste peut espérer d'un site comme celui-là, Carmier répond par une

question: « Combien de temps me donnez-vous pour répondre? » Piette est pressé: « Seriez-vous prêt demain avant-midi? » Cormier demande l'autorisation de passer l'après-midi sur place et d'arpenter le terrain. « Le lendemain à 10 heures, en effet, écrit Chartier, M. Cormier nous arrivait tout rayonnant. En ma présence, il remit à Monseigneur Piette l'esquisse exacte, tracée pendant la nuit, du monument babylonien qui orne aujourd'hui ce flanc du mont Royal. »

Pendant que l'Université nage dans l'incertitude, le projet de l'université du mont Royal, *Universitas Montis Regii*, s'amorce. Même si dans l'esprit du recteur le choix du site est déjà scellé, un comité du site constitué de six membres est formé. Trois appartiennent à l'administration, les trois autres à la Commission des études. Ils devront prêter une oreille attentive aux délégués de la Faculté de médecine qui souhaitent que l'Université soit relocalisée au parc LaFontaine à cause de la proximité des hôpitaux, des bibliothèques, du



Rue Saint-Denis vers le nord ou début du siècle.

quartier latin; la cité universitaire ouvrant ses portes rue Sherbrooke aurait belle allure! Le recteur insiste pour que les décisions soient prises rapidement. L'option du parc LaFontaine est repoussée pour cause de sol mal drainé et d'obligatoires expropriations. De même pour le terrain du parc Jeanne-Mance. Tant pis pour le beau projet du maire Médéric Martin qui rêvait de rapprocher l'université et l'administration municipale en reconstruisant l'hôtel de ville à l'ombre du monument de George Étienne Cartier.

Le 31 octobre, le recteur Vincent Piette invite le comité à tenir compte, dans le choix du site, des aspects scientifiques, nationaux, économiques, esthétiques et pratiques. Il insiste pour qu'on consulte « les intéressés, les ingénieurs, les constructeurs, les médecins ». Un mois plus tard, la solution retenue a été déposée et soumise aux facultés. Le 18 janvier 1924, le recteur Piette expose à la Commission d'administration un rapport qui désigne le terrain du chemin Bellingham et de l'avenue Maplewood comme étant le plus avantageux, le plus accessible, surtout, affirme-t-on, que la plupart des étudiants résident à l'ouest de la rue Saint-Denis! Une dizaine d'années plus tard, le recteur Piette établira lui-même la valeur réelle de cette consultation :



« À vrai dire, écrira-t-il en 1927, ce site est décidé pratiquement depuis le 22 mai 1922, par le don généreux, que la ville fit à l'Université, d'une partie du domaine, complété plus tard, que l'Université possède maintenant sur le flanc du mont Royal. » Le 26 juillet 1922, alors qu'aucune étude du terrain ni des besoins concrets de l'Université n'a été réalisée, elle s'engage à acheter les terrains situés à l'angle de Maplewood et de Bellingham.

### Des sommets périlleux

En 1924, année charnière dans le développement physique de l'Université, quelques-uns des membres du comité du site échangent leurs sièges contre ceux du comité de construction. En accéléré, l'Université achète 27 lots situés en bordure de l'avenue Maplewood. Pour soutenir la comparaison avec les universités américaines, on ne songe plus à réunir 85 arpents, mais bien 150. Le 11 janvier 1924, le comité évoque la possibilité de vendre à la Ville le terrain du parc Jeanne-Mance, ce qui sera différé jusqu'en 1933. Après une série de coûteuses transactions, l'Université embauche l'arpenteur Paul Béique auquel elle confie la tâche de repérer « les lots qu'il reste à acquérir pour parfaire le terrain et pour en donner la valeur présente ». Des arbres sont émondés, des chemins sont ouverts. Les terrains désignés par l'arpenteur seront expropriés. Un sommaire des transactions effectuées entre 1923 et 1926, en partie grâce au produit de la campagne de financement qui s'est prolongée au-delà de l'année 1920, indique que « les terrains ont coûté à l'Université 617 717,65 \$. Plusieurs maisons bâties sur les terrains dont l'Université avait besoin ont été acquises au prix de 19 792,60 \$, ce qui porte la dépense totale à 637 510,25 \$. Si on y ajoute la valeur de l'emplacement donné par la ville, les terrains de l'Université représentent un actif d'environ 1 637 510,25 \$. L'Université a loué les maisons afin d'en retirer tout le revenu possible. »

À la fin de l'année 1924, une démarche symbolique occupe l'administrateur apostolique du diocèse et chancelier de l'Université de Montréal, Georges Gauthier. Au nom des évêques de l'archidiocèse, il se rend à Rome pour y présenter le bilan des cinq dernières années de vie universitaire et obtenir l'approbation définitive des statuts de 1919 et de la charte civile de 1920 et la reconnaissance des statuts et règlements des facultés de théologie et de philosophie. Le 12 décembre, la Sacrée Congrégation préposée aux études dans les séminaires et universités accepte définitivement la charte civile et approuve pour trois ans les règlements généraux de l'Université ainsi que les statuts et règlements des facultés de théologie et de philosophie. Le 16 décembre, Pie XI entérine les décisions de la Sacrée Congrégation qui, le 25 décembre 1924, signe le décret attendu. C'est le 30 octobre 1927 qu'une bulle pontificale consacra l'autonomie absolue de l'Université de Montréal.

Cette promesse d'avenir ne met pas un terme aux difficultés de croissance dans lesquelles l'institution s'enlise. Monseigneur Gauthier rentre à Montréal pour assister à une nouvelle polémique. Une deuxième campagne de presse défavorable à l'Université a été déclenchée par une demande de



contribution annuelle de 300 000 \$ déposée à Québec par l'Université. On prétend que, riche des quatre millions de dollars recueillis au cours de la campagne de souscription précédente, l'Université ne doit pas solliciter la générosité d'un gouvernement dont la posture financière est pour le moins inconfortable. Et la posture de l'Université? demande le président du conseil d'administration qui répond à *The Montreal Gazette* que les édifices, « n'étant pas à l'épreuve du feu, sont constamment exposés à de nouveaux incendies, et maintenant insuffisants pour abriter convenablement le grand nombre de ses étudiants ». Les détracteurs s'en prennent à l'achat des terrains, à l'ampleur du campus projeté et proposent que les sulpiciens, ex-seigneurs de Montréal et fondateurs de l'Université de Montréal, en acquittent les dettes et en financent l'expansion. Le recteur riposte : « Ce n'est pas Saint-Sulpice qui est en dette avec le pays, mais plutôt le pays qui est en dette avec Saint-Sulpice. »

Les résultats des démarches auprès de Québec ne sont guère encourageants. Une entrevue a lieu à l'archevêché de Montréal, le 28 février, avec le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau, les sénateurs Liguori Bèïque et Raoul Dandurand, le dayen Louis de Lotbinière-Harwood et le recteur Vincent Piette. À ce dernier qui insiste sur l'importance pour l'Université « de se construire, de se fonder », le premier ministre rappelle qu'en cette période de « crise économique » les priorités de son gouvernement vont à l'enseignement primaire dans les campagnes. Il ajoute que « les trois universités sont sur un pied d'égalité » et que « l'esprit public n'est pas préparé à la question, ni dans la députation ni dans le peuple ». Le gouvernement qui proposerait cette mesure d'un octroi de 300 000 \$ à l'Université de Montréal tomberait. « Si vous insistez, déclare-t-il alors, je donnerai ma démission, car je ne veux pas conduire mon parti à l'échec et à la défaite. Donc, rien du tout pour le moment. » Le premier ministre, adoucissant son refus par quelques conseils, ajoute : « Attendez des jours meilleurs : le retour de la prospérité. Préparez l'esprit de l'électorat par une campagne de presse bien faite [...]. Obtenez de McGill et de Laval la promesse écrite qu'elles n'invoqueront pas comme précédent l'octroi du gouvernement à l'Université de Montréal pour en demander autant, et comptez sur la Providence. »

Pour les administrateurs de l'Université, Providence et action deviennent synonymes. « Il est rare que la Providence parle aux hommes en termes très précis et qu'Elle entre dans les détails, dira Vincent Piette. Il suffit qu'Elle donne un ferme sentiment de confiance pour déterminer à l'action. La parole entendue, c'est : "Allez, commencez vos constructions et comptez sur la Providence. Si Elle a besoin du gouvernement du Québec pour la seconder, il ne se dérobera pas. Il faut que Montréal ait une belle et grande université." Nous n'avions plus le droit d'être incrédules ni défiants, et nous avons marché... nous avons commencé. »

Pour conférer au projet qui les occupe une facture moderne, les membres du comité de construction reconnaissent la logique des arguments du docteur Georges Baril qui, plus d'une fois, a dénoncé le contexte vétuste et dangereux où l'enseignement universitaire est dispensé. L'action conjuguée de ce dernier, du docteur Ernest Gendreau et du doyen de la Faculté de



Monseigneur Vincent Piette, deuxième recteur de l'Université, est l'auteur de l'enquête interne à laquelle l'Université se livre en 1932, dans le cadre de la Commission d'étude du problème universitaire, retrace les faits qui ont conduit à la construction du campus Carmier et met en relief l'imprudence du recteur Vincent Piette. Au mois d'août 1934, invité à démissionner, le recteur résigne ses fonctions et reprend la cure de la paroisse Saint-Stanislas. Le sentiment d'avoir été inéquitables inspire les administrateurs qui, lors de l'inauguration du bâti-

ment principal, le 3 juin 1943, décernent un doctorat d'université à son concepteur. « Ce magnifique bâtiment que nous inaugurons, déclare Monseigneur Olivier Maurault, Monseigneur Piette l'a porté des mois dans son esprit et dans son cœur, il l'a bâti au prix d'une sueur de sang; ce vaste campus, il l'a arpenté en tous sens, de ses mains, il en a éclairci les sous-bois et émondé les arbres [..] Que faire, Monseigneur, pour vous manifester notre gratitude? Vous nommer recteur honoraire? [..] »



médecine, Louis de Lotbinière-Harwood, a permis d'affermir les liens avec la fondation Rockefeller qui a accepté de verser un « don » de 25 000 \$ représentant les intérêts sur le capital de 500 000 \$ qui sera versé à l'Université pour l'outillage de ses laboratoires quand elle aura entrepris les travaux de construction. En attendant ce moment, l'organisme soutient les projets d'expansion de l'Université en dirigeant et en finançant des voyages d'étude des campus américains les plus modernes.

Au mois d'avril 1924, la délégation universitaire effectue une première tournée aux États-Unis. Chaque délégué s'est donné un rôle : le recteur Piette se penche sur les sujets à caractère administratif et pédagogique, le docteur Parizeau, sur les liens entre la Faculté de médecine et l'hôpital, et le docteur Baril, sur le fonctionnement et les techniques de coordination des laboratoires, des musées universitaires, etc.

Ernest Carmier accompagne les délégués. La présence de l'architecte qui joue, depuis sa première visite sur le mont Royal, le rôle de conseiller chaque ceux qui observent l'évolution du projet et fait douter de la rigueur des concours qui s'ouvriraient en 1925. Dans une lettre qu'il adresse au recteur, le 8 avril 1924, l'architecte fait état du ressentiment de certains de ses confrères. « La campagne de calomnie commencée contre moi il y a un an dans le but de m'évincer d'abord du contrat où je devenais encombrant, puis de réduire mes chances comme concurrent éventuel, me laisse sans défense, ne sachant pas me servir des mêmes armes. » Sa connaissance du projet, l'amitié qui le lie au recteur le favorisent. Il a visité les campus, assisté aux rencontres. Il comprend le lien qui doit unir la Faculté de médecine et l'hôpital. « La visite des institutions s'est terminée, pour l'architecte, écrit Georges Baril, par une étude des plans de 50 des principales universités mandiales, plans dépassés dans une institution de Chicago dont j'oublie le nom. » Le 6 novembre 1925, l'Université engageait Ernest Cormier. Ni l'une ni l'autre des parties ne pouvait, ce jour-là, prévoir la durée de cet engagement.

La fondation Rockefeller est l'inspiratrice des orientations que va prendre l'Université. C'est elle qui, ultimement, désignera le principe de l'édifice compact comme étant le plus propice à l'interrelation des facultés scientifiques. Les rencontres de ses délégués et de l'architecte se sont répétées. Le 12 janvier 1927, la fondation, par la voix du docteur Richard M. Pierce, exprimait une certaine satisfaction. « Cependant, écrivait le représentant de l'institution au recteur, il y a un point sur lequel j'insisterai afin que vous usiez de prudence [...]. On ne semble pas être certain de pouvoir ériger sur le site universitaire un hôpital qui servirait aux fins d'enseignement de la Faculté de médecine [...]. Mais si l'hôpital ne peut être érigé sur le site universitaire, il serait préférable de construire la Faculté de médecine à côté d'un hôpital de la ville et de réunir les autres départements universitaires sur le site que vous proposez. Nous ne voulons pas intervenir dans vos plans ; mais pour ne pas créer de malentendu, je dois vous rappeler que la contribution que nous avons promise suppose la réunion d'un hôpital universitaire et de la Faculté de médecine sur un même site. »

À la fin de janvier 1927, la délégation universitaire visite l'Université de Rochester qui est citée comme un modèle par la fondation. À la mi-février,

Les membres du comité de régie de la Faculté de médecine qui ont participé à la parade du bérêt. Dans l'ordre habituel : Samuel Letendre, Adrien Tremblay, Georges-É. Loporte, Émile Delorme, Jean-Charles Doucet, Moïse Clermont, Jean-J. Lamontagne, Henri Faubert et Léopold Corle.



## New Buildings for University of Montreal

ERNEST CORMIER, F.R.A.I.C., *Architect*

THE new buildings for the University of Montreal on which construction began about a year ago, are now well under way and while the complete structure is not expected to be ready for occupation until sometime during the latter part of 1932, a brief description of the project should prove of timely interest.

The site on which the university buildings are being erected was donated by the city and is located in a residential section in the north-western portion of Montreal on the north-east slope of Mount Royal. The university buildings, when completed, will cost approximately seven million dollars and will contain fourteen and a half million cubic feet, with a capacity for three thousand students. Although primarily an educational building, it will be composed of two parts, one part containing a teaching hospital with accommodation for four hundred and eight-five beds, and the other the various faculties of a university.

All buildings are connected and are grouped symmetrically around a central court of honour. The three wings shown at the right of the accompanying front view of the model, together with the connecting wing at the rear, constitute the hospital. The lower two floors and the one storey intermediate wings of the buildings are to be used for the out-patient department with direct entrance from the sides of the centre wing, while the public entrance is in the centre of the front. The ambulance entrance has been placed on the west side in order to take advantage of the slope, thus providing direct approach to the second floor. One of the features of the plan is the direct access that has been provided for the students from the medical school at the rear, to the hospital, without having to leave the building. The operating rooms, located on the upper floors of the medical building, are two storeys in height with a gallery for students protected by glass shields from the operating room

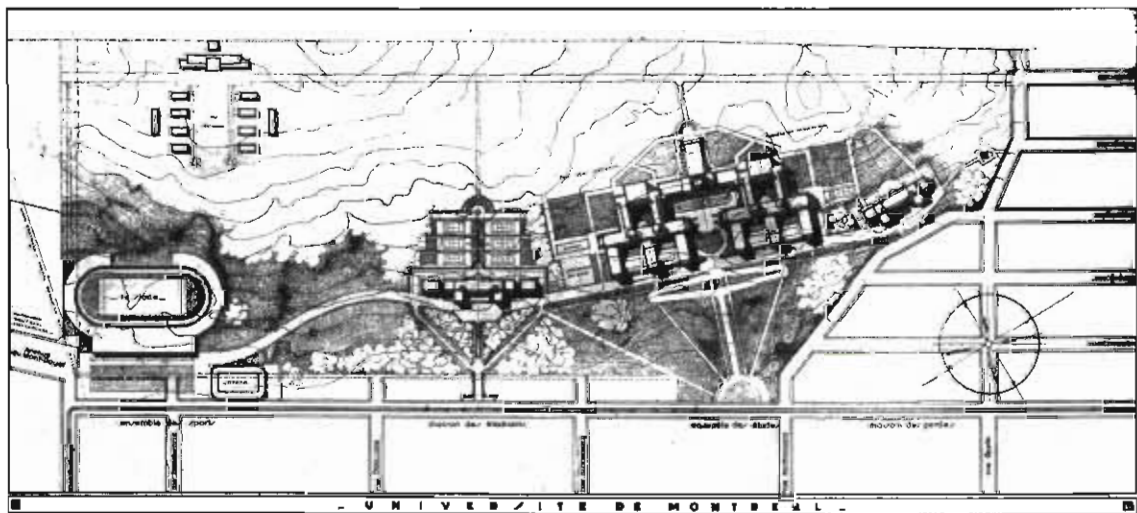
below. All teaching departments have standard units for laboratories based on twenty foot spacing. The lecture halls are all grouped in the rear pavilion and are superimposed, one over the other. A chapel has also been provided in the west pavilion.

The east side of the university buildings contains the faculty of science, faculty of dentistry and the school of pharmacy. The administration entrance is in the centre wing, while a separate entrance to each department has been provided at the rear.

Facing the court of honour is the administration building which is surmounted by a large tower rising two hundred and forty-five feet above the grade at that portion of the grounds. The shaft of the tower will contain the book stacks for the library below, while at the top of the tower there will be an observatory. A large amphitheatre, seating twenty-five hundred people, will be located at the rear of the tower, and on each side of it there will be public lecture halls.

The buildings generally are six storeys in height, but due to the slope of the ground, the structure at the rear is equal to the height of ten storeys at the front. In planning the buildings it was necessary to have a compact plan to provide access to all parts, as it was felt that many subjects taught at the university would be common to all students. Standardization has been an important factor in the planning of the building in order to take care of future extensions and expansions of the teaching departments.

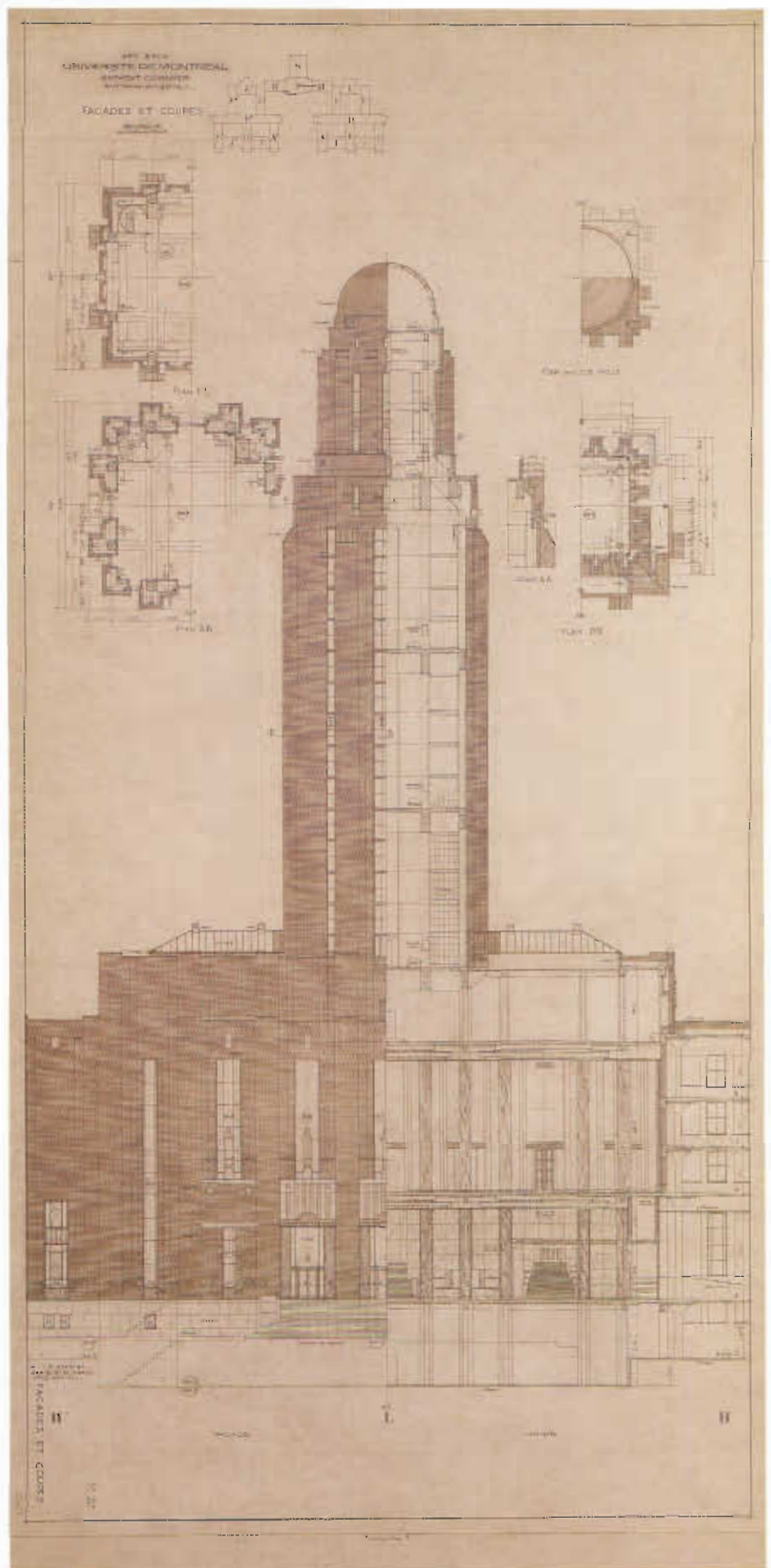
Architecturally, the buildings are modern in design yet not modernistic. They have been designed from the point of view of practicability, and nothing has been done purely for the sake of aspect. The tanks for the sprinkler systems are on top of the two small towers containing the circular stairways, and these, together with the elevator pent houses, feature the design. The courts are all the same size about one hundred feet square. The



PLOT PLAN—UNIVERSITY OF MONTREAL  
Ernest Cormier F.R.A.I.C., Architect and Engineer



Élévation et coupe longitudinale du vestibule d'honneur et de la tour de l'Université de Montréal, dessin de l'architecte Ernest Cormier.



l'architecte Ernest Cormier dépose le « projet n° 8 », qui contient les plans détaillés et les études préliminaires portant sur chacune des parties de la construction projetée. Son ampleur correspond aux attentes communes, mais elle permet d'entrevoir un dépassement des coûts. Stadium, terrain de jeu et aréna disparaissent temporairement. Le 4 avril 1927, la Commission d'administration exige que la construction soit « soignée dans les lignes, sans extravagance d'architecture ». Le luxe est à proscrire.

Le 30 octobre 1927, l'indépendance de l'Université de Montréal est enfin reconnue par Rome : « Nous, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, et désireux de pourvoir au développement de cette remarquable institution et de lui donner un gage de notre affection pour elle, de l'avis des cardinaux, nous décidons d'établir et de proclamer l'absolue et parfaite autonomie ou indépendance de l'Université de Montréal. » Elle peut donc entreprendre le gros œuvre.

Le 13 décembre 1927, la délégation universitaire, composée de l'architecte et des docteurs Boril, Harwood et Porizeou, dépose les plans de la future université devant les représentants de la fondation Rockefeller qui y voit « *a most satisfactory demonstration of a modern hospital and a medical school. We believe that you are justified in proceeding with your building on the basis of these plans.* » L'Université forme aussitôt une commission consultative d'architectes et d'ingénieurs qui examineront les plans d'Ernest Cormier. La présentation publique de la maquette du campus, au mois de janvier 1928, ne soulève pas le moindre enthousiasme. La tour, le style, l'esthétique sont contestés.

L'ouverture officielle du chantier a lieu le 30 mai 1928, mais la découverte d'une importante faille dans le sol ralentit les travaux et ajoute quelques centaines de milliers de dollars aux coûts associés aux fondations des immeubles. Les plans détaillés des bâtiments ne sont livrés que les 24 avril et 20 mai 1929 et approuvés dans leur ensemble qu'au début de 1930. C'est le moment obtenu par Vincent Piette pour retourner devant la fondation Rockefeller qui, le 5 mars 1930, confirme son intention de poursuivre le versement des intérêts du capital de 500 000 \$. À la fin du mois, les travaux de l'entreprise générale débutent dans un climat économique qui fait douter du succès de l'entreprise. Ni la contribution d'un million et demi du gouvernement du Québec ni l'achat par la Ville de Montréal du terrain du parc Jeanne-Mance ne pourront compenser les conséquences des lourdes pertes causées par l'effondrement de la bourse de New York, survenu le 29 octobre 1929. Le 23 septembre 1931, l'Université de Montréal ordonnait la suspension des travaux. Seules dépenses autorisées : quelques dizaines de milliers de dollars destinés à protéger les immeubles « au degré de développement où ils sont parvenus ».

Quelques semaines plus tard, lors d'une « causerie radiophonique », le docteur Téléphore Porizeau se porte à la défense de l'institution : « Pour nous faire envisager cet avenir sans découragement, nous nous souvenons de cette parole prononcée par un homme d'État à qui nous devons beaucoup : "Commencez votre effort et faites confiance à la Providence." Et cela, concluait-il, nous l'avons fait. »



L'architecte Ernest Cormier est choisi par Monseigneur Vincent Piette et, plus tard, par la Commission d'administration de l'Université de Montréal pour réaliser le nouveau campus. Sa notoriété, son origine, son bagage académique qui l'a conduit de l'École Polytechnique de Montréal jusqu'en Europe où il a

été admis à l'École des beaux-arts de Paris et au concours du prix de Rome ont été à la base de ce choix. Sa vision, qui correspondait à celle du recteur et répondait aux exigences de l'influente fondation Rockefeller, a conduit à l'aménagement du campus du mont Royal.



## L'ÉCOLE DES IDÉES

« Le résultat fut celui qu'on pouvait attendre eu égard aux moyens mis à notre disposition. Beaucoup de bonne volonté, de dévouement désintéressé de la part des professeurs, une grande générosité de la part des élèves. Ceux du soir étaient des étudiants des autres facultés, des prêtres absorbés par le ministère, des jeunes filles occupées, tout le jour, à d'autres besognes; ceux du samedi étaient des professeurs qui se reposaient des fatigues de la semaine en venant s'initier aux arides spéculations de la philosophie scolastique. »

Marie-Ceslas Forest



Les sulpiciens avaient créé le Séminaire de philosophie chargé de former les futurs prêtres. En 1919, l'idée d'une faculté complémentaire qui inspirerait, non seulement aux futurs prêtres, mais à l'ensemble des étudiants universitaires, une idéologie, des principes et une éthique étrangers au matérialisme, a si bien cheminé que la charte civile du 14 février 1920 contient la promesse de l'ouverture prochaine d'une Faculté de philosophie. Une année va s'écouler entre l'adoption de la charte par le gouvernement du Québec et la création de la Faculté, une année au cours de laquelle Marie-Ceslas Forest inaugure une chaire de philosophie mise à sa disposition par le doyen de la Faculté des lettres, Émile Chartier. Le 12 mai de l'année suivante, la Faculté de philosophie est officiellement fondée et ses cours sont inaugurés quelques mois plus tard, à la rentrée d'automne.

Tout est à faire, y compris briser la résistance du milieu universitaire scientifique qui est conscient d'être à la source du financement et d'être le moteur des progrès de l'Université. La Faculté de philosophie n'a pratiquement rien à proposer et, de ce fait, rien à réclamer! Elle a donc toutes les difficultés du monde à insuffler aux administrateurs la conviction que le monde des idées a, lui aussi, soif d'espace. « On semblait parti de ce principe que le spirituel n'occupant pas d'espace, une faculté qui en fait l'objet de ses études ne devrait pas en occuper non plus. Aussi, l'ancienne université remplie à craquer ne put-elle jamais nous accueillir que le soir, dans des locaux d'emprunt, ce qui réduisit à un minimum le nombre de nos leçons et en modifia forcément le caractère. Nous avons erré de la bot-

nique au droit, du droit à la pharmacie pour venir échouer en physiologie. » À telle enseigne que les cours ont lieu les soirs et les samedis. Au cours des dix années qui suivent, soit jusqu'à la réforme de la Faculté, son budget annuel oscille entre 2 000 \$ et 3 000 \$, ce qui est à peine suffisant pour jeter les bases d'une bibliothèque spécialisée et pour retenir les services de quelques professeurs laïques qui, bien entendu, enseignent « à la leçon ».

Les statuts de la Faculté, approuvés par Rome le 24 décembre 1924, indiquaient clairement que les cours devaient servir de « complément des études philosophiques faites dans les séminaires ou les collèges; les cours spéciaux sont destinés à donner aux maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire l'instruction qui leur permette de satisfaire aux exigences de leur programme comportant un certain nombre de questions de philosophie et d'obtenir les diplômes de compétence pédagogique ». Comme Raymond-Marie Voyer, secrétaire de la Faculté, le fit plus tard remarquer, l'enseignement n'était pas le seul projet de la Faculté: « Ce qu'on espérait momentanément réussir, au moins amorcer peu à peu avec ces moyens de fortune? Sans doute tout ou plus préparer l'avenir; créer le milieu, intéresser le plus grand nombre possible aux études philosophiques, stimuler les professeurs déjà chargés des cours de philosophie dans les collèges à se qualifier pour l'enseignement universitaire, peut-être même former avec le temps, à la Faculté, des professeurs susceptibles de s'intéresser plus tard à son développement et d'y travailler avec compétence. »

Contrainte à une véritable

stagnation, sa bibliothèque disparue avec la fermeture temporaire de la bibliothèque Saint-Sulpice où étaient conservés les ouvrages philosophiques, la Faculté, comme du reste l'ensemble des composantes universitaires, attend l'ouverture du campus Cormier pour s'épanouir. En septembre 1942, la Faculté s'affirme. Sa réforme est totale. Inspirée par vingt ans d'immobilité, elle s'identifie à la tour qui domine le paysage laurentien: «Les facultés, quoique distinctes, se groupent autour d'une tour centrale, pour mieux mettre en relief, derrière les buts particuliers qui les isolent, le but suprême qui les réunit. Cette tour centrale, c'est la philosophie dont le sommet se perd dans la lumière qui émane de la foi.»

De complémentaire qu'elle était, la Faculté s'ouvre à trois groupes et les cours réguliers se donnent alors le jour. Aux étudiants de la Faculté proprement dite se joignent ceux qui sont inscrits à l'Institut d'études médiévales et à l'Institut de psychologie. Fondé à Ottawa par les dominicains, l'Institut d'études médiévales Albert-le-Grand s'était donné pour mission d'explorer l'histoire des idées, la pensée et l'héritage légués par le Moyen Âge, «à cause de la valeur idéologique et christianisante unique» de cette époque. Grâce à la «générosité personnelle» de Monseigneur Joseph Charbonneau, l'Institut, qui faisait, depuis 1930, l'envie des administrateurs de l'Université de Montréal, est intégré à l'institution. Hors les murs puisqu'il s'installe dans un immeuble de l'avenue Rockland.

La création, en 1942, de l'Institut de psychologie est une initiative remarquable dont le but original est de com-

prendre et d'interpréter le développement des sciences expérimentales et d'y réagir. «La conception générale que l'on se fait de l'homme, l'explication qu'on donne de sa conduite, ont trop de répercussions dans le domaine de la métaphysique, de la morale et de l'éducation pour que l'on néglige de contrôler rigoureusement les données empiriques que d'autres observateurs ne cessent de nous apporter.» À la psychologie expérimentale s'ajoutent la psychologie appliquée et le projet de former des spécialistes capables de travailler dans tous les secteurs de la vie contemporaine.

En 1945, une troisième structure, l'Institut des études familiales, s'ajoute aux précédentes et témoigne du sérieux avec lequel l'Université considère les changements sociaux observés depuis la Première Guerre mondiale. L'orientation du nouvel institut est confiée aux franciscains et se nourrit du principe que «la famille est à la racine même de tous les problèmes sociaux» et «qu'une nation devient prospère dans la mesure où sont préservés les principes essentiels de la famille».

En 1972, avec la création d'une grande Faculté des arts et des sciences, la Faculté de philosophie, l'Institut de psychologie et l'Institut d'études médiévales deviendront des départements de cette nouvelle entité aux assises plus larges et plus solides.



Il y a du vrai dans tout, même dans la vérité.

(JEAN RICHEPIN)

\* \* \*

Ne ris ni longtemps, ni souvent, ni avec excès.

(EPICTETE)

\* \* \*

Sois bref.

(PEPIN LE BREF)

DIOGENE.





## Le cycle infernal

**R**ien ne pouvait plus sûrement ternir l'image de l'Université que la fermeture du grand chantier situé aux confins du quartier de la Côte-des-Neiges et de la ville d'Outremant, le 23 septembre 1931. À cette heure, l'extravagant projet du recteur Vincent Piette est un échec! Les tonnes de briques blondes, qui attendent au sommet de la falaise où gît le monument élevé au « savoir » par les Montréalais, prouvent que les administrateurs ont eu tort de croire que la Providence générerait un problème financier. L'institution avoit navigué à travers des problèmes budgétaires importants, sans qu'ils n'éclatent au grand jour. Elle avait mis sur pied des facultés et des chaires nouvelles attendues par la jeunesse. Elle ovoit formé une première génération de vrais professeurs et de chercheurs aptes à transmettre leur savoir et à insuffler aux étudiants le goût du dépossement. L'Université ovoit favorisé l'ouverture de quelques hôpitaux et instituts de soins montréalais. Elle s'était rendue utile, et même essentielle, en s'intéressant à de nombreux phénomènes sociaux et urbains et elle avoit aidé au règlement de plusieurs problèmes de



*Vue du Mont-Royal.  
Aquarelle de  
Marc-Aurèle Fortin.*



## En faveur de l'Université

### UNE REQUÊTE QUI CIRCULE

Il circule aujourd'hui dans les bureaux des professionnels, des hommes d'affaires et dans le public en général, une requête priant M. L. A. Taschereau, premier ministre, et les députés de la région de Montréal "de venir en aide à l'Université et de lui donner les ressources dont elle a besoin pour compléter l'immeuble de la montagne et continuer son oeuvre éducatrice et nationale".

Nous ne pouvons juger de l'étendue de ce mouvement sympathique à l'Université que dans quelques jours alors que les signatures se seront ajoutées les unes aux autres. Toutefois nous savons déjà que la requête compte environ 7000 signatures.

Voici le texte de cette requête:

Montréal, 27 mars 1933

"Attendu que l'Université de Montréal est une oeuvre d'intérêt national dont l'influence rayonne dans toute la province;

"Attendu que l'Université de Montréal ne peut plus compter sur aucune ressource et que cela menace son enseignement;

"Attendu que l'Université de Montréal a engagé dans ses constructions sur la montagne des sommes considérables et que ces immeubles non terminés sont exposés à subir de très lourdes pertes;

"Attendu qu'il est de la plus haute importance que l'Université puisse continuer de vivre et de donner son enseignement dans un cadre qui lui permette de faire face à ses responsabilités, pour le plus grand bien de la nation;

"Nous prions instamment l'hon. M. Taschereau et les députés de la région de Montréal de venir en aide à l'Université et de lui donner les ressources dont elle a besoin pour compléter l'immeuble de la montagne et continuer son oeuvre éducatrice et nationale".

fond. De concert avec les facultés, les instituts et les grandes écoles affiliées, elle avait formé des agronomes compétents, des banquiers, des vétérinaires, des gens d'affaires, des médecins, des ingénieurs et des théologiens. Il faudra du temps pour que ces réalisations éclipsent le spectre de la montagne et que les Montréalais redonnent leur confiance aux administrateurs de l'institution.

La période noire qui s'ouvre sur la crise économique, se poursuivra pendant la Deuxième Guerre mondiale pour se conclure par une remise en question globale de l'éducation au Québec. Entre l'interruption des travaux et leur reprise, onze années vont s'écouler. Une décennie de discussions, de tergiversations et de doute où toutes les tendances vont s'affronter. On y entendra des discours favorables à un retour à la noirceur d'hier; des envolées contredites par les partisans de l'éducation supérieure. On dira beaucoup à propos de l'opportunité de former une « élite » et on parlera trop peu de l'éducation pour tous. Les Canadiens français triompheront-ils un jour de l'ignorance? La « nation », divisée, en querelle avec elle-même, ne le sait pas.



## À la dérive

La décision de suspendre les travaux en cours sur la montagne est une mesure d'urgence destinée à alléger momentanément les difficultés. Or, elle déclenche une crise chez les fournisseurs, les entrepreneurs et les ouvriers, et force l'opinion publique à s'interroger sur la compétence de ceux qui administrent les millions recueillis pour l'éducation supérieure. Tant que le mode de gestion en vigueur à l'Université n'avait d'incidence que sur la vie intime des facultés, la presse, bon enfant, se contentait de souligner quelques incongruités, mais après 1931, constatant que l'avenir de l'éducation supérieure risquait d'être compromis par une totale absence de rationalisation, elle s'arma pour le combat.

Cynique observateur de la question universitaire, le journaliste Olivar Asselin en suit depuis longtemps l'évolution. Là où d'autres n'ont vu qu'une triste conséquence de la crise économique, il décèle une préméditation: « L'an dernier, écrit-il le 11 avril 1932, les administrateurs firent connaître au public que l'Université était à bout de ressources et qu'il allait falloir suspendre les



travaux, à moins que le gouvernement provincial et les grands corps publics ne vissent à la rescousse en fournissant les millions nécessaires à la continuation des travaux. On parla d'abord de trois millions, somme qui fut portée par la suite à quatre millions. C'est alors que le public commença à s'émouvoir. Personne ne pouvait s'expliquer, à moins que l'assaut sur les deniers publics ne fût prémédité, que les sommités de nos gens d'affaires et de nos hommes possédant l'instruction pratique la plus avancée aient commencé la construction de ces édifices dispendieux avec si peu de fonds à leur disposition. L'action du conseil de l'Université a été une violation flagrante des principes les plus élémentaires de l'administration des corps de la nature de celui dont il avait la charge.»

Une analyse plus poussée des sommes réellement disponibles montre qu'une des sources les plus généreuses, la campagne de souscription de 1920, a rapporté non pas quatre, mais trois millions. Une enquête révélera que les administrateurs ont préféré, pour donner meilleure figure aux actifs, taire ce « moins ». Les chiffres réels seront publiés dans un mémoire diffusé le 25 février 1932. Ce document, qui fait le point sur les opérations financières de l'Université depuis 1920, établit à 4 092 817,68 \$ la promesse des souscripteurs et à 2 993 286,78 \$ leur contribution effective. Du 1 099 530,90 \$ qui manque, 154 000,00 \$ entrent dans la colonne des pertes. Quant aux montants non encore perçus, ils correspondent aux dons par versements souscrits par les sulpiciens et les diocèses de la paroisse ecclésiastique de Montréal, dons qui ne seront pleinement réalisés qu'en 1972.

Où trouver le million perdu sinon à Québec? Formés en délégation, les administrateurs accélèrent le rythme des allers et retours entre Montréal et la capitale. Talonnés par le public et par les facultés, ils cherchent à financer la reprise immédiate des travaux et à enrichir le budget de fonctionnement de l'Université qui est largement déficitaire. Quoique touché par la détresse de l'institution, Québec, qui essaie alors d'éviter la fermeture des écoles primaires rurales, refuse tout secours immédiat. Cette démarche infructueuse inspire à la Commission des écoles catholiques de Montréal un plan de sauvetage annoncé le 15 décembre 1931. L'intention de la CECM est de contracter un emprunt de trois millions de dollars au profit de l'Université et d'en assurer le remboursement grâce au prélèvement d'une taxe scolaire correspondant à « 2 \$ par 10 000 \$ sur la propriété catholique » pendant vingt ans. La contribution de la CECM à l'enseignement supérieur pourrait, selon son président Victor Doré, être remboursée par Québec quand la situation économique le lui permettra. La presse, Olivar Asselin en tête, élève le ton. Se faisant l'écho de l'opinion publique, celui-ci reproche à la CECM de s'écarter de sa mission qui consiste à veiller à l'enseignement primaire et d'oublier que les Montréalais n'aiment pas qu'on les taxe sans les consulter: « Et quand le public sera fatigué de payer sans être représenté dans la disposition des deniers prélevés, le corps administratif de l'Université devra peut-être voir fortement à modifier son caractère d'institution privée. En effet, si l'on ajoute ces trois millions aux sommes et valeurs qui proviennent directement des trésors publics, on verra qu'en réalité c'est le peuple qui supportera la grosse charge sans être représenté par ses mandataires. »





Le 6 janvier 1932, le Conseil des métiers et du travail du Canada, reconnaissant l'utilité de l'enseignement universitaire, recommande néanmoins d'en faire porter le fardeau à ceux qui en profitent directement : « Considérant la sérieuse dépression économique qui cause tant de souffrances parmi la population, et réalisant que peu nombreux sont ceux qui seront capables de bénéficier d'une partie des fortes dépenses exigées pour la construction de cette institution, le comité [exécutif] recommande d'insister fortement auprès des autorités sur la nécessité de placer le fardeau du coût sur ceux qui seront le plus en mesure de le porter et sur ceux qui, en définitive, en recevront les bénéfices directs. »

L'Université, qui n'a pas obtenu le soutien financier de Québec, se tourne vers la Ville de Montréal qui, depuis plusieurs années, se disait prête à réaliser le projet de rétrocession du terrain du parc Jeanne-Mance, une affaire qui traîne depuis le début de la campagne de souscription de 1920. Autorisée par une loi du 21 février 1932 à verser un million de dollars pour ce terrain, la Ville, qui traverse péniblement la crise économique, n'est guère pressée de plonger au cœur des problèmes qui l'attendent si elle se prévaut du feu vert de Québec et qu'elle allège le trésor municipal au bénéfice de l'Université ! Le contexte n'est plus le même. Hier, l'Université brûlait. Aujourd'hui, le maire est sur le gril. Les élections municipales sont prévues pour le mois d'avril et Camillien Houde, dont les initiatives au Jardin botanique ont été réprochées par l'administration universitaire et par ses adversaires politiques, n'a pas envie d'être généreux.

À l'intérieur de l'Université, les sentiments oscillent, selon les jours, entre la compréhension, le doute et la colère. On ne parle pas de « mauvais sort », mais il n'échappe à personne que des coïncidences malheureuses se sont accumulées sur l'institution avant même qu'elle n'ait d'existence civile.

Indigents en file d'attente  
pour entrer au refuge  
Meurling



Les incendies font image, sans expliquer l'hermétisme de l'administration, ni sa piètre performance, ni l'application qu'elle mettra au cours des années suivantes à ne voir qu'un angle de la vie universitaire, celui de son financement. Vie universitaire, développement des facultés, on revient virtuellement à la case départ, à la situation d'avant l'Université de Montréal quand chacune, dans un rassurant repli sur elle-même, défendait son territoire. Uniquement.

L'attitude des professeurs, des étudiants et du personnel universitaire va se démarquer de celle des facultés en ce sens qu'ils vont mettre leur énergie à contribution pour maintenir en vie l'Université. Pour y parvenir, ils vont faire alliance. De leurs forces conjuguées naîtra l'enthousiasme. En 1947, l'Université lancera une campagne de souscription dont le résultat sera une apparente prospérité. La constitution d'un fonds de pension pour les professeurs, idée qui s'impose dès le sauvetage définitif de l'Université, en 1941, est le fruit de ces crises, comme l'ant été la création de l'Association des anciens diplômés et la participation des étudiants aux affaires de l'Université. Les épreuves accumulées depuis 1919 et le choc des relations de ces deux groupes avec leurs facultés et avec l'Université, pendant les années 1930-1940, forçant cette dernière à aborder prudemment les années cinquante et à tenir compte des «composantes universitaires» et des individus, lorsqu'elle concevra sa deuxième charte civile.

Ce n'est pas encore ainsi qu'elle procède en 1932 alors qu'elle semble porter plus d'intérêt aux immeubles inachevés qu'à ceux et à celles qui, dans le quartier latin, persistent à la maintenir en vie. Peu après l'interruption des travaux, elle puise au budget de fonctionnement les sommes nécessaires à la protection des matériaux et des bâtiments. En février 1932, s'étant amputée de la seule ressource qui lui aurait permis de fonctionner normalement jusqu'à la fin de l'année universitaire, elle réduit de 10 pour cent le salaire de ses employés. Elle n'a aucune réticence à agir ainsi puisque des mesures similaires sont expérimentées dans l'industrie depuis le début de la crise, et que la plupart des universités nord-américaines ont imposé ce régime à leurs employés. L'économie réalisée devrait être de 30 000 \$, à peu près le montant nécessaire pour conduire l'institution jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours. «On s'en est accommodé le jour où on nous a dit: "Messieurs, l'Université n'a pas assez d'argent pour vous payer. Si vous voulez, on va réduire vos salaires de 10 pour cent. On vous remettra ça quand on en aura les moyens." On a accepté», dit Georges Bourgeois, futur directeur du Service des achats. «Tout le monde a accepté la réduction de salaire de 10 pour cent. Quant à la remise plus tard, là on n'en a jamais entendu parler.»

Quelques jours après avoir imposé cette réduction et avoir appelé à l'esprit de corps, l'Université suspend le versement de tous les salaires! On plie l'échine. Le coup est rude, mais il ramène les intellectuels, qu'on interpelle parfois comme s'ils ne comprenaient rien à l'existence, dans le camp des vivants. Rien d'autre n'importe que leur université et, pour qu'elle ne ferme pas, ils consentent à ce sacrifice-là. Ils veulent d'ailleurs donner tort au *Devoir* qui, dans son édition du 1<sup>er</sup> février 1932, en a sonné le glas: «Elle congédierait



Comillien Houde, maire de Montréal.



alors, par suite de son incapacité à fonctionner, plusieurs centaines d'élèves inscrits et qui fréquentent différentes facultés, écoles et cours, et mettrait du même coup les professeurs de toutes ses facultés en vacances forcées et prolongées. »

La politique de l'Université inquiète : les paroissiens craignent que l'archevêché détourne en faveur de celle-ci une partie de la dîme ou des quêtes ; les propriétaires présumant de l'usage qui pourrait être fait du produit de la taxe scolaire et ils se méfient des villes, anticipant un détournement des taxes municipales. Quelqu'un, quelque part, prétend que le torchon brûle entre la Faculté de médecine et l'administration qu'on accuse d'avoir dépensé jusqu'au dernier cent la dotation de la fondation Rockefeller. La Faculté de droit, lasse d'avoir perdu temps, énergie et argent dans cette cause, mijote un schisme, avoue se plaindre au centre-ville où se trouvent le Palais de justice, la cour municipale et les bureaux des principaux avocats, et cherche un moyen d'annuler les engagements reliés au déménagement. Elle se retire du projet de campus : « D'une façon ou de l'autre la Faculté de droit se propose donc de s'organiser chez elle et de mieux organiser les études de ses élèves. » C'est seulement à la veille de la relance définitive des travaux du mont Royal qu'elle ralliera l'Université pour s'y installer en même temps que les autres, à l'automne 1942. La grogne antiuniversitaire éclate au printemps, quand l'Union des municipalités du Québec part en campagne contre un éventuel prélèvement d'une taxe provinciale en faveur de l'Université. Le 6 mai 1932, les journaux racontent l'échec subi par Téléphore-Damien Bouchard, secrétaire de l'Union des municipalités du Québec, qui, en campagne contre l'institution, n'a pas su convaincre les membres du conseil municipal d'Outremont d'accepter la résolution que d'autres municipalités approuvent sans discussion : « Ce comité se déclare opposé à l'imposition de toute taxe par le gouvernement provincial pour payer les dettes de l'Université de Montréal, pour terminer les travaux commencés, et refuse de contribuer au maintien de cette corporation. »

Le conseil municipal d'Outremont se rallia plutôt à la déclaration du maire, Joseph Beaubien, qui se présenta comme un partisan de l'éducation supérieure : « Je n'ai pas l'intention de discuter l'administration présente de l'Université de Montréal, l'administration future, qui pourrait être constituée, ni le contrôle qu'on pourrait croire devoir lui imposer. J'attends pour cela le rapport du comité universitaire, qui est à faire son travail. Il est un point, cependant, il me semble, sur lequel nous devrions être tous d'accord. Nous, Canadiens français, devons tenir à l'honneur d'assurer à nos fils une éducation supérieure, qui leur permettra de lutter à armes égales avec les jeunes gens des autres races. Nous devons nous imposer les sacrifices nécessaires pour compléter notre Université, l'aménager convenablement et lui fournir les ressources qui lui permettront de remplir sa tâche honorablement. Pour cette raison, il me semble judicieux de mettre de côté la résolution soumise. »

Pendant que la lutte se développe en terrain municipal et que l'Union des municipalités distribue des lettres-circulaires à travers toute la province ecclésiastique de Montréal, en Chambre, le dossier universitaire évolue. Plus que la détérioration des bâtisses, c'est la situation des employés qui a ému



les parlementaires. Ils ont tiré une leçon de la désinvolture avec laquelle l'institution s'est engagée dans les constructions sur la montagne et ils ne sont pas loin de penser qu'elle a eu tort. Doutant qu'une injection d'argent suffira à rétablir l'équilibre budgétaire, ils exigent qu'un éventuel soutien financier soit assorti d'un contrôle de l'administration universitaire. Ainsi invité à la prudence, le gouvernement crée, le 6 avril 1932, la Commission d'étude du problème universitaire qui devra, avant que le gouvernement n'intervienne, répondre à quelques questions et proposer un plan de redressement financier et de rationalisation des programmes d'enseignement.

La commission est formée de représentants de l'Université et des diocèses. Deux de ses membres, le chancelier Georges Gauthier et le recteur Vincent Piette, ont été si proches des événements que l'objectivité de la commission et son aptitude à envisager des réformes sont mises en doute. Enfin, si l'intervention de Québec a paru essentielle, plusieurs craignent cependant qu'en demandant aux commissaires d'étudier la « réorganisation des services des diverses facultés et écoles », le gouvernement n'ait élargi son rôle et avancé d'un pas vers une prise de contrôle du réseau de l'enseignement collégial et universitaire. On lit, dans l'édition du 17 mai de *L'Illustration*, journal de l'ex-maire Camillien Houde qui l'utilise pour la défense des causes qui étaient les siennes avant sa défaite du 4 avril : « Nous prédisions que le gouvernement de Québec agirait de façon à prendre le contrôle (ce qui lui manque encore) de notre Université et nous y voyions là le premier pas vers la laïcisation complète de l'instruction publique en notre province. Nous ajoutons que le petit groupe qui tentait d'imposer l'instruction obligatoire dans notre province il y a 25 ans était encore à l'œuvre. »

Les professeurs sont à bout de patience. Sans salaire depuis février, ils ont continué d'enseigner et voici qu'au début du mois de mai ils annoncent le boycott de la cérémonie de collation des grades prévue pour le 27, au théâtre Saint-Denis. La remise des diplômes, indique un communiqué du secrétaire général, « se fera au gré du doyen de chaque faculté ou du directeur de chaque école à l'heure et à l'endroit désignés par lui ». Ayant enfin pu s'entendre sur une commune mesure de pression, les professeurs sont loin de partager des vues identiques quant aux moyens à prendre pour tirer l'Université de ce mauvais pas. Les facultés les plus anciennes et les plus puissantes, médecine et droit, n'y vont pas par quatre chemins. Défendant âprement leur droit d'aînesse et s'accrochant au rôle de pilier qui a été le leur depuis 1876, elles demandent l'allégement des charges budgétaires. Le moyen ? Supprimer purement et simplement les facultés créées après la fusion.

Le frère Marie-Victarin, de loin le plus connu et le plus apprécié des universitaires montréalais, jette le gant aux doyens de ces deux facultés et à ses confrères qui les appuient. Son texte, intitulé « Dans le maelström universitaire », est publié dans *Le Devoir* du 31 mai 1932. Il dénonce la division interne provoquée par la disette d'argent et craint les conséquences de celle-ci sur la recherche scientifique. « Il a été officieusement proposé ces jours-ci – c'est encore tout chaud – de réaliser quelques économies partielles en supprimant ou en suspendant ce que l'on a élégamment désigné, pour les besoins de la cause, sous le nom de "Facultés de luxe", "Écoles de luxe",





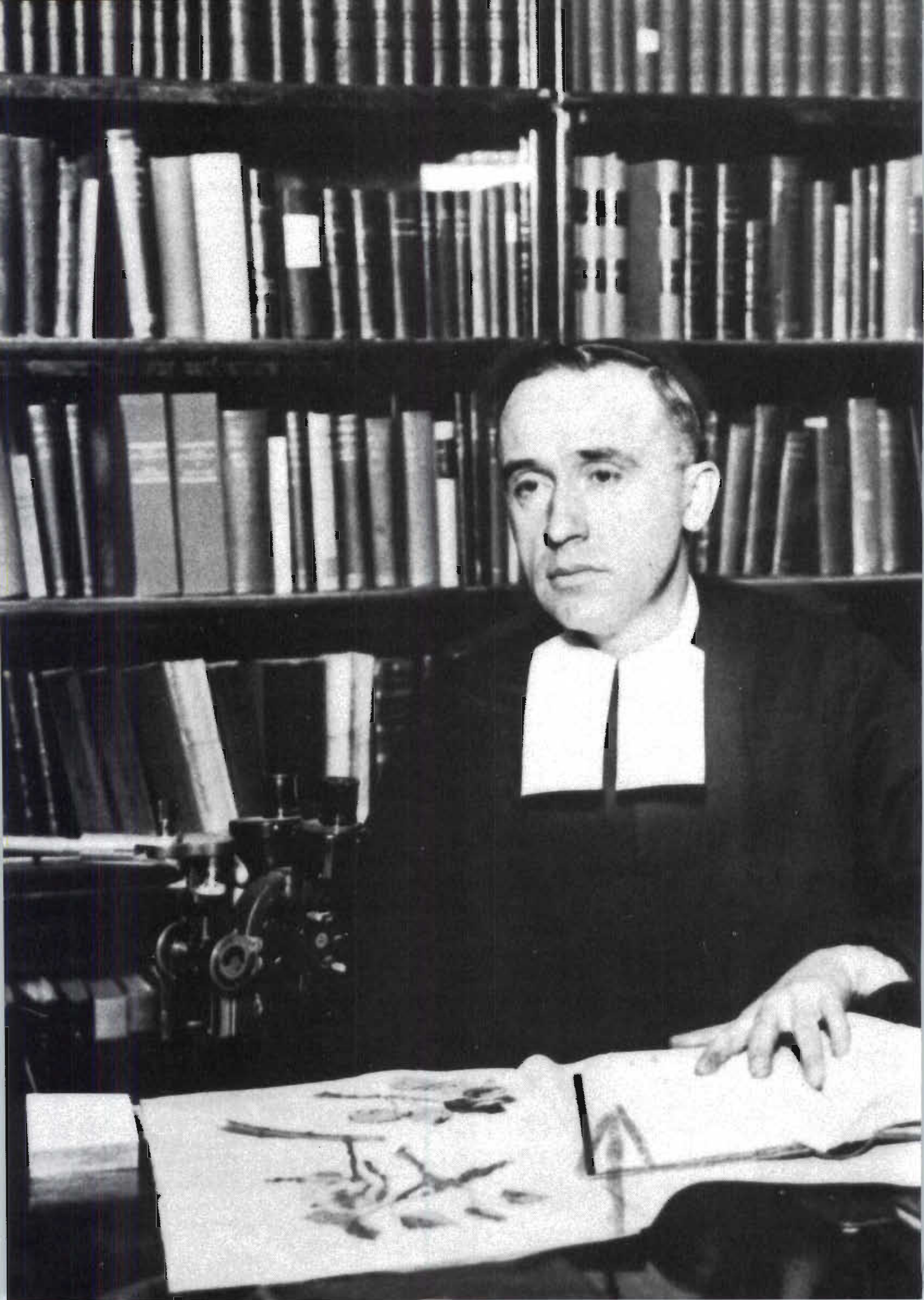
Le frère Marie-Victorin quittant le vieil immeuble de l'Université de Montréal, lors du déménagement de l'Institut botanique dans le nouvel édifice du Jardin botanique

Le frère Marie-Victorin à son bureau

“Départements de luxe”. En l'espèce, ces organismes de luxe, ces inoffensifs toutous à ruban rose de la Maison universitaire étaient la Faculté de philosophie, une partie au moins de la Faculté des lettres, l'Institut botanique de la Faculté des sciences, l'École des sciences sociales et quelques autres services aussi peu importants [...]. » Défendant longuement ces facultés, soulignant, à propos des lettres, que l'Université McGill dispose d'un programme pour la culture et les lettres françaises, il qualifie d'indécents un projet qui préconiserait leur diminution ou leur disparition « du côté est de la rue Saint-Laurent [...]. Philosophie, sciences, lettres. Du luxe ! D'autres, beaucoup mieux que moi, pourront dire jusqu'à quel point nous avons besoin d'un enseignement supérieur en ces matières. Ceux-là auraient tort de se désintéresser. Il y a péril en la demeure, et il faudra bientôt se hâter de fonder la partie de l'intelligence ! »

Aux querelles internes qui risquent de provoquer l'autodestruction du corps professoral s'ajoutent les rumeurs persistantes de la fermeture complète de l'Université et celles de la vente pure et simple du campus de la montagne. Quelques semaines après la publication du texte de Marie-Victorin, il est même question d'un projet d'acquisition mettant en scène deux grandes sociétés d'assurance-vie, dont la Metropolitan. Parlant des entreprises intéressées, le quotidien montréalais *L'Autorité* écrit, dans l'édition du 6 juin : « Elles n'en donneraient pas, bien entendu, autant de millions qu'il en a coûtés ; mais elles nous éviteraient la dépense d'autres millions, ce qui a bien son prix. Les propriétaires de la province ecclésiastique de Montréal respireraient plus à l'aise, en songeant que leurs biens, déjà grevés de taxes municipales, ne le seraient pas davantage par une taxe universitaire. Certains parlaient déjà de se déclarer protestants ou sans aucune religion afin d'échapper à l'impôt ! »

Malheureusement pour ceux qui rêvent d'enterrer la question universitaire sous une transaction commerciale, ce « projet » n'est pas plus fondé que ceux, nombreux, que la rumeur fera circuler jusqu'en 1945. En juillet, la Commission d'étude du problème universitaire, qui a siégé à huis clos, étudie le fonctionnement de 13 des 23 universités canadiennes, prête l'oreille aux campagnes de dénigrement et aux plaintes du personnel dont le salaire est toujours suspendu, dépose son rapport. Elle recommande le remboursement des entrepreneurs et des fournisseurs, l'achèvement des travaux de protection des bâtiments et la livraison prioritaire de certaines parties de l'édifice dont l'une, le document n'indique pas laquelle, recevrait l'Institut du radium. L'investissement prévu à ce chapitre s'élève à un million trois cent mille. Au cours du même mois, les professeurs, qui n'avaient pas été rétribués depuis le mois de février, reçoivent un premier chèque.





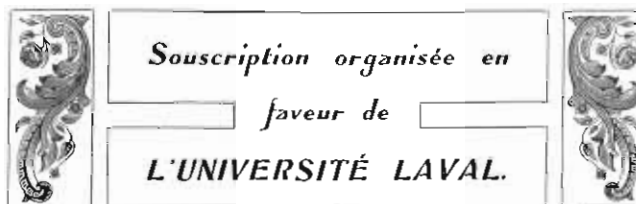
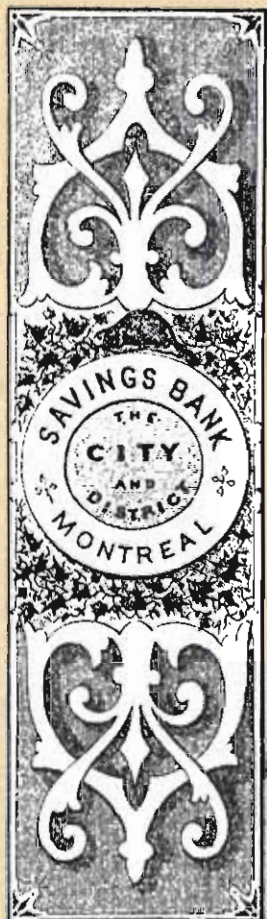
## MAUX D'ARGENT

On peut résumer en deux mots les difficultés de l'Université de Montréal : maux d'argent. Imaginons-la, dès l'origine, riche et prospère, bien logée, bien fréquentée et, surtout, entourée d'un faisceau de bienfaiteurs dont la contribution la plus urgente eût été de lui constituer un fonds de dotation ! Ainsi protégée, assise sur un coussin d'or rapportant de beaux intérêts, son étoile aurait brillé, les étudiants se seraient multipliés, se muant ensuite en chercheurs, en professeurs et, du monde entier, on serait venu consulter ses savants... Au contraire, née dans l'indigence, elle a grandi dans la pauvreté en appelant à son secours ceux à qui elle a prafité et tous les autres qui ont contribué aux campagnes de souscription en sachant seulement que la vie

universitaire aurait des retombées sur l'ensemble de la communauté.

### Un million de piastres

L'une des premières campagnes de souscription est organisée en 1905, pour venir en aide à la succursale. Au mois de décembre 1905, Gaspard Dauth, le vice-recteur, et Philorum Bonhomme, fondateur et « gérant général » de la compagnie d'assurance sur la vie, La Sauvegarde, approuvent l'ébauche d'un projet de souscription nationale qui sera lancée au début du mois de février suivant. « Le chiffre total de la souscription serait d'un million de piastres. » Monsieur Bonhomme orchestre la campagne. Il s'adresse à son conseil d'administration,



CONSIDÉRANT que l'Université Laval est la seule Université catholique et de langue française, non seulement de la Puissance du Canada, mais du continent américain, il est de nécessité urgente que nous, Canadiens, prenions des moyens énergiques pour la doter d'un capital qui lui permette de se maintenir au niveau des nombreuses universités de langues et de croyances religieuses différentes, et de donner à notre race une classe dirigeante forte, éclairée et bien armée pour la lutte sociale et économique où l'infériorité sans cesse croissante de notre nombre ne peut être compensée que par les qualités supérieures de ceux qui nous dirigent.

L'Université Laval devrait être mise sans retard sur un pied d'égalité, sinon de supériorité, avec les institutions similaires de ce continent. Elle devrait pouvoir rémunérer encore plus libéralement ses professeurs, garnir sans parcimonie ses bibliothèques, ses salles de cours, ses cabinets scientifiques, et créer toutes les chaires que requièrent les besoins nouveaux de la société moderne, particulièrement dans le domaine des sciences appliquées, du génie et de la haute industrie.

Ne pouvant compter, comme ses sœurs de langue anglaise, sur les dons magnifiques de quelques financiers opulents, elle doit faire appel à la générosité publique, et je suis convaincu que le peuple canadien comprendra qu'il y va de son existence nationale de donner une poussée vigoureuse à son unique institution d'enseignement supérieur.

aux assurés et au public, prapasant l'achat de palices d'assurance sur la vie dant l'Université serait la bénéficiaire. « En effet, écrit-il dans un document publicitaire, grâce à ce système, un grand nombre de personnes pourront léguer à l'Université, sans nuire aux intérêts de leur famille, des sommes qu'elles ne pourraient et ne vaudraient donner autrement. »

Souscription minimale: 100 \$, à acquitter en un ou plusieurs versements. Grâce à ces engagements personnels, l'Université peut, en attendant d'encoiser l'assurance, contracter des emprunts et fonctionner avec un minimum de moyens puisqu'il est déjà entendu qu'elle ne peut plus compter exclusivement sur la générosité des sulpiciens. Encore moins sur le produit des inscriptions!

L'opération est un succès. En moi 1906, il ne reste que 200 000 \$ de primes à vendre. Moins éphémère qu'on ne le croyait, l'expérience devient une caution que le législateur autorise en 1911 en sanctionnant la *Loi relative à l'assurance sur la vie au bénéfice des maisons d'éducation*. « Toute personne habile à contracter peut assurer sa vie au bénéfice d'une maison d'éducation supérieure possédant un état corporatif et habile à recevoir par dotation entre vifs. »

En 1913 et en 1916, d'autres campagnes d'« un million de piastres » sont lancées en faveur de l'université mont-réaloise. Seule récompense aux souscrip-teurs: une inscription ou « livre d'hon-neur » dès la signature de l'engagement; une inscription ou « tableou d'honneur » lors de l'acquittement final de la prime et, enfin, une mention dans le « livre d'or ».

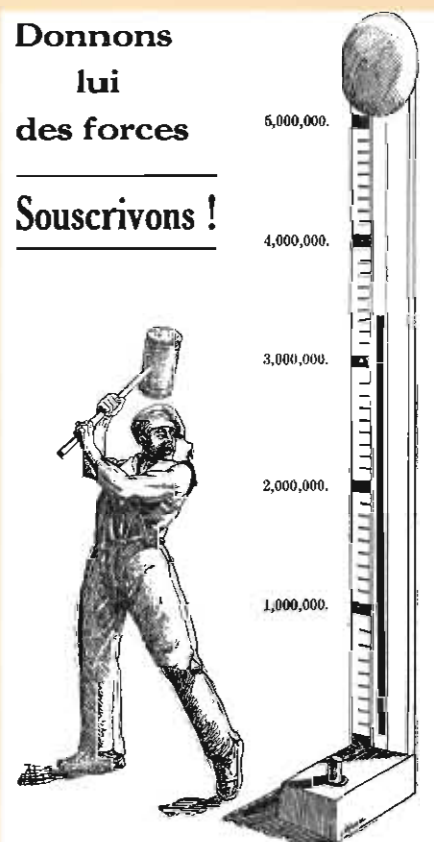
### « Donnons-lui des forces »

La campagne de souscription de 1920 salue l'autonomie de l'Université de Montréal. Lancée à la veille de l'obten-tion de sa charte civile, la campagne de souscription est bien accueillie par la population que la fin de la guerre a ren-due optimiste. Montréal, sur l'élan de l'industrialisation, respire l'air des métro-poles. L'Université s'intègre aux grands projets montréalais comme un outil complémentaires.

D'après le procès-verbal de la réunion spéciale du conseil, tenue le 3 décembre 1919, la campagne n'est pas encore lancée que les dons sont ocheminés vers la jeune université qu'un incendie a partiellement détruite au mois de novembre: « Une souscription publi-que, dont on espère retirer deux millions et demi de dollars et qui auro lieu entre le 1<sup>er</sup> et le 15 janvier 1920, sera lancée bientôt par le comité qui o dirigé les emprunts fédéraux depuis quatre ans. Déjà de fortes souscriptions particulières sont arrivées. Il semble que la ville doive donner gratuitement la moitié du parc Jeanne-Mance pour y construire la nou-velle université. L'avenir s'annonce sous d'heureux auspices. » La durée de la cam-pagne de souscription se prolonge bien ou-delà des quelques semaines prévues par les organisateurs. On accepte les paiements échelonnés jusqu'en 1924 et les principoux donateurs les étoleront sur un nombre d'années plus considérable encore. Les organisateurs, qui visoient un apport de deux millions et demi, déposent cet objectif et poursuivent la sollicitation, faisant grimper ce « prêt

### Donnons lui des forces

### Souscrivons !



Total de la souscription nationale pour l'Université de Montréal  
le 1er Mars



pour la patrie» jusqu'à près de quatre millions.

Cet engagement des individus, des banques, des sociétés, des paroisses ne devait cependant pas se matérialiser complètement et, à l'automne 1931, on réalisa que la campagne avait rapporté un peu moins de trois millions. On découvrit, à la faveur d'une deuxième autopsie de la campagne de 1920, qu'une partie des illusions des administrateurs reposaient sur leur trop grande confiance envers quelques donateurs. Ces derniers, après avoir été encensés par la presse pour avoir généreusement contribué à la naissance de l'Université et cités en exemple pour leur esprit philanthropique, avaient cousu leurs goussets sans livrer les dollars promis.



### **Les souscriptions numérotées**

La crise économique provoque, en septembre 1931, la suspension des travaux de construction du campus Cormier. L'Université concentre d'abord ses appels au secours sur les gouvernements provincial et municipal et continue d'espérer l'improbable intervention des supérieurs. En 1932, les coffres de la Ville et de l'État et ceux des anciens seigneurs de Montréal sont vides. À la demande de l'archevêque, Monseigneur Georges Gauthier, une «cotisation des prêtres du diocèse de Montréal ou bénéfice de l'Université» est mise sur pied. Elle rapporte 35 000 \$. C'est à la fois peu et beaucoup.

Au début de septembre 1933, 20 000 billets d'un *sweepstake*, qui doit avoir lieu en Angleterre au mois de mars de l'année suivante, et portant la mention «en faveur de l'hôpital canadien du cancer», circulent à Montréal. Les amateurs comprennent que le produit de la vente doit profiter à l'Université, ce qui est démenti le 15 septembre. Quelques jours

plus tard, la police procède à la saisie des billets sans que l'on ne sache jamais qui, des professeurs, de l'Université, des promoteurs de l'Institut du radium ou d'imposeurs, avait organisé la loterie.

Au mois d'octobre, le tout nouveau comité des professeurs, qui a donné le coup d'envoi à l'année universitaire sans espoir de rétribution, ranime le projet sous la forme d'une loterie provinciale «pour fins universitaires», conçue d'après le modèle de celles qui ont été mises sur pied en Espagne, au Chili et en France pour venir en aide aux institutions d'enseignement et aux hôpitaux. Selon «un ami de l'Université» dont la lettre est publiée dans *Le Devoir* du 16 octobre, cette formule de financement offre l'avantage de ne pas alourdir le fardeau des contribuables et d'amuser certaines personnes: «La loterie plaît à nombre de gens, principalement à cette multitude de jeunes gens et de jeunes filles qui travaillent ou ne travaillent pas et qui ne donneraient peut-être pas un sou directement aux universités sans cela.»

Ce projet n'a pas de suite immédiate, mais, en janvier 1934, le comité des professeurs revient à la charge: «Il ne s'agit pas, cette fois, de recueillir des sommes relativement élevées parmi la classe riche ou oisive, mais de réunir le plus grand nombre possible de souscriptions d'un dollar chacune. Cette souscription serait numérotée et permettrait de prendre part à un tirage au sort à la fois imposant et réparti.» Illégal, le projet est abandonné, mais le flou passe aux mains du premier ministre du Québec. «Les ressources de l'Assistance publique sont insuffisantes, et l'enseignement supérieur requiert des subsides plus considérables, déclare Louis-Alexandre Taschereau. Il nous faut donc trouver d'autres sources de revenu. Car les fortunes privées sont écornées, sinon détruites par la crise.» Adoptée le 14 mars 1934, sanctionnée

**Patrons d'Honneur**  
 Mgr. P. Sévère, Evêque de Montréal  
 M. N. S. B. les Evêques de la Province  
 Ecclésiastique de Montréal

A. P. FRIGON, Directeur-Général  
 J. C. GAGNÉ, Organisateur de l'U. de Montréal  
 LEON TRÉPANIÉ, Sec.-Général  
 H. G. GONTHIER, Ass.-Secrétaire  
 HENRI VIAU, Directeur de la Comptabilité

**Président d'Honneur**  
 SIR LOMBR GUIN, K. C. M. C.  
**Vice-Présidents**  
 Son Honneur le Maire de  
 Montréal  
 M. le Supérieur de St-Sulpice  
**Treasures Honoraires**  
 M. Beaulieu Lemaire  
 M. Taverette Beaureau

**Comité Général**  
 Président, S. G. Mgr. Gauthier  
 Recteur de l'Université  
**Vice-Présidents**  
 Le Séigneur F. L. Béique  
 M. Z. Hébert

**Comité Exécutif**  
 Le Général Labelle, Président  
 M. J. A. Hébert,  
 Vice-Président  
 M. M. L. G. Beaubien  
 J. C. Gagné  
 A. P. Pigeon

**Comité de Publicité**  
 Président, M. J. Laporte  
 Secrétaire, M. B. Labelle  
 O. Normand  
 Service de Rédaction

**Comité des Orateurs**  
 Présidents  
 Thibault Rinfret, C. B.  
 Paul Lacoste, C. B.  
 Secrétaire, Raymond Beaudry

## UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### SOUSCRIPTION NATIONALE

Bureau Central: 30 RUE ST-JACQUES,

Téléphone Main 243

MONTRÉAL 28 février, 1920.

**Comité des Noms Spéciaux**  
 Président, Le Sr. J. M. Wilson  
 Vice-Président, L'Hon. J. L. Perron  
 Secrétaire, H. G. Gonthier

**Comité des Anciens Elèves**  
 Président, Hon. S. Letourneau  
 Secrétaire, E. Manseau, N. F.  
**Comité des Conférences**  
 Présidente, Ed. Montpetit  
 L.-M. Gouin  
 Secrétaire, Lion Dées


Monsieur le Curé:-

La campagne en faveur de l'Université de Montréal est commencée depuis une semaine, et au début de la seconde, nous vous invitons à faire un nouvel appel à vos paroissiens pour les engager à seconder généreusement le travail de nos sollicitateurs.

Notre Comité Exécutif est convaincu que si vous renouvelez à vos paroissiens un appel en faveur de l'Œuvre, ce sera voudre dire un regain d'ardeur chez nos sollicitateurs et un plus grand stimulant chez les souscripteurs.

Recevez, Monsieur le Curé, nos remerciements réitérés, et croyez-moi,

Votre tout dévoué,  
 Le directeur-général.



### COMITE EXECUTIF POUR L'ONTARIO

## Reconstruction de l'Université de Montréal

Sous le haut et distingué patronage de S. E. Mgr le Délégué Apostolique  
 et de S. G. Mgr l'Archevêque d'Ottawa

Ottawa, 17 février, 1920

Monsieur

Sur invitation du comité général formé à Montréal pour la reconstruction de l'Université de Montréal, l'honorable sénateur Belcourt a convoqué ces jours derniers à ses bureaux une quarantaine de personnes qui ont organisé un comité exécutif pour l'Ontario, sous la présidence de M. le sénateur. Ce comité est chargé d'assurer dans la province le prélèvement d'une souscription pour l'Université de Montréal. A cette fin il désire constituer un comité d'honneur choisi parmi les personnages les plus distingués. En conséquence, il vous prie de bien vouloir l'autoriser à vous inscrire dans ce comité des patrons d'honneur.



le 20 avril, la *Loi autorisant l'organisation d'une loterie pour fins éducationnelles et d'assistance publique* est vainement soumise à l'approbation du gouvernement fédéral qui l'enterre à la mi-mai.

À la fin de mai, on revient à une formule connue, celle des polices d'assurance dont la distribution est confiée aux « agents d'assurance qui viendront nous offrir des polices du Fonds de dotation de l'Université de Montréal ». À cette campagne organisée par des fiduciaires s'ajoute un projet inédit, celui du timbre universitaire qu'on relégua aux oubliettes, faute d'autorisation. Il s'agissait d'une carte ou d'un timbre d'un demi-sou, distribué par l'intermédiaire des laiteries, des boulangeries et des manufacturiers de tabac. « Déjà, les maisons Grothé, Imperial Tobacco, MacDonald de Montréal, et Rock City de Québec, sont sondées et sont prêtes à remplacer leurs "moins de poker" dans les paquets de cigarettes par le timbre au carte universitaire [...]. Quant aux cigarettes, dont la consommation est considérable dans la seule province de Québec, on estime qu'elles pourraient rapporter 100 000 \$ à elles seules à l'Université par année. »

En décembre 1934, le Fonds de dotation de l'Université revient à la charge avec un nouveau projet de sweep-

stake dont la gestion est confiée à un comité d'administrateurs et de citoyens éminents de la ville de Montréal. Le 20 décembre, les billets commencent à circuler. Les journaux publient des extraits de lettres portant l'en-tête de l'organisme fiduciaire et les noms de ses membres, dont, entre autres, Monseigneur Georges Gauthier, Donat Raymond, Stephen Langevin, Pomphile DuTremblay et Émile Grothé. Une circulaire imprimée sur le même papier est diffusée parmi les Amis de l'Université mais, le 22, les administrateurs dénoncent le projet comme étant une supercherie organisée pour exploiter la générosité du public.

Un mois plus tard, le chef de police Louis Jargaille participait en personne à une descente de police dans deux imprimeries clandestines, rue Rachel et rue Saint-Denis, et saisissait quelques dizaines de milliers de billets, dont 8 400 pour le *sweepstake* de l'Université de Montréal. Le 1<sup>er</sup> février 1935, la fièvre du *sweepstake* était définitivement apaisée par la saisie de cinq millions de billets conservés « dans la chambre 210, immeuble de la Mutual Life Insurance Company, 455 Ouest, rue Croig »...

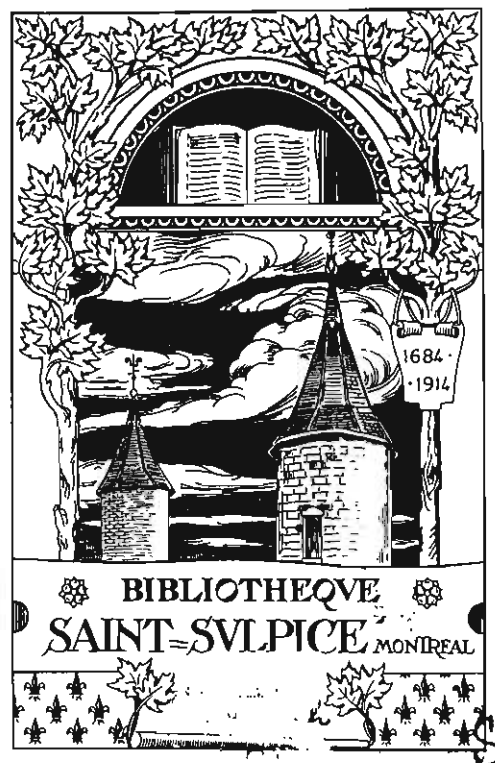
Plus jamais l'Université ne canifiera au hasard le renflouement de ses caisses !



Au printemps 1933, la question a été taurnée en tous sens, un mouvement favorable à l'Université est venu contrer l'action des détracteurs et inciter d'autres contribuables à signer une requête adressée au gouvernement qui est prié de se rendre aux recommandations de la commission et de permettre en outre à l'Université de poursuivre «son œuvre éducatrice et nationale». La situation est critique. On craint en effet que la cabale menée par les adversaires soit couronnée de succès et que, une fois décapitée, l'Université soit reconstituée autour d'une structure laïque. Ceux qui espéraient quelque secours des sulpiciens au de l'archevêché ont compris que la cassette des anciens seigneurs est vide. La bibliothèque Saint-Sulpice, inaugurée en 1915, considérée comme la bibliothèque de l'Université, a fermé ses portes en 1931. La pénurie d'argent a imposé cette mesure et l'institution n'est pas près de rouvrir. Sa fermeture a chassé les étudiants en droit de la salle d'études mise à leur disposition depuis novembre 1919. L'Institut scientifique franco-canadien a perdu sa belle salle de conférence. Les derniers dollars de l'archevêché de Montréal sont tombés en avril: 55 000 \$ pour réparer les dégâts causés par le dégel aux immeubles du mont Royal. On ne parle que du fantôme de la montagne, comme si les trois maisons des rues Saint-Denis et Saint-Hubert, où les facultés continuent d'être actives, n'existaient pas.

Le 11 avril 1933, le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau ayant réitéré la volonté du gouvernement de fournir à l'Université le moyen «d'attendre des jours meilleurs», quelques députés représentant les électeurs montréalais demandent la parole pour approuver l'initiative: «Au nom de la population de la métropole», déclare le dacteur E. Poulin, représentant de la circonscription de Laurier, «je désire exprimer mes remerciements au gouvernement pour ce beau geste [...]. Cependant, ce que le gouvernement donne ne suffira pas. Il faut que les administrateurs de Montréal trouvent le moyen de faire leur part pour terminer l'œuvre commencée.» Le député de Saint-Laurent, Joseph Cohen, parle ensuite. À titre d'ancien étudiant de l'Université, il tient à dire sa satisfaction voilée de tristesse puisque le gouvernement n'est pas en mesure de faire davantage pour que l'Université fonctionne enfin normalement. «Je suis sûr, devait-il conclure, que quand des jours meilleurs viendront, le gouvernement trouvera les moyens de faire plus. Mon collègue de Saint-Louis, M. Bercavitch, se joint à moi pour remercier le gouvernement.» Au nom de l'opposition, Maurice Duplessis encourage l'adoption du projet de loi qui devait être sanctionné deux jours plus tard: «Cette question de l'Université doit être considérée en dehors de toute question politique. Nous devons venir en aide à une institution essentielle. L'Université de Montréal a joué un grand rôle dans le passé; elle est appelée à jouer un rôle semblable dans l'avenir. L'opposition est heureuse d'affrir au gouvernement, dans les circonstances, sa plus sincère coopération.»

Deux jours plus tard, soit le 13 avril, Québec sanctionne la *Loi relative à l'Université de Montréal*, qui garantissait un emprunt d'un million et demi devant être consacré au remboursement des obligations contractées par l'Université, soit 200 000 \$ de plus que le montant réclamé par la commission. Ainsi que le recommandaient les députés, l'administration de cette subvention,

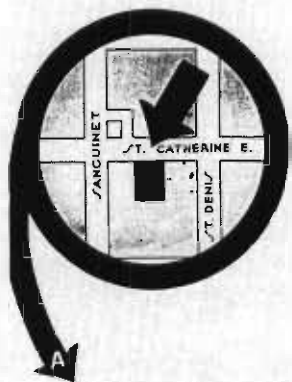


Ex-libris de la bibliothèque Saint-Sulpice.



## UN NOUVEAU MAGASIN TIP TOP

Tout spécialement à la portée des  
étudiants de l'Université de Montréal



### 310 rue Ste-Catherine Est

Le nouveau magasin Tip Top Tailors, situé à 310, rue Ste-Catherine Est, se déclare tout spécialement le magasin attitré des étudiants de l'Université de Montréal.

Comme dans toutes les succursales de Tip Top, d'une côté à l'autre, vous y découvrirez un étalage complet de la meilleure fabrication de lainages, provenant des maisons anglaises les plus en marque. Nous avons le souci de valeur et de qualité toujours grandissantes. Nous pouvons alors vous satisfaire pleinement, avec un prix unique pour tous les complets ou paletots que vous achetez.

"Ne remettez pas à demain..." — Venez dès aujourd'hui examiner nos tissus — rendez-vous compte de la nouveauté des modèles créés spécialement pour ce magasin — et ne vous privez pas du plaisir facile mais exclusif que procurent nos vêtements faits sur mesure.

Complet  
Paletot  
Tuxedo  
Habit de Soirée  
Tous faits sur mesure  
PRIX UNIQUE

UN SEUL PRIX  
\$24

# TIP TOP TAILORS LTD.

Trois magasins à  
Montréal : 310 Rue Ste-Catherine Est  
181 Rue Ste-Catherine Ouest  
1009 Rue Wellington - Verdun

puisée au fonds consolidé du ministère du Revenu, est réservée au lieutenant-gouverneur en conseil. « Autrement dit, ironise *Le Devoir* du 12 avril, le gouvernement, s'il fournit l'argent, le dépensera comme il l'entendra. Les autorités universitaires n'auront qu'à regarder faire. »

L'intervention de Québec vise exclusivement la protection d'immeubles vides. Rien n'est encore prévu pour l'enseignement qui fait pourtant l'objet de réclamations constantes. « Le sempiternel problème, celui qui reste sans solution, c'est le budget annuel. L'Université est à court de 200 000 \$ par année. Pourra-t-elle prendre cette somme à même le million et demi qui lui est destiné ou devra-t-elle s'ingénier à trouver cette somme d'autre façon, on ne sait laquelle? Le temps passe. Dans deux mois se préparera le budget de l'année 1933-1934. L'œuf de Pâques d'un million et demi recelait-il la moitié de quelques budgets annuels? »

Exaspérée par l'ensemble des problèmes associés à la crise économique, une partie de l'opinion publique réproouve le geste de Québec et son inutilité immédiate: dépense-t-on un million et davantage uniquement pour protéger une coquille vide? Ceux-là réclament la fermeture de l'Université, toujours déficitaire, toujours destinée à une infime partie de la société. À l'élite dont ils ne sont pas. En ces temps de crise, l'éducation, l'éducation supérieure en particulier, leur semble être une préoccupation futile. Un luxe. Une certaine presse, amère, discrédite les diplômés, chômeurs dont l'éducation a coûté bien cher... Sous le titre « Tragédie », le *Journal de Québec* écrit: « Selon une statistique officieuse, mais qui offre autant de garanties que l'officielle, il existait dans la ville de Montréal, à la date du premier mai de cette année, 119 dentistes, 189 médecins, 280 avocats et notaires, vivent des secours directs. "Pauvres jeunes gens qui sortez des collèges et des universités, que votre sort est à ploudre!" »

### La première coalition

Foute d'être soutenue dans son fonctionnement, l'Université réduit ses dépenses. En juin 1933, à la veille des vacances estivales, elle suspend, pour la deuxième fois depuis le début de la crise, le versement des salaires de ses employés. La mesure n'a pas un impact aussi significatif sur les professeurs « à la leçon » que sur le personnel de soutien dont le travail s'effectue sur une base permanente ou sur les quelques professeurs « empruntés » aux universités étrangères. Contrairement à leurs confrères montréalais, ces derniers ne disposent pas des ressources professionnelles et d'une aide familiale qui leur permettraient de traverser la crise. Au mois d'août, ils interviennent publiquement et, même s'ils sont peu nombreux, ceux qui sont liés par contrat avec l'Université le menacent de poursuites! Leur présence à l'avant-scène leur vout d'être traités de « voleurs de jobs », ce qu'ils ne sont pas, leur présence ayant été réclamée par l'institution qui les a convaincus de délaissier les chaires universitaires qu'ils occupaient à Strasbourg, à Bruxelles ou à Paris, pour moderniser les concepts scientifiques ou culturels montréalais. La réduction de 10 pour cent des salaires décrétée l'année précédente est toujours en vigueur, de sorte que lorsque les salaires seront versés aux employés,

ils porteront la trace de cette coupure. Au début du mois d'août, le recteur Piette est optimiste: «La gêne financière dans laquelle se trouve présentement l'Université de Montréal n'est que temporaire et ne l'empêchera en aucune façon de poursuivre son œuvre nationale d'éducation. Les salaires des professeurs seront payés avant longtemps et l'Université ouvrira normalement tous ses cours au mois de septembre.»

Le 16 août suivant, l'institution reçoit de la Ville de Montréal une série d'obligations d'une valeur d'un million de dollars rachetables en vingt ans, en paiement pour le terrain du parc Jeanne-Mance. Les grandes contributions de 1920 étaient payées par tranches, le million promis par la Ville le sera aussi. On emprunte là-dessus pour rembourser un mois de salaire. Deux mois de salaire restent impayés et tout indique qu'après le 1<sup>er</sup> décembre les coffres ne contiendront qu'un bilan déficitaire et les clés des immeubles des rues Saint-Denis, Saint-Hubert et Maplewood. La rentrée universitaire a lieu le lundi 18 septembre, dans un climat de détresse partagé par les étudiants, les professeurs et le personnel de soutien. Personne ne saurait dire combien de temps l'Université survivra en s'appuyant ainsi sur la charité du personnel.

Les professeurs, que le public connaît mieux depuis que l'Université favorise leur médiatisation à travers les journaux et la radio, passent à l'action et optent pour le front commun. Des représentants de toutes les facultés participent au mouvement qui s'amorce dès la rentrée. Ils se réunissent le 22 septembre dans une des salles du siège social de l'Université, rue Saint-Denis. Le docteur Benjamin Bourgeois, médecin à l'hôpital Notre-Dame, préside la rencontre, «inspirée, dit-il, par un sentiment de conscience professionnelle. Elle peut refléter, en même temps, certaines inquiétudes semées

Visite à domicile du service de santé de la Ville de Montréal, en 1932. Les pressions exercées par les médecins des deux grandes universités montréalaises provoquent la création de cliniques populaires, comme la clinique Lourier ouverte en octobre 1932, et l'embauche d'infirmières visiteuses dont la formation d'appoint est confiée aux universités.





parmi les personnes présentes. Ce n'est pas tout que nos portes universitaires soient ouvertes et que les élèves viennent nombreux, il faut que l'Université puisse durer. Des centaines d'étudiants canadiens nous demandent l'assistance intellectuelle qui en fera des citoyens utiles. Pouvons-nous la leur refuser? Les professeurs, comme les autres membres du personnel, doivent être assurés de la subsistance... presque toujours encore une maigre pitance! On ne peut humainement pas escompter davantage le dévouement qui, depuis plus d'un demi-siècle, a assuré l'enseignement. »

Le mouvement est lancé. Réunis dans l'avant-midi du 25, les professeurs approuvent le texte de la requête qu'ils iront, en groupe, présenter au premier ministre libéral Louis-Alexandre Taschereau. Pas question de briques ou de travaux. Seule compte la survie de l'enseignement universitaire et, pour s'assurer qu'ils ne parleront plus dans le désert, ils créent le Comité de propagande des professeurs qui se donne deux missions: la première étant de tenir compte désormais des suggestions des professeurs, et la seconde, de favoriser la fondation d'une association des anciens élèves de l'Université.

Ils sont 50 à Québec, le 26 septembre, à écouter le doyen de la Faculté de médecine, Louis de Lotbinière-Harwood, qui lit leur requête, la première depuis l'étude de la charte civile, en 1920, à aborder la question universitaire sous un angle humain. « Les professeurs de l'Université réunis ici veulent cependant vous exposer leur détresse et vous demander de leur venir en aide. Dans l'état financier actuel de l'Université, l'enseignement des facultés et écoles, les travaux personnels des professeurs et leur subsistance même deviennent impossibles. Plus de 1 400 étudiants viennent de s'inscrire dans nos facultés et écoles autres que celles que votre gouvernement subventionne directement. En leur ouvrant ses portes, l'Université s'est engagée moralement à leur dispenser son enseignement pour l'année entière [...]. Et

Visite médicale dans les écoles de Montréal.





Le docteur Georges Préfontaine, Marie LeFronc et Raymond Douville quittant l'Université pour une expédition dans la région de Lo Tuque, en 1935.

puis, dans la plupart de ces facultés et écoles, des études personnelles et originales sont en marche. Beaucoup de ces travaux ont une remarquable valeur et contribuent à augmenter le prestige des Canadiens français dans leur propre pays et à l'étranger, et cela dans tous les domaines : philosophie, sciences, médecine, lettres, droit, etc. La persistance de la situation actuelle signifie l'abandon de cette manifestation la plus élevée et la plus profitable de notre activité intellectuelle. »

La place donnée par les journaux à ce voyage éclair à Québec ne permet pas de comprendre immédiatement l'importance du rôle que s'apprête à jouer le comité. Au cours des semaines qui suivent, il s'approprie la cause universitaire et il intervient directement au niveau des préjugés véhiculés dans le public à propos de l'éducation supérieure. Faire la « propagande » de l'éducation supérieure et de la recherche, telle est sa mission ! Le comité s'est donné un exécutif dont la composition prouve l'authenticité des liens tissés entre la plupart des facultés et écoles, y compris celles de « luxe ».

Le comité de propagande adresse aux journaux des textes qui décrivent l'institution, son œuvre et sa situation financière. Une de ces communications, intitulée « Si l'Université de Montréal ferme ses portes », dont le style emprunte à celui du frère Marie-Victorin, est publiée le 3 octobre 1933 dans *Le Devoir*. Son auteur traite des conséquences historiques et nationales d'une fermeture qui serait attribuable à l'inertie collective : « Les plus pessimistes ne veulent pas y croire [...], la plupart se réfugient dans une formule anesthésiante : "L'Université de Montréal, institution nationale, ne peut pas disparaître ; ne nous en faisons pas." Toute la leçon de l'histoire va à l'encontre de cette confiance aveugle dans le "tout s'arrange". S'il y a telle chose que la logique des événements, la catastrophe que tout le monde redoute peut se produire. Il suffit pour cela qu'en ces jours d'affolement économique, chacun s'enferme dans son individualisme et laisse la chose publique s'arranger toute seule. Notre modeste enseignement supérieur une fois naufragé, nous



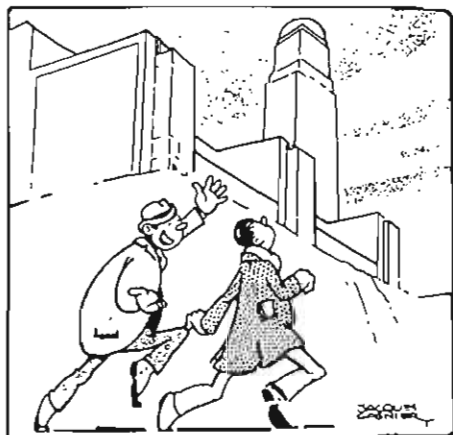
La Palestre nationale. Un rapport médical négatif sur la santé des étudiants est diffusé dans les maisons d'éducation en 1918. L'Université réagit l'année suivante en obligeant les étudiants des facultés de droit et de médecine à fréquenter la Palestre de l'Association athlétique d'omoteurs nationale, considérée comme la « maison des étudiants ». Cette décision est confirmée par le vice-recteur, Georges Gauthier, à la réunion du 10 février 1919 où il informe les membres du conseil qu'à l'avenir, en vertu d'une entente intervenue avec l'administrateur de la Palestre, « il sera reçu des étudiants une cotisation de 5 \$ par tête, laquelle sera remise

au trésorier de la Palestre nationale, en juin de chaque année. Moyennant cette contribution nominale, les étudiants seront pourvus d'une carte d'admission qui leur donne accès aux salles de jeux, à la piscine, aux leçons théoriques et aux exercices pratiques de gymnastique. À la demande de Monseigneur, les autres facultés et écoles sont priées d'imiter les facultés de droit et de médecine et de rendre obligatoire pour tous les élèves cette contribution qu'elles percevront elles-mêmes. »



sommes mûrs pour toutes les humiliations et pour toutes les servitudes, et nous n'attendons pas longtemps un autre Durham pour tirer les conséquences politiques de cette déchéance. »

Le comité organise, à la fin du mois d'octobre, une manifestation d'appui à l'enseignement supérieur et à l'Université de Montréal. Écoles primaires et secondaires déversent leurs écoliers dans la rue pour qu'ils marchent aux côtés des milliers de collégiens et d'étudiants de toutes les écoles de la ville. En masse, les Jeune-Canada, la Jeunesse ouvrière catholique et l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française appuient l'Association générale des étudiants. Fanfares en tête, avançant au pas militaire, portant des pancartes, criant et chantant, les étudiants partent du square Viger, puis empruntent les rues Saint-Hubert, Rachel et Saint-Urbain vers l'aréna Mont-Royal. À mi-chemin, les étudiants de l'École des beaux-arts, « avec leurs modèles vivants », rejoignent le groupe. À l'aréna Mont-Royal, Gérard Delage, jeune étudiant en droit, anime la manifestation et invite les orateurs à le rejoindre sur l'estrade. Les discours des Pierre Gauthier, Philippe Ferland, Gérard Filion, Georges Deniger et Louis-Philippe Robert sont radiodiffusés sur les ondes de CKAC. Robert, président de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal, galvanise l'auditoire : « L'Université doit vivre. Et plus, nous demandons que l'Université ne végète plus comme par le passé, nous désirons qu'elle devienne prospère, animée, aisée dans ses mouvements et capable de déployer ses ailes afin de voler vers ce sublime idéal qu'elle veut atteindre : *Fide Splendet et Scientia*, faire resplendir la foi et la science. L'Université de Montréal doit prospérer ! » En regard du progrès, des intérêts nouveaux, le leitmotiv est le même qu'à l'époque où naissait la succursale de l'Université Laval : « Enrichissement matériel cela est très bien, déclare Gérard Filion, mais il ne faut pas que ce soit aux dépens de notre patrimoine intellectuel et moral. On pourrait retourner à loisir notre problème notional, l'envisager sous tous ses angles, en scruter tous les aspects que nous aboutirions toujours à la conclusion qu'il faut à Montréal une grande université française et catholique. »



La suspension des travaux de construction incite les étudiants à ironiser et à prévoir, pour un futur lointain, l'ouverture de l'université de la montagne.

Les professeurs qui ont obtenu, en décembre, le remboursement de quelques mois de salaire, poursuivent leur tâche et commandent à un « publiciste », Pierre-Paul Beaugrand-Champagne, la rédaction et la publication d'un album-souvenir. Lancé avant la fin de l'année, le document décrit l'Université, les facultés et les écoles et souligne que les frais de scolarité ne peuvent pas suffire au financement et qu'il lui faudrait soit un « nouveau capital, soit une nouvelle subvention ».

En janvier 1934, le cardinal Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec et primat de l'Église canadienne, est reçu au Cercle universitaire où 300 personnes sont venues l'entendre dire que l'Université Laval soutiendra sa pupille et que lui-même n'abandonnera pas cette cause capitale pour l'avenir du Québec. « Il me sera permis, dit-il au début de son exposé, de vous exprimer un sentiment pénible que depuis quelques années, sans l'avoir beaucoup fait entendre, j'ai incessamment éprouvé. J'ai été humilié dans mon âme d'homme, de patriote et de prêtre de ce que, en notre siècle et en notre pays, on ait été obligé d'établir qu'une université ne coûte jamais ce qu'elle rend ; de ce qu'on se soit distrait à des commérogés et à des jeux de piqûres, alors qu'il étoit question de savoir si on abandonnerait, en cette province, l'un des lobes cérébraux de notre race sans se donner la peine, après une opération délicate, de lui fermer la boîte crânienne. »

Grâce au travail du comité de propagande, les appuis continuent de se manifester et la presse s'est assouplie, négligeant les administrateurs pour concentrer son attention sur l'œuvre universitaire elle-même. Au cours de l'automne 1933, une requête adressée au maire Fernand Rinfret, ex-professeur de journalisme, sollicite l'injection dans le chantier universitaire d'une partie des fonds de secours mis à la disposition de Montréal pour procurer du travail aux chômeurs. Le journaliste Louis Dupire, qui a signé dans *Le Devoir* d'innombrables éditoriaux qui ont contribué au lancement de grands travaux au Jardin botanique, sur l'île Sainte-Hélène, au parc LaFontaine et sur le mont Royal, connaît cette ressource mieux que quiconque. « Un lecteur, écrit-il le 6 décembre, nous soulignait récemment le fait que les travaux de terrassement aux terrains de l'Université qui, une fois terminés, coûteront plusieurs centaines de mille dollars, pourraient être accomplis par les chômeurs célibataires que l'on projette d'envoyer en Abitibi. "Au moins, dit-

## **L'Université de Montréal n'est aucunement intéressée dans la prétendue loterie pour l'Hôpital canadien du cancer**

**Déclaration du président de l'exécutif,  
M. E.-R. Décary**

M. E.-R. Décary, président du Comité exécutif de l'Université de Montréal nous prie de déclarer explicitement que l'Université de Montréal n'est concernée d'aucune manière et n'a aucun intérêt, financier ou autre, dans le prétendu "sweepstake" au bénéfice de l'Hôpital canadien du cancer, à Montréal; et il ajoute que le Comité exécutif de l'Université de Montréal tient à protester contre l'information parue hier soir dans un certain journal, déclarant que ce "sweepstake" profitera à l'Université. C'est une nouvelle sans le moindre fondement.



Historiographe des Messieurs de Saint-Sulpice et écrivain, le sulpicien Olivier Maurault est invité, en 1934, à devenir le troisième recteur de l'Université de Montréal. Pour succéder à Vincent Piette, écrit Monseigneur Émile Chartier qui fut secrétaire général de 1920 à 1944, « il fallait un homme d'entregent, capable d'attirer à l'œuvre la sympathie des chefs de la province et celle du public, surtout laïque ». D'entregent, monsieur Maurault en était ample-

ment doué. Il étoit « d'une affabilité avenante, exhibant un perpétuel sourire, capable de tourner, en cinq minutes et à l'improviste, une allocution prenante et parfois désopilante, affrontant sans fatigue cinq ou six séances de représentation par jour, pouvant participer quotidiennement à deux banquets prolongés et y prononcer chaque fois une conférence élaborée, apte à présider ensuite le soir une ou deux assemblées [...] ».



il, ces travaux se feraient en ville et il en resterait quelque chose à la population de Montréal qui les défraye. Si on croit expédient de grouper ces chômeurs dans des baraquements, ces baraquements pourraient être construits dans les environs du terrain universitaire." On pourrait aussi, avec un peu de bonne volonté et d'effort, obtenir que nombre de chômeurs gagnassent à cet endroit comme au Jardin botanique les sommes qui leur sont versées en pure perte. »

La campagne, toujours orchestrée par le comité de propagande des professeurs, se poursuit au début de l'année 1934. Le docteur Georges Baril, secrétaire de la Faculté des sciences, déploie, devant l'Association catholique des voyageurs de commerce réunis pour l'entendre à la Palestre nationale, des arguments nouveaux. En 1934, année du quatrième centenaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier, de nombreux congrès s'organisent, des milliers de visiteurs sont attendus: « Y aura-t-il, de longtemps, meilleure occasion de faire connaître à l'étranger l'Université de Montréal? Évidemment, si cette proposition est acceptée, elle devra, pour être effective, être approuvée rapidement. » Les pressions s'intensifient. Le 8 février, une requête est imprimée et distribuée dans la région montréalaise par les sains du comité. Elle circule sous trois formes et couleurs distinctes. La « carte bleu-vert » est destinée au premier ministre du Canada, la « blanche », au premier ministre du Québec et la « jaune pâle » au maire de Montréal. Démarches inutiles: rien ne sera fait pour que l'enseignement se fasse ailleurs que dans le « grand taudis » de la rue Saint-Denis.

L'action des professeurs et de l'administration universitaire a conduit à la création d'une association regroupant les anciens. Plus d'une fois depuis 1876, ils ont été appelés à se former en comité pour voler au secours de l'*alma mater*. Incorporée le 15 juin 1934, forte d'un nombre de membres potentiels de 6 000 diplômés et omis de l'Université, l'Association générale des diplômés se donne pour mission d'intensifier et de vivifier l'esprit universitaire chez les anciens élèves des diverses facultés et écoles et de contribuer à accroître le prestige social de l'Université. Sitôt formée, elle adopte les objectifs du comité de propagande des professeurs qu'elle va épauler pour renverser la vapeur et gagner la population à la cause de l'Université.

La présence de Monseigneur Vincent Piette au rectorat de l'institution nuit à la cause universitaire. La presse et le public ont lourdement insisté sur son salaire annuel qui culmine autour de 10 000 \$... Son honnêteté n'a jamais été mise en doute, mais, charnière de l'évolution de l'institution, on le pointe du doigt chaque fois qu'il s'agit d'identifier les responsables de la situation. Monseigneur Georges Gauthier, qui veut restaurer l'image de l'Université, aurait incité le recteur à reprendre ses fonctions curiales. Le 5 juillet, invoquant des raisons de santé et son âge – il aura 65 ans le mois suivant, « limite d'âge que nos règlements généraux imposent comme terme d'affice à nos professeurs » –, il cache difficilement la peine qu'il éprouve à l'heure de partir: « L'épreuve ne peut toujours durer, pas plus que la crise économique qui l'a suscitée. Maintenant que la critique s'est rassasiée et que les discussions sont devenues vaines, il n'y a plus que la question essentielle qui reste devant les esprits sérieux: donner des bases financières solides

à une université catholique et française qui, à Montréal, répond pleinement aux légitimes aspirations et aux besoins intellectuels de notre peuple. Il y a lieu d'espérer que, désormais, il sera plus facile de faire la persuasion de toutes les volontés qui doivent concourir à cette œuvre commune [...].» Le 22 août 1934, le vice-recteur, Olivier Maurault, lui succède. Élegant, excellent conférencier, ce sulpicien est un homme de relations publiques capable de naviguer dans les remous politiques. Maurault, comme Édouard Montpetit qui s'y prête depuis 1920, personnifiera l'institution et lui imprimera une image de souplesse. « Le recteur, dira Jean Houpert qui a été professeur à la Faculté des lettres, n'avait même pas le droit d'ouvrir une clé pour entrer dans la maison tout seul. Monseigneur Maurault était un homme charmant, délicieux, versatile au sens oméricain du terme, c'est-à-dire extrêmement doué à bien des égards et d'une conversation remarquable mais qui n'avait absolument aucune autorité dans l'université autre que de représenter agréablement. »

À la fin de l'année 1935, le docteur Pierre Masson emploie une métaphore pour dire aux membres du Cercle universitaire que l'Université étouffe: « Mon école ne peut plus progresser [...], le vivier où je nourris les poissons que j'ai pêchés est trop étroit pour recevoir les poissons de toute taille que je pourrais pêcher dans le monde scientifique international, et qui émigrant ensuite de mon vivier dans d'autres pourraient porter au loin la réputation de l'Université de Montréal. » Le 11 décembre, le docteur Georges Baril lui succède devant le même auditoire: « Préfontaine [Georges], en biologie, reçoit 75 élèves dans un laboratoire fait pour en recevoir 50. Son personnel enseignant est dispersé: une partie à la Faculté dentaire; l'autre sur Saint-Denis, un des assistants faisant la navette entre le 1265 [Saint-Denis] et l'Université McGill qui, en cette occasion comme en bien d'autres, se montre à notre endroit d'un secours et d'une collaboration admirables. En chimie, poursuit-il, nous faisons, chaque semaine, faire des travaux pratiques à 396 élèves, par rotation dans un laboratoire de 90 places. On y coupe la fumée au couteau. Les élèves de maîtrise sont comme les professeurs, dispersés aux quatre vents. L'an dernier, un travaillait à l'hôpital Notre-Dame, un autre à l'École de pharmacie, un dans le laboratoire d'une pharmacie en gros, un quatrième à l'École des Hautes Études Commerciales et un dernier à l'École primaire supérieure Saint-Stanislas [...]. »

Quelques jours plus tard, c'est au frère Marie-Victarin de prendre la parole au Cercle universitaire, devant les membres de l'Association des anciens de la Faculté des sciences. Il crie l'épuisement des troupes et prédit la faillite de l'œuvre. « Nous avons eu des sursauts: nous avons crié, demandé, redemandé. Et alors les sages nous ont dit: "Taisez-vous pour l'amour du ciel, il ne faut pas irriter ceux qui tiennent la bourse." De mauvaise grâce, nous nous sommes tus. Et alors, il est arrivé ce qui arrive toujours. On nous a crus satisfaits. Disons-le sans ambages. Notre génération est sacrifiée. Vous, mai, tous, nous perdons largement notre vie, sans même que nous puissions être convaincus que cet abandon pathétique est un effet direct des événements et sans que nous puissions en charger le large dos de la crise [...]. Nous sommes des lâches si nous acceptons cette situation, si nous

## L'université du rêve

En 1920, dans une conférence qu'il prononce devant l'auditoire de l'Action française, Olivier Maurault traite de l'avenir de l'Université. Il termine son allocution sur une vision idyllique, aveugle aux vingt années d'incertitude qui vont suivre: « Université de Montréal, tu n'es encore qu'un projet, mais tu surgis à mes yeux très clairement, radieuse dans l'aube d'une ère nouvelle. Au centre de ton immense domaine, don de mon orgueilleuse cité, j'aperçois le splendide bâtiment de son administration où se règle harmonieusement le mécanisme de tes diverses facultés; plus haut s'érige la chapelle, affirmation catégorique de ton caractère résolument catholique. Tout autour, parmi les jardins et les champs de jeu, voici le droit, les lettres et le musée d'art; voici la médecine avec ses nombreuses cliniques, au voisinage de quelque hôpital nouveau; voici les sciences et les laboratoires et le musée d'histoire naturelle; voici enfin le quartier des étudiants, maisons de famille et palestres et, dans les allées de cette ville du savoir humain, une foule de jeunes gens dont tu es en train de faire des hommes et qui, dans ton institution magnifique, reconnaissent vraiment une *alma mater* dont ils sont fiers et dont ils chantent les louanges. »



acceptons de mourir, d'étranglement ou d'inanition!»

La famine annoncée survient au mois de février 1936 quand, pour la troisième fois, l'Université suspend le paiement des salaires du personnel et exige de nouvelles compressions des dépenses. *Le Devoir* du 25 avril résume la position du comité des professeurs dont les membres refusent de participer plus longtemps à l'agonie de l'Université dont ils préconisent plutôt la fermeture temporaire: «[...] considérant les conditions morales et matérielles impossibles où se trouvent placés les professeurs et le personnel, particulièrement les personnes qui consacrent tout leur temps à l'œuvre universitaire, [le comité] a recommandé à l'unanimité aux autorités universitaires de fermer l'Université jusqu'à ce que des conditions favorables permettent la reprise des cours». L'Université et une faction de professeurs étrangère au comité réagissent mal à cette intervention qui a été largement commentée par la presse et la radio. Maladroite, inopportune. On recule en cherchant une façon de montrer que la cause est trop noble pour être perdue.

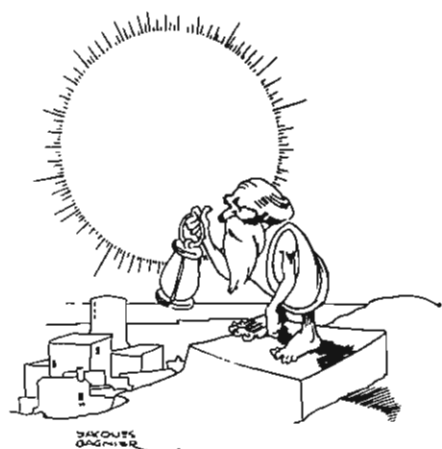
L'Association des diplômés va se charger de souder les éléments en présence en organisant une magistrale opération de relations publiques dans le cadre le moins connu et le plus contesté de l'heure: le campus inachevé! Le vendredi 29 mai 1936, 2 000 anciens répondent à l'invitation de leur président, Arthur Vallée, et participent ainsi au premier banquet annuel de leur association fondée deux ans plus tôt. Ils pendent la crémaillère dans un environnement surréaliste. L'éclairage souligne le dépouillement de l'architecture et la simplicité des matériaux. Les laboratoires, les salles de cours sont vides. La bibliothèque, où 1 000 dîneurs vont s'attabler, et le hall principal, si impressionnants dans la rigueur de leurs lignes, marquent les visiteurs et le public invité à visiter le campus le surlendemain.

Contrairement à ce que pensaient ceux qui en avaient parlé sans le voir, le projet avait levé de terre. Sauf la tour qui n'est pas construite, sauf les planchers, les portes et les fenêtres, le squelette est là, rivé au mont Royal. Le campus n'était pas un vulgaire chantier. L'Université existait bel et bien, mais elle était inanimée. Dans son discours, Olivier Maurault regretta que, sur la « colline inspirée » de Québec, le cliquetis des armes levées contre l'Université de Montréal ait continué de se faire entendre et il réclama, « par pitié pour les professeurs de l'Université, par amour pour la jeunesse, une trêve de Dieu, la trêve de l'Université ».

### **Pas de trêve pour l'Université**

Au moment de la reconnaissance de son autonomie, l'Université entrait dans un cycle où vont se succéder enquêtes, requêtes, pressions, promesses et soutiens approximatifs. Après 1936, le mouvement reste le même, puisque ni la situation financière de l'Université ni celle de l'économie nationale ne vont s'améliorer et que l'opinion publique, qui n'est pas encore acquise à l'instruction pour tous, est pour le moins lente à se porter à la défense de l'éducation supérieure.

Le 5 août 1936, douze jours avant de perdre le pouvoir aux mains des unionistes, le gouvernement d'Adélord Godbout effectue une contribution



DIOGENE SUR LA MONTAGNE:

"Je cherche une université, je cherche un esprit universitaire"



Vue à vol d'oiseau des travaux d'aménagement et de construction au Jardin botanique de Montréal

d'urgence pour le paiement des salaires du personnel et des professeurs qui n'ont rien reçu depuis le mois de février précédent! « Sympathique à la situation précaire de l'Université, le conseil des ministres a voté un octroi de 100 000 \$, que Son Honneur le lieutenant-gouverneur a ratifié en autorisant en même temps l'émission d'un mandat spécial, vu que le gouvernement n'a pas à sa disposition le budget régulièrement voté. » Le 6 août, sur réception du mandat accompagnant cette lettre du secrétaire de la province, Oscar Archambault, trésorier de l'institution, entreprend l'émission des chèques couvrant les « arrérages de salaires » pour les mois de mars, avril, mai et juin.

En janvier 1937, détresse et marosité sont à nouveau réunies. La corde est usée et rares sont ceux qui prêtent une oreille attentive à la cause de l'université de la montagne. Les voix ne portent plus. Les irréductibles, hier si persuasifs, n'ont à invoquer que des arguments connus et à regretter que la sympathie affichée par les gouvernements n'ait pas apporté de solution finale. Plusieurs ont cessé de croire au déplacement de l'université au sommet de la montagne et, oubliant qu'il ne faut qu'un coup de pouce pour livrer le campus aux étudiants, un débat stérile s'engage sur l'implantation d'un nouveau quartier latin dans l'est de la ville, à proximité d'un futur centre civique municipal. « Quant à l'édifice de la montagne, apprend-on dans *Le Devoir* du 11 mars, l'on attendrait une occasion de le passer à une institution quelconque qui pourrait l'acquérir. Évidemment, ce ne sont là que des rumeurs; mais les sources d'où elles nous viennent nous justifient de leur faire écho. » Les détracteurs sont lâchés. Le nouveau secrétaire de la province, Albini Paquette, prend position en faveur d'une cité universitaire déployée au parc Maisonneuve où se développe déjà le Jardin botanique. Le 22 mars, il annonce qu'il s'opposera à la reprise des travaux sur un campus qu'il estime être « le plus beau monument à la sottise qui se puisse concevoir ». Une autre option, économique, prévoit le rafraîchissement du campus actuel et son maintien à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Ontario, Darchester, Saint-Denis et Saint-Hubert.

L'Université est inquiète. L'intervention du ministre Paquette lui impose un retard en arrière. À redire, ce qui n'est pas facile, les raisons qui ont motivé le choix du site, ce dont se charge, en avril, le vice-recteur, Émile Chartier,

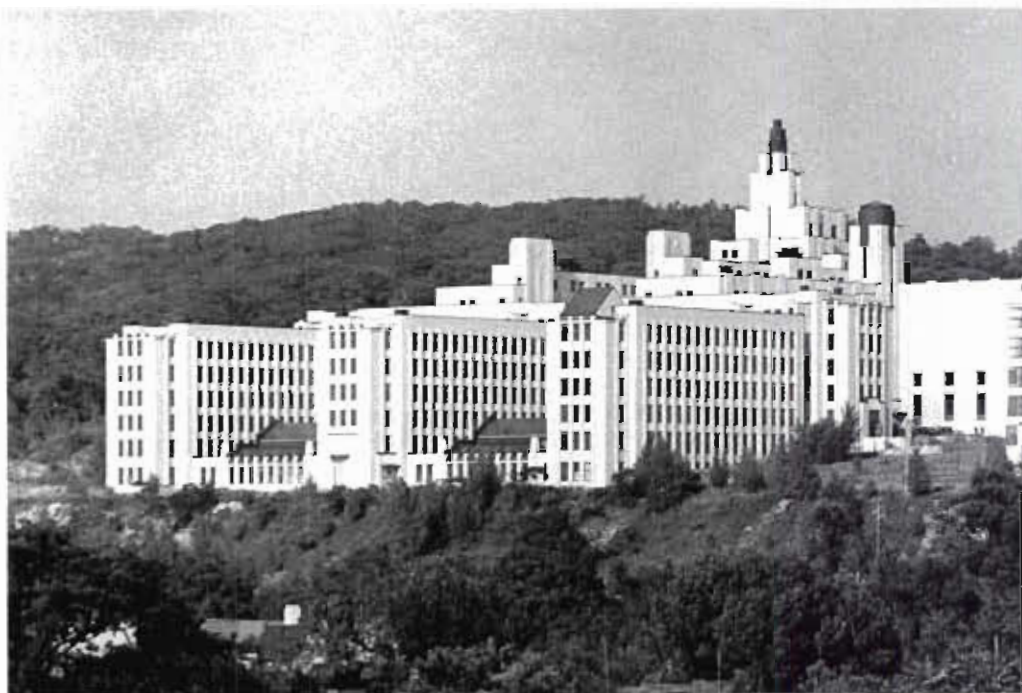


### L'effet propagande

La « propagande », dans laquelle les professeurs et les anciens de l'Université de Montréal se lancent à la fin du mois de septembre 1933, n'est pas totalement inefficace. Leur action serait à l'origine du don Rougier, soit une somme de 100 000 \$ destinée à la recherche scientifique. Après une longue carrière à Montréal où ils ont créé une société de produits pharmaceutiques « purement et uniquement canadienne », le couple Rougier, qui retournait vivre en France, légua à la Faculté de médecine une preuve tangible de sa reconnaissance. Ce geste, on l'espère alors, devrait provoquer un effet d'entraînement... Il faut attendre le 26 décembre 1938, date du décès du facteur d'orgues Aristide Casavant, pour retrouver une donation aussi considérable. Il s'agit d'un legs de 1 417 946,63 \$, réalisé au mois de février 1940 aux conditions stipulées par l'artisan : « Je défends à la légataire universelle de vendre ou de transporter à qui que ce soit les actions de Casavant Frères Limitée, reçues de ma succession, et je demande aux administrateurs de l'Université de Montréal de faire en sorte que les Canadiens français aient la préférence dans cette maison, que le contrôle de cette maison reste aux mains de Canadiens français aussi longtemps que possible, et que les revenus provenant de cette compagnie servent à l'avancement de la culture française au pays. »

qui soutient que l'isolement du campus visait à créer un climat propice à l'étude, comparable à ceux d'Oxford ou de Cambridge, et à attirer dans « ce grand "penseur", la jeunesse de toutes les parties du sol nord-américain ». Dans les jours qui suivent cette intervention, l'Université réédite encore une fois l'expérience de la pauvreté consentie et cesse de rétribuer ceux qui la maintiennent en vie ! Cette quatrième expérience, qui se prolongera jusqu'en octobre, porte à dix-huit mois le manque à gagner des employés qui vivent encore sous l'empire de la réduction de 10 pour cent de leur salaire, en vigueur depuis 1932 !

Le 13 juillet 1937, une commission spéciale est formée par le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis afin d'étudier le fonctionnement interne et la situation financière de l'Université. Dans un premier rapport déposé le 12 octobre, la commission préconise une intervention urgente : « Il découle de ce rapport », déclare le premier ministre dans une entrevue accordée à la presse le 25 octobre, « que pour se rendre à la fin de l'année courante, soit au 30 juin 1938, l'Université a besoin d'un montant qui après avoir été discuté avec les délégués et moi-même a été déterminé à un maximum de 423 000 \$. Cette somme représente les arriérés de salaires, gages, fournitures indispensables pour l'instruction des étudiants. Il ne s'agit bien entendu que des fournitures de l'Université, non celles des élèves. Cette somme comprend aussi des dépenses absolument nécessaires pour conserver cet édifice en bon état. Cette question de son parachèvement sera l'objet d'une étude plus approfondie [...]. » Québec avance prudemment, de rapport en rapport, car « M. Duplessis ne veut pas – il l'a dit deux fois dans l'entrevue d'hier – que les contribuables soient obérés du fait de l'Université. Du reste, la situation avait pris une telle tournure depuis une couple d'années qu'il aurait été vain d'escompter quelque enthousiasme populaire en faveur de la pauvre institution. » Les journaux annoncent prématurément : « Le sauvetage est fait », « L'Université est sauvée ! »



Le deuxième rapport de la commission d'étude est livré le 21 mars 1938. Il porte, ainsi qu'an s'y attendait, sur les travaux qui daivent être effectués sur le campus. Une enquête interne a conduit à l'élaboration d'une chronologie des événements associés au chaix et au développement du site. Elle a particulièrement souligné le rôle décisif de la riche et influente fondation Rockefeller qui, dix ans plus tôt, a pris parti en faveur du campus de la montagne et influencé l'architecte qui a fait de l'hôpital universitaire le pivot des facultés de médecine et des sciences, des laboratoires et de l'Institut du radium. Les commissaires recommandent néanmoins de compléter le projet, c'est-à-dire d'aménager l'hôpital universitaire et de construire la maison des étudiants. Ils recommandent en outre d'assurer l'année universitaire en cours et, si possible, de soutenir le fonctionnement futur de l'institution. Quelques mois plus tôt, un magistrat montréalais à la retraite, L.-A. Rivet, avait plaidé en faveur de gestes décisifs. Son texte, coiffé d'un titre cent fois utilisé depuis le début de la crise : « La grande pitié de l'Université de Montréal », est un rappel des conséquences de l'inaction : « Il y va non seulement de l'intérêt supérieur du Canada français, mais aussi du Canada tout entier. La nation, comme les individus qui la composent, souffre et périlite, quand un de ses principaux membres, vital, devient inapte à accomplir sa fonction normale. La fonction normale de la race française au Canada, sa juste collaboration à la vie canadienne, sa pleine efficacité dans l'économie nationale, dépend, au premier chef, de la supériorité de sa culture intellectuelle, et de l'accès de tous les petits Canadiens français à la vie supérieure de l'esprit. Si l'opinion publique fut naguère apathique ou indifférente, il est permis de croire qu'elle est aujourd'hui suffisamment éveillée, active et bienveillante à l'égard de cette question, pour accueillir favorablement l'action du gouvernement et de la législature à la prochaine session. »



PELERINAGE VERS LA TERRE PROMISE  
LE 21 NOVEMBRE



Le bâtiment principal en construction



## LA PETITE FACULTÉ DE LUXE

« En 1920, tout Canadien français qui aspirait à poursuivre des études supérieures en sciences pures et désirait acquérir des grades correspondants de licence, maîtrise et doctorat devait s'adresser à une université étrangère ; celui qui voulait se qualifier pleinement pour l'enseignement des sciences, au service de nos institutions secondaires et supérieures, devait faire de même. C'était l'époque où l'Université ne comptait guère que des facultés ou écoles dites professionnelles. »

Georges Baril

Le frère Marie-Victorin et Henry Teuscher, l'horticulteur à qui il demanda de quitter New York pour venir l'épauler dans la conception du Jardin botanique de Montréal.



Le laboratoire du frère Marie-Victorin, à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal. Debout à gauche, Jules Brunel, et à droite, Gêrord Gardner.

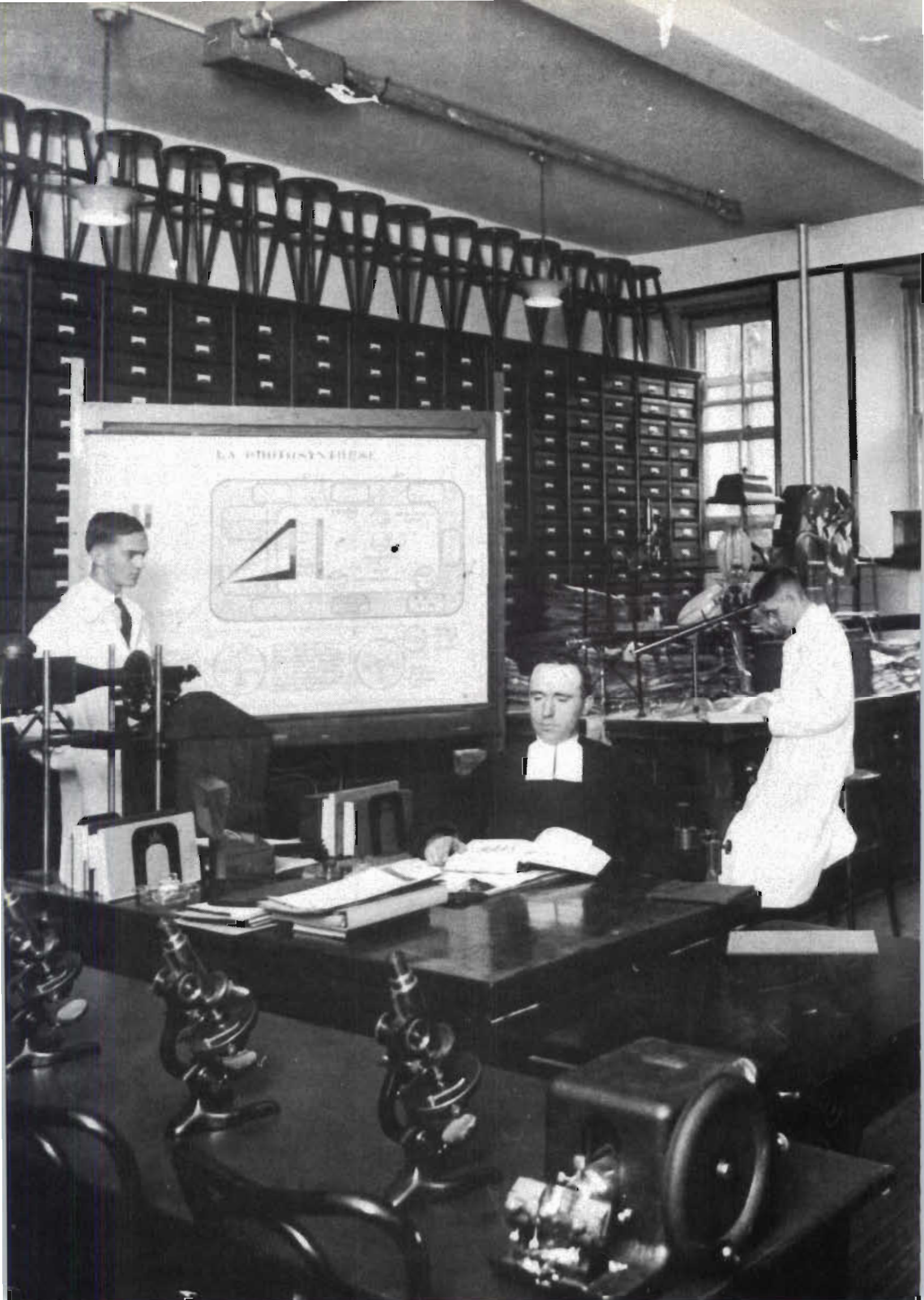
À u XIX<sup>e</sup> siècle, quand l'élite pensait éducation et formation professionnelle, elle n'allait pas au-delà des trois grands secteurs où les Canadiens français excellaient : prêtre, médecine et droit. À ceux que la chimie, les mathématiques, la physique, la géologie, la botanique intéressent, rien n'est offert que des cours de niveau secondaire ne conduisant nulle part. En 1873, le projet d'une école de sciences prend forme. Il aboutit à la création, l'année suivante – soit deux ans avant l'inauguration de la succursale de l'Université Laval à Montréal –, de l'École de sciences appliquées aux arts dont le nom disparaîtra pour faire place à celui d'École Polytechnique.

L'« annexian » de Polytechnique à la Faculté des arts de l'Université, au mois de mai 1887, ne date pas celle-ci d'une faculté des sciences puisque Polytechnique évalue dans ses propres locaux et n'est liée à l'Université qu'aux fins de « l'octroi des diplômes ». Quant aux cours de sciences dispensés aux étudiants en médecine, leur faiblesse est telle qu'elle gênera l'Université au point de la priver du soutien financier des institutions philanthropiques. Vers 1910, un renverse-

ment des tendances observées jusque-là s'amorce. Des médecins, dont la formation a été complétée en France, poussent la Faculté de médecine à ajouter aux cours de médecine des leçons de physiologie, de chimie, d'histologie et de bactériologie.

Figurant parmi les composantes énumérées dans la charte civile de février 1920, la Faculté des sciences de l'Université de Montréal est créée le 9 août suivant. Ses concepteurs, dont le recteur Monseigneur Georges Gauthier et son premier doyen, Joseph Morin, veulent atteindre les étudiants des collèges affiliés et stimuler leur intérêt pour les sciences, mais ils ont à résoudre un problème qui englobe toute la question de l'enseignement des sciences au Canada français. Faute de tradition en cette matière, la plupart des étudiants qui se présentent à la Faculté de médecine n'ont que peu de notions des matières scientifiques et ils ralentissent considérablement les progrès de ceux qui y ont été initiés. Un deuxième objectif guide les administrateurs de la jeune université : contribuer, au même titre que les facultés des lettres et de philosophie, à la formation des éducateurs. Ils se proposent, par conséquent, de relever le niveau de l'enseignement à travers l'ensemble des institutions de l'archidiocèse.

Aux 50 étudiants inscrits pour l'année pré-médicale – surnommée P.C.N. à cause des quatre cours de base qui s'y donnent (physique, chimie, sciences naturelles) – s'ajoutent dix jeunes gens qui ne se destinent pas à la médecine. Dix étudiants réguliers inscrits pour le seul plaisir d'entendre parler de sciences. Un maigre contingent pour lequel on main-





# Le jardin botanique devant l'opinion anglaise

L'admiration pour cette oeuvre se répand — Pas de politicien — L'admirable collaboration de M. Jeannotte et de ses collègues

Le Jardin botanique a été créé en public pour le pouvoir lui-même. Depuis, sous le règne de M. Jeannotte, l'admiration s'est répandue.

Dans l'histoire de la botanique en France, il y a une époque où le Jardin botanique de Paris a été le centre de la vie scientifique. C'est à cette époque que le Jardin a été créé, et que le Jardin a été dirigé par M. Jeannotte. C'est à cette époque que le Jardin a été le centre de la vie scientifique.

Mais, dans ce monde, il y a des gens qui ne comprennent rien. Ils ne comprennent rien de la botanique, et ils ne comprennent rien de la science. Ils ne comprennent rien de la vie, et ils ne comprennent rien de la mort.

Le Jardin botanique de Paris est un lieu où l'on peut apprendre beaucoup de choses. C'est un lieu où l'on peut apprendre à aimer la nature, et à respecter la vie. C'est un lieu où l'on peut apprendre à être un homme, et à être un citoyen.

Le Jardin botanique de Paris est un lieu où l'on peut apprendre à être un homme, et à être un citoyen. C'est un lieu où l'on peut apprendre à être un homme, et à être un citoyen.

Laboratoire André-Michaud de l'Institut botanique, en 1942.

tiendro les six sections de ce que le public et certaines facultés considèrent comme « la petite Faculté de luxe ». Initier les jeunes à la recherche et favoriser leur intérêt pour la recherche en mathématiques, en physique, en chimie, en botanique, en zoologie et en minéralogie complètent les objectifs des animateurs de la Faculté. « Tout d'abord, écrit Arthur Lévillé, on se demanda quel type de faculté convenait à nos gens. On voulait éviter le morcellement et le matérialisme américain, mettre en relief les valeurs spirituelles, conserver et développer l'esprit français ; et l'an crut bien faire en prenant Paris comme modèle. »

Pendant les vingt premières années, la Faculté met en valeur la culture et la formation scientifique. D'autres facultés, chirurgie dentaire et, plus tard, optométrie, emboîtent le pas à la médecine et imposent une année d'initiation aux sciences à leurs étudiants. Sous l'influence du frère Marie-Victorin et du frère Adrien, la Faculté des sciences associe la population à son œuvre. Le Jardin et l'Institut botanique ainsi que les Cercles des jeunes naturalistes favorisent l'éclosion de l'intérêt du public pour les sciences naturelles.

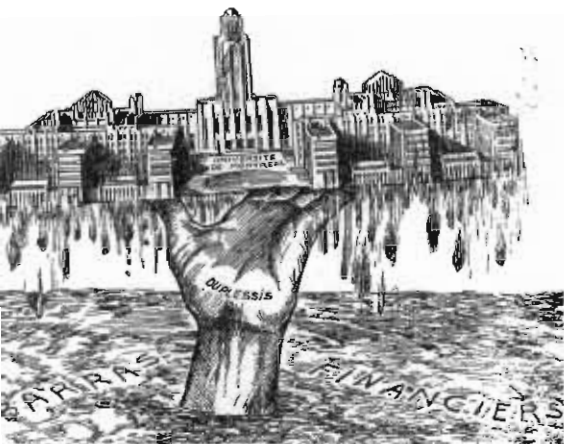
Entre 1920 et 1945, plus de 200 chimistes vont entrer sur le marché du travail. Biologie et physique s'imposent à mesure que se développe la recherche médicale et qu'on fonde les instituts de recherche. En 1948, Léon Lortie soulignera la contribution du chercheur Armand Frappier, fondateur de l'Institut de microbiologie et d'hygiène, qui a « recruté ses assistants immédiats parmi les diplômés de l'Institut de chimie où il fut lui-même élève, puis démonstrateur. Il exige que tous les membres de son personnel scientifique aient obtenu des certificats de chimie générale et de biochimie avant de leur confier les tâches auxquelles il les destine. » Les sciences peuvent donc être utiles ! La dernière guerre l'a complètement démontré en mobilisant la plupart des scientifiques disponibles et en soulignant à gros trait ce dont le public n'a encore qu'une idée confuse : la deuxième moitié de ce siècle et le suivant appartiennent déjà à la science. Et à la recherche scientifique. Dans cette faculté comme dans les autres, on remet en question la prépondérance du modèle français pour adopter progressivement des structures, des cours et des grades qui vont permettre aux diplômés de poursuivre leurs études ailleurs au Canada et aux États-Unis.



Le Jardin botanique de  
Montréal.







La Loi pour venir en aide à l'Université, votée au début de l'année 1939, introduit le pouvoir civil dans l'administration de l'institution. Pour les étudiants, cette initiative annonce le parachèvement des travaux

Un troisième rapport de la commission d'étude du problème universitaire est déposé le 31 mai. Il aborde « l'aspect pédagogique du problème universitaire ». Il traite simultanément de la situation générale de l'enseignement au Québec et de sa conséquence immédiate : la sous-qualification des candidats aux études universitaires. Quant aux affaires internes, le document déplore la faible cohésion et l'absence de coopération entre les facultés et écoles : « [...] chacune d'elles tend à demeurer une entité autonome, sinon en droit du moins en fait, et, à moins qu'une réaction ne se dessine en sens contraire, l'Université ne sera bientôt plus qu'une fédération de facultés et écoles indépendantes et d'inégale efficacité ». Le même document, après avoir évoqué les difficultés de fonctionnement des facultés, déploré l'esprit de clocher de l'une et l'absence de règlements de l'autre, en reporte la faute sur « le désarroi financier dans lequel l'Université se débat depuis plusieurs années ».

Au mois de février 1939, aucun secours ne lui ayant été apporté, l'Université suspend le paiement du salaire de son personnel. Il sera remboursé en juillet. Le sauvetage prend forme le 18 avril quand le projet de loi 28 est inscrit au feuillet et adopté en première lecture. Sanctionnée dix jours plus tard, la *Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal* crée la Société d'administration qui, au cours de la prochaine décennie, agira comme propriétaire et administratrice de tous les biens meubles et immeubles appartenant alors à l'Université.

L'article 20 de la loi met un terme aux spéculations relatives à la poursuite de la mission pédagogique de l'Université : « Pendant dix ans, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, le gouvernement paiera annuellement à la Société, à même le fonds consolidé du revenu, une somme non inférieure à 400 000 \$ et n'excédant pas 500 000 \$, qui devra être employée en premier lieu à payer les intérêts des emprunts garantis comme susdit, puis à subvenir aux frais de l'enseignement donné par l'Université de Montréal et autres dépenses accessoires. » L'Université semble sauvée. Déterminée à pratiquer la vertu d'économie, la Société d'administration entreprend, « vu le déménagement imminent », de refuser toutes les dépenses qui visent l'entretien des immeubles des rues Saint-Denis et Saint-Hubert.

Les problèmes de survie semblaient s'être évanouis. L'année universitaire 1939-1940 serait la dernière étape avant d'accéder au nouveau campus... Mais l'optimisme cède bientôt la place à l'anxiété : le 3 septembre 1939, la guerre est déclenchée ! Le même jour, les *Règlements concernant la défense du Canada* entrent en vigueur. Le lendemain, les Canadiens français, ceux de Montréal en particulier, se mobilisent contre la participation du Canada au conflit européen. Le surlendemain, les gardiens du campus Cormier sonnent l'alerte : le ministère de la Défense nationale prenait possession des lieux ainsi que du Jardin botanique. Sans permission ni préavis, des ingénieurs militaires appartenant au district n° 4 inspectent les bâtiments qu'ils destinent à l'entraînement et au logement des soldats ! « Selon une rumeur, lit-on dans *Le Devoir* du 6 septembre, le ministère de la Défense quittera temporairement les lieux et ne procédera plus tard à l'occupation de l'immeuble qu'après s'être entendu avec la Société d'administration sur

l'affectation particulière qui en serait faite.» Il est certain qu'entre les mois de septembre et de décembre 1939, l'Université et le ministère de la Défense ont négocié un projet de location de l'hôpital et qu'on a demandé à l'architecte Henri Labelle de proposer quelques modifications aux plans d'Ernest Cormier: « Des architectes, lit-on dans *Le Devoir* du 31 octobre 1939, se font concurrence autour de l'immeuble inachevé de l'Université de Montréal. L'un exhibe des plans pour le transformer en quartiers militaires; l'autre s'emploie à faire triompher la destination première de l'édifice: l'université. »

Insidieusement, le projet du gouvernement fédéral, qui a le pouvoir de réquisitionner tel immeuble qui lui convient, fait germer un certain espoir dans l'esprit même des administrateurs. Qui sait s'ils ne veulent pas renoncer à dominer le paysage montréalais pour, prosaïquement, laisser le vieux campus éclater dans le centre-ville et vers l'est, se rapprochant du même coup des hôpitaux, du Palais de justice, des bibliothèques? L'idée se raffine. Le 11 janvier 1940, dans une entrevue qu'il accorde au *Devoir*, le maire Camillien Houde déclare qu'il est « croyablement informé que des négociations sont entamées entre les autorités fédérales et celles de Montréal pour l'achat de la bâtisse universitaire sur la montagne, pour une somme de sept millions ». Cette rumeur est démentie par le ministre intérimaire de la Défense: « Le gouvernement fédéral n'a jamais offert d'acheter l'immeuble sur la montagne et n'a pas songé non plus à l'acheter. » Le Jardin botanique serait toujours convoité par la Défense et promis au piétinement quotidien d'un millier et plus d'aviateurs en formation. Le même jour, une déclaration du député fédéral et conseiller municipal Eugène Durocher confirme l'information livrée par le maire selon laquelle une proposition concrète a été saumise à la Ville et à l'Université par le fédéral, mais que le fédéral ne forcera la main à aucune. Dix jours de réflexion leur sont accordés après quoi « le ministère fédéral regardera ailleurs ». Et *Le Devoir* du lendemain d'ajouter: « D'une autre source, on apprend que la Ville de Montréal et l'Université, advenant la décision de céder le vaste immeuble de la montagne au gouvernement fédéral pour fins militaires, exigeraient une somme globale de huit millions pour cette vente et feraient passer un contrat comportant l'engagement par le gouvernement fédéral de faire construire l'immeuble Radio-Canada dans l'est de Montréal, comme il a déjà d'ailleurs été entendu. L'Université, dans ce cas, se trouverait constituée de pavillons édifiés dans le quadrilatère des rues suivantes: Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Ontario et Saint-Denis. L'immeuble de Radio-Canada se dresserait également dans ce rectangle. En outre la Cité des arts serait aménagée tout près de là au serait comprise elle aussi dans cet enclos. Une dizaine de millions de dollars seront dépensés pour la réalisation de ce projet. »

Momentanément distraite par cette proposition qui offrait l'avantage de réunir un ensemble d'institutions culturelles, l'Université redevient réaliste et craint le contrecoup de la convoitise du gouvernement pour les immeubles de la montagne qui figurent depuis près d'un an sur « une liste de bâtiments réquisitionnables pour fins militaires ». Elle accélère donc le processus de parachèvement des travaux. L'Université veut être maîtresse chez elle et le plus tôt serait le mieux! À la fin du mois de mai 1940, l'Association générale

Nos officiers sont tous des universitaires

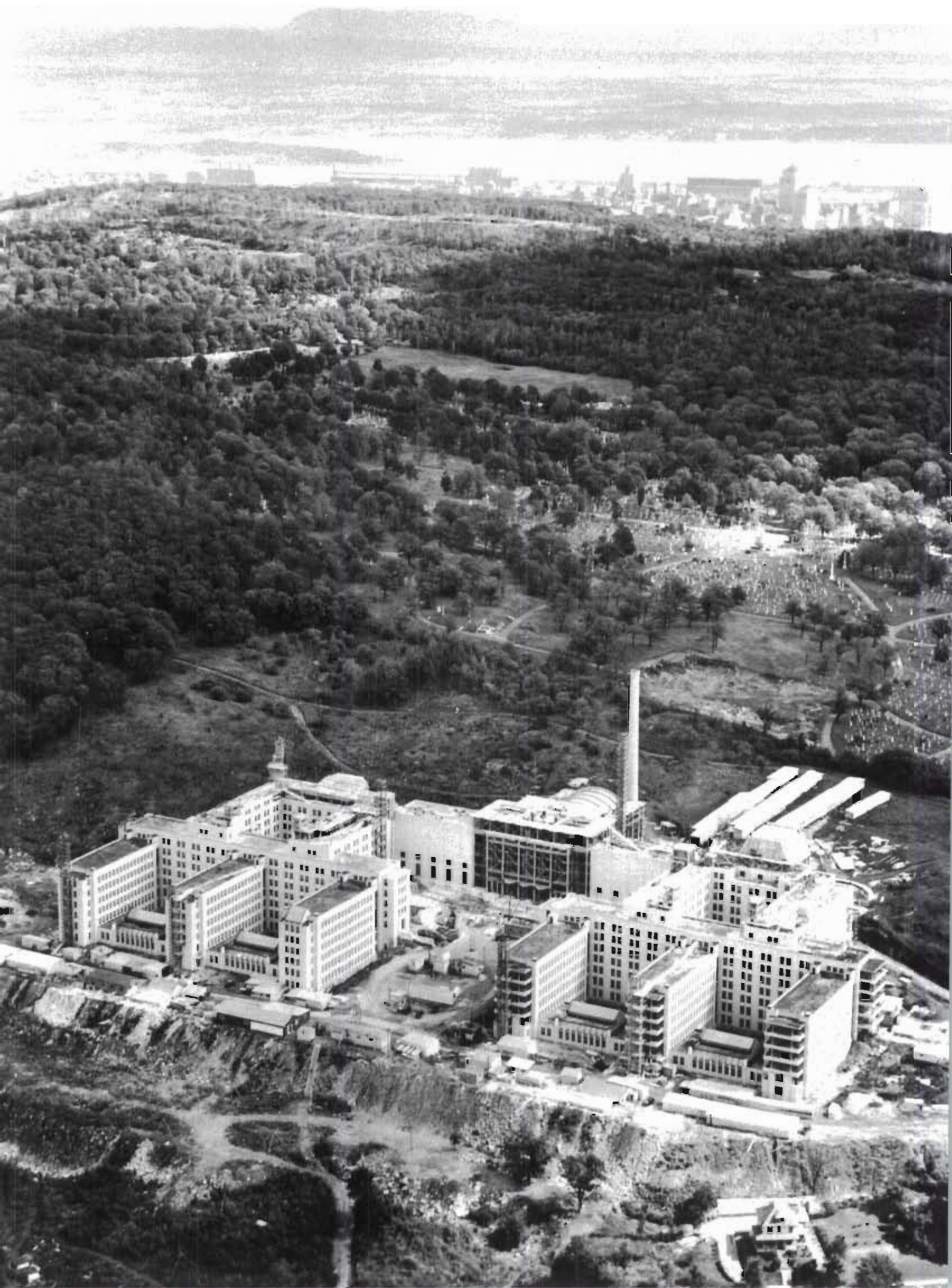


En 1912, l'École Polytechnique s'inscrit au programme mis sur pied par le War Office de Londres: le Canadian Officer Training Corps (COTC), qui initie les étudiants au génie militaire et occupe la parenté entre l'École Polytechnique de Montréal et celle de Paris. Lors du déclenchement de la guerre de 1914-1918, on recrute des étudiants dans toutes les facultés de l'Université Laval à Montréal et, avant la fin du conflit, une modification à la loi militaire impose à tous les étudiants exemptés du service obligatoire de suivre, dans un corps d'entraînement pour officiers canadiens, 45 heures de cours par année universitaire.

L'adhésion au COTC comporte certains privilèges, dont la participation à des activités sportives et à des excursions en montagne au à l'entraînement au tir. L'obtention de grades militaires est, à cette époque, garante de l'estime des employeurs qui gratifient les diplômés d'emplois intéressants. En 1939, les membres du COTC seront invités à se joindre aux volontaires.







des diplômés de l'Université de Montréal organise un déjeuner de gala en l'honneur du premier ministre, Adélard Godbout, qui a repris le pouvoir au mois d'octobre 1939, et du secrétaire de la province, Henri Groulx. À cette occasion, le premier ministre remet un chèque de 95 000 \$ au chancelier de l'Université, Monseigneur Georges Gauthier, qui a succédé à l'archevêque Paul Bruchési à la tête de l'archevêché de Montréal en septembre 1939, et qui, malade à son tour, n'a plus que quelques semaines à vivre. À l'artisan de l'université indépendante le premier ministre promet la fin de la lutte: «L'université de la montagne doit être terminée, et elle le sera dès que les moyens de la province le permettront. C'est une solution qui s'impose à tous les Canadiens soucieux de l'enseignement dans notre province.»

La loi du 22 juin 1940 concernant l'Université de Montréal libérait la Société d'administration de sa dépendance à l'égard de Québec. Le débat qui devait aboutir à la levée de la tutelle avait été houleux, le premier ministre Adélard Godbout reprochant au chef de l'opposition, Maurice Duplessis, d'avoir paralysé l'institution: «Le problème de l'Université reste à solutionner. Si les administrateurs avaient été laissés libres, on serait maintenant plus avancé. Nous remettons à l'Université son autonomie. Nous la dégageons de l'autorité du lieutenant-gouverneur en conseil. Elle doit être libre pour diriger ses propres affaires [...]. Nous allons faire en sorte que l'Université vive. Elle ne sera plus embarrassée par la partisanerie politique, comme elle l'a été durant trois années. Cette institution doit être considérée comme la gloire de la province de Québec.» Le vent tourne. Le gouvernement Godbout favorise l'instauration d'un système d'éducation pour tous et l'essor de l'enseignement universitaire. Le débat déclenché pour la survie de l'Université de Montréal est clos. Elle vivra.

Elle vivrait mieux sans la guerre qui fait germer dans l'esprit des politiciens l'idée que l'Université de Montréal et toutes les autres devraient suspendre leurs activités et contribuer, par la fermeture de certaines facultés, à l'augmentation du nombre de jeunes volontaires. Le projet gouvernemental est assez sérieux pour forcer les recteurs des universités canadiennes à s'y opposer tout en assurant l'État de leur coopération... À ce projet de fermeture obligatoire s'en greffe un autre qui ne surprend guère: celui de l'aménagement des locaux de l'hôpital universitaire en hôpital militaire! Il n'en fallait pas davantage à l'Université pour qu'elle accélère le mouvement et profite de sa liberté nouvelle en s'établissant sur le campus avant que d'autres ne l'y précèdent.

Avant la fin de l'année, on discute des modalités de transfert des propriétés des rues Saint-Denis et Saint-Hubert qui seront cédées au ministère québécois des Travaux publics. Au mois de mars 1941, Félix Leclerc, chargé de l'emballage des livres entreposés à la bibliothèque Saint-Sulpice, a complété son travail; plus de 300 caisses seront transportées dans l'édifice central inachevé. Les administrateurs, à qui Ernest Carmier soumet jusqu'au moindre de ses croquis, lui demandent de procéder par étape et de livrer certaines parties de l'édifice selon un calendrier qu'ils auront d'abord approuvé. Les ailes et portions d'ailes qu'on destine à l'Institut de microbiologie et à l'Institut du radium seront complétées les premières, les deux organismes para-

**VISITEZ**

chez les ouïsses de la Chambre de commerce des femmes du district de Montréal, avec les corps publics et associations de la ville . . .



*Notre*

## **UNIVERSITÉ DE LA MONTAGNE**



**“Mieux la connaître pour mieux l'aider”**

**SAMEDI, 23 NOVEMBRE 1940**

à 3 heures de l'après-midi



## Le vrai monument du tricentenaire

En juin 1941, l'Université de Montréal accueille dans les bâtisses inachevées une exposition d'artisanat canadien mise sur pied par la Commission du troisième centenaire de Montréal. Une façon de rappeler aux Montréalais que les travaux sur le campus progressent.

La guerre et la crise économique ont tissé un climat tel que les fêtes de 1942, prévues pour souligner l'arrivée de Jeanne Mance et de Paul de Chomedey de Maisonneuve, sont réduites à leur plus simple expression. Les journaux soulignent que la plupart des activités ont lieu dans des églises et des salles de conférences, ce qui limite ce rappel historique à une « reconsécration de la Ville-Marie de jadis à sa mission providentielle en terre française d'Amérique ».

Ceux qui attendaient l'inauguration d'un monument en sont quittes pour leur déception, à moins d'avoir vu dans l'Université de Montréal le vrai monument du tricentenaire. C'est dans cette perspective que *La Patrie*, dans son édition du 26 décembre 1942, conclut sa revue de l'année : « Si quelqu'un déplore que le troisième centenaire de Montréal n'ait pas été marqué pour les générations futures par l'élévation de quelque monument durable, c'est qu'il n'a point tourné les yeux vers le mont Royal où l'année 1942 a vu le parachèvement et la dédicace du plus prestigieux et du plus beau monument jamais dressé à la grandeur de Montréal et à l'essor du peuple canadien-français. »

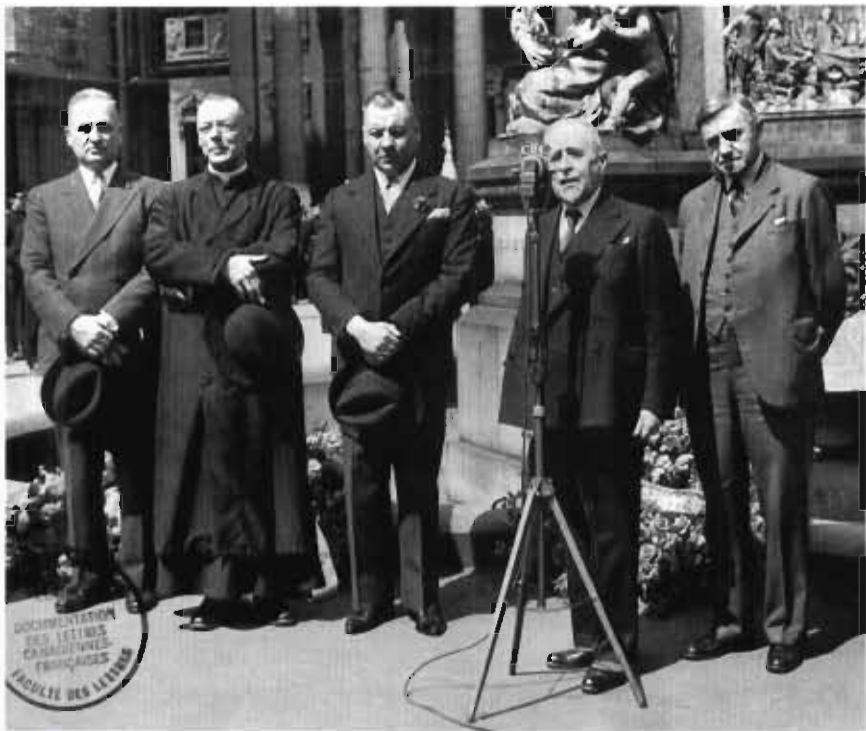
Diplômée en bibliothéconomie de l'Université McGill, Marie-Cloire Daveluy fonde, en collaboration avec son frère Aegidius Fauteux, l'École de bibliothécaires de l'Université de Montréal. Directrice adjointe et professeure, elle sera longtemps l'une des rares femmes à avoir une tribune à l'université de la montagne.

universitaires ayant accepté de s'y installer avant le début de l'été, même si l'« hôpital ne devait pas être construit ». L'architecte est débordé. Il défend chaque devis soumis par les entrepreneurs. Invité à couper les dépenses, il réduit la taille de certains locaux du bâtiment principal. Comme si ce n'était pas assez, on lui demande de procéder à la finition du hall qui, en juin 1941, sera mis à la disposition de la Commission du troisième centenaire de Montréal autorisée à présenter une exposition d'artisanat un an avant le début des fêtes commémoratives.

On avance à plein régime. Le 1<sup>er</sup> mai, alors que Québec étudie le projet de loi qui va autoriser la reprise véritable des travaux, les ouvriers ont déjà investi le site abandonné dix ans plus tôt. Le 9 mai 1942, les dernières inquiétudes sont balayées par la sanction de la *Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal* qui annonce le versement prochain de deux millions et demi de dollars. S'y ajoutent les 800 000 \$ promis pour l'achat, par Québec, des immeubles du quartier latin ainsi qu'une somme annuelle de 350 000 \$ destinée au budget de fonctionnement. En juin, la Faculté de chirurgie dentaire s'installe dans ses nouveaux locaux. Aucun budget n'ayant été affecté au renouvellement du matériel, les laboratoires de la rue Saint-Hubert y sont réinstallés tels quels. À la fin de l'année universitaire, on embauche quelques élèves qui vont jouer les emballeurs et les déménageurs. À vrai dire, sur le mont Royal, rien n'est prêt. « Quand nous sommes montés là, dit Georges Bourgeois, les planchers n'étaient pas finis. Il y avait des portes temporaires à l'extérieur, mais aucune porte dans les bureaux et il manquait un tas de choses [...]. On faisait le tour de la bâtisse au moins une fois par semaine pour voir ce qu'on pouvait améliorer, qu'est-ce qu'il y avait à corriger, etc. »

Le péril militaire n'est pas définitivement écarté. Le 24 juillet 1942, la Société d'administration se réunit pour étudier les questions relatives aux travaux et le problème particulier de la Faculté de chirurgie dentaire dont les fauteuils et les crochets-fontaines sont retenus aux frontières où ils font l'objet de réclamations douanières excessives. Elle prépare ensuite une lettre de





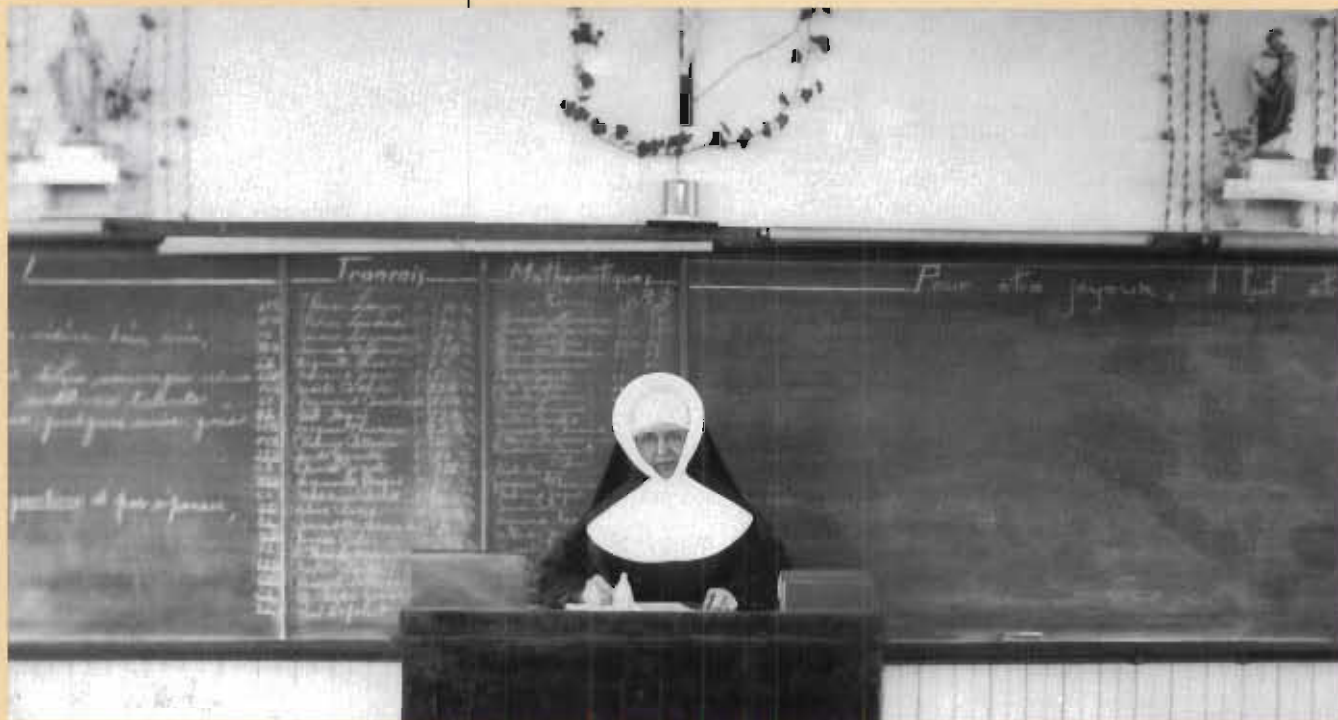
Réunis au pied du monument Maisonneuve, le maire Adhémar Roynoult et quelques personnalités montréalaises qui vont collaborer à la mise sur pied des fêtes du tricentenaire de Montréal. Dans l'ordre habituel: J.-Olivier Asselin, Olivier Maurault, Adhémar Roynoult, Victor Morin et Taggart Smith.

remerciements à la fondation Kellogg qui vient d'offrir 24 000 \$ « pour aider les étudiants pauvres » des facultés de médecine et de chirurgie dentaire et du cours d'infirmières hygiénistes. Après avoir traité de quelques autres affaires courantes, les administrateurs accueillent le lieutenant-colonel Paul-E. Ranger, officier commandant du Corps École d'officiers canadiens de l'Université de Montréal. La visite du militaire, qui dirige un contingent de 1 275 officiers, sous-officiers et cadets, tous diplômés ou étudiants de l'Université de Montréal, revêt un caractère officieux: « Les autorités du district militaire n° 4, dit-il, sont à la recherche d'un local où elles pourraient caserner de 2 000 à 4 000 soldats qui suivent actuellement les cours d'entraînement. Elles demandent si la Société serait prête à mettre la partie qui restera inoccupée du nouvel immeuble du mont Royal à la disposition du ministère national de la Défense. » Malgré le caractère officieux de la proposition, un comité formé d'administrateurs est chargé de l'étudier. Le 29 juillet, « après mûre considération du projet avec M. Ernest Cormier, architecte et ingénieur, il ne saurait l'approuver ».

À l'automne, l'intérêt du gouvernement canadien pour les espaces destinés à l'hôpital universitaire est toujours aussi vif. Le 23 octobre, de nouvelles démarches seront accomplies pour que ces locaux soient mis à la disposition de « douze à quinze cents sans-filistes ». Dix jours plus tard, l'Université se déclare disposée à louer jusqu'à la fin de la guerre, « 207 000 pieds carrés [20 000 mètres carrés] de l'espace destiné à l'hôpital universitaire [...] jusqu'à la cessation des hostilités entre les nations alliées et celles de l'axe ». Comment trancher entre les avantages promis par le gouvernement fédéral, qui serait disposé à compléter l'hôpital, et le désagrément de devoir cohabiter pendant cinq ans avec une institution étrangère à l'Université? Les pressions de la Faculté de médecine et de l'Institut du radium auront finalement raison de ce projet.



## PORTRAIT DE FAMILLE



**L**a campagne de souscription de 1947 bat son plein et l'Université, consciente d'être peu ou mal connue, se prête à un petit exercice de propagande dont le résultat sera diffusé dans plusieurs journaux aux seules fins d'illustrer l'omnipotence d'un réseau qu'elle oriente, depuis les jardins d'enfance jusqu'aux collèges classiques. Ses administrateurs n'hésitent pas, à cette époque, à inclure dans la famille des institutions dont elle supervise les programmes et signe les diplômes, l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales. À l'exception de ces deux grandes sœurs, la plupart des écoles et instituts situés hors-campus seront, au cours des deux décennies suivantes, les assises sur lesquelles l'Université s'appuiera pour créer de nouvelles facultés et départements.

« L'Université, lit-on dans le document de propagande, compte un ensemble d'institutions qui forment l'équivalent de la Faculty of Education du système universitaire anglais: l'Institut pédagogique

des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, l'École normale secondaire, dont la plupart des cours se donnent en dehors de l'immeuble central de la montagne, et l'Institut pédagogique Saint-Georges, logé sur place.

« Il faut ajouter à cet ensemble déjà considérable d'autres écoles affiliées ou annexées, situées dans la ville ou en dehors de la ville: la Schola Cantorum, le Conservatoire national de musique (M. Eugène Lapierre, directeur), l'École de musique de Nazareth, les écoles supérieures de musique des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, des sœurs de Sainte-Anne, des ursulines des Trois-Rivières (Marie de l'Incarnation), des sœurs de l'Assomption (Nicalet) et l'Institut musical du Canada; plusieurs écoles ménagères, l'École d'éducation familiale et sociale, l'École supérieure de pédagogie familiale et d'enseignement ménager, l'École de service social, l'École de tourisme, le

Conservatoire Lassalle (diction et art dramatique), l'École de bibliothécaires, l'Institut canadien d'orientation professionnelle, l'Institut Pie-XI, école d'action catholique et de sciences religieuses. On sait en outre que l'Institut du radium fait partie de l'Université de même que l'Institut botanique.

« Enfin, l'Institut scientifique franco-canadien, l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, l'Union culturelle des Latins d'Amérique se rattachent très intimement à l'Université.

« Il est sans doute inutile de dire ici que, à l'Université de Montréal, l'enseignement se donne généralement en français et presque partout selon les méthodes françaises. Inutile aussi d'ajouter que l'on adapte ces méthodes aux besoins du Canada, pays d'Amérique. Afin de répondre à ces besoins, les facultés traditionnelles ont rajeuni leurs cadres par l'organisation d'instituts ou par l'affiliation d'écoles spécialisées. La Faculté de médecine compte un Institut d'anatomie pathologique, un Institut de microbiologie, un Institut de recherches en médecine et en chirurgie expérimentales, une École d'infirmières hygiénistes, un Institut de diététique; la Faculté des sciences se répartit en Institut de biologie, Institut de géologie, Institut botanique, Institut de physique, Institut de chimie doté d'un laboratoire de chimie physiologique et de nutrition; la Faculté de philosophie se divise en trois sections: philosophie générale, Institut de psychologie, Institut d'études médiévales; la Faculté de théologie rayonne dans le public par son Institut Pie-XI; la Faculté des lettres aura bientôt sa section de langue et de littérature française, son Institut d'histoire et son Institut d'études



anglaises; la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques a inauguré son Institut de recherches. Et l'avenir verra éclore bien d'autres organismes d'expansion intellectuelle, grâce auxquels l'Université atteindra toutes les classes de la population.

« Depuis longtemps déjà, elle intéresse le grand public par ses conférences littéraires ou scientifiques ouvertes à tous, par ses publications, par ses revues: *La Revue canadienne*, jadis *La Revue trimestrielle canadienne* depuis plus de 30 ans, *L'Actualité économique*, *La Revue canadienne de biologie*, *L'Action universitaire*, destinée surtout aux anciens diplômés, *Le Quartier Latin*, journal des étudiants.

« Rien n'est parfait de ce qui est humain, mais tout est perfectible. L'Université est imbue de cette double vérité, et si elle connaît ses limites actuelles, elle entend bien les dépasser, au service de l'âme et de l'esprit canadiens. »





À la fin de novembre, la question du logement des sans-filistes n'a pas encore été réglée, mais un autre projet, plus important et plus complexe, est en voie de prendre forme sur la montagne. La requête, discutée pour la première fois le 25 novembre, émane du Conseil national de recherches qui veut obtenir l'usage « d'environ 20 000 pieds carrés [2 000 mètres carrés] dans un immeuble où l'on pourrait installer des laboratoires pour recherches secrètes de guerre d'une très grande importance et qui doivent être entreprises au plus tard dans le cours des deux mois à venir ». On saura plus tard que la décision de recourir à la bombe atomique au cours de cette guerre avait été prise à la même époque par les Américains et que leur calendrier de travail prévoyait l'amorce des travaux à la fin de 1942 et l'utilisation de la bombe au cours de l'été 1945. Dans le plus grand secret, un grand nombre de physiciens, ingénieurs, mathématiciens et autres ont travaillé dans l'aile ouest du bâtiment principal de l'Université au développement d'une technique de construction et de détonation de la bombe atomique, entreprise connue ensuite sous le nom de « projet Manhattan ». Les scientifiques italiens, polonais, russes, allemands et autrichiens ont pu pénétrer chaque jour dans le laboratoire du mont Royal et construire, à Chalk River, un réacteur nucléaire sans attirer l'attention des forces ennemies et sans communiquer d'aucune manière avec le personnel de l'Université qui ignorait tout des activités qui s'y déroulaient.

Si l'installation des facultés dans l'immeuble de la montagne s'étale sur presque toute la première partie de l'année 1942, le déménagement proprement dit se déroule entre la mi-août et la mi-septembre. *Le Devoir* du 20 août raconte les progrès du déménagement en débordant sur l'un de ses aspects les plus amusants, ce qui permet de constater que les professeurs participent activement au transfert des biens d'un immeuble à l'autre : « Chose scandaleuse au premier abord, la plupart des caisses portent des étiquettes comme celles-ci : Johnnie Walker, John Dewar, Special Liqueur, etc. Cependant, si on le leur demande, les professeurs qui surveillent le travail du déménagement et y prennent part se défendent bien d'avoir bu tout ce qu'ont jamais contenu ces innombrables caisses. Il est évident que la Commission des liqueurs a voulu coopérer avec l'Université à assurer le sûr emballage des instruments de toutes sortes. »

L'Université de Montréal, rue Saint-Denis, après 1920, alors que l'escalier extérieur est flanqué de deux canons. En 1941, le gouvernement du Canada, qui a lui-même distribué ces « trophées » à la fin du premier conflit mondial, demande à la Ville de Montréal et aux autres propriétaires de canons de les mettre à la disposition de la « division de la récupération ».

En invitant les Canadiens à se défaire des canons exposés dans leurs grands parcs, on leur promettait d'utiliser à des fins de guerre le matériel ainsi récupéré. « Un cadeau pour Adolf », sondaient les survivants de la guerre de 1914-1918.



La rentrée a lieu le 14 octobre. «Professeurs et étudiants délaissent le vieux quartier latin, le bâtiment aux murs intérieurs chancelants de la rue Saint-Denis et prennent le chemin du mont Royal. Le rêve [...], moites fois transformé en cauchemar, devenait enfin réalité. Sans doute allait-on encore», présumait justement un jeune étudiant en droit, «consentir des sacrifices. Les meubles manqueraient. Des salles resteraient inachevées. Il faudrait, plusieurs fois par jour, escalader, dans un long escalier mal bâti, les flancs de la montagne. On pataugerait dans la boue de la chaussée les jours de pluie. Qu'impartait! Nous prenions possession de salles et de bureaux dans une construction toute neuve, par les fenêtres desquelles se précipitaient à flot le soleil et la lumière.»

### En Terre promise

Le déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale, le 3 septembre 1939, et l'annonce, sept jours plus tard, de la participation canadienne au conflit auront une influence directe sur l'évolution de l'Université de Montréal. Les visées fédérales sur l'édifice et la présence de savants étrangers sur le campus affectent l'administration, mais les besoins propres à l'armée, plus exigeante sur la qualité des recrues qu'elle ne l'était au cours du précédent conflit, influencent l'enseignement. Dès 1940, les administrateurs se montrent disposés à former des médecins, des météorologues, des géographes, des mathématiciens et des ingénieurs prêts à travailler dans ce contexte particulier. Ils doivent composer avec les facultés, en particulier celle de médecine, qui vont s'opposer à toute tentative visant à réduire le temps de formation des étudiants.

Armée et industries de guerre réclament du personnel spécialisé issu des facultés qui leur ouvriront l'univers des sciences exactes, de la médecine, de la pharmacie, de la chirurgie dentaire et du génie. Deux groupes d'étudiants viennent grossir les rangs des facultés. Le plus prestigieux est formé de ceux qui entrent à l'université pour bénéficier du soutien financier accordé aux étudiants ayant exprimé l'intention de s'enrôler volontairement. L'autre groupe est attiré par les « facultés de luxe », facultés réputées « inutiles ». Ainsi sollicitée, l'Université transgresse ses propres règles et s'ouvre à des étudiants qui n'ont pas suivi le sacro-saint parcours collégial. Elle accepte, contre son gré, de dispenser une formation d'appoint aux jeunes gens qui se sont enrôlés et dont les connaissances en mathématiques, en géométrie ou en physique doivent être aiguisées, et la catégorie des étudiants réguliers, obligatoirement titulaires d'un diplôme décerné par un collège classique, est remise en question. L'Université de Montréal est invitée à faciliter l'admission des francophones ayant obtenu un baccalauréat par la fréquentation des cours du soir donnés au Collège Sainte-Marie et à Sir George Williams. On lui demandera bientôt de mettre au point une formule dite d'« extension de l'enseignement » qui permettra à ceux qui n'ont pas de baccalauréat de s'y préparer à l'université même.

En 1941, l'enseignement des sciences fait l'objet de soins particuliers. C'est la fin de la légende associée à l'utilisation de quelques microscopes

Le cadet André Jabin, étudiant au Collège Jean-de-Brébeuf, présenté aux lecteurs de La Presse, le 5 juillet 1941.



Quelques membres du Carps École des officiers canadiens.



## Aide à la Pologne

Pendant toute la durée de la Deuxième Guerre mondiale, l'Université se déploie pour le bénéfice des nations persécutées. À la fin du conflit, elle participe aux campagnes de reconstruction de l'Europe et apporte son soutien aux universités dont l'activité a été suspendue. Le 26 novembre 1946, au nom de la Commission des études, le secrétaire général, Édouard Montpetit, adresse aux doyens des facultés et aux directeurs des écoles une demande d'aide destinée aux institutions d'enseignement supérieur de Pologne dont bon nombre ont été pillées ou détruites.

« Il s'agit pour l'instant, écrit-il, d'assurer l'envoi en Pologne de :

1. Ouvrages scientifiques de toutes catégories, comprenant si possible des exemplaires de publications se trouvant dans les bibliothèques, salles de lecture ou collections particulières.
2. Textes de cours faits par des professeurs d'université et publiés sous les auspices des universités et des collèges intéressés.
3. Catalogues et imprimés de toutes catégories, susceptibles d'intéresser des professeurs de lycées.
4. Objets divers nécessaires à l'étude, tels que cahiers, dossiers, papier à écrire, plumes, crayons, compas, planisphères, cartes géographiques, etc.
5. Tous objets susceptibles de faciliter l'enseignement. »

antiques, loués par l'Université aux étudiants à raison de 10 \$ par année. Désormais, l'Université les vendra à crédit! N'empêche. En dépit de la guerre, certains signes sont annonciateurs de changements. « Malgré les sacrifices et les privations qui furent le lot pendant ces dix années, écrit Léon Lortie, les facultés et les écoles avaient fait de notables progrès, particulièrement dans l'organisation de la recherche. Les facultés de médecine et des sciences dont le personnel enseignant s'était accru par le retour des boursiers qui étaient allés conquérir des doctorats en Europe et par la venue de professeurs étrangers se faisaient surtout remarquer à cet égard. »

« Nous entrerons en Terre promise », disaient les étudiants. C'est également vrai pour les facultés de culture, depuis toujours en butte aux préjugés, qui profitent du climat suscité par le déménagement. Hier coincées, elles s'approprient, dans tous les sens de l'expression, à occuper plus d'espace. Le recteur les y invite d'ailleurs clairement quand il écrit que l'institution, « maintenant bien pourvue du point de vue matériel, se doit d'atteindre son idéal magnifique d'université catholique et française. Cela signifie, entre autres choses, que certaines facultés, comme celles de philosophie, de droit, de littérature, de sciences sociales, doivent prendre l'importance qu'elles ont accoutumé d'avoir dans les universités latines. »

L'Université est donc sensibilisée au rôle moteur que peut jouer, par exemple, sa Faculté de philosophie que Wilfrid Bavey, directeur des relations extérieures de l'Université McGill, admire. Il a souvent répété que cette composante offrait un matériau original, attrayant pour les Anglo-Canadiens et les Américains. « Les universités américaines, renchérit Marie-Ceslas Forest, doyen de la Faculté, n'ont pas de véritable faculté de philosophie. Et plusieurs commencent à se rendre compte que c'est une lacune tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral et social. Nous pourrions les attirer peu à peu vers nous. Mais il faudrait pour cela, conclut-il en 1941, que la Cendrillon moderne, comme celle du conte, se transformât grâce à quelque fée bienfaisante. »

Cette faculté n'est pas la seule à profiter du premier budget de fonctionnement, près de 400 000 \$, confié aux administrateurs en 1941. Le Séminaire de philosophie s'enrichit de l'École normale secondaire dont les cours, inaugurés le 20 octobre 1941, s'adressent aux professeurs des collèges classiques et se concentrent sur leur formation pédagogique. Une idée nouvelle pour laquelle on recrute les spécialistes des questions reliées à l'enseignement et aux matières enseignées dans les collèges : biologie, géographie, grec, latin, français, anglais, beaux-arts, mathématiques, physique, histoire, etc. En 1942, deux écoles importantes, sciences sociales et pharmacie, deviennent facultés. Conséquence de la formation des officiers militaires, la Faculté des sciences se dote d'une chaire de géologie, jette les bases d'un Département de physique et réorganise le Département de biologie. La Faculté de médecine, grâce à laquelle l'Université a obtenu la cote A dans la classification de la toute-puissante fondation Rockefeller, propose une série de cours adaptés à la pratique médicale sur champ de bataille et se penche sur un aspect fondamental de la prévention en créant l'Institut de diététique et de nutrition. Quant à la Faculté de chirurgie dentaire, elle s'affirme grâce



Monseigneur Joseph Chorbonneau et le recteur Monseigneur Olivier Mauroult président à l'inauguration du nouvel immeuble de l'Université de Montréal sur le mont Royal en présence de plusieurs invités.



### Un dentiste « fashionable »

*La Patrie* du 5 octobre 1947 salue le retour à Montréal d'une figure célèbre en France et presque oubliée à Montréal, le docteur Nolain Trudeau. Pendant les 32 années qu'aura duré son séjour dans l'ancienne mère patrie, il a pratiqué dans « les milieux les plus fashionables, surtout aux stations balnéaires : l'hiver à Cannes et l'été à Le Touquet, sur la côte nord. Sa plaque a toujours annoncé fièrement : "de l'Université de Montréal". Il était le grand ami en France d'un autre auquel l'exil a profité, le docteur Norbert Morin, de Saint-Hyacinthe, qui fut secrétaire du *Motor Yacht Club* de la Côte d'Azur, et qui est aujourd'hui médecin commandant de l'armée française en Indochine. »



aux connaissances acquises à l'étranger par de jeunes dentistes audacieux.

Au mois de mai 1943, on répand la bonne nouvelle : l'inauguration officielle, reportée faute de temps et de moyens, aura lieu en ce symbolique 3 juin, fête de l'Ascension. Les étudiants qui ne peuvent assister au concert de l'orchestre de la Société des concerts symphoniques, dirigé par Désiré Defauw, ont été autorisés à se rassembler le lendemain dans l'auditorium, pour la projection d'un film d'animation : *Fantasia* de Walt Disney ! Entrée gratuite ! Parce qu'on patauge toujours dans la boue et que d'importants travaux « se poursuivent encore dans la maison », on refuse à la Société Saint-Jean-Baptiste l'autorisation de prendre en main une grande visite populaire prévue pour les 4, 5 et 6 juin.

Une cérémonie intime « réservée à la famille universitaire » ouvre les fêtes : Monseigneur Joseph Charbonneau, qui a succédé le 31 août 1940 à Monseigneur Georges Gauthier à titre d'archevêque de Montréal et de chancelier de l'Université, célèbre la messe d'inauguration dans le petit oratoire de l'institution. Dans l'après-midi, quelques centaines d'invités se rassemblent dans la cour d'honneur où le chancelier accomplit le rituel des prières et des gestes de bénédiction. On reconnaît Adélar Godbout, premier ministre du Québec, Louis Stephen Saint-Laurent, ministre canadien de la Justice, et Adhémar Raynaud, maire de Montréal, qui entrent ensuite dans la salle des promotions où le chancelier prononce le discours préliminaire à la remise de 33 doctorats décernés à titre honorifique à des personnalités canadiennes et étrangères, dont l'ex-recteur, Vincent Piette, et l'architecte du campus, Ernest Cormier. Le « foyer de sciences », le « phare sur la montagne » entrait dans son existence officielle.

« Messieurs, déclarait le chancelier, je n'ai pu qu'effleurer le sens de cette cérémonie d'inauguration, qui reçoit tant d'éclat de votre présence. Pour nous, de Montréal, il reste un dernier aspect que je me dois d'évoquer avant de terminer. En 1643, M. de Maisonneuve plantait la croix sur la montagne de Montréal. À 300 ans de distance, en 1943, nous inaugurons, sur cette même montagne du mont Royal, la Cité du savoir. *Fide Splendet et Scientia.* »

L'heure est aux alliances nouvelles et au raffermissement des liens plus anciens. L'Association générale des diplômés, créée le 15 juin 1934 pour venir en aide à l'Université, compte 6 000 membres qui se dotent, en 1943, d'un véritable outil de communication, *L'Action universitaire* : « Oubliant les cloisons d'ailleurs fictives des facultés et écoles, ils se groupent sous une seule bannière, celle de l'Université. Par leur revue [...], ils entretiennent la flamme de la solidarité universitaire. » Du côté des étudiants, déjà appuyés par l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM) et par les associations formées dans la plupart des facultés, on ranime la Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes (FNEUC) qui met sur pied une commission d'enquête sur les revenus et les dépenses des étudiants, sur la structure des associations étudiantes et sur l'octroi de prêts sans intérêt aux étudiants. Appuyée par le Service national de placement et le Service de placement de l'Université de Montréal, l'AGEUM crée un service de placement étudiant. Entre novembre 1947 et mars 1949, l'organisme offrira plus de 25 000 emplois à horaires et durées variables à sa clientèle.





## Les sources du renouveau

Atténués par l'injection de quelques millions en mai 1942, les besoins financiers reliés à la croissance des facultés ne sont pas entièrement comblés. Le 1<sup>er</sup> juin 1945, à la demande de la Société d'administration, Québec vote un nouvel amendement à la *Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal* afin de procéder à la nomination d'un commissaire-enquêteur et d'un comptable vérificateur qui analyseront « l'organisation, la direction, l'administration, le fonctionnement et les besoins de toutes les facultés qui composent l'Université de Montréal ». Au mois de janvier suivant, la mission est confiée à Irwin Conroe, un Américain de l'État de New York auquel on donne une année pour, en compagnie des « meilleurs experts américains disponibles », visiter les lieux et rencontrer les administrateurs, les doyens des facultés et les professeurs.

### COMITÉ DES DONATEURS

Par contrat notarié passé le 17 novembre 1947, il a été institué et formé un comité dit « Comité des Donateurs de l'Université de Montréal ».

Il y est stipulé en vertu des conventions faites entre la Société d'Administration de l'Université de Montréal et le Comité des Donateurs que tous les fonds recueillis au cours de la campagne de souscription sont versés entre les mains du Comité qui a pour mission de s'assurer de leur emploi exclusif aux fins énumérées ci-contre.

Ce Comité se compose de :

Son Excellence Monseigneur Joseph Charbonneau, D.P.H., D.TH., D.D.C.  
Archevêque de Montréal et Chancelier de  
l'Université de Montréal

L'honorable Maurice-L. Duplessis, C.R., LL.D.  
Premier Ministre de la Province

M. J.-O. Asselin,  
Président du comité exécutif de la cité de Montréal

M. Beaudry Leman, B.Sc., I.C., D.Sc.COM.  
Président de la Banque Canadienne Nationale

L'honorable E. L. Patenaude, C.P., C.R., LL.D.  
Président de la Banque Provinciale du Canada

Dr Donald-A. Hingston,  
Président de la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal

L'honorable Alphonse Raymond, M.C.L., LL.D.  
Président de la campagne de souscription

L'honorable F. Philippe Brais, C.B.E., C.R., M.C.L., LL.D.  
Président de la campagne de souscription

Étienne Crevier, B.A., L.S.C.  
Directeur général de la campagne de souscription

## POUR S'ADONNER À DES ÉTUDES DÉSINTÉRESSÉES

La Faculté des lettres est l'une des trois facultés dont la création vise à combler le vide laissé par la disparition momentanée de la Faculté des arts. Au moment de son inauguration, à l'automne de 1920, elle n'a à offrir qu'un cours de littératures française et canadienne, ainsi

En 1947, décrivant la Faculté dont il est le doyen depuis 1943, Arthur Sideleau se félicite de pouvoir annoncer que «tous nos diplômés de l'an dernier, pour ne mentionner que ceux-là, ont facilement trouvé de l'emploi dans les universités américaines ou anglo-canadiennes.



Entré à l'Université de Montréal en 1909, sous le vice-rectorat de M<sup>onsieur</sup> Gaspard Dauth, M<sup>onsieur</sup> Émile Chartier sera témoin et acteur de la naissance de l'Université de Montréal. Il a également créé la Faculté des lettres, dont il a été le doyen, de 1920 à 1944, période au cours de laquelle il a également assumé la fonction de vice-recteur de l'Université.

que les populaires conférences publiques de l'ancienne Faculté des arts. Pour le reste, son enseignement est orienté vers la formation et la culture générale des maîtres qui se destinent à l'enseignement secondaire. Ces derniers appartiennent en général au clergé, seul groupe à pouvoir s'offrir le luxe de fréquenter une faculté où, selon une formule en usage à cette époque, on s'adonne à des «études désintéressées». Désintéressées parce que ne conduisant à aucune fonction rémunérée, les postes de professeurs étant à cette époque, comme ils le seront encore en 1950, fermés à toutes fins utiles aux laïcs.

Il est important de le noter, quand on sait qu'il n'y a pour le moment à peu près aucune ouverture vers le professorat dans les collèges classiques de la province de Québec, pour les diplômés laïques d'une faculté des lettres. »

Cette situation est la conséquence prévisible de l'orientation donnée à la Faculté en 1920, quand l'Université tentait d'élever le niveau de culture des professeurs œuvrant dans les collèges classiques placés sous la férule de la Faculté des arts. C'est à l'intention des enseignants qu'on imite, ici, le modèle de la licence ès lettres française. Avec les 5 000 \$ qu'on lui confie pour mettre sur



Le chanoine Lionel Groulx à son pupitre. En 1927, ayant fait valoir l'obligation dans laquelle il se trouve de prendre charge de sa mère, il devient le premier professeur de la Faculté des lettres avec le statut de professeur à plein temps, avec un traitement annuel de 2 400 \$.

pu pied la Faculté des lettres, Émile Chortier va à l'essentiel : « langue et littérature grecques, latines et anglaises, littérature canadienne, histoire générale, géographie universelle et canadienne, langues modernes ». Le recrutement des professeurs s'appuie sur les relations harmonieuses qui lient la Sorbonne et l'Institut catholique à la jeune Université de Montréal et permet, après quelque temps, d'aligner les noms de personnalités qui devront à cette tribune la popularité dont ils jouiront auprès de la population lettrée. Émile Chortier, secrétaire général de l'Université et doyen de la Faculté des lettres, est un helléniste. Il se réserve l'enseignement du grec et de la littérature canadienne. À Oscar Maurice, qu'il a connu en France, il confie l'enseignement du latin. Lionel Groulx, qui

depuis 1915 raconte et souligne les hauts faits de l'histoire du Canada, se joint à ceux-ci en conférant à la matière qu'il enseigne une dimension nationaliste inédite. L'histoire n'est plus matière à contemplation, mais à analyse. L'enseignement de la géographie canadienne et universelle incombe à Émile Miller et le polyglotte Henri Jasmin se charge des cours d'initiation aux langues modernes : l'allemand, l'espagnol, l'italien. L'Anglais William Atherton accepte le choix de littérature anglaise et le jeune Jean Désy, boursier du Québec à Paris, rentre à Montréal pour enseigner l'histoire européenne générale et occuper, plus tard, le poste de secrétaire de la Faculté. Émile Chortier raconta lui-même comment l'histoire de l'Acadie s'intégra au programme : « Enfin, à la requête du financier



Auguste Richard, un descendant des Doucet, la Faculté créa un cours spécial d'histoire de l'Acadie, défrayé par ce philanthrope. Il proposa lui-même le professeur, l'aimable professeur Aucoin, un spécialiste des questions acadiennes. »

La Deuxième Guerre mondiale prive le Québec d'ouvrages de référence français, de dictionnaires, d'encyclopédies, de romans. Elle force aussi les étudiants, qui projetaient de compléter leurs études par un séjour en France, à se tourner vers les États-Unis. Cette époque de transition obligatoire annonce le déclin progressif du modèle français à la Faculté des lettres et ailleurs à l'Université où un mouvement semblable est observé. L'entrée en scène du doyen Arthur Sideleau, qui succède à Émile Chartier en 1945, annonce un meilleur équilibre entre la nécessité d'être fidèle aux « disciplines traditionnelles de la France » et l'obligation d'adapter la Faculté à « la concurrence des systèmes anglo-canadiens et américains construits selon le cycle des arts et orientés plutôt vers la spécialisation ».

Cette ère voit apparaître les premiers professeurs laïques, par surcroît premiers professeurs à plein temps à la Faculté. Guy Frégault y entre en 1940, au retour d'un séjour de deux ans à l'Institut d'études historiques de Chicago. Après avoir épaulé le chanoine Lionel Groulx, il prend la tête de l'Institut d'histoire qui est fondé le 10 décembre 1946 et qui reçoit ses premiers étudiants au mois de septembre suivant. La direction de l'Institut de géographie, formé en même temps, est confiée à Pierre Dagenais.

Jean Houpert, recruté en 1943, figure parmi les premiers professeurs de carrière, non seulement de la Faculté, mais de l'Université : « Nous avons constitué, si je puis dire, le premier noyau des professeurs de carrière de la Faculté des lettres. » Plutôt un pépin car, si la popula-

tion étudiante passe de 25 étudiants en 1943 à plus de 400 en 1950, les budgets réservés à l'embauche des professeurs restent anémiques. Pour accroître leur nombre l'Université développa, selon Houpert, une technique qui consistait à « engager des professeurs compétents, bien préparés et qui soient plein temps et quand on ne pouvait pas y arriver, on tâchait de trouver des curés qu'on payait 10 \$ de l'heure et que d'autres occupations ou moyens faisaient vivre. [...] Mais voyez-vous, c'était toujours la lutte continue de Monsieur Sideleau, comme doyen, d'arriver à trouver des gens et puis de se demander : "Est-ce que je pourrai les payer ?" Pour les payer, il ne fallait pas qu'ils aient des charges de famille ou qu'ils aient besoin de vivre comme du monde ordinaire. Voilà ! peut-on dire, le drame que cela a été. »

Quand démarre la campagne de souscription de 1947, les facultés qui composent l'Université de Montréal se définissent à l'intérieur d'une série d'articles publiés dans un numéro spécial du journal *La Presse*, paru le 28 octobre 1947. Puisqu'il faut recueillir onze millions de dollars, il est indiqué de dire à quoi ils serviront. Dans son texte, Arthur Sideleau n'hésite pas à désigner la bibliothèque comme l'enfant pauvre de la Faculté des lettres : « Celle-ci nous fait déplorablement défaut à l'heure actuelle. Si nous n'avions pas, pour remédier à cette lacune, les bibliothèques de la ville de Montréal et plus spécialement celle de l'Université McGill, qui accueille nos étudiants avec une sympathie dont je lui sais gré, nous ferions presque aussi bien de fermer nos portes. Une faculté des lettres vaut autant par sa bibliothèque que par ses professeurs et j'ai presque envie d'ajouter qu'elle pourrait plus facilement se passer de professeurs que de bibliothèque. »



Qui est Conroe?, se demande-t-on à l'Université. « L'Histoire contient un certain nombre d'énigmes qui désarçonnent les historiens et réjouissent les romanciers, lit-on dans *Le Quartier Latin* du 17 octobre 1947. Il y a eu l'"Homme au masque de fer", il y aura désormais le "Mystère Conroe". L'affaire commence en 1946. Un certain monsieur Conroe, Américain de naissance et expert en choses universitaires, est mandé pour enquêter sur l'organisation des services de l'Université [...]. Son enquête se déroule normalement pendant quelques mois. Il va d'une faculté à l'autre, scrutant les documents, questionnant les employés, puis, tout à coup, les journaux cessent d'en parler. Il disparaît brusquement et totalement de la scène [...]. »

Au début de l'année 1947, le commissaire a déposé les 53 premières pages d'un rapport qui retrace les origines des problèmes financiers et expose leurs conséquences sur l'organisation et le fonctionnement des facultés et le bien-être général du personnel enseignant. Dans la version complète et définitive de ce document, livré le 8 août 1947, Canrae recommande qu'une échelle de salaire « satisfaisante », élevée de la moitié et parfois presque aux deux tiers des salaires alors payés, remplace d'urgence une politique salariale improvisée. Il suggère en outre que la priorité soit accordée à la constitution d'un fonds de pension pour les employés des facultés, que l'université se comporte en entreprise et cesse d'être inactive pendant la période des vacances estivales, qu'elle se penche sur le bien-être des étudiants et qu'elle favorise le remplacement des professeurs à temps partiel par des professeurs de carrière.

Ayant pris connaissance de la première partie du rapport Conrae, la Société d'administration adopte les vues du commissaire et met sur pied une vaste campagne de souscription qui doit lui permettre de se classer au même rang que les institutions semblables en Amérique du Nord. Le 21 avril 1947, devant le maire de Montréal et les membres du comité exécutif de la Ville de Montréal réunis dans la salle des promotions, Monseigneur Joseph Charbonneau, chancelier de l'Université, président de la Société d'administration et archevêque de Montréal, sollicite le concours des Montréalais : « L'Université ne demande pas la charité du pauvre ; elle n'a pas de dette et elle est fière d'être ce qu'elle est devenue. Mais elle constate que, maintenant, ses propres développements, dans un milieu en progression rapide, la dépassent elle-même et lui imposent des fardeaux nouveaux pour qu'elle reste à la hauteur des événements et qu'elle rende les services accrus qu'on lui réclame. »

Le soir même, J.-O. Asselin, président du comité exécutif de la Ville de Montréal, donne le ton à la levée de fonds : « Je comprends que la campagne de souscription lancée par l'Université de Montréal devrait apporter une somme de onze millions de dollars et je crois que la Ville de Montréal doit réclamer l'honneur de faire la première souscription. Je ne suis pas autorisé à dire ce que donnera la Ville, mais j'estime que si, dans des années difficiles, elle a pu verser un million, elle ne peut faire moins dans les circonstances actuelles que d'offrir deux millions ou 20 pour cent de la somme totale à Son Excellence Monseigneur Charbonneau. »

En prévision du lancement officiel, le 26 octobre 1947, une consigne est donnée aux étudiants : soigner leur image et celle de l'Université. C'est

**\$15,000**

Abitibi Power & Paper Co. Ltd.  
 Anonyme  
 Canadian Industrial Alcohol Co. Ltd.  
 Catelli Food Products Ltd.  
 Cie de Papier Rolland Ltée (La)  
 Corporation de la Ville Lasalle (La)  
 Couvrette-Sauriol, Limitée  
 Dominion Oilcloth & Linoleum Co. Ltd.  
 Fabrique Notre-Dame de Grâce (M.)  
 Fabrique St-Ambroise (M.)  
 Fabrique St-Anselme (M.)  
 Fabrique St-Vincent de Paul  
 de Montréal (M.)  
 Fabrique Ste-Madeleine (Outremont) (M.)  
 Howard Smith Paper Mills Ltd. & Canada  
 Paper Co.  
 Hudon & Orsali Ltée  
 Montreal Coke and LaSalle  
 Manufacturing Co.  
 Ogilvie Flour Mills Co. Ltd.  
 Price Brothers & Co. Ltd.  
 Sœurs Ste-Croix (Les)

**\$13,500**

Fabrique Notre-Dame des Neiges (M.)

**\$12,500**

Robin Hood Flour Mills Ltd.

**\$12,000**

Fabrique St-Enfant-Jésus  
 (Pointe-aux-Trembles) (M.)  
 Miron & Frères

**\$11,500**

Anonyme  
 Anonyme

**\$11,000**

Fabrique Notre-Dame Auxiliatrice (M.)

**\$10,000**

Anonyme  
 Anonyme  
 Anonyme  
 Anonyme  
 Anonyme  
 Anonyme

Basilique de Montréal (La)  
 Beaubien, Famille, par Succession Honorable  
 Louis Beaubien  
 Beaubien, L. G. & Compagnie  
 Boileau, Damien Limitée  
 Brais, Honorable F.-Philippe, c.r., c.b.e.,  
 M.C.L. L.L.D.  
 Canada Packers Ltd.  
 Canadian Breweries (Quebec) Limited  
 Canadian Celanese Limited  
 Chambre de Commerce du District de  
 Montréal (La)  
 Commission Scolaire St-Viateur  
 d'Outremont (La)  
 Cie d'Assurances du Canada  
 contre l'Incendie (La)  
 Cité de Granby (La)  
 Cité de Sorel (La)  
 Compagnie de Jésus (La)  
 Cie Légaré Limitée (La)  
 Congrégation des Pères de Ste-Croix (La)  
 Congrégation Notre-Dame (La)  
 Consumers Glass Co. Limited  
 Corporation Municipale de la  
 Ville St-Pierre (La)  
 Cypihot, Docteur Hector  
 Dominion Glass Co. Ltd.  
 Dominion Rubber Co. Ltd.  
 Fabrique Notre-Dame de la Paix  
 (Verdun) (M.)  
 Fabrique Notre-Dame de Lourdes  
 (Verdun) (M.)  
 Fabrique Notre-Dame du  
 T. S. Sacrement (M.)  
 Fabrique St-Barthélémi (M.)  
 Fabrique St-Eusèbe (M.)  
 Fabrique St-François d'Assise (M.)  
 Fabrique St-François Solano (M.)  
 Fabrique St-Germain d'Outremont (M.)  
 Fabrique St-Irénée (M.)  
 Fabrique St-Jacques (M.)  
 Fabrique St-Joseph (M.)  
 Fabrique St-Laurent (M.)  
 Fabrique St-Pierre de Sorel (S.H.)  
 Fabrique St-Viateur (M.)  
 Fabrique St-Zotique (M.)  
 Fabrique Ste-Marguerite-Marie (M.)  
 Gatineau Power Company  
 Hollinger Cons. Gold Mines Ltd.  
 Laboratoire Nadeau Limitée



*Le Comité de l'Aide à l'Université de Montréal a l'honneur de vous remettre un exemplaire de son Rapport officiel sur la campagne de souscription. Il désire profiter de cette occasion pour vous remercier de nouveau de la générosité avec laquelle vous avez répondu à son appel en faveur d'une institution dont l'épanouissement est le gage d'un avenir meilleur non seulement pour notre jeunesse mais pour la province de Québec et le pays tout entier.*

*Montréal le 30 avril 1948.*

Carte accompagnant le rapport du Comité de la campagne de souscription en faveur de l'Université de Montréal, le 30 avril 1948.

du moins le souhait exprimé par le recteur dans un texte publié dans l'édition du 3 octobre du *Quartier Latin* : « Trêve aux critiques, même fondées, qu'on a toujours tort de livrer en pâture au public, et que, dans l'occurrence, on devra taire complètement. Les besoins auxquels on veut répondre sont indiscutables. On vous convie à un travail d'équipe, discipliné et généreux. Il ne sera pas dit qu'on trouvera parmi nous des récalcitrants [...]. On fait appel à la population en votre faveur, souligne-t-il aux étudiants, n'est-il pas élémentaire que vous vous rendiez le plus sympathiques possible à cette population ? »

La campagne se déroule sous la surveillance du Comité des donateurs de l'Université créé pour l'occasion. L'un des membres les plus influents de cet organisme de vigilance est justement le chef du gouvernement du Québec, l'honorable Maurice Duplessis. Celui-ci aura désarmés deux motifs plutôt qu'un seul pour se préoccuper du sort de l'institution puisque c'est au Comité des donateurs qu'incomberont la gestion des sommes recueillies pendant cette campagne de souscription et la décision de leur affectation : hôpital général, laboratoires de recherches, maison des gardes-malades, services auxiliaires, établissement d'un fonds de pension et de retraite pour le personnel – « lequel ne devra pas excéder un million sept cent cinquante mille dollars » –, maison des étudiants, parachèvement du campus, achèvement de l'installation des facultés et services : laboratoires d'enseignement et de recherches, bibliothèque centrale, services de chauffage, d'électricité et d'eau, construction des voies d'accès, clôture et terrassement.

La campagne est à peine lancée que la Ville de Montréal approuve l'octroi des deux millions promis en avril. Le public, stimulé par le rôle qu'entend jouer l'institution dans l'avenir de la « nation canadienne-française », emboîte le pas, mais pour le convaincre du bien-fondé de la sollicitation et, surtout, pour le persuader que cet outil lui est bel et bien accessible, le campus s'ouvre. Les employés participent à l'organisation des visites. Georges Baurgeois, qui était directeur du service des achats à cette époque, se souvient d'avoir lui-même préparé ou fait préparer « les réceptions des divers groupes qu'on a reçus à ce moment-là, pour leur montrer le degré d'avancement de l'université et puis pour essayer de les convaincre, par des discours plus ou moins intéressants, qu'ils devaient souscrire à l'Université de Montréal. » Au mois de février 1948, les organisateurs enregistrent un surplus de près de deux millions par rapport à l'objectif initial de onze millions. Québec, qui verse deux millions huit cent mille dollars dans les coffres de « l'Université du Mont-Lumière », ne néglige pas pour autant Laval et le Bishop's College de Lennoxville qui reçoivent respectivement quatre millions et un million.

### Une pénible mutation

Plus riche qu'elle n'a été jusqu'ici, l'Université envisage une réorientation et une réorganisation dont elle confie l'ébauche à un comité composé du chanoine Georges Deniger, de Maximilien Caron et de Wilbrod Banin. Pour la première fois de son histoire, l'institution peut se détacher des contingences matérielles et se concentrer sur les aspects essentiels de sa mission

et s'orienter dans le sens des grands axes proposés par le rapport Conroe. L'Université entreprend donc les démarches qui vont la conduire à la reconquête de l'autonomie administrative dont elle a été privée au printemps 1939 quand, sanctionnant la *Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal*, le gouvernement du Québec lui imposait une tutelle de dix ans et confiait sa gestion à la Société d'administration.

Des professeurs de l'Université, des spécialistes du droit canon ainsi que les évêques de l'archidiocèse évoluent, soupèsent les modifications devant être apportées à la charte de 1920 pour qu'un « mode efficace d'organisation de l'Université » soit enfin mis en place. Officiellement, la Société d'administration n'a pas juridiction à ce chapitre, mais elle obtient l'appui du gouvernement et s'engage dans le processus de révision qu'elle conduira à terme.

Les entraves à son essor ne sont pas d'ordre exclusivement financier ou constitutionnel. La misère qui a longtemps été son lot l'a munie des réflexes de ceux qui parent au plus pressé. Habitée à colmater des brèches, elle planifie au petit bonheur et néglige de définir ses priorités. On la verra donc, dans l'affectation des fonds recueillis pendant la campagne, s'orienter dans le sens des pressions. Traditionnellement appuyée sur le charitable engagement des religieux qui formaient la majeure partie de son corps enseignant, elle refuse de les bousculer en les invitant à la retraite ou en les confrontant à une génération de jeunes professeurs qui attendent leur tour. Elle répugnera longtemps encore à payer des salaires décentes aux laïcs puisque, jusqu'à cette époque, la plupart des « professionnels » voyaient dans le fait d'enseigner un honneur qui compensait largement la faiblesse de leurs honoraires. De plus, les liens noués entre les administrateurs et les doyens des facultés, rapports amicaux entretenus depuis le collège, ne favorisent pas un changement d'attitude ni une intervention autoritaire dans l'évolution des constituantes de l'institution. Le professeur Marcel de Grandpré parle de l'autonomie des facultés, une autonomie qu'on voudrait remplacer par une appartenance générale au corps central. « L'image qui m'est restée du problème fondamental de l'Université à cette époque-là, c'est que les facultés professionnelles avaient été des écoles indépendantes avant la création de l'Université et qu'elles avaient conservé des attitudes, sinon un statut, qui faisaient que médecine, droit, médecine vétérinaire, médecine dentaire fonctionnaient encore, en pratique, comme les écoles indépendantes qu'elles avaient été auparavant. » Pour ces raisons, après s'être engagée dans la campagne de souscription de 1947 en promettant une modification de ses relations avec les membres du corps professoral et les étudiants, l'Université n'est pas, à l'issue de la campagne, tout à fait prête à s'exécuter.



## POUR S'INTÉRESSER AUX PROBLÈMES DE L'HEURE

« L'enseignement dans notre province a-t-il été jusqu'ici suffisamment pratique et méthodique ? A-t-il été adapté à la situation ? Il ne suffit pas d'enseigner, il faut former. Si le défaut capital des Canadiens français est le manque d'initiative et de volonté, on corrigera ce penchant à l'indolence en développant le sens de la responsabilité, le souci de l'action ; on fera en sorte que l'éducation exerce sa fonction sociale. Orner l'esprit est bon ; préparer à la vie est mieux. »

Édouard Montpetit

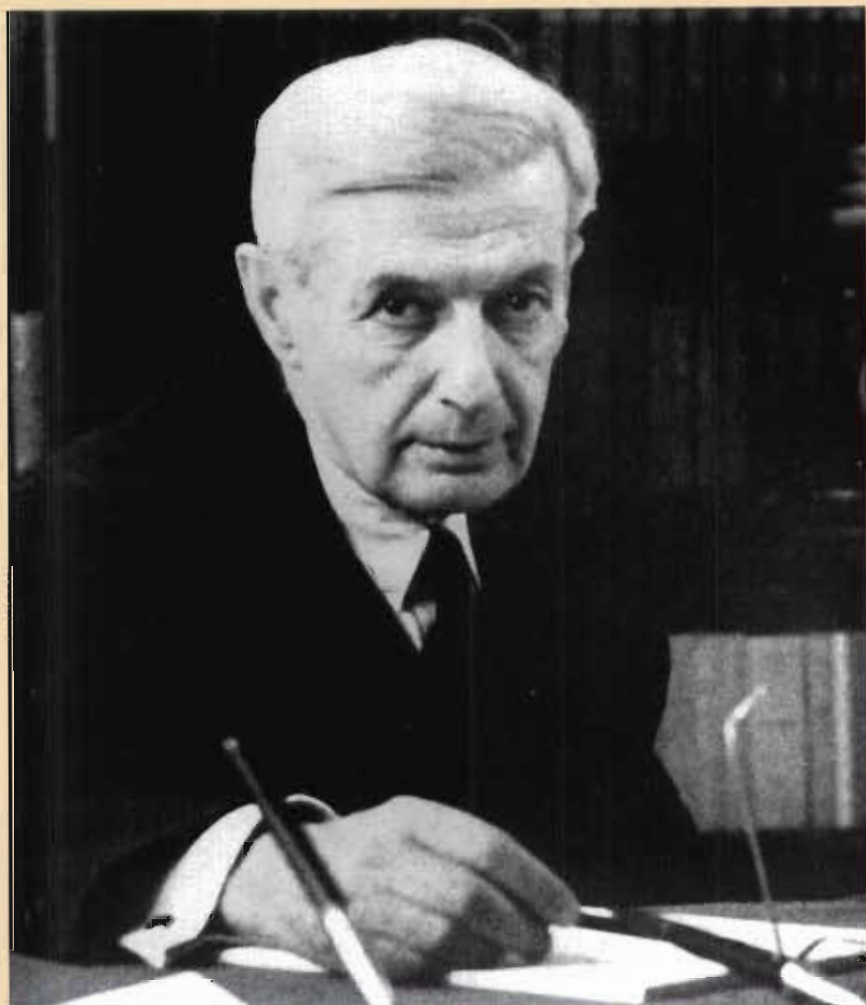
Lorsque, à l'automne de 1920, l'Université de Montréal ouvre les portes de son École des sciences sociales, économiques et politiques, celle-ci est aux antipodes de l'École sociale populaire fondée en 1911 dans le but de diffuser la doctrine sociale catholique. Le but d'Édouard Montpetit : « doter le Canada français d'un enseignement propre à intéresser la jeunesse aux problèmes de l'heure ». Or, ces problèmes existent dans tous les secteurs, à tous les niveaux, et l'Université, se rangeant aux vues de celui auquel elle confie la direction de la nouvelle école, souhaite étendre le champ des études afin d'embrasser l'ensemble des sciences économiques, sociales et politiques. Les modèles, l'idéal auquel Montpetit veut rattacher l'école, figurent parmi les plus prestigieux : Landon School of Economics, Graduate School of Business Administration et l'École des sciences politiques de Paris. « Après avoir étudié les programmes de ces trois institutions et tenu compte de leurs tendances, nous avons fondé plus modestement une école canadienne qui se rapprochait plutôt des écoles similaires organisées par les universités catholiques de France, mais qui n'était pas la grande école. »

La situation de cette faculté d'idées et de causes immatérielles est, à l'intérieur des cadres universitaires, comparable à celle de la Faculté de philosophie, fondée un an plus tard, sans locaux adéquats, sans professeurs à plein temps, sans bibliothèque et sans autre avenue que celle des cours du soir. Entre 1920 et 1940, le cours conduisant à la licence est dispensé sur une période de deux ans, à raison de trois cours par semaine et de deux cours par soir. Vers 1925,

l'Université de Montréal crée une École de tourisme qu'elle intègre à l'École des sciences sociales dans le but de former des guides qui prendront charge des visiteurs, afin, dira-t-on, « de rendre justice à notre histoire et à l'importance de nos institutions ».

Parmi les étudiants spécifiquement inscrits à l'École des sciences sociales, un premier groupe se destine au journalisme, mais la majeure partie y trouve une « école de culture générale » qui, aime à le rappeler son fondateur, ne conduit pas nécessairement à un emploi rémunéré. En première année, la section sociale, économique et politique propose un regard sur les philosophies : celle de la société, celle de l'Église et celle de l'État ; un regard sur la science et sur l'économie sociale et politique ; sur le civisme, la géographie humaine et les œuvres sociales. La deuxième année constitue en quelque sorte une spécialisation qui devrait conduire les étudiants vers les carrières diplomatiques, politiques, financières, grâce à l'étude des questions de politique extérieure et économique, des questions relatives aux finances privées et publiques et à celle de la législation industrielle et des grandes doctrines économiques. Au mois de janvier 1941, l'addition d'une troisième année d'études permettait la subdivision du cours en cinq sections : politique et diplomatie, sociologie, administration et finance privée, administration publique, et journalisme.

En 1942, l'École des sciences sociales et l'École de pharmacie sont élevées au rang de faculté. La durée du cours passe à trois ans. Les étudiants appartiennent à deux groupes : les bacheliers et ceux qui ont complété les



douze années de l'enseignement primaire supérieur. Les jeunes filles, dont une minorité seulement a étudié dans les collèges classiques, trouvent dans cette faculté le moyen d'accéder aux études supérieures et à la recherche. Dans les locaux inachevés, les cours n'ont encore lieu que le soir et leur contenu s'appuie sur les acquis de quelques personnalités connues. Guy Vanier, qui dirige la Faculté à cette époque, écrit : « Dans la pensée d'être utile à tous ceux qui ont plus immédiatement besoin de sa collaboration, elle a voulu naître comme université du soir et elle s'efforcera de le demeurer le plus longtemps possible. Déjà entrés dans la carrière, plus réfléchis et peut-être inquiets pour avoir ressenti les premières morsures de la vie, beaucoup de jeunes comprennent maintenant davantage la valeur souveraine du travail

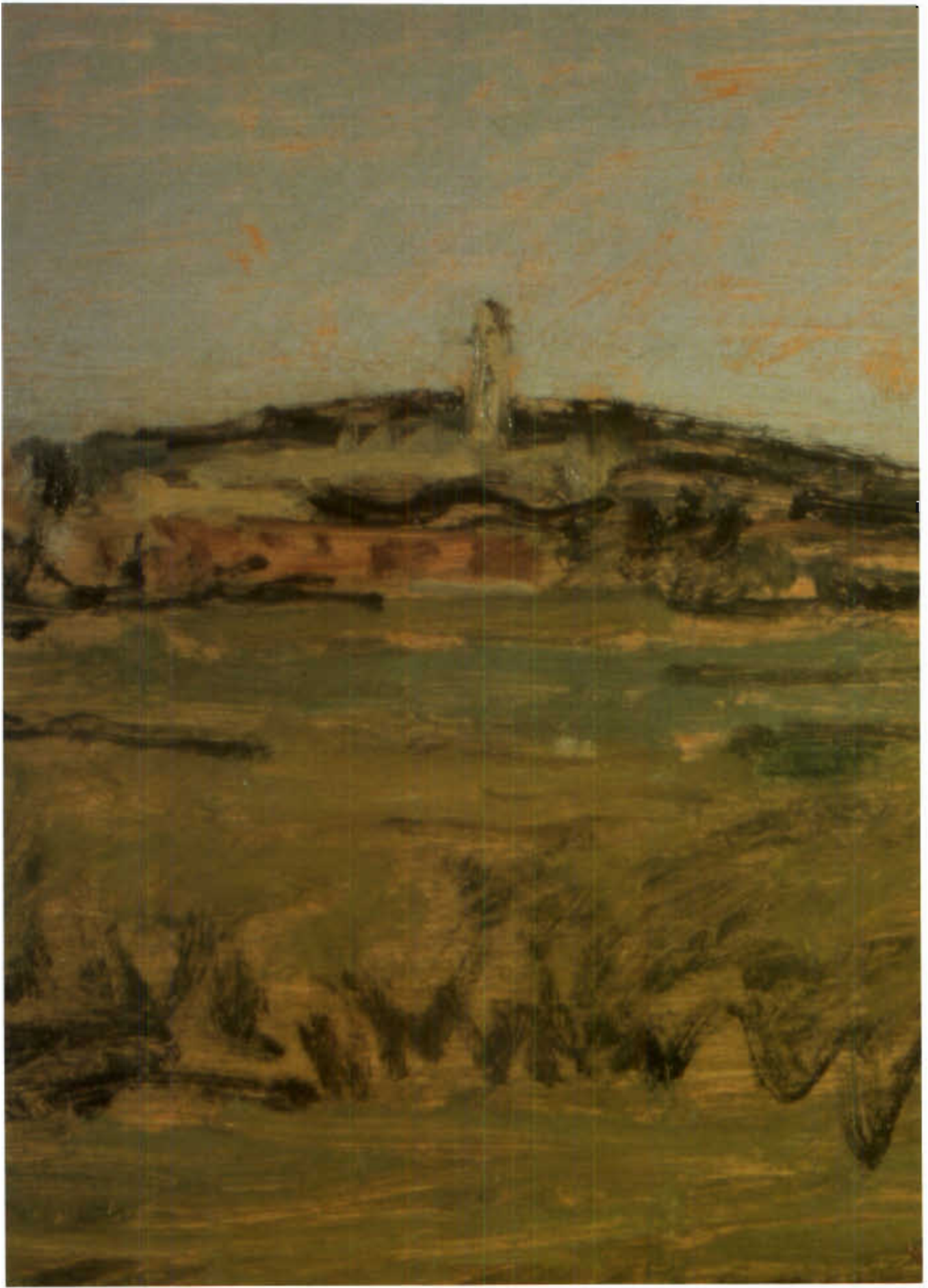
et de la compétence [...] et croient plus fermement à la puissance de la discipline intellectuelle qu'ils n'y croyaient au temps de leurs années de collège. »

Après 1945 et l'instauration progressive des cours du jour qui sera généralisée avec la charte de 1950, et après le retour des Montréalais qui sont allés chercher à l'étranger les doctorats que la Faculté n'était pas encore en mesure de proposer, l'enseignement à la Faculté des sciences sociales s'approche des normes scientifiques contenues dans sa définition. Malheureusement, dira Philippe Gorique dans une conférence prononcée au mois d'avril 1951, « pendant toute cette période, aucune équipe de professeurs de carrière n'a pu être formée à cause des difficultés économiques que traversait l'Université ».

Édouard Montpetit. Fils d'André-Napoléon Montpetit, avocat et écrivain engagé, et d'Adèle Labelle, également instruite et cultivée, Édouard Montpetit appartient par essence à ce que l'ère victorienne appelle l'« élite ». L'élite bourgeoise, catholique, plus riche de relations que de biens. Né le 26 septembre 1881, il fait partie des premiers contingents d'écoliers qui fréquentent le Jardin de l'enfance des sœurs de la Providence. Il entre ensuite au Collège Sainte-Marie, puis au Collège de Montréal avant de s'inscrire à la Faculté de droit de l'Université Laval. Recannu pour ses talents nombreux, son

intelligence, sa générosité et son ouverture d'esprit, il est, dès sa sortie de la Faculté, en 1904, identifié comme l'une des valeurs sûres de son époque. Un séjour d'études en France confirme l'éclectisme de sa pensée. Édouard Montpetit est véritablement le premier laïc invité à concevoir l'université moderne. Fondateur de la Faculté des sciences sociales, il associe néanmoins son nom au développement de toutes les facultés et des grandes écoles. L'homme qui s'était donné la mission d'ouvrir l'Université non seulement à cette « élite » si choyée mais aux hommes et aux femmes de tous les milieux en a été le secrétaire général de 1920 à 1950. On lui doit deux mots associés à l'histoire de l'institution : « Noblesse oblige » et « La maison de la nation ».





**L**a dissolution de la Société d'administration et l'entrée en vigueur de la charte civile, le 5 juin 1950, laissent pleine liberté aux administrateurs qui n'ont plus, théoriquement, qu'à réaliser les promesses de 1947. Les liens traditionnels qui unissaient l'Université, l'Église et l'État sont resserrés par le document qui exige des personnes siégeant au conseil des gouverneurs, ou à tout autre comité d'administration, qu'elles professent la foi catholique. Comme hier, le siège de chancelier est réservé à l'archevêque de Montréal qui préside le conseil des gouverneurs, dont il désigne deux des douze membres. Il bénéficie, en outre, d'une voix prépondérante sur toutes les décisions des corps universitaires. Le recteur, dont le mandat de cinq ans continue d'être approuvé par Rome, préside le comité exécutif formé de quatre autres gouverneurs. Ce groupe règne sur l'administration générale, de la préparation du budget annuel jusqu'à la distribution des subventions et au contrôle des dépenses. En d'autres termes, il « surveille le fonctionnement et l'administration générale de l'Université, assure l'exécution des décisions du conseil [...]. Il décide d'urgence de toute question relevant de la compétence du conseil et dont la solution ne peut attendre une réunion de ce dernier. »

## La maison de la nation

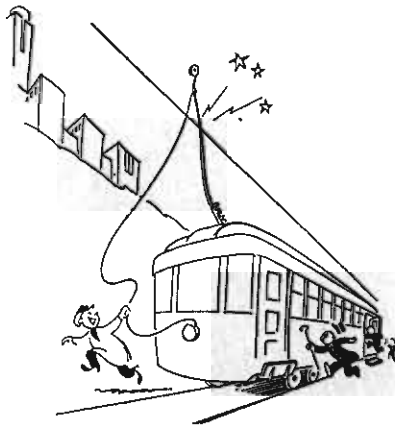


Blason de l'Université de Montréal conçu en 1920 par un comité présidé par Victor Morin. Le dessin ci-dessus, exécuté en 1984 par Lana Mis Kovic, est la version moderne de celui qui a été adopté en 1951. Un château d'or au sommet d'une

d'une étoile d'or à dextre et d'une étoile d'argent à senestre, est entouré de feuilles d'érable à dextre et de feuilles de chêne à senestre. En dessous, la devise de l'Université de Montréal depuis 1919-1920 : *Fide Splendet et Scientia*.

*Paysage  
La calline de l'Université  
Jacques de Tonnancour*





Dès l'inauguration du campus en 1943, les étudiants dénoncent les piètres conditions de transport vers le mont Royal. Pendant près de vingt ans, ils feront et referont toujours le même trajet: d'une ligne de tramway, puis d'un autobus à l'autre, après avoir fait le tour de la montagne, ils aboutissent au pied d'un escalier dont, prétendent-ils en riant, l'escalade ne requiert pas moins d'une « demi-journée » d'efforts soutenus.

La Commission des études est exclusivement formée d'universitaires qui sont, dans l'ordre hiérarchique, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire général, le directeur des études de chaque faculté ou école, ou son substitut, et de « quatre autres personnes choisies parmi le personnel dirigeant ou enseignant des écoles affiliées ». À cette commission revient la tâche d'établir les « règlements généraux ayant trait à la discipline, aux matières d'ordre pédagogique et de régie interne de chaque faculté ou école ». C'est elle qui recommandera « la création de nouvelles facultés, écoles ou succursales, l'affiliation, l'agrégation ou l'annexion d'écoles existantes, la fondation de chaires, départements ou instituts dans les diverses facultés ou écoles et l'affiliation des hôpitaux ».

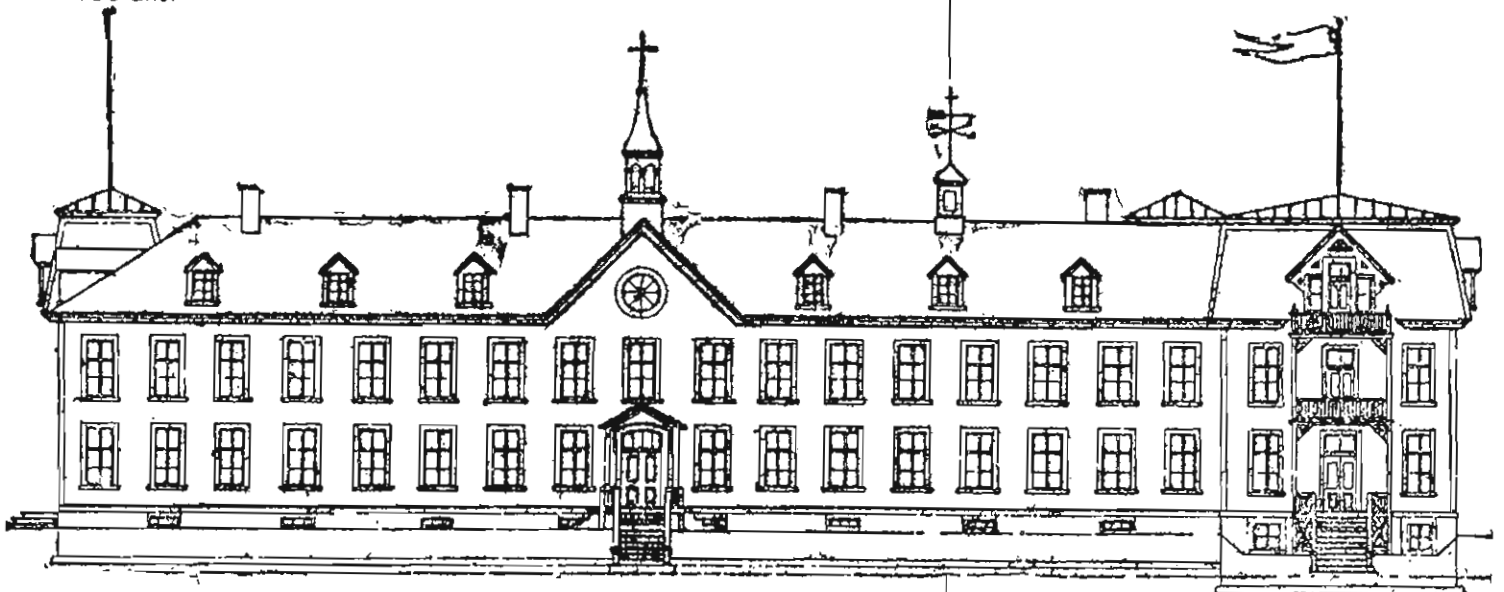
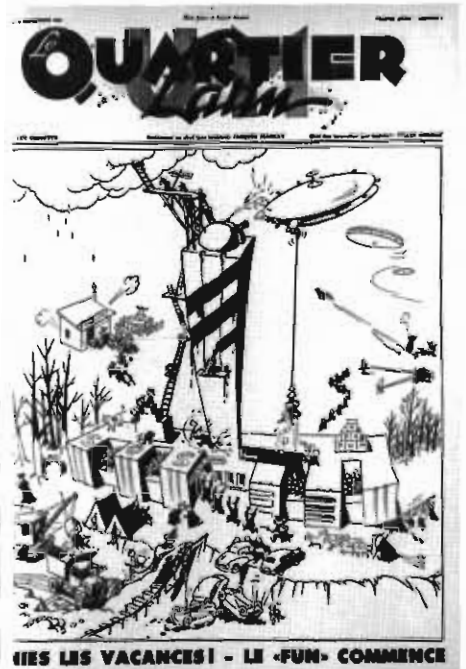
Les années ont permis aux écoles de chirurgie et de pharmacie de se muer en facultés et l'École d'hygiène est maintenant la seule école constituante. Le statut d'école affiliée s'applique, en 1950, non seulement à l'École Polytechnique, à l'École des Hautes Études Commerciales et à l'Institut agricole d'Okla, mais à l'ensemble des institutions québécoises qui acceptent les « règlements et le programme que l'Université a établis comme siens, dont cette dernière dirige les examens universitaires, selon des statuts d'affiliation arrêtés d'un commun accord et auxquelles l'Université décerne ses propres diplômes ». Cette définition inclut désormais l'École d'optométrie et l'École de médecine vétérinaire ainsi que les 31 collèges classiques de garçons et de filles répartis à travers l'archidiocèse. Les écoles agrégées ont tout en commun avec les écoles affiliées, à cette différence près qu'elles sont situées hors du Québec. Il s'agit des collèges Saint-Christophe et Saint-Louis-de-Gonzague, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, et du Collège Campion, à Régina, en Saskatchewan. Les écoles annexées, institutions spécialisées en musique, tourisme, enseignement ménager et autres, sont plus étroitement liées à l'Université qui, après s'être contentée d'approuver leurs programmes et règlements, les place sous la tutelle d'une faculté ou d'une école affiliée.

En raison du rôle qu'ils ont joué dans l'instauration du système d'enseignement en Nouvelle-France et de la confiscation, au XIX<sup>e</sup> siècle, des propriétés foncières qui leur avaient appartenu, les jésuites jouissent, depuis 1889, d'un statut particulier qui non seulement prive l'Université de tout droit de regard sur les diplômes émis par le Collège Sainte-Marie, mais l'oblige à admettre parmi ses étudiants tous les diplômés qui le désirent. La charte de 1950 renouvelle ce privilège: « Dans le statut d'affiliation qui pourra être arrêté entre l'Université et les collèges tenus par les RR. PP. jésuites, l'Université tiendra compte du privilège qui leur a été jusqu'en 1920 reconnu par l'Université Laval, en conformité, quant à la nature du privilège, des prescriptions de la constitution *Jam Dudum* du 2 février 1889. » L'une des réformes les plus importantes de l'administration laïque, en 1965, consistera à refuser de sanctionner de manière quasi automatique des programmes et diplômes de toutes les institutions sur lesquelles l'Université n'exerce pas de contrôle réel.

Quant aux étudiants, qui ont réclamé voix au chapitre et qu'on a consultés pendant les travaux de révision de la charte, leur rôle se limite à fréquenter l'université dont la mission consiste à desservir le million et demi

de catholiques de langue française vivant dans l'archidiocèse de Montréal. À cette époque, comme plus tard, on explique leur exclusion par la brièveté de leur séjour sur le campus. *Le Quartier Latin* réagit. Il reproche à l'institution et au gouvernement provincial leur refus d'entendre les étudiants sur plusieurs des questions reliées à la qualité de l'enseignement universitaire: subventions fédérales aux universités, liberté et syndicalisme étudiants. L'importance du rôle des catholiques au sein de l'administration universitaire pousse les étudiants à ironiser dans les pages de leur journal où ils philosophent sur les grands thèmes tabous. L'athéisme est une vertu, et la foi, un mal nécessaire... Avec plus ou moins d'humour et de vigueur, ils décrivent le défilé des sautanes qui, voyageant entre campus et parlement, ce « Grand Musée provincial » où sont jalousement conservés les meilleurs projets des dernières décennies, obéissent à Québec. Pour la première fois dans l'histoire du *Quartier Latin*, il est bâillonné par la censure le 10 mars 1950. Il se soumettra aux exigences du recteur, Monseigneur Olivier Maurault, qui, dans un texte publié à la une du journal et simplement intitulé l'« avertissement du recteur », exige que « tout article destiné au *Quartier Latin* » lui soit soumis avant d'être livré à l'imprimeur. Il promet les sanctions qui s'imposent contre les responsables, advenant « la non-observance de cette mesure ». À la fin d'octobre, la censure est levée. Mais la méfiance s'est installée.

Au printemps 1951, on calme les critiques qui réclament la mise en œuvre des travaux qui compléteront le campus, en présentant un premier plan directeur des travaux et des aménagements. Signé par l'architecte mont-réalais Ludger Venne, qui reproduit sur papier la totalité des projets matériels annoncés, ce plan s'articule, ainsi que les souscripteurs le souhaitaient, autour de l'hôpital universitaire et d'une maison des infirmières. Ce fameux hôpital, dont on reporte indéfiniment l'aménagement, occuperait les trois ailes ouest du bâtiment principal où on ne trouve encore que des piliers de ciment. Maison des étudiants, gymnase et piscine, parachèvement et aménagement des immeubles et des terrains complètent un faisceau de projets qui, assurément, seront entrepris au cours des prochaines années. D'après les étudiants, les réalisations qui les touchent ne se réaliseront que dans les prochains 100 ans.





Dans une causerie prononcée le 6 mars 1951, peu avant la diffusion du plan Venne, le secrétaire général, Marcel Faribault, rappelle à son auditoire que l'Université de Montréal n'est pas différente des autres universités et, qu'à l'égal de bon nombre d'entre elles, elle est « *property poor* ». « Les immobilisations, précise-t-il, se chiffrent à un total de plus de douze millions de dollars, représentant le coût des immeubles actuels de la montagne et de leur ameublement fixe, ce à quoi il faut en toute justice ajouter le produit, tant encaisse que placements et créances, de la souscription de 1947-48, représentant une somme additionnelle à peu près égale et destinée à être affectée intégralement aux immobilisations, ce qui forme un grand total de quelque 25 millions de dollars. » L'Université n'est pas libre d'agir comme elle le voudrait et ce fait permet de comprendre le peu d'envergure du plan d'ensemble, la lenteur à entreprendre les travaux et, surtout, pourquoi on reviendra constamment, au cours des deux décennies suivantes, sur le produit de la souscription. « Vous n'ignorez pas, déclare le conférencier, que les fonds de cette souscription sont, en vertu d'un contrat spécial, gérés conjointement par l'Université et un comité des donateurs composé des plus hautes personnalités de la finance canadienne-française, et qu'ils ne peuvent être affectés qu'aux buts énoncés lors de la campagne [...]. Seule une somme maximum d'un million sept cent cinquante mille a été réservée pour la constitution d'un fonds de pension dont le caractère justifie l'inscription au poste immobilisations puisqu'il s'agira totalement de placements à long terme. »

L'Université n'est donc pas, au chapitre du fonctionnement, plus riche qu'autrefois. À ceux qui croient que la contribution des étudiants devrait constituer une part importante du fonds de roulement, Marcel Faribault cite des chiffres : en 1950-1951, 650 000 \$ ont été versés en frais d'inscription et, pour la même période, les dépenses reliées à l'enseignement se sont élevées à un million cent mille dollars. À ceux qui applaudissent ce résultat, il signale que les frais de scolarité couvrent 59 pour cent de ce que coûte l'enseignement et que, pour être équitable, il faut admettre que le coût réel de l'enseignement supérieur à l'Université de Montréal est sous-évalué : « Si cette proportion paraît si favorable, dit-il, c'est peut-être d'une part que les traitements

Vue en perspective d'une aile de laboratoires, réalisée en septembre 1926 par l'architecte Ernest Cormier



auraient besoin d'être relevés pour correspondre à l'augmentation du coût de la vie, d'autre part qu'une partie de l'enseignement est dispensé par des prêtres et des religieux ou encore par des professeurs à la leçon au lieu de professeurs de carrière. Ajoutez que les frais de scolarité eux-mêmes sont presque uniformément inférieurs, en chiffres absolus, à ceux exigés dans les autres universités canadiennes ou américaines, et que, en chiffres absolus, les dépenses d'enseignement devraient être majorées [...]. » À ceux qui rêvent d'une contribution plus généreuse de la part de l'État, le secrétaire général rappelle qu'à travers sa participation financière, l'État peut finir par orienter la pensée universitaire. « Sans son concours constant, nous ne saurions vivre ni nous maintenir. Mais le gouvernement ne peut pas tout. Il ne peut surtout pas remplacer la dotation que nos 30 ans ne nous ont pas encore permis d'amasser et qui devrait être au moins égale à nos immobilisations, pour en compenser la charge. À moins, et l'alternative se pose ici, brutale, que l'Université de Montréal ne devienne établissement d'État [...]. Or, l'ordre idéal de la répartition des revenus globaux paraît être d'un premier tiers en frais de scolarité, un deuxième en subvention d'État et le troisième et dernier en fondations et contributions particulières. »

### Le jeu des octrois statutaires

Jusqu'à là, le gouvernement fédéral n'a pas joué de rôle direct dans le financement des institutions d'enseignement mais, depuis 1950, ce thème est abondamment traité dans les journaux. Les étudiants de l'Université ont pris position contre l'intervention d'Ottawa dans les affaires du Québec. Ce faisant, ils allaient à l'encontre des objectifs de leur association nationale et s'opposaient à l'attitude de l'Université McGill qui réclamait, au contraire, l'injection de subventions de sources fédérales. Plus discrète, l'Université de Montréal n'a rien laissé paraître quant à ses intentions par rapport à Ottawa, disposé à tendre un bras secourable à toutes les universités canadiennes.

L'initiative fédérale découle des recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada,

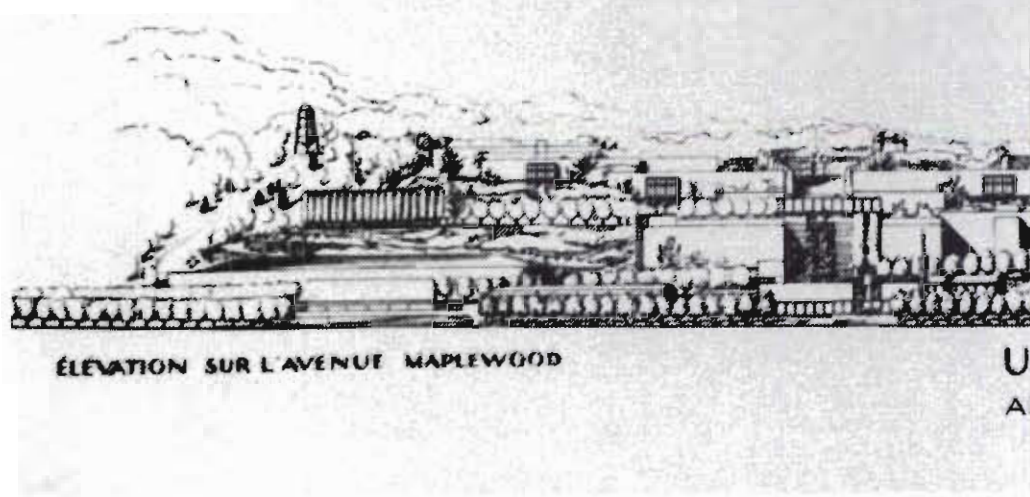
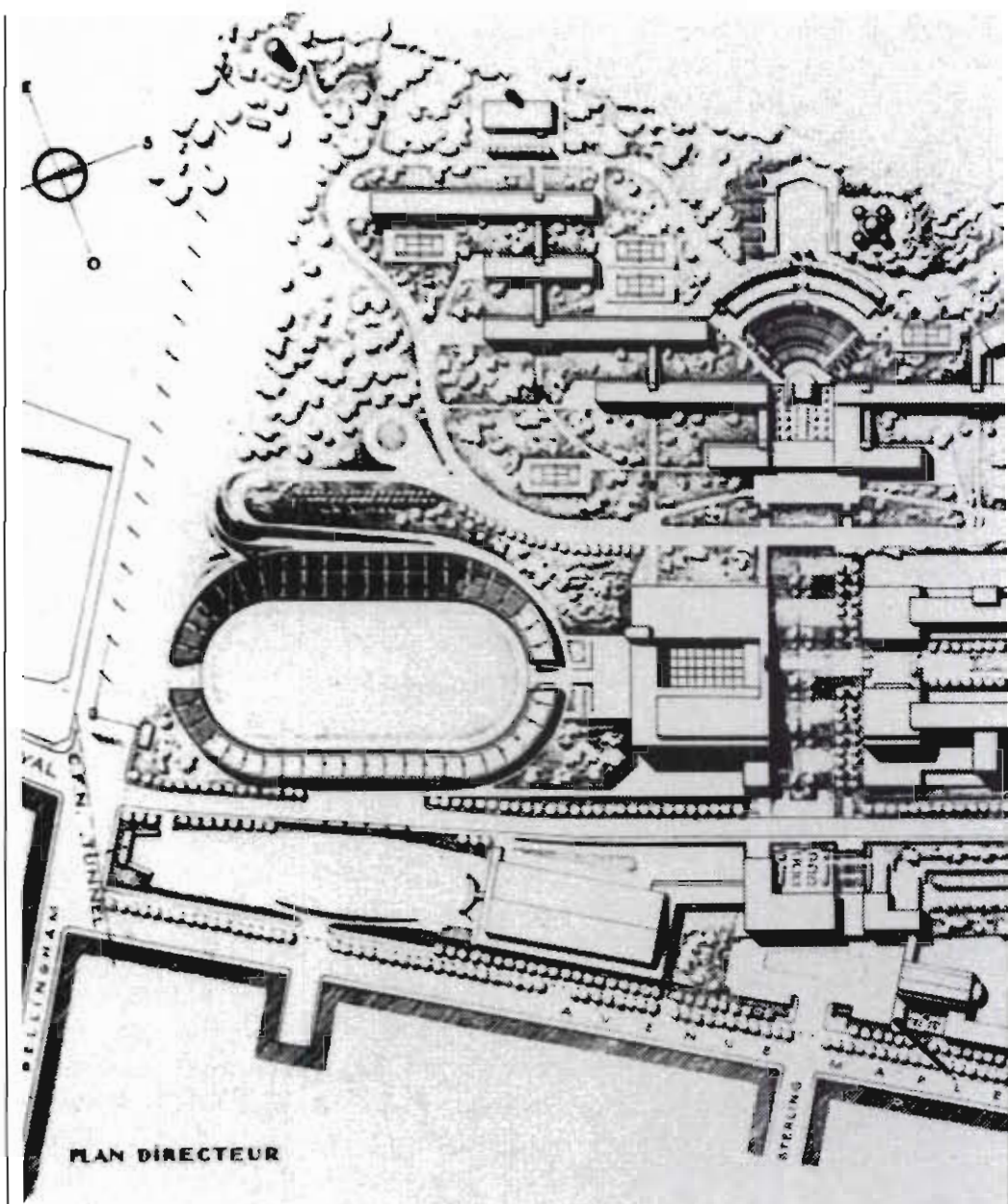


L'entrée en vigueur de la charte de 1950 annonce le lancement de nombreux travaux. La construction de la maison des étudiants, le parachèvement de l'immeuble principal et l'aménagement des terrains alimentent le mécontentement des étudiants qui déplorent que l'inconfort, la poussière et le bruit soient leurs compagnons d'étude habituels.

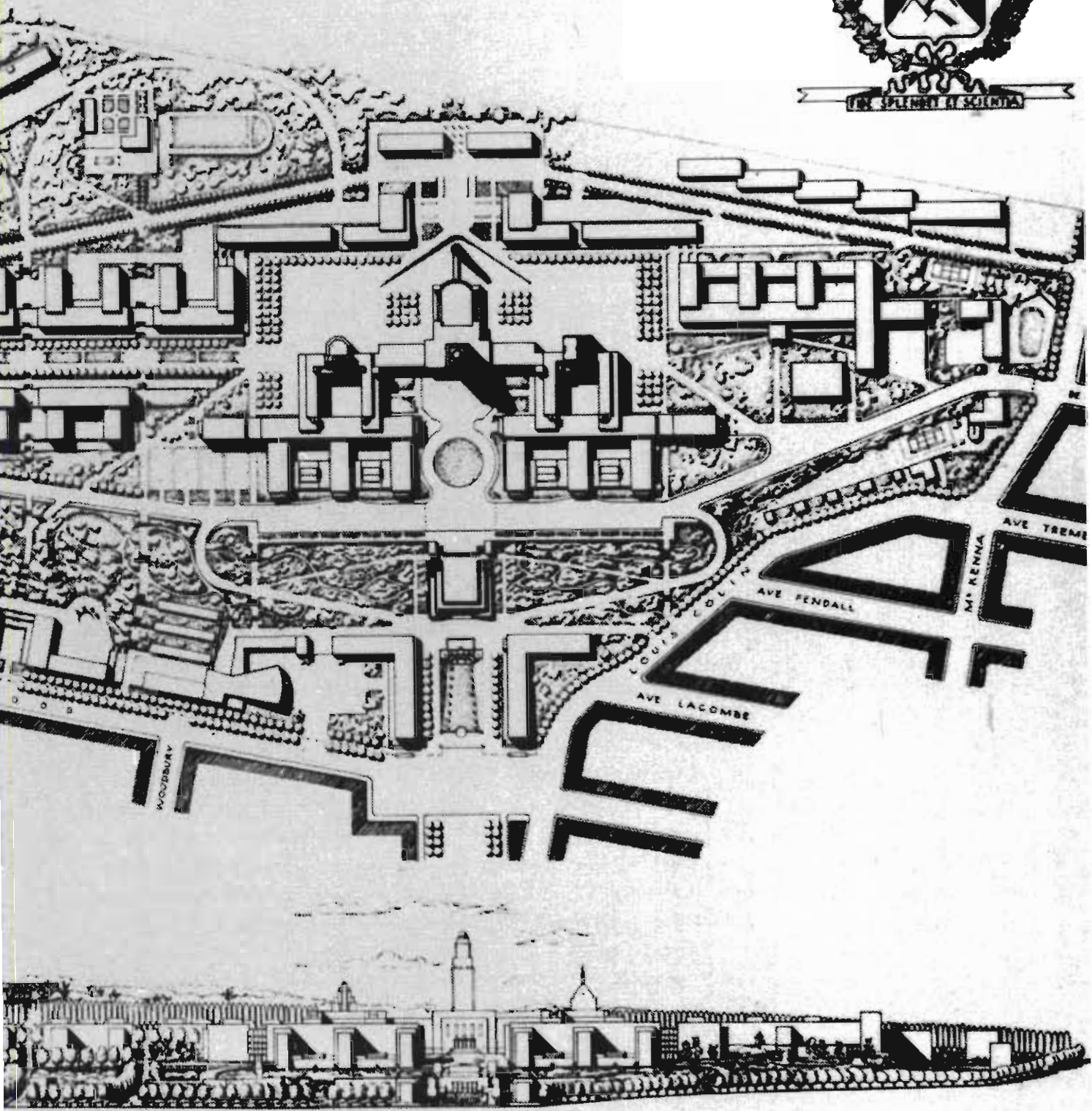
Premier projet d'une maison des étudiants réalisé vers 1926 par l'architecte Ernest Cormier.



Plan d'ensemble de la cité universitaire, conçu par l'architecte Ludger Venne, présenté à la presse le 27 avril 1951 par le recteur, Monseigneur Olivier Mourault. Cinq ans plus tard, la maison des étudiants et le pavillon d'habitation ont été complétés. À cette époque, le projet de centre médical universitaire est encore à l'étude, mais les travaux de construction du nouvel immeuble de l'École Polytechnique ont débuté.







UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
AMÉNAGEMENT DE L'ENSEMBLE

ÉCHELLE  
0 40 80 120 160 200 400 PIEDS

LUDGER VENNE  
ARCHITECTE





Au cours d'une visite du Canada qui se déroule du 8 octobre au 12 novembre 1951, la princesse Élisabeth et son mari, le duc d'Édimbourg, s'arrêtent à l'Université de Montréal. On distingue Monseigneur Olivier Mauroult, Monseigneur Poul-Émile Léger, archevêque de Montréal, et le moine Comillien Houde.

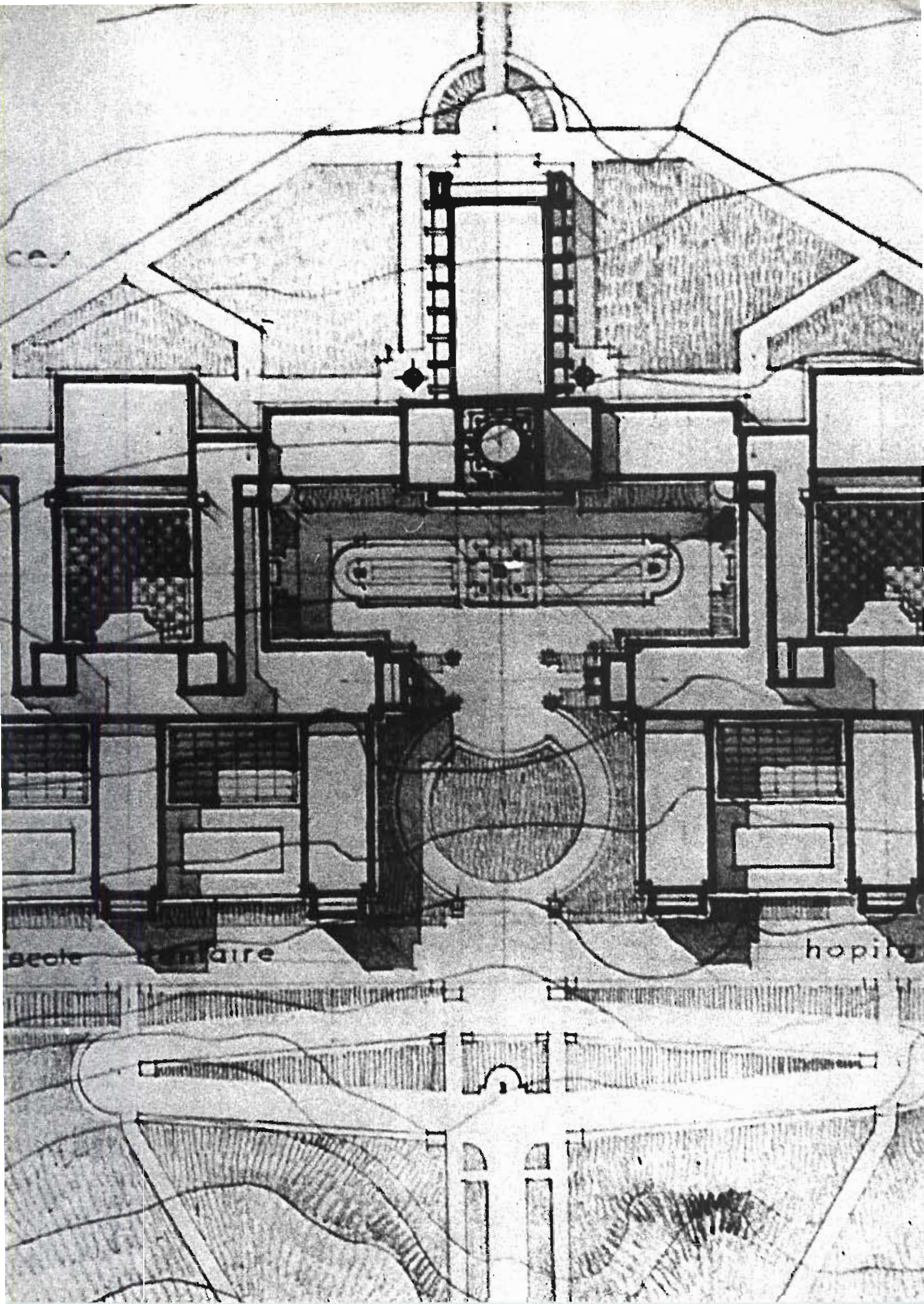


créée le 8 avril 1949. Cette commission est coprésidée par Vincent Massey, chancelier de l'Université de Toronto, et par d'éminents universitaires parmi lesquels on remarque le doyen de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, le père Georges-Henri Lévesque. Les commissaires parcourent le Canada à la recherche de solutions pour soutenir les arts, financer les musées, sauvegarder le patrimoine, les œuvres et les archives, définir le rôle du gouvernement dans le développement de la radio et de la télévision. Ils se penchent sur la situation de l'enseignement supérieur et sur celle de l'ensemble des universités canadiennes dont ils ont constaté et déploré la pauvreté. Le 26 novembre 1949, le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis, désavoue l'enquête qui constitue, à son avis, « un autre empiètement du gouvernement fédéral sur les droits et privilèges des provinces ».

La commission Massey-Lévesque poursuit néanmoins ses travaux et, dans son rapport rendu public le 1<sup>er</sup> juin 1951, elle attribue aux universités un rôle fondamental dans l'évolution du Canada. « Ce serait une grave erreur que de sous-estimer ou de méconnaître les fonctions variées, voire universelles de ces institutions [...]. Elles rendent en outre à la cause nationale directement ou indirectement des services si étendus qu'on peut dire qu'elles contribuent de la manière la plus efficace à la puissance et à l'unité de notre pays. » Les commissaires traitent objectivement de la situation des étudiants qui, jusqu'en 1939 environ, assumaient 20 pour cent du coût peu élevé de leurs études alors que, dix ans plus tard, ils versent de 40 à 50 pour cent de ce qu'elles coûtent. L'augmentation des frais d'inscription se répercute donc sur l'origine de la clientèle des universités canadiennes qui sont accessibles principalement aux fils de famille. Une clientèle très particulière, formée des 35 000 à 40 000 anciens combattants, a été incitée à s'instruire et à poursuivre des études universitaires. Les jeunes militaires ont considérablement augmenté les effectifs étudiants et, même si une partie des dépenses associées à leur arrivée sur les campus a été assumée par Ottawa, l'expansion de certaines facultés a bousculé plusieurs universités qui se sont trouvées à court de professeurs, de locaux et de matériel.

Le premier ministre du Canada, Louis Stephen Saint-Laurent, se rend aux recommandations de la commission Massey-Lévesque qui préconise l'allègement du fardeau des provinces et des étudiants par le truchement d'une contribution fédérale calculée au prorata de la population de chacune des dix provinces canadiennes. Le 19 juin, le chef de l'État annonce l'entrée en vigueur d'un programme public d'aide aux universités et l'injection prochaine d'une somme de sept millions cent mille dollars. Cependant, à la mi-novembre, le premier ministre du Québec dénonce ce geste : « En toute franchise et amicalement, écrit-il à Louis S. Saint-Laurent, il nous semble incontestable qu'un empiètement dans le domaine de l'enseignement universitaire qui se prolonge dans le champ de l'enseignement secondaire est un acheminement certain vers une intrusion fatale dans le domaine de l'enseignement élémentaire. » Cependant, à la fin du même mois, il accepte la redistribution de la subvention fédérale aux universités du Québec, à condition que les chèques soient émis par le « Comité intergouvernemental Ottawa-Québec ».





beote

maire

hopita



## DE LA NAISSANCE DE QUELQUES FACULTÉS

«L'Université accueille un très grand nombre d'étudiants de premier cycle et offre une gamme complète de programmes de baccalauréat. Elle contribue ainsi à servir la politique d'accessibilité largement préconisée aujourd'hui. Dans tous les programmes de premier cycle, l'Université vise à donner à ses étudiants une formation qui favorise un juste équilibre et une interaction dynamique entre l'acquisition des outils conceptuels et méthodologiques, l'assimilation cohérente des connaissances et des savoir-faire ainsi que l'apport et l'intégration de connaissances tirées d'autres champs d'études ou de pratiques.

« Par ailleurs, elle fait en sorte que cet enseignement soit inspiré et alimenté par les activités de recherche des professeurs, ce qui permet, entre autres, de développer chez les étudiants un esprit critique par rapport aux connaissances transmises ainsi qu'un intérêt accru pour la poursuite des études, ici ou ailleurs. »

### Énoncé de mission

L'Université de Montréal héritait, en 1920, de l'ancienne structure, soit des quatre facultés-mères créées en même temps que la succursale de l'Université Laval à Montréal. Les trois premières, théologie, droit et médecine, étaient considérées comme fondamentales. La quatrième, la Faculté des arts, avait un statut différent puisque qu'il lui revenait de définir les matières et le niveau de l'enseignement dispensé dans les collèges classiques affiliés à l'Université. Dissoute, puis reconstituée en 1923, elle continuera, jusqu'à la fin des années 1960, à diriger l'enseignement classique dans les maisons affiliées.

En 1925, onze « facultés » et trois « écoles fusionnées » constituent déjà le noyau de l'Université de Montréal. Aux quatre facultés précédentes se sont greffées les facultés de philosophie, des lettres, des sciences, les écoles de chirurgie dentaire, de médecine vétérinaire, de pharmacie, des sciences sociales, économiques et politiques, ainsi que l'École Polytechnique, l'École des Hautes Études Commerciales et l'Institut agricole d'Okla. On n'hésite pas, alors, à donner à cet ensemble l'adjectif d'« équilibré ». Un document adressé le 3 février 1925 au gouvernement du Québec par le recteur Vincent Piette souligne l'ampleur de cette université en pleine croissance dont le « matériel d'enseignement vaut plus de 250 000 \$ et l'ameublement et l'outillage plus de 135 000 \$ ». Le document qui devrait infléchir le gouvernement et apporter un « octroi de 300 000 \$ » évoque le contexte physique dans lequel les cours ont lieu : « Sept facultés sont logées rue Saint-Denis. Le radium et les services qui s'y rattachent occupent des recoins de

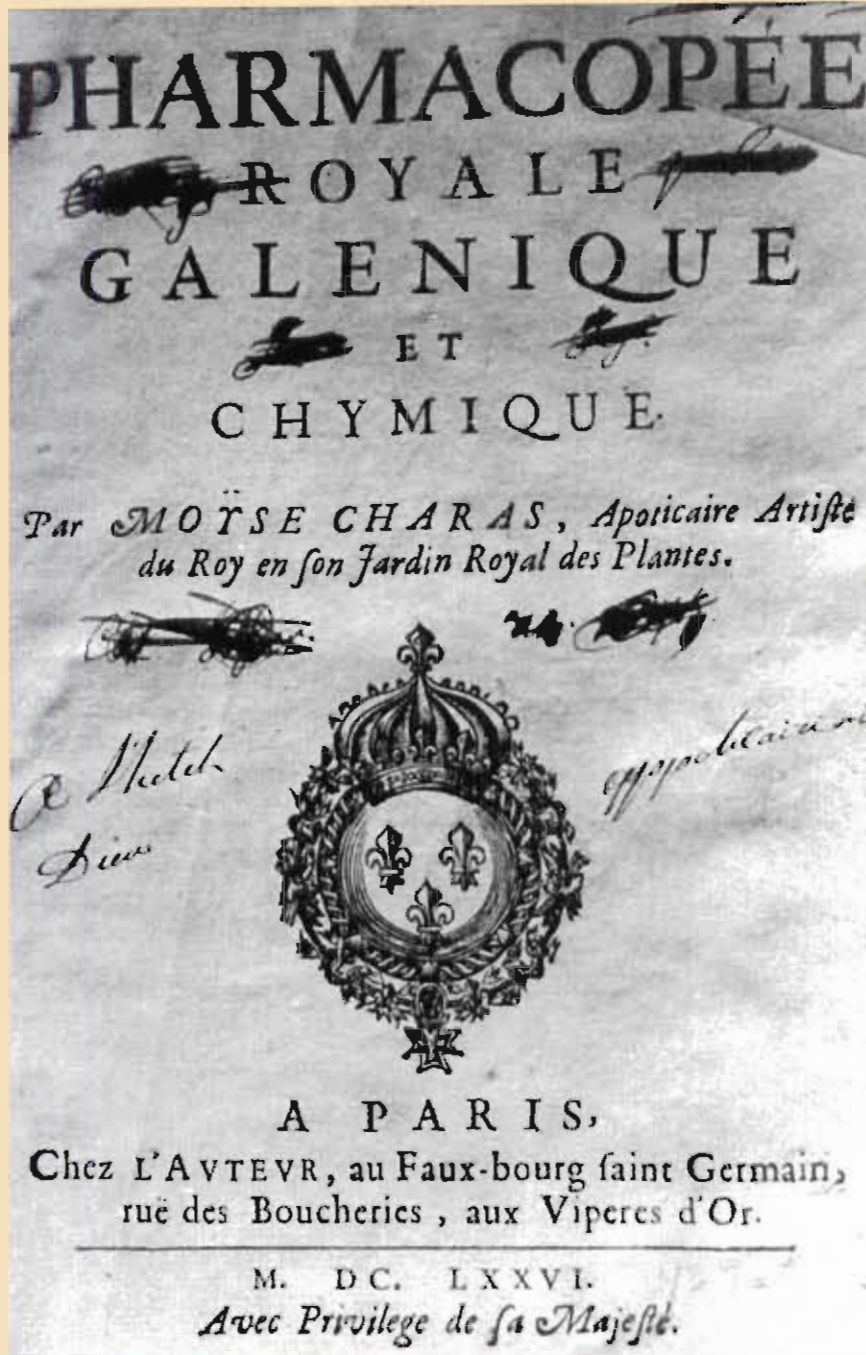
caves. Pas un pouce de terrain qui n'ait été utilisé, y compris les corridors et les paliers. »

Le nombre des facultés se multiplie déjà, surtout grâce à l'intégration d'écoles créées par des associations professionnelles. Celles-ci, sur le modèle des associations de médecins du XIX<sup>e</sup> siècle, ont jeté les bases d'un enseignement spécialisé de plus en plus rigoureux. Lorsque l'Université et l'organisme en conviennent, l'affiliation de l'école peut être conclue. La plupart des facultés formées sur cette base et qui disposent souvent de fonds importants et d'équipements techniques coûteux désirent conserver, dans leur essor universitaire, un rien d'autonomie...

### La Faculté de pharmacie

L'École de pharmacie est l'une des premières écoles affiliées à avoir, en 1919, renoncé à ses privilèges corporatifs et consenti à la fusion avec l'Université de Montréal, dont elle est devenue l'une des constituantes en 1920.

L'une des plus anciennes « sciences » du monde, l'étude de la pharmacie, a longtemps été transmise selon les principes de l'apprentissage chez un apothicaire, mais, en 1868, devant les faiblesses d'un système qui ne garantissait pas la compétence de tous les praticiens, quelques pharmaciens se réunissent dans le but d'en structurer l'enseignement. Ils fondent, à cette fin, la Montreal Chemist Association devenue, deux ans plus tard, l'Association pharmaceutique de la province de Québec. Le droit d'examiner et d'autoriser les étudiants à la pratique lui est accordé en 1875, puis il est trans-



Laboratoire de la Faculté  
de pharmacie vers 1945.







fééré au Montreal College of Pharmacy qui, jusqu'au début du siècle, assume la responsabilité de l'enseignement bilingue qui comprend alors deux cours de chimie, un cours de botanique et deux cours de matière médicale. La formation est complétée par une expérience de quatre années chez un droguiste. L'augmentation du nombre des étudiants francophones favorisera la constitution d'une école où l'étude de la pharmacie pourrait se faire en langue française. Incorporée le 9 mars 1906, l'École de pharmacie s'affilie à l'Université Laval à Montréal dont elle partage, à compter du 20 septembre suivant, les locaux de la rue Saint-Denis.

À cette époque, comme aux toutes premières étapes de son évolution, l'École s'édifie sur l'altruisme de ses fondateurs qui, écrit le professeur Jules Labarre en 1947, « ont spontanément assumé, sans rétribution aucune, et cela pendant plusieurs années, la presque totalité de l'enseignement de la pharmacie ». En 1942, à la veille de prendre possession du campus Cormier, la Commission des études recommandait que l'École de pharmacie soit élevée au rang de faculté. À ce titre, elle allait trouver sa place dans l'édifice principal et profiter de laboratoires pouvant accueillir jusqu'à une centaine d'élèves, du jamais vu pour une école dont l'inconfort et l'exiguïté des locaux étaient connus de tous.

La distribution des salles de cours fait alors l'objet d'intenses négociations entre les doyens des facultés et les administrateurs qui, s'ils consentent à donner une partie du « premier étage de l'aile H4 » à la Faculté de droit, ne doivent pas être moins généreux à l'égard de l'École des sciences sociales et de la Faculté de chirurgie dentaire qui réclament, elles aussi, de beaux espaces.

## L'École d'optométrie

L'École d'optométrie s'est jointe à l'Université de Montréal en 1925. De toutes les institutions nées au tournant du siècle, elle aura été l'une des plus mal logées et, en dépit de beaux efforts, cette école aura connu les pires difficultés avant d'être admise dans le saint des saints. La réunion des opticiens en association, en 1904, fut provoquée par les mêmes impératifs qui avaient conduit les dentistes et les pharmaciens à s'associer entre eux : régir la profession, structurer l'enseignement et lui conférer un certain prestige. La fondation de l'École d'optométrie, en 1906, et l'affiliation à l'Université de Montréal, vingt ans plus tard, résultent de l'application de ses dirigeants à se soumettre à toutes les suggestions capables de relever la qualité de l'enseignement de l'optométrie. Le cours, jusque-là d'une durée d'un an, passe à deux ans. Indice que la Faculté des sciences a imposé la valeur de son enseignement, les étudiants de l'École d'optométrie, relevant du Collège des optométristes et opticiens, devront, comme ceux de la Faculté de chirurgie dentaire, détenir un certificat préparatoire émis après une année d'initiation aux sciences. Diverses réformes imposeront un ajustement périodique de ce préalable.

En 1944 la situation de l'École, dont le budget annuel dépasse à peine 10 000 \$, n'excite l'envie d'aucune faculté ou département. Logée en périphérie du quartier latin, au 1665 de la rue Saint-André, dans un immeuble classé insoluble par la Ville de Montréal, elle fournit pourtant aux Montréalais une clinique unique en son genre, véritable service public. Les dirigeants de l'École, qui réclament pour celle-ci le double privilège d'être accueillie sur la montagne et d'être reçue au sein de la Faculté des

sciences, déplorent le piètre état de ce bâtiment où, dans une même pièce, certains étudiants reçoivent l'enseignement théorique pendant que d'autres procèdent, dans l'obscurité, à l'examen des écoliers qui forment le gros de la clientèle de la clinique!

Malgré une décision de la Commission des études en date du 5 octobre 1944 admettant l'École d'optométrie parmi les écoles fusionnées de l'Université, c'est seulement le 23 janvier 1946 que celle-ci est incorporée puis reçue dans l'immeuble principal.

### **La Faculté de musique**

Quand, au mois de mars 1950, le gouvernement québécois accorde à l'Université de Montréal sa deuxième charte civile, il n'y est pas fait mention d'une faculté de musique. Pourtant, le projet d'en créer une est en gestation. Depuis la première réunion du comité d'étude sur l'enseignement de la musique à l'Université de Montréal, le 19 avril 1940, nombre de musiciens amateurs et professionnels, de professeurs ou de directeurs d'écoles de musique travaillent à la création d'un organisme qui aurait le pouvoir d'uniformiser l'enseignement de la musique dans la région de Montréal. Aux yeux de ces artisans, la création d'une faculté s'impose. Les professeurs sont, déplorent-ils, peu nombreux, les compositeurs, rarissimes, et les membres du comité s'entendent pour regretter la rareté des concerts et des conférences, en un mot, l'absence d'un environnement culturel essentiel à la formation musicale. Quant au Conservatoire national de musique, on le considère comme un instrument de perfectionnement et un dispensateur de prix grâce auxquels les meilleurs musiciens de l'époque ont pu étudier à l'étranger.

La Faculté, créée le 18 octobre

1950, est divisée en deux sections. L'une, consacrée à la musique profane, est composée des écoles de musique, couvents et collèges déjà affiliés à l'Université de Montréal: le Conservatoire national de musique, l'Institut Nozareth, l'École supérieure de musique des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, l'École supérieure de musique des sœurs de Sainte-Anne, l'Institut musical du Canada et l'École normale de musique de l'Institut des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. L'autre section, dite de musique sacrée, se substitue à la Schola Cantorum et se consacre exclusivement à l'enseignement de la musique religieuse et à la formation de maîtres de chapelle.

Les activités de la Faculté, dont la tâche consiste principalement à faire appliquer les règlements universitaires relatifs aux examens du baccalauréat, de la licence et du doctorat, débutent au mois de janvier 1951, dans le sous-sol d'une école de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Elle ne ralliera le campus de la montagne qu'en 1954, après que les universités de Montréal et Laval eurent adopté une politique identique portant sur les diplômes, à savoir que les grades préuniversitaires relèvent des collèges et des couvents et que les baccalauréats, maîtrises et doctorats seront, à l'avenir, décernés par les instituts d'enseignement supérieur que sont les universités.

### **Le Département d'éducation physique**

En 1889, le baron Pierre de Coubertin entreprend une tournée du Canada et des États-Unis « à l'effet d'y étudier l'organisation et le fonctionnement des associations athlétiques fondées par les jeunes gens des deux pays ». Dans un ouvrage qu'il intitulera *Universités transatlantiques*, le futur père de





l'olympisme moderne décrit les Canadiens français sous les traits les moins flatteurs possible. L'Université McGill l'a ébloui; le Collège de Montréal et l'Université l'ont littéralement déprimé. «J'ai visité encore des high schools, l'École Polytechnique, l'Académie commerciale, puis les écoles anglaises: partout le même contraste. Ici les muscles de l'activité, de la hardiesse, des regards bien francs; là [chez les Canadiens français] des membres maladroits, des attitudes gauches, aucune indépendance, rien de viril [...].»

La suite n'est guère plus élogieuse et il faudra attendre la fin de la Première Guerre mondiale et l'autonomie de l'Université pour y voir entrer l'éducation physique. Il s'agit, en fait, d'une forme de gymnastique inspirée d'exercices militaires, une discipline déjà pratiquée par les étudiants de l'École Polytechnique, de l'École des Hautes Études Commerciales et de la Faculté de chirurgie dentaire. En 1930, l'inscription des étudiants à l'Université devient conditionnelle à l'examen médical et l'exercice physique s'intègre aux activités obligatoires dans les facultés de droit, de médecine et des sciences. On ébauche, à cette époque, les premiers projets de construction

d'un aréno et d'un stadium, on crée un département de culture physique qui deviendra l'Institut d'éducation physique. Même si, en 1936, les étudiants de toutes les facultés participent aux séances d'exercices, le président de l'Institut dénonce la piètre qualité de cette discipline dans l'ensemble du Québec. Au cours des années qui suivent, l'Université, qui est appuyée par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, développe le projet d'une école de culture physique qui, faute de moyens, sera abandonné.

Sous la pression de quelques individus et organismes de loisirs et de jeunesse, le gouvernement du Québec se penche, en janvier 1945, sur l'élaboration d'un premier projet de politique d'éducation physique. Quelques mois plus tard, alors que des irréductibles désireux de créer un organisme qui superviserait la formation de moniteurs s'approprient à fonder la Société canadienne d'éducation physique et de récréation, l'Université McGill met sur pied un programme d'éducation physique pendant qu'à l'Université de Montréal un cours d'initiation à cette matière est offert par l'entremise de l'École d'hygiène. Il faut attendre dix ans, soit jusqu'au





Projet d'aréna pour l'Université de Montréal par l'architecte Ernest Carmier.

10 février 1955, pour qu'un programme de baccalauréat soit enfin proposé.

La réforme de l'éducation au Québec est à l'origine de la structuration véritable de l'enseignement de cette matière et de la création du Département d'éducation physique en 1964, installé quelques mois plus tard dans le pavillon Mont-Royal, à l'extérieur du campus. En 1976, le Département d'éducation physique inaugurerait les locaux du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM). Revanche de l'histoire, le centre a pu être construit grâce à la participation des gouvernements en vue des compétitions organisées à l'occasion des Jeux olympiques de 1976!

### **La Faculté des sciences infirmières**

La plupart des écoles qui ont évolué jusqu'à devenir des facultés sont nées de la réunion de personnalités ayant rallié leurs confrères autour d'un idéal d'excellence. La démarche des infirmières, réunies en 1920 sous la bannière de l'Association des gardes-malades enregistrées du Québec, procède du même objectif. Jusque-là formées dans les écoles hospitalières qui ne se sont pas développées également, les « gardes-malades » vont entrer dans le processus d'affiliation de ces écoles aux facultés de médecine et influencer sur l'enseignement

dispensé dans ces écoles. La création d'un cours supérieur, inauguré le 16 juillet 1923, sous la surveillance de la Faculté de médecine, est l'une des victoires les plus significatives de la profession car, même si l'expérience ne se répétera qu'une seule fois, les infirmières désireuses de se perfectionner ont enfin eu accès à l'université. Il faut attendre 1934 pour assister à la fondation de l'Institut Marguerite-d'Youville, affilié dès l'année suivante à l'Université de Montréal et considéré comme son école d'enseignement supérieur des sciences infirmières. On y forme alors les candidates aux postes de cadres dans les hôpitaux et les écoles d'infirmières. La nécessité de conférer à l'Institut un statut universitaire correspondant à celui des écoles du même type en Amérique du Nord et le projet d'hôpital universitaire qui ne saurait être complet sans une « école de nursing » de haut niveau vont changer l'ordre des choses.

Le 30 novembre 1961, la Commission des études de l'Université de Montréal adopte un mémoire de la Faculté de médecine qui recommande la création d'une faculté de nursing et « son inclusion dans le centre médical pour dispenser, dans les meilleures conditions passible, l'enseignement de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat ». L'annonce officielle de la création de cette faculté est faite le 14 mars 1962. La nomination d'Alice Girard, jusque-là directrice du nursing et assistante







Religieuses hospitalières de Saint-Joseph à l'Hôtel-Dieu de Montréal, en 1937.

directrice générale de l'hôpital Saint-Luc, au poste de dayen d'une faculté marque une date importante puisque Alice Girard est la première femme à occuper une telle fonction dans l'histoire de l'Université. À ses débuts, la Faculté offrait uniquement un programme de maîtrise. Après 1967, à la suite de l'intégration de l'École des infirmières hygiénistes et de l'Institut Marguerite d'Youville, dont l'Université acquiert l'immeuble, la Faculté devient responsable de tout l'enseignement universitaire en sciences infirmières.

#### **La Faculté des sciences de l'éducation**

Les années 1940, autant que les années 1920, ont favorisé l'essor de

l'enseignement universitaire. Si le premier courant s'inspirait de l'autonomie nouvelle de l'institution, le deuxième s'est nourri des perspectives de rassemblement des facultés sur le campus de la montagne et de l'ouverture sur le monde occasionnée par la Deuxième Guerre mondiale. L'idée de créer une école de pédagogie destinée spécifiquement à la formation des professeurs des collèges classiques, institutions nourricières de l'Université, mûrissait depuis la création de la Faculté des arts en 1887.

En 1940, Georges Perras, p.s.s., professeur de physique, est invité à concevoir un projet qui aboutit, l'année suivante, à la fondation et à l'affiliation de l'École normale secondaire. Il réunit, raconte Marcel de Grandpré qui a été

professeur à la Faculté des sciences de l'éducation, « certaines personnes connues dans les secteurs correspondants : l'abbé Irénée Lussier, inspecteur ecclésiastique à la commission scolaire de Montréal et plus tard recteur de l'Université de Montréal; le père Noël Mailloux, dominicain, qui a fondé l'Institut de psychologie à l'Université de Montréal, en 1941; le père Alcantara Dian, un franciscain qui s'occupait beaucoup de scoutisme, était membre de plusieurs commissions du Comité catholique [du ministère] de l'Instruction publique à

Les deux instituts, dans leur désir d'étendre et de spécialiser une partie de leur enseignement et de décerner des diplômes d'études supérieures, redéfinissent leur rôle. En 1953, on étudie le projet d'une « faculté de pédagogie » mieux adaptée au contexte social et à l'augmentation du nombre des pédagogues laïques qui cherchent à pénétrer l'univers des collèges classiques. Ces établissements, dira Marcel de Grandpré, « n'avaient pas d'argent pour engager des laïcs. Forcément, des prêtres seulement étaient professeurs et les étudiants



Québec, dirigeait la revue des collèges classiques, *L'Enseignement secondaire au Canada*, et avait étudié la psychologie sous la direction du père Agastino Gemelli, à l'Université de Milan; le père Robert Picard, un jésuite du Scalasticat de l'Immaculée Conception, à Montréal; le père Louis-Joseph Lefebvre, cleric de Saint-Viateur, qui était préfet des études au Séminaire de Joliette». Installée dans les locaux du Séminaire de philosophie, l'École normale secondaire se distingue des deux autres écoles affiliées – l'Institut pédagogique Saint-Georges des frères des Écoles chrétiennes fondé en 1929 et l'Institut pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame [Westmaunt] fondé en 1926 – par les liens très étroits qu'elle entretient avec l'Université.

en pédagogie l'étaient à peu près tous.» Le projet de faculté mûrit jusqu'au 6 février 1961 quand le recteur, Irénée Lussier, annonce la fondation de l'École normale supérieure, indépendante de la Faculté des arts et répondant au recteur, dont il confie la direction à Vionney Décarie, professeur à la Faculté de philosophie. L'École reçoit le mandat d'assurer à des étudiants de trois facultés, lettres, sciences et philosophie, un complément de formation psycho-pédagogique, s'appuyant sur leur formation, reconnue par la licence, et les habilitant à enseigner au niveau secondaire et collégial.

À la veille de la publication du rapport Parent, l'Université engage l'enseignement de la pédagogie dans la voie de la spécialisation et de la



recherche et fonde en 1964 l'Institut des sciences pédagogiques dont la tâche principale consiste à préparer la création de la Faculté des sciences de l'éducation. Le Conseil des gouverneurs lui confie également le soin de coordonner l'enseignement de la pédagogie dans les différents établissements rattachés à l'Université de Montréal et de promouvoir la recherche en sciences pédagogiques.

La Faculté des sciences de l'éducation est enfin constituée le 17 mars 1965, avant la fin du mandat de Monseigneur Irénée Lussier qui en avait activement soutenu la création.

### **La Faculté de l'éducation permanente**

Léon Lortie, qui présida à la fondation du Service de l'extension de l'enseignement, a décrit comment, dans la querelle issue des tentatives d'intervention du gouvernement canadien dans le secteur de l'éducation, se posa la question de l'utilisation de la subvention fédérale reçue en novembre 1951. « On fit un fonds distinct de la première que reçut l'Université. Une partie de cette somme servit à créer [en 1952] le Service de l'extension de l'enseignement qui mettait à la portée du public les cours de quelques facultés. C'est ainsi que la Faculté des arts et l'Extension de l'enseignement purent organiser les cours du baccalauréat des adultes qui eurent un succès retentissant. »

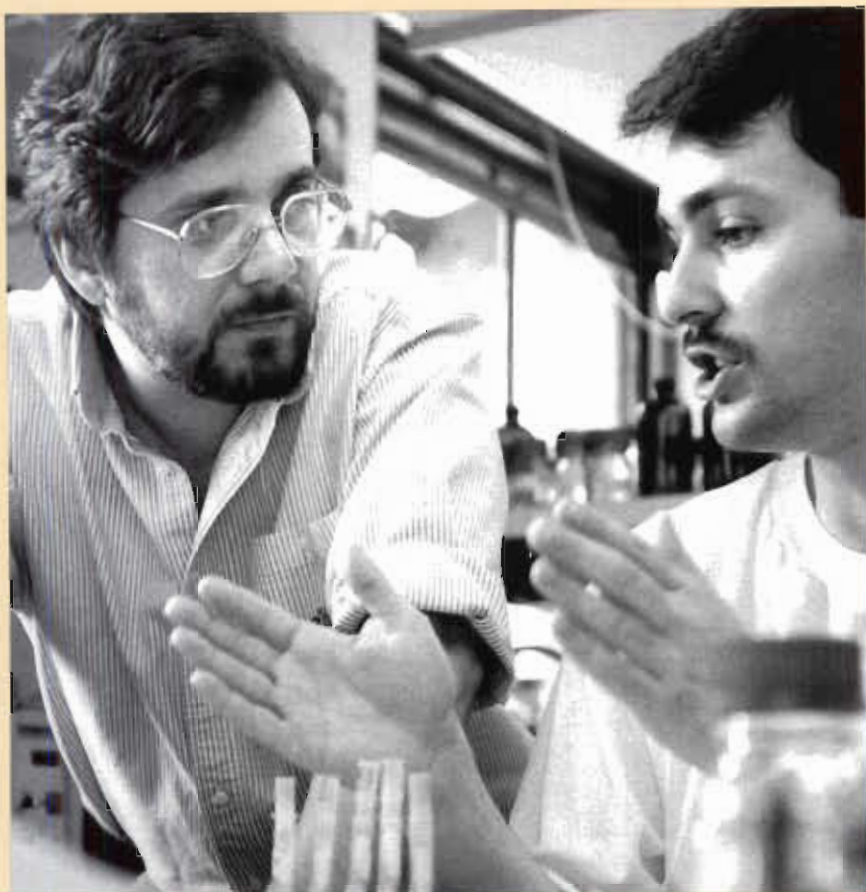
Dès l'origine, le Service s'applique à répondre aux besoins immédiats de quelques groupes de travailleurs en contribuant au perfectionnement professionnel. Ainsi, le Service de l'extension de l'enseignement prend en main la formation des guides touristiques de Montréal, jusque-là formés par l'entreprise privée dans des locaux loués à l'Université. Le perfectionnement profes-

sionnel s'étend bientôt au domaine de l'assurance. « Un beau jour, raconte Jean Houpert, l'Association des assureurs de Montréal vient nous dire: "Il y a, aux États-Unis, un certain groupe, un brillant spécialiste avec son équipe à La Fayette, Indiana. Nous voudrions l'avoir." Et je répondis: "Si vous nous garantissez un nombre d'auditeurs suffisant pour couvrir les frais, cela peut se faire [...]." Nous avons fait la démarche et, deux années de suite, nous avons eu cette équipe et le succès a été complet. »

Devenu Service de l'éducation permanente en 1968, l'organisme, dont la politique d'enseignement est alors axée sur des « situations concrètes de vie et de travail », est transformé en faculté en 1974, deux ans après la restructuration de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté des études supérieures. La Faculté de l'éducation permanente est la seule faculté qui ne se définit ni par un ensemble de disciplines ou par un champ d'études, ni par un niveau ou un cycle, mais par une clientèle.

### **La Faculté de l'aménagement**

Inauguré à l'École Polytechnique en 1907, l'enseignement de l'architecture est l'élément qui sert de base à la création de l'École des beaux-arts de Montréal dans un immeuble de la rue Saint-Urbain, en 1923. L'architecture, simple « section » de cette École, évalue sans parité avec l'enseignement qui en est fait ailleurs en Amérique du Nord, ce que déplorent les étudiants et leurs professeurs. Un premier progrès est enregistré au cours de l'année 1955 quand le gouvernement du Québec acquiert l'ancien Commercial High School situé à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Urbain pour y établir l'École des beaux-arts et laisser à la section architecture



l'immeuble de la rue Saint-Urbain. Déplorant le fait que près de 70 étudiants en architecture aient dû « suivre leurs cours "ou fond" de l'ancienne piscine du CEOC (Centre d'entraînement des officiers canadiens) de la rue Sherbrooke », Omer Côté, secrétaire provincial et, à ce titre, responsable de l'enseignement dans les écoles techniques et spécialisées, annonça la création prochaine d'une école « d'art et de science digne de la très haute réputation que ses anciens diplômés lui ont accordée et que les diplômés de demain grandiront encore. Pas une école primaire, mais une institution à degré universitaire ayant son directeur, son corps professoral; ayant une discipline pédagogique précise et dont le diplôme portant sceau universitaire sera reconnu avec autant de prestige à l'étranger que dans notre province. »

Malgré les requêtes répétées des étudiants, il faut attendre la décennie

1960 et la recommandation d'une commission d'enquête sur les écoles d'architecture du Québec pour que l'enseignement de l'architecture, dans la région de Montréal, cesse d'être sous la juridiction du Secrétariat de la province pour être confié à l'Université. L'annonce officielle de la mise sur pied de l'École d'architecture de Montréal a eu lieu le 30 juin 1964 et, le vendredi 23 octobre suivant, la tige d'hermine était passée sur les épaules du doyen et directeur des études, l'architecte Guy Desbarats. Quatre ans plus tard, le conseil de l'Université approuvait l'institution d'une faculté regroupant l'Institut d'urbanisme, fondé en 1961 sous la direction de Jean Laurent, et l'École d'architecture.



Cette entorse aux principes politiques du Québec rapporte 799 000 \$ à l'Université de Montréal qui en partage près de la moitié avec ses écoles affiliées. Cette aide directe, dont on annonce qu'elle sera statutaire, est la première et la dernière dont bénéficieront la plupart des universités du Québec sous le gouvernement de Maurice Duplessis. Le 16 février 1953, quand Ottawa s'apprête à verser sa deuxième contribution, le premier ministre du Québec repousse et l'enveloppe et le chèque. La subvention fédérale sera, chaque année, déposée au fonds consolidé créé à cette fin en attendant que le gouvernement revienne sur sa décision. On parlera de ce trésor comme des « sommes périmées de l'aide fédérale ».

Le cardinal Paul-Émile Léger, le cardinal Alfredo Ottaviani et le recteur de l'Université, Monseigneur Irénée Lussier, le 4 octobre 1959. Depuis le 12 janvier 1953, Monseigneur Ottaviani est assesseur de la Sacrée Congrégation du Saint-Office.



Pour compenser son refus de la subvention fédérale, Québec augmente sa contribution sans parvenir à dissiper le malaise qui s'installe aussitôt que les universités constatent que les subventions de la province ne seront pas vraiment statutaires. Si les autorités universitaires n'expriment pas ouvertement leur désenchantement, il n'en est pas de même des professeurs et des étudiants qui vont commencer, grâce aux consultations publiques et, plus tard, à travers les manifestations, à interpellier directement le pouvoir politique. Les attitudes évoluent visiblement et si la « Révolution tranquille » a débuté quelque part, c'est peut-être à cette époque charnière, quand les règles et les normes, acceptables hier, ont paru archaïques, qu'il faut en chercher les racines.

Monseigneur Joseph Charbonneau, qui a engagé l'Université dans la refonte de sa charte, démissionne du siège d'archevêque de Montréal au mois de janvier 1950. Son successeur, Paul-Émile Léger, cumulera les charges d'archevêque et de chancelier. Celui-ci connaît, à 48 ans, la gloire du cardinalat où il sera élevé, à Rome, le 15 janvier 1953. À son retour dans la métropole le 29 janvier suivant, 25 000 personnes se donnent rendez-vous entre la gare Windsor et la cathédrale Saint-Jacques-le-Majeur (Marie-Reine-du-Monde). Une des nombreuses manifestations religieuses organisées au cours des semaines suivantes se tient à l'Université de Montréal. « Ce jour-là, raconte Olivier Maurault dans ses *Confidences*, l'Université rendit hommage au nouveau Prince de l'Église et Son Éminence remit au vice-recteur [Georges

Deniger] ses insignes de prélat domestique et au recteur [Olivier Maurault], ceux de protonotaire apostolique. Administrateurs, doyens, professeurs et étudiants se pressaient autour des deux récipiendaires et M. Marcel Faribault, secrétaire général, présentait au recteur et au vice-recteur les félicitations de la Maison, en des termes d'une insigne bienveillance. La noble enceinte académique avait vu bien d'autres collations de grades : aucune ne fut pour moi plus émouvante. »

Le prestige dont jouit l'Université de Montréal, la qualité et la quantité de visiteurs de marque qui s'y arrêtent et qui visitent le campus n'empêchent pas les souscripteurs de déplorer l'absence de communication entre eux, la presse et les administrateurs. On confie à André Bachand un service de relations extérieures qui coordonne l'information émanant jusqu'alors pêle-mêle des facultés, des professeurs ou des instituts. Ce service doit façonner l'image d'une institution de prestige, ce qui fera naître la confiance des donateurs. Les adultes dont les études avaient été trop brèves prétendent, depuis longtemps, à leur droit au perfectionnement par l'accès à l'éducation supérieure. On donne carte blanche à Léon Lortie qui, grâce aux travaux qu'il a conduits depuis 1947 avec Gustave Gauthier et Jean Houpert, jette les bases du service de l'extension de l'enseignement, un service qui se transformera, en 1974, en Faculté de l'éducation permanente. Les cours donnés à partir de 1952 par l'extension ne conduisent ni au baccalauréat ni à l'obtention de crédits universitaires. « Il n'en reste pas moins que certains comptaient un examen final et une note », rappelle Jean Houpert qui a dirigé ce service après 1962. « Plus même, les programmes de perfectionnement professionnel pouvaient, en dehors de leur valeur propre, être utiles à bien d'autres égards et c'est là que surgissait le problème : doit-on donner plus qu'une attestation de présence, c'est-à-dire décerner un certificat en bonne et due forme, selon des conditions précises, au nom de l'Université ? C'était le cas, en particulier pour les secrétaires médicales ou dentaires, les guides touristiques, les embaumeurs. C'est la Commission des études qui avait autorité pour examiner de tels programmes et autoriser l'émission d'un certificat. »

La commission Massey-Lévesque avait démantré que le problème fondamental des universités était d'ordre financier et proposé une solution qui convenait à la plupart des provinces canadiennes. La Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, plus simplement désignée sous le nom de son président, le juge Thomas Tremblay, créée le 12 février 1953, orientera à son tour ses travaux sur l'éducation et sur les sources de son financement.

Le 8 février 1954, l'Université de Montréal présente un mémo où sont défendus les principes de l'enseignement supérieur et de la recherche et où il est démontré que, sans une aide financière appropriée, la phase ultime de l'éducation ne connaîtra pas d'essor. Ce document, comme celui de l'Université Laval, met l'accent sur l'importance d'un redressement de la situation financière qui permettrait aux universités de s'engager dans la recherche d'une manière systématique et continue.

Pendant qu'on imagine l'université idéale, les problèmes ordinaires se perpétuent et l'Université Montréal enregistre un déficit de fonctionnement

Dernier recteur ecclésiastique de l'Université de Montréal (1955-1965), Monseigneur Irénée Lussier est décédé le 28 juillet 1973. Il s'éleva graduellement, selon le mot de l'historien Michel Brunet, « au rang de [...] premier véritable recteur [de l'Université] ». Vers la fin de son deuxième mandat, ni l'Université, ni l'Église, ni la société n'étaient les mêmes. « Le pontificat de Jean XXIII et Vatican II,

liés aux transformations rapides que subissait alors la société canadienne-française traditionnelle, favorisèrent un changement radical de mentalité chez les principaux dirigeants laïques et ecclésiastiques de la collectivité. Monseigneur Irénée Lussier en vint à se voir, jusqu'à un certain point, comme le fondateur de l'Université de Montréal de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle [...]. Il le fut effectivement. »

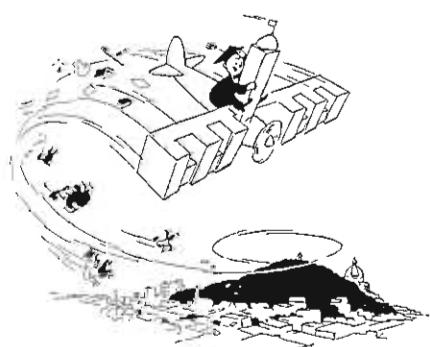




d'un million et demi de dollars que seule une contribution gouvernementale pourrait effacer. Et cette aide, de souligner le mémoire, ne tient compte « d'aucune augmentation dans l'inscription des étudiants ni d'aucun nouveau programme de travaux pour les accueillir, eux et leurs professeurs, et le cas échéant faciliter à ces derniers les travaux de recherche dont l'orientation générale peut être considérée comme une fonction intimement liée à l'enseignement lui-même et à l'intérêt de la population locale, régionale ou même nationale tout entière, avec le caractère de permanence que cela requiert ». L'Université s'abstient de prendre position en faveur de l'acceptation des affres d'Ottawa. Elle égratigne, au passage, la commission Massey-Lévesque qui, rappelle-t-elle, reconnaissait « elle-même que les universités canadiennes ne lui paraissaient pas dès l'abord entrer dans le cadre de ses attributions ». Mais elle demande surtout aux citoyens, aux diplômés, aux corporations, aux associations professionnelles, aux fondations ainsi qu'aux corps publics d'assumer le tiers de ses dépenses, les deux autres tiers devant être également partagés entre l'État et les étudiants : « Nous pouvons conclure de cette étude des sources de revenus des universités que l'État, pendant cette période de croissance où non seulement les frais de premier établissement de l'Université, mais l'ajustement de la nation tout entière le demandent, peut et doit combler les déficits courants des universités. Il ne portera ainsi aucune atteinte à leur autonomie, à condition seulement que les autres personnes et institutions appelées à faire leur part le veuillent véritablement, conformément à la philosophie dont s'inspire la direction de l'Université elle-même. »

Le 15 mai, l'Université recevra de Québec deux chèques représentant un total d'un million deux cent mille dollars pour l'année universitaire 1952-1953 et la promesse d'une contribution plus élevée pour l'année en cours, pour un montant global de deux millions huit cent mille dollars. Elle ne pourra plus, au moins pour quelques mois, parler de crise. Et l'Université de préciser, dans un communiqué de presse, qu'elle reçoit en « octrois additionnels sensiblement plus que ce qu'aurait représenté une continuation des octrois fédéraux ».

Quelques semaines après le dépôt du mémoire de l'Université, l'Association générale des étudiants présente le sien. Un triste tableau de la vie étudiante. Des 2 919 étudiants réguliers inscrits aux facultés constituantes et qui ont versé, en 1953-1954, 275 \$ en frais de scolarité, 53 pour cent sont « les fils de professionnels, financiers, commerçants, hommes d'affaires et fonctionnaires du service civil », ce qui tend à montrer que l'enseignement supérieur n'est pas accessible à toutes les couches sociales. Trente-six pour cent des étudiants travaillent pendant les vacances estivales et l'année universitaire au salaire horaire de 1 \$ pour défrayer le coût moyen d'une année d'études qui varie entre 1 000 \$ et 1 500 \$. Bon nombre d'entre eux ne prennent pas trois repas par jour et grattent les fonds de tiroirs pour ne pas être expulsés des chambres dont le loyer hebdomadaire varie entre 6 \$ et 10 \$. L'Association demande donc que le gouvernement fédéral soit autorisé, sous le contrôle administratif des provinces, à octroyer des bourses aux diplômés qui désirent se spécialiser. Consciente des enjeux politiques en cause dans



*L'École s'envole... sans équipage!*

La caricature évoquant la rentrée universitaire de septembre 1952 rappelle qu'après la messe du Saint-Esprit à l'église Saint-Germain d'Outremont, les étudiants ont entonné le grand « boum à la ka boum » pour ensuite se rendre à la cafétéria de Volère où les attendait un buffet de chez Pegroid's arrosé ou jus de pommes. En congé

pour la journée, ils sont redescendus vers la vraie ville. Ils ont envahi les tramways ou marché jusqu'au cinéma. « Au mot de passe "Alouette, gentille Alouette", les autorités nous invitent à pénétrer, gratuitement, à condition que tout continue à s'effectuer comme précédemment, dans la splendeur de l'humour sage »

la querelle des octrois fédéraux, elle exprime le vœu qu'une solution rétablisse enfin l'équilibre au sein de la fédération canadienne. À la rentrée, les présidents des associations étudiantes des cinq universités québécoises seront reçus par le premier ministre qui, avec la « sollicitude d'un bon père trappeur », écoutera le ployer des étudiants en faveur de la création d'un fonds de prêt moins oléatoire que le prêt d'honneur, d'une augmentation des bourses, d'un meilleur soutien aux universités et d'une contribution à la vie et aux loisirs étudiants. Comparant ces demandes aux besoins fondamentaux de la société québécoise, le premier ministre utilisera un argument qu'il a déjà déployé contre les interventions d'Ottawa : trop d'octrois gouvernementaux conduisent à l'étatisation de l'université. Un malheur plus grand peut-il la frapper ?

Au mois d'octobre 1956, le premier ministre Saint-Laurent ranime les braises en annonçant qu'il demandera au Parlement canadien de doubler l'aide fédérale aux universités qui passerait alors de huit à seize millions de dollars. Aux journalistes qui s'inquiètent de la réception que le gouvernement québécois réserverait à cette manne, le premier ministre laisse entrevoir la possibilité d'en confier l'administration à la Conférence nationale des universités canadiennes qui serait chargée de redistribuer l'argent aux universités des dix provinces canadiennes, sans exception ! Quelques semaines plus tard, Maurice Duplessis réaffirme son intention de ne pas permettre aux universités de toucher l'octroi fédéral. Et le chef de l'État canadien de riposter, le 20 octobre, en invitant les universités à se dissocier d'une politique qu'il juge électoraliste.

Trois jours plus tard, protestant contre le refus inconditionnel des propositions fédérales et leur non-compensation par Québec, les étudiants de l'Université Laval marchent sur le Parlement québécois en compagnie des présidents des associations des universités Bishop, Laval, McGill, Montréal, Sir George Williams et Sherbrooke (cette dernière université a été créée deux ans plus tôt). Le 26, le premier ministre annonce une hausse des subventions provinciales à l'enseignement supérieur, mais les étudiants parlent de grève. Contre les universités ou contre Québec ? Les étudiants, divisés sur cette question, craignent la réaction du premier ministre. Favorisant une grève contre Québec, Paul Doyon écrit dans *Le Quartier Latin* du 31 octobre : « Cette grève au lieu de se heurter à la direction des différentes universités recevra son appui, peut-être pas officiel, mais dans les coulisses elle travaillera pour nous, car ce que nous exigeons est tout à son avantage. » La grève n'aura pas lieu, mais les présidents des associations prendront position en faveur de l'acceptation de l'aide fédérale et de la désobéissance au « chef ».

## La part des autres

Le 22 mars 1948, Québec verse aux universités de Montréal et Laval et au Bishop's College de Lennoxville une subvention importante. Rien n'a été prévu pour la doyenne des universités québécoises. Le 17 février de l'année suivante, profitant d'une campagne de souscription organisée par l'Université McGill, le gouvernement répare cette négligence en lui accordant un million et demi de dollars.

« Attendu qu'à l'occasion de souscriptions publiques organisées par l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université Bishop le gouvernement a été, par la loi 12, Georges VI, chapitre 5, autorisé à souscrire quatre millions de dollars en faveur de l'Université Laval, deux millions huit cent mille dollars en faveur de l'Université de Montréal et un million de dollars en faveur de l'Université de Bishop's College ;

Attendu que les administrateurs ont, depuis, lancé une souscription en faveur de celle-ci ;

Attendu qu'il convient que la province contribue généreusement au succès de cette souscription ;

À ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Le titre de la loi [...] est remplacé par le suivant : "Loi concernant l'Université Laval, l'Université de Montréal, l'Université Bishop et l'Université McGill [...]"

2. L'article de ladite loi est modifié en y ajoutant, après le paragraphe c, le paragraphe suivant :

d) l'Université McGill, un million cinq cent mille dollars. »



## L'ÉCOLE DES SOIGNEURS DE CHEVAUX



En 1885, deux vétérinaires mont-réalais, Victor-Théodule Daubigny et Orphir Bruneau, autrefois confrères au Montreal Veterinary College, s'unissent pour fonder l'École de médecine vétérinaire de Montréal. La tradition voulant que des médecins s'acquittent de l'enseignement des sciences vétérinaires, les deux hommes se tournent vers l'École de médecine Victorio à laquelle ils s'affilient, obtiennent un droit de décerner des diplômes universitaires à leurs étudiants. En choisissant la plus puissante des deux écoles de médecine montréalaises, les vétérinaires ne pouvaient que raviver un peu plus la querelle universitaire et en sortir déchirés.

Les cours s'y donnent depuis mains d'un on; la charte de l'institution n'est pas encore rédigée que, avant la fin de l'année 1886, Daubigny tourne le dos à l'école qu'il vient de fonder pour lancer un nouveau projet. L'École de médecine vétérinaire française de Montréal, qu'il fonde le 4 avril 1886, bénéficie de l'appui du très puissant Emmanuel Persillier-Lochopelle qui règne sur le monde médical montréalais et attend son heure pour rassembler sous la férule de l'Université Laval à Montréal tout ce qui, de près ou de loin, touche la médecine. La querelle universitaire vient de diviser en deux camps les médecins vétérinaires de langue française.

Pendant que la première des deux écoles poursuit sur sa lancée et obtient la charte qui lui permet de continuer ses activités, l'école de Daubigny progresse si rapidement que, le 9 juin 1886, quatre ans avant son incorporation, elle est admise parmi les institutions affiliées à la Faculté des arts de

l'Université Laval. Comme sa rivale, elle établira ses cliniques sur l'actuelle rue Saint-Antoine, à un pas du port, des hôtels, des marchés à fain, des pastes de coches et des écuries du service des tramways où les chevaux abondent et, comme l'avait fait la Faculté de droit plusieurs années auparavant, elle inaugure ses cours théoriques dans les locaux du Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame Ouest.

La fusion de l'École et de la Faculté de médecine, telle qu'elle fut décidée en 1889, n'entraînera pas automatiquement celle des écoles vétérinaires, et Daubigny, qui veut les contrôler toutes, entreprend dès le mois de février 1890 des démarches qui aboutiront, au début de l'année 1893, à la fusion telle qu'il la souhaitait. Non seulement Daubigny voulait-il absorber l'École de médecine vétérinaire de Montréal, mais il rêvait d'un contrôle de l'enseignement en langue française de cette discipline pour l'ensemble du Québec. Le gouvernement du Québec, qui favorisait le rassemblement des forces sous une même bannière, lui accorde donc ce privilège. Deux ans plus tard, à la veille d'inaugurer les locaux mis à sa disposition dans le nouvel immeuble de la rue Saint-Denis, l'institution prend le nom d'École de médecine comparée et de science vétérinaire.

Au moment où le projet de détacher définitivement Laval et sa succursale se concrétise, celle-ci cohabite avec l'École de chirurgie dentaire dans l'immeuble inauguré en 1913 à l'angle des rues Saint-Hubert et De Montigny. L'institution, qui répond de son administration au ministre de l'Agriculture qui la subventionne, est dotée de plusieurs







La Trappe d'Oka. Les moines cisterciens de Notre-Dame-de-la-Trappe fondent le monastère de Notre-Dame-du-Lac le 1<sup>er</sup> novembre 1881. La venue des trappistes dans cette région située au nord de Montréal et baignée par le lac des Deux Montagnes a été solvée comme un gage de progrès futur pour l'agriculture régionale.

cliniques, installées dans l'infirmierie de la rue Saint-Antoine.

Les restrictions inhérentes à la charte de l'Université Laval, qui obligeait cette dernière à dispenser des cours identiques à Québec et à Montréal, ont interdit à la succursale d'accorder à l'École le statut de faculté qu'elle réclamait. En 1920, au moment où cela devient possible, l'École persévère dans la voie de l'autonomie. Elle possède alors de belles salles de cours, un intéressant musée de pathologie, un laboratoire de bactériologie, un laboratoire de chimie, etc. « Le nombre des élèves, presque tous de cette province, n'est pas encore considérable; mais il tend à s'accroître, du fait que les cultivateurs commencent à comprendre la valeur des services que peuvent leur rendre les médecins vétérinaires passés bien leur art. »

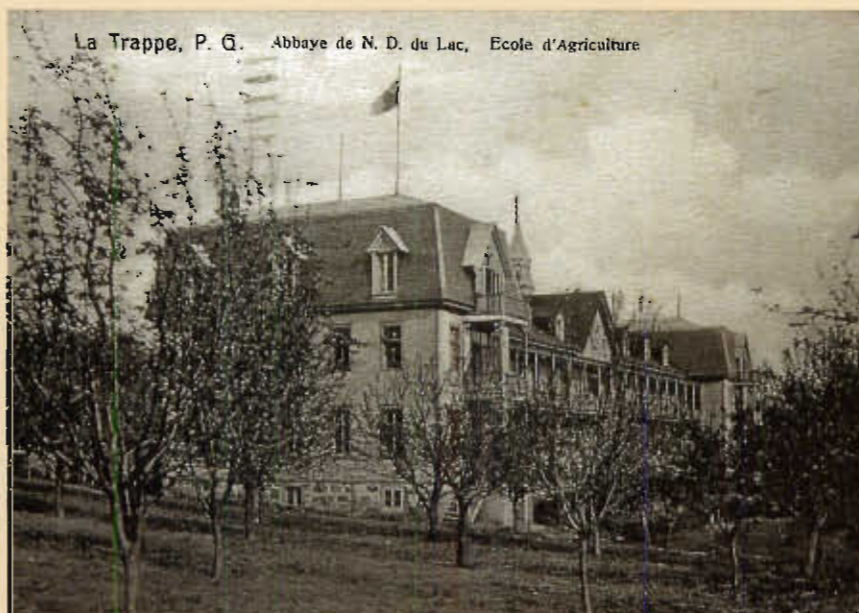
En 1928, l'école est transférée à l'Institut agricole d'Oka, dirigé par Dom Pacôme Gaboury. Les études s'y poursuivront selon la formule en usage dans les collèges classiques: l'internat. « C'est notre opinion, écrit le docteur Joseph-Maxime Veilleux, que le programme de l'École de médecine vétérinaire est plus chargé que celui de n'importe quelle autre faculté de l'Université et c'est le

régime de l'internat qui a permis à l'École d'obtenir autant de rendement de nos élèves. »

### L'Institut agricole d'Oka

Vers 1880, à l'annonce de la venue prochaine des cisterciens réformés de Notre-Dame-de-la-Trappe, un journal souligne la contribution exceptionnelle de ces religieux « qui font de l'agriculture leur œuvre particulière » et dont l'exemple stimulera un jour « nos cultivateurs qu'un déplorable esprit de routine attache à des méthades vieilles et qui ne répandent plus aux besoins du sol [...]. Les établissements des trappistes en France sont de véritables fermes modèles, où toutes les ressources du sol sont utilisées avec une perfection merveilleuse. Qui empêcherait ces religieux de prendre des élèves auxquels ils enseigneraient la science agricole? »

Une dizaine d'années plus tard, soit le 8 mars 1893, les pères trappistes répondent à une sollicitation du gouvernement du Québec et ouvrent une école d'agriculture sur les terrains qui leur avaient été cédés par les sulpiciens, premiers seigneurs des lieux. La mise sur pied de l'École d'agriculture est confiée





Réunion de fondation du Collège des médecins vétérinaires de la province de Québec, à Richmond, en 1902.

à Dom Antoine Oger, supérieur du monastère et véritable initiateur du projet qui, pendant les 21 premières années d'existence de l'institution, ne dérogera pas de son premier objectif : « enseigner et cultiver les sciences sur lesquelles reposent l'agriculture et les industries qui s'y rattachent ».

Modernisé et restructuré à partir de 1907, cet établissement est affilié l'année suivante à l'Université Laval, devenant alors l'Institut agricole d'Oka dont une grande part de la richesse tient « aux 1 800 acres de terre qui forment la célèbre exploitation agricole de la Trappe de Notre-Dame-du-Lac ». Au moment de la création de l'Université de Montréal, en 1920, l'Institut agricole d'Oka emboîte le pas à l'École Polytechnique et à l'École des Hautes Études Commerciales et maintient le statut d'institut affilié qui était le sien depuis plus de dix ans.

Son développement s'accélère après 1923 par l'addition de programmes nouveaux et complémentaires qui vont faciliter la formation des agronomes et des fils d'agriculteurs. Son rayonnement s'intensifie en partie grâce aux recherches et aux publications portant sur la pomme du Québec, l'industrie laitière,

la sélection des animaux d'élevage ou sur le rôle des engrais qui ont contribué largement à améliorer l'état de l'industrie agricole dans la grande région mont-réalaie. À la fin des années 1950, Oka perd sensiblement la faveur des professionnels de l'agriculture qui souhaitent que le campus agricole se développe autour de l'École de science vétérinaire établie à Saint-Hyacinthe, où se trouvent bientôt rassemblés l'École de laiterie, le Centre d'insémination artificielle, l'Institut des arts ménagers et l'Institut des textiles. Jusqu'en 1969, alors qu'elle est intégrée à l'Université de Montréal avec le statut de faculté, l'institution fonctionnera sous la tutelle du ministère de l'Agriculture.

Onze écoles d'agriculture avaient été créées au Québec depuis l'ouverture de celle de Saint-Joachim par Monseigneur de Laval, en 1670. Il n'en existait plus que trois au début des années 1960 : celle de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, fondée en 1859, l'Institut agricole d'Oka et le Collège Mac Donald, fondé en 1907. Au début des années 1960, l'enseignement en langue française des sciences de l'agriculture est confié à l'Université Laval.



**Ça fait onze ans que ça dure . . .**



Qu'il faille monter dans un édifice de 9 étages on n'avait pas prévu ça

. . . mais ça fait rien: puisqu'en haut il n'y a plus de place!



**"Oui, mais l'an prochain . . ."**

Dans *Le Quartier Latin* du 28 février 1954, les étudiants soulignent certaines incohérences dans le développement physique de l'Université.

Cette position ne fait pas l'unanimité. Plusieurs administrateurs, professeurs et étudiants approuvent le principe de l'autonomie provinciale en matière d'éducation, mais ils rejoignent ceux qui déplorent le frein qu'elle impose à l'évolution de l'éducation supérieure au Québec. Les recteurs de Laval et de Montréal, Alphonse-Marie Parent et Irénée Lussier, prennent publiquement position pour Québec à qui ils demandent cependant de mettre fin à la distribution d'octrois discrétionnaires ou spéciaux et de les remplacer définitivement par des octrois statutaires plus considérables.

La Conférence nationale des universités canadiennes se réunit à Ottawa du 12 au 14 novembre pour discuter de « la crise canadienne en éducation supérieure », c'est-à-dire des difficultés engendrées par l'arrivée massive d'une génération d'étudiants qui exige que l'éducation supérieure corresponde aux exigences d'une performance professionnelle... supérieure. Ici encore, le problème financier et la querelle des premiers ministres s'imposent, au-dessus de la plupart des sujets à l'ordre du jour de la rencontre. Au début du mois, en prévision du congrès, les présidents des associations étudiantes des universités Bishop, Laval, McGill, Montréal, Sherbrooke et Sir George Williams signaient une résolution unanime priant les administrateurs de ces institutions d'« accepter les subsides d'où qu'ils viennent pourvu que ces subsides favorisent les buts qu'elles poursuivent et n'entraient en rien leur travail et leur liberté d'action ».

Une résolution des professeurs de l'Université de Montréal s'adresse au premier ministre du Québec: « Il ne faut pas perdre de vue que, constitutionnellement et financièrement, la province a la responsabilité de régler le problème avec les universités elles-mêmes. Le conflit politico-constitutionnel qui met aux prises nos gouvernements fédéral et provincial ne doit pas condamner nos universités à la stagnation. Nos universités ne peuvent attendre patiemment la fin des débats en cours. Leur devoir est de répondre aux besoins de la population et elles ont le droit de recevoir de la population toute l'aide financière voulue. » Plus généralement, et cela en dépit de l'augmentation de la contribution fédérale, le congrès jette une lumière crue sur les conséquences éventuelles du laisser-aller des dernières années. À l'issue de la rencontre de trois jours, la Conférence nationale des universités canadiennes lance ce cri d'alarme: « Les représentants de l'enseignement supérieur au Canada, après mûre délibération, considèrent comme un devoir impérieux d'avertir l'opinion canadienne que la situation financière des collèges et des universités est devenue critique et devrait faire l'objet d'une grave inquiétude nationale: il est incontestable qu'elle compromet déjà l'essor et le prestige de la nation. Cette situation ne sera résolue que par l'action énergique et la collaboration immédiate de tous les gouvernements du Canada, du monde des affaires et de l'industrie, et des bienfaiteurs en général. »

Malgré le consensus des universités québécoises qui soutiennent que Québec doit compenser par des octrois statutaires l'absence des subsides fédéraux qui ont effectivement été portés de huit à seize millions de dollars, le premier ministre garde le silence. Selon *Le Devoir*, il mijote des plans « obscurs » et la session parlementaire, qui s'ouvre le 14 novembre, devrait

lui fournir l'occasion de sortir de son mutisme. Au député et chef de l'opposition, René Hamel, qui aborde, en Chambre, la question de l'aide aux universités, Maurice Duplessis répond en soulignant l'ampleur et le nombre des projets qui seront annoncés par le gouvernement et, parmi ceux-ci, la construction de «centaines de nouvelles écoles». «Les gens, diro-t-il, ne voient dans l'éducation que l'université. Or, l'université c'est la coupole et nos écoles élémentaires sont les murs; il ne faut pas sacrifier les murs pour la coupole. Nous ne pouvons, du jour au lendemain, réaliser tout ce que nous désirons.» Plus tard, abordant la question de l'intervention fédérale dans le contexte particulier de l'éducation, il remonte le cours de l'Histoire, depuis 1760 jusqu'à la Confédération et, de là, jusqu'en 1956. Il énumère les accords aux ententes et les interventions inopinées d'Ottawa, puis il éclaire le sens de son attitude qui est, assure-t-il, dépouillée de toute arrière-pensée partisane: «En défendant les droits de ma province, je n'ai jamais pensé aux prochaines élections, mais seulement aux prochaines générations [...]. Je l'ai dit et je le répète, il y a des gens à Ottawa qui veulent la disparition des provinces et de notre langue. Il y en a qui veulent s'emparer de l'éducation. Ils s'y prennent de longue main.»

La diffusion du rapport Tremblay tarde. «Nous n'avons aucune objection à sa distribution, assure le premier ministre. Et pourquoi en aurions-nous? Le rapport supporte à cent pour cent l'attitude que le gouvernement a toujours défendue.» Et les octrois statutaires? «On n'en a pas d'autres dans la



Le lundi 26 avril 1965, les rampes mobiles de l'Université de Montréal, aménagées le long d'un tunnel creusé dans le roc, fonctionnent enfin. Leur vitesse est de 38 mètres à la minute. En une heure, 16 000 personnes peuvent faire l'ascension de la montagne. «Le dispositif, écrit *Le Devoir* du 27 avril 1965, remplace le vieil escalier de bois à multiples paliers qui servait de gymnase aux étudiants essoufflés.»



### Balade en tramway

Les étudiants regrettent, un peu, beaucoup, passionnément, leur Maison de la rue De Montigny où, pour « un 25 cennes », on leur servait un repas chaud avec une bouteille de lait frais. En 1950, dans ce qu'ils appellent le *joint* de Valère Lavallée, une cafétéria célébrissime surnommée Valèretéria, il en coûte près du double... Mais, se dit-on, n'est-ce pas le prix à payer pour s'être élevé au-dessus de la ville? Nostalgiques, les étudiants déplorent la perte des petits plaisirs de la vie dans l'est. Les librairies sans doute, mais davantage, peut-être, les charmes du Café Saint-Jacques et ceux des filles qu'on n'épouse pas. Ils pleurent les maisons de chambre et autres pensions situées à un pas du cœur de la ville. Depuis l'inauguration de la «tour d'ivoire», plusieurs logent encore dans les mêmes quartiers, chez des gens qui ont l'habitude de cette clientèle au gousset dégarni, et ils se rendent à l'université en tramway, un lent et tortueux supplice quotidien vers la terre promise, à « six cennes et quart » le voyage! Pourquoi fallait-il que la fréquentation des très hauts lieux du savoir s'apparente à un chemin de croix? Pourquoi fallait-il ainsi jucher les cerveaux de demain au faite d'une falaise escarpée, à peine adoucie par le plus long escalier de bois jamais construit à Montréal? Qu'il neige, vente ou pleuve, les carabins subissent l'épreuve des 341 marches.

province de Québec, car tous les octrois sont basés sur des statuts. » Même s'il ne circule pas officiellement, quelques centaines de copies du rapport ont été distribuées sous le manteau par la Chambre de commerce et par quelques organismes. On en connaît les conclusions, qui suscitent l'espoir d'un dialogue entre Québec et le gouvernement central et la possibilité d'aborder les questions constitutionnelles sous l'angle, alors inédit, du fédéralisme renouvelé. « Jamais auparavant, écrit l'historien et professeur Michel Brunet, les Canadiens français du Québec ne s'étaient interrogés avec un tel effort de lucidité sur eux-mêmes et sur leurs problèmes collectifs. »

À propos du sort des universités, les commissaires partagent le sentiment général et déplorent le colmatage ponctuel des brèches financières qui « laisse dans l'ombre tous les besoins réels auxquels il a été impossible de répondre ou dont la satisfaction aurait entraîné un déficit beaucoup plus élevé : bibliothèques et laboratoires mieux équipés ; nombre suffisant de professeurs de carrière ; traitements plus conformes aux revenus moyens des professions de même niveau intellectuel, honoraires plus convenables pour les chargés de cours ; meilleur équilibre entre la recherche et l'enseignement dans l'activité de l'université ». Les « essais de solution » proposés balisent les voies et tracent les frontières de l'intervention gouvernementale « destinée à prendre un caractère permanent et à devenir leur première source de revenus ». Pour atteindre leur but, qui est d'assurer le mieux possible la vie et le développement des universités, les octrois gouvernementaux doivent être suffisants et pleinement justifiés ; ne pas porter atteinte à l'indépendance des universités ; présenter un caractère de continuité et être versés aux universités selon un mode bien défini et à des intervalles réguliers afin de rendre leur administration moins onéreuse.

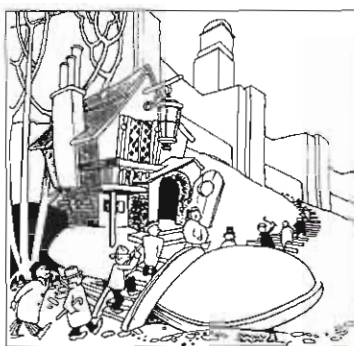
Si le premier ministre du Canada estime que le gouvernement a le droit constitutionnel d'offrir une assistance aux universités et qu'il est de son devoir et de sa responsabilité de la lui apporter, de leur côté, les chambres de commerce, l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française et les sociétés Saint-Jean-Baptiste de la plupart des régions du Québec invitent leurs membres à prendre connaissance du rapport Tremblay et à réfléchir sur la liberté fiscale de leur province. La discussion en cours, écrit Esdras Minville, doyen de la Faculté des sciences sociales et futur directeur de l'École des Hautes Études Commerciales, « se déroule en pleine confusion ». Déplorant le silence et l'attitude des collèges et universités du Québec, Minville ajoute : « Il a fallu la Commission d'enquête sur les problèmes constitutionnels pour amener les collèges à prendre conscience de leurs responsabilités communes, les décider à s'associer et à formuler, comme corps, un plan d'ensemble. Quant aux universités, elles s'en sont tenues à leur splendide isolement. »

### Le pouvoir étudiant

Pendant que l'intérêt général se cristallise autour des problèmes constitutionnels, la société québécoise évalue et des groupes s'unissent pour réclamer des ajustements sociaux. On parle de démocratiser l'école et les soins de santé. Des organismes et des entreprises privées élèvent le ton, récla-

ment un changement d'attitude de la part de Québec. On observe une baisse d'intérêt des Québécois pour les questions d'ordre religieux, un phénomène qui surprend et fascine les participants à un symposium sur la crise religieuse tenu à l'Université de Montréal au début de l'année 1956. Réunis autour d'une question nouvelle: « Y a-t-il une crise religieuse actuellement au Canada français? », des intellectuels laïques et religieux ont de la difficulté à engager un débat serein. « Il faudrait être aveugle, écrit Richard Arès, pour ne pas voir que s'opèrent actuellement dans la province des bouleversements profonds, qui ont leurs répercussions sur la foi et la pratique religieuse de nos gens. La révolution industrielle, l'urbanisation, les propagandes communistes et amORAles, voire la télévision, remettent en question les idées et les habitudes traditionnelles, même dans le domaine religieux. »

La pratique religieuse n'est pas seule en cause. Le rôle des représentants de l'Église et le contrôle qu'ils exercent sur l'évolution des questions associées à l'éducation sont déjà objets de contestations. Parmi les « bouleversements profonds », il en est un autre qu'on ne mesure pas encore: l'entrée progressive des femmes dans le réseau de l'enseignement postsecondaire. On se moque souvent de leur prétention à l'intelligence, et les expressions du genre « à cheveux longs, idées courtes » se retrouvent fréquemment dans les pages du journal des étudiants. Les filles n'occupent plus une place à part, mais elles sont encore trop peu nombreuses à s'inscrire à l'université. Le mémoaire présenté par l'Université de Montréal à la commission Tremblay laissait percer une préoccupation quant à la fréquentation de l'université par les filles: « Ici encore la province de Québec est en pleine évolution, une évolution lente et contrôlée mais irrésistible. »



Cours de cuisine à l'École ménagère provinciale, en 1929. En 1936, Antoinette Gérin-Lajoie, directrice de l'école qui a été fondée en 1904, obtient la collaboration de l'Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil pour créer un centre d'enseignement ménager « qui put atteindre la fillette, la jeune fille et la femme de tous les

milieux ». L'École d'éducation familiale et sociale est ainsi créée, sur les bases de l'École ménagère provinciale. Annexée l'année suivante à l'École des sciences sociales de l'Université de Montréal, l'institution va décerner un baccalauréat en sciences ménagères ainsi que des « certificats d'étude et de pratique ménagères ».





Dans les faits, les collèges pour filles affiliés à l'Université de Montréal sont, comme ceux qui existent ailleurs au Québec, traités autrement que les collèges pour garçons puisqu'ils ne sont pas admissibles à la subvention statutaire annuelle de 15 000 \$ versée aux collèges par l'entremise de la Fédération des collèges classiques. Le rapport Tremblay condamnera cette entorse à l'équité et remettra en question la situation particulière de l'ensemble des collèges classiques qui évaluent en fonction des universités dont ils constituent la Faculté des arts.

Hélène Pelletier, étudiante en lettres, se prête à une entrevue publiée dans *Le Quartier Latin* du 24 mars 1955. S'opposant à tout projet qui vise la « féminisation » du cours classique, elle préconise qu'il dure huit ans, plutôt que quatre, comme c'est le cas dans les 22 collèges de garçons, que les normes soient resserrées pour devenir équivalentes à celles qui sont en vigueur dans les collèges pour garçons, que soit approfondi l'enseignement des matières telles que les sciences, l'histoire, la philosophie et les lettres et, enfin, qu'on donne aux religieuses du temps pour mûrir et se cultiver. Quant à la préparation des filles aux études universitaires, il vaut mieux ne pas s'illusionner : « Tout d'abord, on ne les informe aucunement sur les carrières qui sont à leur disposition. On insiste uniquement sur la vocation au mariage. Les religieuses ont comme perspective que le cours classique et l'université ne sont que transitoires jusqu'à ce que la jeune fille se marie. Les carrières intellectuelles n'ont pas de valeur à leurs propres yeux. On ne croit pas que cela puisse correspondre à un besoin aussi profond que l'amour chez la femme [...]. Psychologiquement, d'autre part, les jeunes filles sont mal préparées pour entrer à l'université parce qu'on leur inculque trop cette théorie que sur le plan intellectuel hommes et femmes ont un comportement différent. »

Rien ne sera donc tenté pour attirer les filles à l'université. En 1956, dans le cadre d'une rencontre avec les étudiants, le recteur Irénée Lussier, qui a succédé l'année précédente à Olivier Maurault, déplore que l'institution soit prise à partie à ce sujet : « Est-il besoin d'affirmer ici que l'Université favorise les études classiques pour les jeunes filles [...] et que jamais, au contraire, elle ne s'est opposée à ce que les écoles publiques favorisent la gent féminine d'une ascension gratuite à l'immatriculation. » Les filles, qui représentaient un vingtième de la population étudiante en 1948, constituent, dix ans plus tard, le tiers des effectifs. Pourtant, leur sexe a beaucoup à voir avec les programmes d'enseignement qu'on leur réserve. Le mémoire de 1954 soulignait, au chapitre des initiatives récentes, « le mouvement des écoles ménagères encouragé et soutenu à la fois par l'Église et l'État et qui cherche à découvrir une formule plus appropriée aux femmes que le cours classique ordinaire. On ne saurait dire que le but soit aujourd'hui entièrement atteint et sa formule est à réexaminer. On peut croire cependant qu'elle ne s'intègre pas parfaitement dans le régime d'éducation de la province de Québec. Elle ne conduit en effet à aucune carrière autre que le mariage et le professorat dans les instituts familiaux eux-mêmes. Mais si le mariage est la vocation ordinaire de la femme, les modifications sociologiques plus immédiatement sensibles dans les villes, l'émancipation graduelle de la femme, les besoins de la production, la diminution du recrutement des communautés religieuses,



les progrès de la science et de la technique, le régime d'impôt, nous obligent de considérer aussi autre chose. Des carrières s'ouvrent à l'élément laïque féminin depuis la laborantine jusqu'à la diététiste dans le domaine des sciences, de la dactylo au chef de secrétariat ou à la publiciste dans les affaires, de la garde-malade à l'assistante sociale dans le domaine de la philanthropie, sans parler des échelons supérieurs de chacune de ces carrières, des professions libérales en général ou de la direction des entreprises où les femmes rencontrent les hommes sur un même palier.»

Les collèges classiques pour filles ou pour garçons, tels qu'ils existent alors, sont menacés, au moins dans leur caractère privé. Ils ont été étudiés et critiqués par la commission Tremblay qui aimerait voir les commissions scolaires jouer un rôle dans l'enseignement classique. Le recteur de l'Université de Montréal craint les conséquences culturelles d'une intervention sur la structure et le fonctionnement des collèges: «Il est certain que des esprits supérieurs accèdent à la culture véritable sans avoir besoin de passer par des cadres définis. Il est non moins certain que le cours classique ne donne pas d'envergure intellectuelle à ceux qui au départ en sont incapables [...]. Mais ces collèges ont-ils reçu tous les élèves de choix qu'ils auraient dû recevoir? De l'avis de presque tous, les humanités, telles que nous les connaissons dans leur ensemble, restent le meilleur instrument connu pour produire de ces hommes. On peut discuter sur le point de vue de savoir si tous les étudiants doivent étudier le latin pour accéder à la culture, mais on ne peut plus discuter sur l'aptitude plus grande de certaines disciplines intellectuelles pour former l'esprit.»

Si les pédagogues se préoccupent de la formation des étudiants, ces derniers s'interrogent sur l'environnement universitaire qui leur est proposé comme sur les retards dans la mise en chantier du centre social et de l'hôpital universitaire. À ce chapitre particulier, les médecins de la Faculté de médecine se joignent à eux pour ranimer le souvenir de certaines subventions versées à l'intention de la Faculté dans la cassette universitaire et qui ne lui profitent pas encore. On réclame la réalisation des promesses cent fois répétées depuis 1948. Déjà, en 1954, on annonçait la relance des travaux estimés à douze ou treize millions de dollars et l'ouverture prochaine de 650 des 750 lits dont les vrais bénéficiaires devaient être les étudiants en médecine et les «*head-nurses*» qui seraient formées à cette «*écale*» ainsi qu'à l'hôpital Sainte-Justine pour les enfants, situé à quelques rues de l'université. Au début de l'année 1957, alors qu'on annonce le dépôt de nouveaux «*plans définitifs*», la colère éclate. Willie Jacob signe dans *Le Doc*, journal étudiant de la Faculté de médecine, un article cinglant où, en noir sur blanc, il parle d'obstruction: «Dans certains milieux hospitaliers, écrit-il, l'an sent une indifférence au une phobie constante s'élever. Chacun se demande si son hôpital en souffrirait. Perte d'internes, dit-on, perte de professeurs, etc. Et, sans chercher à solutionner ce problème, on se prononce dans une négative éternellement irréversible [...].» La méfiance des hôpitaux est transmise aux politiciens, et des politiciens à l'administration universitaire. «Certains, demande l'étudiant, peuvent-ils se permettre moralement d'influencer les politiciens et les gouverneurs qui tiennent entre leurs mains le sort de l'Université?» En

## Le carabin idéal

Le carabin est un mâle: «Idéal carabin et carabin idéal!» Était un mâle, puisqu'au tournant des années 1950 les filles se font plus nombreuses, plus audacieuses et parfois vindicatives. Les gars réagissent à leur présence en se moquant des longueurs des jupes et des bas et en truffant leurs conversations et *Le Quartier Latin* de farces et de paraboles réprobatrices. L'Association générale des étudiants craint que diététique ne lui «inflige» une déléguée et on s'amuse des tentatives des mêmes futures diététiciennes de s'introduire dans le quotidien du dieu Valère pour y compter les vitamines, étudier le contenu des sandwiches où on a trouvé des rognures d'angles, des dents en or, mais pas encore de cheveux de carabines. Celui qui, dans *Le Quartier Latin* du 8 novembre 1949, signe «Antiphame sauf en fin de semaine» prétend avoir consulté un psychologue avant de diviser les étudiantes en deux groupes: «1. Celles qui viennent ici pour s'insinuer et 2. celles qui viennent pour passer le temps [...]. La deuxième espèce se divise en quatre groupes: A- Les belles demoiselles, B- Celles qui sont jolies et C- Celles qui sont moins jolies et les autres.» Étant évidemment admis que la plupart d'entre elles, à l'exception des «sérieuses», fréquentaient les abords de la tour pour y trouver un mari... Ce qui n'empêche pas l'Université, en ce début de décennie, de se donner une première *Miss Quartier Latin*, Réjane Laberge, étudiante en droit!





L'hôpital Sainte-Justine, du nom de Justine Locoste-Beoubien et de sainte Justine, martyrisée sous Néron. D'une maison de la rue Saint-Denis à une autre, avenue De Lorimier, les enfants molades seront enfin reçus, en 1913, dans le premier hôpital Sainte-

Justine, construit à l'angle des rues Saint-Denis et De Bellechasse, dans l'est de la ville. L'hôpital, affilié depuis sa création à l'Université de Montréal, est reconstruit sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, dans l'ouest de la ville, et inauguré le 9 novembre 1957.

1958, l'aile A de l'hôpital universitaire est complétée. Le système d'intercommunication est installé dans toutes les chambres, mais, faute d'argent pour parachever les travaux dans les ailes B et C, ils sont suspendus. La presse s'en mêle. Puisque l'Université est déjà à l'étroit, les Gérard Filian, Gérard Pelletier et Jean-Louis Gagnan suggèrent qu'après consultation des saucriscripteurs, on abandonne le projet d'hôpital et que l'aile ouest du bâtiment universitaire soit réservée à l'enseignement.

Au mois d'août 1957, les frais de scolarité sont majorés d'une centaine de dollars. À la rentrée, les étudiants raniment les perspectives d'une grève. On plaide pour la réforme de l'enseignement et la gratuité scolaire, de la première année du cours primaire jusqu'à l'université. La pression exercée par les étudiants a meilleure presse que la cause de l'Université dont l'état des finances ne suscite plus de compassion. En décembre, quand l'Université de Montréal s'engage dans la campagne annuelle du Prêt d'honneur, créé le 29 mars 1947 par la Société Saint-Jean-Baptiste, la réaction n'est rien de moins que négative. *Le Devoir*, après avoir prophétisé « qu'un jour une révo-

lution pourrait bien éclater», reproduit dans l'édition du 13 décembre un article paru la veille dans *Le Quartier Latin*, article où le Prêt d'honneur était comparé à toutes les formes de quêtes et de bingos servant à financer plusieurs institutions québécoises : « Il serait malséant de s'élever contre une si belle initiative, une des rores tentées pour soulager le fardeau des étudiants [...]. Depuis des années, on préconise un ministère de l'éducation, depuis des années, tout le monde semble d'accord [...]. Nous sommes fatigués d'être polis, le respect de toutes les autorités commence à peser lourd. Nous sommes écoeurés des belles phrases, des mats creux, des petites susceptibilités à ménager, des petites autorités à douilletter. Prenez garde, notre mande nous réserve toutes sortes de spoutniks et les derniers à être lancés ne seront pas nécessairement les moins inoffensifs. »

À la fin de l'année 1957, l'institution n'est déjà plus « populaire dans les masses », selon le mot de Gérard Filion, directeur du *Devoir*. Bien peu de personnes sont disposées à panser les plaies qu'elle expose trop fréquemment. Même ceux et celles qui, autrefois, se portaient volontaires pour lui offrir leur soutien s'interrogent maintenant sur les causes profondes de ses difficultés. De l'argent, elle en a plus qu'autrefois. Moins qu'elle ne le souhaiterait, mais sa situation financière, comparable à celle de la majorité des universités canadiennes, lui permet de fonctionner dans des conditions cent fois meilleures qu'en 1942.

### **La pression monte**

Hausse des frais de scolarité, problèmes de transport au de logement ne freinent pas la course des étudiants vers le savoir et, bon an mal an, on enregistre une augmentation sensible de la clientèle étudiante dont les objectifs s'adaptent aux courants de l'heure. Cette clientèle attend de l'université les clés d'un monde scientifique et technologique qu'elle découvre à travers des expériences aussi spectaculaires que le lancement de satellites ou les projets de voyages interplanétaires. Quand l'Université voudra savoir à quelle époque l'intérêt pour les sciences exactes s'est affirmé, elle la situera autour de 1957-1958 alors que les inscriptions dans les facultés traditionnelles – théologie, droit, pharmacie, lettres – diminuent progressivement au profit des facultés à caractère scientifique. En 1958, l'École Polytechnique présente 120 étudiants à la collation des grades, soit le plus important contingent de diplômés de son histoire. La même année, la Faculté des sciences accepte, pour leur perfectionnement seulement, des diplômés du cours général scientifique.

Le premier ministre Louis S. Saint-Laurent, qui a démissionné en 1957, est remplacé par John Diefenbaker à la tête du gouvernement canadien. Les questions entourant la fiscalité fédérale-provinciale et le gouvernement central sont à l'ordre du jour, y compris celles qui touchent les contributions fédérales dans le champ de l'éducation supérieure. Le mois de février est marqué par deux importantes conférences sur l'éducation. La première, organisée à la hâte, a lieu à Montréal du 7 au 9 février et rassemble des représentants de tous les milieux intéressés à une réforme de l'enseignement.

Jean-Pierre Goyer,  
Francine Lourendau et  
Bruno Meloche devant le  
Parlement de Québec,  
au mois de mars 1958.





## Québec sympathique aux «trois»

de l'envoyée spéciale du "Quartier Latin" à Québec,  
Mlle Hélène Poudrette

"Que pensez-vous, madame, de l'antichambre que font présentement les trois étudiants du Québec?"

"S'ils peuvent persister, tenir bon jusqu'au bout, ce sera formidable."

"Êtes-vous pour cette initiative tentée par ces étudiants?"

"Et si j'étais jeune, car je n'ai plus votre âge, je serais la première à aller faire de l'antichambre."

"Alors vous n'êtes pas du tout contre ce mouvement?"

"Non, car avec Duplessis il faut toujours prendre les grands moyens."

"Que pensez-vous, madame, des trois étudiants qui font présentement de l'antichambre au Parlement?"

"Je trouve que c'est réellement une bonne chose, pourvu qu'il ne s'agisse pas de politique."

"Vous n'êtes pas contre ce mouvement?"

"Non, mais j'espère qu'ils tiendront bon jusqu'au bout."

"Pensez-vous que c'est réellement un bon moyen?"

"Dans le cas d'un refus assez prolongé, je crois que c'est bien la meilleure tactique à employer."

"Êtes-vous en faveur, monsieur, du moyen que viennent de prendre les trois étudiants du Québec?"

"Je ne crois pas que ces trois étudiants obtiendront ce qu'ils veulent, car vous savez que le Premier Ministre ne se dérange pas beaucoup sur les choses qui sont hors de politique."

"Mais croyez-vous quand même que c'est une bonne tactique?"

"S'ils sont prêts à rester au Parlement jusqu'à ce que Duplessis les renvoie, c'est alors une bonne chose."

"Mais vous savez que c'est pour avoir une entrevue avec les 6 présidents des universités du Québec."

"Oui en effet, je sais et je pense que c'est vraiment nécessaire."

"Vous êtes au courant madame d'une entrevue que veulent avoir les trois étudiants pour les 6 présidents?"

"Oui je sais et je crois que ce n'est pas le meilleur moyen."

"Alors, vous en connaissez un autre qui serait mieux?"

"Non."

"Vous avez des enfants, madame?"

"Oui."

"Vous voulez qu'ils accèdent à des études supérieures?"

"Oui."

"Vous êtes capable de leur fournir les moyens de parvenir à ces études?"

"Non."

"Alors, que pensez-vous faire?"

"Euh! . . . je crois que vous avez raison alors. Je vous souhaite donc bonne chance."

"Vous êtes donc de mon avis?"

"Oui et j'espère que vous réussirez."

"Que pensez-vous madame de l'antichambre que font présentement les trois étudiants . . ."

"Ne continuez pas, car je ne suis pas du tout de votre avis."

"Alors, votre moyen est complètement fou?"

"Je dirais même oui, car il ne faut pas avoir beaucoup de tête pour assés ses journées au Parlement."

"Mais vous savez le but de ces démarches?"

"Oui et d'abord j'étais tout à fait contre la grève qu'ont faite les étudiants."

"Vous êtes au courant monsieur des trois étudiants qui sont présentement au Parlement pour avoir une entrevue avec le Premier Ministre?"

"Oui et j'espère qu'ils réussiront car c'est toute une tête que ce Maurice?"

"Vous n'êtes donc pas du tout contre cette affaire?"

"Non, au contraire, pourvu que la politique ne s'en mêle pas."

"Vous auriez fait comme nous si vous aviez été étudiant?"

Les grands thèmes associés au concept de démocratisation sont discutés sur la place publique : gratuité scolaire, fréquentation obligatoire de l'école, coordination des programmes, formation de personnes qualifiées, participation financière des industriels canadiens-français à l'éducation de leurs compatriotes, etc. Le 12 février, à quatre jours de l'ouverture de la conférence canadienne sur l'éducation qui doit avoir lieu à Ottawa du 16 au 20 février, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et la Fédération des travailleurs du Québec adressent au « surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec » un mémoire favorable à la « démocratisation de l'enseignement » dans lequel les deux organismes réclament la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, la gratuité scolaire à tous les niveaux et la démocratisation des institutions scolaires.

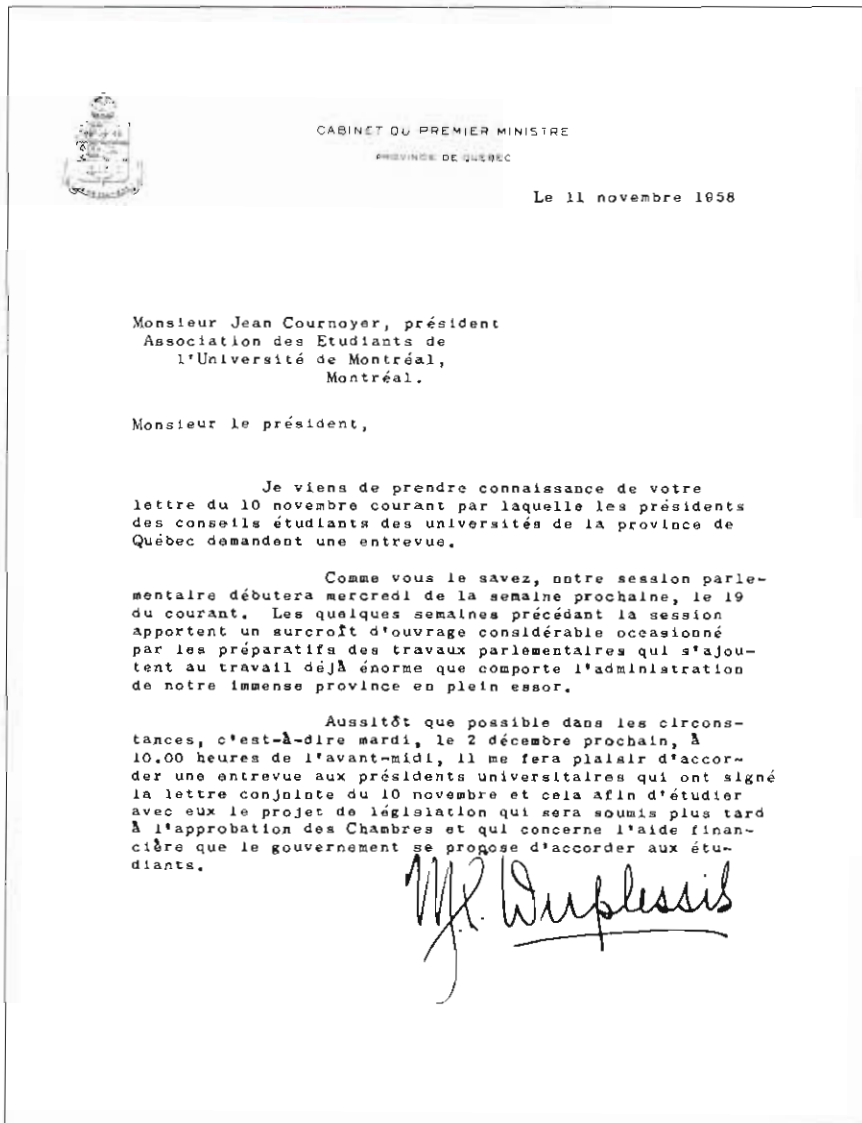
Les mêmes thèmes préoccupent les 800 délégués à la conférence d'Ottawa, présidée par le docteur Wilder Penfield. On y déplore l'absence des représentants officiels du département de l'Instruction publique et des universités du Québec, mais les besoins particuliers du Québec, son rôle à travers la fédération des provinces et son attitude face à la Constitution lui valent le respect de ses partenaires qui lui souhaitent néanmoins un gouvernement plus ouvert. L'événement qui a nécessité deux années de préparatifs est financé par l'industrie canadienne, depuis longtemps conviée à collaborer à la recherche de solutions à ce problème collectif. « C'est un signe des temps », écrit Louis Laurendeau dans l'édition d'avril de la revue *Relations*, « l'éducation cesse enfin d'être l'affaire exclusive des "professionnels de l'enseignement" pour devenir la responsabilité du pays tout entier. »

Depuis l'automne précédent, l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal participe à la coalition des associations étudiantes des six universités québécoises qui militent en faveur de la gratuité. Leur premier objectif : rencontrer le premier ministre et lui remettre un mémoire décrivant la situation financière des étudiants. C'est en vain que la coalition s'adresse au premier ministre qui, n'ayant pas même accusé réception de la lettre du 8 janvier, répond à celle du 9 février en affirmant qu'il lui est impossible d'accorder d'entrevue aux étudiants en raison du « travail déjà très considérable nécessité par l'administration de notre immense province en plein développement ».

Le 24 février, cinq jours après avoir essuyé ce refus, les étudiants réitérent leur demande et exigent une réponse avant le dernier jour de février. En attendant, ils organisent un premier débat qui a lieu le 26, dans le centre social inauguré depuis peu. Le lendemain, une édition spéciale du *Quartier Latin* invite les étudiants à participer, le soir même, à un référendum précédé d'un autre débat au cours duquel les conférenciers font pencher la balance en faveur d'une grève d'une durée indéterminée. Une consultation semblable a eu lieu dans les cinq autres universités. McGill, Laval et Bishop favorisent la grève illimitée. Sir George Williams opte pour la grève d'un jour et Sherbrooke, qui a participé à la rédaction du mémoire déposé par la coalition au bureau du premier ministre, recule. Selon *Le Devoir* du 6 mars, les « quelque 700 étudiants de cette université ont été soumis à de très grandes pressions de la part des autorités qui se sont violemment prononcées contre la grève ».

À Montréal, l'arrêt des études débute à 7 h 30 le matin du 6 mars quand les étudiants bloquent l'accès au campus. Il prend fin en soirée, sur le départ de trois délégués de l'Association générale des étudiants dont la mission est d'assiéger le bureau du premier ministre et de n'en revenir qu'après avoir été entendus. Francine Laurendeau, Jean-Pierre Goyer et Bruno Melache prennent le train à la gare Windsor. Chaque matin, pendant deux mois, « Les Trois » se rendront au bureau du premier ministre où ils seront poliment reçus et... éconduits.

Même délivré du fardeau des sessions parlementaires, le premier ministre reste silencieux. Une première entrevue accordée aux représentants de la Ligue d'action universitaire lui permet d'aborder non pas le thème de la gratuité, mais plutôt celui du prêt étudiant. Insatisfaits, les présidents des associations de toutes les universités, incluant celui de Sherbrooke, qui se désistera cependant à la dernière minute, sollicitent une nouvelle rencontre. Maurice Duplessis les recevra le 2 décembre, loin des journalistes. À huis clos, diront les étudiants qui ont bravé une tempête exceptionnellement forte pour être fraîchement toisés par une « rangée de ministres ». La réunion prend fin deux heures plus tard sans avoir éclairé les étudiants sur les intentions du



« Les Trois » à Québec.

Un mystère n'o jamais été percé. Comment le premier ministre a-t-il pu répondre, dès le 11 novembre 1958, à une lettre postée la veille et qu'il n'avoit pas encore reçue?





Les étudiants et les professeurs ne possèdent pas de togas, opanage des doyens et autres administrateurs de l'institution. Le 11 avril 1934, le secrétaire général de l'Université de Montréal, Édouard Montpéfit, adresse aux professeurs copie d'une résolution adoptée le 22 février précédent par la Commission des études: « On fait observer à la Commission que, dans les photographies de fin d'année, les professeurs, qu'ils soient chargés de cours, agrégés ou titulaires, revêtent la même toge parce que le photographe n'en possède qu'une. La Commission décide que, là comme ailleurs, on doit s'en tenir au protocole. » Un avis identique a été expédié aux représentants des étudiants.

gouvernement: « Le secrétaire du premier ministre a fait savoir au public que l'entrevue s'est déroulée dans la plus grande cordialité. Nous nous permettons d'ajouter que tout s'est déroulé dans la plus cordiale intransigeance. » On saura que les étudiants n'ont pas eu le loisir d'aborder la question de la gratuité scolaire et encore moins le temps d'approfondir celle des octrois statutaires, sujets qui devraient continuer de leur être étrangers. Le premier ministre revient sur la constitution d'un fonds de prêt étudiant. Ses interlocuteurs n'en veulent pas. « Mais voici, rapporte *Le Quartier Latin* du 4 décembre, la solution à toute la controverse, la clé de tout le problème: la partie remboursable des bourses sera augmentée. Le gouvernement pourra dire qu'il a augmenté les bourses, et nous n'aurons qu'à rembourser le montant dant elles auront été majorées [...]. »

L'indiscrétion des présidents a renseigné les journalistes et permis à l'opposition libérale d'obtenir un débat sur la gratuité scolaire. « M. Duplessis, lit-on dans *Le Devoir* du 3 décembre 1958, a sorti tout l'arsenal de ses arguments habituels contre les subventions statutaires et la gratuité scolaire: [elles] sont impossibles parce que les besoins diffèrent d'un endroit à l'autre; tous les octrois sont statutaires parce qu'ils sont votés en vertu de statuts; tous les enfants d'une même famille ne portent pas des habits de même taille; tout se paie, rien ne peut être gratuit. » Et le premier ministre de vanter la simplicité de jadis: « J'ai appris au collège, avec de bons professeurs qui étaient aussi de bons catholiques, que la gratuité scolaire était une chose condamnée et condamnable. Pourquoi? Parce qu'elle conduit à l'étatisation. Si c'est le gouvernement qui paie tout, il a le devoir de surveiller la dépense. »

Depuis la grève d'un jour, le recteur Irénée Lussier a pris le contre-pied de la démarche étudiante. Parlant, le 5 mai 1958, devant l'Association des anciens du Collège Sainte-Marie, il plaide en faveur d'une nouvelle augmentation des frais de scolarité. Des universités aussi bien nanties que McGill et Ottawa l'ont fait: « Comment veut-on que l'Université de Montréal n'en fasse pas autant, alors qu'il lui en coûte 1 000 \$ pour former un étudiant qui verse 375 \$? » Il évoque l'éventuel sabotage de l'institution ou l'amputation: « Serons-nous capables de garder nos facultés professionnelles et culturelles? Si les choses restent telles qu'elles sont, il faudra aller chercher dans l'université voisine, qui n'est ni catholique ni française, pour puiser des éléments de culture. » Il parle de trier les étudiants: « Puisque tout le monde s'avise de parler d'éducation, on a beaucoup glosé sur les "déchets" de l'éducation. Or, si beaucoup doivent abandonner leurs études universitaires, il y a évidemment plusieurs raisons, mais la principale, c'est le manque d'aptitudes pour la discipline choisie: nous devons donc adopter une technique de triage des candidats aux études. Le coût de l'éducation ne nous laisse pas d'autre choix, même si la technique ne s'avère pas parfaite. »

La déclaration du recteur, qui précède l'annonce d'une augmentation des frais de scolarité et d'un déficit budgétaire de un million deux cent cinquante mille pour l'année universitaire 1958-1959, est largement reproduite dans les journaux. Maurice Duplessis, qui ne les a pas lus « ces jours derniers », affirme avoir « beaucoup d'hésitation à croire que le recteur de l'Université de Montréal ait fait cette déclaration, car elle ne serait pas de bon

alai et serait basée sur la méconnaissance ». À propos des dangers qui guettent les facultés culturelles, le premier ministre jette un peu d'huile sur le feu en soulignant qu'à la veille de l'inauguration de la nouvelle École Polytechnique, il « est plus important de dépenser de l'argent pour une école moderne de génie que d'accorder des bourses à des étudiants qui n'étudient pas et ne veulent pas s'aider eux-mêmes ». Pour l'Université, dont les liens avec les deux grandes écoles affiliées concernent uniquement les programmes et les diplômés, la menace est limpide.

À Montréal, où on lit les journaux, la déclaration du recteur a été entendue, comprise et mal reçue. Comment peut-on, demande la presse, vérifier l'état réel de la situation? Qu'en est-il vraiment des finances de l'institution? On s'en prend au secret entourant les délibérations du conseil des gouverneurs dans ce dossier. Pour le directeur du *Devoir*, l'Université de Montréal devrait publier, à l'instar de McGill, un rapport financier annuel assorti de prévisions budgétaires. Elle devrait, par surcroît, indiquer une fois pour toutes comment ont été dépensés les millions produits par la campagne de souscription. « Qu'en ont-ils fait? Un centre social, une maison des étudiants et peut-être aussi – on en a entendu parler entre les branches – un fonds de retraite pour les professeurs. Combien a été dépensé? Combien reste-t-il en caisse? Combien a coûté chaque réalisation? Que se propose-t-on de faire avec le reste puisque M. Duplessis a écarté péremptoirement le projet d'un hôpital universitaire? Personne ne le sait [...]. » Quant à espérer l'aide du gouvernement vers lequel l'Université se tourne, l'éditorialiste y voit une perte de temps, le premier ministre n'ayant jamais favorisé l'essor des universités. « Les derniers foyers de résistance intellectuelle dans la province de Québec sont les collèges classiques et les universités; tout le reste s'est mis au pas; la pensée officielle, c'est-à-dire l'absence de pensée, s'est installée dans tout le reste de notre enseignement. »

La Chambre de commerce de Montréal recommande la publication du bilan de l'institution et préconise une nouvelle formule de financement « assuré en partie par l'État provincial, en partie par la libre entreprise qui néglige singulièrement sa mission à cet égard » et, dans une proportion n'excédant pas 30 pour cent, par les frais d'inscription. Ces réactions portent fruits. À la réunion du conseil des gouverneurs, le 16 juin 1958, trois points principaux sont à l'ordre du jour: le déficit, le salaire des professeurs dont plusieurs quittent leur emploi pour faire carrière dans l'entreprise privée et, bien sûr, les frais de scolarité. Des « fuites » indiquent que l'Université a abandonné le projet de majorer de 50 \$ les frais de scolarité et que les salaires du personnel seront augmentés grâce à une providentielle enveloppe tirée d'un « fonds de surplus ». Cette provision d'un million et demi de dollars est constituée de restes de subventions et d'excédents accumulés au cours des récentes années. Le 6 décembre, et cela pour la première fois depuis 25 ans, l'Université publie ses états financiers et diffuse, en même temps, le bilan de la campagne de souscription de 1947-1948. Le gouffre est, somme toute, moins profond qu'on ne le croyait, soit de 337 611,88 \$, et les actifs de l'institution s'élèvent à 30 millions de dollars, dont les deux tiers en immobilisations. Sans qu'aucune subvention ne soit venue alléger le fardeau de l'Université,



Publicité du magasin Morgan, en 1958.





Les objectifs politiques du premier ministre Antonio Borrette, qui a exprimé l'intention d'assumer une transition souple, inspirent un trait de plume à Robert Lopalme

le portrait financier est plus acceptable. Le 9 décembre, devant les membres de la Chambre de commerce rassemblés pour l'entendre, le recteur réduit encore la portée du déficit qu'il avait annoncé : « L'Université n'a pas de dette réelle si ce n'est celle de la reconnaissance envers ses bienfaiteurs. »

Les professeurs ont traversé les périodes noires en restant fidèles à la cause de l'institution et de l'éducation. Patiemment, ils ont attendu des jours fastes qui ne sont jamais venus. Mais, malgré les promesses formulées par le recteur, certains parmi les plus réputés abandonnent. Les premiers départs n'ont inquiété personne mais, au début de 1959, il est convenu de considérer ce phénomène comme une « saignée » due à l'absence d'échelle salariale. C'est pour éviter à l'Université d'entrer dans ce cul-de-sac que, dix ans plus tôt, l'enquêteur Irwin Conroe recommandait d'instaurer une politique salariale scientifique et claire, d'augmenter les salaires à un niveau comparable à ceux des universités nord-américaines et de l'industrie privée et de favoriser l'embauche de professeurs de carrière. Leur salaire était, à cette époque, inférieur de quelque mille dollars à celui du marché.

Le 20 avril 1955, quatorze professeurs représentant les facultés de l'Université convoquent une « réunion générale des professeurs de carrière » au cours de laquelle ils fondent l'Association générale des professeurs de l'Université de Montréal (AGPUM), qui deviendra l'APUM. De l'avis de plusieurs, l'association, qui représentera non seulement les professeurs, mais également les doyens et les chefs de département, aurait dû naître vingt ans plus tôt, à l'époque où l'Université allégeait le fardeau de ses problèmes administratifs en réduisant et en suspendant le traitement de son personnel. Malgré les recommandations du rapport Conroe, malgré les représentations individuelles, rien n'est correctement défini en 1955 et le vague entoure encore des sujets aussi importants que les conditions de travail, la rémunération, le régime de retraite, les critères de recrutement ou la définition des titres universitaires. Les premiers travaux d'envergure de l'AGPUM, qui est présidée par l'historien Guy Frégault, portent sur la caisse de retraite dont les professeurs ont décidé de définir les normes. Michel Brunet préside le « comité des pensions » qui, en novembre 1956, s'oppose à l'établissement du fonds de pension tel qu'il a été conçu par l'Université, puisqu'il ne tient pas compte, entre autres, des « risques de fluctuations économiques ». Les délégués de l'AGPUM ayant obtenu certains aménagements, l'association convoque ses membres à une assemblée générale au cours de laquelle ils acceptent un fonds de pension modifié.

Au début de l'année suivante, la question des échelles de salaire, véhiculée par le « comité des traitements » présidé par Jean-Marie Demers, prend la tête des préoccupations de l'AGPUM. En février 1957, le refus du recteur d'appliquer une échelle de salaire dans la mise au point du prochain exercice budgétaire provoque la déception. Au cours des mois suivants, les membres du comité négocient les définitions des charges des professeurs et tentent d'échapper à une échelle qui tiendrait compte du statut matrimonial et des charges familiales. Le 30 novembre 1959, le comité, représenté par Jacques St-Pierre, peut enfin présenter un projet d'échelle qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1960 et qui ne sera renégocié qu'en 1963.

L'impandérable survient à Schefferville le 7 septembre 1959. Le décès du premier ministre Maurice Duplessis marque littéralement la fin d'un règne qui a débuté quinze ans plus tôt, le 8 août 1944. La tenue prochaine d'élections rallie les Québécois autour d'un objectif social commun qui consistera à amorcer les réformes qui s'imposent après des années de stagnation.

Paul Sauvé meurt le 2 janvier 1960, un peu plus de trois mois après avoir pris la tête du gouvernement de l'Union nationale. Le temps qu'il fallait pour susciter l'enthousiasme des Québécois et pour engager son gouvernement à répondre à leurs attentes. On s'inquiète. Son successeur saura-t-il nourrir l'élan de liberté qui souffle enfin sur le Québec? Le 7 janvier, l'ex-ministre du Travail, Antonio Barrette, le remplace en affirmant ne pas vouloir imprimer une marque personnelle; il dira plutôt vouloir maintenir «exactement la politique suivie par [ses] deux prédécesseurs». Il réalise, en fait, un projet ébauché au mois de décembre précédent par Sauvé, projet qui permettra de soutenir les universités sans qu'on puisse prétendre que la manne est venue des coffres d'Ottawa. Dans une lettre qu'il adresse à son homologue canadien le 21 janvier 1960, Antonio Barrette écrit: «Le gouvernement du Québec, dans le but de mettre à la disposition des universités les sommes d'argent nécessaires pour qu'elles puissent remplir pleinement leur rôle et faire face à leurs obligations, a décidé d'exercer son droit de porter de 9 à 10 pour cent l'impôt sur les profits des corporations. Nous comptons bien, comme vous le dites dans votre lettre du 22 décembre dernier, que le Parlement fédéral accordera une exemption égale d'impôt à ces mêmes corporations à compter du 1<sup>er</sup> avril 1960 et cela pour une période de deux ans se terminant le 31 mars 1962.»

Se référant à l'engagement de Paul Sauvé qui, à l'ouverture de la session de l'automne 1959, promettait de consacrer celle-ci à l'éducation, l'édition de mars 1960 de la revue *Relations* faisait ce constat: «Qu'il ait alors prédit juste et vrai, personne maintenant n'en peut douter: depuis la réouverture des Chambres, en janvier, les projets de loi sur l'instruction publique se sont succédé à une telle cadence à Québec que, des écoles élémentaires aux universités, tout le monde de l'enseignement a vécu dans une continuelle effervescence. [...] Le gouvernement actuel a mis sur pied et fait adopter le programme le plus considérable d'aide jamais présenté à Québec.» L'urgence d'agir n'autorisait pas de modifications au système en place, mais les besoins financiers des commissions scolaires, des collèges classiques et des institutions sont comblés. Les contraintes des universités vis-à-vis des investissements immobiliers sont partiellement levées et des garanties d'aide financière leur sont données. Elles peuvent même penser à l'avenir et élaborer des projets.

L'entente intervenue entre le gouvernement dirigé par Antonio Barrette et celui de John G. Diefenbaker crée une impression de richesse. «Nous allons tout payer pour vous.» Par cette simple phrase adressée au recteur de l'Université de Montréal, le chef de l'État québécois autorise les projets les plus extraordinaires. Le 4 mars 1960, au hasard d'un discours improvisé, prononcé à l'issue du banquet annuel des Associés de l'Université, le recteur annonce quelques bonnes nouvelles, dont l'application de l'échelle saloriale



«L'éducation est l'âme et le reflet d'une société. Elle en perpétue l'histoire, les aspirations et les passions.»





qualifiée de convenable par les professeurs. À l'amélioration du traitement des professeurs est assortie une « réorganisation de toute la pédagogie au niveau universitaire ». C'est peu spectaculaire en regard du projet d'expansion du campus évalué à plus de 50 millions de dollars. Même le recteur admet que ce chiffre est « effarant », mais tous les espoirs sont permis : « Les dirigeants de la province y font face sans peur et même avec joie. Ils nous ont dit : "Dépêchez-vous, ça presse, c'est nécessaire." Voilà l'avenir devant nous, ajouta le recteur, il est certainement très rieur. » Treize projets devraient être entrepris ou exécutés sans délai :

1. la construction d'un hôpital universitaire de 400 lits auquel s'adjoindra une nouvelle faculté de médecine ;
2. le remplacement de l'escalier de bois entre le campus et l'avenue Maplewood par un escalator ;
3. l'installation d'un nouveau système de chauffage ;
4. la construction d'un stade ;
5. la construction d'un gymnase ;
6. l'aménagement d'un terrain de football ;
7. l'aménagement d'une bibliothèque ;
8. l'aménagement des trois ailes ouest du bâtiment principal ;
9. la construction d'une aile supplémentaire ;
10. la venue de l'Institut de cardiologie ;



Le campus en 1953.

11. la venue de l'Institut de microbiologie;
12. la venue de l'École des Hautes Études Commerciales;
13. l'établissement d'une nouvelle échelle de traitement pour l'année universitaire 1960-1961.

Les coûts de construction de l'hôpital universitaire, voué à renâître perpétuellement de ses cendres, seraient entièrement assumés par le gouvernement du Québec. Poussée par cette certitude, l'Université commande les plans de parachèvement des trois ailes ouest du pavillon principal. Conçues à l'origine et réservées depuis l'inauguration de l'immeuble pour la réalisation de l'hôpital, elles devraient, dès septembre 1963, recevoir les facultés de droit, des lettres, des arts et de philosophie, l'Institut supérieur de sciences religieuses, l'École d'hygiène et l'École normale.

Comme aux jours heureux de la conquête de son autonomie, l'Université voit grand et trop vite. Un projet plus concret et plus réaliste, concrétisé à la suite de l'adoption de la *Loi du financement des investissements universitaires*, au mois de juin 1961, va conduire à l'élaboration d'un plan directeur adapté à la situation de l'Université et aux perspectives d'augmentation de la clientèle universitaire. Signé par l'urbaniste Jean-Claude LaHaye, il est rendu public au mois d'octobre 1963. Il rassemble plusieurs des projets énumérés plus haut, mais ceux-ci sont répartis sur un territoire plus vaste qui prolonge le campus vers l'ouest, entre l'avenue Maplewood et le cimetière



jusqu'à l'avenue Decelles. Quarante-cinq propriétés achetées de gré à gré forment un quadrilatère de 55 740 mètres carrés destiné au centre médical qui doit réunir la Faculté de médecine et l'hôpital universitaire. Ailleurs sur le campus, on prévoit la construction du centre sportif, du stade d'hiver, du gymnase et de trois nouvelles résidences pour étudiants, ainsi que d'un bâtiment qui abritera la bibliothèque, les boutiques et l'administration.

### **Laïcisation et démocratisation**

Le Québec est en mutation. Le 27 avril 1960, le premier ministre Antonio Barrette annonce la tenue d'élections générales pour le 22 juin. La campagne électorale, amorcée en sourdine depuis le décès de Maurice Duplessis, est rythmée. L'Union nationale, avec son « Vers les sommets avec Barrette et l'Union nationale », propose une espèce de continuité. Les libéraux, conduits par Jean Lesage, n'ont qu'une idée : « C'est l'temps qu'ça change. » Ces derniers promettent « la gratuité scolaire à tous les niveaux de l'enseignement, y compris celui de l'Université » et l'article 4 de leur programme prévoit que « tout enfant devra fréquenter l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il atteindra l'âge de seize ans ». Le parti s'engage en outre à créer une commission royale d'enquête sur l'enseignement.

Environ 80 pour cent des électeurs se prévalent de leur droit de vote et plus de 50 pour cent d'entre eux optent pour le changement. Le 23 juin, le nouveau chef du gouvernement confie le ministère de la Jeunesse à l'ovocot montréalais Paul Gérin-Lojoe dont l'intérêt pour l'éducation s'est oiguisé au cours des années où il o représenté les collèges, puis la Fédération des collèges classiques et la Fédération des commissions scolaires. Le 6 juillet, celui-ci accepte également la responsabilité du secteur de l'éducation, l'un des plus importants portefeuilles ministériels. Sans attendre la formation de la commission royale d'enquête promise par son porti, il s'attaque au système d'éducation qu'il veut ouvrir à tous. Au cours de la session parlementaire 1960-1961, le gouvernement adopte une dizoine de lois relatives à l'éducation. La plus importante crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec. Les autres lois garantissent, en attendant une réforme en profondeur, la gratuité scolaire et l'accès à des prêts et à des bourses d'études.

On a compris, à l'Université de Montréal, que les changements seront nombreux, mais qu'ils ne se matérialiseront pas sous l'empire de la charte civile de 1950 qui a maintenu toute la structure administrative sous l'autorité de l'archevêque de Montréal. L'Université doit ouvrir l'ensemble de sa gestion à des laïcs. Un mémoire adressé au ministre de la Jeunesse, à la fin de l'année 1960, par l'Association des diplômés montre que cette opinion est partagée par une majorité d'individus : « À cause de l'évolution rapide des dernières années, l'Université de Mantréal est devenue l'une des corporations les plus impartantes de la région métropolitaine et de ce fait nous sommes d'opinion que les problèmes administratifs devraient être dévolus à un vice-recteur laïque chaisi par son expérience en administration corporative et sa valeur universitaire. »



Inauguration des conférences André-Malraux le 15 octobre 1963. Léon Lartie, secrétaire général (1962-1967), présente l'écrivain à un auditoire d'étudiants.

Depuis déjà quelques années, c'est-à-dire depuis l'époque où l'opinion publique a commencé à s'exprimer dans ce sens, le conseil des gouverneurs s'intéresse à la laïcisation. « Son Éminence », lit-on dans un procès-verbal daté du 25 mai 1959, « informe le conseil qu'il se propose de nommer un laïc pour remplacer Monseigneur [Arthur] Papineau, jugeant qu'il est préférable d'agir ainsi pour éviter que l'Université ne paraisse trop exclusivement sous une direction cléricale. Son Éminence souhaiterait que l'influence des laïcs à l'Université puisse ainsi mieux se faire sentir. » Dans cet esprit, « Son Éminence souhaite voir le jour où une modification à la charte permettra la nomination d'un président laïque. » Ce document, comme la teneur des discussions qui ont lieu entre les gouverneurs, revêt un caractère secret et n'a pas d'écho en dehors de la salle de réunion.

Même si l'administration semble indifférente aux pressions et prétend n'avoir pas l'intention de laïciser certains postes d'officiers supérieurs, elle déclenche le processus visant à obtenir de Rome l'autorisation de remplacer le vice-recteur Georges Deniger par un laïc. Coïncidence? Le vendredi 21 avril 1961, un arrêté ministériel désigne les membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec qui sera présidée par l'ancien recteur de l'Université Laval, Monseigneur Alphonse-Marie Parent, dont elle empruntera le nom. Le mardi suivant, l'Université annonce la nomination de Lucien Piché au poste de vice-recteur laïque de l'Université de Montréal. Titulaire d'un doctorat en chimie organique, « fellow » de l'Institut de chimie du Canada et de la Chemical Society de Londres, président de l'Association des chimistes professionnels du Québec en 1957 et en 1958, Lucien Piché a été président de l'Institut de chimie du Canada et, en 1960, premier vice-président de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. Membre de plusieurs organismes privés et publics et vice-doyen de la Faculté des sciences, il espère, au moment où sa nomination est rendue publique, poursuivre sa carrière de professeur de chimie organique aussi longtemps que le lui permettra sa nouvelle fonction.

À la même époque, le recteur de l'Université, mandaté par l'archevêque de Montréal, invite trois laïcs, Roger Gaudry, André Montpetit et Lucien Rolland, à se joindre au conseil des gouverneurs. Leur nomination, annoncée le 6 juin, devrait satisfaire les professeurs qu'une disposition de la charte qui exclut les « salariés » de l'Université prive d'une représentation au conseil. « Nul, lit-on à l'article 21 de la charte de 1950, sauf un professeur non rétribué, ne peut faire partie du conseil, s'il est saumis à l'autorité de ce dernier en une qualité autre que celle de membre d'un comité, d'un sous-comité, d'une commission ou d'une sous-commission de l'Université. » Le nom de Roger Gaudry, chimiste, ex-professeur à l'Université Laval qui est, alors, directeur scientifique d'une équipe formée de plus de 200 chercheurs de l'industrie pharmaceutique, a été recommandé par l'association des professeurs. Sa présence vise précisément à introduire au sein des discussions du conseil les valeurs propres aux professeurs qui attendent de l'institution qu'elle accorde une importance réelle à la recherche. Invité le même jour à s'adresser aux hôtes du premier dîner-conventum de l'Université, le maire

## Point de mire

Carabins et carabines, dites « les poutchinettes », sont socialement « engagés ». Autrefois conservateurs, les voici qui tangent vers la gauche, faisant leurs les luttes ayant une portée sociale. Ils ont, un jour, accueilli avec empressement la princesse Élisabeth et, plus tard, exigé que la reine ne vienne pas au Québec. Ils ont reçu Fidel Castro, de même que le sénateur John F. Kennedy « et sa charmante jeune épouse ». Ils ont fourni une tribune aux vedettes de l'actualité et jeté, dès cette étape de leur existence, les bases d'une vie professionnelle remarquablement apparentée à leurs préoccupations estudiantines : Denise Bombardier interviewant le cardinal Paul-Émile Léger ou Valère Lavallée ; Jean Paré osant dire l'indicible ; Bernard Landry dénonçant les partis en place ou Claude Forget analysant avec circonspection les relations fédérales-provinciales. Ils découvrent et adoptent le produit de leur propre culture : ils estiment le père Émile Legault et rêvent de joindre les rangs des Compagnons de Saint-Laurent ; ils hissent Marcel Dubé aux sommets de la dramaturgie québécoise et traitent avec admiration et respect les Pierrette Alarie, Léopold Simoneau ou Maureen Forrester. Au milieu des années 1950, ils se donnent une société artistique qui vise haut en organisant des tournées prestigieuses comme celle du Théâtre national populaire de Paris avec Gérard Philipe. Le Ciné-Club brille de l'éclat des cinémas de répertoire. La Revue Bleu et Or favorise enfin l'éclosion de vrais stars. C'est ainsi que les étudiants, artisans de la Révolution tranquille, inventent les Cyniques, découvrent Renée Claude, Pierre Calvé, Claude Léveillé, Stéphane Venne ou le « réputé pianiste improvisateur » André Gagnon. Ils contribuent à la multiplication des boîtes à chansons. « Point de mire de la nation », ils se laissent filmer par Denis Héroux, Michel Brault et Denys Arcand et, à la rentrée, ils organisent à l'intention des nouveaux la sublime « danse des cassés » !



Jean Drapeau témoigne de l'inquiétude soulevée par l'enquête de la commission Parent dont les travaux ont déjà débuté. Reconnaisant l'urgence des réformes, il craint la survalorisation de l'enseignement scientifique et technique « trop spécialisé, qui ne donnerait pas une vision authentique de l'homme ; qui serait vidée de tout humanisme ».

Ce discours, semblable à celui que tenait le recteur Irénée Lussier à l'époque où la commission Tremblay s'interrogeait sur la valeur des collèges classiques dans le système d'éducation québécois, appartient aux universitaires issus du système traditionnel. Au cours des années suivantes, les plus réfractaires au renouveau de l'enseignement collégial et universitaire vont puiser aux carences humanistes de la réforme les arguments d'une opposition farouche et dénoncer l'ingérence de l'État dans l'organisation pédagogique de l'enseignement.

Sur le front universitaire, les étudiants n'ont pas gagné la gratuité promise par le gouvernement Lesage, mais récolté de nouvelles augmentations de frais de scolarité ! N'ayant jamais abandonné l'espoir de participer, un jour, à la gestion de leur université, ils profitent de la première rumeur annonçant la formation imminente d'un comité de révision de la charte de 1950 pour demander d'en être. Ils ont favorisé la syndicalisation des employés du centre social, de la bibliothèque, ceux de la résidence des étudiants et appuyé cette cause par une grève symbolique de trois heures, le 4 avril 1962. Ils ont défendu la liberté de presse et de parole, et milité en faveur de toutes les réformes, en particulier celles qui dérangent le système scolaire.

Le premier ministre du Québec, Jean Lesage, et le ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie, au mois de mai 1964, alors que *La Presse* leur attribue la responsabilité du renouveau de l'éducation « ou pays de Mario Chopdelaine ».



Les étudiants, du moins ceux qui participent activement à la vie étudiante, se délectent du rôle de conscience sociale qui leur est dévolu pendant leur bref séjour sur la montagne. Ils ne craignent plus l'autorité. Au mois de février 1963, sous la signature de Jacques Girard, directeur du *Quartier Latin*, ils demandent à l'Université de remplacer Monseigneur Irénée Lussier, dont le mandat expire le 1<sup>er</sup> mai 1965, par un recteur laïque et d'ouvrir l'administration à des personnalités formées à l'Université: « Nous avons besoin d'hommes compétents et dynamiques aptes à conduire l'Université vers de nouvelles réalisations. Il faut des plans d'ensemble, il faut créer des centres de recherche, multiplier les commissions d'experts et abandonner les petites querelles de clocher. [...] Nous voulons aussi et surtout la nomination d'un recteur laïque. Cette nomination serait le symbole de l'esprit neuf qui devra désormais régner à l'Université. » Quelques semaines plus tard, le vendredi 8 mars 1963, la « Grande journée syndicale étudiante » rallie les représentants des associations générales des étudiants de l'Université de Montréal et de l'Université Laval qui fondent le premier syndicat étudiant, l'Union générale des étudiants du Québec, dont le comité provisoire se compose de Denis de Belleval et de Guy Sovard, représentants de l'AGEUL, ainsi que de Louis Duval, de Pierre Marois, de Jacques Girard et de Louis Marceau, de l'AGEUM.

Dans le rapport annuel qu'il publiera en 1964, le premier qu'il signe depuis son entrée en fonction en 1955, le recteur Lussier évoque les relations entre l'institution et les étudiants: « La révolution tranquille que traverse actuellement le Québec a trouvé dans le monde étudiant un milieu favorable à la culture d'idées qui en surprennent plusieurs [...]. En fondant le "syndicalisme étudiant", ils affirment l'existence d'une "classe étudiante" analogue à la classe ouvrière; l'AGEUM s'est structurée sur le modèle des syndicats ouvriers, et elle réclame la cogestion en plusieurs domaines sans toutefois demander qu'elle s'exerce dans le domaine pédagogique. L'inquiétude qui règne dans le monde, et à laquelle la jeunesse est particulièrement sensible, invite à d'autres attitudes qu'à l'indulgence, forme de paternalisme que la génération actuelle repousse. »

Le 19 mars 1964, Québec sanctionne la *Loi créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation*. Le flot des étudiants qui veulent entrer à l'Université sera si considérable que celle-ci ébauche déjà le projet de donner naissance à une université populaire. La crise de croissance appréhendée incite le cardinal Léger à prendre la direction qu'il souhaitait dès 1959 et à confier à un recteur laïque le soin de représenter l'Université de Montréal. Cette intention filtre à travers tout le milieu universitaire où l'on sait, avant même que Rome n'ait approuvé le candidat, que le rectorat sera confié à Roger Gaudry dès le mois de mai 1965. L'initiation de celui-ci aux affaires de l'Université de Montréal a débuté par son entrée au conseil des gouverneurs, en juin 1961, et, quelques mois plus tard, au conseil exécutif. Il arrive au rectorat en sachant que, pour établir la réputation de l'Université de Montréal, il faut en moderniser la charte et la gestion et mettre l'accent sur le développement de la recherche, seul moyen d'améliorer la qualité de l'enseignement.



## LA CULTURE DU DOUTE

Après 1920, la recherche au Canada français s'organise vraiment. Le frère Marie-Victorin est invité à enseigner la botanique à la nouvelle Faculté des sciences. Comme plusieurs savants de son époque, l'animateur du département-laboratoire, qui deviendra l'Institut botanique, n'est pas enclin à restreindre ses champs d'intérêt. Ainsi, alors qu'il jette les bases de la Société canadienne d'histoire naturelle et de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), il défend l'importance d'ajouter à l'enseignement des sciences la zoologie et la géologie. Vingt ans avant que ces deux départements ne soient élevés au rang d'institut, il lance les premiers travaux de recherche qui soutiendront ceux du laboratoire de chimie et de botanique. En zoologie, sous la direction du docteur Georges Préfontaine, on effectue les premiers travaux en biologie générale, en entomologie et en ichtyologie. De concert avec l'Institut botanique, on amorce, en 1923, l'exploration scientifique du sol et de la flore du Québec et d'une partie du Canada : le Lac-Saint-Jean, la Gaspésie, la région Anticosti-Minganie, l'Abitibi, les Grands Lacs, le Nouveau-Brunswick, les Laurentides.

L'enseignement de la chimie, commencé en 1911 à l'École de médecine et de chirurgie, est confié, après 1920, à la Faculté des sciences. Après quelques années, ce « laboratoire de chimie sciences-médecine » sera abligatoirement fréquenté par les étudiants en médecine dentaire, en optométrie et en diététique. Les travaux qu'on y conduit sont dirigés, comme dans la section de mathématiques, vers la « recherche désin-

téressée », dont le but principal est de repousser les frontières du savoir.

En 1920 encore, la Faculté des sciences se donne un département de biologie dont l'équipe vaudrait se consacrer principalement à la recherche. « L'esprit de recherche, écrit Georges Préfontaine, est indispensable à l'enseignement supérieur. Il l'alimente, le vivifie, le couronne. Il en est le complément nécessaire. Il en est parfois la fin même. N'est-il pas simplement une manifestation de cette vertu naturelle de l'esprit humain, la curiosité, sorte de penchant instinctif, d'élan irrésistible vers la vérité ? Et dont Platon a dit qu'elle est le commencement de toute science. » Au futur Institut de biologie, comme en chimie et en médecine, les chercheurs vont trouver à l'extérieur de l'institution le soutien financier essentiel à la réalisation de leurs travaux. En contrepartie, ils plaideront en faveur de la sauvegarde de leur autonomie. Ils vont, au cours des années, réaliser l'inventaire biologique du parc des Laurentides, du lac Saint-Louis et du lac Saint-Pierre, étudier l'alimentation des bélugas, mener des recherches sur l'érable à sucre et ses produits dérivés et sur le développement des insectes nuisibles.

En 1922, devant une population apeurée par le cancer, le gouvernement québécois soutient la création de l'Institut du radium qui, s'il se propose de soigner les cancéreux, consacra temps et énergie à la recherche scientifique. La réputation de l'Institut, qui est établie dans l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve, est grande : en 1939, peu de temps après la découverte de gisements de radium dans le nord-ouest canadien, le fondateur







Armond Frappier, fondateur de l'Institut de microbiologie et d'hygiène. La mort de sa mère alors qu'il était étudiant en philosophie l'a poussé vers une carrière de chercheur amorcée dans la lutte contre la tuberculose. « Au médecin je demandais: "N'y a-t-il pas autre chose à faire que de badigeonner la

d'iode? Le mal est à l'intérieur!" Il me répondit: "Man jeune homme, il n'y a rien d'autre à faire. La médecine est impuissante. Un jour, peut-être, trouvera-t-on un vaccin pour prévenir de pareils drames." Au sortir du bureau du médecin, j'ai senti monter en moi un désir ardent de lutter contre la peste blanche. »

de l'Institut, le docteur Ernest Gendreau, reçoit Ève Curie, fille de Marie et Pierre Curie, qui en confirme la renommée internationale.

Louis Pasteur compte, lui aussi, de nombreux émules à Montréal. Vers 1925, la Faculté de médecine supervise les travaux d'un nouveau laboratoire de recherche sur la tuberculose, dont toute l'activité est concentrée autour de la fabrication du vaccin BCG contre la maladie communément appelée peste blanche. Les docteurs Armond Frappier et Victorien Fredette, sautenus dans leurs travaux par le docteur Téléphore Parizeau, dayen de la Faculté de médecine, vont tenter, après 1932, d'assurer l'autosuffisance du Québec en produits biologiques. Six ans plus tard, l'Institut de microbiologie et d'hygiène voit le jour. Organisme rentable, il se donne une structure administrative qui réinjecte tous les bénéfices dans la recherche et forme des experts et des chercheurs en médecine préventive, en hygiène et en microbiologie.

Le 17 avril 1946, le gouvernement du Québec sanctionne la création d'une école d'hygiène autonome. Concis, le texte de la loi contient néanmoins les préoccupations de tout un peuple à l'égard de la santé générale: «[...] attendu que la médecine préventive et l'hygiène sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important pour la sauvegarde de la santé publique et privée»... «Fille» de l'Institut de microbiologie, l'École jouira d'un traitement particulier, l'État s'engageant à contribuer pendant vingt ans, à raison de 40 000 \$ par année, aux travaux portant sur l'épidémiologie et la biométrie, la microbiologie et l'immunologie, sur l'hygiène des milieux ainsi que sur l'administration de la santé publique et la médecine sociale. Dix ans plus tard, la Faculté de médecine sautient quatre instituts: l'Institut de diété-

tique et de nutrition, l'École des infirmières, l'École de technologie médicale et l'Institut de microbiologie.

Au mois de mai 1954, la presse montréalaise salue la création de l'École de physiothérapie et d'occupation thérapeutique, fondée par le docteur Gustave Gingras. La mise sur pied de l'école est rendue possible grâce à la collaboration de l'Université de Toronto qui a prêté ses professeurs durant quelques mois. C'est la même université qui, douze ans plus tôt, avait contribué à la fondation de l'Institut de diététique et de nutrition alors réservé aux jeunes filles. « L'initiative, souligne *La Presse* du 15 mai 1954, vient combler une lacune dont souffrent péniblement nos centres hospitaliers canadiens-français. Sur les 650 physiothérapeutes qui pratiquent au pays, on n'en compte que deux d'expression française. »

Le recteur Irénée Lussier déplore, en 1964, le fait que les départements des sciences humaines « ne peuvent compter sur l'appui d'organismes aussi généreux que les conseils de recherche scientifique et les grandes industries. Leur pauvreté ne les prive pas du besoin d'explorer plus à fond l'univers de la connaissance qui n'est pas l'apanage exclusif des facultés à caractère scientifique. » En 1947-1948, la Faculté des lettres, à laquelle l'Institut de traduction s'est joint en 1944, se donne un Institut d'histoire, dirigé par Guy Frégault, et un Institut de géographie, confié à Pierre Dagenais.

En 1942, la Faculté de philosophie faisait des envieux chez les médecins, puisque c'est à l'intérieur de ses cadres que le père Noël Mailloux fondait l'Institut de psychologie. « J'admire beaucoup cette génération de jeunes psychologues », dira Jean Houpert, professeur et acteur des premières mutations. « Ils prenaient un risque réel. Ils s'en

olloient vers une profession qui n'existait pas encore. Le travail dans ce domaine nouveau les attirait. Ils y voyaient des moyens prometteurs pour aider les autres. Ils ne savaient pas s'il y aurait des débouchés, s'il y aurait des emplois. Par la suite, je les ai vus avec intérêt évoluer, faire leur chemin, "vendre" leur marchandise. La profession de psychologue est devenue une carrière normale qui a attiré beaucoup de monde au département actuel de psychologie.»

Pour éveiller l'esprit de la recherche chez leurs étudiants, les facultés exigent la remise de travaux sérieux, des thèses qui vont parler sur des sujets variés. On détecte les passionnés talentueux, mais on les voudrait plus nombreux et l'Université, plus riche: «Il faut», écrivait le recteur Vincent Piette, au moment de l'éclosion des premiers travaux de recherche, «trouver des chercheurs que la vie n'attire pas vers d'autres rêves et qui consentent à se consacrer à l'étude. Avec plus de ressources à notre disposition, nous pourrions libérer le talent de certaines servitudes matérielles et donner à la nation des hommes qui lui rendraient au centuple le peu qu'on leur aurait donné [...]». En attendant des ressources financières qui mettront plusieurs décennies à se matérialiser, l'Institut scientifique franco-canadien encadre les relations entre l'Université de Montréal et les universités européennes, principalement françaises, et organise l'«emprunt» de savants étrangers dont les cours ou les conférences stimulent la curiosité des universitaires et de la population en général.

Certains savants réputés s'associent à l'Université en empruntant des voies complexes. C'est le cas du docteur Hans Selye. Autrichien d'origine, il étudie en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en France et en Italie. Boursier de la fondation Rockefeller, il devient chercheur

à l'Université Johns Hopkins, puis à l'Université McGill et enfin à l'Université de Montréal où il se transporte, en 1948, avec l'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales qu'il a fondé trois ans plus tôt. L'étude du «syndrome d'adaptation», connu plus tard sous le nom de stress, n'est pas le seul intérêt de ce chercheur de renommée mondiale. Voulant poursuivre ses travaux et collaborer avec les plus grands savants étrangers, il accepte l'invitation du docteur Edmond Dubé, doyen de la Faculté de médecine, qui s'engage à préserver le caractère cosmopolite de l'Institut. Hans Selye attribuait à la «culture du doute» une partie des progrès de la recherche. «Ma méthode est toute simple. Elle a consisté dès le premier moment de mes études à ne jamais croire ce que le professeur disait. Poussé par la curiosité et l'intérêt, j'ai toujours été porté à ne prendre comme vrai que ce qui a été l'objet de ma propre expérience.»

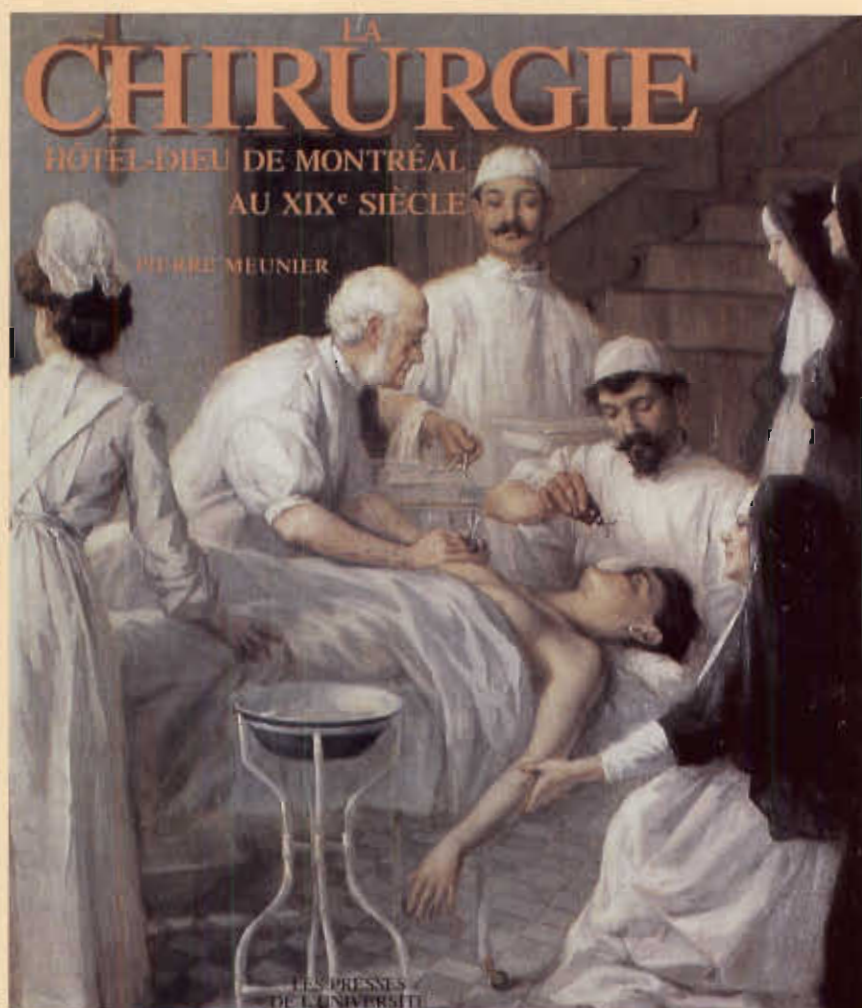
#### **Au service des chercheurs**

Cultiver le doute, travailler dans la solitude d'un laboratoire et douter encore. Ce don de soi est coûteux. Tant que les travaux des chercheurs ne leur ont pas valu l'intérêt d'une fondation, d'un donateur ou de l'État, leur œuvre reste inconnue. Pour que leurs découvertes sortent de l'ombre et soient reconnues, ils voyagent à leurs frais, consacrent leurs vacances à la poursuite de travaux, investissent une partie de leur salaire dans l'acquisition d'ouvrages spécialisés, de spécimens, d'objets divers. Ils entretiennent des relations personnelles avec des savants étrangers et, ce faisant, ils se taillent une réputation dont profite l'université. Pour toute récompense, un article dans une revue savante. Les médecins publient dans la plus ancienne,





La création des Presses de l'Université de Montréal, au mois de décembre 1962, va fournir un outil de communication aux professeurs et chercheurs de l'institution. Dans *La chirurgie à l'Hôtel-Dieu de Montréal au XIX<sup>e</sup> siècle*, publié en 1989, le docteur Pierre Meunier décrit, entre autres, les premières expériences d'anesthésie, d'asepsie et d'utilisation des rayons X.



L'Union médicale du Canada, qui, depuis 1872, fait écho aux préoccupations du milieu de la santé. L'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, qui regroupait à l'origine neuf sociétés savantes, sautient les recherches de ses membres à travers des congrès et des expositions scientifiques et publie les *Annales de l'ACFAS*. Les chercheurs montréalais ont aussi accès aux publications de deux sociétés savantes réputées : la Société royale du Canada et la Société royale de Belgique. Résumés de travaux, retranscriptions de conférences circulent dans le monde scientifique.

Petites contributions et grandes découvertes sont généralement accueillies par un silence unanime. Seuls ceux qui entretiendront des relations quasi personnelles avec le pouvoir politique tireront leur épingle du jeu. On leur en

voudra d'obtenir, à la suite d'un simple télégramme, les milliers de dollars qui manquent à d'autres... et une couverture de presse qui en fera des vedettes. Les chercheurs voudraient – au moins – qu'on sache ce qu'ils font. En 1931, la Commission des études promet de publier un catalogue annuel contenant la liste des travaux ayant pour auteurs des professeurs et des diplômés de l'Université. Elle justifie ainsi son initiative : « Il faut bien le reconnaître, la réclame est aujourd'hui à la base de la plupart des entreprises, même dans le domaine éducationnel. Alors que jadis on pouvait croire de mauvais ton de s'annoncer soi-même, à notre époque, il est nécessaire de pratiquer la publicité si l'on ne veut pas rester dans l'ombre. On comprend que cette publicité doit se pratiquer avec mesure et dignité, mais les professeurs de notre université

auraient tort de cocher leurs mérites. Pour trop de gens le silence et la réserve sont des signes d'infériorité ou d'incompétence. Le système de publication auquel s'est arrêté l'Université de Montréal ne devrait pas tordre à produire d'heureux résultats.» Pendant un peu plus d'une décennie, *L'Action universitaire*, que publient les diplômés, et *l'Annuaire général* de l'Université ont annoncé et décrit certains travaux, mais ceux-ci n'ont eu d'écho que dans le milieu universitaire montréalais. Exceptionnellement, des conférences prononcées ailleurs qu'à Montréal ont pu donner une portée internationale à leurs travaux.

La radio devient l'alliée des chercheurs et des professeurs qui, en 1941, créent le Radio-Collège, une tribune de vulgarisation dont les vedettes sont les figures de proue de l'université. Leurs «causeries» sont autant d'initiations aux sciences, à la nature, à la santé. Autant d'invitations à apprendre.

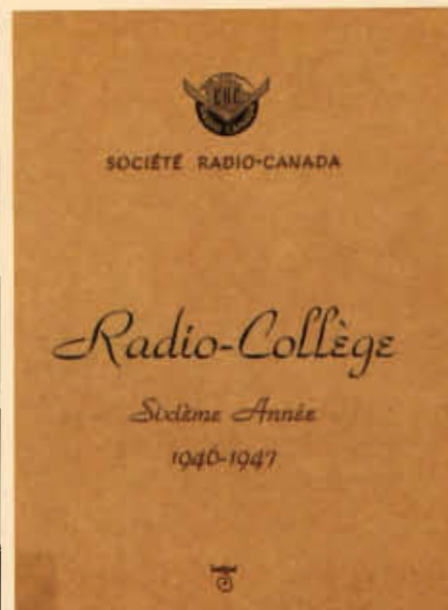
Si certaines recherches, découvertes, survivent d'elles-mêmes en cheminant dans les milieux scientifiques, il en va autrement des manuscrits qui les soutiennent ainsi que des textes scientifiques, historiques ou littéraires signés par des chercheurs. Leur forme, leur style, les désignent à l'oubli, surtout quand la plume de leur auteur n'est pas aussi colorée que celle du frère Marie-Victorin, aussi poétique que celle d'Édouard Montpetit, ou aussi vigoureuse que celle du chanoine Lionel Groulx. Nombreux sont les professeurs qui réclament la mise sur pied d'une maison d'édition universitaire qui ne soit pas soumise aux lois de la concurrence; une maison d'édition dont le seul but serait de diffuser les inédits, même et surtout s'ils s'adressent à des spécialistes. En 1941, le docteur Albert LeSage évoquait les conséquences de cet hermétisme sur le développement de la Faculté de médecine: «Actuellement,

chez nous, il en existe de ces travaux inédits: ils dorment dans les tiroirs de certains de nos laboratoires parce que nous manquons de fonds pour les publier. C'est lamentable et décevant. Comment conserver l'élan et l'enthousiasme pour des recherches nouvelles si elles sont destinées à rester inconnues? Il y a, là, un élément de psychologie qui nous dépasse et nous inhibe. S'en doute-t-on en haut lieu?» Même prière dans *Le Quartier Latin* du 2 décembre 1947 qui invite les organisateurs de la campagne de souscription à se souvenir des chercheurs. «Le premier devoir de l'Université, c'est d'oblitérer des penseurs et de leur permettre de diffuser leurs recherches et leurs idées [...]. Il importe donc d'inciter le comité de direction de la campagne pour l'Université de prélever une forte somme sur les onze millions qu'ils recevront pour la fondation des Presses universitaires.»

Il faut attendre une quinzaine d'années encore pour que cet idéal se concrétise. L'initiative en revient à Lucien Piché, ancien directeur des études à la Faculté des sciences et premier vice-recteur laïque qui, le 3 décembre 1962, obtenait l'aval du conseil des gouverneurs pour la création des Presses de l'Université de Montréal dont la direction administrative lui est alors confiée.

Un don de 50 000 \$ de la fondation Biermans constitue le «fonds de roulement» initial qui permet aux Presses de l'Université de Montréal de publier, dès leur première année d'activités, des ouvrages scientifiques dont les auteurs sont biologistes, anthropologues, littéraires, historiens ou économistes.

Peu après leur fondation, les Presses ajoutent à leurs activités la publication de revues. À *Meta* (journal des traducteurs), la plus ancienne des revues éditées par les Presses, s'ajoutent, au fil des années, *Études françaises*, *Géographie physique et quaternaire*, *Crimino-*



Le 29 novembre 1920, J.-E. Carmel, «surintendant des bâtisses» de l'Université de Montréal, s'adresse au directeur des travaux publics de la Ville de Montréal afin d'obtenir un permis pour installer une station de radiotélégraphie «qui tirerait partie des édifices suivants: le Jardin de l'enfance, coin De Montigny et Saint-Denis, le clocher de l'église Saint-Jacques, l'École Saint-Jacques, la maison

de M. Ed. Archambault, marchand de pianos, et l'Université de Montréal». La radiodiffusion de concerts et de conférences organisés par l'Université ne prendra forme qu'en 1929, lors de la diffusion des premières émissions de «l'heure provinciale», destinée aux agriculteurs. En 1931, l'Université met au point «l'heure universitaire», dont la diffusion est interrompue en 1933. «Radio-Collège» a été créée en 1941.



À midi, le jeudi 17 mai 1962, le duc d'Édimbourg est reçu dans la cour d'honneur de l'Université de Montréal où il dévoile une plaque qui commémore l'une des pages les plus secrètes de l'institution : le fameux projet Manhattan. L'inscription rappelle l'époque où les ailes ouest du pavillon principal ont été louées au Conseil national de recherches pour servir

de laboratoire aux expériences qui ont conduit à la réalisation de la bombe atomique: «Du premier mars 1943 au 30 juin 1946, une partie de cet immeuble de l'Université de Montréal a abrité des laboratoires où plus de 580 personnes, venues du Canada, du Royaume-Uni et d'ailleurs, ont poursuivi des travaux de recherche et de mise au point sur l'énergie nucléaire obtenue par fission.»

logie, Sociologie et sociétés et Circuit. Sous la direction de Danielle Ros, de 1964 à 1985, les collections augmentent et se diversifient. Tout en conservant sa vocation éditoriale qui consiste « à publier et diffuser des ouvrages faisant état des connaissances et du progrès de la recherche, des ouvrages didactiques ainsi que des ouvrages de critique et d'opinion de grande rigueur scientifique », l'organisme entrait, en 1988, dans l'ère de la gestion en s'associant au secteur privé.

En 30 ans d'existence, les Presses de l'Université de Montréal ont publié plus de 600 titres. Aujourd'hui, elles travaillent en coédition avec plus de 40 éditeurs étrangers.

Au moment où la création des Presses vient les épauler, plusieurs des membres du corps professoral apprivoisent déjà un outil de calcul puissant, le « cerveau électronique », dont l'Université a fait l'acquisition au cours de la dernière décennie. L'informatique a servi les étudiants de la Faculté des sciences, les statisticiens du Département de mathématique, les mathématiciens, les physiciens, les professeurs de plusieurs facultés, y compris ceux de la Faculté de droit. À l'automne 1962, devant l'ampleur des besoins exprimés par la communauté, l'Université entreprend la réalisation d'un centre de calcul universitaire de grandes dimensions dont l'outillage va permettre de traiter aussi bien les infomatians



numériques que non numériques (littéraires). Sa réalisation est confiée au professeur Jacques St-Pierre, qui avait piloté ce dossier à titre de directeur des études de la Faculté des sciences, ainsi qu'à Jean-A. Boudot, ingénieur.

L'inauguration du Centre de calcul a lieu au début de l'année 1965 et, moins d'un an plus tard, l'Université met sur pied le Département d'informatique auquel elle confie la mission de former des informaticiens et de poursuivre des travaux de recherche. À partir de là, la presque totalité des organismes de recherche vont recourir à l'ordinateur : Centre de recherches mathématiques, Centre de recherches caribéennes, Centre international de criminologie comparée, Centre de recherche et développement en économie, Centre de recherche en sciences neurologiques, Centre de recherche sur la croissance humaine, Centre de sondage, Banque de terminologie, Laboratoire de physique nucléaire, etc.

Pendant qu'on achevait le Centre de calcul, le campus s'appropriait à recevoir un accélérateur de particules destiné au nouvel immeuble de la Faculté des sciences. C'est la qualité et la pertinence des travaux du Laboratoire de physique nucléaire, dirigé par le professeur Paul Lorrain, qui ont valu à l'Université cette acquisition exceptionnelle, financée par le Conseil national de recherche, Énergie atomique du Canada, et le gouvernement du Québec.

À la veille de quitter l'Université, Irénée Lussier soulignait l'importante contribution des chercheurs, piliers de l'activité universitaire : « On peut juger de la valeur de quelques-uns d'entre eux par l'empressement que les gouvernements mettent à s'assurer leurs services pour faire partie de diverses commissions ou pour participer aux recherches commanditées par ces commissions. Notre Institut

de recherche en droit public, nos départements de sociologie, de science politique, de sciences économiques, de psychologie, de démographie, ont fourni de nombreux experts aux commissions Corter, sur les problèmes fiscaux, Parent, sur l'enseignement, Laurendeau-Dunton, sur le bilinguisme, et à la Commission sur les problèmes constitutionnels. »

Au milieu des années 1960, la réputation de l'Université a débordé les limites du continent et son rayonnement international n'est ni théorique ni limité à des visites, des séjours d'études ou des stages de perfectionnement à l'étranger. Les relations interuniversitaires ont favorisé la multiplication des contacts et la collaboration entre chercheurs du monde entier. L'importance de ces relations, en particulier celles qui lient l'institution aux universités de langue française, est telle qu'en 1961 on profite de la rencontre des recteurs européens, asiatiques et africains pour jeter les bases de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), dont le premier président sera Monseigneur Irénée Lussier, et le premier secrétaire général, Jean-Marc Léger.







**A**u début des années 1960, non seulement l'Université repense-t-elle son mode de fonctionnement et son orientation pédagogique, mais elle réévalue son rôle dans la société. Satisfaite d'avoir jusque-là innové en jetant les bases de l'enseignement supérieur, elle n'est pourtant pas à la hauteur des universités américaines ou européennes auxquelles elle veut se mesurer. Comme ils l'avaient promis après l'entrée en vigueur de la charte de 1950, les administrateurs ont géré l'institution en veillant au maintien de l'équilibre budgétaire. Ce faisant, ils avaient laissé aux chercheurs et professeurs, la tâche de relever progressivement, dans leurs facultés respectives, le niveau des études, de développer la recherche, d'amorcer des réformes pédagogiques, d'exiger des laboratoires et des équipements, de réclamer la création de nouveaux départements. Le résultat le plus net, constaté par la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec et confirmé par la sous-commission du développement académique mise sur pied par l'Université de Montréal en 1963, se décrit en quelques mots : « L'Université de

*L'Université de Montréal.*  
Tibor K. Thomos.



Montréal est un ensemble complexe et disparate de facultés, d'écoles et d'instituts [...]. » Le regard froid posé sur elle par la communauté francophone ne permet plus d'illusions. Par sa nature, par sa mission et par l'importance acquise au cours des vingt dernières années, l'Université de Montréal s'est présentée comme le creuset des études en langue française en Amérique du Nord. Elle est, en effet, la « plus grande université francophone d'Amérique », mais ce titre et le fait qu'elle attire vers le mont Royal des milliers d'étudiants canadiens et étrangers l'obligent à réviser ses critères pour fournir à ces derniers des chances égales à celles qu'offrent les grandes universités nord-américaines. Près d'elle, sur l'autre versant de la montagne, l'Université McGill, bien nantie, s'est développée au sein d'une communauté imprégnée de certitudes relativement à l'importance et à la valeur de l'éducation supérieure. La disparité entre ces deux universités ne tient pas au volume de la fréquentation, l'une et l'autre comptant, en 1963, près de 10 000 étudiants, mais plutôt à la qualité des diplômés.

Pour persuader sa clientèle de la valeur des études en langue française sur un continent où l'usage de cette langue est limité et pour continuer de croître qualitativement aussi bien que quantitativement, l'Université de Montréal doit relever plusieurs défis. Se dégager d'abord de la tradition qui, quoi qu'on ait pu en dire, a favorisé le maintien de l'autonomie et d'un certain hermétisme des facultés. Envisager ensuite l'ensemble des problèmes majeurs dont la solution canaliserait vingt années d'efforts. Les besoins concrets, déjà nombreux, sont accrus par la perspective d'une augmentation brutale du nombre des étudiants. Se croiseront sur le campus, en 1969, les pre-

En 1973 tombaient les dernières pierres de l'Université de Montréal de la rue Saint-Denis. Après le départ des étudiants et des professeurs vers le campus Cormier, les locaux autrefois consacrés aux études supérieures sont consacrés à l'enseignement technique dispensés par l'École des métiers commerciaux. Ironie du sort, l'Université du Québec à Montréal renouveau, en s'établissant sur le site de la pre-

mière université française de Montréal, la vocation du quartier latin. « Ce quartier, écrivait un professeur vers 1935, est traversé par une grande rue commerciale, et dans sa partie ouest, il n'est guère recommandable du point de vue des mœurs. Et ce voisinage dangereux fut un des motifs déterminants du choix de la montagne, les administrateurs s'étant préoccupés du côté moral de la question [...]. »



miers diplômés des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) et ceux des collèges classiques. Les besoins d'espace, pour des bibliothèques et des laboratoires, par exemple, ne peuvent donc pas être ignorés. On ne peut plus reparter l'embauche de professeurs, d'employés auxiliaires et de personnel de soutien. On ne peut pas davantage ignorer que le nombre des étudiants de premier cycle augmente, que les demandes d'inscription à la maîtrise sont en hausse et que l'intérêt des étudiants et des professeurs pour la recherche s'aiguise.

On assiste, dès 1964, aux premières tentatives de planification, orchestrées sous la direction de la Commission des études qui dresse l'inventaire des ressources de l'institution et rédige le premier plan quinquennal de son histoire. Se considérant d'emblée comme un « ensemble complexe et disparate », l'Université va, en attendant les transformations majeures du système d'éducation québécois, restaurer son image publique en se refaisant de l'intérieur... Dès son entrée en fonction sur le campus, en 1965, le recteur Roger Gaudry exige des institutions annexées et des écoles et collèges affiliés qu'ils se soumettent aux normes de l'Université de Montréal. « Je ne voyais pas pourquoi l'Université de Montréal aurait continué de décerner des diplômes sur lesquels elle n'avait absolument aucun contrôle. » La situation des collèges Sainte-Marie et Loyola est toutefois particulière : le privilège accordé par Rome à la Compagnie de Jésus, en 1889, permettait aux diplômés de ces institutions d'être admis à l'Université sans être soumis aux examens d'entrée.

Il y a aussi le cas des deux grandes écoles affiliées qui, à ce titre, déposaient annuellement la liste de leurs diplômés, liste jusqu'alors systématiquement approuvée par l'Université. Membre d'office des conseils d'administration de l'École Polytechnique et de l'École des Hautes Études Commerciales, le recteur ne met pas en doute la qualité des programmes de ces deux institutions de prestige, mais il leur demande néanmoins de se soumettre au même contrôle que celui imposé par l'Université à toutes ses facultés, sauf une. En effet, depuis la fondation de l'Université Laval à Montréal, la responsabilité de l'enseignement de la théologie à l'Université de Montréal relève des sulpiciens. Ces derniers n'ont pas, loin de là, l'exclusivité de l'enseignement en cette matière puisque, à Montréal seulement, six congrégations masculines se sont donné pour tâche de former des prêtres.

Mais avant de rapatrier sur le campus l'enseignement de la théologie, le statut de l'Université par rapport à l'autorité de la Sacrée Congrégation et de l'archevêché doit être reconsidéré.

### **L'Université de la maturité**

Plusieurs avaient compris, en 1950, que la charte de l'Université de Montréal vieillirait mal. Sa mission morale et son rôle, qui consistent alors à « donner, dans les limites de la province ecclésiastique de Montréal, conformément aux principes catholiques, l'enseignement supérieur et professionnel », semblaient déjà étriqués. Le secrétaire général, Marcel Faribault, administrateur connu et respecté qui avait promis une gestion sur le mode de

Roger Gaudry, recteur de l'Université de Montréal de 1965 à 1975. « Le meilleur service, je dirais même le seul que nous devons rendre aux étudiants, c'est de les habituer à un dépassement sans cesse renouvelé, en les soumettant à un enseignement dont les exigences sont authentiquement universitaires »





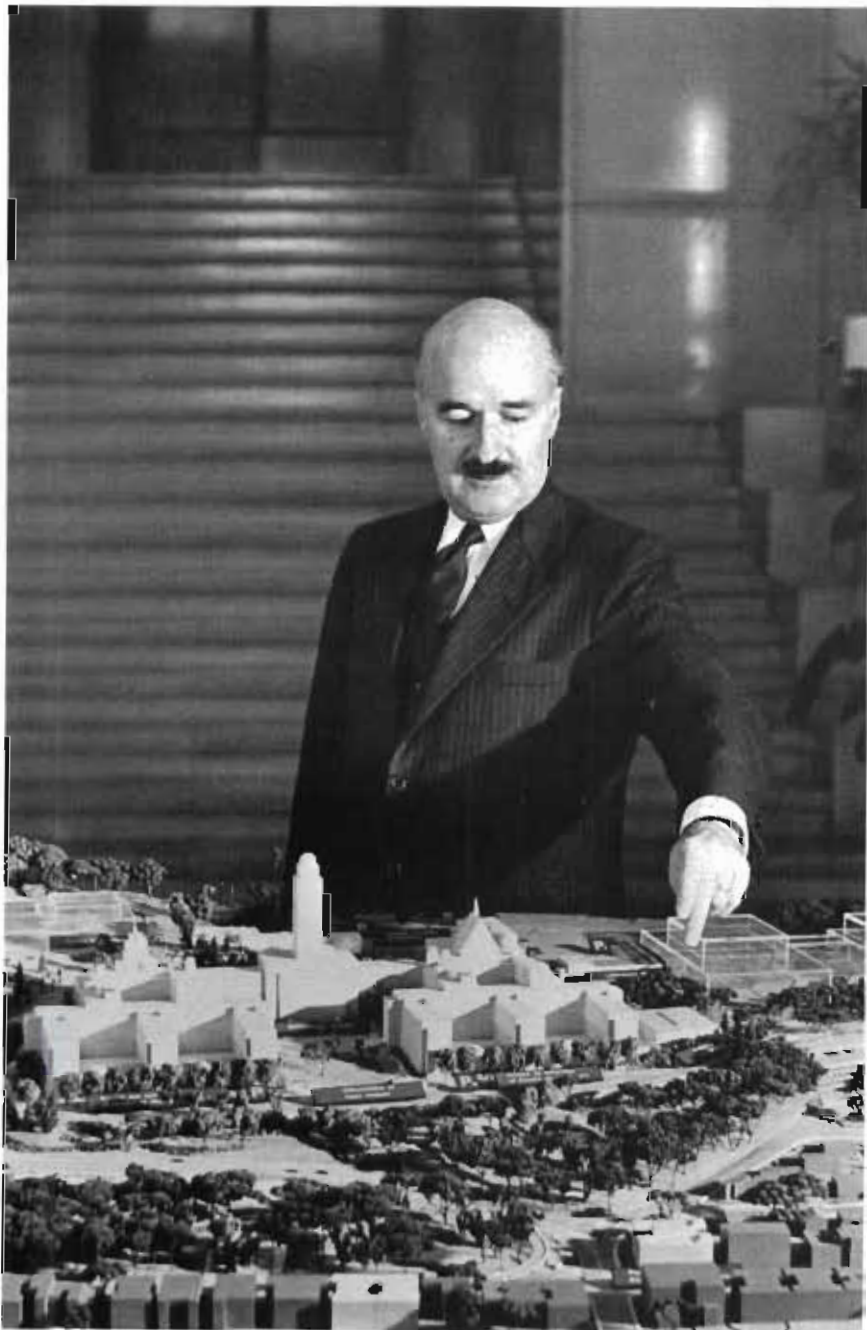
l'entreprise privée, avait su calmer les inquiétudes de ceux qui doutaient qu'on puisse jamais gérer les finances de cette institution. Publiant peu au pas de rapports financiers, les administrateurs d'hier avaient enveloppé leurs travaux d'un certain secret. Ils avaient navigué entre le Parlement et le mont Royal, et bien peu décidé sans l'assentiment préalable de Québec. Quant à l'essor académique de l'Université, il avait été laissé à l'initiative de chacun.

En 1965, les mots qui définissent l'Université de Montréal ne peuvent dépeindre une institution qui, 45 ans après avoir obtenu son autonomie, est en droit de prétendre à la maturité, à la modernité et au libre arbitre. En 1965, la société québécoise, qui adhère aux principes de participation et de collégialité, ne peut plus accepter que le fonctionnement interne d'une institution aussi importante que l'Université de Montréal repose exclusivement sur la sagesse d'un conseil des gouverneurs dont les douze membres sont des catholiques désignés par l'archevêque et par le gouvernement du Québec. Liée à l'Église et à l'État, l'Université hésite parfois à recruter de jeunes professeurs aux idées jugées trop libérales. Enfin, sa charte la soustrait à l'influence des étudiants et des professeurs qui sont absents de la table des décideurs. Aux yeux du public montréalais, elle apparaît comme une « tour d'ivoire », expression souvent utilisée pour la décrire.

On a d'abord pensé qu'il suffirait d'amender la charte de 1950 en lui apportant des modifications mineures, mais, en 1961, on convint de l'urgence de dater l'Université d'une nouvelle charte. Le 28 août 1961, le conseil des gouverneurs forme un comité de révision de la charte dont les travaux sont suspendus peu après parce que les thèmes abordés, principalement ceux qui ont trait à la laïcisation, irritent particulièrement les administrateurs en place. L'idée chemine néanmoins : les professeurs de l'Université s'imposent par leur qualité, et leur absence des centres de décision est moins justifiée que jamais ; le style des administrateurs appelés à résoudre les problèmes de tous ordres ne convient plus aux conditions qui prévaudront demain ; certains aspects sociaux ou religieux de la charte ne correspondent plus à la réalité montréalaise. En dernier lieu, il est urgent de rendre l'Université à des universitaires, c'est-à-dire d'en confier l'orientation à des individus qui, tout en planifiant l'expansion du campus, penseront son développement en matière d'enseignement et de recherche.

La laïcisation, amorcée en 1961 par la nomination de Lucien Piché, premier vice-recteur laïque, et par l'arrivée de quelques universitaires au conseil des gouverneurs, prend vraiment forme en 1964. Au mois d'août, à l'invitation du cardinal Paul-Émile Léger, Irénée Lussier, dont le mandat expire le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante, est délégué auprès de Roger Gaudry auquel il demande de le remplacer au rectorat. Le 2 octobre suivant la rumeur de sa nomination fait l'objet d'un démenti dans *Le Devoir*. Charte oblige l'archevêque de Montréal doit d'abord soumettre à l'approbation de Rome cette entorse aux règlements. « À l'exception des facultés comme celle de théologie », déclarera le 11 juin suivant le recteur Roger Gaudry, « l'Université est déjà aux mains des laïcs et elle ouvre ses portes aux gens de toutes croyances [...] ; c'est le fait d'être une des plus grandes universités d'expression française au monde qui caractérise l'Université de Montréal, et non son caractère religieux. »

Quelques mois avant l'entrée en fonction officielle du nouveau recteur, le conseil des gouverneurs avait invité le comité de révision de la charte, formé de représentants des professeurs, des étudiants et des diplômés, à reprendre ses travaux. L'Université est représentée à cette table par Paul Lacoste, professeur et avocat. L'archevêché est absent de ce comité qui, entre le 26 mars 1965 et le 14 avril 1966, se réunit 37 fois. Le document rédigé à l'issue des travaux met au rancart l'idéologie qui inspirait l'ancienne charte et lui substitue les valeurs et les principes souhaités par l'ensemble de la communauté universitaire. « Il faut rendre hommage au cardinal Léger, dira Paul Lacoste. La laïcisation, il ne l'a pas seulement souhaitée, il l'a voulue et il l'a fait accepter par Rome. L'Université devenait une université de caractère public avec le principe de liberté de l'enseignement et de la recherche. Seule la Faculté de théologie demeurait catholique, confessionnelle et régie partiellement par le pouvoir romain. »



Le vice-recteur Lucien Piché devant la maquette du plan d'aménagement de l'Université de Montréal, au mois d'octobre 1963, à l'occasion des journées d'accueil du grand public destinées à illustrer la « démocratisation » de l'institution.



Approuvé par le Conseil des gouverneurs, le projet de charte est officiellement soumis à Québec qui y trouve à son tour les principes souhaités pour le progrès de l'éducation supérieure, mais il est convenu d'attendre d'abord l'approbation de Rome. Au mois de juin 1967, l'archevêque de Montréal, Paul-Émile Léger, le recteur, Roger Gaudry, et le vice-recteur, Paul Lacoste, se rendent à Rome. Bien que les autorités romaines aient reçu, au début de l'année, tous les documents, elles ont gardé le silence et retenu leur réponse. La comparution des représentants de l'Université devant les membres de la Sacrée Congrégation a lieu un lundi matin. « Je leur ai dit, se souvient Roger Gaudry, "Samedi matin nous retournons à Montréal. Donc, vendredi, j'aurai besoin d'avoir une réponse précise à mes deux questions. La première : acceptez-vous que nous obtenions de Québec une charte qui nous rendrait indépendants de Rome ? La deuxième : quel serait, dans la nouvelle



charte, le statut de la Faculté de théologie?" Une réponse pour le vendredi? "Impossible!!!" répondent les représentants de la curie romaine... Le vendredi matin, j'ai eu les deux réponses, les réponses que je souhaitais avoir!»

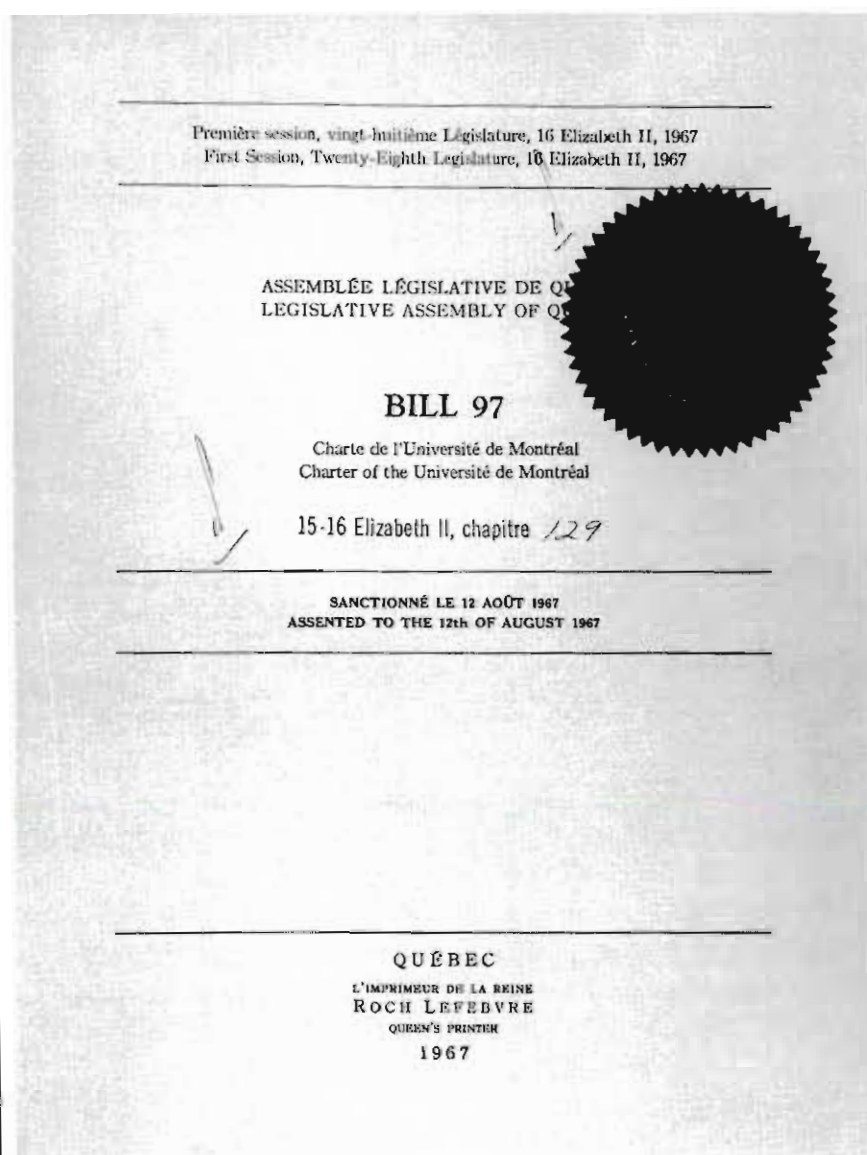
L'autorisation de solliciter une charte civile confirmant l'indépendance de l'Université de Montréal était acquise, de même que l'entrée de la Faculté de théologie dans le giron de l'institution. Celle-ci réservait à l'archevêché de Montréal le pouvoir de nomination des dirigeants et des professeurs, nominations auxquelles l'Université devra donner son agrément. Le mercredi 26 juillet 1967, veille de l'adoption par le Conseil législatif du projet de loi 97, le président de la république française, le général Charles de Gaulle, est reçu à l'Université de Montréal. Il est le premier à parler publiquement de l'autonomie de l'institution. En quelques phrases le général de Gaulle évoque l'œuvre éducative de l'Université. N'a-t-elle pas osé à Montréal, « ou plan



Visite du général Charles de Gaulle à l'Université de Montréal, le 26 juillet 1967. Dans l'ordre habituel, le cardinal Poul-Émile Léger, le général Charles de Gaulle, Jean-Marc Léger, secrétaire de l'AUPÉLF, Léon Lortie, secrétaire général de l'Université, Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères de France, et Marcel Masse, ministre d'État à l'Éducation du Québec.



le plus élevé de la philosophie, des lettres et des sciences, la mission de maintenir et de faire valoir la culture française qui, autrement, eût été, sans aucun doute, submergée par une autre [...]. Ainsi, [...] furent sauvegardées au Canada des valeurs inappréciables, jusqu'au jour où l'immense évolution scientifique et technique de ce siècle élargit soudain, chez vous comme partout, les champs de la recherche, de l'application et de l'enseignement. En même temps, l'activité économique, continuellement renouvelée et accélérée, ainsi que la profonde et rapide transformation sociale qui vous entourent, déterminèrent votre université à former, en nombre croissant, des savants, des cadres, des ingénieurs, alors que, pendant longtemps, les Français canadiens les avaient reçus d'ailleurs. Et vous, en l'espace de dix ans, vous êtes passée de 5 000 à 16 000 étudiants. Dans cinq ans, vous en aurez 25 000. D'ores et déjà vous voici avec, si je ne me trompe pas, vos treize facultés, vos écoles d'enseignement supérieur, vos instituts et tous vos collèges affiliés en route pour atteindre votre but qui est, n'est-il pas vrai, de fournir à la fraction canadienne-française les jeunes valeurs nombreuses et diversifiées que requièrent à la fois son désir et son avenir. »



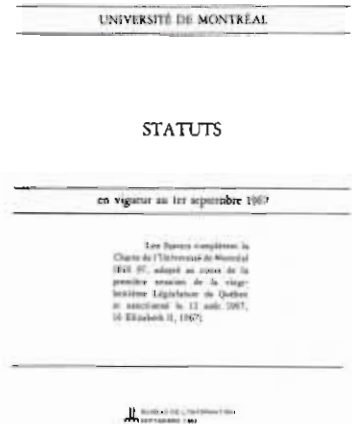
La troisième charte civile de l'Université de Montréal, assortie de statuts qui lui permettront de s'ajuster périodiquement, entre en vigueur. Le préambule de l'acte d'incorporation annonce la profondeur des changements qui affecteront son image et sa vocation : « Attendu qu'il y a lieu d'adapter cette charte aux conditions nouvelles résultant de la profonde évolution de l'Université et du grand développement de ses facultés et écoles; attendu que l'Université reconnaît à ses membres les libertés de conscience, d'enseignement et de recherche inhérentes à une institution universitaire de caractère public, et qu'elle désire faire participer à son administration ses professeurs, ses étudiants et ses diplômés [...] ». Le document consacre une réalité déjà ancienne, et saluée dès les années 1930 par les membres des communautés culturelles, à savoir qu'elle accueille étudiants et professeurs de toute origine ou religion.

Les étudiants obtiennent six des 75 sièges qui forment, en 1967, l'Assemblée universitaire. Inspirée du « sénat académique », celle-ci a pour rôle particulier d'énoncer les principes généraux qui président à l'orientation et au développement de l'Université. Deux des 24 places disponibles au conseil de l'Université, qui remplace l'ancien conseil des gouverneurs, sont également réservées aux étudiants qui y côtoieront deux représentants des diplômés. Siègent en outre à cette table huit personnalités issues des milieux universitaire, financier, judiciaire ou syndical et nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, cinq délégués de l'Assemblée universitaire ainsi que deux représentants des facultés « ecclésiastiques ». Tout en acceptant de pourvoir les six postes de l'Assemblée universitaire, le président de l'Association générale des étudiants (AGEUM) refuse de nommer ses représentants au conseil : « Tous les projets qui arrivent au conseil auront été filtrés par les organismes intermédiaires et tout ce qui serait intéressant de connaître, c'est-à-dire la façon dont sont prises les décisions, les critères employés, les conflits de pouvoir, ne nous seront pas accessibles. »

Vers la fin de l'année 1967, au terme de la période de transition qui a permis de procéder à leur nomination, la plupart des membres du conseil de l'Université étaient connus. Pour sa part, le cardinal Paul-Émile Léger démissionne de son poste d'archevêque de Montréal, à la mi-novembre, et laisse vacant le siège de chancelier qu'il occupait depuis 1950. Un laïc, l'honorable Lucien Tremblay, juge en chef du Québec, se voit désigner président du conseil et chancelier de l'Université. La boucle était bouclée. L'Université de Montréal entrait dans une ère nouvelle. Le recteur jetait les bases d'une équipe de cadres administratifs dont le nombre augmentera progressivement pour répondre à la croissance de l'institution.

### La ville dans la ville

Bien qu'elle puisse se draper dans un « habit » enfin taillé à sa mesure, l'Université ne peut guère évoluer sans le support d'une stratégie ou d'un plan d'action. À cet égard, tout est à faire ; en premier lieu, bâtir un véritable campus grâce à de nouveaux édifices qui viendront s'ajouter à l'immeuble principal, à l'École Polytechnique, au centre communautaire et à la première





résidence des étudiants. Un peu moins de 40 000 mètres carrés sont utilisables à des fins proprement universitaires, soit le tiers de l'espace nécessaire pour l'année 1968-1969. Depuis le dépôt du plan LaHaye, en 1963, des travaux aussi peu spectaculaires que l'installation d'un système d'égout, la construction d'une centrale thermique ou le tracé de voies de communication rendent désormais passibles de grands projets. Ceux-ci, comme l'illustre une maquette alors exposée dans le hall de l'édifice principal, prévoient l'étalement des immeubles neufs en direction du « village » de la Côte-des-Neiges. Du côté d'Outremont et à l'est du campus, l'Université s'apprête à acquérir ou à louer des bâtiments déjà construits.

Au mois de juin 1967, avant même que le projet de charte civile n'ait été déposé à l'Assemblée nationale, Roger Gaudry s'apprête à réaliser un projet reporté depuis un an : l'acquisition de l'Institut Jésus-Marie. Pour être plus explicite quant au potentiel de l'édifice mis en vente par la communauté des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, il dévoile devant le ministre de l'Éducation, Jean-Jacques Bertrand, la maquette du futur pavillon Jésus-Marie, devenu pavillon Marie-Victorin en 1978. Une semaine plus tard, Québec autorise la transaction, ce qui permettra d'éviter le pire. L'initiative, affirmera le recteur, « était dictée par l'urgence puisqu'il faut de trois à qua-

L'Université de Montréal  
en 1963.





tre ans pour traverser les étapes de construction de nouveaux bâtiments et qu'à cette époque, mieux valait acquérir un immeuble inadéquat que de ne pas acquérir de nouveaux locaux. » De vrais changements s'amorcent ici : désormais l'Université va mener de front les projets d'expansion du campus et de réforme des programmes d'enseignement et de recherche.

L'expansion hors campus s'accélère. L'Institut de microbiologie a transporté ses laboratoires de vaccins à l'île Jésus ; l'Université acquiert le futur pavillon Marguerite-d'Youville ; l'Institut d'hygiène établit son Département d'éducation physique dans l'immeuble de la Young Men's and Young Women's Hebrew Association, situé à l'angle des avenues du Mont-Royal et du Parc. L'École de réhabilitation est déplacée vers un bâtiment loué rue Jean-Talan.

Les facultés les plus anciennes ont à peine pris possession de la partie de l'édifice principal jusqu'alors réservée à l'hôpital universitaire qu'on constate que cet immeuble ne les contiendra jamais toutes. L'exiguïté des lieux compromet la viabilité des facultés dont le développement repose, en partie, sur la modernisation des équipements et des laboratoires : sciences, médecine, pharmacie et chirurgie dentaire. On aménage un pavillon temporaire – il sera permanent – pour recevoir certains services administratifs

L'Institut Jésus-Marie.



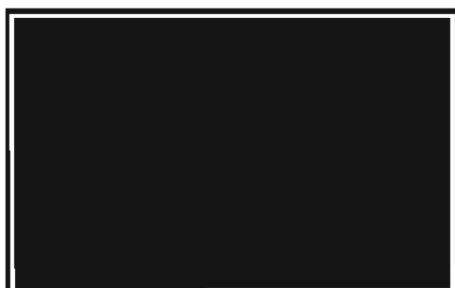


dont les anciens locaux sont transformés pour accueillir les laboratoires de physique et de biochimie. Le problème de la Faculté de médecine qui attend vainement le centre médical et l'hôpital universitaire, dont on a maintes fois entrepris et interrompu la réalisation, reste entier. Avant que la renonciation à ce projet ne soit confirmée et que l'Université ne consolide ses liens avec les hôpitaux affiliés qui dispensent l'enseignement clinique, une rumeur veut que le centre médical soit établi dans le périmètre du nouvel hôpital Sainte-Justine et devienne l'hôpital universitaire tant attendu. Les derniers espoirs de la Faculté de médecine ayant été balayés, l'Université réservera ces terrains, qui forment un quadrilatère borné par les rues Decelles, Marie-Guyard, Jean-Brillant et Louis-Colin, pour la construction des pavillons Maximilien-Caran et Lionel-Graulx qui abriteront respectivement la Faculté de droit et les facultés des lettres et des sciences sociales. Avant 1972, le campus s'enrichira d'une deuxième résidence des étudiants, celle-là réservée aux filles et surnommée la « taur des vierges », et d'une bibliothèque de 940 000 volumes.

Une partie de l'argent dont l'Université a besoin pour poursuivre son expansion et réaliser sa mission pédagogique proviendra de la Campagne du Cinquenaire. À un projet de campagne conjointe ralliant toutes les universités du Québec et souhaité par le chef du gouvernement québécois, l'Université a préféré miser sur sa propre stratégie. Ainsi, plutôt que de solliciter le grand public, qui subvient à une partie de ses besoins par le biais des taxes, elle s'adresse à ceux auxquels elle profite : « les compagnies locales ou nationales, les grandes familles canadiennes-françaises, les diplômés, les professeurs et le personnel de l'Université ainsi qu'une catégorie de souscripteurs dans les groupements anglais et juifs de la métropole ».

La communauté d'affaires, on le lui rappelle à nouveau, doit une partie de son succès aux diplômés formés à l'Université. L'influence de ces derniers est requise pour la réalisation du plan d'expansion de 188 millions de dollars dont l'exécution s'impose pour servir équitablement les 25 383 étudiants toutes catégories qui fréquentent le campus. Parmi les projets principaux : enrichissement de la bibliothèque, financement et développement de la recherche, publication des travaux des enseignants, création de chaires nouvelles.

Les Associés de l'Université, un organisme chargé d'établir des liens entre l'institution et le milieu des affaires, orchestre la campagne qui doit s'échelanner sur cinq ans et dont l'objectif est fixé à dix-neuf millions de dollars : un dixième des 188 millions dont l'Université a besoin pour réaliser son programme d'expansion. Première à réagir, la fondation J. W. McCannell souscrit un million et demi de dollars destinés spécifiquement au recrutement de « professeurs d'une distinction exceptionnelle ». Les donateurs n'ont plus qu'à imiter la société philanthropique. Des diplômés célèbres et influents se mettent à l'œuvre : présidents d'entreprises parvenus de belles relations, mais aussi Pierre Elliott Trudeau (droit, 1943), premier ministre du Canada, Daniel Johnson (droit, 1940), premier ministre du Québec, Paul Grégoire (philosophie, 1943), archevêque de Montréal, Jean Drapeau (droit, 1941), maire de Montréal, Jean-Guy Cardinal (droit, 1950), ministre de l'Éducation, Samuel Bronfman (docteur *honoris causa*), Herbert H. Lank (doc-



### Campagne du Cinquenaire

une meilleure université...  
de meilleurs citoyens



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

teur *honoris causa*), etc. L'Association des diplômés s'engage aussi en demandant à ses 32 000 membres de rassembler un million deux cent cinquante mille dollars. Sa question-slogan : « Un million et quart de dollars en cinq ans, est-ce trop pour 32 000 diplômés ? » La quote-part de l'entreprise privée ne correspondra pas entièrement aux objectifs de la campagne de souscription, mais elle intensifiera son action en finançant directement certaines recherches.

En partie grâce au produit de la campagne de souscription, certains des projets qui figurent sur un nouveau plan d'aménagement, commandé en 1968 à l'urbaniste-conseil Jean-Claude LaHaye, se matérialisent. Le gymnase et la piscine vont compléter des équipements sportifs qui comprennent déjà un stade d'hiver, une piste de ski récemment réaménagée, une patinoire, trois allées de curling, des salles d'exercice ainsi qu'un terrain de football. Un soutien est apporté aux Presses de l'Université de Montréal qui poursuivent la publication de travaux de recherche. La bibliothèque des sciences sociales et des lettres est « enrichie ». En contrepartie de l'affiliation de l'Institut agricole d'Oka à l'Université Laval, l'Université de Montréal intègre l'importante École de médecine vétérinaire de la province de Québec, établie à Saint-Hyacinthe, qu'elle doit rajeunir et élever au niveau universitaire. L'École d'architecture, devenue école constituante en 1964, s'intègre, en même temps que l'Institut d'urbanisme, à une Faculté de l'aménagement qui regroupe la plupart des éléments associés à l'habitat.

L'Université n'est pourtant pas au bout de ses difficultés financières. La Révolution tranquille avait donné le signal d'années fastes où, semblait-il, tout convergerait vers une amélioration générale de l'état de l'éducation au

CAMPAGNE DU CINQUANTEAIRE. MORRI SOIT QUI MAL Y PENSE



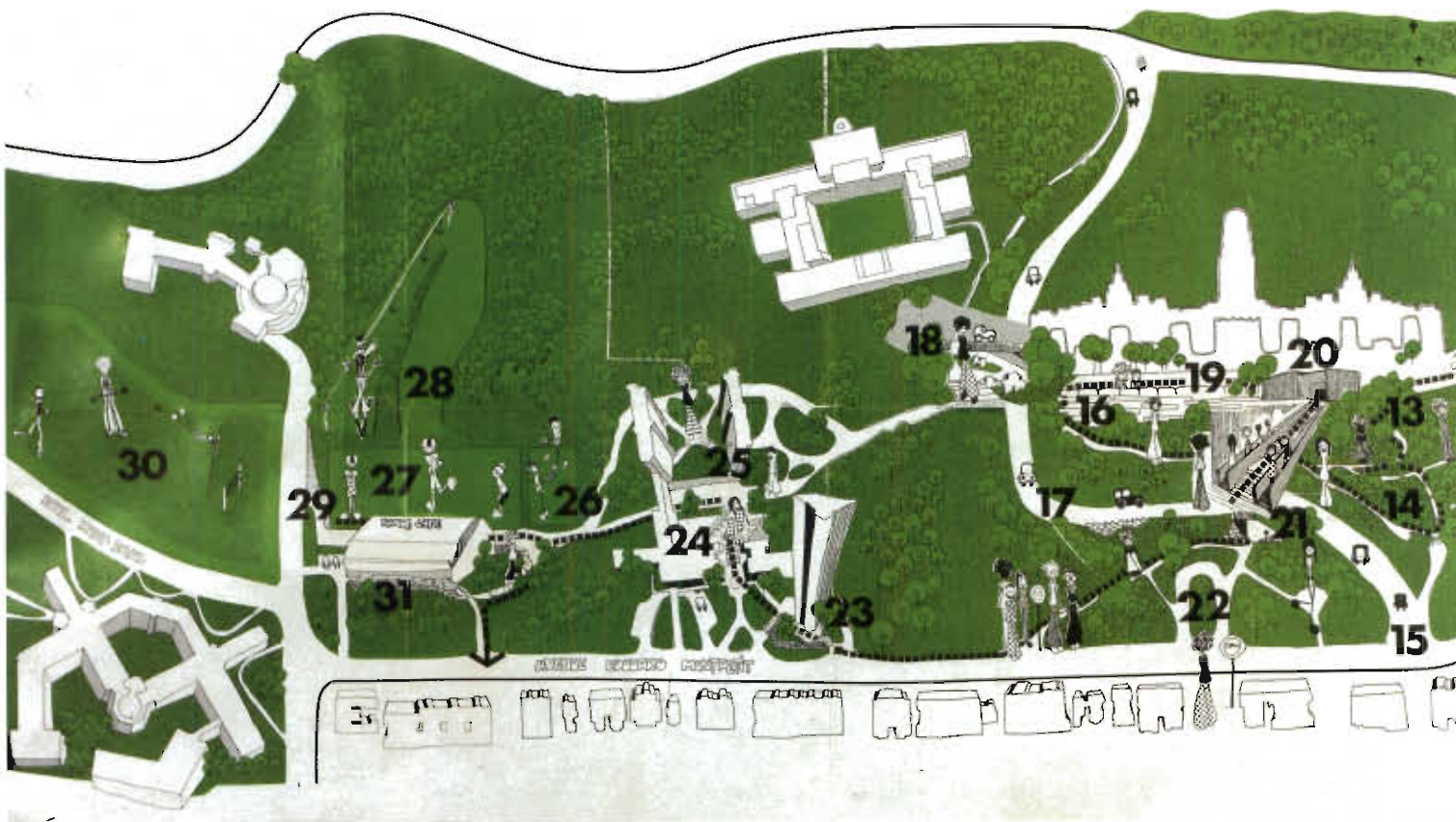
Réunis dans le cadre de la campagne du cinquanteaire lancée le 10 septembre 1968, le recteur, Roger Gaudry, le vice-recteur au développement, Lucien Piché, et le directeur de la campagne, André Bochand.



Québec. Dix ans plus tard, à la faveur des réductions effectuées au chapitre des contributions provinciales aux budgets de fonctionnement, l'Université renoue avec le climat d'incertitude qui avait marqué les 50 premières années de son histoire moderne. « Le 1<sup>er</sup> juin 1970, premier jour de l'année fiscale 1970-1971, nous n'avions ni budget, ni subvention gouvernementale, ni l'autorisation d'investir en appareillage, aménagement ou immeubles [...]. Le conseil de l'Université », ajoutait le recteur Roger Gaudry dans son rapport annuel, « vota chaque mois des autorisations pour faire face aux obligations indispensables. »

### La convergence des objectifs

Les objectifs des administrateurs et des étudiants vont converger. Bien avant la construction de bâtiments neufs sur le campus, les étudiants, en particulier ceux des facultés des sciences humaines, souhaitent le rajeunissement de l'enseignement et un décloisonnement des programmes qui permette de suivre des cours dans une spécialité en y ajoutant des cours optionnels complémentaires. Cependant, malgré près de dix années de progrès, on observe que les facultés ne se sont pas développées avec un égal bonheur. Il devient impérieux, pour répondre aux exigences de la pédagogie moderne, de connaître les ressources des facultés pour mettre en œuvre un plan d'action qui respecte les objectifs de chacune d'elles et l'orientation générale de l'Université. Le tournant qu'elle va prendre en créant le vice-rectorat à la planification, confié au professeur Jacques St-Pierre, lui permet d'ombrer l'évaluation de chacune de ses composantes les unes par rapport aux autres,



puis de broser son autoportrait. L'entrée de l'Université de Montréal dans l'ère de la planification est d'abord accueillie avec réserve par les facultés qui craignent d'être affaiblies. Les années montreront que l'effort de concertation que le gouvernement du Québec exige de toutes les universités québécoises aura permis à ces dernières de canaliser leurs forces et de les amplifier et, par là, d'affirmer leur propre identité et de coordonner leurs efforts. Définie dans sa charte comme une institution vouée à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'Université de Montréal s'engage donc, dès 1970, dans la voie qui la conduira à élaborer des programmes de premier cycle et d'études supérieures de haute qualité, capables d'attirer le plus grand nombre d'étudiants vers les études de maîtrise et de doctorat.

Amorcée à la demande du Conseil des universités au cours de l'année universitaire 1971-1972, l'« Opération grandes orientations », conduite à travers l'ensemble de la communauté universitaire québécoise jusqu'en 1976, impose à celle-ci un examen en profondeur de ses objectifs, de ses priorités et de ses ressources. À cette époque, les cégeps fonctionnent déjà ; les écoles normales et professionnelles ont été intégrées à l'Université de Montréal et la jeune Université du Québec a ouvert ses portes, bouleversant, pour quelques années, l'équilibre de l'institution de la montagne qui subit une réduction sensible des inscriptions des étudiants à temps complet et une augmentation notable des inscriptions des étudiants à temps partiel. Les enjeux de l'évaluation ne sont pas négligeables et l'Université de Montréal, qui veut conserver ses acquis qui sont le fruit d'une centaine d'années d'expérience et de lutte, choisit de se définir en des termes qui lui permettront d'être reconnue comme une « multiuniversité ». Elle affirme son engagement dans l'enseignement et



C'est l'urbaniste conseil Jean-Claude LaHaye qui, en 1966, propose à l'Université de Montréal un symbole qu'elle utilise d'abord dans la signalisation sur le campus. Le symbole va s'imposer partout, sur la papeterie autant que sur les équipements sportifs, sur les permis de stationnement et sur les affiches. Parmi les

symboles traditionnels, le blason à motifs héraldiques continuera à figurer sur les documents officiels, tels que les diplômes. Quant à la tour stylisée, elle est, après 1966, réservée en exclusivité aux Presses de l'Université de Montréal et à l'ex-libris des bibliothèques de l'institution.

Plan d'aménagement du campus de l'Université de Montréal.



INDEX

- |   |   |   |
|---|---|---|
| 1. aile (palais)  | 12. bâtiment de base  | 22. aile pour étudiants                                       |
| 2. aile administrative  | 13. promenade   | 23. Bureau des renseignements de l'UdeM                       |
| 3. place des droits   | 14. place de repos  | 24. place des pains pénaux                                    |
| 4. place des sciences sociales                                | 15. aile principale   | 25. Terrasse des étudiants                                    |
| 5. faculté de médecine  | 16. aile de psychologie   | 26. Terrasse  |
| 6. aile de la physique  | 17. aile à deux principes (modèles mathématiques des années 1970) | 27. Terrasse football   |
| 7. aile des sciences  | 18. aile de physique (modèles mathématiques des années 1970)      | 28. piste de court de pat.                                    |
| 8. aile des sciences naturelles                               | 19. aile de physique (modèles mathématiques des années 1970)      | 29. aile de physique (modèles mathématiques des années 1970)  |
| 9. aile des sciences  | 20. aile de physique (modèles mathématiques des années 1970)      | 30. piste de patinage (modèles mathématiques des années 1970) |
| 10. aile des sciences (modèles mathématiques des années 1970) | 21. aile de physique (modèles mathématiques des années 1970)      | 31. Terrasse stade d'hiver                                    |
| 11. aile des sciences (modèles mathématiques des années 1970) |   |   |



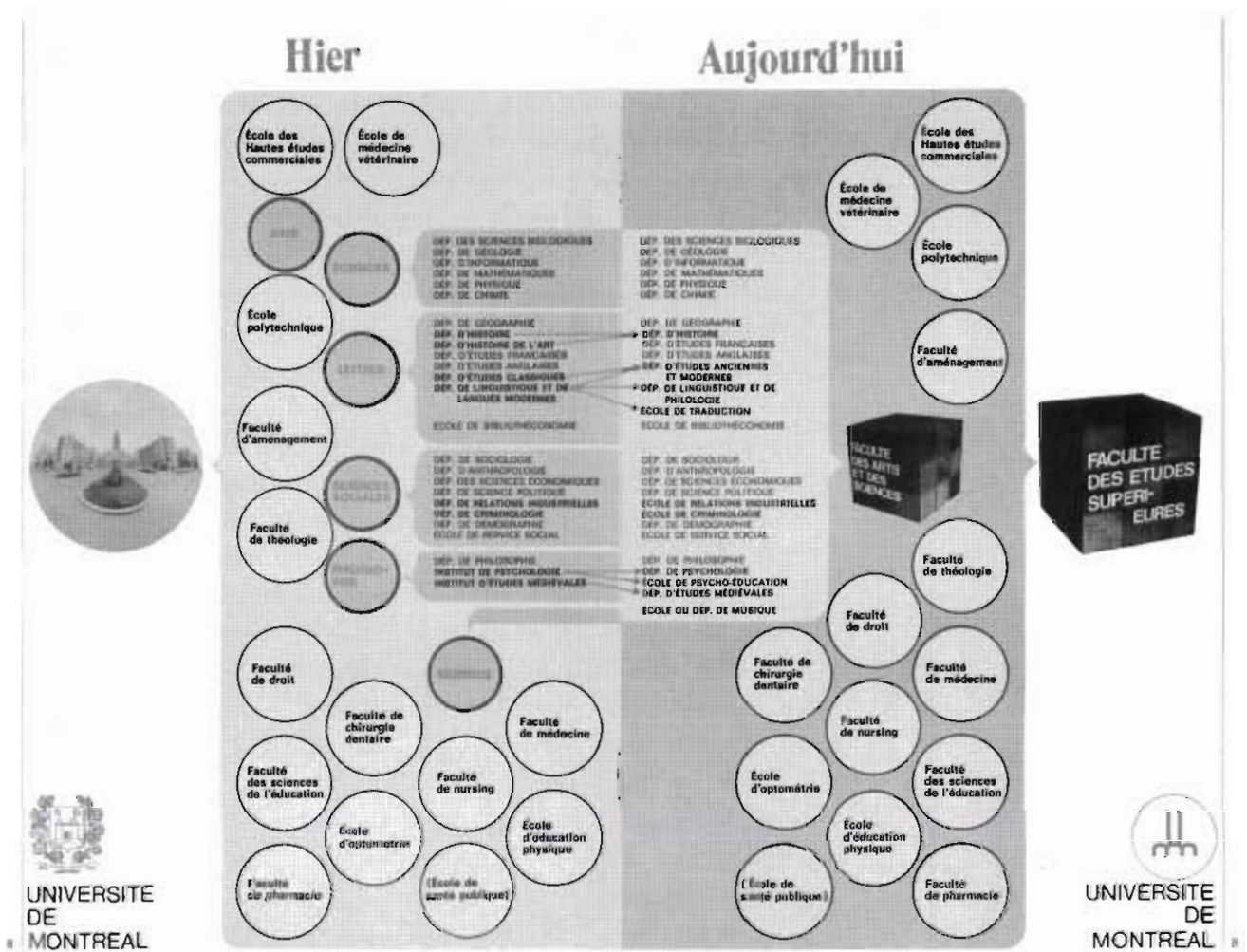


la recherche « à tous les niveaux et dans tous les principaux secteurs de formation universitaire, aussi bien générale que professionnelle » et confirme sa volonté de « faire sa marque au niveau des études supérieures et de la recherche, de l'éducation des adultes, de l'éducation permanente et des sciences de la santé ». Le Conseil des universités accepte le mandat que l'Université de Montréal se fixe, mais il lui demande de « se forger des instruments de mesure de qualité » qui lui permettront d'évaluer sa performance.

À l'aube de l'« Opération grandes orientations », l'Université de Montréal crée la nouvelle Faculté des arts et des sciences qui résulte de la fusion des facultés des lettres, de philosophie, des sciences et des sciences sociales ; 25 départements (28 en 1992) passent ainsi sous la bannière d'une faculté composite, conçue d'après le modèle américain qui, depuis longtemps déjà, favorise les études multidisciplinaires et interdisciplinaires. « Il fallait renforcer et rendre plus homogène, dira Paul Lacoste, notre secteur des sciences fondamentales et favoriser l'interaction entre les différents départements. Le modèle nord-américain, lui-même inspiré de celui de l'école du Moyen Âge, était le plus propre à faire cela. »

Depuis la fondation de l'Université de Montréal, les facultés ont assumé, au sein de leur discipline, la responsabilité de l'enseignement et de la recherche et veillé elles-mêmes à la formation de leurs étudiants quand ceux-ci poursuivaient leurs études au-delà du premier cycle. L'année 1972 voit aussi la création d'une deuxième grande unité : la Faculté des études supérieures dont la mission est de promouvoir des standards d'excellence au niveau des études des deuxième et troisième cycles, d'assurer la coordination de l'enseignement et la normalisation des programmes, de favoriser la création de programmes interdisciplinaires ou multidisciplinaires en plus d'encadrer la formation des chercheurs et de proposer des solutions aux problèmes financiers des étudiants. Dès la première année de fonctionnement de cette faculté, on enregistre l'inscription de 5 400 étudiants dont l'encadrement est assuré par un millier de professeurs. Cette année-là, l'Université décerne une vingtaine de doctorats ainsi que 187 maîtrises et autres diplômes de deuxième cycle. Au cours des vingt années qui suivent, on assiste à la démonstration d'un phénomène auquel croyaient déjà les Édouard Mantpetit, Henry Laureys ou le frère Marie-Victorin : l'affirmation de l'intérêt suscité par les études supérieures chez la clientèle étudiante de l'Université de Montréal. En 1992, 74 programmes de doctorat, 115 programmes de maîtrise et 49 diplômes d'études supérieures spécialisées lui sont offerts dans les secteurs des sciences fondamentales et appliquées, des sciences humaines et sociales ainsi que des sciences de la santé. Si, en 1991, le nombre des étudiants et des professeurs de la Faculté des études supérieures a doublé par rapport à 1972, celui des diplômés a subi une augmentation plus remarquable encore : l'Université a décerné 257 doctorats et 1971 maîtrises et autres diplômes de deuxième cycle.

La structure des autres facultés n'est pas touchée par la réforme de 1972, mais le décloisonnement et l'adaptation des programmes théoriques et pratiques à la réalité de l'exercice en milieu de travail s'opèrent également dans les sciences de la santé, en particulier en chirurgie dentaire et en



médecine, ainsi qu'en droit, en sciences de l'éducation et en aménagement. Le rôle moteur de l'Université de Montréal dans les secteurs des sciences pures, des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales est confirmé. Ainsi en est-il de son leadership dans les projets de développement et de coordination de l'enseignement et de la recherche dans le domaine de l'environnement. La création de nouveaux programmes et d'options attrayantes intéresse la plupart des facultés : au baccalauréat en hygiène dentaire, à la maîtrise en traduction et au diplôme en droit notarial s'ajouteront, au cours des années suivantes, une maîtrise et un doctorat en sciences neurologiques, un doctorat en démographie, des maîtrises en génie biomédical, en nutrition et en communication, un diplôme en médecine vétérinaire préventive, des cours en cinéma ou en histoire de l'art...



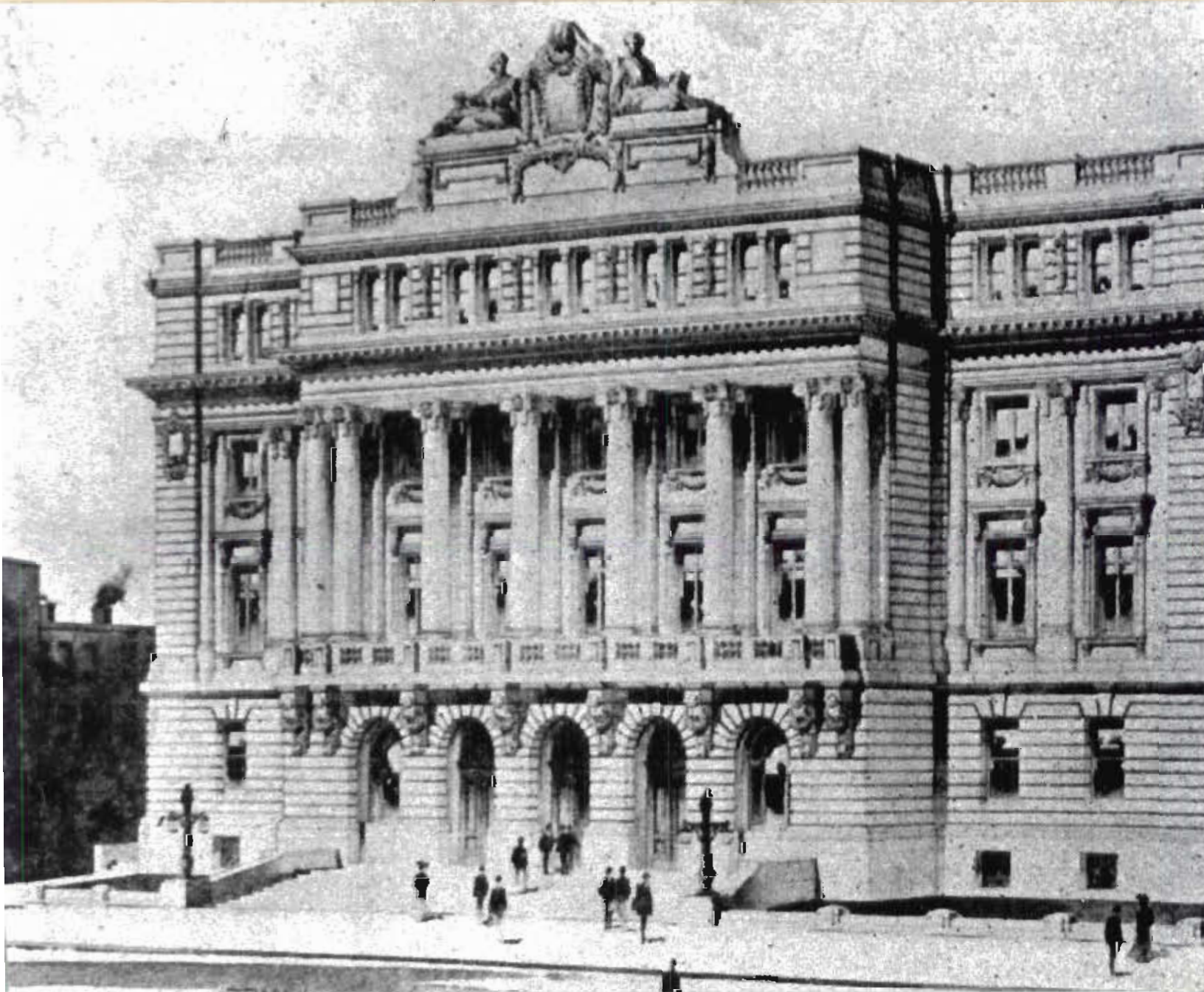


## L'ENSEIGNEMENT COMMERCIAL SUPÉRIEUR

Convaincu de l'urgence de transformer le *self-made man* québécois en praticien des sciences économiques et commerciales, Joseph-Xavier Perrault en avait aussi persuadé la Chambre de commerce de Montréal, puis le premier ministre du Québec, Lomer Gouin. De là, on forgea laborieusement le projet de l'École des Hautes Études Commerciales qui s'appuya sur les gouvernements français et belge dans le recrutement des premiers professeurs. Honoré Gervais, qui a rédigé la charte de l'École des Hautes Études Commerciales et qui en est aussi l'un des plus fervents défenseurs,

a pris son bâton de pèlerin et s'est rendu en Europe. Ses démarches vont aboutir à l'embauche de professeurs qui prendront des congés temporaires ou permanents de l'Université de Louvain ou de la Sorbonne. Les Montréalais sont connus dans ces institutions, en particulier à la Sorbonne qui les accueille comme des enfants prodiges. Le 14 mars 1907, l'École des Hautes Études Commerciales est officiellement fondée par un amendement à la loi de l'instruction publique :

« Attendu que la création d'une École des Hautes Études Commerciales destinée à caurranner par un enseigne-



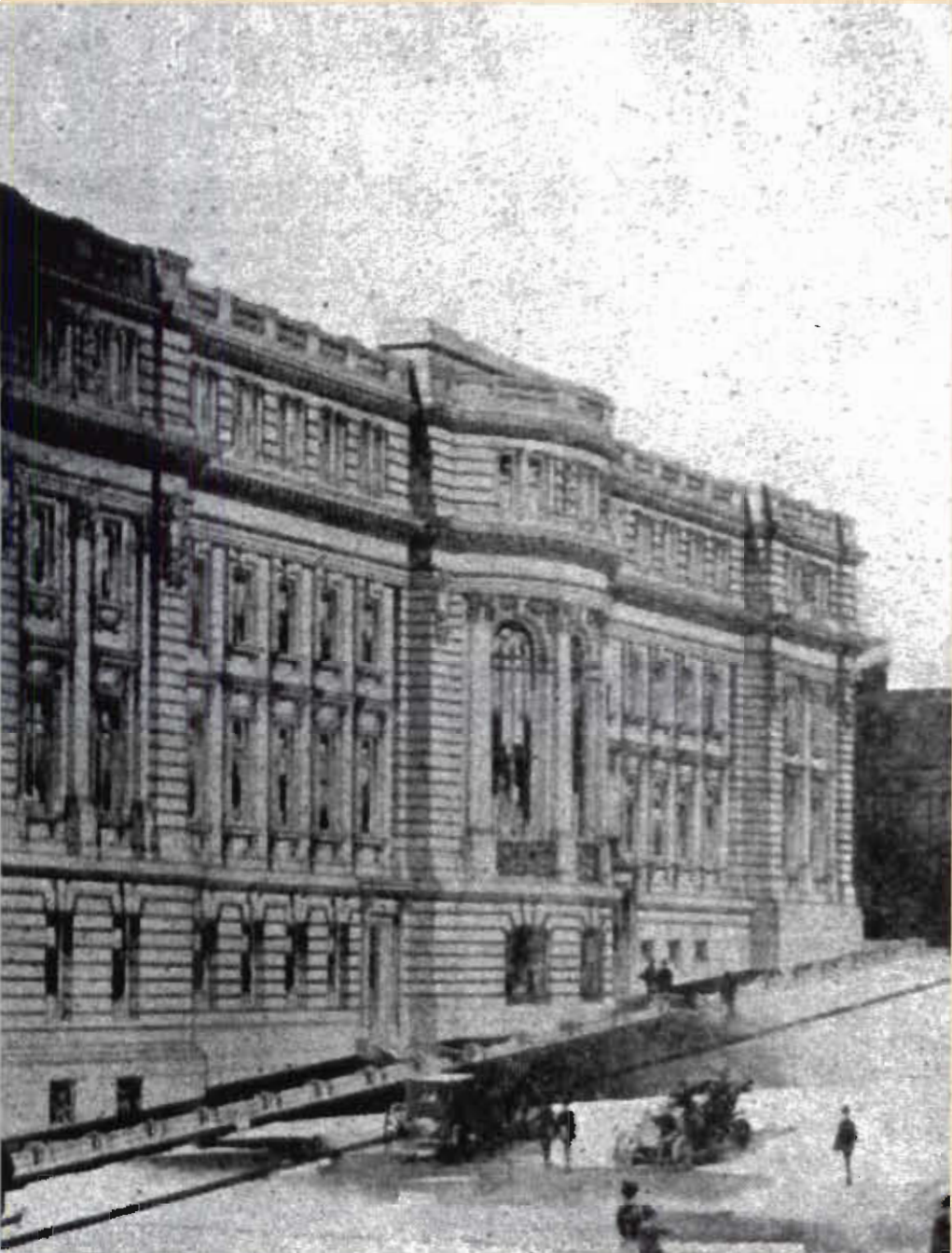


ment élevé les études faites dans des établissements spéciaux, et à donner aux jeunes gens qui sortent des écoles élémentaires, des écoles commerciales et des collèges les connaissances nécessaires à la direction des affaires de la banque, du haut commerce et de l'industrie, serait d'un grand secours au commerce de cette province;

« Attendu qu'il est opportun, pour ces fins, de former une corporation apte à diriger cette école et à profiter de tous les avantages qui pourraient lui être assurés et garantis, tant par le gouvernement de cette province que par la

Chambre de commerce du district de Montréal et par d'autres corporations et des particuliers [...] »

Les liens entre la Chambre de commerce et l'École sont ténus : la première doit subventionner la seconde, à raison de 5 000 \$ par année pendant 40 ans, après quoi, « si ladite Chambre de commerce a régulièrement payé chaque année le montant ci-dessus, cette corporation devra lui remettre la propriété de l'édifice construit en vertu de l'article 2 et des bibliothèques, musées ou effets généralement quelconques qui meubleront ledit édifice ».



L'inauguration de l'immeuble de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, le 19 septembre 1910, marque le début des cours d'une institution dont l'objectif vise l'intégration des Canadiens français ou monde du « commerce, de l'industrie et de la finance ». Le 2 juin 1917, l'institution invite les « pères de famille qui destinent leurs enfants ou commerce ou à l'industrie [...] à se renseigner sur cette école et, après s'être rendu compte des

bienfaits que l'instruction qui y est donnée procurera à leurs enfants, ne pas hésiter à faire les petites dépenses nécessaires pour permettre à ceux-ci d'y continuer leurs études. L'instruction, ajoute le document d'information, est à la base de toute réussite : sans elle, dans n'importe quelle carrière, on tâtonne ; par elle, au contraire, la route du succès est tracée bien droite et les obstacles sont diminués, autant qu'il est possible. »



L'année universitaire 1970-1971 est celle de l'ouverture du deuxième bâtiment destiné à recevoir les étudiants de l'École des Hautes Études Commerciales. Situé à l'extrémité ouest du campus, il est officiellement inauguré le dimanche 15

novembre 1970. L'édifice de quatre étages peut alors recevoir 2 000 étudiants. En 1985, l'école amorce les fêtes commémorant le 75<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation en ouvrant un septième étage à l'immeuble de l'avenue Decelles.

En 1908, l'École acquiert les propriétés situées dans le quadrilatère formé par les rues Viger, De La Gauchetière, Labelle et Saint-Hubert. C'est au terrain qu'on s'intéresse, pour y construire un édifice qui, coiffé par Mercure et Minerve, protecteurs du commerce et de l'industrie, s'élèvera en face du square et de la gare-hôtel Viger, dans un secteur dont on peut dire qu'il est encore le trait d'union entre le vieux quartier latin, aux environs de l'hôtel de ville, et le nouveau, près de l'église Saint-Jacques. En 1908 encore, le premier doyen de l'École, le Belge Auguste-Joseph de Bray, débarque à Montréal. Pendant que ce dernier donne forme et contenu au projet national, les plans de l'architecte L.-Z. Gauthier sont approuvés et les travaux, amorcés.

du congrès eucharistique qui a rassemblé au cœur de la ville une foule nombreuse. L'École, sans attache religieuse, pavoise pour la première fois. Un mois plus tard, les premiers étudiants, au nombre de 32, y sont reçus. « L'immeuble n'était pas terminé », écrit Édouard Montpetit dans le deuxième tome de ses *Souvenirs*. « Le marteau des ouvriers y résonnait encore et scandait d'un bruit sec la parole des professeurs. Nous accédions tant bien que mal à une grande salle du premier étage où les élèves avaient été convoqués. Curieux retour de la destinée, je retrouvais après 30 ans, sur le mont Royal, une construction inachevée, des cages d'ascenseur apparemment vides ; des piliers qui, recouverts de marbre au de ciment, deviendront d'importantes colonnes ; des planchers raboteux ; des



L'École, la première du genre au Canada, sort de terre. Elle est en butte aux préjugés populaires qui ont imprimé dans les esprits le principe qu'on ne fait pas « tenir ses livres par d'autres », que les étudiants ne trouveront pas d'emploi et que, en somme, l'école est grosse, coûteuse et inutile ! L'inauguration officielle de l'École des Hautes Études Commerciales a lieu le 10 septembre 1910, jour de la procession d'ouverture

portes sans serrures, agitées par des courants d'air ; des salles de cours de fortune : un immeuble où se lageraient aussi les plus ardents espoirs. »

Jeune diplômé en droit, que son génie et sa curiosité conduiront dans la plupart des sphères de l'enseignement supérieur, Édouard Montpetit s'est rendu en France, moitié pour apprendre l'économie et les sciences sociales, moitié, comme il l'a dit lui-même, pour appren-





Vue générale du campus de l'Université de Montréal. L'École des Hautes Études Commerciales est située à l'avant-plan.

dre à enseigner. Il est rentré en se promettre de limiter ses maîtres français, de les dépasser et de former, à son tour, des étudiants qui voudront se consacrer à l'enseignement. Au début du siècle, il se partage entre la Faculté de droit et l'École des Hautes Études Commerciales. Le 14 janvier 1917, dans une conférence au Monument national du boulevard Saint-Laurent, à Montréal, il rappelle à son auditoire les enjeux et l'importance de la

On met alors en valeur des con- naissances déjà beaucoup plus élargies que ne le croyaient les témoins de l'épo-

« Nous avons attaché trop d'importance à la pratique sans apprécier suffisamment le concours de la théorie [...] Nous avons emprunté cela de l'Anglais et de l'Américain qui, d'ailleurs, en sont revenus. »





que. Comme le résume Henry Laureys, qui a succédé à son compatriote de Bray appelé, en 1916, à fonder une école de commerce à Santiago, au Chili, le commerce repose sur les « débouchés des produits » : « Chacun en conviendra, pour vendre au loin, il faut une connaissance parfaite des marchés étrangers, des manières de traiter, des ressources naturelles et des produits industriels nationaux, des us et coutumes, des langues parlées, des changes et enfin de mille autres choses indispensables, que seul l'enseignement théorique et méthodique peut procurer. » Laureys, qui a inauguré, comme professeur, les cours de géographie économique, va, en 1912, jeter les bases du premier musée industriel et commercial canadien. Il ne l'a pas conçu à l'intention exclusive des quelques étudiants de l'École puisqu'il l'ouvre au public qui découvre les ressources de l'institution à travers les « collections de technologie, des échantillons de produits canadiens et étrangers, ainsi que plusieurs modèles réduits d'usines et de machines industrielles ».

Entre l'École et l'Université, les relations sont... filiales. On a des égards pour le vice-recteur Gaspard Dauth, et on sent bien, dans les projets de collaboration qui se dessinent par la suite, que la séparation des institutions est théorique. Le 13 mai 1914, les administrateurs de l'École proposent unanimement l'affiliation parce qu'ils considèrent « qu'il est avantageux d'établir des liens plus étroits entre l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et l'Université Laval, tant à cause des diplômes accordés à ses élèves que pour favoriser la distribution des cours et rendre plus intimes les relations entre les élèves des diverses universités ».

Autorisée, le 19 février 1914, à s'affilier à l'Université Laval à Montréal, l'École des Hautes Études Commerciales,

dont la première cuvée de diplômés a été livrée en 1913, conclut cette affiliation en 1915. Les meilleurs défenseurs de la cause de l'École n'ont pas encore su convaincre la société de l'importance des professions dites commerciales dont la valeur est réputée inférieure aux professions libérales. Tenace, ce préjugé a malgré tout été affaibli par la création des premiers cours du soir destinés au grand public, en 1916, ainsi que par l'inauguration des cours de comptabilité, en 1918. Il le sera davantage en 1925, lors de la création des cours par correspondance, dont certains s'adresseront spécifiquement aux employés de banque désireux d'être admis à l'Association des banquiers canadiens.

En accordant, le 14 février 1920, une charte civile à l'Université de Montréal, Québec consacrait, le jour même, le statut de corporation indépendante de l'École des Hautes Études Commerciales et de l'École Polytechnique qui ont, l'une et l'autre, repoussé la proposition d'intégration et de transformation de leur statut d'école en celui de faculté. Dans les faits cependant, leur collaboration se resserre, l'École des Hautes Études Commerciales créant même des cours spéciaux à l'intention des avocats, notaires et médecins étudiant à l'Université, ainsi que des ingénieurs de l'École Polytechnique.

Le 24 mars 1926, l'École des Hautes Études Commerciales entre dans la catégorie des écoles techniques ou professionnelles dont font partie les écoles techniques et les écoles des beaux-arts de Québec et de Montréal. Ce statut, modifié en 1941 par la *Loi de l'enseignement spécialisé*, demeurera le même jusqu'au 21 février 1957, quand, après des années d'études et de démarches visant à assurer l'autonomie entière de l'École, celle-ci est juridiquement formée en corporation et détachée des écoles techniques et, théoriquement, de l'auto-

rité de l'État sur son fonctionnement et son orientation. Contrairement au vœu des représentants du conseil de l'Association des licenciés, l'École ne deviendra pas la « Faculté de commerce de l'Université de Montréal » ; on refuse aussi la roison sociale proposée en langue onglaise. Par contre, Québec consent à un amendement quant au changement de statut des professeurs, jusqu'alars considérés comme des fonctionnaires de l'État. Dans une entrevue accordée peu avant l'adoption de la *Loi constituant la corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal*, Esdras Minville, directeur de l'École, précisait qu'aucun contrat officiel d'affiliation ne liait alors les deux institutions, « même si, depuis 1920, l'École a une affiliation de fait avec l'Université ». Au cours de la discussion qui a entouré l'étude du projet de loi devant le « comité des bills privés », le premier ministre aurait conseillé à l'École des Hautes Études Commerciales de suivre l'exemple de l'École Polytechnique, et de conserver sa pleine autorité. « Je n'ai pas d'objection à la coopération, aurait déclaré Maurice Duplessis, mais je suis contre l'assimilation. » Les conditions de l'affiliation devront, selon la volonté du gouvernement, être approuvées par le lieutenant-gouverneur.

Deux ans plus tard, soit le 11 février 1959, en même temps que l'École Polytechnique, l'École des Hautes Études Commerciales est autorisée par une loi de la législature « à construire, organiser et meubler [...] dans la cité de Montréal ou dans son voisinage immédiat, un ou des édifices qui seront utilisés aux fins de ladite école ». L'année suivante, le premier ministre Antonio Barrette, qui a encouragé l'Université à entrer dans une phase d'expansion, promet pour bientôt la construction de l'école dont l'État devrait assumer tous les coûts. En 1962, le choix du site est arrêté et l'Université de

Montréal vend à l'École le terrain sur lequel devait s'élever une partie du centre médical, mais la réalisation du premier plan d'ensemble du campus préconise le déplacement de l'École vers son site actuel, ce qui en retarde la mise en chantier. La situation gêne les 700 étudiants réguliers du jour, et les 3 500 étudiants des cours du soir sont dispersés dans six bâtiments différents et soumis, à cause de cela, à des horaires complexes. L'immeuble principal a vieilli au point que, par dérision, on lui donne le nom d'un service interne de l'École : le « musée économique ».

Il faut pourtant attendre le 23 décembre 1969 pour que soit dévoilée la maquette d'un immeuble conçu par l'architecte Rolond Dumais. « Le rapprochement de l'École au campus de l'Université, dit le recteur Roger Goudry, permettra enfin ce que nous avons toujours souhaité de part et d'autre, une interrelation, d'une part, entre nos étudiants et, d'autre part, entre nos professeurs et nos services, qui sera au plus grand avantage de la communauté montréalaise. » Le 15 novembre de l'année 1970, 60 ans après l'inauguration des cours à l'École des Hautes Études Commerciales de l'avenue Viger, on ouvre officiellement les portes de l'immeuble de l'avenue Decelles. Vingt-deux ans plus tard, devant l'intérêt croissant des Québécois pour l'économie, le commerce et l'industrie, et la recherche associée à ces secteurs d'activités, l'École doit doubler ses espaces et s'éloigner du campus. Même si elle doit continuer d'utiliser les salles de cours de l'immeuble actuel, ses activités d'enseignement et de recherche seront concentrées dans un bâtiment qui s'élèvera à proximité du Collège Jean-de-Brébeuf.



Poul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal de 1975 à 1985 « Les universités se sont trouvées chroniquement dans des situations de crise dont les formes ont varié d'un pays et d'une époque à l'autre. Pour ne rien dire des dangers les plus graves qu'ont connus ailleurs beaucoup d'universités, et des contestations dont a fait périodiquement l'objet l'Université comme telle, rappelons-nous les situations extrêmement difficiles qu'ont vécues les nôtres, et les défis qu'elles ont su relever »



Les contours de l'université moderne s'accroissent et le discours socio-politique qui incite la jeunesse québécoise à chercher dans l'éducation les clés d'un avenir prometteur a été entendu par les adultes qui, depuis 1968, profitent du renouveau des programmes qui leur sont destinés. Fondé au début de la décennie 1950 par Léon Lortie, le service de l'extension des études, devenu Service de l'éducation permanente en 1968, est élevé, six ans plus tard, au rang de faculté et confié au doyen Léo Dorais. Contrairement à la clientèle de septembre 1952, qui fréquentait les cours du soir de « l'extension » dans le but de décrocher un baccalauréat, autrement dit de compléter ses études, les étudiants inscrits à la Faculté au milieu des années 1970 sont déjà en quête de nouveaux diplômes et des connaissances qui leur permettront de se maintenir à la fine pointe de l'évolution du savoir.

### Examens de conscience

Premier recteur laïque de l'Université de Montréal, Roger Gaudry avait pris les rênes d'une institution en pleine période de restructuration. À l'automne 1974, il accepte la présidence de l'Association internationale des universités, tout en préparant son départ du rectorat. Deux groupes, l'administration universitaire et l'Association des professeurs, sont en quête d'un candidat. Le 1<sup>er</sup> juin 1975, Poul Lacoste devient recteur. Montréalais de vieille souche, diplômé des universités de Montréal, de Chicago et de Paris, fort d'une longue pratique dans le milieu de l'éducation et des affaires universitaires, c'est un proche collaborateur de Roger Gaudry qui l'a appelé à l'Université de Montréal peu après sa nomination au rectorat, dix ans auparavant.

La première rencontre officielle entre Paul Lacoste, la communauté universitaire et la presse a lieu le jeudi 23 octobre 1975. Son discours est un plaidoyer en faveur de l'enseignement supérieur; il dit souhaiter que l'Université s'engage avec assurance dans les voies prioritaires de la recherche. Cet objectif ultime qu'on trouve en filigrane dans la plupart des décisions importantes depuis 1965 est, ici encore, conditionnel à l'auto-critique interne. Poul Lacoste annonce donc une nouvelle politique de planification qui s'inspire de la réflexion à laquelle se sont livrés les facultés, départements, écoles, instituts, centres de recherche et services depuis 1971. Évoquant la présence d'autres universités sur l'échiquier de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'importance de la concertation entre les universités, le recteur déclare: « Non seulement nous ne sommes pas tout à fait libres de déterminer notre développement, mais nous devons accepter de ne pas nous développer dans un nombre illimité de secteurs à la fois; en d'autres termes, nous devons accepter ce fait brutal que nous ne pouvons pas exceller en tout et que d'autres aussi veulent exceller. Je propose une acceptation réaliste et loyale de la complémentarité des universités [...]. Il y a plusieurs universités, et les pouvoirs publics exigent une concertation des efforts, une rationalisation de la répartition des ressources. Je crois que nous devons offrir notre collaboration à tout projet valable de travail en commun, nous devons être prêts à œuvrer en liaison avec les autres universités et à toute concertation requise. »







L'opération « Objectifs-Développement-Priorités » relance la planification interne. Pour la période de 1976 à 1980, elle plonge l'institution et ses composantes au cœur d'un nouvel examen de conscience à l'issue duquel on associera paradoxalement la notion d'excellence et les coupures liées à la rationalisation. Avec l'apparition des premiers déficits, en 1974, Roger Gaudry prédisait déjà l'ampleur et les conséquences des réductions du financement d'État: « De telles restrictions, écrivait-il, ne peuvent que ralentir notre progrès et compromettre des initiatives très désirables. Seul un accroissement plus marqué de nos revenus permettrait à l'Université de prévoir la réduction de son déficit accumulé tout en poursuivant le développement qui s'impose. » Six ans plus tard, l'Université admet que les largesses de la décennie 1960 ne se reverront plus.

L'examen s'inscrit dans la foulée de l'enquête précédente. On n'entretient dorénavant aucune illusion sur les ressources financières de l'institution. Le rapport produit à l'issue de l'opération « Objectifs-Développement-Priorités » n'idéalise ni le présent ni l'avenir de l'Université: « Le défi que l'Université doit relever dans les années 1980, écrivent les auteurs du rapport, c'est celui de poursuivre ses objectifs d'excellence dans le plus grand nombre possible de secteurs, de s'ouvrir mieux à certains champs nouveaux de connaissance, et de réaliser cela, non plus dans le contexte d'expansion des années 1960, ni dans celui de stabilisation des années 1970, mais dans le contexte de stagnation et même de régression des ressources budgétaires qui paraît devoir caractériser les années 1980 [...]. Le temps est venu de nous demander si nous avons les moyens humains et financiers suffisants pour maintenir et faire progresser tous ces secteurs. » Inventaire des activités, inventaire des ressources et évaluation critique ont induit chaque composante à proposer des coupures sélectives destinées à réduire ses dépenses en favorisant ses priorités. Cette disposition va conduire l'Université de Montréal vers la confirmation de son rôle et l'élever, quelques années plus tard, parmi les premières universités canadiennes.

« Consolidation », « bonification des activités d'enseignement et de recherche » dépendent de la santé financière de l'Université qui, malgré des réalisations remarquées, malgré la création de nouveaux programmes d'études et de nouveaux groupes de recherche, déclare l'application de politiques budgétaires dont les conséquences sont déjà visibles. À propos de l'année universitaire 1979-1980 qui a vu le renouvellement de son mandat de recteur, Paul Lacoste écrit: « L'année écoulée a été, comme la précédente, une année ardue et pleine d'interrogations. L'avenir, sans être encore sombre, est très incertain. Si l'on me permet une image biblique, je dirai que nous sommes engagés dans un cycle de vaches maigres. La faible croissance de notre population étudiante et de notre corps professoral, comme de nos ressources, pose le problème du vieillissement de nos équipes de chercheurs et de professeurs et celui de leur relève. » Une modification apportée à la base de calcul de la subvention gouvernementale au fonctionnement des universités québécoises annonce une diminution de près de trois millions des revenus escomptés pour l'année suivante et l'application d'une politique semblable jusqu'en 1985.

Pour renverser la vapeur ou, à tout le moins, pour retarder l'impact des réductions budgétaires sur sa croissance, l'Université s'engage plus à fond dans des relations avec l'entreprise. Non seulement cherche-t-elle un soutien financier qui ne serait que la juste rétribution de l'effort qu'elle a investi dans la formation de diplômés compétents, mais elle consulte les milieux industriel et financier dans le but de mieux répondre à leur besoin et de découvrir des centres d'intérêt communs. L'intention de fournir aux étudiants un service plus adéquat conduit l'Université à lancer, le 11 février 1980, la « Campagne de souscription des années 1980 » dont la présidence est confiée au financier Paul Desmarais. Les 24 millions de dollars qu'elle espère recueillir pendant cette période devraient financer en grande partie la construction d'une nouvelle bibliothèque des lettres et des sciences humaines et d'un pavillon des sciences mathématiques, l'acquisition de matériel scientifique et électronique destiné spécifiquement à la Faculté de musique et l'amélioration des programmes d'enseignement et de recherche. Les ressources nouvelles vont faciliter la création d'un fonds de développement de la recherche qui devrait attirer de jeunes chercheurs et ainsi assurer le renouvellement de la prochaine génération de professeurs.

En 1981-1982, le recteur ne parle pas d'austérité mais bien d'une « catastrophe » qui place l'institution dans une situation « comparable à celle des années 1930 ». Les ressources gouvernementales sont en deçà des coûts réels. « J'ajoute », écrit Paul Lacoste dans le rapport annuel 1981-1982, « que les sommes affectées à la recherche médicale à l'Université et dans ses établissements affiliés ont atteint le total impressionnant de 27,7 millions de dollars et, à ce titre, placent l'Université de Montréal parmi les premières universités canadiennes. Mais, contrairement à ce qu'on pourrait croire de prime abord, les subventions de recherche qui s'ajoutent à notre subvention de fonctionnement n'ont pas pour effet d'atténuer nos problèmes budgétaires, mais bien de les aggraver. En effet, il est généralement admis [...] que les subventions de recherche entraînent des coûts indirects d'environ 50 pour cent. Cela signifie que les subventions de recherche obtenues l'an dernier par l'Université et par ses établissements affiliés ont entraîné des frais indirects de plus de 28 millions de dollars. »

Les ressources de la campagne de financement ne sont pas, bien sûr, destinées à l'allègement du déficit qui atteint sept millions au début de l'année 1983. L'Université doit emprunter : « Les différentes mesures d'austérité, le plus souvent imposées sans préavis et devant être réalisées sur une très courte période, déclare le recteur, nous ont enlevé toute marge de manœuvre et nous ont obligés à couper dans le vif. [...] L'Université de Montréal, par la place qu'elle accorde aux études supérieures et à la recherche, rend un service inestimable dont le Québec, comme les grandes sociétés développées, a grand besoin. Un enseignement supérieur de qualité est essentiel au virage technologique qu'à juste titre on nous invite à prendre ; il n'y a pas d'études supérieures de qualité sans d'importantes activités de recherche. »



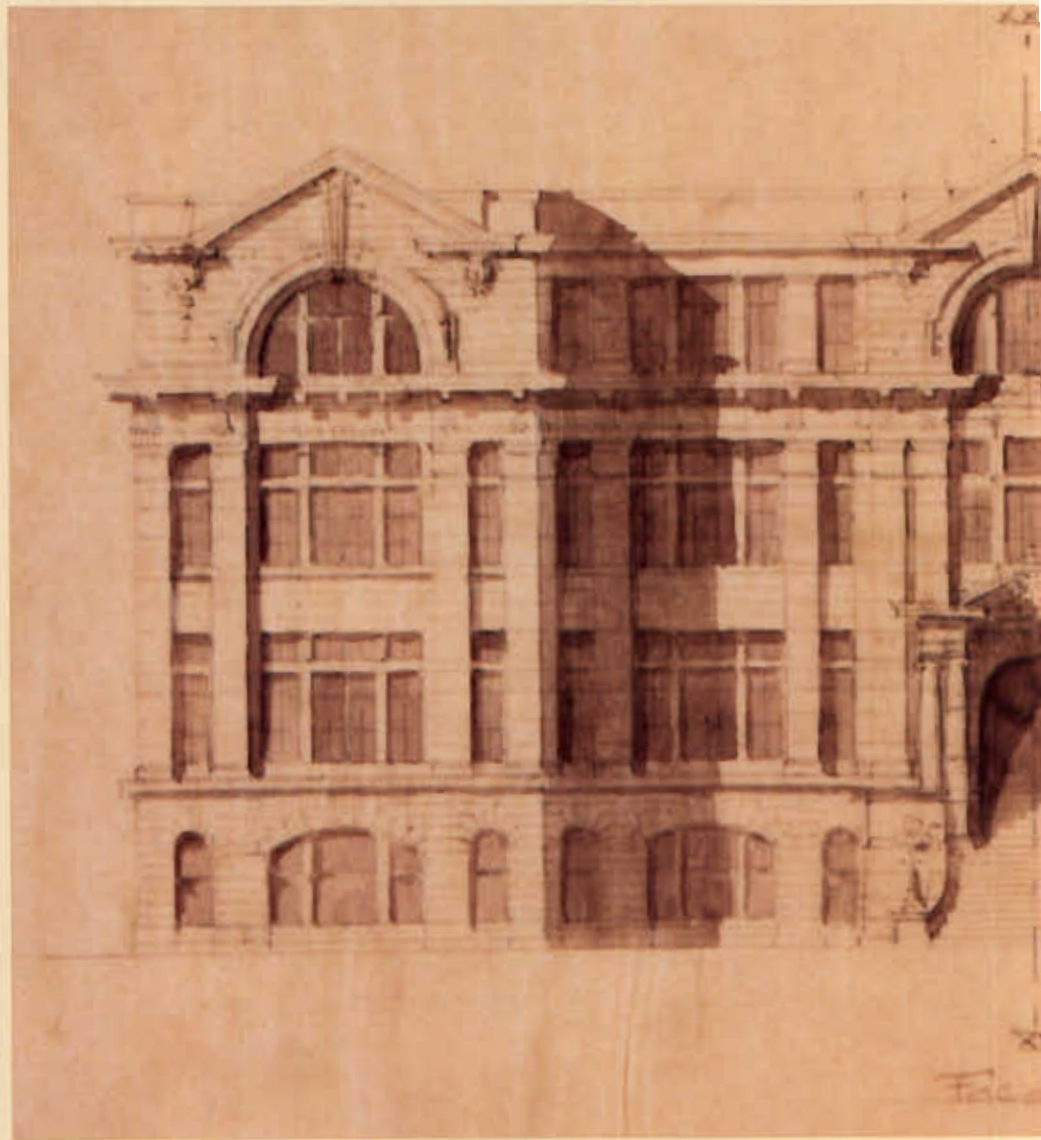
## L'ACADÉMIE DES INGÉNIEURS

**A**u mois de janvier 1874, dix garçons assistent à l'inauguration des cours scientifiques et industriels dispensés dans les locaux de l'Académie commerciale catholique de Montréal, rue Sainte-Catherine. Cet événement, en soi anodin, révolutionne les perspectives de participation des Montréalais aux œuvres d'envergure qui s'élaborent à travers le Canada. Les étudiants, tous âgés de moins de vingt ans, verront s'ouvrir des carrières techniques hautement spécialisées, aux antipodes de celles qui leur étaient traditionnellement accessibles.

Parmi ces adolescents, cinq persévéreront dans la voie du génie. Ils auraient pu devenir médecin, notaire, avocat, prêtre, dentiste ou vétérinaire. Ils seront ingénieurs et, pour apprendre les secrets de cette profession, ils n'auront pas à s'expatrier ou à fréquenter l'Université McGill, récemment enrichie d'une école d'enseignement technique et scientifique.

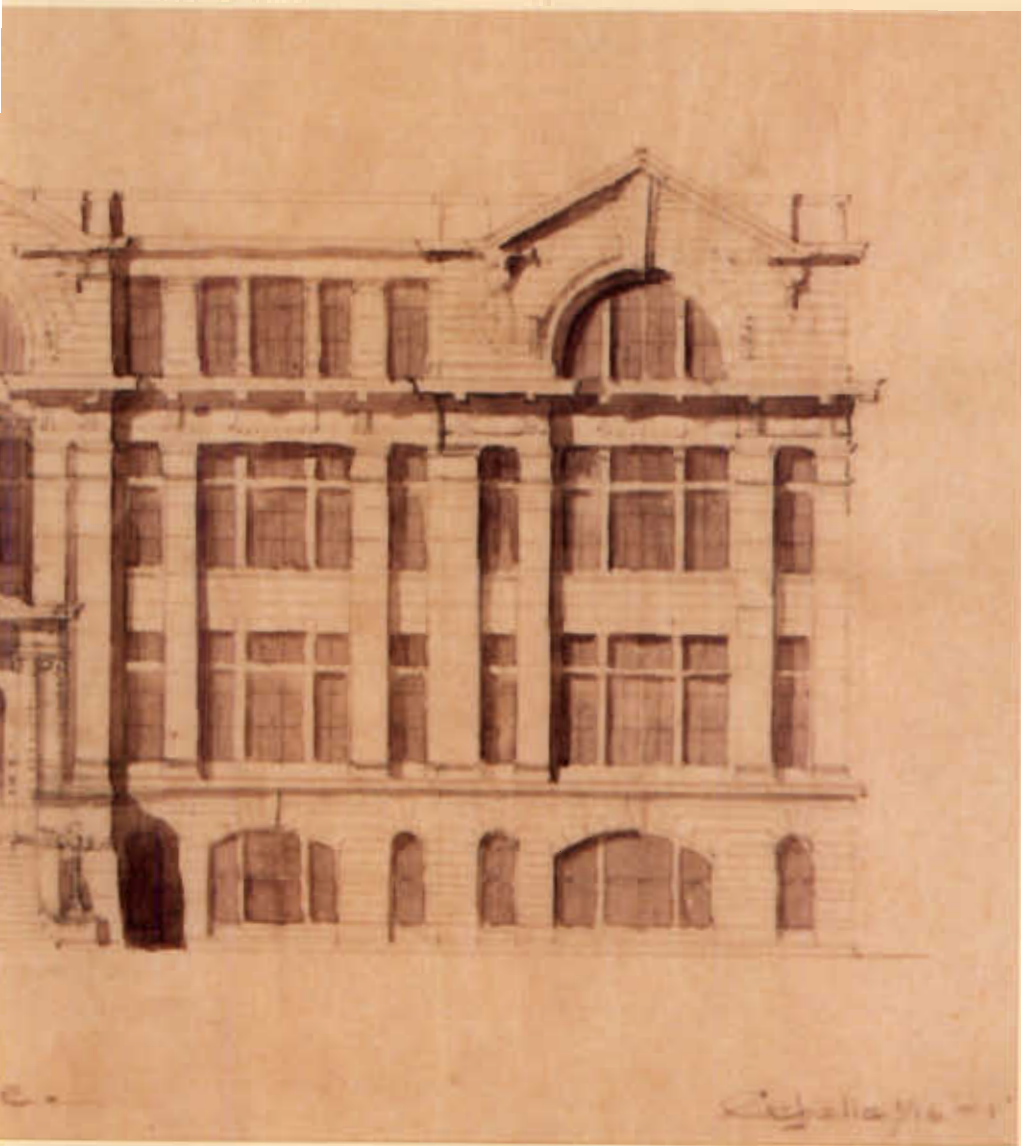
Pour qu'ils s'assoient à d'antiques pupitres d'écoliers, pour qu'ils respirent les effluves émanant du laboratoire de chimie, pour qu'ils s'entassent dans des salles exigües dont on augmentera la

Un des projets soumis en 1902 par l'architecte Joseph-Émile Vanier pour l'immeuble de l'École Polytechnique.



capacité en étirant l'école du côté des écuries et en utilisant un grenier où s'entassaient les éléments d'un musée, pour qu'ils s'engagent dans une « profession » à caractère technique, il avait fallu l'évolution d'une société résolue à transgresser les règles d'un système d'éducation conçu par et autour du clergé catholique. Les pressions exercées par quelques personnes pressées de faire participer les Canadiens français à la révolution industrielle du XIX<sup>e</sup> siècle et de les y préparer par l'ouverture d'écoles techniques sont difficilement entendues.

L'« élite », formée de notables qui se partagent les professions traditionnelles, est réticente à l'insertion des métiers techniques et industriels parmi les sciences universitaires. En 1872, alors que le reste du pays a exprimé sa compréhension du phénomène en introduisant de telles matières dans les universités, Laval refuse l'aide de Québec qui offrait une subvention de démarrage à l'enseignement scientifique. S'il n'en tient qu'à l'Université, les catholiques n'auront pas droit, même s'ils le réclament depuis une vingtaine d'années sur toutes les tribunes, au





partage des retombées économiques des grands projets de canaux, de ponts, de voies ferrées et de bâtiments qu'annonce l'entrée du Canada dans le siècle de l'industrie.

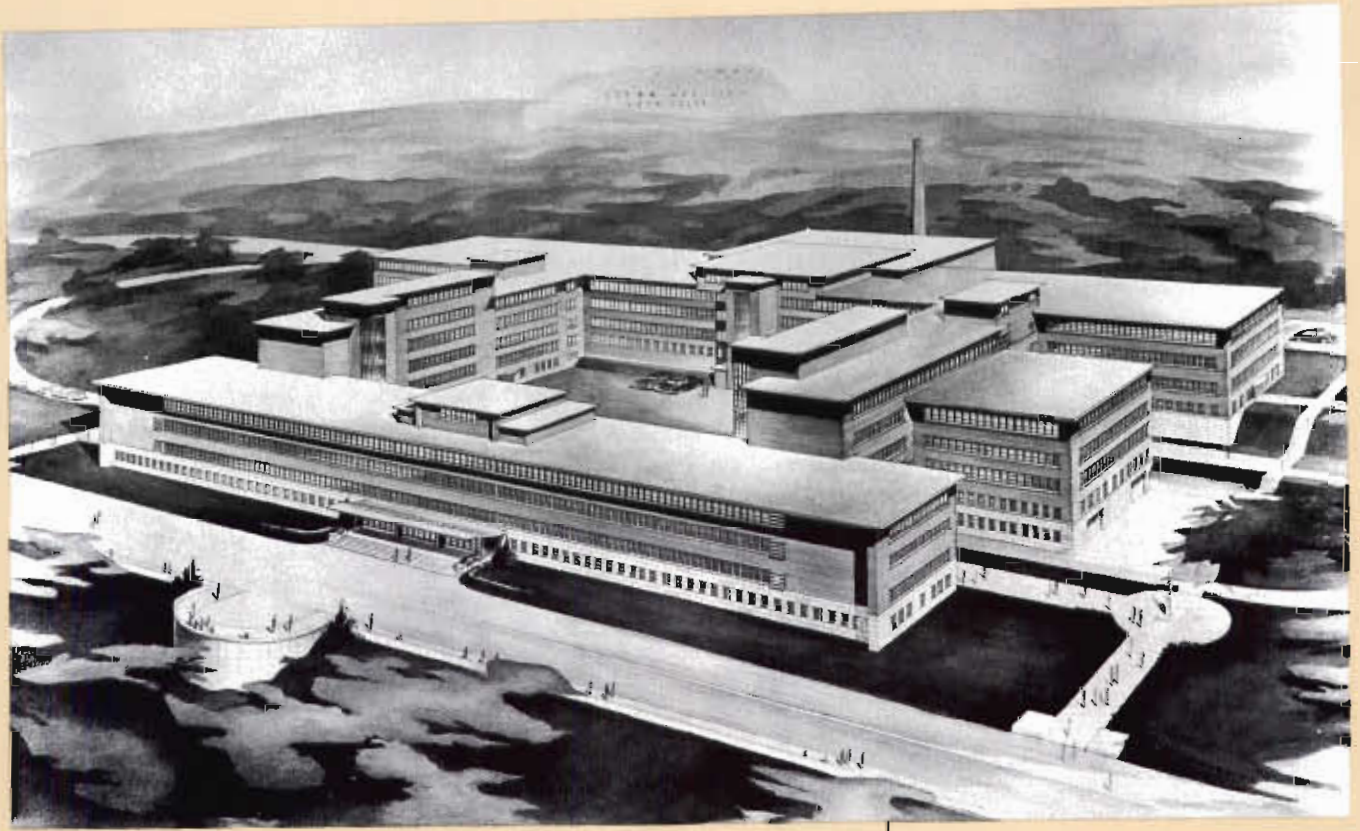
Réagissant au refus de l'Université Laval, les promoteurs de la création d'une école technique trouvent en la personne d'Urgel-Eugène Archambault, principal et concepteur initial de l'Académie commerciale catholique de Montréal, l'audace et la pondération qu'il faut pour donner forme à leur projet. Celui-ci sollicitera l'aide de la Commission des écoles catholiques de Montréal. La perspective d'enrichir la communauté montréalaise d'un ensemble qui lui éviterait « de rester en arrière dans la marche du progrès » intéresse la CECM. À cette alliée se joint Gédéon Ouimet, ministre de l'Instruction publique et premier ministre du Québec, qui suggère d'élaborer un cours spécialement destiné à la formation d'ingénieurs. Archambault s'adresse à un professeur d'origine française, Charles Pfister, auquel il confie la tâche de matérialiser le concept Ouimet-Archambault. Le cours se dessine à l'intérieur d'un texte intitulé « Projet d'un cours scientifique et industriel à créer à l'Académie commerciale de Montréal ». Les objectifs sont simples : « [...] le but de la maison ne sera pas de fournir des savants proprement dits, mais des hommes spéciaux, des individus spécialistes et par cela même, ayant une connaissance parfaite de leur branche. Quand on songe au développement actuel des industries extractives, agricoles, manufacturières et commerciales, quand on songe aux vastes entreprises coloniales, aux routes, canaux et chemins de fer actuellement en construction ou en activité et au nombre de jeunes gens employés et à employer dans ces immenses compagnies, quand on songe que la plupart des premiers ont été recrutés à l'étranger, on se sent convaincu qu'en

ouvriront une école semblable on leur ouvre un avenir certain. » Le 20 novembre 1873, le ministère de l'Instruction publique et la Commission des écoles catholiques de Montréal s'engagent à placer ce cours, d'une durée de trois ans, sous le contrôle de l'Académie et de réserver à la réalisation du projet une subvention annuelle de 3 000 \$, soit autant que le montant refusé quelques mois plus tôt par l'Université Laval.

Moins de deux mois ont suffi pour qu'aboutisse le projet devant permettre aux jeunes Canadiens français de pénétrer les mystères du génie civil, des mines et de la métallurgie, de la mécanique et du travail des métaux. Deux mois encore, et les cours débutent dans les classes de l'Académie. À la rentrée de septembre 1874, on rassemble étudiants et professeurs dans une vieille maison de brique rouge de deux étages, voisine de l'Académie et ancienne demeure du directeur. Les dix élèves des débuts ne sont plus que cinq. Parmi eux, Stanislas Pariseau et Joseph-Émile Vanier, deux hommes qui contribueront éloquemment au prestige de l'institution qui se présente sous deux noms : École de sciences appliquées aux arts et École Polytechnique. Le dernier des deux noms va s'imposer.

La création de la succursale de l'Université Laval à Montréal au mois d'avril 1876, qui confère une valeur universitaire à l'enseignement du droit, de la médecine et de la théologie à Montréal, incite le gouvernement provincial à concéder un statut équivalent à l'École Polytechnique. En dépit de cette initiative, l'institution n'a toujours que l'allure d'une annexe spécialisée de l'Académie et ses diplômes ne sont reconnus ni par les universités ni par les employeurs.

Le 18 mai 1887, l'École Polytechnique rejoint les collèges classiques qui se regroupent sous la bannière de la Faculté des arts. Comme le souhaitent les



étudiants, les diplômés des polytechniciens porteront le sceau de l'Université Laval, celle-là même qui, il n'y a pas si longtemps, refusait de créer un programme d'enseignement technique et scientifique. Selon Robert Gagnon et Armand J. Ross, auteurs d'une *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal* parue en 1991, « on saisit mieux l'importance que revêt cette affiliation pour les élèves et diplômés de Polytechnique quand on sait que plusieurs anciens diplômés demandent alors au principal Archambault que leur soit donné un nouveau diplôme émis cette fois-ci par l'Université Laval et attestant ainsi que leurs études sont bel et bien des études universitaires ».

Le « Rapport du recteur de l'Université Laval au conseil supérieur pour l'année 1886-87 » indique pourquoi l'affiliation a été conclue: « La mise en opération de la Faculté des arts à Montréal était de nature à empiéter sur le terrain de cette école et par conséquent à lui nuire. C'est ce qu'ont compris à la

fois MM. les commissaires d'écoles catholiques et les directeurs de l'Université. Les bonnes intentions des deux côtés, jointes à l'absence de tout préjugé, ont rendu très facile un accord qui a amené l'annexion de l'École Polytechnique à la Faculté des arts. De cette manière, l'unité d'école se trouve maintenue sans nuire au développement de la Faculté des arts dont l'école devient annexe. »

À l'égal de la plupart des institutions d'enseignement supérieur montréalaises, l'École Polytechnique traverse des années difficiles, mais sa jeunesse et le caractère relativement neuf des avenues qu'elle ouvre à la jeunesse lui valent la faveur et l'estime des donateurs. Financièrement favorisée par le gouvernement, par les compagnies de chemins de fer et par des industries et des individus, elle est moins vulnérable que d'autres et, par conséquent, moins encline à céder des parcelles de son autonomie. Aussi, après avoir souhaité une affiliation réelle, accueille-t-elle avec une certaine réserve les propositions de l'Université qui l'invite,

Près de 1 200 étudiants, dont quatre jeunes filles et 120 professeurs, se sont présentés à la nouvelle École Polytechnique, inaugurée sur le campus de la montagne au cours de la dernière semaine du mois de septembre 1958.





L'École Polytechnique de la rue Saint-Denis, construite en face de l'église Saint-Jacques, a été inaugurée le 28 janvier 1905.

ou printemps 1896, à venir occuper une partie des étoges supérieurs de l'immeuble fraîchement inauguré de la rue Saint-Denis. Elle répond d'abord oui. Puis non. Polytechnique hésite entre un édifice bien à elle et des locaux qui paroissent déjà insuffisants pour les besoins de l'Université elle-même. Au mois de septembre 1897, les administrateurs s'adressent à l'Université pour la remercier de ses propositions et... pour les refuser, « à moins qu'elle ne puisse leur accorder », écrit Olivier Maurault, historiographe et futur recteur de l'Université de Montréal, « en plus des salles déjà signalées, tout le sous-sol, afin d'y plocer la bibliothèque (4000 volumes), les collections de minéralogie et d'histoire naturelle, les appareils d'électrotechnique et de physique industrielle et deux musées de cours, en particulier pour l'architecture. L'Université se rendit compte qu'elle ne pouvait recevoir chez elle l'École Polytechnique dans de pareilles conditions, et, le 29 janvier 1898, l'affaire étoit définitivement abandonnée. »

L'École entreprend alors la recherche systématique d'un logement convenable. Le chaix des administrateurs se portera sur un terrain situé en retrait du « carré Saint-Jacques », futur square Pasteur. L'architecte Joseph-Émile Vanier offre d'exécuter gratuitement les plans de l'immeuble ; sa proposition est agréée. L'argent manque pourtant pour réaliser une telle entreprise. « Une augmentation du subside gouvernemental de 3 000 \$ à 13 000 \$ et un legs à l'Université Laval, en faveur de l'enseignement polytechnique, vinrent alors fait à propos encourager la corporation à pousser de l'avant son entreprise. La succession Joseph-Octave Villeneuve mettait en effet à la disposition de l'Université la forte somme de 25 000 \$ [...]. Mais voilà que surgit une difficulté légale. Le legs Villeneuve a été fait pour l'enseignement polytechnique, non pour la construction de bâtiments. À

couse de celo, l'Université ne pouro que le prêter à l'École, sons intérêt, remboursable dans vingt ans ; et l'École, de son côté, devro remplir les désirs du testoteur et admettre, dans son conseil, un administrateur et un gouverneur de l'Université. »

Les travaux sont loncés le 1<sup>er</sup> juin 1902, ou cours d'une cérémonie présidée par le vice-recteur de l'Université Loyal à Montréal, monseigneur Alfred Archamboult et, le 28 janvier 1905, l'École Polytechnique prend enfin possession de son premier vrai siège social. En 1920, quand l'Université de Montréal quitte le giron de l'Université Loyal et inaugure les années d'autonomie, l'École Polytechnique est ou nombre des trois écoles affiliées qui choisissent de maintenir l'affiliation et de ne pas imiter les écoles de médecine vétérinaire au de chirurgie dentaire qui troquent leur autonomie contre le statut de faculté.

Pendant la vingtaine d'années qui suivent, l'évolution de l'École Polytechnique suit de près celle de l'Université de Montréal qui, à travers des questions d'agrandissement et de construction, s'intéresse à la structuration de l'enseignement et au recrutement de professeurs spécialisés.

Si l'Université recrute ses étudiants dans les collèges classiques, Polytechnique prépare la relève en intervenant au niveau du contenu des études primaires supérieures à la Cammission des écoles catholiques de Montréal. En 1942, quatre sphères de spécialisation s'ouvrent aux étudiants de quatrième année de Polytechnique : travaux publics-bâtiments, génie mécanique-électrique, mines-métallurgie et chimie industrielle. Deux ans plus tard, l'École se dote d'un premier centre de recherches et, en 1950, elle obtient la reconnaissance de ses diplômes par le ministère de l'Éducation nationale de France, au



même titre que ceux qui sont décernés par les écoles françaises de même type.

Tentée, vers 1930, de se joindre au projet de campus sur le mont Royal, l'École choisit plutôt de lancer de nouveaux travaux d'agrandissement. En 1945, elle occupe des espaces jusque sur la rue Sanguinet. En 1952, le contrat d'affiliation à l'Université est renouvelé et le projet d'installer l'École dans des locaux neufs et modernes refait surface. Le 11 juin 1954, dans une conférence de presse tenue à Québec, le premier ministre Maurice Duplessis annonce son intention de se rendre à la requête du directeur de l'institution, Ignace Brouillet, et de contribuer à l'essor de Polytechnique : « Les développements fabuleux et insurpassés de la province depuis 1945 ont ouvert des milliers de carrières nouvelles à nos jeunes ingénieurs professionnels. Il est conforme à la politique et aux réalisations de l'Union nationale de procurer aux jeunes qui veulent s'instruire les moyens raisonnables de réaliser cette ambition et de faire concorder la construction ou l'agrandissement de nos maisons d'enseignement avec le progrès de la province. L'École Polytechnique ne répond plus aux besoins. Par suite de l'expansion de la province, le nombre de jeunes gens qui se destinent au génie professionnel augmente considérablement. »

Quelques mois plus tard, le gouvernement québécois s'engage à verser à l'institution une subvention d'un maximum de six millions de dollars devant servir à la construction de nouveaux bâtiments. Le 23 février 1956, l'École est autorisée à conclure une entente avec l'Université pour « l'utilisation » d'un terrain appartenant à cette dernière, « situé dans la ville de Montréal ».

En décembre 1957, pour leur dernier Noël dans le quartier latin, les étudiants de l'École Polytechnique construisent la dernière version de leur célèbre

crèche illuminée. L'automne suivant, 1 200 étudiants à temps plein, dont quatre filles, participent à la rentrée qui a lieu sur le campus de la montagne. Ils sont 25 pour cent de plus qu'en septembre 1956 ; deux fois plus qu'en 1950.

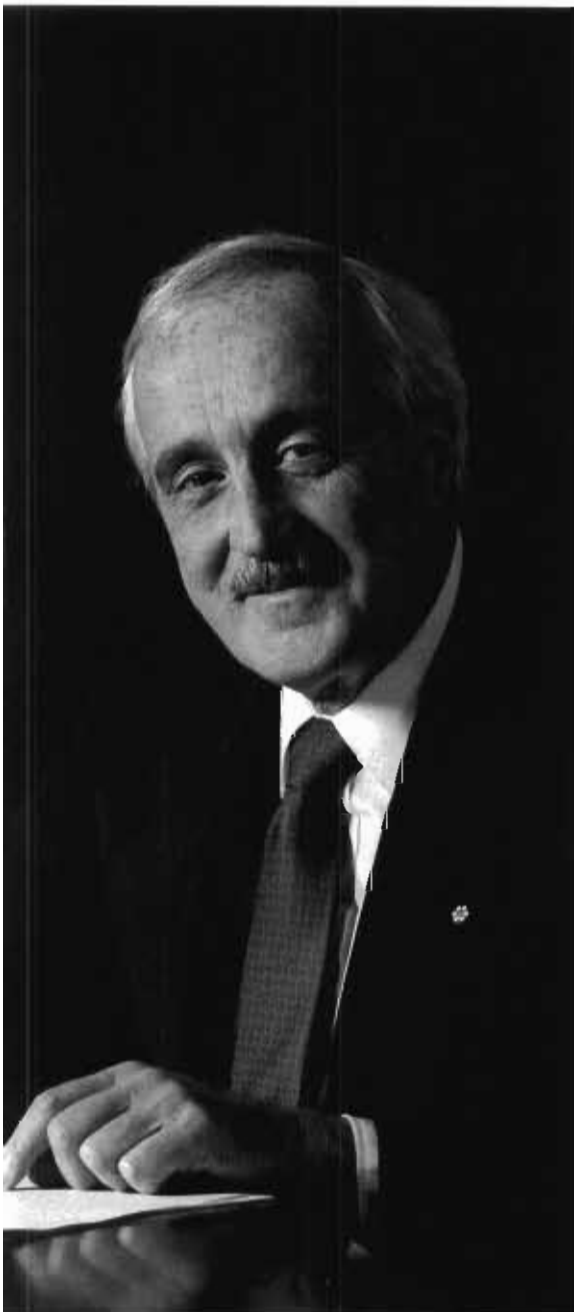
Comme ce devait être le cas pour l'Université de Montréal, c'est à partir de l'époque où l'École Polytechnique consacre des ressources de plus en plus importantes à la recherche que la qualité de l'enseignement peut s'améliorer, et la réputation de ses diplômés, s'établir. La création d'un service de la recherche et d'un conseil de recherche, au tournant des années 1970, enclenche un processus de collaboration interuniversitaire qui se matérialise à travers les travaux de nombreux groupes de recherche. « Au cours des dernières années », écrivent encore Robert Gagnon et Armand J. Ross dans leur *Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, « l'École Polytechnique a connu un tel développement qu'elle est devenue aujourd'hui, du moins au point de vue quantitatif, le plus grand établissement de sciences appliquées au Canada, pour ce qui est des trois cycles d'enseignement. Plusieurs facteurs ont contribué à cette rapide transformation. Si l'institutionnalisation de la recherche a permis un essor fulgurant de cette activité peu importante avant les années 1970, la création d'un service de l'enseignement va contribuer puissamment à amorcer un renouveau pédagogique dont l'élément le plus important est certes la refonte des programmes en ingénierie. Parallèlement, l'augmentation marquée des effectifs étudiants, l'intérêt nouveau des milieux industriels pour l'École et son entrée sur la scène internationale améliorèrent la position de Polytechnique dans le champ des institutions d'enseignement supérieur au Canada. »



Laboratoire de l'École Polytechnique, au début du siècle.



Gilles Cloutier, recteur depuis 1985. « Les années qui viennent seront cruciales pour le développement social, culturel et économique de notre société. Dans ce contexte, le rôle de nos universités sera plus que jamais déterminant pour notre avenir collectif. L'Université de Montréal est le plus important établissement universitaire d'expression française en Amérique du Nord. Depuis plus d'un siècle, elle joue un rôle de premier plan dans le développement de Montréal, du Québec et du Canada tout entier. »



Les opérations de planification ont permis à l'Université d'évaluer ses faiblesses et ses forces et de maintenir l'intérêt des chercheurs, mais les pannes amorcées en 1980 et qui représentent une réduction des dépenses de plus de 26 millions de dollars pour la seule année 1984-1985 laissent l'institution « au bord de l'abîme ». Car, malgré les coupures auxquelles elle consent, non sans risquer d'affecter la qualité de l'enseignement et de la recherche, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science continue de réduire son apport tout en maintenant le gel des frais de scolarité au niveau de 1968. « L'Université de Montréal a déjà dépassé la limite de ses possibilités de compression de ses dépenses. Les sacrifices exceptionnels, peut-être inégalés dans le monde universitaire, qu'elle s'est imposés depuis trois ans ne peuvent être poursuivis plus longtemps. La plupart des facultés et départements de l'Université », conclut le recteur dans une entrevue publiée dans *Le Devoir* du 15 juin 1984, « fonctionnent maintenant sous le seuil nécessaire au maintien de la qualité déjà atteinte. » La disparition complète des réserves accumulées au cours des années, ajoutée au déficit de fonctionnement qui dépasse les quinze millions de dollars, demande l'application d'un plan de crise.

### À la recherche de l'excellence

Sous le rectorat de Roger Gaudry, l'Université de Montréal s'engage dans la voie difficile d'une véritable autonomie où, libérée de la tutelle de l'Église, elle doit rendre compte de ses actes à la population montréalaise pour qui elle a été, jusqu'en 1969, la seule université de langue française.

S'épanouissant alors dans un Québec désireux de pouvoir largement à ses besoins, elle est surprise, sous le rectorat de Paul Lacoste, par la soudaine sévérité de l'État qui lui demande de résoudre, sans aide adéquate, ses épineux problèmes de croissance, tout en poursuivant son ascension ! Contraint par les circonstances de « gérer l'austérité », ce recteur à la fois lucide et clairvoyant quitte l'Université en 1985, au terme de deux mandats successifs.

Le troisième recteur laïque de l'Université de Montréal est un homme « de l'extérieur » bien qu'il ait été, de 1963 à 1968, professeur agrégé et professeur titulaire au Département de physique à l'Université du Mont Royal. Gilles Cloutier est un scientifique, diplômé des universités Laval et McGill. Après quelques années à l'Université de Montréal, ce chercheur a acquis une solide expérience de gestionnaire à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et à l'Alberta Research Council, avant un retour à Hydro-Québec comme vice-président exécutif, technologie et affaires internationales. Il succède au recteur Paul Lacoste le 1<sup>er</sup> juin 1985. Plusieurs objectifs vont guider son action au cours des premières années de son mandat : connaître l'Université, poursuivre la démarche vers l'excellence, résoudre le problème du financement de l'institution, restaurer l'image de l'Université, créer des liens entre l'Université et les milieux qu'elle dessert et améliorer le climat interne de l'établissement.

Des mois durant, il s'initie au milieu, rencontre les professeurs, les étudiants et les membres du personnel, visite les facultés et les services. Il conclut à la vitalité de l'institution, à sa richesse et à la qualité de ses ressources humaines. « On m'avait laissé entendre », écrit-il en 1985-1986, dans le bilan d'une première année d'initiation à l'Université, « que je trouverais des exemples de morosité, d'essoufflement et de lassitude, et que plusieurs années de compressions et de réductions budgétaires avaient considérablement réduit le dynamisme et affecté les forces vives de l'établissement. Je mentirais si je disais que je n'ai rencontré aucune morosité. Sans sous-estimer les incidences négatives des difficultés financières de l'Université de Montréal, j'ai constaté avec plaisir que l'enthousiasme et l'espoir sont encore plus forts que la morosité et la fatigue. »

Pour améliorer l'état de l'établissement, le nouveau recteur préconise plusieurs remèdes dont l'un touche l'image de l'institution qui doit « éviter l'isolement et établir des relations plus suivies avec les gouvernements, avec les entreprises, avec les milieux d'affaires, avec l'industrie, avec le grand public ». La communauté universitaire doit assumer sa part des responsabilités : « L'Université », dit-il aux membres de l'Assemblée universitaire réunis le 1<sup>er</sup> décembre 1986, « n'est pas la chose seulement du recteur et des vice-recteurs ; ceux-ci sont au service de l'Université. L'Université, vous le savez, est essentiellement une association de professeurs et d'étudiants, et le rôle de l'administration est de créer les meilleures conditions possibles dans le contexte actuel pour que l'Université de Montréal atteigne ses objectifs. »

Les meilleures conditions, c'est, encore et toujours, la réduction du déficit de fonctionnement, l'absorption, par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, d'une partie du déficit accumulé et la prévention de tout autre déficit grâce à un ajustement de la base de financement des universités. C'est également, de la part des composantes de l'institution, « la volonté et la générosité de faire les sacrifices nécessaires, quoique difficiles, pour sauver l'université ».

Il faut, pour garantir ce sauvetage, mobiliser l'ensemble de la communauté autour d'un projet et d'un défi collectifs. La publication, en juillet 1985, du *Rapport du Groupe de travail sur les priorités de l'Université de Montréal*, présidé par le professeur Robert Lacroix, constitue une première amorce et un instrument d'analyse qui contient les clés des projets de relance.

En aptant pour un exercice qui vise à situer l'Université de Montréal dans le monde universitaire canadien et québécois et en recommandant l'application de mesures qui confirment la position nationale et internationale de l'Université de Montréal, ce rapport amorce un virage en forçant l'adaptation d'une planification stratégique portant sur sa mission, son rôle, ses orientations et ses priorités. Ce processus se déroulera en trois étapes successives. En tenant pour acquis que le dynamisme d'une université est celui de sa base, les dirigeants de l'Université invitent toutes les unités d'enseignement et de recherche à définir leurs orientations, leurs priorités, leur plan d'action, et à évaluer leurs ressources humaines et financières en vue de la réalisation de leurs objectifs.



Projet d'aménagement de la résidence des étudiantes dont la construction débute le 19 juin 1964. L'immeuble de dix-sept étages, conçu par les architectes Papineau, Gérin-Lajoie, Leblanc, comprend 174 chambres, des salles de lecture, de télévision et de musique, des salons, une cantine et une buanderie. À cette époque, le logement à la maison des étudiantes coûte un peu moins de 10\$ par semaine.



En 1964, débutent les travaux de construction du stade d'hiver, centre sportif destiné aux étudiants et à la famille universitaire. Le Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM) verra le jour douze ans plus tard, dans le cadre des Jeux olympiques d'été de 1976.



Au printemps 1967, les étudiants de l'Université de Montréal, qui boycottent la cafétéria, organisent un grand repos qu'ils ont l'intention de servir dans une tente louée pour l'occasion. On a tout prévu... sauf qu'aucune tente ne peut adéquatement répondre aux besoins. C'est ainsi que, selon l'expression

des organisateurs, rapportée dans le numéro du 21 septembre 1967 du *Quartier Latin*, « on se jette sur la bâtisse située au coin Decelles et chemin de la Reine-Marie ». Le loyer du futur Café Compus est de 28 000 \$ par année et on pense qu'il sera rentable « s'il est toujours plein »!

Cette étape, qui exigera près de deux années de réflexion, d'examen et même de « négociations », se conclut par des *Ententes de planification*. Fondées sur les énoncés de mission, les objectifs et les plans d'action formulés par les quelque 70 unités, ces ententes permettent de définir les responsabilités et l'orientation de chacune d'elles.

Le programme d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche mis sur pied en 1986 porte sur tous les aspects de la vie universitaire et vise à améliorer la qualité des activités d'enseignement et de recherche. Cette réflexion en profondeur permet à chaque unité de mieux évaluer sa performance par rapport à des unités comparables et de définir de façon plus précise aussi bien sa mission et ses responsabilités que le niveau des ressources requises.

Cette réflexion de fond et cette mobilisation de toutes les unités d'enseignement et de recherche appellent une lecture institutionnelle de la mission, des grandes orientations et des priorités de l'Université. Cet exercice qui exige deux années de consultations, de 1988-1990, et auquel sont étroitement associés les doyens, la communauté universitaire et des représentants influents de la société québécoise, donne lieu à une récapitulation et à une actualisation remarquables du projet institutionnel de l'Université de Montréal.

Afin que ce projet institutionnel et la poursuite des objectifs stratégiques qu'il comporte ne restent pas lettre morte, mais inspirent une volonté politique de les mener à terme, des plans d'action sont établis, des mesures concrètes sont prises, des décisions financières et budgétaires sont adoptées. L'ajout de 150 postes de professeur et le recrutement de 400 nouveaux professeurs illustrent bien les intentions et les aspirations de l'Université.

Ces années de remise en question paraissent favoriser chez les étudiants autant que parmi les membres du personnel enseignant et du personnel de soutien ce sentiment d'appartenance propre aux grandes institutions. La campagne de souscription « Réussir ensemble » s'est d'abord appuyée sur la contribution du personnel qui s'est élevée à trois millions quatre cent mille dollars, soit 113 pour cent de l'objectif fixé à l'origine. La campagne, à laquelle l'École Polytechnique et l'École des Hautes Études Commerciales sont associées, a été officiellement lancée au mois de novembre 1990, sous la présidence de l'ingénieur Bernard Lomarre. Objectif : « enrichir l'Université et les grandes écoles affiliées de quelque 75 millions de dollars afin qu'elle demeure l'université de recherche francophone par excellence et, pour la région métropolitaine, un centre intellectuel et scientifique qui n'ait rien à envier à ceux qui existent déjà ».

Un certain équilibre caractérise aujourd'hui l'Université de Montréal. Elle accompagne étudiants et chercheurs dans une quête du savoir qui ne sera, espère-t-on, jamais comblée. L'expérience l'incite à valoriser l'accès des étudiants aux paliers supérieurs de l'éducation, mais elle ne s'y engage maintenant qu'avec l'assurance de leur avoir donné, pendant les premières années de formation universitaire, les éléments d'une culture générale et fondamentale. Elle a, comme l'indique l'énoncé de mission qui guide son orientation actuelle, plusieurs responsabilités, dont celle de procurer à chacun « un envi-



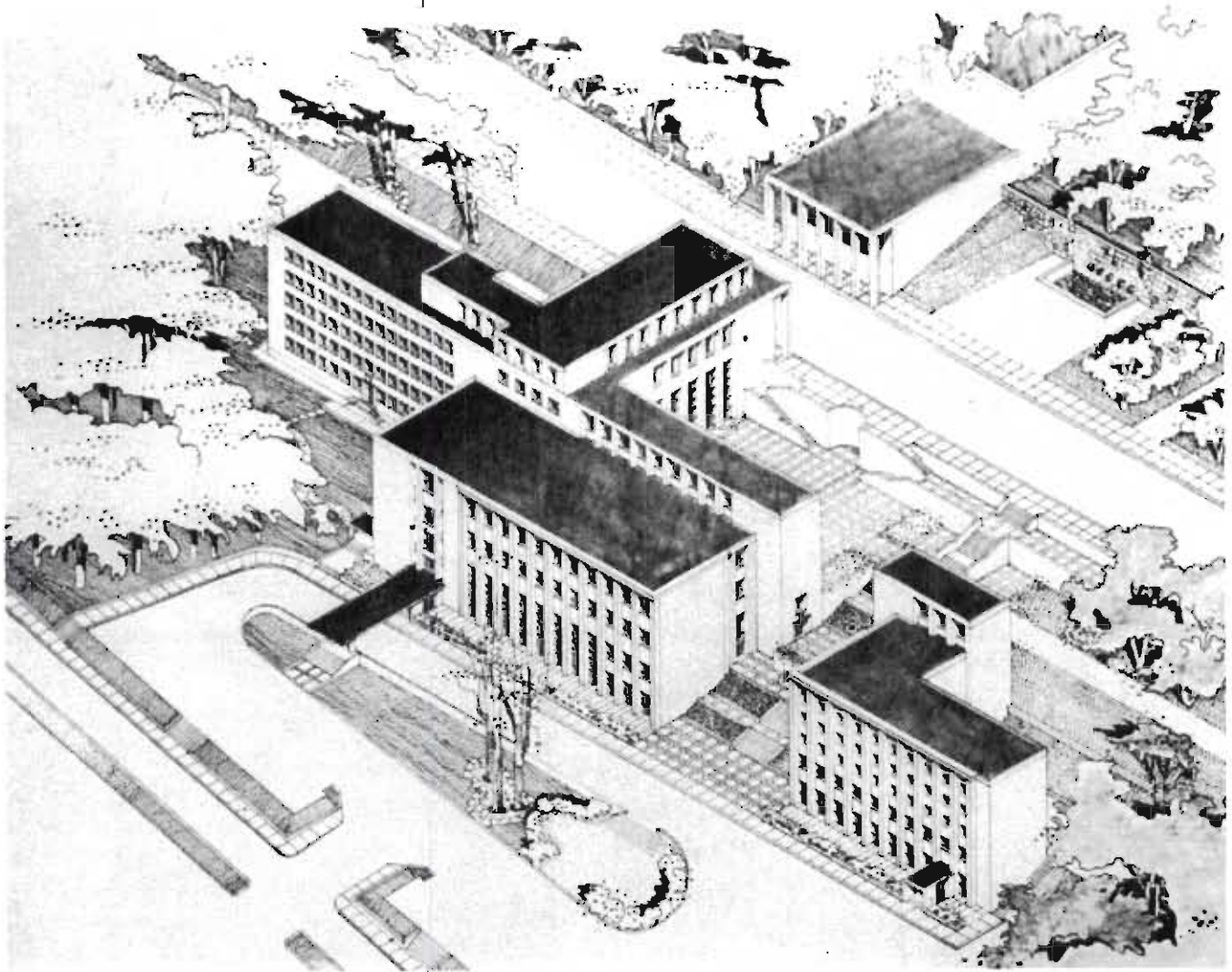


ronnement et un climat de travail qui incitent à l'excellence». À cela s'ajoutent « la sélection rigoureuse des meilleurs étudiants, l'accroissement et le renouvellement du corps professoral, la contribution active de tous les personnels, l'enrichissement des ressources documentaires, l'acquisition et l'entretien d'un matériel scientifique ultramoderne, la disponibilité de locaux adaptés aux exigences de l'enseignement et de la recherche [qui] sont des conditions indispensables pour maintenir la qualité de la formation des leaders de demain et pour assurer l'avenir social, économique et culturel du Québec et du Canada ».

### **Des thèmes de réflexion**

En 1992, l'Université de Montréal s'exprime à travers la voix des diplômés, des professeurs et des chercheurs. Ensemble, ils signent une œuvre qui marque le sens de l'évolution générale. Il n'est pas un objet qu'on ne manipule, pas une idée qu'on ne soupèse, pas un phénomène qui ne trouble, pas une maladie qui ne menace, pas une guerre qui ne s'annonce, pas un projet de société qui n'ait soulevé l'intérêt d'une personne étudiant ou enseignant à l'Université. La formation des grands pianistes, l'effet de la couleur des wagons de métro, la physique des étoiles, le rôle de la Lune

Projet d'aménagement de la maison des étudiants.



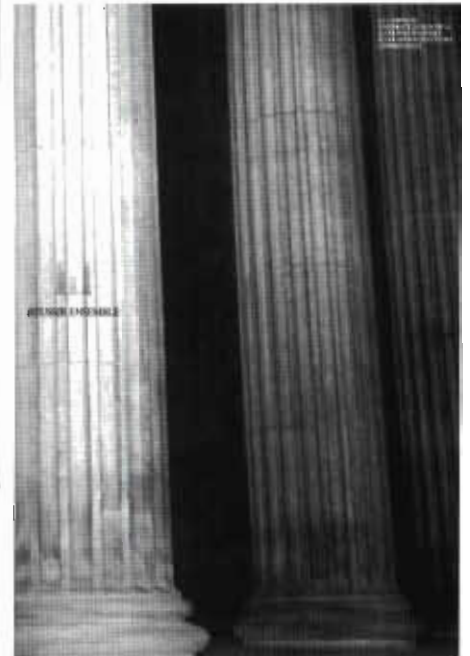
dans le déclenchement du processus de l'accouchement ou le sauvetage des ormes sont vus comme autant de nouveaux maillons de la chaîne de la connaissance. Il n'y a ni petits ni grands travaux de recherche, mais, en revanche, d'innombrables thèmes de réflexion qui reflètent des préoccupations collectives.

Le rôle de l'université consiste à examiner scientifiquement ces préoccupations et à faire avancer les connaissances, sans toujours se soucier de l'aspect étroitement utilitaire de la recherche puisque, ainsi que le souligne un document interne, « il n'est pas possible de prévoir le domaine de recherche fondamentale d'où pourra sortir une percée scientifique ou technologique permettant la solution d'un problème pratique donné. Qui eût pu prédire, par exemple, que, des théories d'Einstein élaborées dans les années 1920, sortirait le rayon laser que les ophtalmologistes utilisent aujourd'hui pour traiter les rétinopathies? De la même façon, comment concevoir, à partir des travaux de Volta sur les piles électriques, en 1800, que l'on pourrait éventuellement appliquer ces connaissances au développement de l'électrocardiographie? Est-il possible, maintenant, d'identifier le laboratoire qui pourrait élaborer des métaux supraconducteurs? »

Symbolisée par la haute tour dominant son campus, l'Université de Montréal a formé des spécialistes de toutes disciplines. À eux la parole. À eux d'inventer, de concevoir des outils de réflexion et d'exiger que les débats s'élèvent au-dessus des questions de détails. Depuis des années, dans un mouvement qui s'intensifie, ils ont, en groupe ou individuellement, stimulé la vigilance de la société montréalaise, québécoise et canadienne, par rapport aux événements qui surviennent chez elle ou ailleurs dans le monde. Ils ne sont intervenus qu'à la lumière des connaissances acquises à travers études et recherches menées en groupe ou individuellement.

L'universitaire est présent et actif dans son environnement culturel, politique, scientifique. Les questions de l'heure l'interpellent et il s'y intéresse dans le but de contribuer au développement des connaissances et d'appliquer, dans l'observation qu'il en fait, des principes scientifiques. Même s'il n'est plus actif au sein de l'université, le diplômé qui aura été bien formé à la recherche individuelle, clé de l'évolution interne des facultés et de leurs départements, poursuivra souvent sa démarche au sein de la collectivité. Menée sur une base permanente, cette recherche et ses résultats ne sont pas visibles dans l'immédiat et ils ne sont certainement pas quantifiables. Le chercheur, intégré au secteur professionnel pour lequel il a été formé, contribue à moderniser celui-ci, à le renouveler, sans qu'il soit toujours conscient du rôle de son *alma mater*.

Qu'il s'agisse des problèmes constitutionnels ou de l'utilisation de l'ordinateur dans l'élaboration d'un diagnostic médical, le chercheur exprime une curiosité, un intérêt qui reflète ou qui précède les préoccupations et les besoins d'un milieu ou de la société tout entière. Le chercheur, qui travaille seul, peut parfois faire partie de l'une ou l'autre des unités de recherche créées à l'Université de Montréal.



Brochure d'information sur la campagne « des années 90 » sur le thème « Réussir ensemble », la première qui soit organisée conjointement par l'Université, l'École des Hautes Études Commerciales et l'École Polytechnique.



La dimension la plus importante de la vie universitaire est justement issue des unités de recherche dont le développement est, depuis une trentaine d'années ou moins, fortement encouragé par l'Université, par l'État et par l'industrie privée. En 1920, on désirait s'adonner à la recherche, mais on déplorait le fait que celle-ci soit improticoble, puisque le noyau scientifique requis pour entretenir la ferveur des pionniers n'était pas encore formé. Même s'ils avaient l'intuition du gigantisme de leur tâche, les pionniers d'alors ont trouvé dans la jeune Faculté des sciences un premier outil. Vingt ans plus tard, la recherche a pris racine, principalement à travers les sciences de la santé, l'économie et le génie que les Canadiens français ont décidé d'investir en force. La vigueur de la recherche intellectuelle est également remarquée en histoire, en études médiévales, en théologie et en littérature canadienne-française. Elle atteste de cet idéal qui, au moment de la Révolution tranquille, a amené le Québec à ne plus voir son essor futur à travers les ressources naturelles, périssables, mais à se tourner vers l'intelligence, vers les « cerveaux » auxquels il allait confier une certaine révolution scientifique, technologique, sociale et intellectuelle.

Après 1960, les sciences naturelles accentuent leur avance. Par ailleurs, autant en droit, en aménagement, en lettres, en théologie, en philosophie qu'en sciences de l'éducation, où les professeurs ont provoqué chez certains de leurs étudiants le besoin d'apporter une réponse scientifique à leurs interrogations, on réclame des budgets de recherche plus importants. La Faculté de droit a favorisé la création du Centre de recherche en droit public qui fonctionne à compter de 1962 et dont l'objectif général consistera à « favoriser et organiser la recherche en droit public, tout spécialement en droit constitutionnel et administratif ». La Faculté de médecine dentaire a créé en 1966 le Centre de recherche sur la croissance. Ailleurs dans l'institution, les éléments sont en place pour qu'émergent d'autres centres.

Leur naissance est tributaire du succès de la Campagne du Cinquantième lancée en 1968 et présidée par l'homme d'affaires Gérard



Observatoire  
astronomique du  
mont Mégonic.





Plourde. Les besoins sont principalement d'ordre académique : installation de nouvelles chaires ou création de chaires de prestige ; perfectionnement du personnel enseignant et administratif ; mise en place de services d'éducation permanente ; modernisation de la bibliothèque centrale ; édition d'ouvrages des professeurs aux Presses de l'Université de Montréal et constitution d'un fonds de recherche. « L'Université, lit-on dans un document préparatoire à la compagne, a besoin d'un fonds de recherche pour aider les secteurs moins favorisés, financer les projets dans les secteurs les plus fondamentaux et établir un certain équilibre dans les subventions octroyées à ses divers départements. Ce fonds permettra d'attirer des chercheurs et des étudiants de niveau supérieur, et de mettre à leur disposition personnel, équipement et fournitures. »

Moins de neuf millions de dollars sont disponibles en 1968 quand l'Université met en place une structure administrative pour la recherche et forme un comité dont le rôle consistera à élaborer les politiques de l'Université et à trouver les moyens d'améliorer l'ensemble de la situation qui prévaut à ce chapitre de l'activité universitaire. La coopération interuniversitaire et la collaboration internationale, déjà pratiquées par les chercheurs, sont favorisées par le conseil de l'Université : « Cette tendance à l'élargissement du cadre des recherches résulte du désir de mieux coordonner les efforts des chercheurs et d'atteindre ainsi des objectifs nouveaux par la mise en commun de leurs ressources. »



## EN PLEIN ESSOR

En 1963, l'Université de Montréal est en pleine expansion. On prévoit alors qu'au cours des cinq années qui vont suivre, le corps professoral les effectifs étudiants et le personnel non enseignant vont doubler. Si, d'une part, l'Université prévoit l'expansion physique du campus, elle se préoccupe également des conséquences de l'augmentation du nombre des étudiants sur les programmes d'enseignement et de recherche. En décembre 1963, la sous-commission du développement académique présente à la Commission des études un rapport intitulé *Les bases académiques d'un plan quinquennal pour les années 1964-1969* (rapport Favre).

Grâce à l'analyse prévisionnelle et au plan de développement général contenu dans ce rapport, l'Université s'ajustera à une croissance dépassant largement les prévisions initiales. Depuis l'amarce de la réforme du système d'éducation du Québec jusqu'au début de la décennie 1990, son rythme de développement s'est accéléré: le nombre des étudiants a quintuplé, passant de 10 000 à 50 000; le nombre des programmes est passé de 50 à plus de 400; celui des diplômés, de 2 000 à 13 000; celui des professeurs, de 380 à 1 850. La proportion des professeurs ayant un doctorat représentait alors 44 pour cent du corps professoral; ils sont maintenant près de 80 pour cent à posséder une telle qualification. Les budgets alloués à la recherche ont connu une augmentation plus spectaculaire encore, passant de moins de deux millions de dollars au début des années 1960 à plus de 174 millions en 1992. Cette richesse relative, quant à elle, a favorisé la création d'unités d'enseignement et de recherche ainsi que de groupes et de centres de

recherche. La répartition des étudiants par secteur d'études, indiquée dans le tableau ci-contre, illustre cette croissance.

Les travaux qui avaient conduit à l'adaptation d'une nouvelle charte, en 1967, ont permis de doter l'Université de structures mieux adaptées à sa situation. Il lui faut maintenant faire porter sa réflexion sur les divers aspects de la vie universitaire. Ainsi, de nouvelles normes du régime des études furent établies, telle la promotion par matière (comité Saint-Arnaud). De même, ont été redéfinies la place de l'Université dans la société, ses relations avec la communauté et le rôle de ses composantes (commission Deschênes).

Plus fondamental encore a été le réaménagement des structures facultaires. Au début des années 1970, le Comité du développement académique, alors présidé par le doyen Jean-Paul Lussier, proposait deux réformes majeures: le déclassement de certaines unités d'enseignement et de recherche et leur regroupement dans une grande faculté, la Faculté des arts et des sciences; la création d'une faculté responsable de l'ensemble des études de deuxième et de troisième cycle, la Faculté des études supérieures.

La réflexion ne porte pas uniquement sur la réorganisation des structures, mais également sur les objectifs à promouvoir. À cet égard, la première priorité consiste à développer des programmes d'enseignement et de recherche multi et interdisciplinaires ou encore à créer des mécanismes permettant de réduire les frontières entre les diverses disciplines. Les études supérieures font l'objet de la deuxième priorité: on souhaite qu'elles représentent 30 pour cent des activités de l'institution.

Secteur d'études	1963-1964	1990-1991
Arts et lettres	726	3341
Sciences (incluant l'École Polytechnique)	2414	10564
Sciences de la santé	2212	6998
Sciences humaines et sciences sociales (incluant l'École des Hautes Études Commerciales)	4498	29051
Total	9850	49954

Dans ce contexte, il fallait également repenser la structure de l'éducation permanente et son intégration à l'Université. Si l'intérêt pour ce type d'enseignement a semblé marginal au début, il s'est confirmé au cours des ans comme en témoignent les chiffres suivants: quelque 700 étudiants étaient inscrits en 1960 au Service de l'extension de l'enseignement; plus de 11 000 profitent maintenant des services de la Faculté de l'éducation permanente.

De 1975 à 1978, l'Université s'emploie à préciser ses objectifs. L'opération «Objectifs-Développement-Priorités», lancée en 1976 par le vice-recteur à la planification (Jacques St-Pierre), proposera un cadre critique d'évaluation des activités d'enseignement et de recherche de l'Université. Ainsi, tous les programmes d'études seront soumis à un examen rigoureux.

Vers la fin de la décennie 1970, l'Université de Montréal offrait déjà plus de 400 programmes d'études couvrant toutes les disciplines, sauf la foresterie et l'agriculture. En raison de cette croissance, il était impérieux qu'elle consolide l'ensemble de ses activités d'enseignement et de recherche, surtout dans le contexte des restrictions budgétaires et de la rationalisation des années 1978 à 1983.

Au cours de la dernière décennie, l'Université s'est donné des objectifs de formation ou premier cycle qui intègrent, sous le concept de formation fondamentale, les notions complémentaires de formation générale et de formation spécialisée.

Pour mettre en œuvre ces nouveaux objectifs de formation, définis dans un document intitulé *Pour un meilleur enseignement de premier cycle* (1985),

il a fallu des changements radicaux au régime pédagogique de l'Université et de chacune de ses facultés. La politique des normes de succès, assortie d'un nouveau système de notation, permettait une plus grande mobilité de l'étudiant et une ouverture aux autres disciplines. Parallèlement, pour souligner l'importance de la langue et de l'expression écrite dans la formation des étudiants, une politique relative à la maîtrise du français était adoptée. Enfin, des modifications étaient apportées à la politique générale de l'admission, pour bien marquer la valeur que l'Université reconnaît à la qualité de la formation acquise, et son intention de donner les meilleures chances à ceux qui investissent dans leurs études préuniversitaires.

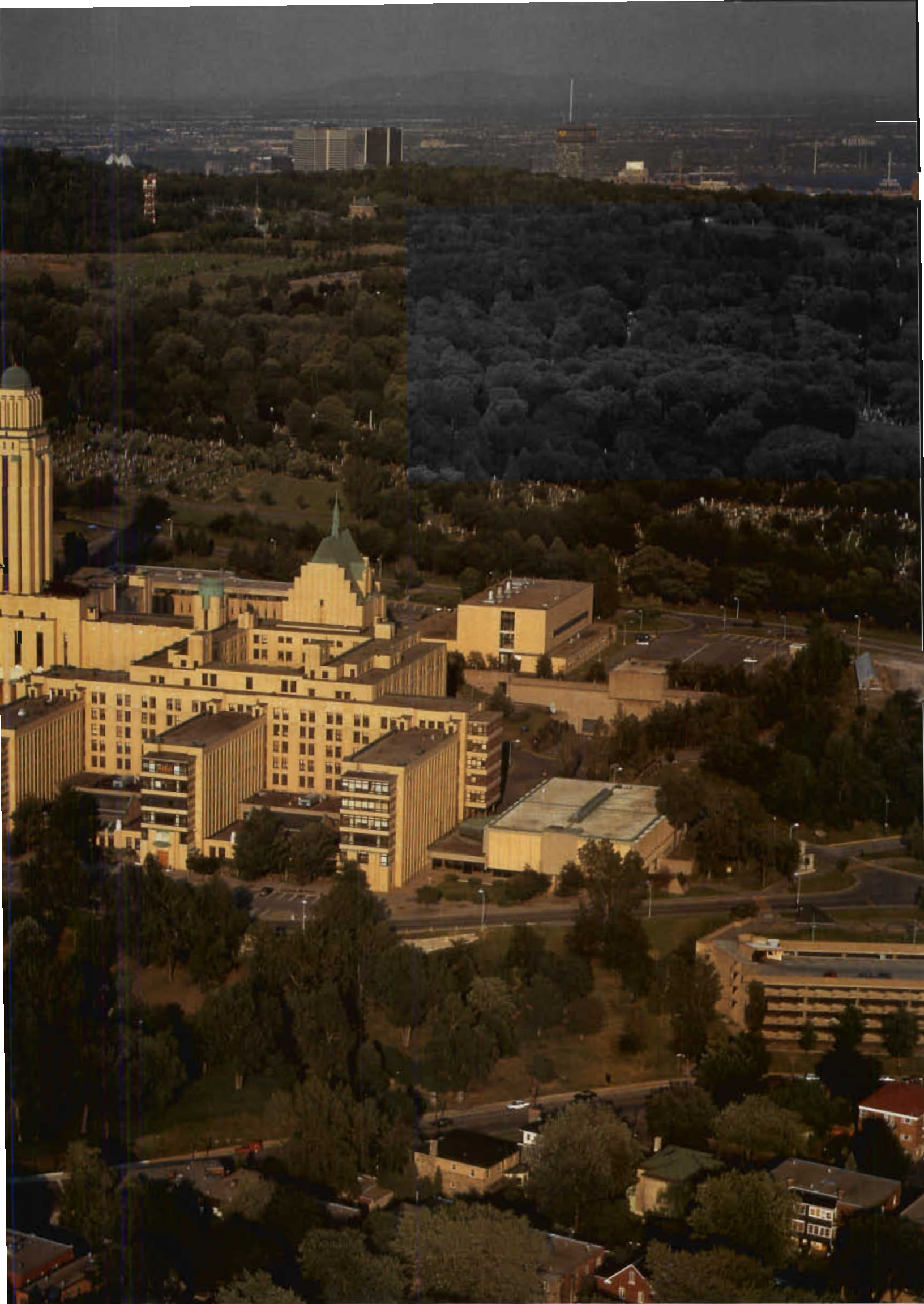
Vers 1986, l'Université se donne des moyens d'action pour mettre en œuvre ces politiques en créant un programme d'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche et en mettant sur pied un fichier qui renseigne sur le cheminement académique des étudiants et sur l'intérêt suscité par les différents programmes.

Ces préoccupations de l'Université, à l'aube du troisième millénaire, constituent la trame de fond des divers rapports et analyses qu'elle a publiés: *L'encadrement des étudiants* (1984); *Le développement des études supérieures* (1984); *L'affectation des professeurs aux études supérieures* (1986); *Cadre d'action sur l'enseignement* (1987); *La valorisation de l'enseignement: au-delà du discours* (1991). L'énoncé de la mission et des priorités institutionnelles, *L'Université de Montréal vers l'an 2000* (1990), complète cette œuvre de réflexion.













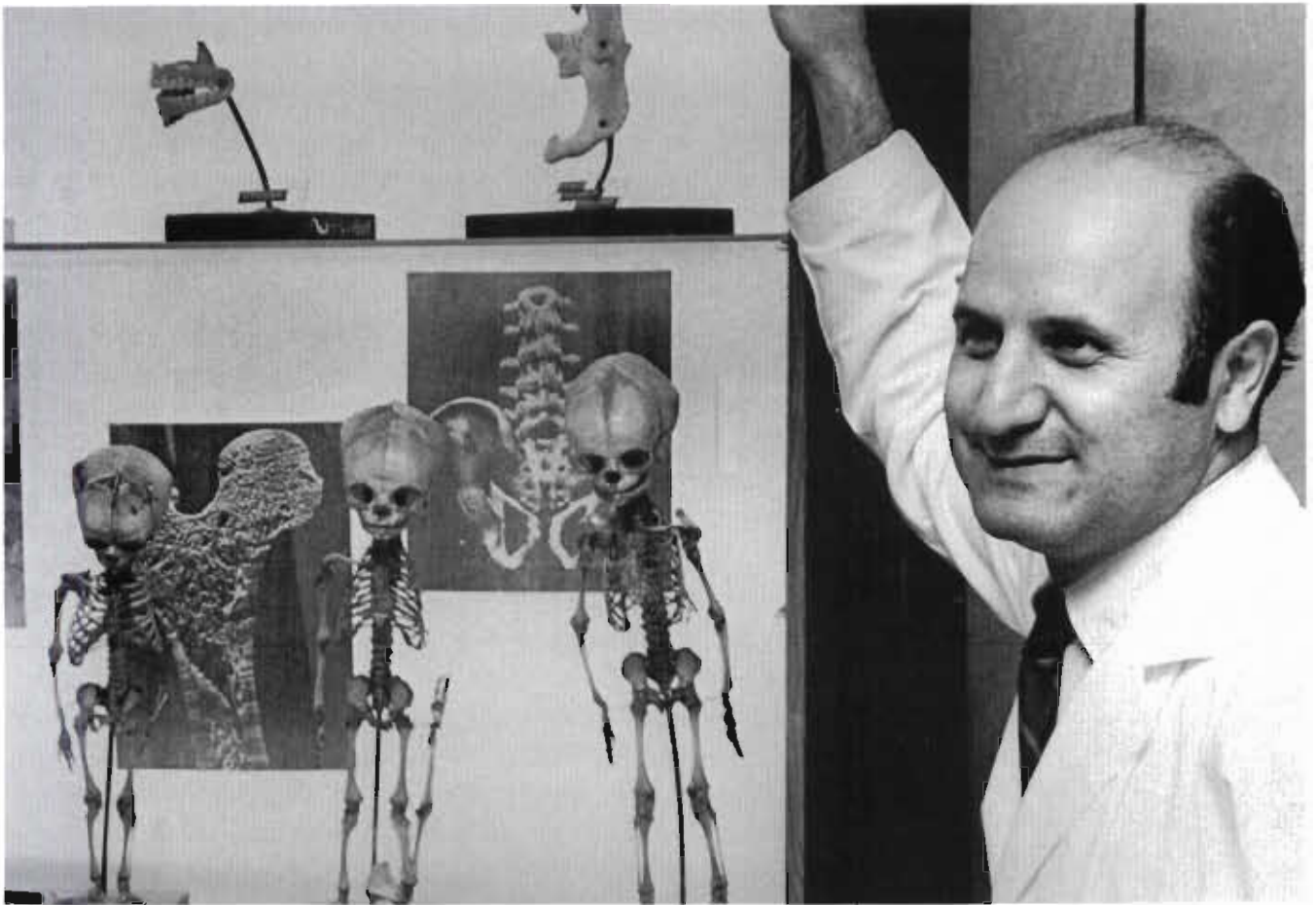
La décennie suivante est celle de la réorganisation des centres de recherche. Ils sont orientés soit vers la recherche fondamentale, soit vers la recherche appliquée ou, encore, vers une fonction de soutien ou d'instrument destiné, entre autres, à servir les unités de recherche, les facultés, les départements ainsi que certains organismes privés ou publics. C'est le cas du Centre de sondage, dont l'une des missions sera d'épauler, par le moyen d'enquêtes, certains projets de recherche scientifique. La Banque de terminologie, un organisme à caractère public fondé dans le but de centraliser, de normaliser et de répandre les résultats de la recherche terminologique au Canada, est un autre instrument d'information mis à la disposition des chercheurs. Formé à la même époque, le Centre de recherche en sciences neurologiques de la Faculté de médecine entreprend dès lors une recherche approfondie du système nerveux. Le génie biomédical et le développement d'un laboratoire de transformation analogique digitale figurent au programme des chercheurs de ce centre.

La solution des problèmes auxquels la communauté est confrontée nécessite la participation des chercheurs. Le mouvement dans cette direction s'enclenche vers 1970 par la création du Centre de recherches mathématiques et du Centre de recherche sur le transport. Le Centre de recherche et développement en économie, organisme de recherche, de formation et de service, oriente ses études dans l'axe du développement économique.

L'environnement n'est pas encore devenu un thème populaire. Cependant, il n'est plus un seul ouvrage d'importance qui ne fasse surgir des questions d'ordre environnemental et qui ne mette à contribution les chercheurs. Ainsi, le projet d'aménager un vaste aéroport dans un secteur agricole situé au nord de Montréal entraîne la constitution d'une équipe de recherche interuniversitaire dont le but est d'étudier l'écologie de la zone de l'aéroport international. La Ville de Montréal, l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal s'unissent pour créer le Centre de recherches écologiques de Montréal qui poursuivra les activités de recherche de l'Institut botanique de l'Université de Montréal ainsi que de la section scientifique du Jardin botanique.

La contribution de l'Université au maintien de l'équilibre de l'édifice social s'impose et l'une des voies choisies pour cet apport est évidemment celle de la recherche. L'institution encourage donc la naissance d'unités dont les travaux portent sur des questions qui débordent les cadres nationaux. En plus de travailler à la formation de professionnels de la justice pénale, le Centre international de criminologie comparée diffuse des expériences transculturelles et collabore aux échanges d'information entre différents pays, y compris les états socialistes et les nations du tiers-monde. Également tourné vers le monde, le Centre de recherches caribéennes coordonne, entre autres, les projets de recherche en anthropologie, médecine, hygiène et santé publique en milieu tropical.

Ce n'était qu'un début. La suite des temps va permettre à l'Université et à ses chercheurs de s'engager plus systématiquement et de le faire dans des domaines de plus en plus nombreux.



### **Vers l'an 2000**

Fort des initiatives de son prédécesseur, le recteur Paul Lacoste réclame pour l'institution la place justifiée par son engagement et par la qualité de son enseignement: « Notre université, déclare-t-il peu après son entrée en fonction à l'automne 1975, n'a plus le monopole du haut savoir, mais elle doit demeurer au premier rang en ce qui a trait à la qualité, et pour cela il nous faut être très exigeants. Nous réclamons fermement la priorité là où nous sommes les mieux préparés ou les plus susceptibles de le devenir et revendiquons des chances égales dans les autres secteurs. Nous refusons d'être en deuxième ligne pour certains types d'activités, en recherche appliquée, par exemple, et l'Université de Montréal est prête à entreprendre tout genre de recherche d'intérêt public, urbanisme, environnement, pollution, transport, développement. »

Elle est, dans cette orientation, soutenue par le Conseil des universités qui maintient les principes de développement de l'enseignement aux deuxième et troisième cycles ainsi qu'en recherche et qui confirme sa vocation comme centre d'enseignement et de recherche ayant un rayonnement international. Réparties dans la plupart des secteurs de l'activité universitaire, les subventions à la recherche augmentent modestement, mais, déjà à cette époque, la tendance confirme le rôle moteur des facultés reliées aux sciences de la santé dans l'essor de la recherche.

Le professeur Arto Demirjian, photographié au Centre de croissance de l'Université de Montréal, en 1963.



La vitalité de la recherche repose, en partie, sur la concertation des efforts de l'entreprise privée et de l'université. Cette collaboration, stimulée dès 1968, introduisait l'industrie parmi les sources de financement traditionnelles de l'activité universitaire : les étudiants, les individus et l'État.

Moderne, déclaraisonnée, l'Université entretenait, en 1992, des liens multiples avec une quarantaine d'unités de recherches, de centres, de groupes et d'équipes dont elle administre les budgets qui totalisent près de 118 millions de dollars, un montant qui exclut les fonds de recherche des onze hôpitaux et des six instituts affiliés, qui ne sont pas administrés par l'Université.

L'entrée en vigueur de la charte de 1967, qui reconnaissait la pleine maturité de l'institution, a coïncidé avec les premières invitations adressées à l'industrie et à l'entreprise privée montréalaises, pour qu'elles participent à l'avenir de l'Université autrement qu'en embauchant ses diplômés et en profitant des retombées de la recherche. Avec les sociétés philanthropiques et les organismes gouvernementaux qui subventionnent certains projets, elles constituent en 1992 l'une des plus importantes sources de financement de la recherche. Cette collaboration, enclenchée sous le rectorat de Roger Gaudry et poursuivie sous les deux administrations suivantes, permet d'envisager



l'introduction des préoccupations et des intérêts de la communauté dans l'enseignement et dans l'évolution de la recherche sans pour autant menacer l'indépendance des chercheurs ni diminuer la valeur particulière de la recherche fondamentale.

« Aucun cadre de développement, cadre d'action ou volonté politique passagère ne devrait menacer le réseau de chercheurs, d'équipes et d'institutions compétentes qui a été créé dans le passé au prix d'efforts soutenus. Cette recherche fondamentale se doit d'être de toute première qualité et répondre sans indulgence aux critères d'originalité, d'impact, d'approche méthodologique tels que définis par le contrôle mutuel de chercheurs, véritable garant du niveau de la recherche. » Du côté de la recherche appliquée, qui concerne plus spécifiquement les gouvernements, l'industrie et l'entreprise privée, l'Université exerce une vigilance particulière, spécialement au chapitre de la protection de la propriété intellectuelle et des droits d'auteur. Quant à la recherche de développement, elle n'a pas nécessairement l'Université pour cadre et son essor repose principalement sur les relations entretenues entre l'industrie et certains chercheurs.

Un des outils de la recherche appliquée, le Bureau de liaison Entreprises-Université (BLEU), a été créé en février 1987 pour promouvoir les contacts professionnels entre les chercheurs universitaires et les grandes entreprises et pour faciliter aux dirigeants des petites et moyennes entreprises l'accès à l'université. En ce sens, le BLEU a voulu susciter chez les composantes de l'institution l'habitude de relations avec ce secteur de l'activité économique. Un an après sa formation, il avait présidé à la signature de 70 contrats de recherche d'une valeur de 14 millions de dollars sur des thèmes aussi variés que la réinsertion des chômeurs et des assistés sociaux sur le marché du travail et la végétation sous les lignes de transfert d'électricité.

La liste des ententes rapprochant les chercheurs et l'entreprise continuent de s'allonger, et les subventions à la recherche d'augmenter, atteignent aujourd'hui 174 millions de dollars. Vingt ans auront suffi pour faire de l'Université de Montréal l'un des rouages les plus importants du développement économique national.

L'Université de Montréal n'a jamais été et ne voudra jamais être qu'un témoin de l'évolution du monde. Elle entend, bien au contraire, y participer en étant au service de l'intelligence des femmes et des hommes, professeurs, étudiants et chercheurs, qu'elle accueille, forme et soutient. Le projet institutionnel définit ainsi le grand objectif auquel toutes les facultés se rallient : « Consciente des caractères traditionnels de notre système d'enseignement, ouverte à une politique d'accessibilité générale, l'Université de Montréal estime que l'existence de grandes universités de recherche est essentielle à la vie, au progrès, à l'avenir de tout État moderne.

« C'est cette mission que l'Université de Montréal veut remplir au Québec et au Canada au seuil de l'an 2000. Déjà considérée à juste titre comme une bonne université de recherche, elle veut devenir une grande université de recherche nord-américaine et être l'université francophone par excellence ; elle veut que les objectifs de formation et la qualité de ses enseignements soient à la mesure de cette responsabilité. »



La tour de l'Université de Montréal, vue de l'ouest.



## LES DIRIGEANTS UNIVERSITAIRES

Dès sa création, en 1876, la succursale montréalaise de l'Université Laval est dirigée par le chancelier et le recteur de l'université mère. Leurs fondés de pouvoir, à Montréal, seront, jusqu'en 1920, les recteurs et les secrétaires généraux. L'autonomie de la succursale entraîne la création des charges de chancelier et de recteur qui seront confiées à des clercs de l'archidiocèse de Montréal. Depuis l'entrée en vigueur de la charte de 1967, les fonctions de direction de l'Université de Montréal sont assumées par des laïcs.

### Chancelliers

Bruchési, Paul (Mgr)	1920-1923
Gauthier, Georges (Mgr)	1923-1940
Charbonneau, Joseph (Mgr)	1940-1950
Léger, Paul-Émile (S.É. le cardinal)	1950-1967
Tremblay, Lucien (l'honorable juge)	1967-1970
Piché, Morcel	1970-1977
Guérin, Guy	1977-1980
Hébert, A.-Hervé	1980-1987
Castonguay, Claude	1987-1990
Bisson, André	1990-

### Recteurs

Gauthier, Georges (Mgr)	1920-1923
Piette, André-Vincent-Joseph (Mgr)	1923-1934
Maurault, Olivier (Mgr)	1934-1955
Lussier, Irénée (Mgr)	1955-1965
Goudry, Roger	1965-1975
Lacoste, Paul	1975-1985
Cloutier, Gilles G.	1985-

### Vice-recteurs

Hamel, Étienne (Mgr)	1877-1880
Méhot, Michel (Mgr)	1880-1881
Beudet, Louis (abbé)	1881-1884
Hamel, Étienne (Mgr)	1884-1885
Morcoux, Édouard (abbé)	1885-1889
Proulx, Jeon-Baptiste (abbé)	1889-1896
Rocicot, Zotique (chanoine)	1896-1902
Archambault, Albert (Mgr)	1902-1904
Dauth, Gaspard (Mgr)	1904-1918
Gauthier, Georges (Mgr)	1918-1920
Chartier, Émile (Mgr)	1920-1944
Deniger, Georges (Mgr)	1944-1961
Piché, Lucien	1961-1967

---

**Vice-recteur associé**

Lacoste, Paul 1966-1967

---

**Vice-recteurs exécutifs**

Lacoste, Paul 1968-1975

Ménard, Jacques 1981-1985

Lévesque, René J.-A. (intérim) 1983-1985

Entre 1975 et 1981 et après 1985, il n'y a pas de vice-recteur exécutif.

---

**Vice-recteur au développement**

Piché, Lucien 1968-1971

Après 1971, il n'y a pas de vice-recteur au développement.

---

**Vice-recteurs à la recherche**

L'Abbé, Maurice 1968-1978

Lévesque, René J.-A. 1978-1987

Robert, Pierre (administrateur intérimaire) 1984-1985

Après 1987, cette fonction est intégrée au nouveau vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

---

**Vice-recteurs aux affaires académiques**

Lacoste, Paul 1967-1968

Archambault, André 1968-1979

Ce vice-rectorat est remplacé par le vice-rectorat aux affaires professorales et par le vice-rectorat aux études.

---

**Vice-recteurs à l'administration**

Larose, Roger 1969-1979

Lucier, Jacques 1979-

---

**Vice-recteurs à la planification**

St-Pierre, Jacques 1972-1982

Ménard, Jacques 1982

Lévesque, René J.-A. 1985-1987

Robert, Pierre 1987-

Entre 1982 et 1985, cette fonction est assumée par le vice-recteur exécutif.

---



---

**Vice-recteurs aux études**

De Chantal, René	1975-1979
L'Abbé, Maurice (intérim)	1979
Ménard, Jacques	1980-1982
Wallat, Jean-Pierre	1982-1985
Simard, René	1985-1987

Après 1987, cette fonction est intégrée au nouveau vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

---

**Vice-recteur aux affaires professorales**

Tremblay, Louis-Marie	1978-1987
-----------------------	-----------

Après 1987, cette fonction est intégrée au nouveau vice-rectorat aux ressources humaines.

---

**Vice-recteur aux projets spéciaux**

Archombault, André	1979-1981
--------------------	-----------

Depuis 1981, il n'y a pas de vice-recteur aux projets spéciaux.

---

**Vice-recteurs aux affaires publiques**

Grégoire, Bernard	1987-1991
McNicoll, Claire	1991-

---

**Vice-recteur aux ressources humaines**

Vaillancourt, Alain	1987-
---------------------	-------

---

**Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche**

Simard, René	1987-
--------------	-------

---

---

**Secrétaires généraux**

Rausse, Pierre (abbé)	1877-1885
Laflamme, Clavis (abbé)	1885-1888
Bourassa, Gustave (abbé)	1888-1890
Éthier, L.-Urgèle (abbé)	1890-1892
Dauth, Gaspard (abbé)	1892-1893
Payette, Georges (abbé)	1893-1897
Bourassa, Gustave (abbé)	1897-1904
Curotte, Arthur (abbé)	1904-1908
Desjardins, J.-Léonidas (abbé)	1908-1917
Chartier, Émile (Mgr)	1917-1919
Montpetit, Édouard	1920-1950
Faribault, Marcel	1950-1955
Jarry, Marc	1955-1961
Lartie, Léon	1962-1967
Marchand, De Montigny	1967-1969
Girard, Jacques	1969-1974
Barcelo, Juliette	1974-1980
Saint-Arnaud, Claude (intérim)	1980
Boucher, Jacques	1980-1983
Langis, Gabriel (intérim)	1983
Lespérance, Michel	1983-

---

**Trésoriers généraux**

Archambault, Oscar	1920-1940
Casoubon, Louis	1940-1964
Huot, Paul	1964-1968

---

**Directeurs des finances**

Chomard, Charles	1968-1969
Renaud, André	1969-1971
Chouinard, Raymond	1971-1992
Racette, André	1992-

---

**Registraire**

Saint-Arnaud, Claude	1967-1987
----------------------	-----------

---

**Directeur des services**

Lucier, Jacques	1964-1979
-----------------	-----------

---



## **UNITÉS DE RECHERCHE, HÔPITAUX ET INSTITUTS AFFILIÉS**

- Centre de recherche en calcul appliqué (CERCA)  
Centre de recherche en développement industriel et technologique (CREDIT)  
*Université du Québec à Montréal et Université de Montréal*
- Centre de recherche en droit public (CRDP)  
Centre de recherche en reproduction animale (CRRA)  
Centre de recherche en sciences neurologiques (CRSN)  
Centre de recherche et développement en économie (CRDE)  
Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)  
*Consortium universités – entreprises*
- Centre de recherche sur les transports (CRT)  
*École des Hautes Études Commerciales,  
École Polytechnique et Université de Montréal*
- Centre de recherches mathématiques (CRM)  
Centre d'études de l'Asie de l'Est (CETASE)  
Centre d'études ethniques  
Centre international de criminologie comparée (CICC)  
Centre interuniversitaire d'analyse du discours et de sociocritique des textes (CIADEST)  
*Université du Québec à Montréal, Université McGill, Université de Montréal*
- Centre interuniversitaire de recherches sur les populations (SOREP)  
*Université du Québec à Chicoutimi, Université Laval, Université McGill et  
Université de Montréal*
- Centre interuniversitaire en toxicologie (CIRTOX)  
*Université du Québec à Montréal et Université de Montréal*
- Groupe d'analyse des politiques sociales (GAPS)  
Groupe de recherche en biologie moléculaire de l'évolution (GRBME)  
Groupe de recherche ethnicité et société (GRES)  
Groupe de recherche en hépatologie (GRH)  
Groupe de recherche en immunobiologie de l'Université de Montréal (GRIBUM)  
Groupe de recherche en linguistique du texte (GRELT)  
Groupe de recherche en modélisation biomédicale (GRMB)  
Groupe de recherche en neuropsychologie expérimentale (GRNE)  
Groupe de recherche en physique et technologie des couches minces (GCM)  
*École Polytechnique et Université de Montréal*
- Groupe de recherche en reproduction humaine (GRRH)  
Groupe de recherche en sémantique, lexicologie et terminologie (GRESLET)  
Groupe de recherche en transport membranaire (GRTM)  
Groupe de recherche et d'études sur les transformations sociales et économiques (GRETSE)  
*Université du Québec à Montréal et Université de Montréal*
- Groupe de recherche Industrialisation Forum (GRIF)  
Groupe de recherche interdisciplinaire en santé (GRIS)  
Groupe de recherche interuniversitaire en architecture des ordinateurs de haute performance  
et VLSI (GRIAO)  
*École Polytechnique, Université McGill, Université Concordia et Université de Montréal*
- Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL)  
*Université McGill, Université du Québec à Montréal, Université du Québec à Trois-Rivières  
et Université de Montréal*

Groupe de recherche laboratoire DEFI apprentissage  
Groupe de recherche sur l'Amérique latine (GRAL)  
Groupe de recherche sur l'apprentissage et l'évaluation multimédias interactifs (GRAEMI)  
Groupe de recherche sur l'inodaptation psychosociale chez l'enfant (GRIP)  
Groupe de recherche en conception assistée par ordinateur (GRCAO)  
Groupe de recherche sur la démographie québécoise (GRDQ)  
Groupe de recherche sur le système nerveux autonome (GRSNA)  
Groupe de recherche sur le système nerveux central (GRSNC)  
Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la prévention (GRASP)  
Groupe de recherche sur les jeunes et les médias (GRJM)  
Groupe de recherche sur les maladies infectieuses du porc (GREMIP)  
Groupe de recherches interdisciplinaires sur la musique au XX<sup>e</sup> siècle  
Groupe interuniversitaire de recherche en anthropologie médicale et en ethnopsychiatrie (GIRAME)

*Université McGill, Université du Québec à Montréal et Université de Montréal*

Groupe multidisciplinaire de recherche en hypertension (GMRH)

Institut de recherche en biologie végétale (IRBV)

Institut de recherche en histoire de l'architecture

*Centre canadien d'architecture, Université McGill et Université de Montréal*

Institut des sciences mathématiques (ISM)

Laboratoire de physique nucléaire (LPN)

Observatoire astronomique du mont Mégantic (OAM)

*Université Laval et Université de Montréal*

Réseau interhospitalier de cancérologie de l'Université de Montréal (RICUM)

Station de biologie des Laurentides

Unité d'inhalation expérimentale

---

### **École des Hautes Études Commerciales**

Centre de recherche sur les transports (CRT)

*École des Hautes Études Commerciales,*

*École Polytechnique et Université de Montréal*

Centre d'études en administration internationale (CETAI)

Centre d'études en qualité totale

Centre de gestion des coopératives

Centre « Groupe d'études et de recherche en analyse des décisions » (GERAD)

*École Polytechnique, Université McGill et*

*École des Hautes Études Commerciales*

Chaire de commerce Omer-DeSerres

Chaire de gestion des arts

Chaire de sciences comptables

Chaire d'entrepreneurship Maclean-Hunter

Groupe contrôle de gestion

Groupe de recherche en système d'information (GRESI)

Groupe femmes, gestion et entreprises

Groupe humanisme et gestion

MIRALob, groupe de recherche en image et animation par ordinateur



---

**École Polytechnique**

Centre canadien d'automatisation et de robotique minières (CCARM)

*Université McGill et École Polytechnique*

Centre de caractérisation microscopique des matériaux (CM)

Centre de recherche appliquée sur les polymères (CRASP)

Centre de recherche en calcul thermochimique (CRCT)

Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM)

*Consortium universités – entreprises*

Centre de recherche sur les transports (CRT)

*École des Hautes Études Commerciales,*

*Université de Montréal et École Polytechnique*

Centre « Groupe d'études et de la recherche en analyse des décisions » (GERAD)

*Université McGill, École des Hautes Études Commerciales et École Polytechnique*

Centre international de recherche et formation en gestion des grands projets (CIGP)

*Consortium universités – entreprises*

Groupe d'analyse de composants mécaniques (GACM)

Groupe de recherche en biomécanique et biomatériaux (GRBB)

Groupe de recherche en mathématiques de l'ingénierie assistée par ordinateur (GRMIAO)

Groupe de recherche en microélectronique (GRM)

Groupe de recherche en perception et robotique (GRPR)

Groupe de recherche en physique et technologie des couches minces (GCM)

*Université de Montréal et École Polytechnique*

Groupe de recherche en procédés biotechnologiques (BIOPRO)

Groupe de recherche interuniversitaire en architecture des ordinateurs de haute performance et VLSI (GRIAO)

*Université de Montréal, Université McGill, Université Concordia et École Polytechnique*

Laboratoire conjoint École/DEM Control de R-D et d'ingénierie en technologie de fabrication des circuits imprimés (POLYDEM)

Laboratoire COIP/Plastiques et composites

Laboratoire d'applications industrielles de micro-ondes (LAIMO)

Laboratoire polyfonctionnel SLOWPOKE

---

**Hôpitaux et instituts affiliés à l'Université de Montréal**

Centre hospitalier Côte-des-Neiges

Centre hospitalier de Verdun

Cité de la santé de Laval

Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal

Hôpital Louis-H.-Lafontaine

Hôpital Maisonneuve-Rosemont

Hôpital Notre-Dame

Hôpital Rivière-des-Prairies

Hôpital Sainte-Justine

Hôpital Saint-Luc

Hôtel-Dieu de Montréal

Institut de cardiologie de Montréal

Institut de réadaptation de Montréal

Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM)

Institut du cancer de Montréal

Institut Philippe-Pinel de Montréal



## CHRONOLOGIE

**1765**

Réouverture du Séminaire de Québec ou Grand Séminaire, fondé en 1663 par Monseigneur François de Montmorency-Laval.

**1767**

1<sup>er</sup> juin : Ouverture d'une école d'enseignement secondaire dans la paroisse Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe, à l'extrémité est de l'île de Montréal. Il s'agit du futur Collège Saint-Raphaël.

**1768**

Fermeture du Collège des jésuites ou Collège de Québec, fondé en 1635.

**1770**

24 juillet : Requête populaire en faveur de l'enseignement supérieur. Les signataires réclament la réouverture du Collège des jésuites.

**1787**

31 mai : Création d'une commission d'enquête sur les problèmes scolaires dans le Bas-Canada.

**1789**

24 décembre : Dépôt du rapport de la commission Smith intitulé « Rapport du comité du Conseil sur l'objet d'augmenter les moyens d'éducation ».

**1790**

14 mars : L'homme d'affaires montréalais Simon Sanguinet dicte son testament dans lequel il exprime le vœu que sa fortune soit consacrée à la création d'une université provinciale. Le testament, contesté par les héritiers Sanguinet, sera cassé en 1791.

**1790**

31 octobre : Une requête, à l'effet de créer l'université préconisée par la commission Smith et de compléter la dotation de Simon Sanguinet en puisant aux revenus des biens des jésuites, circule parmi les notables.

**1791**

25 janvier : Une proclamation royale annonce la division de la province de Québec en deux : le Haut- et le Bas-Canada.

**1792**

27 mai : En prévision des élections du Bas-Canada, l'île de Montréal est divisée en trois parties. Dans la ville, la rue du faubourg Saint-Laurent sert de frontière entre le quartier est et le quartier ouest.

**1800**

Recensement : près de 8 800 personnes vivent à Montréal.

**1800**

8 mars : Le lieutenant-gouverneur Robert Shore Milnes ordonne la saisie des biens de la Société de Jésus.

**1801**

8 avril : Sanction de la loi créant l'Institution royale pour l'avancement des sciences dont l'objectif est de créer un réseau d'« écoles royales » destiné à rendre accessibles les bases de l'instruction à toutes les couches de la société.

**1803**

6 juin : Un incendie ravage le secteur est de la ville et provoque la réorganisation des environs du château Romezoy. On aménagera la place Jacques-Cartier sur une partie du territoire dévasté.

**1813**

19 décembre : James McGill, mort à Charlotte Guillemain, meurt sans postérité. L'Écossais lègue 10 000 £ au Royal Institute for the Advancement of Learning, ainsi qu'une vaste propriété connue sous le nom de Burnside.

**1822**

1<sup>er</sup> mai : Ouverture du Montreal General Hospital. Les médecins qui y exercent réclament l'autorité sur la formation des futurs médecins.

**1823**

22 mai : Début des travaux de construction de la première église Saint-Jacques qui sera complétée le 25 septembre 1825.

**1824**

1<sup>er</sup> septembre : Pose de la pierre ongulaire de la deuxième église Notre-Dame, d'après les plans de l'architecte James O'Donnell. Située rue Notre-Dame-Ouest, elle sera bénie le 7 juin 1829.

**1825**

Automne : Monseigneur Jean-Jacques Lortigue fonde une école de théologie dans les murs de l'église Saint-Jacques.

**1829**

25 juin : Ouverture des cours au McGill College.

**1832**

5 juin : Proclamation de la sanction royale de l'acte d'incorporation de la ville de Montréal et formation officielle de la Corporation de la Cité de Montréal.

**1832**

Recensement : environ 40 000 personnes vivent à Montréal.

**1836**

13 mai : Création du diocèse de Montréal par le pape Grégoire XVI, 162 ans après l'érection du diocèse de Québec. Jean-Jacques Lortigue devient le premier évêque de Montréal, poste qu'il occupera jusqu'à son décès, le 19 avril 1840.

**1837**

7 novembre : Arrivée à Montréal de quatre membres de la communauté des frères des Écoles chrétiennes.

**1840**

19 avril : Décès de Jean-Jacques Lortigue, évêque de Montréal. Ignace Bourget, son coadjuteur depuis 1837, lui succède.

**1840**

7 novembre : Fondation, dans les murs du Collège de Montréal, du Grand Séminaire de Montréal par Monseigneur Ignace Bourget. Le privilège de diriger le Grand Séminaire et d'enseigner la théologie est réservé aux sulpiciens.

**1841**

Arrivée à Montréal de la communauté des oblats de Marie-Immaculée.

**1841**

18 septembre : Sanction d'un projet de loi présenté à l'Assemblée législative du Canada-Uni le 20 juin 1841. Cette loi, qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1842, prévoit, entre autres, la nomination d'un surintendant de l'instruction publique et définit les attributions des commissaires d'écoles.

**1842**

1<sup>er</sup> juin : Retour des jésuites à Montréal.

**1842**

Arrivée à Montréal de la communauté des domes du Sacré-Cœur.

**1843**

Fondation de la congrégation des sœurs de la Providence.

**1843**

Ignace Bourget part en compagnie en faveur d'une université catholique et canadienne-française. À la fin du mois de mai, une requête des évêques de Montréal et de Québec est adressée au gouverneur, Charles Metcalfe.

**1843**

Fondation de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal. École bilingue, elle regroupe des médecins de langue française et anglaise qui rejettent le monopole des médecins du Collège McGill.

**1844**

Fondation de la congrégation des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

**1844**

Arrivée à Montréal de la communauté des sœurs du Ban-Pasteur d'Angers.

**1844**

Création de l'Œuvre des bons livres, fondée par les sulpiciens. De cette institution naîtra, en 1915, la bibliothèque Saint-Sulpice.

**1844**

Fondation de l'Institut canadien.

**1845**

Janvier : Les évêques du Canada réclament l'autorité ecclésiastique sur l'enseignement universitaire.

**1845**

29 mars : Incorporation de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal.

**1845**

Restructuration de la direction scolaire à Montréal et à Québec ; formation des commissions scolaires catholiques et protestantes.

**1846**

26 mai : La Chambre d'assemblée du Canada-Uni décide que les revenus des biens des jésuites seront appliqués à l'éducation tant des catholiques que des protestants du Bas-Canada. La loi est sanctionnée le 9 juin suivant.

**1847**

Juin : Les évêques du Canada demandent que les revenus des biens des jésuites profitent en exclusivité aux catholiques.

**1847**

Arrivée à Montréal de la communauté des clercs de Saint-Viateur ainsi que des pères, sœurs et frères de la congrégation de Sainte-Croix.

**1848**

Fondation du Collège Sainte-Marie par le jésuite Félix Martin qui en devient le recteur.

**1849**

30 mai : Loi constituant le Bureau du Bas-Canada en corporation. L'organisme est alors formé d'un conseil général et de trois sections : Montréal, Québec et Trois-Rivières. Saint-François (Sherbrooke) s'y ajoutera en 1853.

**1849**

Modification à la loi électorale. Les juges, les pasteurs et les femmes perdent le droit de vote.

**1850**

Fondation de la communauté des sœurs de Sainte-Anne.

**1851**

*1<sup>er</sup> mai* : Ouverture de l'école de droit de Maximilien Biboud qu'on désignera, en 1863, sous le nom d'École de droit du Collège Sainte-Marie. Les cours sont donnés au Collège Sainte-Marie jusqu'en 1878, année où l'École de droit sera affiliée à l'Université Laval de Québec, par l'intermédiaire de la succursale de Montréal.

**1851**

Fondation de l'Institut des sourdes-muettes, rue Saint-Denis, à l'angle de la rue Cherrier

**1851**

Le recensement effectué à Montréal révèle que les anglophones d'origine britannique y sont majoritaires. Ils constituent 54 pour cent de la population totale de 57 700 personnes.

**1852**

*8 juillet* : Un incendie détruit 2 000 maisons, dont le palais épiscopal et la cathédrale Saint-Jacques. L'incendie dure près de 24 heures et fait au moins 10 000 sinistrés.

**1852**

*8 décembre* : Fondation de l'Université Laval. Londres accorde au Séminaire de Québec une charte universitaire impériale signée à Westminster par la reine Victoria. Créée à la demande de l'épiscopat catholique du Canada-Uni, la première université catholique de langue française en Amérique du Nord auro son siège social à Québec.

**1852**

Les écoles de droit et de médecine refusent de s'affilier à la Faculté des arts de l'Université Laval

**1853**

*8 décembre* : Proclamation du rescrit pontifical qui apparte le soutien de l'Église catholique à l'université créée à Québec quelques mois plus tôt par proclamation royale.

**1856**

Le Parlement du Canada-Uni autorise la création d'un conseil de l'instruction publique, la publication du *Journal de l'Instruction publique* et l'établissement d'un fonds de retraite pour les instituteurs âgés. Une loi ardonnera, entre autres, la mise sur pied d'écoles normales à Québec et à Montréal

**1857**

Fondation de l'École normale Jacques-Cartier Établie à Montréal, elle devra répondre aux besoins des « populations catholiques ramaines des districts de Saint-François, de Montréal, d'Ottawa, de la ville de Trois-Rivières et de cette partie du district des Trois-Rivières qui se trouve à l'ouest de cette ville ».

**1857**

Fondation de l'École normale McGill.

**1857**

Fondation de l'École normale Laval.

**1860 à 1867**

Travaux préparatoires à la Confédération des provinces de l'Amérique du Nord britannique. Devant le projet de réunion des provinces sous un gouvernement central, le clergé réclamera le maintien de l'éducation parmi les prérogatives provinciales et sa subordination à l'Église plutôt qu'à l'État.

**1860**

Incorporation de la Art Association of Montreal (Association des arts de Montréal) Le 30 juin 1864, une loi canadienne sanctionnera l'incorporation de cet organisme qui est à l'origine du Musée des beaux-arts de Montréal.

**1861**

L'Hôtel-Dieu de Montréal est déplacé vers le flanc sud-est de la montagne, sur un domaine surnommé Mont Sainte-Famille.

**1863**

Ouverture de l'observatoire de l'Université McGill.

**1864**

*19 mars* : Début des travaux de construction de l'église du Gesù, rue De Bleury. La bénédiction et l'ouverture de l'église au culte ourant lieu le 3 décembre 1865

**1865**

Mise sur pied d'un service de santé par la Ville de Montréal

**1867**

*1<sup>er</sup> juillet* : Entrée en vigueur de la Confédération des provinces canadiennes qui regroupe quatre « colonies » : le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. L'article 93 du British North America Act maintient les droits légalement accordés aux écoles confessionnelles et reconnaît que l'éducation est du ressort exclusif des provinces

**1867**

*15 juillet* : Création du ministère de l'Instruction publique.

**1867**

Fermeture de l'École de droit fondée par Maximilien Bibaud ou Collège Sainte-Marie.

**1868**

Fondation de la Montreal Chemist Association qui deviendra, en 1870, l'Association pharmaceutique de la province de Québec.

**1869**

Le ministère de l'Instruction publique est froctiané Deux conseils sont créés : l'un catholique, l'autre protestant.

**1869**

Formation de la première association des dentistes du Québec.

**1871**

*Octobre* : La congrégation des sœurs de la Charité prend possession de l'Hôpital général acquis par sa fondatrice, mère Marguerite d'Youville, en 1747.

**1871**

Fondation de la Faculté de médecine du Bishop's College

**1871**

Recensement : la population de Montréal est de 107 205 personnes

**1873**

*20 novembre* : Signature d'une entente entre la Commission des écoles catholiques de Montréal et le gouvernement du Québec pour la création d'un cours de sciences dans les locaux de l'Académie du Plateau. L'École des sciences appliquées aux arts et à l'industrie, prélude à la future École Polytechnique, est inaugurée au mois de janvier suivant.

**1873**

La Ville de Montréal devient propriétaire du parc du mont Royal.

**1875**

*20 octobre* : Inauguration officielle de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.

**1876**

*1<sup>er</sup> février* : Rome demande à l'Université Laval d'ouvrir une succursale dans le diocèse de Monseigneur Ignace Bourget. Cet ordre est transmis à l'archevêque de Québec dans une lettre du cardinal Alexandre Franchi, le 9 mars 1876 La décision de la Sacrée Congrégation de la Propagande est perçue comme un échec par les Montréalais qui réclamaient une université indépendante pour leur ville.

**1876**

*15 mai* : Bulle apostolique *Inter varias sollicitudines* qui accorde l'érection cananique à l'Université Laval de Québec et confirme son statut d'université catholique. Par cette bulle, le Vatican confie la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, à l'archevêque et à tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec. Ce statut sera le même pour l'Université Laval à Montréal.

**1876**

*16 mai* : Rome accepte la démission de Monseigneur Ignace Bourget qui proteste ainsi contre la décision de Rome qui a placé l'université montréalaise sous la tutelle de l'Université Laval.

**1876**

*19 septembre* : Nomination d'Édouard-Charles Fabre ou siège d'évêque de Montréal. Il occupera ce poste jusqu'à son décès le 30 décembre 1896.

**1876**

Création du Séminaire de philosophie qui, jusqu'en 1886, dépendra du Grand Séminaire.

**1876**

L'École des sciences appliquées aux arts et à l'industrie est officiellement reconnue par le gouvernement du Québec. Elle prend officiellement le nom d'École Polytechnique.

**1877**

*22 décembre* : Monseigneur Édouard-Charles Fabre annonce la création des facultés qui formeront l'Université Laval à Montréal : théologie, droit et médecine.

**1878**

*6 janvier* : Inauguration officielle et solennelle de la succursale de l'Université Laval à Montréal. La cérémonie a lieu dans la chapelle du Grand Séminaire de la rue Sherbrooke où s'établit la Faculté de théologie.

**1878**

*11 mars* : Inauguration de l'hôtel de ville de Montréal, en face du château Ramezay.

**1878**

*2 avril* : Ouverture des cours de la Faculté de théologie de l'Université Laval à Montréal, ou Grand Séminaire de la rue Sherbrooke.

**1878**

*1<sup>er</sup> octobre* : Inauguration des cours de la Faculté de droit dans l'édifice du Cabinet de lecture paroissial, rue Notre-Dame. Les étudiants vont y étudier jusqu'en 1882 ; ils rejoindront alors leurs confrères de la Faculté de médecine au château Ramezay.

**1878**

*1<sup>er</sup> octobre* : La direction générale de l'Université Laval à Montréal a pris possession des locaux du château Ramezay.

**1879**

Incorporation du Montreal College of Pharmacy qui succède à l'Association pharmaceutique de la province de Québec dans l'enseignement de la pharmacie.

**1879**

Ouverture de la Faculté de médecine au château Ramezay.

**1880**

*1<sup>er</sup> juillet* : Ouverture du premier hôpital Notre-Dame, dans l'ancien hôtel Donegana. En attendant le retour de la paix entre la Faculté et l'École de médecine, cet hôpital accueillera les professeurs et les étudiants de l'Université Laval à Montréal.

**1881**

Recensement : la population de la ville de Montréal est de 140 200 personnes.

**1882**

Fondation du musée Peter-Redpath à l'Université McGill.



**1885**

16 novembre : Pendoais de Louis Riel. Les étudiants de l'Université Laval à Montréal participent aux manifestations. Une procession les conduit du Champ-de-Mars jusqu'au square Dominion où les ministres fédéraux responsables de l'exécution du chef métis sont pendus en effigie. Le 22 novembre suivant, 50 000 personnes se réunissent au Champ-de-Mars pour entendre Wilfrid Laurier et Honoré Mercier dénoncer le rôle du gouvernement canadien dans l'affaire Riel.

**1886**

4 avril : Fondation de l'École de médecine vétérinaire française de Montréal.

**1886**

8 juin : Édouard-Charles Fabre devient le premier archevêque de Montréal.

**1886**

9 juin : Fondation de l'École de médecine vétérinaire de Montréal qui deviendra, en 1895, l'École de médecine comparée et de sciences vétérinaires, et qui sera affiliée à l'Université Laval à Montréal.

**1886**

15 décembre : Fondation de la Chambre de commerce du district de Montréal dont la première assemblée aura lieu le 2 février 1887. Elle sera à l'origine de la fondation de l'École des Hautes Études Commerciales.

**1887**

Janvier : Ouverture de la Faculté des arts de l'Université Laval à Montréal, qui dirigera l'enseignement classique des collèges qui lui seront affiliés.

**1887**

18 mai : Intégration de l'École Polytechnique à la Faculté des arts.

**1887**

Création du Syndicat financier de l'Université Laval à Montréal et du Bureau des gouverneurs. Le Syndicat financier assumera les charges administratives de l'institution. C'est lui qui, jusqu'à l'obtention de la première charte civile de l'Université, en 1920, sera propriétaire des bâtisses acquises ou construites après 1887.

**1887**

Le Syndicat financier invite les architectes canadiens et américains à soumettre les plans d'un bâtiment universitaire qui aurait été construit à l'angle sud-est des rues Saint-Denis et Sherbrooke. Les plans des architectes montréalais Mesnard, Perreault et Venne sont retenus et présentés au public au début de l'année 1888. Ce projet n'a pas été réalisé.

**1888**

Construction du Collège Mont-Saint-Louis par les frères des Écoles chrétiennes.

**1888**

Début des travaux de construction du Prastant Hospital for the Insane, boulevard LaSalle à Verdun. Inaugurée en 1890, l'institution est connue aujourd'hui sous le nom d'hôpital Douglas.

**1889**

2 février : Par la constitution romaine *Jam Dudum*, Rome reconnaît l'autonomie administrative de l'Université Laval à Montréal dont les activités pédagogiques demeurent soumises à l'université de Québec.

**1890**

30 décembre : Fin de la « querelle universitaire ». La constitution *Jam Dudum* ayant confirmé que l'Université Laval était la seule à détenir le droit de décerner des diplômes universitaires, l'École de médecine et de chirurgie de Montréal accepte l'alliance avec la section montréalaise de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

**1891**

Recensement : la population de Montréal est de 216 650 personnes. Toronto ne compte encore que 181 000 habitants.

**1892**

Faïsonnement du Collège dentaire de la province de Québec.

**1893**

8 mars : Les trappistes de Notre-Dame-du-Lac, à Oka, ouvrent leur école d'agriculture aux étudiants. En 1908, sous le nom d'Institut agricole d'Oka, l'organisme sera affilié à l'Université Laval à Montréal.

**1893**

24 juin : Inauguration du Monument national, créé dans le but de fournir aux Canadiens français la formation qui leur fait défaut en matière d'éducation. La plupart des cours populaires seront organisés bénévolement par des professeurs de l'Université Laval à Montréal.

**1894**

Fondation de la section française du Collège dentaire de la province de Québec qui deviendra l'École de chirurgie dentaire et qui sera affiliée à l'Université Laval à Montréal en 1904.

**1894**

Arrivée à Montréal de la communauté des Montfortains.

**1895**

8 octobre : Inauguration de l'immeuble universitaire de la rue Saint-Denis.

**1895**

Affiliation de l'École de médecine comparée et de sciences vétérinaires à l'Université Laval à Montréal.

**1896**

Septembre : Fondation du Collège Loyola par les jésuites.

**1897**

8 août : Consécration de Paul Bruchési, archevêque de Montréal. Après 1920, la mosquée l'empêchera d'occuper activement ce siège auquel il sera officiellement remplacé par Georges Gauthier. Au décès de Monseigneur Bruchési, le 20 septembre 1939, Monseigneur Gauthier, le fondateur de l'Université de Montréal moderne, lui succédera officiellement.

**1899**

28 mai : Le poète Émile Nelligan triomphe à l'École littéraire de Montréal avec son poème « Romance du vin ».

**1900**

Été : Installation du monument de la reine Victoria en face de l'Université McGill.

**1900**

1<sup>er</sup> mars : Affrontement entre étudiants des universités Laval et McGill à l'occasion de la guerre des Boers.

**1902**

1<sup>er</sup> juin : Pose et bénédiction de la pierre angulaire de l'immeuble de l'École Polytechnique, rue Saint-Denis. La cérémonie est présidée par Monseigneur Alfred Archambault, vice-recteur de l'Université Laval à Montréal.

**1903**

Construction du Montreal Maternity Hospital, rue Saint-Urbain. Cet hôpital porte aujourd'hui le nom de centre hospitalier Sainte-Jeanne-d'Arc.

**1904**

25 janvier : Fondation du Collège de chirurgie dentaire de Montréal, par Eudore Dubeau, et affiliation de l'organisme à l'Université Laval à Montréal.

**1904**

10 octobre : Inauguration de l'École de chirurgie dentaire de l'Université McGill.

**1905**

28 janvier : Le premier ministre du Canada, Wilfrid Laurier, préside les cérémonies d'inauguration du premier siège social de l'École Polytechnique de Montréal, rue Saint-Denis, en face de l'église Saint-Jacques.

**1905**

13 juillet : Bénédiction de la pierre angulaire du couvent des sœurs de la Congrégation, à Westmount.

**1905**

Recensement : la population de Montréal est de 267 750 personnes.

**1906**

9 mars : Incorporation de l'École de pharmacie de l'Université Laval à Montréal, fondée par A.-J. Laurence, administrateur du Montreal College of Pharmacy, et J.-E. Lecours, professeur à la même institution. Les cours débuteront le 20 septembre 1906.

**1906**

19 septembre : Résolution du conseil d'administration de la Chambre de commerce de Montréal qui décide de promouvoir la création d'une école des hautes études commerciales conçue d'après le modèle d'une institution française similaire.

**1907**

14 mars : Incorporation de l'École des Hautes Études Commerciales.

**1907**

27 mai : Congrès des femmes canadiennes françaises.

**1907**

Fondation de l'École technique de Montréal.

**1907**

Ouverture d'une école d'architecture à l'École Polytechnique.

**1907**

Incorporation de l'hôpital Sainte-Justine par des femmes bénévoles rassemblées autour de Justine Lacoste-Beaubien et d'Irma Lévesque, première femme médecin diplômée à exercer sa profession au Québec.

**1908**

26 mars : Affiliation à l'Université Laval à Montréal de l'École d'agriculture qui devient l'Institut agricole d'Oka.

**1908**

Avril : Sanction de la loi constituant la corporation de l'hôpital Saint-Luc. Construit rue Saint-Denis, il s'agit du premier hôpital laïque francophone au Québec. Un hôpital moderne sera construit à l'angle de la rue Saint-Denis et du boulevard Dorchester Est (aujourd'hui boulevard René-Lévesque), de 1960 à 1963, pour compenser le déménagement de l'Hôpital général qui laissait sans services les usagers du centre de la ville.

**1908**

8 octobre : Inauguration officielle de l'École d'enseignement supérieur pour les jeunes filles affiliée à l'Université de Montréal depuis le mois de septembre précédent.

**1909**

4 octobre : Le premier ministre Wilfrid Laurier pose la première pierre de l'École technique.

**1909**

Le concile plénier des évêques du Canada s'attarde sur le rôle des donateurs en matière d'éducation supérieure : « Rien ne contribuera davantage à la prospérité nationale que la pratique, par les personnes riches ou simplement aisées, de fournir des fonds afin que, si l'on juge prématuré d'établir de nouvelles universités, du moins celles qui existent déjà se maintiennent et se développent. »

**1910**

10 septembre : Inauguration de l'édifice de l'École des Hautes Études Commerciales, rue Viger. Affiliation à l'Université Laval à Montréal en 1915. En 1970, l'École des Hautes Études Commerciales s'installe sur le campus de l'Université.

**1910**

Fondation de l'École d'optométrie dirigée par l'Association des optométristes et opticiens de la province de Québec.

**1910**

Recensement: 465 000 personnes vivent à Montréal

**1911**

5 juin: Inauguration de l'édifice de la Faculté de médecine de l'Université McGill, don de Donald Alexander Smith, Lord Strathcona and Mount-Royal.

**1911**

Fondation de l'Institut Bruchési dans l'une des maisons appartenant aux sœurs de la Providence, rue Saint-Hubert.

**1911**

Recensement: la population de Montréal atteint 554 000 personnes.

**1912**

L'Université de Montréal ébauche un projet de fusion des écoles et des facultés et envisage de débattre de l'urgence de lui accorder l'autonomie administrative et académique. Ce projet sera relancé à la fin de la Première Guerre mondiale.

**1912**

Construction du Western Hospital, rue Tupper. Plus tard, cet hôpital va devenir la propriété du Montreal General Hospital, puis celle du Children's Memorial Hospital, avant de devenir le Montreal Children's Hospital en 1955

**1912**

Adoption d'un règlement pour rendre obligatoire l'installation de sanitaires dans les maisons privées.

**1913**

27 septembre: Pose de la pierre ongulaire du nouvel hôpital Sainte-Justine, situé à l'angle des rues Saint-Denis et De Bellechasse. L'institution sera reconstruite, en 1957, sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine près de l'Université de Montréal.

**1914**

19 février: La sanction d'un amendement à la loi constituant la corporation de l'École des Hautes Études Commerciales l'autorise à s'affilier à l'Université de Montréal. L'affiliation sera conclue en 1915, après avoir été approuvée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

**1914**

4 août: Déclenchement de la Première Guerre mondiale.

**1915**

12 septembre: Ouverture de la bibliothèque Saint-Sulpice, rue Saint-Denis, construite d'après les plans de l'architecte Eugène Payette.

**1917**

13 mai: Inauguration officielle de la bibliothèque municipale, rue Sherbrooke Est.

**1917**

20 juillet: Le gouvernement fédéral vote la *Lai de la conscription* qui provoque des manifestations de protestation à travers la ville

**1918**

1<sup>er</sup> février: Relance du projet d'autonomie de l'Université.

**1918**

30 mars: Départ pour l'Europe des troupes de catégorie B, médecins, ingénieurs et conscrits

**1918**

23 septembre: Début de l'épidémie de grippe espagnole qui fauchera près de 3 000 Montréalais de moins de 30 ans. L'épidémie va prendre fin (officiellement) le 10 novembre, veille de l'Armistice.

**1919**

23 février: Monseigneur Paul Bruchési se rend à Rome pour obtenir l'autonomie de l'Université Laval à Montréal.

**1919**

8 mai: Signature du rescrit du Saint-Siège décrétant le changement de statut de la succursale montréalaise de l'Université Laval qui, devenue autonome, portera le nom d'Université de Montréal. Sa devise sera: *Fide splendet et scientia* (Elle rayonne par la foi et la science)

**1919**

22 novembre: Un incendie ravage l'immeuble principal de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis.

**1919**

13 décembre: Présentation du dossier de la charte de l'Université de Montréal aux ministres du cabinet du gouvernement du Québec.

**1919**

25 décembre: Lettre collective des évêques de l'archidiocèse de Montréal qui invitent les fidèles à soutenir l'œuvre universitaire. Ils appellent les bénédictions du Seigneur sur ceux qui répondront à leur appel.

**1920 à 1923**

Monseigneur Georges Gauthier occupe la charge d'évêque auxiliaire de Montréal.

**1920**

1<sup>er</sup> janvier: Début de la campagne de souscription de l'Université de Montréal qui doit prendre fin le 15 janvier suivant.

**1920**

14 janvier: Présentation en deuxième lecture du projet de loi créant l'Université de Montréal.

**1920**

14 février: Sanction de la loi constituant en corporation l'Université de Montréal. L'École des Hautes Études Commerciales, l'École Polytechnique et l'Institut agricole d'Okou conservent le statut d'écoles affiliées.

**1920**

19 juin: Monseigneur Georges Gauthier, qui occupe le poste de vice-recteur depuis 1917, est nommé recteur de l'Université de Montréal.

**1920**

Reconstruction du bâtiment de la rue Saint-Denis.

**1921**

12 mai: Fondation de la Faculté de philosophie sous la direction du doyen, le sulpicien Léonidas Perrin

**1921**

26 mai: Agréée par le Conseil de l'Université de Montréal, l'École de chirurgie dentaire de Montréal est promue au rang de faculté.

**1921**

Ouverture du « bureau d'immatriculation » pour l'inscription des étudiants

**1921**

Recensement: la population de Montréal est de 618 000 personnes.

**1922**

Janvier: Création de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM). Elle réunit les étudiants de toutes les facultés. En 1940, elle devient indépendante de l'administration et de l'autorité de l'Université de Montréal.

**1922**

8 mars: Fondation de l'École des beaux-arts de Montréal qui accueillera, l'année suivante, la « section » architecture qui était confiée, depuis 1907, à l'École Polytechnique.

**1922**

11 septembre: Pour commémorer le centenaire de la naissance de Louis Pasteur, la ville de Montréal aménage un square situé rue Saint-Denis, devant l'École Polytechnique, face à l'église Saint-Jacques

**1922**

14 novembre: Un deuxième incendie endommage la toiture de l'immeuble de la rue Saint-Denis et les collections qu'y conservait l'Université de Montréal.

**1922**

30 novembre: En moins de deux ans, un troisième incendie affecte l'Université de Montréal. Le feu frappe cette fois l'immeuble abritant l'École de chirurgie dentaire, rue Saint-Denis.

**1922**

La France reconnaît l'équivalence du baccalauréat du Québec et de la licence ès lettres de Montréal et accepte l'inscription d'un candidat à la licence ou au doctorat d'État en France

**1922**

Début des travaux de construction du nouvel hôpital Notre-Dame, rue Sherbrooke Est. L'ouverture officielle aura lieu le 25 août 1924.

**1922**

Le gouvernement du Québec confie un gramme et quart de bromure de radium au docteur Ernest Gendreau qui, l'année suivante, fonde l'Institut du radium de l'Université de Montréal.

**1923**

23 février: Monseigneur Vincent Piette est désigné par le recteur Georges Gauthier pour lui succéder à la tête de l'Université de Montréal. Le recteur démissionnera au mois d'août 1934, peu après l'adoption de la *Lai relative à l'Université de Montréal*.

**1924**

Avril: L'Université retient les services de l'architecte Ernest Cormier pour l'aménagement d'un campus sur le terrain de la montagne.

**1924**

Novembre: Création de l'École d'hygiène sociale appliquée qui prépare les « gardes-malades » à l'action préventive. En janvier 1925, la Commission d'administration ratifiera cette fondation. En 1939, cette école devient un département de la Faculté de médecine et prend le nom d'École d'infirmières hygiénistes.

**1924**

24 décembre: Première illumination de la croix du mont Royal.

**1924**

24 décembre: Érection canonique de la Faculté de théologie.

**1924**

24 décembre: Rome publie le décret d'érection de la Faculté de philosophie

**1924**

Début des travaux de construction de l'hôpital du Sacré-Cœur, situé boulevard Gouin Ouest. L'inauguration officielle aura lieu le 25 août 1925

**1924**

Un décret de Rome reconnaît l'autonomie définitive de l'Université de Montréal et approuve la charte civile et les règlements généraux de celle-ci

**1925**

11 juin: Affiliation de l'École d'optométrie à l'Université de Montréal.

**1925-1926**

Création de l'Institut de recherches sur la tuberculose.

**1926**

26 mars: L'architecte Ernest Cormier soumet le premier plan d'ensemble du campus de la montagne.

**1926**

22 novembre: Inauguration du nouveau Palais de justice, construit d'après les plans de l'architecte Ernest Cormier

**1926**

L'Université instaure progressivement le principe de la rédaction de thèses. « Ce ne sont là, écrit le recteur, que des essais, mais qui mettent dans l'esprit de nos jeunes gens le goût de la recherche et qui leur font apprécier de fécondes disciplines »

**1926**

Fondation de l'Institut scientifique franco-canadien.



**1927**

30 octobre : La bulle papale *Christiani orbis* consacre l'autonomie et l'indépendance de l'Université de Montréal.

**1927**

13 décembre : Présentation des plans de l'architecte Ernest Cormier à la Fondation Rockefeller

**1927**

27 décembre : Le Canadian Committee on Pharmaceutical Standards se réunit en assemblée plénière à l'Université de Montréal. L'École de pharmacie fait partie des organismes invités à collaborer à la révision de la pharmacopée britannique

**1927**

Début des travaux de construction du Homeopathic Hospital of Montreal, avenue Marlowe. L'hôpital porte aujourd'hui le nom de Queen Elizabeth Hospital of Montreal

**1928**

30 mai : Ouverture officielle du chantier de construction du campus Cormier

**1928**

L'École de médecine vétérinaire de Montréal est transférée à Oka, à l'Institut agricole

**1929**

Avril : L'Université de Montréal expérimente la radiodiffusion de couseseries et de concerts éducatifs dont l'organisation est confiée à des professeurs.

**1930**

21 mars : Début des travaux de construction de l'Université de Montréal

**1930**

Début des travaux de construction du Grace Dart Home Hospital, rue Sherbrooke Est. Les travaux prendront fin en 1932.

**1930**

Début des travaux de construction de l'Institut Nazareth, chemin Queen-Mary. L'inauguration aura lieu en janvier 1932. L'hôpital porte aujourd'hui le nom de centre hospitalier Côte-des-Neiges.

**1930**

Début des travaux de construction de l'Hôpital général du Christ-Roi, sur le boulevard LaSalle, à Verdun. Les travaux seront complétés en 1931. L'hôpital porte aujourd'hui le nom de centre hospitalier de Verdun

**1931**

Recensement : la population de Montréal est de 818 000 personnes

**1931**

9 juin : Fondation du Jardin botanique par le frère Marie-Victorin. Le 24 avril de la même année, la Ville avait créé la Commission du Jardin botanique

**1931**

23 septembre : La crise économique impose la suspension, pour une période indéfinie, des travaux de construction de l'Université de Montréal.

**1932**

Février : L'Université de Montréal cesse de payer les salaires de ses employés, y compris ceux des professeurs.

**1932**

Février : Selon des rumeurs, on fermerait l'Université de Montréal au mois de mars

**1932**

6 avril : Le gouvernement Louis-Alexandre Taschereau crée la Commission d'étude du problème universitaire dont le mandat est « d'étudier la situation financière de l'Université de Montréal, les dépenses encourues à la suite des nouvelles constructions, le budget de l'Université et les sources de revenus qui, dans l'avenir, permettraient à l'Université de Montréal de poursuivre son œuvre nationale »

**1932**

Octobre : Le service d'hygiène de la ville procède à l'ouverture de la clinique Laurier, située à l'angle de l'avenue du Mont-Royal et de l'avenue Henri-Julien.

**1933**

13 avril : Sanction de la Loi relative à l'Université de Montréal.

**1933**

Juin : Pour la deuxième fois depuis l'interruption des travaux, l'Université de Montréal suspend le versement des salaires du personnel

**1933**

2 septembre : On jette les bases d'un sweepstake en faveur de l'Institut du radium et de l'Université de Montréal.

**1933**

25 septembre : L'Association générale des professeurs de l'Université de Montréal (AGPUM) se forme en comité de « propagande » pour défendre l'intégrité de l'institution

**1933**

Construction du Montreal Neurological Institute, rue University

**1934**

15 juin : Une charte provinciale crée l'Association générale des diplômés de l'Université de Montréal (AGDUM)

**1934**

Août : Démission du recteur Vincent Piette qui est remplacé par Monseigneur Olivier Maurault.

**1934**

Octobre : Ouverture du Jewish General Hospital.

**1934**

20 décembre : Parution du premier numéro de *L'Action universitaire* publiée par l'AGDUM.

**1934**

Décembre : Requêtes publiques en faveur des « travaux de chômage » pour compléter les immeubles de la montagne. La campagne se poursuivra jusqu'au mois de mars 1935

**1935**

Inauguration du Musée de médecine dentaire, conçu par le docteur Paul Geoffrin, dans l'immeuble de l'École de chirurgie dentaire, rue Saint-Hubert.

**1936**

Février : Troisième suspension des salaires des employés de l'Université de Montréal.

**1936**

29 mai : Premier banquet annuel des anciens de l'Université de Montréal dans les locaux inachevés de l'édifice de la montagne.

**1936**

30 novembre : Approbation définitive des statuts de l'Université de Montréal par Rome.

**1937**

22 janvier : Les anciens de l'Université et les professeurs s'adressent aux anciens qui occupent des postes d'influence pour qu'ils viennent en aide à l'institution.

**1937**

Avril : Quatrième suspension des salaires du personnel. La situation se prolongera jusqu'au mois d'octobre 1937.

**1937**

13 juillet : Formation d'une deuxième Commission d'étude du problème de l'Université de Montréal qui présentera des rapports les 12 octobre 1937, 21 mars 1938 et 28 juin 1939

**1937**

Fondation de l'Institut Pie-XI, école d'action catholique et de sciences religieuses, annexe de la Faculté de théologie de l'Université de Montréal

**1938**

12 septembre : Ouverture du Collège Stanislas, filiale de l'Institut du même nom à Paris. L'Université de Montréal collabore à l'implantation du baccalauréat français en Amérique du Nord

**1939**

Février à juillet : Cinquième interruption du versement des salaires aux employés de l'Université.

**1939**

18 avril : Adaption de la Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal. Sanctionnée le 28 avril 1939, la loi place l'institution sous tutelle et crée la Société d'administration de l'Université de Montréal qui fonctionnera jusqu'à l'entrée en vigueur de la deuxième charte civile de l'Université, en 1950. La tutelle administrative sera partiellement levée le 22 juin 1940

**1939**

6 septembre : Occupation d'une durée de quelques heures du Jardin botanique et du campus Cormier par l'armée canadienne

**1939**

10 septembre : Le premier ministre du Canada, Mackenzie King, annonce l'entrée en guerre du Canada.

**1939**

Nomination de Monseigneur Georges Gauthier au siège d'archevêque de Montréal. Il occupera ce poste jusqu'à son décès le 31 août 1940

**1940**

13 janvier : Inauguration des premiers immeubles construits sur les terrains du Jardin botanique

**1940**

31 août : Monseigneur Archange Charbonneau devient le troisième archevêque de Montréal. Il démissionnera en janvier 1950 et sera alors remplacé par Monseigneur Paul-Émile Léger

**1940**

23 novembre : Invités par la Chambre de commerce des jeunes, 40 000 personnes visitent l'immeuble principal du campus de l'Université de Montréal. Quelque 70 associations y sont représentées.

**1941**

Mars : Pénurie de manuels français à l'Université de Montréal. Le recteur Olivier Maurault tente de s'approvisionner à travers la France non occupée

**1941**

1<sup>er</sup> mai : Après une interruption d'une dizaine d'années, les travaux de construction reprennent sur le campus.

**1941**

20 octobre : Inauguration des cours à l'École normale secondaire qui a été fondée la même année.

**1941**

Lancement de « Radio-Collège », série d'émissions éducatives d'intérêt scientifique et culturel conçues par des professeurs de l'Université de Montréal.

**1941**

Recensement : la population de Montréal est de 1 022 350 personnes.

**1942**

29 mai : Création du Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec

**1942**

Mai : L'École de pharmacie est promue au rang de faculté

**1942**

Mai : L'École des sciences sociales est promue au rang de faculté.

**1942**

*Juin* : La Faculté de philosophie crée l'Institut de psychologie.

**1942**

*Été* : L'Université de Montréal quitte le quartier latin et se déplace vers le campus Carmier.

**1942**

*Été* : Le Département de géologie est créé à l'intérieur de la Faculté des sciences.

**1942**

*Été* : L'Institut de diététique et de nutrition est créé à l'intérieur de la Faculté de médecine.

**1942**

*14 octobre* : Le campus de la montagne est ouvert aux étudiants.

**1942**

*11 décembre* : La Ville de Montréal donne le nom de boulevard Mont-Royal à la route qui se prolonge dans la montagne, entre l'avenue du Parc et le chemin Bellingham (venue Vincent d'Indy).

**1943**

*3 juin* : Inauguration officielle du nouvel immeuble de l'Université de Montréal sur le mont Royal.

**1945**

*15 août* : Fin de la Deuxième Guerre mondiale

**1946**

*23 janvier* : Incorporation de l'École d'optométrie et installation sur le campus du mont Royal.

**1947**

Centenaire du Collège des médecins et chirurgiens du Québec.

**1947-1948**

La Faculté des lettres s'enrichit d'un Institut d'histoire, fondé par Guy Frégault, et d'un Institut de géographie, fondé par Pierre Dagenois.

**1947**

*26 octobre* : Lancement de la première campagne de souscription organisée pour le bénéfice de l'Université de Montréal depuis son accès à l'autonomie en 1919-1920.

**1948**

L'Institut de médecine et de chirurgie expérimentales, fondé par le professeur Hans Selye, s'associe à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal.

**1948**

Fondation de l'Université Sir George Williams.

**1949**

*Octobre* : Les sœurs grises annoncent la construction prochaine d'un hôpital dans le quartier Rosemont. Inauguré l'année suivante sous le nom d'hôpital Saint-Joseph, il se consacre presque exclusivement au soin des tuberculeux.

**1949**

Fondation de l'Institut de réadaptation, par le docteur Gustave Gingras

**1950**

*Février* : Sherbrooke est formée en archidiocèse, ce qui modifie la composition de l'archidiocèse de Montréal dont la population catholique est maintenant de 1 600 000 personnes.

**1950**

*29 mars* : Sanction de la *Loi concernant la charte de l'Université de Montréal*.

**1950**

*5 juin* : Entrée en vigueur de la *Loi concernant la charte de l'Université de Montréal*.

**1951**

*27 avril* : Le recteur Monseigneur Olivier Maurault présente à la presse le plan directeur de la future Université de Montréal, conçu par l'architecte Ludger Venne.

**1951**

*1<sup>er</sup> juin* : Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, formée le 8 avril 1949 par le gouvernement du Canada.

**1951**

*13 octobre* : Début des travaux de construction du Centre social.

**1951**

Recensement : la population de Montréal est de 1 395 400 personnes.

**1952**

*29 novembre* : Deux ans après avoir été placé à la tête de l'archidiocèse de Montréal, Monseigneur Paul-Émile Léger reçoit la pourpre cardinalice

**1952**

La Faculté des arts s'enrichit du Service de l'extension de l'enseignement.

**1952**

Centenaire de l'Université Laval

**1953**

*19 janvier* : Sous l'égide de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la Faculté des sciences sociales, politiques et économiques inaugure un cours de civilisation canadienne-française.

**1953**

*12 et 13 novembre* : Des activités spéciales soulignent le 75<sup>e</sup> anniversaire de la Faculté de droit.

**1953**

L'AGEUM achète un chalet de ski à Saint-Sauveur-des-Monts. Elle s'en départira en décembre 1971.

**1954**

*8 février* : L'Université de Montréal dépose son mémoire devant la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (Commission Tremblay), présidée par le juge Thomas Tremblay.

**1954**

*5 mars* : La loi créant l'Université de Sherbrooke est sanctionnée le 5 mars 1954.

**1954**

*Juin* : Le docteur Gustave Gingras fonde l'École de réhabilitation (école de physiothérapie et de thérapie occupationnelle).

**1954**

*20 juin* : Ouverture de l'hôpital Maisonneuve

**1954**

*24 août* : Ouverture de l'hôpital Jean-Talon.

**1954**

*19 octobre* : Fondation de l'Institut supérieur de sciences religieuses destiné à toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances en théologie, en écriture sainte et en sciences connexes.

**1954**

Fondation de l'Institut de cardiologie par le docteur Paul David.

**1955 à 1965**

Rectorat de Monseigneur Irénée Lussier.

**1956**

*Janvier* : Inauguration de la maison des étudiants. Connue sous les noms de « centre d'habitation » et de « centre communautaire », elle ne sera vraiment complétée qu'à la fin de l'année 1957.

**1956**

*15 mai* : Pose de la pierre angulaire de la nouvelle École Polytechnique.

**1956**

*7 octobre* : De passage à Sherbrooke, le premier ministre Louis Saint-Laurent annonce que l'aide fédérale statutaire aux universités canadiennes passera de huit à seize millions de dollars.

**1956**

*12 novembre* : Conférence nationale des universités canadiennes. La rencontre, d'une durée de trois jours, s'ouvre sur le thème de « La crise canadienne en éducation supérieure ».

**1956**

*3 décembre* : Le cardinal Paul-Émile Léger inspire la fondation de l'hôpital Saint-Charles-Barramée, qui s'établit dans l'ancien Hôpital général de Montréal, boulevard Dorchester Est (aujourd'hui René-Lévesque).

**1956 à 1963**

L'Université de Montréal ne publie aucun rapport annuel.

**1957**

*21 février* : *Loi constituant la Corporation de l'École des Hautes Études Commerciales*.

**1957**

*8 novembre* : Inauguration de la chapelle universitaire aménagée dans le Centre social.

**1957**

*9 novembre* : Inauguration du nouvel édifice de l'hôpital Sainte-Justine, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

**1958**

*7 au 9 février* : La Conférence provinciale sur l'éducation a lieu à Montréal.

**1958**

*6 mars* : Journée de grève des étudiants des universités de Montréal, McGill, Sir George Williams, Laval et Bishop. Trois étudiants de l'Université de Montréal, Francine Laurendeau, Jean-Pierre Goyer et Bruno Meloche, sont délégués auprès du premier ministre du Québec

**1958**

*9 mai* : Une rumeur veut que l'Université de Montréal « ferme » certaines facultés culturelles.

**1958**

*2 décembre* : À Québec, le premier ministre Maurice Duplessis rencontre à huis-clos les présidents des associations étudiantes des six universités québécoises

**1959**

*11 février* : Une loi du gouvernement du Québec garantit à l'École Polytechnique et à l'École des Hautes Études Commerciales les moyens financiers de construire de nouveaux bâtiments.

**1960**

*23 juin* : Le gouvernement libéral confie le ministère de la Jeunesse à Paul Gérin-Lajoie qui a déjà la responsabilité exclusive du secteur de l'éducation

**1960-1961**

Clientèle étudiante de l'Université de Montréal 6 960 étudiants réguliers.

**1961**

*9 janvier* : La laïcisation est à l'ordre du jour des travaux du conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal.

**1961**

*21 avril* : Un arrêté ministériel du gouvernement du Québec crée la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec présidée par Monseigneur Alphonse-Marie Poutin. Le rapport Parent sera publié de 1963 à 1966.

**1961**

*25 avril* : Nomination de Lucien Piché, directeur des études à la Faculté des sciences, au poste de vice-recteur de l'Université de Montréal. Il devient le premier vice-recteur laïque d'une université catholique au Québec.

**1961**

*8 ou 14 septembre* : Les universités francophones du monde entier se réunissent en congrès à l'Université de Montréal et jettent les bases de l'Association des universités portiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Au cours du congrès de fondation de cet organisme, en 1962, le recteur Monseigneur Irénée Lussier est invité à le présider, alors que le secrétariat permanent est confié à Jean-Marc Léger.

**1961**

Création de l'Institut d'urbanisme.

**1962**

*7 février* : Signature d'une entente entre l'Université de Montréal et l'École des Hautes Études Commerciales à propos d'un terrain que l'École pourrait occuper sur le campus de la montagne.

**1962**

*4 avril* : Une grève symbolique de trois heures rassemble les étudiants sur le campus de la montagne.

**1962**

*26 juin* : Dans le mémoire qu'ils déposent devant les membres de la commission Parent, les étudiants réclament la gratuité scolaire à tous les paliers de l'éducation et l'étatisation de l'Université de Montréal.



**1962**

3 décembre Création des Presses de l'Université de Montréal

**1962**

Création de la Faculté de nursing.

**1962**

Dépôt et approbation du plan d'ensemble de l'urbanisme Jean-Claude LaHaye pour l'agrandissement du campus de la montagne

**1962-1963**

Clientèle étudiante. 19 651 étudiants réguliers, incluant ceux des collèges classiques affiliés à la Faculté des arts. Parmi eux 5 914 femmes et 796 étudiants étrangers

**1963**

13 décembre Le Département de sociologie souligne le centenaire de la naissance de Léon Gérin, premier sociologue canadien, et dévoile une plaque

**1963**

Décembre. La sous-commission de développement académique, mise sur pied à la demande du Comité provisoire pour le développement académique de l'Université, dépose un rapport intitulé « Les bases académiques du plan quinquennal 1964 - 1968-1969 »

**1963-1964**

Fondation de l'Institut des sciences de l'éducation

**1963-1964**

Clientèle étudiante 10 139 étudiants réguliers, soit 777 de plus que l'année précédente

**1964**

19 mars Sanction du projet de loi 60 créant le ministère de l'Éducation du Québec et le Conseil supérieur de l'éducation

**1964**

12 avril Inauguration du pavillon Mont-Royal situé à l'angle des avenues du Parc et du Mont-Royal. L'immeuble qui abritait autrefois le YMCA accueille alors le Département d'éducation physique.

**1964**

19 juillet Début des travaux d'installation, sur le campus, d'un accélérateur de particules nucléaires, le plus grand au Canada après celui de Chalk River

**1964**

23 juillet L'École d'architecture devient une constituante de l'Université de Montréal

**1964-1965**

Aménagement du Centre de calcul

**1965**

Mars : Création de la Faculté des sciences de l'éducation

**1965**

1<sup>er</sup> juin Roger Gaudry succède à Monseigneur Irénée Lussier au rectorat de l'Université de Montréal

**1965**

Septembre. L'Université de Montréal est la première au Canada à se doter d'un département de démographie, structure d'étude des sciences de la population

**1966**

1<sup>er</sup> septembre : Création du syndicat des professeurs de l'Université de Montréal

**1967**

12 août : Sanction de la troisième charte civile de l'Université de Montréal qui est devenue institution laïque et dont la mission est orientée vers les études supérieures et la recherche

**1967**

1<sup>er</sup> septembre Entrée en vigueur de la charte de l'Université de Montréal.

**1967**

Septembre : Ouverture des premiers collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps). Quatre des douze collèges créés par le ministère de l'Éducation sont situés dans la région montréalaise

**1967**

Les étudiants réclament l'ouverture d'une deuxième université de langue française à Montréal

**1967**

Le boycott de la cafétéria de l'Université de Montréal par les étudiants provoque l'ouverture du Café Compus dont ils seront les administrateurs.

**1967**

L'Université de Montréal achète le pavillon Jésus-Marie (aujourd'hui pavillon Marie-Victorin) et le pavillon Marguerite-d'Youville.

**1968**

20 avril Nomination de Monseigneur Paul Grégoire au poste d'archevêque de Montréal

**1968**

Septembre Ouverture de la Faculté de l'aménagement qui regroupe l'École d'architecture et l'Institut d'urbanisme

**1968**

10 septembre Lancement de la campagne du Cinquantenaire dont l'objectif est fixé à dix-neuf millions de dollars

**1968**

Création du Centre de recherches mathématiques qui commencera à fonctionner en 1969

**1968**

Création des Associés de l'Université de Montréal, un organisme ayant pour but de promouvoir les relations entre l'Université et le monde des affaires

**1968**

La zone métropolitaine de Montréal compte 1 602 000 habitants.

**1969**

L'Université de Montréal s'enrichit du campus de l'École de médecine vétérinaire, à Saint-Hyacinthe

**1969**

Création du Centre de sondage de l'Université de Montréal

**1969**

Création de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal

**1969**

Ouverture de l'Université du Québec

**1970**

15 novembre Inauguration officielle de l'École des Hautes Études Commerciales sur le campus de l'Université de Montréal.

**1970**

Création du Centre de recherche en sciences neurologiques

**1970**

Création du Centre de recherches et d'innovations urbaines.

**1970**

Création du Centre de recherche en développement économique

**1972**

Création de la Faculté des études supérieures et de la Faculté des arts et des sciences

**1973**

La Faculté de chirurgie dentaire devient la Faculté de médecine dentaire

**1974**

La fusion du Collège Loyola et de l'Université Sir George Williams donne naissance à l'Université Concordia

**1974**

Création des services qui vont donner naissance à la Faculté des sciences de l'éducation

**1974**

Création de la Faculté de l'éducation permanente

**1975**

1<sup>er</sup> juin Paul Lacoste succède à Roger Gaudry au rectorat de l'Université de Montréal.

**1975**

Mise en chantier du Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM) qui sera inauguré l'année suivante

**1976**

Création de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM). Il s'agit de la deuxième association étudiante d'importance depuis l'AGEUM

**1977**

Création de la Faculté des sciences infirmières

**1978**

Inauguration de l'observatoire du mont Mégantic, en construction depuis 1976 et dont l'instrument principal est un télescope de 1,6 m. L'Université Laval et l'Université de Montréal en assurent conjointement le fonctionnement

**1980**

Mise sur pied de la « Compagne des années 80 » destinée principalement au financement de la construction d'une nouvelle bibliothèque des lettres et des sciences sociales

**1980**

Début d'une importante crise financière à l'Université de Montréal. Devant la réduction des subventions versées par le gouvernement du Québec, l'institution repense son mode de fonctionnement.

**1985**

1<sup>er</sup> juin Gilles Clautier succède à Paul Lacoste au rectorat de l'Université de Montréal

**1985**

Création du Bureau de la coopération internationale

**1986**

Création d'une commission parlementaire sur le financement des universités par le gouvernement du Québec

**1987**

Mars : Création du Bureau de liaison Entreprises-Université (BLEU)

**1987**

La nouvelle bibliothèque des lettres et des sciences sociales est inaugurée sous le nom de Samuel-Bronfman

**1988**

janvier Inauguration d'une station de métro destinée à faciliter l'accès de l'Université à son personnel et aux étudiants

**1988**

1<sup>er</sup> juin Création du Département de didactique à la Faculté des sciences de l'éducation

**1989**

27 juin Vingtième congrès de la Société canadienne d'astronomie au cours duquel on souligne les dix ans du télescope Canada-France-Hawaï et les découvertes importantes qu'il a permises dont celle du trou noir de la galaxie d'Andromède.

**1990**

19 janvier Création d'une chaire de recherche industrielle en télécommunications dont l'action visera à résoudre les problèmes de communication entre les langages informatiques.

**1990**

22 mai Le Centre canadien d'architecture inaugure une exposition consacrée à l'œuvre de l'architecte montréalais Ernest Cormier, concepteur du bâtiment principal et du premier plan original de l'Université de Montréal.

**1990**

10 juillet Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) autorise la création de la première station de radio étudiante de l'Université de Montréal. Lors de son entrée en ondes, l'année suivante, CISM émettra sur la fréquence 89,3 de la bande MF.

**1992**

31 août. Annonce officielle de la construction d'une nouvelle École des Hautes Études Commerciales et du maintien de l'édifice actuel au service de l'enseignement universitaire par l'intermédiaire de l'Université de Montréal et de l'École Polytechnique

## SOURCES DES ILLUSTRATIONS

### Chapitre 1

- 14 Aquarelle de C. W. Simpson. Collection Clio de 9 à 5.  
15 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
16g Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
16h *La Presse*, 14 juillet 1917.  
16b Dessin de James Duncon, Séminaire de Québec, album Jacques Viger, photo Jacques Jaillet.  
17 Studio Livernois, 1880. Collection Jacques Paitras.  
19 *La Gazette de Québec*, 22 septembre 1766. Collection Clio de 9 à 5.  
20 Collection Jacques Paitras.  
21 Collection Clio de 9 à 5.  
22 Archives notariales du Québec.  
25 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
26 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
28 Direction des communications, Université de Montréal.  
29h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
29b Direction des communications, Université de Montréal.  
30h Collection Clio de 9 à 5.  
30b Bibliothèque nationale du Québec, photo Jacques Jaillet.  
31h École de médecine et de chirurgie de Montréal sur l'avenue des Pins, à Montréal. Collection Clio de 9 à 5.  
31b *Canadian Illustrated News*. Collection Clio de 9 à 5.  
32h *La Minerve*, 19 mars 1852. Collection Clio de 9 à 5.  
32b Service des archives de l'Université de Montréal, fonds de l'École de médecine et de chirurgie.  
33h Archives photographiques Natmon.  
33b Photo Jacques Jaillet. Collection Clio de 9 à 5.  
34 Collection Château Ramezay.  
35 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
36 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
37d Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
37h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
37b Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
38 Caricature de l'artiste Albert Dumas. Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
39 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
40-41 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
42 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
43g *Canadian Illustrated News*, 16 novembre 1872. Collection Clio de 9 à 5.  
43d Service des archives de l'Université de Montréal, fonds Ignace Bourget.  
44h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
44b Bibliothèque nationale du Québec, collections spéciales.  
45 *L'Opinion publique*, 19 octobre 1876. Collection Clio de 9 à 5.  
47 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
48 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
49 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
50-51 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.

### Chapitre 2

- 52 Adrien Hébert, huile sur toile. Musée du Québec, photographie Patrick Altman.  
53 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
54h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
54b Collection Clio de 9 à 5.  
56 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
57 *Annuaire de l'École de médecine et de chirurgie de Montréal, 1895-1896*. Service des archives de l'Université de Montréal.  
58 Brochure publicitaire publiée par *La Presse*, le 8 octobre 1898. Bibliothèque nationale du Québec.  
59 Plan du quartier latin *L'Escholier*, 23 décembre 1915.  
60 Bibliothèque nationale du Québec, collection spéciale.  
61 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
62h Service des archives de l'Université de Montréal, collection de brochures.  
62b Service des archives de l'Université de Montréal.  
63 *Le Monde Illustré*, 26 septembre 1886.  
64gh Service des archives de l'Université de Montréal.  
64gb Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
64d *La Presse*, 18 février 1910.  
65 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
66 Collection Jacques Paitras.  
67h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
67b Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
68-69 Bibliothèque nationale du Québec.  
70 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
71h Caricature de l'artiste Albert Dumas. Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
71b *La Presse*, mercredi 9 octobre 1895. Bibliothèque nationale du Québec.  
72-73 Université de Montréal. Direction des communications.  
74h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
74b Encre sur papier, 1901. Collection Château Ramezay, fonds J. H. Ross «Early Montreal».  
75 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
76h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
76b Service des archives de l'Université de Montréal.  
77 Service des archives de l'Université de Montréal.  
78 Bibliothèque nationale du Québec, fonds E-Z Massicotte.  
79h *Le Quartier Latin*, 20 mars 1930.  
79b *Le Quartier Latin*, 21 mars 1929.  
80 Service des archives de l'Université de Montréal.  
81 Service des archives de l'Université de Montréal.  
82 Bibliothèque nationale du Québec.  
83 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
84 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
85g La rue Notre-Dame en 1838. Bibliothèque nationale du Québec, fonds E-Z. Massicotte.  
85d Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
86 Service des archives de l'Université de Montréal.  
87 Collection Clio de 9 à 5.  
88 *L'Opinion publique*, 14 juin 1883. Collection Clio de 9 à 5.

- 89 *L'Opinion publique*, 18 juillet 1878. Collection Clio de 9 à 5.  
90 *L'Opinion publique*, 27 avril 1876. Collection Clio de 9 à 5.  
92g *L'Opinion publique*, 24 juin 1875.  
92d Archives du Séminaire de Saint-Hyacinthe, photo Daniel Fyen.  
93 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
94 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
95 *Programme de l'Institut agricole d'Okta*, 1934. Service des archives de l'Université de Montréal.  
96 Collection Jacques Paitras.  
97h Collection Jacques Paitras.  
97b Collection Michel Bazinet.  
98 *Le Canadien*, septembre 1875.  
99h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
99b Service des archives de l'Université de Montréal, fonds de la Faculté de médecine dentaire.  
100-101 Service des archives de l'Université de Montréal, fonds de la Faculté de médecine dentaire.  
102 *La Presse*, lundi 24 novembre 1919.  
104 *La Presse*, 7 décembre 1927.  
106 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
107 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
108h Service des archives de l'Université de Montréal.  
108b *L'Opinion publique*, 6 février 1873. Collection Clio de 9 à 5.  
109 *La Presse*, vendredi 31 octobre 1919. Service des archives de *La Presse* et Service des archives de l'Université de Montréal.  
111 Institut de microbiologie et d'hygiène, photo Henri Paul. Service des archives de l'Université de Montréal.  
113 Service des archives de la Ville de Montréal.  
114 Service des archives de l'Université de Montréal, fonds de l'École de médecine vétérinaire.  
115 Bibliothèque nationale du Québec, fonds Saint-Sulpice.  
116 Service des archives de l'Université de Montréal.  
117 Collection Clio de 9 à 5.  
118 Direction des communications, Université de Montréal.  
119 Service des archives de l'Université de Montréal.  
120 *Le Quartier Latin*, 20 octobre 1927.  
121 Service des archives de l'Université de Montréal.  
122 Archives du Centre canadien d'architecture.  
123 Collection Centre canadien d'architecture.  
124 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
125 *Le Quartier Latin*, 2 mars 1933. Service des archives de l'Université de Montréal.



### Chapitre 3

- 126 Collection Université de Montréal.  
127 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
128g *Le Devoir*, 28 mars 1933.  
128d Photo Henri Paul. Service des archives de l'Université de Montréal.  
129 Service des archives de l'Université de Montréal.  
130 Service des archives de la Ville de Montréal.  
131 Service des archives de la Ville de Montréal.  
132 *Le Quartier Latin*. Service des archives de l'Université de Montréal.  
134 Service des archives de l'Université de Montréal.  
135 Centre de documentation de *La Presse*, photo Daniel Fyen.  
136g Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
136d Service des archives de l'Université de Montréal.  
137 Service des archives de l'Université de Montréal.  
138 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
139 Service des archives de la Ville de Montréal.  
140 Service des archives de l'Université de Montréal.  
141 Bibliothèque nationale du Québec, collections spéciales.  
142 *Le Quartier Latin*, 18 décembre 1931. Service des archives de l'Université de Montréal.  
143 Service des archives de la Ville de Montréal.  
144 Service des archives de la Ville de Montréal.  
145 Service des archives de l'Université de Montréal.  
146h Service des archives de l'Université du Québec à Montréal, fonds de la Palestre nationale.  
146b *Le Quartier Latin*, 29 janvier 1937. Service des archives de l'Université de Montréal.  
147 *Le Devoir*, 15 septembre 1933.  
148 Service des archives de l'Université de Montréal.  
150 *Le Quartier Latin*, 10 mars 1939. Service des archives de l'Université de Montréal.  
151 Service des archives de l'Université de Montréal.  
152-153 Service des archives de l'Université de Montréal.  
153h *Le Quartier Latin*, 8 novembre 1940. Service des archives de l'Université de Montréal.  
154 Service des archives de l'Université de Montréal.  
155 Centre de documentation de *La Presse*, photo Daniel Fyen.  
156h *Le Devoir*, 27 août 1937.  
156b Service des archives de l'Université de Montréal.  
157h Bibliothèque nationale du Québec, collections spéciales.  
157b Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
158 *Le Quartier Latin*, avril 1939. Service des archives de l'Université de Montréal.  
159 *Le Quartier Latin*, 11 avril 1935. Service des archives de l'Université de Montréal.  
160 Service des archives de l'Université de Montréal.  
161 Service des archives de l'Université de Montréal.

- 162 Service des archives de l'Université de Montréal.  
163 Service des archives de l'Université de Montréal.  
164 Une classe en 1941. Photo Henri Sauvageou, collection Clia de 9 à 5.  
165h Cauventines en 1943. Photo Henri Sauvageou, collection Clia de 9 à 5.  
165b Service des archives de l'Université de Montréal.  
166 Service des archives de l'Université de Montréal.  
167h *La Presse*, 5 juillet 1941. Collection Clia de 9 à 5.  
167b *La Presse*, 6 septembre 1941. Collection Clia de 9 à 5.  
169 Office national du film.  
170 Service des archives de l'Université de Montréal.  
171 Service des archives de l'Université de Montréal.  
172 Service des archives de l'Université de Montréal.  
173 Service des archives de l'Université de Montréal.  
174 Service des archives de l'Université de Montréal.  
177 Extrait de la liste des donateurs, rapport du Comité de la campagne de souscription en faveur de l'Université de Montréal, 22 février 1948. Service des archives de l'Université de Montréal.  
178 Service des archives de l'Université de Montréal.  
181 Service des archives de l'Université de Montréal.

### Chapitre 4

- 182 *Paysage : La Calline de l'Université*. Huile sur panneau de Jacques de Tannancour. Collection Université de Montréal.  
183 Service des archives de l'Université de Montréal.  
184 *Le Quartier Latin*, 25 septembre 1952. Service des archives de l'Université de Montréal.  
185h *Le Quartier Latin*, 18 septembre 1952.  
185b « École d'agriculture des RR. PP. Trappistes d'Oka ». Craquis, *La Presse*, 21 septembre 1895. Bibliothèque nationale du Québec.  
186 Centre canadien d'architecture.  
187h Service des archives de l'Université de Montréal.  
187b Centre canadien d'architecture.  
188-189 Service des archives de l'Université de Montréal.  
190 Service des archives de l'Université de Montréal.  
191 Plan de l'édifice principal de l'Université de Montréal. Service des archives de l'Université de Montréal.  
193g Collection Clia de 9 à 5.  
193d Service des archives de l'Université de Montréal.  
194 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
195h Direction des communications, Université de Montréal.  
195b Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
196 Centre audiovisuel de l'Université de Montréal.  
197h Service des archives de l'Université de Montréal.  
197b Photo S. Pilon. Centre audiovisuel de l'Université de Montréal.  
198 Service des archives de l'Université de Montréal.  
199 Centre audiovisuel de l'Université de Montréal.  
200 Photo Bob Fisher. Université de Montréal.  
201 Photo Normand Brisson. Université de Montréal.  
202 Service des archives de l'Université de Montréal.  
203 Service des archives de l'Université de Montréal.  
204 *Le Quartier Latin*, 2 octobre 1952.  
206 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
207 Service des archives de l'Université de Montréal, fonds de l'École de médecine vétérinaire.  
208h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.

208b Collection Jacques Paitras  
 209 Photo J. M. Barrie. Service des archives de l'Université de Montréal, fonds de l'École de médecine vétérinaire.  
 210 *Le Quartier Latin*, 28 février 1954  
 211 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 213h *Le Quartier Latin*, 28 octobre 1938.  
 213b Service des archives de l'Université de Montréal.  
 214h *Le Quartier Latin*, 28 février 1954.  
 214b *Le Quartier Latin*, 14 décembre 1936.  
 216 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 217 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 218 *Le Quartier Latin*, 13 mars 1958.  
 219g Collection Jean Cournoyer.  
 219d Service des archives de l'Université de Montréal.  
 221 *Le Quartier Latin*, 9 octobre 1958.  
 222 *La Presse*, 5 février 1960  
 223 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 224-225 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 226 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 228 Collection Clia de 9 à 5.  
 231 Service des archives de l'Université de Montréal  
 232h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby.  
 232b Service des archives de l'Université de Montréal.  
 233 Catalogue 1992 des Presses de l'Université de Montréal.  
 234 Les Presses de l'Université de Montréal.  
 235 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 236 Service des archives de l'Université de Montréal

## Chapitre 5

238 L'Université de Montréal. Huile de Tibor K Thomas. Collection Université de Montréal.  
 239 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 240 Photo P. Costell. Service des archives de l'Université de Montréal.  
 241 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 243 Service des archives de l'Université de Montréal  
 244-245 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 246 Service des archives de l'Université de Montréal  
 247 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 248-249 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 250 Service des archives de l'Université de Montréal  
 251hd *Hebdo-Information*, 11 novembre 1968. Service des archives de l'Université de Montréal.  
 251bd *Hebdo-Information*, 16 décembre 1968. Service des archives de l'Université de Montréal.  
 251bg Service des archives de l'Université de Montréal.  
 252-253 Service des archives de l'Université du Québec à Montréal, fonds Jean-Claude LoHoye.  
 253h Service des archives de l'Université de Montréal.  
 254 Service des archives de l'Université de Montréal  
 255h Service des archives de l'Université de Montréal  
 255b Photo Guy Fitzgerald Université de Montréal  
 256-257 Dessin des architectes Gauthier et Daoust Bibliothèque notionale du Québec, fonds E.-Z. Massicotte.  
 258 Centre audiovisuel de l'Université de Montréal.  
 259 Service des archives de l'Université de Montréal  
 260 Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby  
 262 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 263 Service des archives de l'Université de Montréal

264 Service des archives de l'Université de Montréal  
 266-267 Service des archives de l'Université du Québec à Montréal, fonds du Service des immeubles et équipements.  
 267d Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby  
 269 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 270h Service des archives de l'Université de Montréal, collection Baby  
 270b Service des archives de l'Université de Montréal.  
 271 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 272 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 273 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 274h Service des archives de l'Université de Montréal.  
 274b Centre audiovisuel de l'Université de Montréal.  
 275 Photo Bob Fisher. Université de Montréal  
 276 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 277 Direction des communications, Université de Montréal.  
 278 Photos Bob Fisher. Université de Montréal.  
 279 Photo Bob Fisher. Université de Montréal  
 282-283 Photo Bob Fisher. Université de Montréal.  
 284 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 285 Service des archives de l'Université de Montréal.  
 286 Doctorats honorifiques. Service des archives de l'Université de Montréal  
 287 Centre audiovisuel de l'Université de Montréal.



## INDEX

- Abitibi, 147, 230  
 Académie commerciale catholique de Montréal, 266, 268  
 Académie commerciale catholique du Plateau, 64  
 Académie du Plateau, 55  
 Académie notionale, 55  
 Académie Saint-Denis, 107  
 Académie Saint-Ignace, 99  
 Acadie, 174, 175  
 Action française, 102, 149  
 Adrien (frère), 156  
 Agriculture (ministère de l'), 206, 209  
 Alorie, Pierrette, 227  
 Alourent, Jean, 201  
 Alberta Research Council, 272  
 Américain, 166, 168, 176  
 Amérindiens, 36  
 Amérique du Nord, 100  
 Amérique du Sud, 100  
 André-Molroux (conférences), 222  
 Anglais, 24, 93  
 Angleterre, 18, 28, 87, 89, 108, 138  
 Annales de l'ACFAS, 234  
 Annuaire général, 235  
 Anticosti-Minganie, 230  
 Arcand, Denys, 227  
 Archambault, Alfred, 270  
 Archambault, Édouard, 235  
 Archambault, Horace, 97  
 Archambault, Joseph-S., 62  
 Archambault, Ostor, 151  
 Archambault, Urgel-Eugène, 268, 269  
 Arès, Richard, 213  
 Armes (place d'), 75, 84  
 Arnaldi, Francis C. Thomas, 30  
 Arsenal, 108  
 Ascension (fête de l'), 170  
 Asselin, J.-Olivier, 128, 129, 163, 176  
 Assemblée législative du Québec, 107, 202, 261  
 Assemblée universitaire, 247, 273  
 Assistance publique, 138  
 Association athlétique d'amateurs notionale, 146  
 Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), 165, 227, 230, 234  
 Association catholique de la jeunesse canadienne-française, 146, 196, 212  
 Association catholique des voyageurs de commerce, 148  
 Association dentaire canadienne, 99  
 Association des anciens de la Faculté des sciences, 149  
 Association des anciens diplômés, 131  
 Association des anciens du Collège Sainte-Marie, 220  
 Association des assureurs de Montréal, 200  
 Association des banquiers canadiens, 260  
 Association des chimistes professionnels du Québec, 227  
 Association des diplômés, 226, 251  
 Association des étudiants de l'Université Bishop, 210  
 Association des étudiants de l'Université de Montréal, 210  
 Association des étudiants de l'Université de Sherbrooke, 210  
 Association des étudiants de l'Université Laval, 210  
 Association des étudiants de l'Université McGill, 210  
 Association des étudiants de l'Université Sir George Williams, 210  
 Association des gardes-malades enregistrées du Québec, 197  
 Association des licenciés, 261  
 Association des professeurs de l'Université de Montréal (APUM), 222, 227, 262  
 Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUFELF), 237, 245  
 Association générale des diplômés de l'Université de Montréal, 148, 150, 159, 161, 170  
 Association générale des étudiants de l'Université de Montréal (AGEUM), 146, 170, 204, 210, 215, 218, 219, 230, 247  
 Association générale des étudiants de l'Université Laval (AGEUL), 229  
 Association générale des professeurs de l'Université de Montréal (AGPUM), 222  
 Association internationale des universités, 262  
 Association pharmaceutique de la province de Québec, 192  
 Association Saint-Jean-Baptiste, 65  
 Associés de l'Université, 223, 250  
 Atherton, William, 174  
 Bachand, André, 203, 251  
 Bagdley, Francis, 30  
 Boillorgé, Charles, 40  
 Bailly de Messein, Charles-François, 23  
 Balzac, Honoré de, 80  
 Banque de terminologie, 237, 284  
 Baril, Georges, 110, 119, 120, 123, 148, 149, 154  
 Baron (coleau), 61, 62, 63  
 Barreau du Bas-Canada, 83, 84  
 Borrette, Antonio, 222, 223, 226, 261  
 Barsolou & Cie, 90  
 Bas-Canada, 24, 30, 36, 38, 39  
 Bathurst, Lord Henry, 27  
 Baudot, Jean-A., 237  
 Beaubien, Joseph, 132  
 Beaubien, Pierre, 28, 31  
 Beaubien-Lacoste, Justine, 73, 216  
 Beouchamp, Georges-Étienne, 87  
 Beaudet, L., 74  
 Beaugrand-Champagne, Pierre-Paul, 147  
 Beauharnois, 21  
 Beaupré (le géant), 55  
 Bégin, Louis-Nozère, 88  
 Béique, Liguori, 86, 113, 114, 119  
 Béique, Paul, 118  
 Bellechasse (rue de), 216  
 Bellefeuille, Zolaïque, 38  
 Bellingham (chemin), 116, 117, 118  
 Benoît XV, 94  
 Bernovitch, M., 141  
 Bernier, Alphonse, 110  
 Berni (rue), 54, 74  
 Bertrond, Jean-Jacques, 248  
 Biboud, Maximilien, 42, 83  
 Bibeau, Gaspard, 83  
 bibliothèque des lettres et des sciences humaines, 265  
 bibliothèque des sciences sociales et des lettres, 251  
 bibliothèque municipale de Montréal, 65, 112  
 bibliothèque Saint-Sulpice, 81, 114, 115, 125, 141, 161  
 Bishop (collège), 33  
 Boismanneau, Céline, 38  
 Bombardier, Denise, 227  
 Bonhomme, Philorum, 136  
 Bonin, Wilbrad, 178  
 Bonsecours (marché), 54, 58, 62, 84  
 Bonsecours (rue), 74  
 Bostonnois, 15  
 Bouchard, Télésphère-Damien, 132  
 Bourassa, Henri, 80, 97  
 Bourgeois, Benjamin, 143  
 Bourgeois, Georges, 131, 162, 178  
 Bourgeois, Marguerite, 16, 21, 54  
 Bourget, Ignace, 31, 36, 39, 42, 43, 45, 48, 55, 83  
 Bovey, Willrid, 168  
 Boyer, Louis, 31  
 Brault, Michel, 227  
 Britanniques, 24  
 Branfman, Samuel, 251  
 Brouillet, Ignace, 271  
 Bruchési, Paul, 82, 89, 94, 97, 103, 106, 161  
 Bruneau, Orphir, 206  
 Brunel, Jules, 154  
 Brunet, Michel, 203, 212, 222  
 Bruxelles, 112, 142  
 Bureau de liaison Entreprises-Université, 287  
 Bureau des gouverneurs, 60, 86, 87  
 Bureau médical de Montréal, 30  
 Bureau médical de Québec, 30  
 Burnside, 26  
 Bytown (Ottawa), 39  
 Cabinet de lecture paroissial, 34, 84, 206  
 Café Campus, 274  
 Café de Paris, 80  
 Café Saint-Jacques, 79, 211  
 Cajeton, cardinal Bisleti, 94  
 Caldwell, William, 29  
 Calvé, Pierre, 227  
 compagnes de financement, 65, 82, 87, 103, 119, 136-140, 172, 186, 205, 221, 235, 250, 265, 274, 277, 278  
 Canada, 24, 28, 36, 108, 112, 148, 153, 158, 165, 174, 190, 195, 236, 266, 268, 271, 272, 276, 287  
 Canada-Uni, 37  
 Canadian Officer Training Corps, 159  
 Canadien National, 106  
 Canadien Pacifique, 54  
 Canadiens, 168  
 Connes, 170  
 Cardinal, Jean-Guy, 250  
 Carle, Léopold, 120  
 Carleton, Guy (Lord Dorchester), 18, 23  
 Carmel, J.-E., 235  
 Caran, Maximilien, 178  
 Cartier, George Étienne, 74, 83, 117  
 Cartier, Jacques, 148  
 Casault, Jean-Joseph, 24  
 Cosault, Louis-Jacques, 40  
 Cosovani, Aristide, 152  
 Castro, Fidel, 227  
 Cecil-Rhodes (bourse), 109  
 Cendrillon, 168  
 centre communautaire, 247  
 centre médical, 250  
 Centre d'entraînement des officiers canadiens (CEOC), 201  
 Centre d'insémination artificielle, 209  
 Centre de calcul, 237  
 Centre de croissance, 285  
 Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal, (CEPSUM), 197, 274  
 Centre de recherche en droit public, 278  
 Centre de recherche en sciences neurologiques, 237, 284  
 Centre de recherche et développement en économique, 237, 284  
 Centre de recherche sur la croissance humaine, 237  
 Centre de recherche sur la croissance, 278  
 Centre de recherche sur le transport, 284  
 Centre de recherches caribéennes, 237, 284  
 Centre de recherches écologiques, 284  
 Centre de recherches mathématiques, 236, 237, 284  
 Centre de sondage, 237, 284  
 Centre international de criminologie comparée, 237, 284  
 Cercle universitaire, 147, 149  
 Cercles des jeunes naturalistes, 156  
 CFCF, 106  
 Chabaille, Louis, 21  
 Chalk River, 166  
 Chambre d'assemblée du Canada-Uni, 38  
 Chambre de commerce de Montréal, 55, 79, 212, 221, 222, 256, 257  
 Chambres de commerce, 91  
 Champ-de-Mars, 54, 62  
 Chapleau, Joseph-Adolphe, 58, 66, 71  
 Charbonneau, Joseph, 125, 169, 170, 176, 202  
 Charle, 92, 94, 95, 97, 103, 116, 118, 124, 183, 184, 187, 202, 208, 226, 227, 228, 260, 280, 286  
 Chorier, Émile, 67, 95, 97, 103, 110, 116, 117, 124, 148, 151, 173, 174  
 Chauveau, Pierre-Joseph-Olivier, 58  
 Chemical Society de Londres, 227  
 Cherrier, Côme Séraphin, 58, 61, 83  
 Chevaliers de Colamb, 103  
 Chicago, 120  
 Chil, 138, 260  
 Chine, 100  
 Ciné-Club, 227  
 Cinq-Mars, 38  
 Circuit, 236

- cisterciens, 208  
 Cité des arts, 159  
 Cité du soir, 170  
 CKAC, 106, 146  
 Claude, Renée, 227  
 Clermont, Moïse, 120  
 Clautier, Gilles, 272  
 Cobourg, 32, 33  
 Cochot de Belan, Français, 15  
 Code civil, 84  
 Cahen, Joseph, 141  
 Calin, Frédéric-Louis-de-Gonzague, 92  
 Collège Bishop, 74, 178, 205  
 Collège McGill, 26, 42  
 Collège Basile-Moreau, 93  
 Collège Bourget (Rigaud), 93  
 Collège Campion, 184  
 Collège de Chambly, 36  
 Collège de chirurgie dentaire de Montréal, 98, 99  
 Collège de L'Assomption, 36, 93  
 Collège de la Longue-Pointe, 16  
 Collège de Montréal, 21, 36, 48, 49, 92, 93, 181, 196  
 Collège de pharmacie, 76  
 Collège de Québec, 15  
 Collège de Saint-Laurent, 93  
 Collège de Sainte-Anne-de-la-Pacatière, 36, 37  
 Collège de Valleyfield, 93  
 Collège dentaire de la province de Québec, 98  
 Collège des jésuites, 17, 18, 21, 61  
 Collège des médecins, 35, 74  
 Collège des médecins et chirurgiens de la province du Bas-Canada, 30, 31  
 Collège des médecins vétérinaires de la province de Québec, 209  
 Collège des optométristes et opticiens, 194  
 Collège Jean-de-Brébeuf, 167, 261  
 Collège Jésus-Marie, 93  
 Collège Loyola, 241  
 Collège Mac Donald, 209  
 Collège Marguerite-Bourgeoys, 93  
 Collège Marie-Anne, 93  
 Collège Mont-Saint-Louis, 53, 62, 64  
 Collège Regina Assumpta, 93  
 Collège Saint-Christophe, 184  
 Collège Saint-Ignace, 93  
 Collège Saint-Jean-sur-Richelieu, 93  
 Collège Saint-Louis-de-Gonzague, 184  
 Collège Saint-Maurice, 93  
 Collège Saint-Raphaël, 16, 17, 36, 44  
 Collège Saint-Roch de Québec, 36  
 Collège Sainte-Marie, 37, 42, 64, 76, 83, 84, 167, 181, 184, 241  
 collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps), 93  
 comité de construction, 118, 119  
 comité de révision de la charte, 243  
 comité du site, 118  
 Comité d'étude sur l'enseignement de la musique, 195  
 Comité de propagande des professeurs, 144, 148  
 Comité des donateurs de l'Université de Montréal, 178  
 Comité du développement académique, 280  
 Comité intergouvernemental Ottawa-Québec, 190  
 Comité permanent de l'enseignement, 93  
 Commercial High School, 64, 201  
 commission Corlier, 237  
 commission d'enquête sur les écoles d'architecture de Québec, 201  
 commission Deschênes, 280  
 commission Lourendeau-Dunton, 237  
 commission Mossey-Lévesque, 190, 203, 204  
 commission Parent, 200, 226-228, 237, 239  
 commission Smith, 23  
 commission Tremblay, 203, 211-215, 228, 237  
 Commission d'administration, 113, 123  
 Commission d'étude du problème universitaire, 119, 133, 134, 152, 153, 158  
 Commission des écoles catholiques de Montréal, 64, 77, 129, 195, 268, 270  
 Commission des études, 99, 107, 117, 168, 184, 194, 197, 203, 220, 234, 241, 280  
 Commission des liqueurs, 166  
 Commission du radium, 110  
 Commission du troisième centenaire de Montréal, 162  
 Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, lettres et sciences au Canada, 187  
 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, 226, 227, 239  
 Compagnie de Jésus, 16, 37, 241  
 Compagnons de Saint-Laurent, 227  
 Confédération des travailleurs catholiques du Canada, 218  
 conférence canadienne sur l'éducation, 218  
 Conférence nationale des universités canadiennes, 205, 210  
 Congrégation de Notre-Dame, 16, 80, 107  
 Conrae (rapport), 179  
 Conroe, Irwin, 172, 176, 222  
 Conseil de l'Université, 201, 247, 279  
 Conseil des gouverneurs, 183, 221, 227, 229, 242, 243, 244, 247  
 Conseil universitaire de Laval, 86  
 Conseil de recherche, 271  
 Conseil des métiers et du travail du Canada, 130  
 Conseil des universités, 253, 254, 285  
 Conseil législatif de Québec, 112, 166, 205, 236, 237, 245  
 Conseil supérieur d'hygiène de Québec, 106  
 Conservatoire Lossalle, 165  
 Conservatoire national de musique, 164, 195  
 Canteinum, 223  
 Cordon Bleu, 80  
 Cormier (campus), 67, 84, 119, 125, 138, 158, 194, 240  
 Cormier, Ernest, 116, 117, 120, 121, 122, 123, 159, 161, 163, 170, 186, 187, 197  
 Cornwall, 24  
 Corps École des officiers canadiens, 163, 167  
 Côte d'Azur, 170  
 Côte Sainte-Catherine (chemin de la), 216  
 Côte, Omer, 201  
 Côte-des-Neiges, 49, 113, 127, 248  
 Coubertin, Pierre de, 195  
 Cournoyer, Jean, 219  
 Cuvée de Murville, Maurice, 245  
 Craig (rue), 29, 140  
 Criminologie, 235  
 Croix-Rouge canadienne, 87  
 Cugnet, 83  
 Cum Universitas Lavalensis, 45  
 Curatteou, Jean-Baptiste, 17, 18  
 Curie, Ève, 232  
 Curie, Marie, 232  
 Curie, Pierre, 232  
 Cyniques, 227  
 d'Orsonnens, Thomas Edmond d'Odette, 31  
 Dagenois, Pierre, 175, 232  
 Dondurand, Raoul, 119  
 Daubigny, Victor-Théodule, 206  
 Dauth, Gaspard, 65, 136, 173, 260  
 Daveluy, Maire-Claire, 162  
 de Belleval, Denis, 229  
 de Broy, Auguste-Joseph, 258  
 de Grandpré, Marcel, 179  
 De Bleury (rue), 63  
 De Lorimer (avenue), 216  
 De Montigny (rue), 84, 99, 100, 206, 211, 235  
 Décorie, Vianney, 199  
 Decelles (avenue), 116, 226, 250, 258, 261, 274  
 Defauw, Désiré, 170  
 Défense nationale (ministère de la), 158, 159  
 Delage, Gérard, 146  
 Delorme, Émile, 120  
 Demers, Jean-Marie, 222  
 Demirjian, Arto, 285  
 Deniger, Georges, 146, 178, 202, 227  
 Département d'éducation physique, 195, 197, 274  
 Département d'infarmatique, 237  
 Département de démographie, 237  
 Département de mathématiques, 236  
 Département de physiologie générale et expérimentale, 114  
 Département de physique, 272  
 Département de psychologie, 237  
 Département de science politique, 237  
 Département de sciences économiques, 237  
 Département de sociologie, 237  
 Desbarots, Guy, 201  
 Desmorais, Paul, 265  
 Desrivières, Francis, 26  
 Désy, Jean, 174  
 Deux Montagnes (loc des), 81, 208  
 Deuxième Guerre mondiale, 128, 167, 168, 175, 198  
 Diefenbaker, John George, 217, 223  
 Dian, Alcontara, 199  
 Disney, Walt, 170  
 district militaire n° 4, 158, 163  
 dominicains, 125  
 Dominian (square), 55  
 Danegano (hôpital), 58  
 Danegano (hôtel), 58, 74  
 Donegano, Jean-Marie, 74  
 Dorais, Léa, 262  
 Dorchester (boulevard), 151  
 Doré, Victor, 129  
 Ducet, Jean-Charles, 120  
 Dayon, Paul, 205  
 Drapeau, Jean, 228, 250  
 Dubé, Edmond, 233  
 Dubé, Marcel, 227  
 Dubeau, Eudore, 79, 98, 99, 100  
 Dumois, Roland, 261  
 Dumas, Alexandre, 80  
 Dupire, Louis, 147  
 Duplessis, Maurice, 141, 152, 161, 178, 190, 202, 205, 211, 219-221, 223, 226, 261, 271  
 Dupuis Frères, 88  
 Durham (rue), 90  
 Durham, John George Lomban, Lord, 36  
 Durocher, Eugène, 159  
 Du Tremblay, Pamphile, 140  
 Duval, Louis, 230  
 École d'agriculture, 208  
 École d'agriculture des RR. PP. trappistes d'Okla, 185  
 École d'architecture de Montréal, 201, 251  
 École d'éducation familiale et sociale, 164, 213  
 École d'enseignement secondaire pour filles, 93  
 École d'enseignement supérieur, 79  
 École d'hygiène, 184, 196, 225, 232  
 École d'optométrie, 184, 194  
 École de bibliothécaires, 162, 165  
 École de chirurgie dentaire de Montréal, 79, 97, 99, 100, 106, 206, 270  
 École de droit de Montréal, 33, 42, 83, 84  
 École de droit de Collège Sainte-Marie, 43  
 École de loiterie, 209  
 École de médecine, 31, 40, 44, 206  
 École de médecine comparée et de science vétérinaire, 81, 97, 206  
 École de médecine de l'Université Bishop (Lennoxville), 98  
 École de médecine de l'Université McGill, 30, 35  
 École de médecine et de chirurgie de Montréal, 31-35, 39, 43, 74, 83, 230  
 École de médecine vétérinaire, 114, 184, 208, 270  
 École de médecine vétérinaire de la province de Québec, 251  
 École de médecine vétérinaire de Montréal, 206  
 École de médecine vétérinaire française de Montréal, 206  
 École de médecine Victorio, 30, 31, 35, 206  
 École de musique de Nazareth, 164  
 École de pharmacie, 76, 88, 97, 106, 149, 184, 192, 194  
 École de physiothérapie et d'occupation thérapeutique, 232  
 École de réhabilitation, 249  
 École de science vétérinaire, 209  
 École de sciences appliquées, 268  
 École de sciences appliquées aux arts, 154  
 École de service social, 164  
 École de technologie médicale, 232  
 École de théologie, 48  
 École de tourisme, 164, 180  
 École des beaux-arts, 64, 79, 146, 200, 201



- École des Hautes Études Commerciales, 79, 91, 97, 114, 149, 164, 184, 192, 196, 209, 212, 225, 241, 256-262, 274, 277, 280
- École des Hautes Études Commerciales de Paris, 55
- École des infirmières, 232
- École des infirmières hygiénistes, 165, 198
- École des métiers commerciaux, 240
- École des sciences politiques de Paris, 180
- École des sciences sociales, 134, 194, 213
- École des sciences sociales, économiques et politiques, 180
- École du meuble, 64
- École ménagère provinciale, 213
- École normale, 225
- École normale de musique de l'Institut des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, 195
- École normale de pédagogie familiale, 199
- École normale secondaire, 164, 168, 198, 199
- École normale supérieure, 199
- École Polytechnique, 55, 60, 64, 65, 71, 73, 77-79, 91, 92, 97, 114, 154, 159, 164, 184, 188, 192, 196, 200, 209, 217, 221, 222, 241, 247, 260, 261, 266-271, 274, 277, 280
- École primaire supérieure Saint-Stanislas, 149
- École Saint-Jacques, 235
- École sociale populaire, 180
- École supérieure de musique des sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 164, 195
- École supérieure de musique des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, 164
- École supérieure de musique des sœurs de l'Assomption (Nicole), 164
- École supérieure de musique des sœurs de Sainte-Anne, 164, 195
- École supérieure de musique des ursulines des Trois-Rivières (Marie de l'Incarnation), 164
- École supérieure de pédagogie familiale et d'enseignement ménager, 164
- École technique, 64
- Écosse, 24, 28
- Éden (musée), 55
- Édimbourg (duc d'), 190, 236
- Édouard VIII, 108
- Église, 58, 91, 213, 214
- Église canadienne, 21
- Einstein, Albert, 277
- Élisabeth (princesse), 190, 227
- Émery, Caderre, 31
- Énergie atomique du Canada, 237
- énoncé de mission, 192, 274, 281
- Ententes de planification*, 274
- Espagne, 138
- États-Unis, 24, 28, 54, 110, 120, 175, 195, 200
- Études françaises, 235
- Europe, 15, 71, 74, 91, 100, 110, 168, 256
- Fabre, Édouard-Charles, 45, 62, 66, 82
- Faculté de chirurgie dentaire, 162, 163, 168, 192, 194, 196, 249
- Faculté de droit, 34, 57, 58, 70, 76-80, 84, 85, 92, 95, 109, 132, 133, 146, 181, 192, 194, 196, 217, 225, 236, 250, 259, 278
- Faculté de l'aménagement, 200, 251
- Faculté de l'éducation permanente, 200, 203, 255, 262, 281
- Faculté de médecine, 33-35, 44, 57, 58, 70, 71, 74, 76, 77, 80, 84, 87, 92, 102, 105, 106, 110, 114, 116, 117, 120, 132, 133, 144, 146, 153, 154, 163, 165, 168, 192, 196, 197, 206, 215, 224, 226, 232, 233, 235, 249, 250, 284
- Faculté de médecine dentaire, 100, 149, 278
- Faculté de médecine vétérinaire, 192
- Faculté de musique, 195, 265
- Faculté de pharmacie, 105, 168, 192-194, 217, 249
- Faculté de philosophie, 118, 124, 125, 134, 154, 165, 168, 192, 225, 232, 254
- Faculté de théologie, 42, 49, 71, 92, 97, 118, 165, 192, 217, 243, 245
- Faculté des arts, 57, 60, 65, 71, 92, 93, 97, 173, 192, 198, 199, 200, 225, 269
- Faculté des arts de l'Université Laval, 206
- Faculté des arts et des sciences, 125, 200, 254, 280
- Faculté des études supérieures, 200, 254, 255, 280
- Faculté des lettres, 92, 97, 112, 124, 134, 149, 154, 165, 173-175, 192, 217, 225, 232, 250, 254
- Faculté des sciences, 92, 97, 105, 106, 134, 148, 153-156, 165, 168, 192, 194, 196, 217, 227, 230, 235, 236, 249, 254
- Faculté des sciences de l'éducation, 198-200
- Faculté des sciences infirmières, 192, 197
- Faculté des sciences sociales, 168, 180, 181, 212, 250, 254
- Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 190
- Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, 97, 165, 192
- Faribault, Marcel, 186, 202, 241
- Farnham, 106
- Faubert, Henri, 120
- Fauteux, Aegidius, 162
- Fauteux, C.-É., 109
- Favre (rapport), 280
- Fédération des collèges classiques, 214, 226
- Fédération des commissions scolaires, 226
- Fédération des travailleurs du Québec, 218
- Fédération nationale des étudiants des universités canadiennes, 170
- Ferland, Philippe, 146
- Filion, Gérard, 146, 216, 217
- Fondation Biermons, 235
- Fondation Carnegie, 100
- Fondation Curie, 110
- Fondation J. W. McConnell, 250
- Fondation Kellogg, 163
- Fondation Rockefeller, 105, 110, 120, 123, 132, 153, 168, 233
- Fonds de dotation, 140
- Forest, Marie-Ceslas, 124, 168
- Forget, Claude, 227
- Forrester, Moureen, 227
- fort des Prêtres, 21
- France (gouvernement), 112
- France, 18, 27, 28, 73, 89, 92, 110, 112, 138, 154, 170, 174, 175, 180, 181, 259
- Franchi, Alexandre, 44, 46
- Frappier, Armond, 110, 156, 232
- Fredette, Victorien, 232
- Frégault, Guy, 175, 222, 232
- Gaboury, Pacôme, 208
- Gagnon, André, 227
- Gagnon, Jean-Louis, 216
- Gagnon, Robert, 269, 271
- Gardner, Gérard, 154
- Garigue, Philippe, 181
- Gaspésie, 230
- Gaudet & Harris, 110
- Gaudry, Roger, 227, 229, 241, 242, 244, 248, 251, 252, 261, 262, 264, 272, 286
- Gaulle, Charles de, 245
- Gauthier, Georges, 86, 89, 94, 95, 97, 103, 112, 113, 118, 133, 138, 140, 146, 148, 154, 161, 170
- Gauthier, Gustave, 203
- Gauthier, L.-Z., 261
- Gauthier, Pierre, 146
- Gazette de Québec, 18
- Gemelli, Agostina, 199
- Gendreau, Ernest, 105, 110, 119, 232
- Geoffrion, Paul, 100
- Géographie physique et quaternaire*, 235
- Gérin-Lajoie, Antoinette, 213
- Gérin-Lajoie, Paul, 226, 228
- Gervais, Honoré, 79, 256
- Gingras, Gustave, 232
- Girard, Alice, 197, 198
- Girard, Jacques, 229
- Godbout, Adélard, 150, 161, 170
- Gouin, Lamer, 79, 103, 256
- Goutte de lait, 73
- Goyer, Jean-Pierre, 217, 219
- Graduate School of Business Administration, 180
- Grand Séminaire de Montréal, 21, 48-51, 58, 65, 92
- Grand Séminaire de Québec, 16
- Grand Tronc, 79
- Grandpré, Marcel de, 198
- Grands Lacs, 230
- Grégoire, Paul, 250
- Grothé, Émile, 140
- Groulx, Henri, 161
- Groulx, Lionel, 174, 175, 235
- Guillemin, Chorlotte, 26
- Haïti, 100
- Hamel, René, 211
- Haut-Canada, 36, 39, 54
- Hébert, Philippe, 55
- Hébert, Wilfrid, 103
- Héroux, Denis, 227
- Histoire de l'École Polytechnique de Montréal*, 269, 271
- Hitler, Adolf, 166
- Holmes, Andrew F., 29
- hôpital de la Miséricorde, 35, 74
- hôpital Notre-Dame, 61, 65, 74, 75, 96, 116, 143, 149
- hôpital Saint-Charles-Barramée, 29
- hôpital Saint-Luc, 73, 198
- hôpital Sainte-Justine, 73, 215, 216, 250
- hôpital universitaire, 197, 216, 224-226, 249, 250
- hôpital de chirurgie dentaire, 100
- hôpital dentaire Laval, 99
- hôpital du radium, 110
- Hôpital général, 29
- hospice Saint-Joseph, 98, 99
- hospitolières de Saint-Joseph, 29, 31, 198
- hôtel de ville, 44, 62, 84, 113, 117, 261
- Hôtel-de-Ville (avenue de l'), 63, 98
- Hôtel-Dieu, 28, 29, 31, 35, 42, 65, 74, 87, 198, 234
- Houde, Camilien, 113, 130, 131, 133, 159, 190
- Haupt, Jean, 149, 175, 200, 203, 232
- House of Recovery, 29
- Hubert, Jean-François, 18, 21, 23
- Hydro-Québec, 272
- Imperial Tobacco, 140
- Indiana, 200
- Institut agricole d'Oka, 81, 95, 97, 184, 192, 208, 209, 251
- Institut botanique, 134, 156, 165, 230, 284
- Institut Bruchési, 81, 99
- Institut canadien d'orientation professionnelle, 165
- Institut catholique, 174
- Institut d'anatomie pathologique, 165
- Institut d'éducation physique, 196
- Institut d'études anglaises, 165
- Institut d'études historiques de Chicago, 175
- Institut d'études médiévales, 125, 165
- Institut d'histoire, 165, 175, 232
- Institut d'hygiène, 249
- Institut d'urbanisme, 201, 251
- Institut de biologie, 165, 230
- Institut de cardiologie, 224
- Institut de chimie, 156, 165
- Institut de chimie du Canada, 227
- Institut de diététique et de nutrition, 165, 168, 232
- Institut de géographie, 175, 232
- Institut de géologie, 165
- Institut de médecine et de chirurgie expérimentales, 233
- Institut de microbiologie, 161, 165, 225, 232, 249
- Institut de microbiologie et d'hygiène, 110, 156, 232
- Institut de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, 213
- Institut de physique, 165
- Institut de psychologie, 125, 165, 199, 232
- Institut de recherche d'Hydro-Québec, 272
- Institut de recherche en droit public, 237
- Institut de recherches de la Faculté des sciences sociales, économiques et politiques, 165
- Institut de recherches en médecine et en chirurgie expérimentales, 165
- Institut de traduction, 232
- Institut des arts ménagers, 209
- Institut des études familiales, 125
- Institut des sciences pédagogiques, 200
- Institut des textiles, 209
- Institut du radium, 110, 134, 138, 153, 161, 163, 165, 192, 230
- Institut Jésus-Marie, 248
- Institut Morguerie-d'Youville, 197, 198
- Institut musical du Canada, 164, 195
- Institut Nazareth, 195
- Institut Pasteur, 110
- Institut pédagogique de la Congrégation de Notre-Dame, 164, 199
- Institut pédagogique Saint-Georges, 164, 199
- Institut Pie-XI, 165

Institut scientifique franco-canadien, 112, 141, 165, 233  
 Institut supérieur de sciences religieuses, 225  
 Institution royale pour l'avancement des sciences, 24, 26, 27, 36  
 Instruction publique, 199, 218, 268, 273  
 Jacob, Willie, 215  
 Jacques-Cartier (place), 17, 33, 58, 60, 62, 74, 84  
 Jom Dudum, 47, 61, 184  
 Japon, 100  
 Jardin botanique, 130, 134, 147, 148, 151, 156-159, 284  
 Jardin de l'enfance des sœurs de la Providence, 107, 181, 235  
 Jorgaille, Louis, 140  
 Jasmin, Henri, 114, 174  
 Jean XXIII, 203  
 Jean-Brilliant (rue), 250  
 Jean-Talon (rue), 249  
 Jeanne-Mance (porc), 103, 112, 113, 117, 118, 123, 130, 137, 143  
 Jeanne-Mance (rue), 64  
 jésuites, 15-18, 21, 24, 26, 27, 36-38, 44, 92, 184  
 Jésus (île), 249  
 Jetté, Louis-Amable, 58  
 Jeune-Canada, 146  
 Jeunesse ouvrière catholique, 146  
 Jeux olympiques d'été 1976, 274  
 Jobin, André, 167  
 John Dewar, 166  
 Jahnne Walker, 166  
 Johnson, Doniel, 250  
 Jauville-le-Pont, 87  
 Joliette (diocèse), 90  
 Journal de Québec, 142  
 Journal des Étudiants, 80  
 Kennedy, John Fitzgerald, 227  
 Kerhulu, 80  
 Kingston, 39  
 Kovic, Lana Mis, 183  
 L'Action universitaire, 165, 170, 235  
 L'Actualité économique, 165  
 L'Autarité, 134  
 L'Enseignement secondaire au Canada, 199  
 L'Escholar, 81  
 L'Étudiant, 81  
 L'Illustration, 133  
 L'Union médicale du Canada, 98, 234  
 Laborre, Jules, 194  
 Labelle, Adèle, 181  
 Labelle, Henri, 159  
 Labelle (rue), 258  
 Loberge, Réjane, 215  
 Laboratoire de physique nucléaire, 237  
 Laboratoire André-Michaud, 156  
 Lac-Saint-Jean, 230  
 Lacoste, Paul, 243, 244, 254, 262, 264, 265, 272, 285  
 Lacroix, Robert, 273  
 Lady Benevolent Society, 29  
 Laennec, René, 28  
 La Fayette, 200  
 Laffamme, Joseph Clovis, 57, 67  
 Laffleur, Napoléon, 109  
 LaFontaine (parc), 64, 65, 108, 117, 147  
 La Fontaine, Louis-Hippolyte, 37  
 Lafrenière, dit Pominville, Joseph, 38  
 La Gouche (rue De), 258  
 La Gazette de Québec, 23  
 LaHoye, Jean-Claude, 225, 251, 253  
 LaHoye (plan), 248  
 Lamorre, Bernard, 274  
 La Minerve, 30, 38, 67  
 Lamontagne, Jean-J., 120  
 Landry, Bernard, 227  
 Langevin, Stephen, 140  
 Lank, Herbert H., 251  
 Lapolme, Robert, 222  
 La Potrie, 98, 162, 170  
 Lapierre, Eugène, 164  
 Laporte, Georges-É., 120  
 La Prairie, 21, 37  
 La Presse, 67-69, 104, 109, 167, 175, 228, 232  
 La Revue canadienne, 165  
 La Revue canadienne de biologie, 165

La Revue trimestrielle canadienne, 165  
 Laracque, Paul, 67  
 Larigue, Jean-Jacques, 36, 48, 49, 62  
 La Salle (seigneurie de), 21, 23  
 La Sauvegarde, 136  
 Laurendeou, Louis, 218  
 Laurendeou, Francine, 217, 219  
 Laurentides, 36, 103, 230  
 Laurentides (porc des), 230  
 Loureys, Henri, 254, 260  
 Laurier, Wilfrid, 79  
 Laurier (circonscription électorale), 141  
 Laurier (clinique), 143  
 Laval, François-Xavier de Montmarcy, 16, 43, 209  
 Laval (hôpital militaire), 87  
 Laval (avenue), 63  
 Lavallée, Volère, 211, 215, 227  
 Le Bouquet, 170  
 Le Devair, 80, 86, 97, 131, 133, 138, 142, 145, 147, 150, 151, 158, 159, 166, 210, 211, 216, 218, 220, 221, 242, 272  
 Le Doc, 215  
 Le Mercier, François, 15  
 Le National, 38  
 Le Quartier Latin, 79, 81, 165, 176, 178, 185, 205, 210, 214, 215, 217, 218, 220, 229, 235, 274  
 Le Spectateur, 27  
 Leblond, Sylvio, 28  
 Leclerc, Félix, 161  
 Lefebvre, Louis-Joseph, 199  
 Legault, Émile, 227  
 Léger, Jean-Marc, 237, 245  
 Léger, Paul-Émile, 190, 202, 227, 229, 242, 243, 245, 247  
 Léon XIII, 47, 94  
 Lesage, Jean, 226, 228  
 LeSage, Albert, 235  
 Letendre, Samuel, 120  
 Léveillé, Claude, 227  
 Lévesque, Georges-Henri, 190  
 Lévis, 36  
 Ligue d'action universitaire, 219  
 Loedel, Henry, 29  
 Lagan (ferme), 65  
 Loi autorisant l'organisation d'une loterie pour fins éducatives et d'assistance publique, 140  
 Loi constituant la corporation de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal, 261  
 Loi créant l'Institution royale pour l'avancement des sciences, 24  
 Loi créant le ministère de l'Éducation et le Conseil supérieur de l'éducation, 229  
 Loi du financement des investissements universitaires, 225  
 Loi pour assurer le parachèvement de l'immeuble de l'Université de Montréal, 162  
 Loi pour venir en aide à l'Université de Montréal, 158, 172, 179  
 Loi relative à l'assurance sur la vie ou bénéfice des moisons d'éducation, 137  
 Loi relative à l'Université de Montréal, 141  
 London School of Economics, 180  
 Loranger, Thamos-Jean-Jacques, 58  
 Lorrain, Poul, 237  
 Lortie, Léon, 168, 200, 203, 226, 245, 262  
 Lotbinière-Harwood, Louis de, 119, 120, 123, 144  
 Louis-Colin (avenue), 250  
 Lauvain, 112  
 Lussier, Irénée, 199-203, 210, 214, 215, 220, 228, 229, 232, 237, 242  
 Lussier, Jean-Paul, 280  
 Lyon, 112  
 MacDonald, 140  
 Magog, 106  
 Mailloux, Naël, 199, 232  
 Maison des étudiants, 81, 270  
 Maisonneuve (boulevard De), 84, 100  
 Maisonneuve (monument), 163  
 Maisonneuve (porc), 151  
 Maisonneuve, Poul de Chamedey de, 162, 170  
 Malroux, André, 226  
 Mance, Jeanne, 31, 162  
 Maplewood (avenue), 116-118, 143, 224, 225  
 Morceau, Louis, 230

Morché-Neuf (place du), 33, 44, 58, 60, 74  
 Marie-Guyard (rue), 250  
 Marie-Reine-du-Monde (cathédrale), 54  
 Marie-Victorin, 133-135, 145, 149, 154, 156, 230, 235, 254  
 Morais, Pierre, 230  
 Martin, Félix, 37, 83  
 Martin, Médéric, 117  
 Masse, Marcel, 245  
 Massey, Vincent, 190  
 Masson, Pierre, 149  
 Mauroult, Olivier, 103, 119, 148-150, 163, 169, 185, 188, 190, 202, 203, 214, 270  
 Maurice, Ostor, 174  
 McGill, James, 24, 26, 27, 29, 30  
 Meilleur, Jean-Baptiste, 28, 83  
 Melache, Bruno, 217, 219  
 Meta, 235  
 Melcalfe, Charles, 37  
 Metropolitan, 134  
 Meunier, Pierre, 234  
 Meurling (refuge), 130  
 Miller, Émile, 174  
 Milnes, Robert Shore, 24  
 ministère des Travaux publics, 161  
 ministère de l'Éducation, 217  
 ministère de l'Éducation nationale de France, 270  
 ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, 266, 272, 273  
 ministère de la Défense nationale, 163  
 ministère de la Jeunesse, 226  
 Minville, Esdros, 212, 261  
 Miss Quartier Latin, 215  
 Monk, James, 107  
 Mank, Samuel Cornwallis, 58  
 Mankland's, 107  
 Mont-Royal (aréna), 146  
 Mont-Royal (avenue du), 116, 249  
 Montpelit, André, 227  
 Montpetit, André-Napoléon, 181  
 Montpetit, Édouard, 106, 107, 110, 112, 149, 168, 180, 181, 220, 235, 254, 258, 259  
 Montreal Chemist Association, 192  
 Montreal College of Pharmacy, 194  
 Montreal General Hospital, 29, 35, 74  
 Montreal Medical Association, 29  
 Montreal Medical Institution, 27, 30  
 Montreal Veterinary College, 206  
 Montréal (archevêché), 35, 47, 67, 119, 132, 141, 161, 241-245  
 Montréal (archevêque de), 67, 183, 226  
 Montréal (archidiocèse), 56, 58, 61, 82, 86, 92, 106, 118, 179, 185  
 Montréal (bibliothèques), 175  
 Montréal (conseil municipal), 44, 65, 78, 81, 103, 112, 113, 116, 118, 123, 140, 143, 159, 166, 176, 178, 194, 284  
 Montréal (diocèse), 36, 43, 48, 90, 138, 154  
 Montréal (paroisse ecclésiastique), 56, 57, 60, 67, 86, 87, 88, 90, 94, 129, 132, 134, 241  
 Montréal (service de santé), 143  
 Montréal de France, 95  
 Montréal de Sicile, 95  
 Monument national, 55, 259  
 Morgon, 221  
 Marin, Augustin-Norbert, 83  
 Marin, Joseph, 154  
 Marin, Norbert, 170  
 Marin, Victor, 65, 163, 183  
 Motor Yacht Club, 170  
 Mount Pleasant Terrace, 38  
 Murrey, James, 17  
 Mutual Life Insurance Company, 140  
 National (cinéma), 80  
 Nationscope, 80  
 New York (États de), 172  
 New York, 123, 154  
 Nicolaï, 106  
 Notre-Dame (église), 34, 48  
 Notre-Dame (rue), 34, 35, 44, 54, 58, 61, 62, 74, 84, 206  
 Notre-Dome de Montréal (paroisse), 36  
 Notre-Dame-de-Bonsecours (chapelle), 54, 58  
 Notre-Dame-de-Lourdes (église), 67



- Notre-Dame-du-Lac (monastère), 208  
Nouveau-Brunswick, 230  
Nouvelle-Angleterre, 15, 18  
Nouvelle-Écasse, 38  
Nouvelle-France, 16, 184  
Objectifs-Développement-Priorités, 264, 281  
Oger, Antoinette, 209  
Ontario (rue), 61, 151, 159  
Ontario, 33, 38, 81  
Opération grandes orientations, 253, 254  
Ottaviani, Alfredo, 202  
Ottawa (gouvernement), 159, 163, 187, 190, 200, 202, 204, 205, 210-212, 217, 223  
Ottawa, 125, 210, 218  
Oumet, Gédéon, 268  
Oumet, Joseph-Alphonse, 58  
Outaouais, 36  
Outremont (conseil municipal), 132  
Outremont, 127, 248  
Oxford, 112  
palais épiscopal, 63  
Palais de justice, 44, 58, 61, 84, 107  
Palestre nationale, 108, 146, 148  
Popineau, Arthur, 227  
Popineau, Gérin-Lajoie, Leblanc, 273  
Poquette, Albini, 151  
Parc (avenue du), 249  
Paré, Jeon, 227  
Parent, Alphonse-Marie, 210, 227  
Paris, 48, 87, 112, 142  
Pariseau, Stanislas, 268  
Parizeau, Téléphare, 110, 120, 123, 232  
Parlement «Montréal», 54  
Pasteur (square), 270  
Pasteur, Louis, 73, 232  
pavillon Jésus-Marie, 248  
pavillon Lionel-Groulx, 250  
pavillon Marguerite-d'Youville, 249  
pavillon Marie-Victorin, 248  
pavillon Maximilien-Caron, 250  
pavillon Mont-Royal, 197  
Payette, Eugène, 115  
Pegrid's, 204  
Pelletier, Gérard, 216  
Pelletier, Hélène, 214  
Pelletier, Wilfrid, 80  
Pellier, Hector, 28, 31  
Penfield, Wilder, 218  
Perros, Georges, 198  
Perroult, Antonio, 95, 97, 103  
Perroult, Joseph-Xavier, 256  
Perroult, Mesnard et Venne, 60, 61  
Persillier-Lachapelle, Emmanuel, 35, 74, 206  
Petit Séminaire, 49  
Pflister, Charles, 268  
Philippe, Gérard, 227  
Phillips (square), 80, 98  
Picard, Robert, 199  
Piché, Lucien, 227, 235, 242, 243, 251  
Pie IX, 45  
Pie XI, 118  
Pierce, Richard M., 120  
Piette, Vincent, 112-117, 119, 120, 123, 127, 133, 143, 148, 170, 192, 233  
Pins (avenue des), 35, 65, 108  
Place des oris, 64  
Plessis, Octave, 48  
Plourde, Gérard, 279  
Pologne, 168  
Poulin, E., 141  
Préfontaine, Georges, 149, 230  
Première Guerre mondiale, 196  
Presses de l'Université de Montréal, 234-236, 251, 253, 279  
Prêt d'honneur, 216, 217  
projet de loi 28, 158  
projet Manhattan, 166, 236  
Proulx, Jean-Baptiste, 56, 57, 67  
quartier latin, 102, 162, 167, 194, 240, 271  
Québec (archevêché), 35  
Québec (capitulation), 24  
Québec (diocèse), 18, 36, 39, 42  
Québec (gouvernement), 57, 73, 91, 95, 105, 110, 112, 119, 123, 129, 130, 132, 133, 137, 141, 142, 162, 178, 179, 185, 192, 196, 200, 204, 205, 206, 208, 210, 211, 212, 213, 220, 223, 225, 226, 230, 237, 242, 244, 245, 248, 250, 253, 260, 261, 267, 268, 271, 272, 278  
Québec (parlement), 205, 217  
Québec (premier ministre), 148  
Québec (province), 38, 44, 55, 57, 98, 110, 128, 140, 161, 173, 174, 184, 213, 214, 221, 226, 252, 259, 265, 271, 272, 276, 287  
Québec (ville), 15-18, 21, 33, 39, 42, 43, 45, 54-56, 67, 90, 129, 199, 271  
Queen's College, 39  
Rachel (rue), 140, 146  
Racicot, Zolaque, 73  
Radio-Canada (immeuble), 159  
Radio-Colège, 235  
Ramezoy (château), 33, 34, 54, 56, 58, 61, 62, 74, 84  
Ramsay, George (comte de Dalhousie), 27  
Ronger, Paul-E., 163  
Rapport du Groupe de travail sur les priorités de l'Université de Montréal, 273  
Rapport du recteur de l'Université Laval au conseil supérieur pour l'année 1886-87, 269  
Raymond, Donat, 140  
Raynault, Adhémor, 163, 170  
Régina, 184  
Règlements concernant la défense du Canada, 158  
Reine-Marie (chemin de la), 274  
Relations, 17, 218, 223  
René-Lévesque (boulevard), 29  
résidence des étudiants, 267  
résidence des étudiants, 248, 250  
Revenu (ministère du), 142  
Révolution tranquille, 227, 251, 278  
Revue Bleu et Or, 227  
Richard, Auguste, 175  
Richmond, 209  
Ritz Carlton, 80, 108  
Rivet, L.-A., 153  
Robert, Louis-Philippe, 146  
Robertson, William, 29  
Rock City, 140  
Rockland (avenue), 125  
Rolland, Lucien, 227  
Rome, 35, 36, 43-46, 48, 56, 58, 86, 88, 89, 91, 94, 95, 118, 123, 124, 183, 202, 227, 229, 241, 242, 243, 244  
Ros, Danielle, 236  
Ross, Armand J., 269, 271  
Rottot, Jean-Philippe, 35, 74  
Rougier, 152  
Rougier Frères, 110  
Royal (mon), 21, 65, 84, 107, 108, 113, 116, 117, 118, 120, 128, 132, 141, 147, 150, 162, 163, 166, 167, 170, 184, 240, 242, 258, 271, 272  
Royaume-Uni, 236  
Sacree Congrégation, 43, 46, 56, 94, 118, 202, 241, 244  
Saint-Alexandre (rue), 37  
Saint-André (rue), 194  
Saint-Anoine (cimetiére), 54, 55  
Saint-Anoine (rue), 206, 208  
Saint-Arnaud (comité), 280  
Saint-Constant, 38  
Saint-Denis (rue), 53-57, 61-66, 70, 77, 80, 81, 84, 97, 102, 106, 107, 108, 110, 114, 116, 117, 140, 141, 143, 148, 149, 151, 158, 159, 161, 166, 167, 192, 194, 206, 216, 235, 240, 270  
Saint-Denis (théâtre), 116, 133  
Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe (paroisse), 17  
Saint-Germain (église), 204  
Saint-Hubert (rue), 63, 98, 99, 100, 106, 108, 114, 141, 143, 146, 151, 158, 159, 161, 162, 206, 258  
Saint-Hyacinthe (diocèse), 90  
Saint-Hyacinthe, 170, 209, 251  
Saint-Jacques (cathédrale), 62  
Saint-Jacques (circonscription électorale), 79  
Saint-Jacques (église), 48, 67, 73, 77, 97, 106, 235, 258, 270  
Saint-Jacques (paroisse), 48, 55, 62, 107  
Saint-Jacques («corré»), 270  
Saint-Jacques-le-Mojeur (Marie-Reine-du-Monde) (cathédrale), 55, 57, 202  
Saint-Jacques-le-Mojeur (paroisse), 63  
Saint-Joachim, 209  
Saint-Joseph (mon), 54  
Saint-Joseph (rue), 23  
Saint-Laurent (boulevard), 55, 116, 259  
Saint-Laurent (circonscription électorale), 141  
Saint-Laurent (fleuve), 71  
Saint-Laurent (rue), 134  
Saint-Laurent, Louis Stephen, 170, 190, 205, 217  
Saint-Lin, 67  
Saint-Louis (circonscription), 141  
Saint-Louis (loc), 230  
Saint-Louis (square), 53, 65  
Saint-Paul (rue), 31, 48, 58  
Saint-Pierre (lac), 230  
Saint-Pierre et Miquelon (îles), 184  
Saint-Stanislas (paroisse), 119  
Saint-Urbain (rue), 63, 64, 146, 175  
Saint-Vincent-de-Paul, 103  
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 209  
Sainte-Catherine (rue), 61, 64, 67, 80, 81, 90, 98, 102, 110, 159, 266  
Sainte-Famille (mon), 31  
Sainte-Famille (rue), 40  
Sainte-Hélène (île), 147  
Sanguinet (rue), 271  
Sanguinet, Simon, 21-23, 26  
Santiago, 284  
Saskatchewan, 110, 184  
Suvé, Paul, 223  
Savard, Guy, 229  
Schefferville, 223  
Schala Cantorum, 164  
Scolasticat de l'Immaculée Conception, 199  
Secrétariat de la province, 201  
Selye, Hans, 233  
Séminaire de Joliette, 93, 199  
Séminaire de Nicolet, 36  
Séminaire de philosophie, 124, 168, 199  
Séminaire de Québec, 16, 36, 39, 40, 42, 43, 44, 56, 70  
Séminaire de Saint-Hyacinthe, 36, 93  
Séminaire de Saint-Sulpice, 60, 115  
Séminaire de Sainte-Thérèse, 93  
Séminaire des sulpiciens, 34, 35  
Séminaire Saint-Charles-Borromée (Sherbrooke), 93  
Seminor of Medical Learning, 29  
Service de l'éducation permanente, 200, 262  
Service de l'extension de l'enseignement, 200, 262, 281  
Service de placement de l'Université de Montréal, 170  
Service national de placement, 170  
Shaughnessy, Lord, 113  
Shawinigan, 106  
Sherbrooke (diocèse), 58, 90  
Sherbrooke (rue), 34, 48, 49, 53, 58, 61, 62, 64, 108, 117, 201  
Sherbrooke, 67, 96, 106  
Sideleou, Arthur, 173, 175  
Simoneau, Léopold, 227  
Sinibaldi, Jacques, 94  
Smith, Toggari, 163  
Smith, William, 18, 21  
Société canadienne d'éducation physique et de récréation, 196  
Société canadienne d'histoire naturelle, 230  
Société d'administration, 158, 161, 162, 163, 172, 176, 179  
Société de numismatique et d'archéologie de Montréal, 56  
Société dentaire du Québec, 98  
Société des concerts symphoniques, 170  
Société royale de Belgique, 234  
Société royale du Canada, 234  
Société Saint-Jean-Baptiste, 103, 170, 212, 216  
Sociologie et sociétés, 236  
Sohmer (parc), 54, 55  
Sarbonne, 112, 174, 256  
Sarbonne de la Nouvelle-France, 40  
Sorel (William-Henry), 21  
sous-commission du développement académique, 239, 280  
sœurs de la Providence, 107  
sœurs grises, 29  
Special Liqueur, 166

St-Pierre, Jacques, 222, 237, 252, 281  
 Stephenson, John, 29  
 Stanecostle, 249  
 Strachon, John, 24, 26  
 Strasbourg, 112, 142  
 sulpiciens, 36, 48, 49, 56, 58, 60, 61, 62, 74, 84, 92, 103, 105, 119, 124, 129, 137, 141, 148, 208, 241  
 Sutherland, William, 30  
 Syndicat financier, 60, 61  
 Taschereau, Louis-Alexandre, 119, 138, 141, 144  
 Taverne Saint-Régis, 80  
 Teuscher, Henry, 154  
*The Montreal Gazette*, 119  
*The Montreal Star*, 113  
 Théâtre national populaire de Paris, 227  
 Thébaud, Jules, 100  
 Toronto, 38, 39  
 Tour des vierges, 250  
 Troppe d'Oka, 208  
 Troppe de Natre-Dame-du-Lac, 209  
 Trappistes, 208  
 Tremblay, Adrien, 120  
 Tremblay, Lucien, 247  
 Tremblay, Thomas, 203  
 Trois-Rivières, 18, 21, 106  
 Troyes, 87  
 Trudeau, Nalain, 170  
 Trudeau, Pierre Elliott, 250  
 Trudel, Eugène, 31  
 Turgeon, Pierre-Flavien, 39, 43  
 Union culturelle des Latins d'Amérique, 165  
 Union des municipalités du Québec, 132  
 Union générale des étudiants du Québec, 229  
 Union nationale, 223, 226, 271  
 Université Bishop de Lennoxville, 33, 98, 205, 218, 220  
 Université d'Ottawa, 220  
 Université d'Oxford, 109, 152  
 Université de Cambridge, 152  
 Université de Chicago, 262  
 Université de Dalhousie, 99  
 Université de la province de Québec, 17, 23  
 Université de Louvain, 38, 256  
 Université de Milan, 199  
 Université de Paris, 262  
 Université de Rochester, 120  
 Université de Sherbrooke, 205, 218, 219  
 Université de Toronto, 99, 190, 232  
 Université du Québec, 253  
 Université du Québec à Montréal, 240, 284  
 Université Fordham, 83  
 Université Harvard, 15  
 Université Johns Hopkins, 233  
 Université Laval, 31, 33, 34, 35, 40, 43, 44, 45, 47, 49, 57, 58, 60, 67, 82, 83, 86, 88, 91, 94, 112, 119, 178, 181, 184, 195, 203, 205, 206, 208, 209, 218, 227, 229, 251, 267, 268, 269, 272  
 Université Laval à Montréal, 33-35, 43, 44, 46, 47, 49, 54-61, 65-67, 71, 73-79, 81-89, 91-94, 98, 104, 106, 108, 136, 137, 146, 154, 192, 206, 241, 260, 268, 270  
 Université McGill, 30, 31, 39, 43, 61, 65, 70, 74, 81, 82, 84, 86, 91, 92, 95, 98, 99, 103, 119, 134, 149, 162, 168, 175, 187, 196, 205, 218, 220, 221, 240, 266, 272  
 Université Sir George Williams, 167, 205, 218  
 Université Victoria, 32-34  
*Universités transatlantiques*, 195  
 Vallée, Arthur, 150  
 Vallée, Guillaume, 28  
 Valleyfield (diocèse), 90  
 Vanier, Émile, 77  
 Vanier, Guy, 181  
 Vanier, Joseph-Émile, 266, 268, 270  
 Vatican, 45, 67  
 Vatican II, 203  
 Vaudreuil (château de), 17, 44  
 Vaudreuil, 103  
 Veilleux, Joseph-Maxime, 208  
 Venne, Ludger, 185, 186, 188  
 Venne, Stéphane, 227  
 Victoria (reine), 26, 42  
 Victoriaville, 106  
 Viger (avenue), 97, 258, 261  
 Viger (gare-hôtel), 258  
 Viger (square), 54, 55, 65, 146, 258  
 Viger, Denis-Benjamin, 83  
 Villa-Moria, 107, 108  
 Ville-Morie, 162  
 Villeneuve, Joseph-Octave, 77, 270  
 Villeneuve, Rodrigue, 147  
 Valto, Alessandro, 277  
 Voyer, Roymond-Marie, 124  
 War Office de Londres, 159  
 Waterloo, 103  
 Western Hospital, 74  
 Wilson, Marcelin, 103  
 Windsor (gare), 202, 219  
 Windsor (hôtel), 54, 108  
 Young Men's and Young Women's Hebrew Association, 249  
 Youville (square), 29



